FÊTE NATIONALE

DES

CANADIENS-FRANÇAIS

CÉLÉBRÉE A QUÉBEC LE 24 JUIN 1880



FÊTE

NATIONALE

DES

CANADIENS-FRANÇAIS

CÉLÉBRÉE A QUÉBEC EN 1880

HISTOIRE — DISCOURS — RAPPORTS — STATISTIQUES — DOCUMENTS
MESSE — PROCESSION — BANQUET — CONVENTION

PAR

H.-J.-J.-B. CHOUINARD

SECRÉTAIRE-GÉNÉRAL DE LA CONVENTION



QUÉBEC

DE L'IMPRIMERIE A. COTÉ ET Cie, ÉDITEURS

1881

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du Canada, en l'année mil huit cent quatre-vingt-un, par HONORÉ-JULIEN-JEAN-BAPTISTE CHOUINARD, de la cité de Québec, écuyer, avocat, au bureau du Ministre de l'Agriculture.

DÉDICACE

—

A Sa Grandeur

MONSEIGNEUR ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Archevêque de Québec.

Monseigneur,

Votre Grandeur m'a fait l'honneur d'accepter la dédicace du compte-rendu officiel de notre fête nationale, célébrée à Québec, le 24 juin 1880.

Cette faveur insigne me permet de reconnaître une fois de plus, dans la personne de Votre Grandeur, les services signalés rendus par l'Episcopat et par le Clergé canadiens à la cause de notre nationalité, et en particulier à la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Celle-ci, en effet, est redevable à Votre Grandeur, à vos vénérables Collègues, ainsi qu'à votre Clergé, pour une large part, du succès de notre grande Convention.

En accomplissant ce devoir de respect et de reconnaissance, je suis heureux, Monseigneur, d'affirmer de nouveau cette vérité si

souvent reconnue et proclamée : que l'avenir de notre race est indissolublement lié à son attachement à l'Eglise, et à l'union de notre peuple avec ses Pontifes et avec son Clergé.

C'est ce qui ressort, d'ailleurs, magnifiquement des discours et des œuvres de la Convention Nationale de Québec.

C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur de me souscrire,

Monseigneur,
De Votre Grandeur,
Le fils obéissant et dévoué,

H.-J.-J.-B. CHOUINARD,
Secrétaire-général de la Convention Nationale de Québec.

Québec, 5 juillet 1881.

LETTRE

DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC

—

Québec, 6 juillet 1881.

H.-J.-J.-B. CHOUINARD, écuyer,
Secrétaire-général de la Convention Nationale de Québec.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE,

C'est avec beaucoup de plaisir que j'ai accepté la dédicace du compte-rendu officiel de notre très-belle fête nationale de 1880. *Je comprends que c'est un hommage rendu moins à ma personne qu'à notre sainte religion qui a été comme l'âme de cette magnifique démonstration canadienne-française. Je me rappellerai toute ma vie la vive impression que j'ai éprouvée en voyant cette multitude agenouillée et recueillie au pied du saint autel. Le passé et le présent de notre histoire me semblaient se donner la main, pour nous garantir un avenir également marqué au coin*

de cette étroite union du clergé et du peuple, qui a été notre honneur et notre sauvegarde.

Quand une nouvelle génération, qui n'aura pas vu cette Convention de 1880, *voudra, elle aussi, imiter notre exemple, elle ne saura mieux faire que de s'inspirer des mêmes pensées, et de suivre le même programme, pour avoir le même succès.*

Tout en vous remerciant et félicitant, je vous prie,

Monsieur le secrétaire,

D'agréer l'assurance de ma considération distinguée,

† E. A., Arch. de Québec.

PRÉFACE

Les fêtes célébrées à Québec, en juin 1880, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste de cette ville, ont laissé dans la mémoire de ceux qui en ont été les témoins des souvenirs qui ne s'effaceront jamais. Quand on songe à l'enthousiasme indescriptible qui a marqué chacune des heures de ces magnifiques journées, quand on se rappelle le caractère imposant, la splendeur inusitée des fêtes, et pardessus tout la valeur incontestable de ce que nous pouvons appeler la partie intellectuelle de la démonstration, l'on se prend à souhaiter que des mains pieuses aient recueilli, pour les transmettre à la postérité, toutes les œuvres écloses dans notre grande manifestation nationale de 1880.

Les promoteurs de la Convention de Québec avaient compris, dès le début, l'importance et l'utilité d'une œuvre pareille. Devançant les plus zélés parmi nous, M. J. N. Duquet, notre commissaire-ordonnateur, projetait, dès l'hiver de 1880, la publication d'un "Album illustré" de la fête de Québec,

en collaboration avec M. Stanislas Drapeau. Des circonstances indépendantes de leur volonté les ont seules empêchés d'accomplir leur magnifique dessein. La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec ayant exprimé le vœu que ce projet fut exécuté, M. Duquet a bien voulu s'engager à faire accepter par ses souscripteurs le livre qui remplacerait celui qu'il avait promis de publier.

L'auteur du manifeste de la Société Saint-Jean-Baptiste et du projet de programme de la Convention de Québec avait, lui aussi, conçu le dessein de recueillir ces travaux, et plus heureux, il a pu, avec l'aide de quelques collaborateurs, réunir toutes les œuvres inspirées qui se sont fait jour dans ces fêtes mémorables. Pour les faire ressortir davantage, il les a entourées de tout ce qui peut contribuer à rendre complet le compte-rendu de la grande manifestation nationale de Québec. Histoire, statistiques, documents de tous genres, tout a été mis en œuvre pour donner à cet ouvrage un cachet d'utilité, et pour en faire un manuel indispensable de toutes nos sociétés franco-canadiennes.

Nous avons consacré à cette œuvre douze mois de travail incessant, et une correspondance dont les pièces se chiffrent par centaines. En nous rendant le témoignage de n'avoir rien épargné pour rendre ce livre aussi exact et aussi complet que possible, nous aimons à payer une dette de reconnaissance à la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, qui nous a accordé son patronage, en même temps qu'elle nous reconnaissait un droit de propriété ; à Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, qui nous a fait l'honneur d'en accepter la dédicace ; aux hommes distingués qui nous ont puissamment aidé de leur expérience et de leurs lumières, (1) et particulièrement à

(1) La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec nous avait adjoint un comité de collaborateurs composé de MM. J. P. Rhéaume, S. LeSage, L. P. LeMay, A. Robitaille, Alphonse Pouliot et H. J. J. B. Chouinard.

M. le grand-vicaire Hamel qui a daigné se faire notre collaborateur dans le travail ingrat de la révision ; à M. Siméon LeSage dont le concours bienveillant nous a aplani bien des difficultés et nous a donné d'heureuses inspirations ; à MM. Amédée Robitaille, Joseph Frémont et Ernest Myrand, dont l'amitié nous a épargné les travaux ennuyeux et pénibles de résumés et de tableaux hérissés de chiffres et de difficultés ; à M. Alphonse Pouliot, le digne secrétaire-archiviste de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, à qui revient une si large part d'honneur dans le succès de la fête nationale de 1880 et de la Convention.

Enfin, nous manquerions à la justice et à la vérité si nous ne disions un mot de louange à l'adresse du doyen des maîtres de l'art typographique à Québec, M. Augustin Côté, éditeur de tant d'œuvres importantes, et à qui nous sommes fier d'avoir confié notre entreprise ; à M. J. N. Duquet, l'agent infatigable, qui a surveillé la correction typographique de notre œuvre et qui en a assuré le succès financier ; aux artistes, MM. Taché, Hamel, Cousin, qui l'ont ornée de dessins qui témoignent de leur libéralité à notre égard, et font honneur à leur talent, tandis que la reproduction de leurs œuvres, si heureusement exécutée par M. George Desbarats, met en lumière les progrès de l'art dans la Province de Québec.

Nous ne pouvons non plus oublier l'empressement de tous ceux qui avaient figuré dans notre belle fête, à nous transmettre leurs travaux,—ce qui nous permet de publier un compte-rendu complet—ni l'accueil bienveillant que nous avons reçu de la presse et de la plupart des personnes à qui nous avons demandé des renseignements. A tous nous réitérons l'expression de notre sincère reconnaissance.

Maintenant que pourrions-nous dire ici de plus, quand les documents innombrables que renferme ce livre parlent plus

haut et bien plus éloquemment que nous ? Que nous reste-t-il à faire ? Si ce n'est de répondre au lecteur, désireux de savoir où sont les traces de la grande manifestation de Québec : « *Si vis monumentum, circumspice ;* » en d'autres termes : « *Voyez ses œuvres et jugez.* »

Mais il nous sera bien permis de terminer cette préface en citant quelques pages d'un éloquent discours qui apprécie à dix mois d'intervalle, les résultats importants de la fête et de la Convention de Québec, et en tire des leçons. Ce discours a été prononcé par M. Siméon LeSage, vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, dans une soirée donnée à la Salle Jacques-Cartier, au mois d'avril dernier, au profit de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

L'étendue de cet ouvrage nous dispensant de faire une introduction, nous laissons volontiers la parole à M. LeSage.

» Ceux, dit-il, qui ne voient dans des démonstrations de ce genre qu'une vaine satisfaction donnée à l'orgueil national se trompent grandement. Les résultats pratiques qui en découlent peuvent, pour le temps présent, échapper à l'analyse, mais ils n'en ont pas moins une portée considérable. Dira-t-on, par exemple, que cette recrudescence du mouvement de colonisation, qui s'accuse de toutes parts dans la Province depuis les neuf derniers mois, n'est pas, en grande partie, due à la saine émotion produite par cette réunion des Canadiens, par les discours et par les travaux de la Convention ? Notre épiscopat a pris l'œuvre sous sa puissante protection, et rivalise de zèle avec le gouvernement. On rapporte qu'un ami de la colonisation, en pélerinage à Notre-Dame-de-Lourdes, a rencontré là un pèlerin à la recherche d'un administrateur, auquel il désirait confier une somme d'argent considérable, destinée à la fondation d'une colonie vendéenne au Canada. Les RR. PP. Jésuites, reprenant leur œuvre interrompue de mission-

naires colonisateurs, iraient, à la sollicitation de M. le curé Labelle, fonder un établissement au lac Nominingue.

» Un journal annonçait, l'autre jour, que les dames Ursulines allaient fonder, elles aussi, un monastère de leur ordre au nord du lac Saint-Jean, et là s'adonner, comme au temps de la vénérable mère Marie de l'Incarnation, à l'éducation des enfants des tribus des Montagnais. Enfin, l'on parle de donner à la compagnie franco-canadienne, qui doit doter le Canada d'une nouvelle ligne de steamers transatlantiques, le nom de « Compagnie des Cent-Associés. » Ne dirait-on pas, vraiment, que notre histoire se répète? Il y a là évidemment plus qu'une heureuse coïncidence.

» Tout cela est bien fait pour élever et fortifier les aspirations de notre peuple, mais serait frappé de stérilité, si nous ne nous en inspirions pour lui inculquer les devoirs qui en découlent.

» Nous représentons plus d'un quart de la population de la Puissance, et nous serions indignes de conserver nos traits distinctifs si nous n'avions d'autre but, en les conservant, que de satisfaire notre orgueil.

» Lorsque la constitution fédérale nous a été soumise, nous avons cru qu'elle nous offrait des garanties suffisantes de liberté et de bien-être social, et nous l'avons acceptée. Tant qu'elle subsistera dans ses conditions primitives, non-seulement elle aura droit à notre allégeance, mais encore à notre dévouement le plus actif. Notre élément est tenu de faire sa part dans l'œuvre collective des provinces qui composent le *Dominion*, et s'il diffère dans les moyens de servir la patrie commune, son but doit être le même : donner raison à la grande idée politique qui a fait surgir une nation nouvelle au nord de la République Américaine.

» Ils sont bien peu clairvoyants ceux qui ne comprennent pas l'importance qu'il y a, pour l'avenir de notre Confédération, de donner libre carrière à tout ce qui peut contribuer au bien

commun. Craignent-ils, par exemple, que notre langue, que nos lois, que notre mode d'existence gênent ou retardent en quoi que ce soit la marche ascensionnelle du Canada, ou dénaturent notre dévouement à la chose publique ? Quelles pourraient donc être nos aspirations inavouées, si elles n'avaient pour but cette patrie canadienne à laquelle nous tenons par des liens plus indissolubles qu'aucune des races au milieu desquelles nous vivons ? Pour une portion considérable des habitants de la Puissance, la patrie de prédilection, la patrie qui fournit les héros, les traditions légendaires, est encore par de là l'océan, tandis que pour nous elle est toute entière et depuis longtemps de ce côté-ci.

» Ce n'est pas en vain que la Providence a conservé notre race dans l'Amérique du Nord, lorsque tout semblait faire présager son anéantissement ; ce n'est pas en vain qu'elle l'a multipliée. Ayons foi en l'avenir. Les rôles d'hommes d'Etat sont rares, quelque nombreuses que soient les vocations apparentes, mais le rôle de bon citoyen est à la portée de tous. Efforçons-nous, avant tout, d'être des citoyens vertueux et éclairés ; apprenons à nos enfants à aimer—je ne dirai pas la Province de Québec, ils l'aimeront d'instinct—mais à aimer le Canada, et nous finirons par faire comprendre à ceux qui paraissent l'ignorer que, loin d'être une cause de faiblesse, notre élément est au contraire une cause de force pour la Confédération. Le jour où nous y serons parvenus, le Canada aura plus gagné qu'en s'annexant de grands territoires. »

H.-J.-J.-B. Chouinard.

Québec, 13 juillet 1881.

PREMIÈRE PARTIE

—

LIVRE PREMIER

Origine, fondation et développement de la Société Saint-Jean-Baptiste

---

CHAPITRE PREMIER

LES ORIGINES DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

I

Si j'en crois Racine (*les Plaideurs*), il faut remonter au déluge pour expliquer un fait moderne. Il s'agit donc ici de soutenir que la Saint-Jean-Baptiste est plus ancienne que saint Jean-Baptiste lui-même.

Ce ne sera pas difficile. L'usage de célébrer le solstice d'été est vieux comme le monde. Il date des temps adamiques,

> Lorsque le genre humain se nourrissait de glands.

Nous savons que les Perses, entre autres, honoraient la puissance suprême sous l'image du feu. Tant que les hommes n'ont pas connu le christianisme, ils ont été fidèles à cette superstition, après tout assez raisonnable, puisqu'elle était un

hommage rendu au Créateur ignoré. Le feu étant censé tout produire, on l'adorait.

Les Gaulois, nos aïeux, comme tous les peuples de l'antiquité, avaient des réjouissances publiques durant lesquelles ils allumaient de grands feux sur les hautes terres, les montagnes et les bords de la mer. Les habitants du pays de Galles, de la famille des Bas-Bretons, (ils parlent encore la même langue), ont conservé l'habitude des feux du 24 juin.

Le christianisme, prudent et sage, n'attaqua pas de front les coutumes populaires ; il se contenta de leur imprimer un cachet religieux. Ainsi, il plaça sous le vocable de saint Jean-Baptiste l'antique cérémonie des feux du solstice d'été. Plus tard, au moyen-âge, lorsque les serfs furent privés de leur liberté, il multiplia les fêtes religieuses qui forçaient les seigneurs de suspendre le travail manuel. Ces jours de repos, contre lesquels on s'est élevé si fortement par la suite, étaient tout à l'avantage de nos pères les Gaulois, écrasés sous le joug des Francs. Si nous avons perdu mémoire de ces bienfaits, il est juste de les rappeler en temps opportun. Ceux qui ont placé le coq gaulois sur le clocher de nos églises n'étaient pas indifférents aux besoins du peuple.

L'on ne songe pas généralement jusqu'à quel point les coutumes et les traditions populaires sont tenaces. Le cas qui nous occupe est remarquable. En France, on voit, par les anciens auteurs, que, du moment où quelqu'un apportait une bonne nouvelle, on s'écriait à la ronde : Faites-en les feux ! ce qui voulait dire : Réjouissons-nous ! Allumons les feux de fête.

Le *Magasin Pittoresque* renferme une gravure qui représente des paysans bretons de notre époque dansant une ronde

autour de brasiers allumés sur la place publique. Les fiancés, ceux qui doivent s'épouser dans les douze mois, sautent par couple, se tenant la main, par dessus les tisons enflammés. (1)

II

Naturellement, les premiers colons du Canada emportèrent la coutume de fêter la Saint-Jean. Les allures mondaines de cette démonstration ne dûrent pas inspirer au clergé la croyance que saint Jean-Baptiste serait jamais un patron « religieux » pour ce pays. Il devait être bien difficile, en effet, de métamorphoser en solennité de l'Eglise une fête marquée depuis des siècles par les ébats bruyants et peu scrupuleux de la foule.

M. Ferland, s'appuyant sur l'ouvrage du Frère Le Clercq, intitulé : « L'établissement de la foi dans le Nouveau-Monde,» dit : (2)

« L'année 1624 fut marquée, à Québec, par une solennité religieuse, à laquelle assistèrent tous les Français et plusieurs sauvages. Elle fut célébrée en exécution d'un vœu fait en l'honneur de saint Joseph, qui, dans cette occasion, fut choisi comme premier patron de la Nouvelle-France. Depuis ce temps, la dévotion envers saint Joseph s'est toujours conservée vive et efficace parmi les Canadiens, ainsi que l'attestent les nombreuses églises placées sous sa protection et les confréries établies en son honneur.»

(1) Les parlements de France s'ajournaient autrefois lorsque la Saint-Jean tombait l'un de leurs jours de séance. Le Conseil Supérieur, pour suivre la coutume des parlements de France, s'ajournait, lui aussi, pour la Saint-Jean-Baptiste. Les conseillers d'alors étaient-ils plus patriotes que nous ne le sommes aujourd'hui?—C.

(2) Cours d'histoire du Canada, I, page 212.—C.

Je suppose que, dans la pensée de ses fondateurs, la Saint-Joseph devait finir par supplanter la Saint-Jean. En tout cas, pendant quelques années, on s'efforça de lui faire prendre, en dehors de l'église, un caractère populaire rivalisant avec la vieille fête du feu. Il ne faudrait pas, cependant, s'aventurer trop loin dans ces suppositions.

Depuis l'origine de la colonie, nous avons eu notre fête patronale, la Saint-Joseph, et notre fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste. Cette dernière avait pour elle, outre son ancienneté, l'avantage de tomber *l'un des jours* du solstice d'été, tandis que le dix-neuf mars, époque de la fonte des neiges, des giboulées et très-souvent du carême, n'a rien de comparable aux splendeurs du vingt-quatre juin.

III

Il m'a paru curieux de relever les passages suivants qui concernent la célébration de ces deux fêtes dans les premières années de la colonie. Cela vaut mieux que tous les commentaires.

1636. « Un Sauvage, voyant la solennité qu'on fait la veille de la Saint-Jean, croyait qu'on faisait cette fête pour chasser le manitou et disait que nous entendions bien mieux l'éloigner et le bannir de nous, que non pas eux ; c'est pourquoi nous vivions plus longtemps. Cela me confirme dans l'opinion que j'ai qu'il font leurs tintamarres et battent leurs tambours pour chasser le diable, afin qu'il ne tue point les malades. Je crains que, l'un de ces jours, ils ne nous viennent prier de tirer nos canons pour les guérir. » (Le Père LeJeune).

La *Relation* de 1637 nous décrit longuement le feu d'artifice et toute la fête qui eut lieu cette année à Québec à l'occasion

de la Saint-Joseph. Un croquis fort curieux accompagne ce récit.

1646. « Le 18 mars, veille de Saint-Joseph, entre sept et huit heures du soir, se fit le feu de joie de la Saint Joseph. Monsieur le gouverneur (M. de Montmagny) nous vint quérir ; nous soupions. Le Père Vimont y alla, qui fit mes excuses (ceci est écrit par le Père Jérôme Lalemant, supérieur) sur quelque incommodité que j'avais. M. le gouverneur mit le feu ; les soldats firent trois saluts, et quatre coups de canon furent tirés ; il y eut aussi quelques fusées. Le 19, quand on sonna l'*angelus*, on tira un coup de canon, et à la messe, à l'élévation, trois ou quatre avec quelques saluts de mousquets. » Après la messe et les vêpres, on alla au monastère des dames Ursulines faire le salut de Saint-Joseph. (*Journal des Jésuites*).

1646. « Le 23 juin se fit le feu de la Saint Jean, sur les huit heures et demie du soir. M. le gouverneur envoya M. Tronquet, (Guillaume Tronquet, son secrétaire), pour savoir si nous irions. Nous allâmes le trouver, le Père Vimont et moi, (le Père Jérôme Lalemant) dans le fort. Nous allâmes ensemble au feu ; M. le gouverneur l'y mit, et lorsqu'il le mettait je chantai l'*Ut queant laxis* et puis l'oraison. M. de Saint-Sauveur n'y était point ; il l'y faut inviter une autre fois. On tira cinq coups de canon et on fit deux ou trois fois la décharge de mousquets. Nous en retournâmes entre neuf et dix heures.» — (*J. des J.*)

M. de Saint-Sauveur était un prêtre, le même qui a laissé son nom à un faubourg de Québec.

1647. « A la Saint-Joseph, on ne fit point de feu de joie la veille comme de coutume ; j'en fus (le Père Jérôme Lalemant)

une partie cause, comme ne goûtant guère cette cérémonie qui n'avait aucune dévotion qui l'accompagnât, et me semblait qu'un salut en l'honneur du saint était meilleur, comme en effet il fut fait la veille, à la paroisse, et le jour aux Ursulines, où le *Hic vir despiciens* fut chanté en musique. On tira, cette même veille, un coup de canon à une heure, et le jour, à l'*angelus* du matin, quatre ou cinq coups de canon.»— (*J. des J.*)

1647. « On fit le feu de la Saint-Jean comme l'an passé. Je n'y assistai pas. M. de Saint-Sauveur fit l'office.»— (*J. des J.*)

Ces deux textes montrent assez que le Père Jérôme Lalemant ne goûtait pas le côté populaire des fêtes qui nous occupent. Pourquoi? parce qu'il ne croyait pas devoir encourager ces pratiques; il le dit clairement cette année, et en 1640 il réussit à «séparer le matériel d'avec le spirituel,» comme nous le verrons.

1648. « Le 23 juin, le feu se fit à l'ordinaire. J'y assistai, ainsi que le Père LeJeune et le P. Greslon. M. le gouverneur me vint (le Père Jérôme Lalemant) quérir sur les huit heures et demie. Nous allâmes promener en son jardin, et sur les neuf heures un quart nous allâmes au feu. M. le gouverneur (M. de Montmagny) le mit à son ordinaire. J'y chantai l'*Ut queant laxis* après le feu mis, le *Benedictus* et l'oraison de saint Jean, le *Domine salvum fac regem* et l'oraison du roi, le tout sans surplis. Nous en retournâmes à dix heures.»— (*J. des J.*)

IV

1649. « On refit cette année le feu, la veille de Saint-Joseph, mais on sépara le matériel d'avec le spirituel. On fit le salut sur les six heures, et sur les sept M. le gouverneur (M. Daillebousl) me vint prier de m'y trouver et voulut que j'y misse le feu, je l'y mis. Aux Ursulines, comme l'an passé, mais l'on oublia l'oraison pour la fondatrice, *Pro devotis amicis.* Le jour, le tout alla comme l'an passé et alla bien.»

Le Père Lalemant « mit le feu » sur les instances du gouverneur, mais « sans surplis » évidemment—comme l'année précédente.

1649. «On ne fit point de feu à la Saint-Jean aux Trois-Rivières, le gouverneur prétendant que le magasin le devait faire, et le magasin s'en remettant au gouverneur. On en fit à Québec, ce fut le Père Vimont au défaut d'autre.»

Nouveau gouverneur-général ; nouveau gouverneur particulier aux Trois-Rivières ; grand nombre de nouveaux colons dans ce dernier lieu ; questions agraires ; diminution de la traite ; embarras du magasin des Cent Associés : il y a peut-être là-dedans de quoi expliquer le désaccord dont le Père Jérôme Lalemant fait mention.

1650. « La veille de Saint-Joseph, il y eut un feu fort froid, c'est-à-dire tout simple, sans artifice ni fusée. M. le gouverneur me fit prier par sa femme d'y mettre le feu, lui étant indisposé ; je le fis avec une grande répugnance (1). On n'y

(1) Inutile d'insister sur les répugnances du Père Jérôme Lalemant ; toutefois, il ne faut pas dire avec le docteur LaRue qu'elles s'expliquent par les dissensions survenues entre " nos anciens gouverneurs et Mgr de Laval. " M. Daillebousl s'accordait très bien avec les Pères Jésuites. Mgr de Laval ne vint dans le

chanta point parce qu'on doit supposer que le salut qui a précédé immédiatement, c'est-à-dire environ une heure devant, supplée à cela.»

1650 «Le 23 juin, le feu de la Saint-Jean, duquel je m'excusai (le Père Jérôme Lalemant) prévoyant qu'on m'y ferait mettre le feu à l'ordinaire, et ne jugeant pas à propos de laisser courir cette coutume, qui n'avait point été pratiquée (par le supérieur des Jésuites) du temps de M. de Montmagny. Ce fut M. le gouverneur qui y mit le feu. Le Père Delaplace y assista en surplis et étole, avec Saint-Martin, pour y chanter le *Te Deum*.»

1651. «La veille de Saint-Joseph il y eut un feu comme l'an passé, auquel M. le gouverneur (M. Daillebousl) me pria (le Père Ragueneau) de mettre le feu. Je le fis avec beaucoup de répugnance. J'avais mené avec moi le Père Le Mercier et le Père Gareau.»

Il n'y avait pas que le Père Jérôme Lalemant qui allât au feu de joie avec répugnance.

Du Canada, transportons-nous un instant à Paris. Je tiens de M. Alfred Garneau la note suivante: «Ceci est tiré du *Journal d'un voyage à Paris*, 1657-58, publié à Paris, en 1862, par A. P. Faugères. Les auteurs de ce journal sont deux jeunes gens appartenant à une des premières familles de Hollande, venus en France pour achever de polir leurs mœurs et compléter leur éducation. Ils s'appelaient MM. de Villiers.

pays, pour la première fois, que dix années plus tard. Le "feu fort froid" de 1650 n'a rien à démêler avec lui.

Puisque nous y sommes, notons que le docteur LaRue met au compte du Père LeJeune quatre passages du *Journal des Jésuites* qui sont du Père Lalemant. Il dit aussi que, après 1650, il n'est plus fait mention ni de feu ni de la fête de la Saint-Jean à Québec; pourtant cette célébration eut lieu avec éclat en 1666.

B. S.

« Le 22 juin 1657, en passant par la Grève, nous vîmes qu'on y faisait de grands préparatifs de feux d'artifice, pour la veille de la Saint-Jean, qu'on devait allumer sur le soir. La maison-de-ville était fort bien tapissée par dehors et par dedans. MM. de la ville y donnèrent une belle collation de confiture au gouverneur, aux principaux officiers et aux dames les plus relevées.» Le gouverneur de Paris, accompagné de milices sous les armes, tambours battant, enseignes déployées, alla mettre le feu à la machine. « On a, dit le *Journal*, une superstition particulière pour cette fête, et telle qu'il n'y a presque pas un gentilhomme ou un bourgeois qui porte le nom de ce saint, qui ne fasse ce jour-là un feu devant sa porte.»

Revenons au Canada. Texte du *Journal des Jésuites :*

1660. « Le dix-neuf, jour de Saint-Joseph, se dit ici la messe, à l'ordinaire, à six heures ou cinq heures et demie, sans exhortation, à raison de la première messe que devait dire M. de Bernières aux Ursulines, qui en effet la dit à sept heures. M. de Charny l'assistait. On y alla confesser et il y eut une très-grande quantité de communions. Le Père Dablon y dit ensuite la messe, et moi (le Père Jérôme Lalemant) la grande messe ensuite où le Père Dablon et le Père Chaumonot me servirent de diacre et de sous-diacre. Le Père Chastelain et Monsieur l'évêque (Mgr de Laval, premier évêque du Canada, arrivé l'année précédente) y avaient dit la messe devant M. de Bernières. Il y eut indulgence plénière appliquée par monseigneur l'évêque, de trois qu'il avait pouvoir d'appliquer, outre trois autres avec oraison de quarante heures. Le sermon solennel fut fait à la paroisse l'après-dînée et celui des Ursulines en même temps, sans solennité, à leur grille ; le salut ensuite solennellement, y fut fait par M. de Bernières, et la

musique en la manière qui suit, le saint Sacrement y étant exposé : on commença en musique par le *Pange lingua*, après quoi immédiatement les religieuses chantèrent un motet court du saint Sacrement, ensuite la musique recommença l'*Iste Confessor*, après quoi immédiatement les religieuses chantèrent un motet du saint, après quoi la musique reprit le *Domine salvum fac regem*, à la suite duquel M. de Bernières, officiant, dit la messe et les trois oraisons correspondantes ; après quoi les religieuses devaient chanter quelque chose pendant l'encensement et la bénédiction, ce qu'elles ne firent pas, pour n'en avoir été suffisamment averties. Le tout fut conclu par un *Laudate Dominum* chanté par la musique. On en fut fort satisfait et la chose parut belle et dévote. Toute l'église était remplie. On manqua de mettre au dessus de la porte l'écriteau « indulgence plénière ». (Le Père Jérôme Lalemant.)

1661. « A la Saint-Joseph, il y eut trois feux le soir (nos écoliers, M. Couillard et les Ursulines). Point de diacre et sous-diacre aux Ursulines, parce que ceux qui le pouvaient faire étaient empêchés aux confessions, qui durèrent en notre chapelle jusques à neuf heures. Le reste à l'ordinaire. Pour le salut aux Ursulines, elles le firent seules, où le monde fut invité pour y gagner les indulgences. » (Le P. Jérôme Lalemant).

1661. Le 22 juin, le grand sénéchal Jean de Lauzon, avec plusieurs hommes, furent tués à l'île d'Orléans par les Iroquois. On les inhuma le 24, jour de la Saint-Jean-Baptiste. Il n'est pas fait mention de cette fête.

1662 « A la Saint-Joseph, aux Ursulines, monseigneur, une basse messe à sept heures. La grande messe à huit, et la dernière fut dite là même, et non céans : le salut solennel avec les instruments. » (Le Père Jérôme Lallemant.)

1663. « La Saint-Joseph venant le lundi de la semaine sainte, fut fêtée et point transportée. » (Le Père Jérôme Lalemant.)

1664. « A la Saint-Joseph, on ne fit céans ni salut la veille ni le jour. Il se fit aux Ursulines le jour. » (Le Père Jérôme Lalemant).

1666. « La solennité du feu de la Saint-Jean se fit avec toutes les magnificences possibles, Monseigneur l'évêque revêtu pontificalement avec tout le clergé, nos pères en surplis, etc. Il présente le flambeau de cire blanche à M. de Tracy, qui le lui rend et l'oblige à mettre le feu le premier, etc. » (Le Père LeMercier.)

Cette cérémonie était relevée, sans doute, par les soldats du régiment de Carignan arrivés l'année précédente.

Les origines de la Saint-Joseph et de la Saint-Jean-Baptiste nous sont donc clairement indiquées. La première de ces fêtes a gardé son caractère religieux ; l'autre, ses allures populaires, sans se séparer de la religion. Elle réunissait les deux qualités voulues pour devenir notre fête nationale lorsque M. Ludger Duvernay lui donna une constitution.

V

M. de Gaspé a consacré la majeure partie d'un chapitre des *Anciens Canadiens* à nous parler de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste dans les paroisses du bas du fleuve, au siècle dernier (1).

M. le docteur Hubert LaRue nous raconte comment cette

(1) Je renvoie les lecteurs à ce curieux livre, comme aussi au chapitre troisième de ses *Mémoires* où il revient sur ce sujet.—B. S.

fête était célébrée dans l'île d'Orléans au commencement de notre siècle.

Je n'ai rien d'aussi pompeux à rapporter touchant les paroisses situées au dessus de Québec, mais à Saint-Jean d'Echaillons et aux Trois-Rivières, ces coutumes subsistaient encore au temps de mon enfance. Le premier bain dans le fleuve se prenait le soir du vingt-trois juin, aux éclats des chansons et de la gaîté générale (1). Au collége de Nicolet, il y a cinquante et soixante ans, il y avait grand congé, grand pique-nique, promenades sur l'eau.

VI

Telle qu'elle est aujourd'hui, l'association Saint-Jean-Baptiste a pour emblême un castor entouré d'une guirlande de feuilles d'érable. Sa devise est: « Nos institutions, notre langue et nos lois. » Voyons jusqu'où remontent ces trois choses.

M. l'abbé Verreau nous signale dès 1673 la première mention connue du castor, comme symbole du Canada ou de l'élément canadien, lequel, on le sait, fut toujours bien distinct de l'élément « français. »

A la date en question, le gouverneur Frontenac conseillait au ministre du roi de placer un castor dans les armes de la ville de Québec.

Un castor figure sur la médaille frappée en 1690 pour commémorer la défense de Québec.

En 1736, dit encore M. Verreau, la Nouvelle France et les autres colonies françaises de l'Amérique portaient sur leurs armes trois fleurs de lys d'or. Pas de castor.

(1) Les bains de la Saint-Jean sont restés en vogue surtout dans les paroisses des rives du Saint-Laurent et des lacs.—C.

L'*Histoire de la Nouvelle-France*, du Père de Charlevoix, imprimée en 1744, porte une vignette sur sa page de titre qui représente une ruche d'abeilles et deux castors placés sous des branches d'arbres.

Selon l'*Antiquarian* publié à Montréal (III, 190), une institution financière appelée *Canada Bank* existait en 1792. Sur l'un de ses billets, qui nous a été conservé, on voit un castor rongeant le pied d'un arbre.

Décidément, le castor paraît avoir orné notre écusson depuis très longtemps.

La "question du drapeau" occupait nos pères en 1807. On exprimait d'un côté le vœu d'avoir un drapeau canadien, et d'autre part, on prétendait que celui de l'Angleterre nous devait suffire, de même que celui de la mère-patrie nous avait suffi sous le gouvernement français. Un poëte milicien s'écrie :

« A notre brave milice
Quoiqu'il manque des drapeaux,
On rendra bonne justice
En admirant ses travaux...
Yankés, Autrogoths, Vandalles,
Ils braveront tous vos traits ;
Vous sentirez, canniballes
Si la mort à des attraits. »

La pièce se termine par ces deux vers prophétiques :

« Oui, fiers Anglais, n'en doutez pas :
Pour vaincre vous aurez nos bras ! »

C'était prédire Châteauguay à six ans de distance. (1)

Vers 1815, M. le commandeur Viger avait fait dessiner un castor dans un écusson de fantaisie. Avant 1830, il le fit

(1) Pas mal pour un poète qui fait ses dents !—B. S.

mettre dans les armes de la ville de Montréal. «J'ignore, ajoute M. Verreau, (de qui ceci est encore emprunté), si Québec eut jamais sous le gouvernement français des armes particulières. »

En tous cas, le castor que Frontenac voulait lui donner est aujourd'hui à Montréal.

VII

Dans le *Canadien* du 29 novembre 1806, on trouve un indice du choix que les Canadiens auraient déjà fait de l'érable comme un arbre national. C'est à propos des attaques francophobes du *Mercury :*

« L'érable dit un jour à la ronce rampante :
Aux passants pourquoi t'accrocher ?
Quel profit, pauvre sot, en comptes-tu tirer ?
Aucun, lui répartit la plante
Je ne veux que les déchirer ! »

Rare partout ailleurs, l'érable a dû frapper agréablement l'étranger dès la découverte du Canada. On peut supposer que les colons français lui prêtèrent une attention particulière et s'accoutumèrent à le regarder comme l'arbre canadien par excellence.

Au premier banquet de la Société Saint-Jean-Baptiste, qui eut lieu à Montréal, le 14 juin 1834, on remarquait, dans les décorations de la salle, un faisceau de branches d'érable chargées de feuilles.

Lorsqu'en 1836 on proposa officiellement à la même Société d'adopter la feuille d'érable pour emblème national, M. D.-B. Viger s'exprima en ces termes :

« Cet arbre qui croît dans nos forêts, sur nos rochers, d'abord jeune et battu par la tempête, languit, en arrachant avec peine sa nourriture du sol qui le produit ; mais bientôt il s'élance, et devenu grand et robuste, brave les orages et triomphe de l'aquilon. L'érable, c'est le roi de nos forêts. C'est l'emblême du peuple canadien ! »

La même année, M. Etienne Parent écrivait : « La feuille d'érable a été, comme on sait, adoptée comme emblême du Bas-Canada. »

VIII

En 1831, M. Etienne Parent rétablit le *Canadien ;* il lui donna pour devise les mots suivants :

Nos institutions, notre langue et nos lois,

résumant ainsi toute la politique qu'il avait embrassée. « C'était là, disait-il souvent, mon étoile polaire, ou, si vous voulez une autre comparaison, mon lit de Procuste : tout ce qui n'entrait pas dans cette mesure je le repoussais, je le combattais. »

Les besoins du temps, en inspirant ce mot d'ordre, venaient de compléter la bannière de la Saint-Jean-Baptiste.

En 1880, toute la Confédération réclame le castor et la feuille d'érable. J'ai vu des Anglais qui croient avoir inventé ces emblêmes. Alors, pourquoi n'acceptent-ils aussi

Nos institutions, notre langue et nos lois ?

On n'est pas *Canadien* sans cela, et tous les Anglais veulent maintenant être *Canadiens*.

IX

Il y aurait une jolie étude à faire sur nos fêtes publiques en général. Nous ne sommes pas Français pour rien. Les démonstrations et les appels à la gaîté sont toujours les bienvenus parmi nous.

Nous avions autrefois nos fêtes de paroisse, qui ne différaient de la Saint-Jean que par les nombreuses visites que se faisaient les campagnes avoisinantes. C'était un branle-bas général. La côte entière s'en mêlait. On festoyait à bouche que veux-tu : de vraies saturnales, en bien des cas.

Si bien que Mgr de Pontbriant entreprit une réforme à cet égard. Il attaqua également les fêtes de corporations de métiers, telles que la Saint-Eloi des forgerons, et la Saint-Thibault des charbonniers. C'était en 1755.

Plus tard, en 1804, lorsque Mgr Denaut supprima la fête de Beauport, on sait le tapage qui en résulta. Une insurrection en règle eut lieu dans une partie de la paroisse. La justice s'en mêla. Ce fut toute une affaire.

Au fur et à mesure que l'occasion s'en présentait, nos évêques abolissaient ces réjouissances. Ce fut Mgr Signaï qui y porta la dernière main, vers 1834, en même temps que M. Duvernay organisait la Saint-Jean-Baptiste.

X

Je ne sais si l'on a essayé, sous le gouvernement français, de nous imposer la Saint-Louis. Je n'en ai vu de trace nulle part.

La Saint-Louis a dû être observée par la noblesse française venue en Canada et même par la noblesse canadienne, qui tenait à la cour de France par ses parchemins ; mais notre peuple, breton et normand avant tout, n'a jamais mis le 25 août au niveau de son jour par excellence, la Saint-Jean.

Vers 1825, quelques citoyens de Québec, qui sentaient le besoin de nous doter d'une fête nationale, voulurent introduire la mode de la Saint-Louis ; mais, après une dizaine d'années d'existence, cette nouveauté disparut vers 1834, au moment où M. Duvernay fondait la Saint-Jean-Baptiste.

Les membres de la Saint-Louis, recrutés d'abord dans la classe commerciale, professaient une foi politique et nationale hostile à l'Angleterre, ou tout au moins à sa manière de nous gouverner. Les ouvriers et les entrepreneurs du faubourg Saint-Roch s'y associèrent en grand nombre.

Dans le comté de Terrebonne, la Saint-Louis donnait lieu à une importante foire aux chevaux qui se continue. Autrefois dans « les bonnes années, » c'était l'occasion d'une série de fêtes qui duraient trois et quatre jours.

XI

On vient de le voir, les éléments constitutifs d'une fête nationale existaient parmi nous dès le commencement de ce siècle. Jusque-là, notre race avait été presque seule à se partager le Canada, mais cette situation allait changer. Les Anglais apportaient la Saint-Georges, les Ecossais, la Saint-André, les Irlandais, la Saint-Patrice. Cette dernière avait même été célébrée aux Trois-Rivières, en 1776, par les troupes du congrès de Philadelphie. Quelque chose d'analogue devenait néces-

saire parmi les Canadiens. Nos hommes politiques, de leur côté, cherchaient un moyen d'action de ce genre. On en a vu un exemple dans la tentative de la Saint-Louis. Il fallait un drapeau commun aux patriotes, un cri de ralliement. Tout était préparé pour cela. On attendait un homme qui sût donner le signal. Pour peindre ce moment décisif, je dirai un peu comme Boileau : « Enfin Malherbe vint ! »

> Enfin, Duvernay vint ! Son instinct admirable
> Réunit la Saint-Jean sous la feuille d'érable.
> L'industrieux castor tressaillit dans les bois.
> De clocher en clocher chanta le coq gaulois :
> « Nos institutions, notre langue et nos lois ! »

Car il me semble que la chose est claire : à l'instar des citoyens de Québec, M. Duvernay cherchait à nous procurer une fête nationale. Il eut le coup d'œil plus juste en choisissant la Saint-Jean-Baptiste, déjà entrée dans nos mœurs, que la Saint-Louis, ou tout autre patronage. Il en agit de même à l'égard des emblèmes et de la devise, que la coutume avait sanctionnés.

Une anecdote a été racontée comme étant apparemment ce qui avait donné à M. Duvernay l'idée d'adopter saint Jean-Baptiste à titre de patron du pays. Je n'y crois pas, puisque les notes ci-dessus attestent d'un fait bien autrement considérable. Voici l'anecdote : Durant la guerre de 1812, plusieurs miliciens, portant le nom de baptême de Jean-Baptiste, répondaient à un appel. L'officier anglais s'en montra très-étonné. « Mordine ! s'écria-t-il, ce sont tous des Jean-Baptiste ! » Le mot « Jean-Baptiste » s'appliqua parmi les militaires, aux Canadiens-Français. Ce nom devait aussi être regardé comme « civil, » puisque dans le *Spectateur*, publié à Montréal en

1813 on lit plusieurs lettres d'un patriote qui signe : *Jean-Baptiste*.

Les voies étaient préparées. La Saint-Jean-Baptiste avait une existence deux fois séculaire sur les bords du Saint-Laurent. Au lieu de créer, d'innover, d'improviser, il suffisait de mettre en pratique des idées reçues et de leur donner du corps.

« Heureux, dit Sainte-Beuve, ceux qui sont d'un pays, d'une province, qui en ont le cachet, qui en ont gardé l'accent, qui font partie de son caractère. »

Les mots : « fête de Saint-Jean-Baptiste, » réveillaient chez les Canadiens des souvenirs puissants. C'était l'un des beaux jours que nos ancêtres aimaient à célébrer. En le choisissant, M. Duvernay agit avec un instinct, un tact parfait, ce qui assura une longue existence à sa fondation.

Deux ans après, le *Canadien* (1836) adoptait pour emblème le castor et la feuille d'érable, lesquels, à partir de ce moment, se répandirent dans toutes nos paroisses.

Il ne nous manque plus qu'un chant national ; mais, par exemple, c'est bien le merle blanc à trouver ! Heureusement, nous avons assez de chansons, frappées à notre effigie, pour nous passer longtemps d'un hymne façonné dans les règles. Pour ma part, je préfère la *Claire Fontaine*, ou *Vive la Canadienne*, à toutes les *Marseillaises*. C'est moins brutal et non moins poétique.

XII

L'éloge de M. Duvernay a été fait à bien des reprises. Je me bornerai à dire que, dans sa jeunesse (1815 à 1825), aux Trois-Rivières, il manifestait constamment des qualités d'orga-

nisateur au-dessus de l'ordinaire. Chargé de la voierie de la ville, il transforma les rues, les nivela, en fit ouvrir de nouvelles et déploya une énergie rare, jointe à un talent d'initiative dont on tirait d'heureux présages pour son avenir. La tradition locale nous redit assez gaillardement comment il s'y prenait pour procurer à ses pompiers les primes offertes à leur activité, car il était chef d'une « compagnie de feu.» La tradition nous dit aussi par quel procédé il remplaça le vieux marché par un neuf, et comment il parvenait à faire vivre ses journaux. Ces derniers mouraient parfois, mais renaissaient de leurs cendres plus vigoureux que jamais ; il en était parlé dans le pays.

Quand il alla à Montréal fonder la *Minerve* (1826), nombre de gens avaient confiance dans son étoile. Lorsqu'il fut emprisonné (1832) pour avoir défendu les droits populaires, son nom devint cher aux patriotes. Bientôt après (1834), il s'entoura d'un nouveau prestige en fondant la Société Saint-Jean-Baptiste.

BENJAMIN SULTE.

CHAPITRE II

FONDATION DES SOCIÉTÉS SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL ET DE QUÉBEC.

Monsieur Benjamin Sulte a bien voulu raconter les origines de la Saint-Jean-Baptiste, depuis les temps les plus reculés jusqu'au jour ou Ludger Duvernay fonda la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Nous allons maintenant étudier les commencements de la Société Saint-Jean-Baptiste à Québec et à Montréal. Ce travail a déjà été fait par un homme dont le nom est acquis à l'histoire littéraire de notre pays, et dont le concours précieux était toujours assuré d'avance à toutes les nobles et généreuses entreprises, à toutes les manifestations littéraires ou nationales.

Nous voulons parler du regretté Louis P. Turcotte, l'auteur du « Canada sous l'Union. » Fidèle au souvenir de l'amitié dont il nous honorait, nous croyons rendre hommage à sa mémoire en lui cédant la place pour le laisser parler sur ce sujet, dans une étude soignée et consciencieuse, comme d'ailleurs tout ce qu'il écrivait, publiée par lui dans le *Journal de Québec*, à la veille de la grande fête de Monrtéal, en juin 1874. Cette étude étant un peu longue, nous allons en citer des extraits, nous réservant seulement le privilège d'ajouter quelque chose aux renseignements qu'elle fournit.

« La fondation de la fête nationale remonte à 1834. M. Ludger Duvernay, ce patriote si cher au pays, en fut le père et l'organisateur. Quelles sont les raisons qui ont porté les Canadiens d'alors à adopter Saint-Jean-Baptiste pour leur patron ? On sait que depuis de longues années, on désignait les Canadiens sous le nom de *Jean-Baptiste*, sans doute à cause du nombre considérable de ceux qui ont de tout temps porté le nom du saint patron.

« En parlant de l'inauguration de la fête nationale, M. Etienne Parent s'exprime ainsi : « Il y a longtemps qu'on donne au peuple l'appellation de *Jean-Baptiste*, comme on donne à nos voisins celui de *Jonathan*, aux Anglais celui de *John Bull*, et aux Irlandais celui de *Patrick*. Nous ignorons qui a pu donner lieu à ce surnom familier des Canadiens, mais nous ne devons pas le répudier, non plus que la patronisation que viennent d'établir nos amis de Montréal. C'est d'un bon augure pour les patriotes canadiens, que d'avoir pour patron le Précurseur de l'Homme-Dieu, qui est venu prêcher l'égalité des hommes aux yeux du Créateur, et délivrer le monde de l'esclavage des puissances ennemies d'un autre monde. » (1)

« Les fondateurs avaient probablement encore en vue de rappeler le souvenir de la fête de Saint-Jean que nos ancêtres célébrèrent à Québec, dès les premiers temps de la colonie. La première description de cette démonstration patriotique se trouve dans le *Journal des Jésuites*, de 1646. (2)

« Après 1650, on ne v it nulle part que la population de Québec ait continué à chômer la Saint-Jean ; cependant, plusieurs de nos campagnes, surtout celles qui sont sous le

(1) Le *Canadien* du 27 juin 1834.
(2) Le *Journal des Jésuites*, pages 53, 54.

vocable de Saint-Jean-Baptiste, continuèrent à célébrer cette solennité. Il faut bien remarquer que la Saint-Jean n'était pas alors considérée comme la fête nationale, puisque nos ancêtres avaient choisi saint Joseph pour patron de la Nouvelle-France et protecteur de l'Eglise naissante du Canada. On peut voir dans le *Journal* et les *Relations des Jésuites* la description de cette fête patriotique et religieuse. La Saint-Joseph a été chômée avec pompe à Québec pendant plusieurs années. Après 1660, elle ne fut plus qu'une fête religieuse telle qu'on la célèbre aujourd'hui.

« L'Association ou plutôt la Société Saint-Jean-Baptiste, comme tout ce qui est destiné à devenir grand, eut un début très-humble. M. Duvernay ne prit que deux jours pour faire les préparatifs de la première célébration. Le 24 Juin (1834), environ soixante Canadiens de Montréal, y compris quelques Irlandais et Américains, inaugurèrent la fête nationale par un simple banquet. Ils choisirent pour président M. Jacques Viger, premier maire de Montréal.

« Voici quelques-uns des toasts qui furent alors proposés :

« Le peuple, source primitive de toute autorité légitime.

« Le jour que nous célébrons.

« La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, l'organe fidèle du peuple canadien.

« L'hon. L. J. Papineau, orateur de la Chambre d'Assemblée, habile et zélé défenseur des droits du peuple.

« Louis Bourdages, écuyer, doyen de la Chambre d'Assemblée, le Nestor canadien.

« MM. D. B. Viger et A. N. Morin, nos agents en Angleterre.

« Le clergé canadien.

« M Duvernay, qui a donné l'idée de la fête et qui en a surveillé les préparatifs.

« MM. W. L. McKenzie et Bidwell et les autres réformistes du Haut-Canada.

« O'Connell et nos compatriotes Irlandais.

« Le gouvernement des Etats-Unis. »

« Les toasts étaient entremêlés de musique et de chansons. Des discours patriotiques furent prononcés par MM. Viger, LaFontaine, E. E. Rodier, T. S. Brown, O'Callaghan, Turney, Sicotte, C. O. Perrault, Laberge, et autres. Malheureusement la *Minerve* ne nous en donne pas l'analyse. « La plus grande « gaieté, dit ce journal, régna pendant la soirée. Le dîner, « préparé par M. Jehlen, était splendide. Les tables étaient « placées dans le jardin de M. McDonnell, avocat, qui avait eu « la politesse de l'offrir pour cette fête champêtre. Les lumières « suspendues aux arbres, la musique et l'odeur embaumée que « répandaient les fleurs, la beauté du site, tout tendait à ajouter « aux charmes du spectacle. Cette fête, dont le but est de « cimenter l'union entre les Canadiens, ne sera pas sans fruit. « Elle sera célébrée annuellement comme fête nationale, et ne « pourra manquer de produire les plus heureux résultats. »

« D'après *l'Opinion Publique*, les seuls citoyens survivants qui ont assisté à l'inauguration da la fête de Saint-Jean-Baptiste sont : L'hon. juge Sicotte, le Rév. M. Trudeau, curé de Platts-burg, E. U., le Dr. O'Callaghan, le Dr. Picault, M. L. G. DeLorimier et M. T. S. Brown.

« Il faut remarquer que l'Association prit, dès le début, un caractère politique bien prononcé. Rien d'étonnant dans une époque où l'immense majorité de la population était si mal-traitée par l'oligarchie anglaise et exclue du pouvoir. Aussi

plusieurs santés furent-elles présentées aux réformistes du Haut-Canada, à O'Connell et au gouvernement des Etats-Unis.

« Dès l'année suivante, 1835, la fête patronale prenait un plus grand développement. Les journaux d'alors mentionnent qu'elle fut fêtée à Montréal, à Saint-Athanase, à Saint-Eustache et au village Debartzch, par un banquet ; et à Saint-Denis et à Terrebonne, par une messe solennelle et un banquet. A Montréal, environ cent personnes prirent part au dîner de la Saint-Jean-Baptiste, qui fut donné à l'hôtel Rasco. La salle avait été ornée de guirlandes, de festons et de touffes de verdure. On remarquait un faisceau de branches d'érables soutenant de chaque côté les drapeaux de la Grande-Bretagne et ceux du pays, et une représentation de Saint-Jean-Baptiste sur les rives du Jourdain. M. Denis-Benjamin Viger fut choisi pour présider la réunion. Ce noble vieillard, qui comptait déjà une longue et belle vie publique, était récemment arrivé d'Angleterre, où il était allé défendre, pendant quatre ans, nos droits politiques. Il prononça sur la fête du jour un discours éloquent, rempli de sentiments nobles et patriotiques. Il insista sur l'importance de l'union et de l'éducation du peuple ; il eut aussi des paroles sympathiques à l'adresse du peuple irlandais si malheureux à cette époque. MM. Rodier, De Bleury, L. M. Viger, le colonel DeBoucherville, et autres, prirent aussi la parole à cette occasion. C'est à ce banquet que M. Cartier (depuis Sir George-Etienne Cartier,) chanta cette chanson si populaire : *O Canada ! mon pays ! mes amours !* qu'il avait composée pour la circonstance.

« Comme en 1834, on but de nombreuses santés. On n'oublia pas celle du beau sexe, qui fut proposée en ces termes : « A Josephte, femme de Jean-Baptiste. Son empire est celui

« de la tendresse et de la vertu. Elle mérite la confiance de « l'époux qui ne fait jamais d'affaire sans prendre son avis. »

« En 1836, la fête nationale fut chômée à Montréal, Saint-Denis, Saint-Ours et Saint-Jacques de l'Achigan. Ce fut encore M. D. B. Viger qui présida au banquet national à Montréal. Les convives étaient nombreux. La salle du festin avait été magnifiquement décorée de fleurs, de feuilles dérable. Déjà la feuille d'érable avait été adoptée comme emblême des Canadiens. En effet, en proposant le toast de la fête nationale, M. Viger s'exprima ainsi au sujet de l'érable : « Cet « arbre qui croît dans nos vallons, sur nos rochers, d'abord « jeune et battu par la tempête, languit, en arrachant avec peine « sa nourriture du sol qui le produit, mais bientôt il s'élance, et « devenu grand et robuste, brave les orages, et triomphe de l'a- « quilon qui ne saurait plus l'ébranler. L'érable, c'est le roi « de nos forêts, c'est l'emblême du peuple canadien. »

Quelque temps après, le 14 novembre 1836, le *Canadien* remplaçait sa vignette, qui représentait un laboureur auprès de sa charrue et de ses bœufs, par la feuille d'érable et le castor. « Ce frontispice, disait son illustre rédacteur, M. Etienne « Parent, n'a guère besoin d'explications ; les emblêmes qu'il « renferme sont tous faciles à comprendre. Le principal, la « feuille d'érable, a été, comme on sait, adopté comme l'em- « blême du Bas-Canada, de même que la rose est celui de « l'Angleterre, le chardon celui de l'Ecosse, et le trèfle celui de « l'Irlande. » (1)

« Malgré l'excitation qui régnait dans la province, en 1837, les Canadiens de Montréal et de quelques paroisses environnantes célébrèrent la fête patronale. Une scission, causée par les

(1) Le *Canadien* du 14 novembre 1836.

divergences d'opinion en politique, se fit parmi les citoyens de Montréal, et il y eut, en conséquence, deux banquets. Les uns, les plus nombreux, se réunirent sous la présidence de M. D. B. Viger, les autres sous celle de M. Audy.

« La célébration de la Saint-Jean-Baptiste fut alors interrompue. Les Canadiens furent plusieurs années dans le deuil. Les troubles éclatèrent, et contraignirent plusieurs de nos compatriotes, M. Duvernay entre autres, à prendre le chemin de l'exil. Peu à peu le calme se rétablit. Une nouvelle constitution, faite dans le but inique de noyer l'influence française, devint en force. L'avenir semblait sombre aux Canadiens. L'union entre eux était la seule chance de salut, et elle se consomma, grâce à l'intelligence de nos chefs politiques.

« C'est alors que l'on pensa à réorganiser la Société Saint-Jean-Baptiste, qui devait contribuer pour une bonne part à la conservation de notre nationalité et à la conquête de nos droits politiques. Les citoyens de Québec devancèrent ceux de Montréal d'une année. Dès 1837, ils avaient pensé à chômer, eux aussi, la fête patronale, sans mettre leur projet à exécution. Ils le reprirent en 1842. M. Aubin, dans le *Fantasque* du 16 juin, donna le premier l'idée de cette fête, et fit un appel chaleureux aux Canadiens afin de les engager à la célébrer.

« Trois jours après, une réunion préliminaire avait lieu à cet effet au faubourg Saint-Roch. L'on y résolut de former une association pour célébrer la fête nationale, d'assister au service divin, d'avoir un banquet, et d'adopter la feuille d'érable comme emblême de l'association. Le Dr. P. M. Bardy fut nommé président de la Société, et M. Aubin vice-président, et

MM. J. P. Rhéaume, président général actuel, et James Huston, du *Répertoire National*, furent élus secrétaires.

« Le 24 juin 1842, les membres de la nouvelle Société, accompagnés d'un grand nombre de citoyens, se rendirent en procession à la cathédrale, ayant en tête la musique canadienne de Sauvageau, qui joua des airs nationaux pendant la marche. Ensuite venait la bannière de la Société Saint-Jean-Baptiste, aux couleurs tricolores sur laquelle était peint le portrait de Saint-Jean-Baptiste et les emblêmes canadiens. Plus loin figurait une autre bannière avec l'inscription,

Nos institutions, notre langue et nos lois,

puis plusieurs drapeaux dont on s'était servi dans les guerres de 1775 et 1812. Tous ceux qui marchaient dans la procession portaient à la boutonnière un ruban tricolore sur lequel étaient la feuille d'érable et le castor.

« A la cathédrale, une messe solennelle fut célébrée par le Rév. M. Baillargeon, alors curé et depuis archevêque de Québec. Un éloquent sermon sur la tempérance fut prêché par le Rév. M. Chiniquy. Le soir, il y eut à l'hôtel de la Cité, un banquet auquel prirent part deux cents citoyens Le Dr Bardy présidait la réunion, ayant à ses côtés l'hon. M. Caron, maire de Québec, l'hon. M. Neilson et M. Aylwin, les seuls convives invités.

« Pendant le banquet, la musique canadienne joua des airs patriotiques. De nombreuses santés furent présentées, et plusieurs discours chaleureux prononcés par le président, MM. Caron, Chauveau, Cauchon, Belleau, Etienne Parent, Derome, et autres. Malgré l'absence des boissons alcooliques, (il n'y avait sur la table que des liqueurs de tempérance,) la plus

grande gaieté régna parmi les convives, et, comme le dit le *Canadien*, «l'on s'est amusé aussi bien, mieux peut-être, que « si le vin eût ruisselé sur la table.» (1)

« On avait eu l'heureuse idée de commencer les réjouissances par un acte religieux et de les terminer d'une manière aussi sobre. C'est, en effet, un beau spectacle que de voir les cérémonies religieuses associées aux démonstrations patriotiques, et la religion et la patrie se prêtant un mutuel secours. Dès le commencement, (1835,) la fête nationale prit ce caractère religieux dans plusieurs localités, et cette belle coutume est maintenant devenue générale. Elle prouve que le peuple canadien aime sa religion et respecte son clergé, et tant qu'il restera attaché aux croyances et aux mœurs de ses ancêtres, il sera religieux, moral et puissant. »

M. J. P. Rhéaume, président actuel de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, nous apprend que de tous ceux qui prirent part à la première démonstration de Québec, les seuls survivants sont: M. N. Aubin, le véritable organisateur, aujourd'hui à Montréal ; le Dr. Tourangeau, de Saint-Roch ; M. Ths. Et. Roy, sergent d'armes du Conseil législatif de Québec ; M. Sauviat, père, de Québec ; M. Olivier Vallée, de Québec ; M. Joseph Picard, fils de l'ancien chantre de Saint-Roch, et M. Rhéaume lui-même.

En septembre 1846, les archives ayant été perdues, il fut résolu que tous les membres d'alors seraient *considérés* comme membres fondateurs. De ce nombre furent, paraît-il, M. Chamberland, M. Soulard, père, et quelques autres. C'était une *seconde* fondation ou plutôt une réorganisation.

(1) Voir les documents qui se trouvent dans la quatrième partie.

« En 1843, la cité de Champlain célébra la fête nationale avec une plus grande pompe. Les rues avaient été décorées de nombreux pavillons, d'emblêmes nationaux et d'inscriptions loyales et patriotiques. La procession était nombreuse. « C'était, d'après le témoignage du *Mercury*, un des spectacles « les plus intéressants et les plus ravissants qui aient jamais « été vus à Québec.....l'apparence de cette société, la plus « jeune des sociétés nationales de la ville, lui faisait infiniment « d'honneur. »

« Sur les quinze cents personnes, ajoute le *Canadien*,—chiffre « auquel le *Mercury* estime le nombre de celles qui mar- « chaient en procession deux à deux, portant les décora- « tions de la société,—nous n'en avons pas remarqué une « seule qu'à sa mine et à sa tenue on ne dût prendre pour un « *gentleman*. Toutes avaient un crêpe au chapeau en signe « de deuil pour notre bien-aimé gouverneur, Sir Charles « Bagot. »

« En 1844, Québec fêta encore la Saint-Jean-Baptiste avec une égale solennité. Le sermon de circonstance fut prêché par le Rév. M. O'Reilly. Le soir, il y eut banquet de 300 personnes. L'hon. M. Caron, qui a été plusieurs années président de la Société, prit la parole, ainsi que MM. J. C. Taché, Angers, Chauveau, Aylwin, Tessier, Plamondon et Rhéaume.

« L'année suivante (1845), Québec était dévasté par deux incendies, qui détruisirent plus de la moitié de ses habitations. En conséquence de ce désastre, il n'y eut pas de célébration de la Saint-Jean-Baptiste. En 1846, les citoyens de Québec s'abstinrent de célébrer la Saint-Jean-Baptiste, à cause de la tristesse et du deuil dans lesquels les avaient plongés le terrible incendie du théâtre Saint-Louis, dans lequel périrent

environ quarante personnes, appartenant à la fleur de la société québecquoise.

« C'est en 1843, que les citoyens de Montréal réorganisèrent la Société Saint-Jean-Baptiste sur des bases solides e permanentes. Dans une assemblée convoquée le 9 juin, ils réélurent M. D. B. Viger pour leur président, et résolurent de célébrer le 24 juin par une messe solennelle et un banquet. Les membres de la Société de Tempérance, établie sous la protection de Saint-Jean-Baptiste, s'unirent à la Société Saint-Jean-Baptiste pour donner plus d'éclat à la fête. Ils se rendirent en procession à la paroisse, au nombre de mille, avec leurs riches bannières. Après la messe, ils se remirent en procession ; à leur suite marchaient le président, les membres de la Saint-Jean-Baptiste et les citoyens. Le banquet n'eut cependant pas lieu ; on employa le montant des souscriptions à secourir les incendiés du village de Boucherville.

« La fête patronale fut chômée avec plus d'éclat, les années suivantes. En 1846, surtout, elle fut des plus imposantes. La procession, composée de 6,000 personnes, s'étendait d'une extrémité de la ville à l'autre, à travers les rues pavoisées et ornées de toutes manières. Les élèves des écoles chrétiennes, les membres de la Société de Tempérance et ceux de l'Institut-Canadien en faisaient partie. La cérémonie religieuse fut splendide. Mgr Bourget, évêque de Montréal, officia pontificalement, et M. le grand-vicaire Hudon fit un sermon patriotique, qui lui valut les plus grands éloges. Il y eut un banquet à l'hôtel Donegana, et la fête fut couronnée par une soirée publique, donnée à l'Institut-Canadien, sous le patronage des dames canadiennes, représentées par mesdames Vallière de Saint-Réal, Lafontaine, Bourret et Drummond. Après un

discours, fait par le président de l'Institut, les danses commencèrent, et ne se terminèrent que tard dans la soirée.

« La fête nationale continua à être célébrée, annuellement, à Québec et à Montréal. Si parfois elle diminua d'importance, nous sommes heureux de dire qu'elle eût souvent un succès marqué, notamment à Québec, en 1865, et, à Montréal, en 1872. La belle coutume de fêter la Saint-Jean-Baptiste se répandit, peu à peu, dans un bon nombre d'autres localités : à Outaouais, à Saint-Jean, à Saint-Hyacinthe, à Sorel, aux Trois-Rivières, à Charlesbourg, à Saint-Gervais, sur les bords du Saguenay et ailleurs. (1) »

L. P. Turcotte.

—

Depuis lors, l'usage de célébrer la Saint-Jean-Baptiste n'a pas cessé de se généraliser et de s'étendre à tous les centres canadiens-français. Franchissant les limites de la Province de Québec et du Canada, la Société Saint-Jean-Baptiste a conquis depuis longtemps le droit de cité dans toutes les villes des Etats-Unis où se sont établis nos compatriotes. Elle y a jeté de profondes racines, et a contribué pour une large part à conserver chez eux la religion, la langue et le caractère national. Ambitieuse et hardie, elle s'est implantée de bonne heure dans la riche et puissante province d'Ontario, où elle existe depuis longtemps dans le comté d'Essex, et depuis deux ans dans Toronto, sa capitale, où le 24 juin 1879, nos compatriotes célébraient la fête de Saint-Jean-Baptiste, sous les auspices de Mgr l'Archevêque Lynch, dans sa cathédrale de Saint-Michel.

(1) L'étude de M. Turcotte est datée du 23 juin 1874.—C.

Mais il était réservé à la Société Saint-Jean-Baptiste d'enregistrer, en 1880, une adhésion depuis longtemps sollicitée, et de faire une conquête ardemment désirée. Aussi, ce fut un moment solennel que celui où les délégués des Acadiens, réunis avec nous en Convention Nationale à Québec, au milieu d'un enthousiame indescriptible, scellèrent avec nous un pacte d'alliance fraternelle, en acceptant comme nous, pour patron, le saint précurseur du Christ, et en s'enrôlant sous la bannière de la Société Saint-Jean-Baptiste.

CHAPITRE III.

NOTICE HISTORIQUE SUR LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC.

I.—1843-1853.

Les bornes de cet ouvrage ne nous permettent pas de faire l'histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Mais en honneur et en justice nous devons lui consacrer un chapitre qui résume en quelque sorte ses travaux les plus importants. Un tableau historique et statistique (1) complètera les renseignements que nous fournissent les archives de notre Société.

La Société Saint-Jean-Baptiste était fondée. Mais il lui fallut des années pour compléter son organisation. Née dans une époque orageuse, inspirée par le besoin d'union et d'entente, elle se ressentit pendant quelque temps du malaise et de l'incertitude qui règnaient dans tous les esprits à la suite des événements de 1837-1838. Le pouvoir lui était hostile, parce qu'il voyait en elle une organisation populaire qui pourrait être difficilement contenue et maitrisée. Notre clergé, dont on ne pouvait certainement pas suspecter le patriotisme, craignait que l'enthousiasme des masses ne les poussât sur la pente dangereuse des idées révolutionnaires. Les classes influentes résistaient à ce mouvement créé sans leur participation, et dirigé par

(1) Pour arriver plus vite au compte-rendu des fêtes de juin 1880, ce tableau est placé dans la quatrième partie de cet ouvrage, précédé des actes d'incorporation et des constitutions et règlements de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

des jeunes gens. Mais cette hésitation ne dura pas longtemps. Quand nos gouvernants eurent acquis la certitude que ce réveil populaire n'affectait en rien la loyauté des Canadiens-Français ; quand notre clergé vit la Société Saint-Jean-Baptiste préluder aux réjouissances nationales en venant d'abord s'agenouiller au pied des autels ; quand enfin l'élite de nos concitoyens se sentit émue par les sentiments patriotiques provoqués par ces magnifiques démonstrations, alors notre Société put librement arborer son drapeau et déployer ses bannières. Les premiers obstacles étaient surmontés.

Au docteur Bardy succéda l'honorable René-Edouard Caron, depuis lieutenant-gouverneur de la Province de Québec. Notre Société garde encore un précieux souvenir de ses neuf années d'administration, pendant lesquelles il la gouverna avec une sagesse et une dignité qui accrurent son prestige et firent honneur à notre nationalité. Aussi, lorsqu'en 1873 il fut appelé au poste de lieutenant-gouverneur, la Société s'empressa de l'en féliciter en termes chaleureux. Et, quand la mort vint le frapper à la fin d'une carrière remplie d'honneurs, notre Société exprima ses regrets dans des résolutions que nous tenons à consigner dans cet ouvrage.

De 1843 à 1853, la Société Saint-Jean-Baptiste, à Québec, comme à Montréal, continue à croître, et jette au milieu de notre peuple des racines de plus en plus profondes. A part des années de désastres, telles que celles de 1845 et 1846, on la retrouve chaque année chômant la fête nationale avec un éclat toujours croissant.

C'est à cette époque, qu'il faut placer un incident dont on a souvent parlé, mais que nous tenons à consigner parmi les plus beaux souvenirs de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Nous voulons parler de la réception publique donnée à Sir Charles Bagot, que nos pères se plaisaient à appeler « notre bien-aimé gouverneur ».

« J'ai bonne souvenance, » nous écrit un témoin oculaire, monsieur le docteur Robitaille, « de ces temps où la Société Saint-Jean-Baptiste brillait d'un si vif éclat, éclipsant par le nombre, par la richesse de ses bannières et drapeaux, et par la belle tenue de ses membres, toutes les autres sociétés nationales. Qui a pu oublier la belle démonstration, de 1842, le jour où toutes les sociétés nationales de Québec allèrent recevoir au débarcadère le nouveau gouverneur-général, Sir Charles Bagot, pour lui souhaiter la bienvenue. Arrivés sur la Place d'Armes, nous défilâmes devant Son Excellence qui était sur le balcon de l'hôtel du gouvernement ; à ses côtés était le maire de Québec, l'honorable René Ed. Caron, qui était aussi le président de la Société Saint-Jean-Baptiste. Sir Charles Bagot admira la belle tenue des membres de notre société, qui comptait alors dans ses rangs plus de quinze cents associés (1), lorsqu'elle défila sous le balcon, ayant en tête sa nombreuse fanfare bien disciplinée, vêtue de riches uniformes, jouant l'air « *Vive la Canadienne*, » précédée de son imposant tambour-major, Louis Blanc, militaire décoré, qui avait servi dans l'armée française, sous le grand Napoléon. Oui, il était beau à voir notre tambour-major, avec sa haute stature, son énorme casque à poil, orné d'un riche plumet, marchant avec grâce et maniant avec tant de dextérité son long bâton au pommeau d'argent. Des vivats chaleureux, sortis de nos centaines de poitrines fortement constituées, acclamèrent l'arrivée de Son Excellence et le

(1) Dans les plus beaux jours de la société, la section Saint-Roch seule, à compté jusqu'à six cents membres payant la contribution d'une piastre par tête.

saluèrent comme le père de la patrie. Sir Charles Bagot, en voyant défiler les membres de notre nombreuse société, dans les rangs de laquelle l'œil le plus scrutateur n'aurait pu distinguer le riche du pauvre, l'homme de profession de l'ouvrier, dit à notre maire : « Mais c'est un peuple de gentilshommes ! »

En 1846, le comité général de régie se préoccupe vivement de ses archives et prend des mesures pour en assurer la conservation. Pour grossir les rangs, on décrète que ceux qui se joindront à la Société pendant cette année seront considérés comme membres fondateurs. Les années qui suivent sont remplies par la discussion d'un projet qui paraît avoir été populaire à cette époque : la construction d'un hôtel Saint-Jean-Baptsite, pour servir de lieu de réunion à la Société. Des sommes considérables sont souscrites pour cette fin, mais le projet finit par être abandonné. Pendant toute cette période on fait des efforts considérables pour faire de la Société une association de bienfaisance et de secours mutuel. Il est regrettable que l'on n'ait pas continué à travailler dans ce sens de manière à arriver au succès. Des projets plus brillants dont nous dirons la réalisation détournèrent l'attention de la Société et lui firent diriger tous ses efforts d'un autre côté.

L'arrivée de Lord Elgin à Québec, le 21 octobre 1847, fut l'occasion d'une démonstration pareille à celle qui avait été faite à Sir Charles Bagot.

En 1848, un différend peu sérieux s'éleva entre la Société Saint-Jean-Baptiste et la Société Saint-Patrice, mais l'affaire n'eut pas de suite. Le 19 avril, la société décide qu'à l'avenir la messe de la Saint-Jean-Baptiste sera chantée alternativement dans les églises Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Roch.

Le 30 mai 1849, le parlement du Canada accorde à la

Société Saint-Jean Baptiste de Québec un acte d'incorporation qui lui assure tous les droits et privilèges des sociétés dont l'existence légale est reconnue. (1)

L'année 1850 vit la fondation de la première Société Saint-Jean-Baptiste aux Etats-Unis. Nous voulons parler de la Société Saint-Jean-Baptiste de New-York, qui célébra son inauguration par un banquet auquel elle invita la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec à envoyer des délégués. Québec, ne pouvant s'y faire représenter, invita à son tour New-York pour l'année suivante, premier échange de procédés courtois avec nos compatriotes émigrés, et qui devait plus tard se répéter avec un succès complet, en 1874, à Montréal, et en 1880, à Québec.

Dix années se sont écoulées depuis la fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Les principaux hommes qui ont présidé à ses destinées comme officiers, messieurs Caron, Panet, Massue et Baillairgé, vont bientôt faire place à une nouvelle génération de patriotes qui continueront leur œuvre.

Ici se termine ce que l'on peut appeler la période de formation de notre Société. Fermement établie sur les bases que lui ont posées ses fondateurs, elle est suffisamment préparée pour les grandes entreprises dans lesquelles elle va maintenant se lancer. Non contente de rappeler chaque année, par un défilé pompeux et par des réunions et des discours patriotiques, que notre peuple doit se compter et surtout s'unir, elle va maintenant évoquer les plus grands souvenirs de notre histoire : afin de prouver, à ceux qui nous entourent, que nous cherchons dans notre glorieux passé la mesure de nos espérances pour l'avenir.

(1) Canada, 12 Victoria, chapitre 148.

II.—1853-1863.

§ 1.

Tout Québec se rappelle les magnifiques démonstrations organisées, à trois reprises différentes, depuis vingt-six ans, par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, à la mémoire des soldats anglais et français, morts sur le champ de bataille de Sainte-Foye, le 28 avril 1760.

Les voici dans l'ordre chronologique :

1° 5 juin 1854. Translation des restes mortels des braves de 1760;

2° 18 juillet 1855. Pose de la première pierre du monument des braves, à Sainte-Foye ;

3° 19 octobre 1863. Inauguration de la colonne commémorative de Sainte-Foye, couronnée par la statue de la victoire, don du prince Jérôme Napoléon.

Nous avons cru devoir consacrer quelques pages à la narration de ces grandes solennités, parce qu'elles prouvent que la Société Saint-Jean-Baptiste, et en particulier celle de Québec, a contribué à conserver parmi nous le culte des traditions et des souvenirs. Nous laisserons parler les documents et, avec eux, la voix des contemporains, témoins oculaires et principaux acteurs, encore vivants, de ces glorieuses journées.

On a dit de monsieur Louis-Gonzague Baillairgé qu'il avait été le commissaire-ordonnateur des grands jours. On peut justement décerner le même titre à monsieur le docteur Olivier Robitaille, chevalier de Saint-Sylvestre, qui veut bien enrichir ce volume d'extraits de ses « *Mémoires,* » dans lesquels il nous a permis de puiser à pleines mains.

§ 2.

A part ces grandes manifestations, il nous reste à noter dans cette période plusieurs faits importants.

Le 29 avril 1857, la contribution annuelle des membres est réduite d'une piastre à cinquante centins. C'était la solution d'une question longtemps agitée et vivement combattue.

L'honorable Hector L. Langevin, appelé à la présidence, le 2 septembre 1861, trouva la société obérée. Homme d'action, administrateur et financier, il entreprit la tâche toujours difficile de prélever la souscription nécessaire pour mettre fin à ces embarras. Dès la première année de sa présidence, il réduisit la dette de moitié. Bien plus, il communiqua à son entourage la confiance et l'énergie dont il était animé, et il laissa à son successeur notre Société dans un état prospère.

L'honorable Isidore Thibaudeau présida à la belle fête du 19 octobre 1863, et eut l'honneur de mettre la dernière main à la patriotique entreprise du monument de Sainte-Foye.

III.—1863-1874.

Le « Monument des Braves » était enfin terminé. La statue de la victoire donnée par Son Altesse Impériale, le prince Jérôme-Napoléon, en était le digne couronnement. Mais il devait s'écouler bien des années avant que notre Société put se libérer complètement de la lourde dette qu'elle avait contractée. C'est ce qui explique la loi de 1864 (1) qui déclare le « Monument des Braves » propriété publique.

(1) Canada, 27-28 Victoria, chapitre 55.

La Saint-Jean-Baptiste fut fêtée à Québec, en 1865, avec un éclat qui rappelait les plus beaux jours de la société. Le président d'alors était M. P. G. Huot, le chantre de « La Huronne » si souvent applaudie dans nos concerts, et bien des fois sa voix éloquente avait contribué à réveiller le patriotisme de nos concitoyens à la veille de la fête nationale. Il avait pour commissaire-ordonnateur M. J. N. Duquet, qui n'en était pas à ses premières armes, et que nous retrouverons toujours infatigable, remplissant les mêmes fonctions le 24 juin 1880. On parle encore du magnifique discours prononcé à la Basilique par le Rév. M. T. A. Chandonnet. La procession du matin et la soirée, qui termina la journée, furent pendant longtemps le thème de toutes les conversations. Le compte-rendu de la fête nationale de 1865 a été publié en brochure par M. Duquet. (1)

La présidence de M. Rhéaume (1867-1868) est marquée par un redoublement de travail pour éteindre la dette du monument (2). En 1870, sous l'administration de l'honorable P. J. O. Chauveau, les finances étant en bon état, notre Société fit faire une nouvelle bannière (3) principale pour remplacer l'ancienne qui datait presque de notre fondation.

L'honorable P. J. O. Chauveau et ses successeurs, l'honorable C. A. P. Pelletier et l'honorable Joseph Cauchon, présidèrent avec honneur, durant six années (1869-1874), aux destinés de notre Société, et leur zèle, autant que leur position

(1) *La Saint-Jean-Baptiste à Québec, en* 1865. Québec, J. N. Duquet et Cie, éditeurs.

(2) Dans l'espace de quatre ans (1863-1867,) la Société, outre ses dépenses ordinaires, paya $1,500 de vieilles dettes.

(3) Les peintures qui la décorent sont de notre artiste renommé, feu M. Théophile Hamel.

honorable, leur influence et leur prestige, contribua à rehausser son importance.

IV.—1874.

LA SAINT JEAN-BAPTISTE A MONTRÉAL.

Bien que cette notice historique soit consacrée à la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, nous croyons de notre devoir de faire une digression pour parler de la superbe démonstration dont Montréal fut le théâtre, le 24 juin 1874, qui vit réunis, dans la métropole commerciale du Canada, des représentants en grand nombre de presque toutes nos sociétés nationales, tant du Canada que des Etats-Unis. Nous devons rendre cette justice à la Société de Montréal, notre aînée, que si Québec l'a devancée dans les fêtes du « Monument des Braves » elle a noblement pris sa revanche en réalisant la première la pensée de réunir, dans une même fête, des envoyés de tous les groupes canadiens, et en inaugurant parmi nous l'ère des conventions nationales, à l'instar des conventions canadiennes des Etats-Unis.

Un jeune écrivain de talent, de nos amis, M. Ernest Myrand, a bien voulu nous faire un abrégé de la fête de 1874 à Montréal. Nous lui cédons volontiers la plume pour raconter la démonstration religieuse et la procession.

« La fête mémorable qui s'est célébrée mercredi, disait la « *Minerve*, restera longtemps dans le souvenir du peuple cana- « dien et dans les annales de notre histoire. Elle sera une « preuve manifeste de la vitalité de notre race et de la force de « notre patriotisme. C'est un spectacle unique que celui offert « par Montréal, le 24 juin 1874. Elle était devenue pour un

« instant le rendez-vous et le foyer de milliers de Canadiens « venus, de toutes les parties du continent américain, pour « retremper leur patriotisme et leur foi religieuse et nationale « dans une étreinte commune, dans une fête de famille. Quel « pays, quelle nation peut offrir l'exemple d'une manifestation « semblable? Dans les annales de quel peuple trouve-t-on « une preuve aussi frappante du véritable amour de la patrie, « et du sentiment national manifesté d'une manière plus noble, « plus énergique! Nous le répétons, ce spectacle est unique « au monde, et il est propre à causer l'étonnement et l'admi- « ration des peuples qui nous entourent et pour lesquels ce vif « sentiment du patriotisme et de la nationalité est inconnu. »

En 1873, les Canadiens eurent la pensée de convoquer pour l'année suivante une assemblée générale des différentes sociétés nationales françaises du Canada et des Etats-Unis dans la métropole commerciale de la Province. L'idée première de cette convention est due à M. Rameau, qui l'exprime dans son ouvrage : « *La France aux Colonies.* » Elle fut reprise par le Rév. M. Casgrain, l'une des gloires de notre jeune littérature, MM. Stanislas Drapeau, E. Parent, le Rév. M. Primeau et autres. *L'Opinion Publique* proposa formellement l'organisation de la Convention du 24 juin ; M. Loranger, actuellement procureur-général de la Province, M. Taillon et M. L. O. David, furent mis à la tête d'un comité d'organisation, dans lequel se trouvaient aussi MM. Alfred Larocque, Adolphe Ouimet, Gustave Drolet, le docteur Lachapelle, etc. Des invitations furent adressées aux sociétés nationales du Canada et des Etats-Unis. Les Canadiens établis dans la République voisine répondirent avec un enthousiasme admirable à l'appel qui leur était fait. MM. Primeau, Gagnon, Houde et autres, firent preuve d'un

patriotisme, d'une habileté et d'un zèle supérieurs aux plus brillants éloges.

La veille du grand jour, plus de deux cents cinquante wagons, chargés de passagers, étaient arrivés à la gare Bonaventure. Ces passagers étaient des Canadiens-français émigrés depuis plusieurs années aux Etats-Unis, et qui revenaient saluer leur patrie bien-aimée et presser la main de leurs amis. Toute cette multitude fut bientôt logée dans les hôtels de la ville, et au «Palais de Cristal.» Dès six heures du matin, les commissaires ordonnateurs conduisirent au Champ-de-Mars les membres des Sociétés. Alors chacun se mit à son rang, et vers huit heures, au milieu d'une foule innombrable d'étrangers, les sections se mirent en marche. Il nous est impossible de donner une analyse détaillée ni de faire un rapport *in extenso* de la procession solennelle qui eut lieu en ce jour mémorable : le cadre de ce résumé ne nous le permet pas. Seulement nous croyons pouvoir en donner une idée suffisamment exacte en signalant le nombre de sociétés, de chars allégoriques, et de personnes qui comptèrent dans les rangs de ce défilé magnifique.

Le nombre des sociétés s'élevait à 91 ; les chars allégoriques, à 12 ; les corps de musique, à 31 ; le défilé dura trois heures ; dix mille hommes marchaient dans la procession. La richesse des bannières et la magnificence des décorations, arcs de triomphe, des oriflammes, des drapeaux et des rues pavoisées, échappent à toute description.

La messe fut célébrée dans l'église paroissiale Notre-Dame. Sa Grandeur Mgr Fabre assistait au trône pontifical. Le chœur puissant du collège de Montréal chanta à l'orgue la messe du second ton. Le sermon de circonstance, prêché par

le Rév. M. Deschamps, du haut de la chaire de vérité, fut le premier discours de ce jour mémorable. Il inaugura dignement la fête et ouvrit la voie aux autres orateurs qui prirent la parole au Champ-de-Mars, au banquet, et le lendemain à la Convention. La plus brillante des harangues fut indéniablement celle prononcée par l'honorable M. Chapleau : malheureusement les journaux de Montréal n'en ont reproduit qu'une faible analyse. MM. Perrault, Taillon, Gagnon lui succédèrent, et furent très heureux dans leurs improvisations patriotiques, écloses au souffle enthousiaste de cette belle fête.

Douze à treize cents convives assistèrent au banquet, qui eut lieu à l'Hotel-de-Ville. L'honorable M. J. C. Coursol, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal présidait, ayant à ses côtés Son Honneur le Maire, les honorables Chauveau, Ouimet, Archambault, Ross, MM. Boissy et Poirier, délégués de l'Acadie, l'échevin McShane, l'honorable M. Fournier, M. Dart, consul-général des Etats-Unis, M. Picaut, vice-consul de France, et les présidents des sociétés nationales étrangères.

Le corps de musique national de Montréal était présent, il était dirigé par M. Boucher.

Le président se leva et porta les toasts d'usage :

« A la Reine. » La fanfare joua : « *Dieu sauve la Reine.*»

« Au Prince et à la Princesse de Galles.»

« A la Famille royale.»

« Au Gouverneur-Général. »

« Au Président des Etats-Unis.» Fanfare : « *Yankee Doodle.*»

M. le consul-général Dart répondit à cette santé.

M. le président donna alors lecture de la réponse de Sa Sainteté Pie IX, à la dépêche envoyée précédemment à Rome, demandant humblement la bénédiction apostolique :

« Sa Sainteté Pie IX apprend avec plaisir que les Canadiens « se réunissent aujourd'hui pour célébrer la grande fête « nationale et il leur donne du plus profond de son cœur sa « bénédiction apostolique. » D'immenses acclamations couvrirent la voix du président. Un frémissement d'enthousiasme parcourut toute l'assemblée. Le sentiment religieux se réveilla avec toute sa force dans le cœur canadien : ce fut le plus beau moment de la fête.

Le président proposa la santé du « Captif du Vatican,» du noble Pie IX.

La fanfare entonna la marche pontificale : « *Viva Pio Nono.*»

« Au Lieutenant-Gouverneur. » Fanfare : « *Vive la Canadienne.* »

« Au Gouvernement Fédéral, » réponse : Hon.M. Fournier.

« Au Gouvernement Local,» réponse : Hon. Gédéon Ouimet.

« Au Clergé, » réponse : M. l'abbé Valois.

« A la Fête du Jour, » réponse : Hon. M. Chapleau et M. L. H. Fréchette.

« A la France,» fanfare : *La Marseillaise.*

« A nos Frères des Etats-Unis,» fanfare : « *Un Canadien errant banni de ses foyers ;* » réponse : M. Gagnon, rédacteur de l'*Etendard National* et M. Houde, rédacteur du *Foyer Canadien.* Le président fait part à l'assemblée d'une dépêche reçue des Canadiens de Vancouver : « Les Canadiens Français du Pacifique se joignent à leurs frères de l'Est dans la célébration de la fête nationale. » (Applaudissements.)

« A nos sociétés nationales, » fanfare : *Vive la Canadienne ;* réponse : MM. Oscar Dunn et L. O. David.

« Aux sociétés sœurs de la Puissance, » réponse : M. Hector Fabre et M. Joseph Tassé.

« Aux sociétés nationales étrangères, » réponse : M. l'échevin McShane, M. Mercier, M. D. McKay et M. Bucher.

« A la santé de la Presse, » réponse : MM. Dansereau et Beausoleil.

« A la santé des Dames, » réponse : M. L. O. Taillon.

Le banquet se termina à 2 heures du matin.

V.—1874–1879.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, que le malheur des temps empêcha d'assister en corps à la fête de Montréal, s'y était fait représenter par quatre délégués : l'honorable P. J. O. Chauveau, l'honorable Hector Fabre, MM. J. P. Rhéaume et C. J. L. Lafrance.

La fête nationale fut célébrée à Québec de la même manière que les années précédentes avec en outre un banquet. C'est à cette époque que la Société crut devoir décider l'achat d'insignes particuliers pour ses principaux officiers.

Il nous reste encore à résumer en quelques lignes l'histoire des années 1875–1876, présidence de M. Lafrance, et des années 1877–1878, présidence de M. Ledroit.

L'avènement de M. Lafrance, en 1875, nous fournit l'occasion de signaler le fait remarquable qu'il avait rempli les fonctions ingrates et pénibles de secrétaire-archiviste pendant sept années consécutives, depuis 1866 jusqu'à 1873, sans que son zèle ni son activité se fussent ralentis un seul instant. Son élection fut le signal d'une vie nouvelle, qui se manifesta dans notre Société comme dans bien d'autres, par suite de l'élan considérable et de l'enthousiasme créés par la fête de Montréal. Les sections se mirent à l'œuvre pour prélever l'argent néces-

saire à l'achat d'insignes et à la confection de riches bannières. Des concerts, des soirées de tout genre, des excursions par chemin de fer, s'organisèrent de toutes parts.

Le 24 juin fut chômé avec éclat et enthousiasme en 1876, 1877, 1878 et 1879. Nos processions de plus en plus belles et nombreuses révélèrent le talent d'organisation, le coup-d'œil d'ensemble et l'activité des nouveaux commissaires-ordonnateurs : MM. Octave Lemieux, Jules Tessier et Amédée Robitaille.

Dans l'automne de 1876, en septembre, avait lieu à New-York, l'inauguration de la statue de Lafayette, à laquelle assistèrent des délégués de toutes les sociétés françaises de l'Amérique du Nord. Notre Société s'y fit représenter par M. Thomas-Etienne Roy, l'un de ses membres fondateurs.

Vers le même temps, la Société reçut un don d'un prix inestimable. Nous voulons parler de la relique insigne de notre glorieux patron Saint-Jean-Baptiste, qui nous fut donnée par le Rév. M. Blais, alors à Rome, maintenant professeur à l'Université Laval. Les seules conditions imposées par le donateur sont : 1° que la relique soit déposée dans le trésor de la basilique Notre-Dame de Québec pour y être conservée à perpétuité ; 2° que notre Société fasse exécuter à ses frais un buste ou un reliquaire, objet d'art, destiné à la renfermer.

D'un autre côté, notre Société ne perdait aucune occasion de montrer son existence et sa vitalité en prenant part à toutes les manifestations publiques de deuil et de joie. C'est ainsi qu'on la voit faire, en 1877, un chaleureux appel à nos compatriotes, en faveur de nos frères de la Louisiane, victimes de la fièvre jaune ; puis s'associer au deuil de la patrie, à la mort de l'honorable R. E. Caron, lieutenant-gouverneur de la pro-

vince de Québec, et d'Octave Crémazie, le chantre inspiré du « Drapeau de Carillon ». On la retrouve enfin, dans les jours de fête, présentant ses hommages au nouveau lieutenant-gouverneur, l'honorable Letellier de Saint-Just, et prenant part à l'allégresse publique le jour de l'arrivée de Son Excellence Mgr Conroy, délégué du Saint-Siège, si brusquement arrêté, par la mort, dans ses travaux.

Les troubles occasionnés à Montréal par les processions orangistes dans le mois de juillet de cette année, 1877, ayant provoqué dans la presse une guerre aux processions religieuses et nationales, notre Société s'empressa de réclamer énergiquement pour conserver notre procession de la Saint-Jean-Baptiste, et pour déclarer que, n'ayant jamais troublé la paix publique, elle entendait continuer à exercer ses droits et à célébrer, chaque année, le 24 juin par une procession.

Le souvenir de la brillante administration de M. Ledroit (1877-1878) est trop récent pour qu'il nous soit nécessaire de le rappeler. Dès le début, il eut à faire les honneurs de l'hospitalité québecquoise à la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal venue en excursion à Québec, en septembre 1877, et il s'acquitta royalement de sa tâche. Il prit l'initiative de la nomination d'un chapelain de la Société, dans la personne du Rév. M. Blais, professeur de l'Université Laval, le même qui nous avait fait don, une année auparavant, de la relique insigne dont nous avons parlé.

Le 23 mai 1878, la Société assiste en corps, avec insignes, bannières et drapeaux en deuil, à la translation solennelle des restes mortels de Monseigneur de Laval, premier évêque de Québec, et dépose sur sa tombe une magnifique couronne de fleurs.

C'est encore à M. Ledroit que revient l'honneur d'avoir préparé la fête artistique que notre Société donna sous forme de concert d'adieu à Lord Dufferin, le 12 septembre 1878, pendant lequel il lui fut présenté une magnifique adresse préparée par le secrétaire d'alors, et qui nous valut comme réponse un des plus précieux témoignages que notre Société ait eu à enregistrer dans ses annales. (1)

Enfin, comme adieu, M. Ledroit laissait à notre Société une souscription généreuse destinée à l'achat d'un objet d'art destiné à renfermer la précieuse relique de Saint-Jean-Baptiste, donnée à la société par le Rév. M. Blais.

Le mouvement populaire, dont le 24 juin 1880 a été le résultat, a été commencé sous la présidence de M. Ledroit, mais, quelles qu'aient été les instances de la Société, il ne crut pas pouvoir accepter une ré-élection.

Le 1er septembre 1879 avaient lieu les élections générales de la Société. La présidence fut unanimement décernée à l'un de nos membres fondateurs, M. J. P. Rhéaume. Par ses longs et utiles services, par son inviolable fidélité à la cause de la Saint-Jean-Baptiste, il avait mérité cet honneur. De plus, sa parole éloquente, si bien connue des masses, était bien faite pour imprimer au mouvement populaire que nous allions créer, cet élan impétueux, cet enthousiasme irrésistible dont nous avions besoin pour vaincre tous les obstacles, et pour assurer le succès de la démonstration.

(1) Voir dans la IVe Partie cette adresse et la réponse de Lord Dufferin.—C.

CHAPITRE IV.

LE MONUMENT DES BRAVES.

1854-1855-1863-1879. (1)

I. — 5 juin 1854. — § 1.

Par une belle après-midi du mois de septembre 1852, je dirigeais mes pas vers le chemin de Sainte-Foye, en compagnie de l'historien Garneau et de M. L. G. Baillairgé, avocat, jusqu'à l'endroit où étaient les fondations du moulin Dumont. Nous voulions voir de nos yeux des ossements qui, en petite quantité, avaient été découverts par des éboulis causés, chaque année, par la fonte des neiges, près d'un ravin divisant la propriété des héritiers Touraugeau de celle de feu M. Julien Chouinard, riche marchand de la basse-ville, et aussi pour constater si ces ossements avaient appartenu vraiment à des êtres humains.

Assis sur les ruines du moulin Dumont, où la lutte avait été la plus acharnée et la plus meurtrière, ayant à notre droite la chaussée de Sainte-Foye, que les troupes françaises avaient traversée pour entrer en ligne sur le champ de bataille, devant nous les plaines d'Abraham sur lesquelles, pour la dernière

(1) Ce chapitre est tout entier extrait des " Mémoires " inédits mais extrêmement intéressants de M. le docteur Olivier Robitaille, chevalier de Saint-Sylvestre, ancien président et ancien commissaire-ordonnateur de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Nous sommes heureux de lui exprimer ici toute notre reconnaissance.—C.

fois, la valeur de l'armée française et de la milice canadienne, commandées par le général de Lévis, brilla d'un si vif éclat, notre historien national, animé par un noble enthousiasme au souvenir de ce glorieux fait d'armes, nous fit un récit plein de feu de la lutte suprême de nos ancêtres, pour conserver à la France un sol arrosé du sang de ses enfants. Il y avait quatre-vingt-quatorze ans que ces braves reposaient du sommeil de la mort, dans un parfait oubli, sur le sol même que leur vaillance avait illustré. Dans le fond du ravin, nous trouvâmes quelques débris qui, évidemment, étaient des restes d'ossements humains. Il était impossible de se méprendre sur la nature des fragments d'os que nous tenions dans nos mains. C'est alors que nous eûmes la pensée d'en faire l'exhumation, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste si, après des fouilles faites judicieusement, on pouvait en recueillir une plus grande quantité qui établirait, au-delà de tout doute, que c'était bien là l'endroit où l'on avait inhumé les corps des braves, morts sur le champ de bataille de 1760. Quand nous fîmes part au comité de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste de notre agréable promenade au moulin Dumont, et des ossements humains que nous avions trouvés dans le ravin, le comité approuva cordialement le projet d'en faire l'exhumation. Il fut résolu de faire pratiquer des fouilles sur les lieux. Le résultat fut la découverte d'une grande quantité d'ossements humains. Nous aurions aimé à trouver quelques objets, tels que boutons ou plaques d'uniformes, pour nous aider à reconnaître à laquelle des deux nations belligérantes on pourrait assigner ces restes mortels ; peine inutile, rien de la sorte ne fut trouvé. Il est vrai que les ressources de la Société ne permettaient pas de faire de grandes dépenses ; au reste nous

étions pleinement assurés que l'endroit où l'on avait recueilli les os, était bien celui où l'on avait enterré les braves tués à la seconde bataille des plaines d'Abraham.

Après la fête de la Société Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin 1853, M. L. G. Baillairgé ayant fait connaître son désir de ne pas accepter de nouveau la charge de commissaire-ordonnateur, vû ses occupations multiples, je fus nommé pour le remplacer. J'avais beaucoup à cœur de donner à la Société une occasion de faire une grande démonstration. Car alors la Société comptait dans ses rangs l'élite de la population canadienne qui se faisait un devoir et un honneur de marcher dans les rangs de cette belle association nationale chaque fois qu'elle prenait part à quelque démonstration publique. A une assemblée générale de la Société Saint-Jean-Baptiste, tenue à l'hôtel-de-ville, dans le courant du mois de mars 1854, sous la présidence de l'honorable Louis Panet, un rapport, traitant spécialement de l'exhumation des restes mortels des braves de 1760, fut lu et adopté. Après quoi les résolutions suivantes furent proposées et votées unanimement :

« 1° Que les braves, qui ont fait à la patrie le généreux sacrifice de leur vie, ont droit aux hommages et à la reconnaissance des peuples, et que les plus grands honneurs doivent être rendus à leurs dépouilles.

« 2° Que les restes des héros qui succombèrent dans la bataille du 28 avril 1760, sous les murs de Québec, ayant été inhumés sur le champ de bataille où ils sont demeurés depuis cette époque, c'est un devoir pour la Société Saint-Jean-Baptiste d'aller les relever en grande pompe, pour les transporter dans un lieu plus convenable.

« 3° Que des démarches soient faites auprès des autorités reli-

gieuses pour obtenir d'elles la permission de déposer ces glorieux restes dans le cimetière de l'Hôpital-Général, où reposent déjà ceux de leurs compagnons d'armes, morts dans cet asile, des suites de leurs blessures.

« 4° Qu'il serait convenable d'élever sur leur tombe une colonne funéraire en mémoire de leur bravoure et de leur dévouement, et pour attester la reconnaissance de leurs descendants.

« 5° Que cette cérémonie devrait avoir lieu dans le cours du mois de mai prochain, ou en tel autre temps que le comité jugera convenable, et qu'un comité spécial composé du président, du vice-président, du commissaire-ordonnateur, du secrétaire-archiviste, du trésorier-général et de tels autres membres qu'ils voudront s'adjoindre, soit nommé pour mettre à exécution les présentes résolutions.

« 6° Que pour couvrir les frais de la cérémonie et du monument, il soit ouvert une liste de souscription, et que cette liste soit confiée aux officiers des différentes sections.

« 7° Que la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec fasse un appel aux Canadiens-Français en général et aux autres sociétés Saint-Jean-Baptiste en particulier, pour contribuer à la cérémonie qu'elle se propose de faire, les citoyens par souscriptions, les autres sociétés Saint-Jean-Baptiste par souscriptions et par députations, et que le comité qui vient d'être nommé, soit chargé de mettre cette proposition à exécution.

« 8° Que le fonds de réserve de la Société soit déclaré suspendu pour l'année courante. »

Voici la liste des membres du comité :

L'honorable Louis Panet, président de la Société ;

L'honorable Louis Massue, vice-président ;

George II. Simard, écuyer, trésorier-général ;
Philippe Jolicœur, écuyer, secrétaire-archiviste ;
Ol. Robitaille, écuyer, M. D., commissaire-ordonnateur ;
Louis Bilodeau, écuyer, vice-président, section Notre-Dame ;
Sévère Marchildon, écuyer, vice-président, section N.-D. ;
Grégoire Darveau, écr., vice-président, section Saint-Jean ;
J. B. Bureau, écuyer, vice-président, section Saint-Jean ;
Prudent Vallée, écuyer, vice-président, section Saint-Roch ;
J. B. Martel, écuyer, vice-président, section Saint-Roch ;
L'honorable Etienne-Paschal Taché, L. G. Baillairgé, F. X. Garneau et Joseph Légaré, écuyers.

Ce comité avait une grande mission à remplir en surveillant les préparatifs de la fête, et en organisant une grande démonstration. Il était évident que les moyens pécuniaires de la Société ne permettraient pas d'en payer tous les frais, qui devaient être considérables. Des listes de souscriptions furent préparées et livrées aux officiers des différentes sections de la Société ; en même temps, le secrétaire-archiviste, M. Philippe Jolicœur, publia un manifeste faisant un chaleureux appel aux Canadiens-Français.

Le comité organisateur de la fête eut beaucoup de travail à faire et aussi beaucoup de difficultés. Il avait été décidé que l'on joindrait à la fête civique et militaire, une fête religieuse, et pour cela nous avions à nous mettre en rapport avec les autorités ecclésiastiques. Notre première pensée était de déposer les ossements dans le cimetière de l'Hôpital-Général où reposaient ceux de leurs compagnons d'armes, décédés dans cet hospice des suites de leurs blessures. La cérémonie religieuse devait avoir lieu dans l'église Saint-Jean-Baptiste.

La Société Saint-Jean-Baptiste fournit à l'archevêché un

certificat constatant que les ossements contenus dans la bière, étaient ceux de soldats catholiques, et ce document envoyé à l'Archevêque fit disparaître tous les obstacles.

Pendant que l'on était en négociation avec le chef du clergé, au sujet de la partie religieuse, j'avais, comme commissaire-ordonnateur, à voir à tous les détails de la fête civique et militaire. Le concours des autorités militaires m'était nécessaire afin d'avoir les armes indispensables pour l'ornementation du char funéraire, et pour les différents corps de pompiers qui devaient porter les armes et qui s'exerçaient pour cela depuis plusieurs semaines. De plus, il me fallait quelques pièces d'artillerie de campagne. Les circonstances étaient favorables : sur le continent européen, les armées française et anglaise combattaient côte à côte contre l'ours du nord. Cette alliance anglo-française, cimentée par la victoire sur les champs de bataille de la Crimée, au prix d'un sang noble et généreux et de sacrifices sans nombre, avait produit un effet magique dans les possessions britanniques de l'Amérique du Nord. Jamais, dans d'autres circonstances, nous n'aurions pu obtenir du commandant en chef des forces ce dont nous avions tant besoin. L'on sait qu'il est strictement défendu par les autorités militaires (Horse Guards) de laisser sortir des arsenaux des armes, et encore, moins, de mettre entre les mains du peuple des canons, armes si dangereuses à manier.

Nous avions dans le comité organisateur de la fête, un militaire décoré qui, bien jeune, avait pris part à la guerre de 1812-1813, et qui, de tout cœur, s'était dévoué pour que la translation des os des braves fut aussi solennelle que possible. Ce militaire était l'honorable Etienne Paschal Taché, colonel de milice, alors un des ministres du gouvernement du Canada.

Par sa position, M. Taché commandait une grande influence auprès des autorités militaires ; de plus il était l'ami du général Rowan. C'est par l'entremise du colonel Taché que je fus mis en rapport avec Sir James Alexander, aide-de-camp du général Rowan, commandant des forces dans l'Amérique Britannique, et administrateur de la province.

Le général Rowan qui avait cordialement acquiescé à la demande que le colonel Taché lui avait faite, afin d'obtenir les armes dont nous avions besoin pour la célébration de la fête, lui dit que j'aurais à m'adresser à son aide-de-camp pour tout ce dont j'aurais besoin. Il me mit tout de suite en rapport avec Sir James Alexander ; je préparai une liste des fusils à être distribués aux compagnies des pompiers, et des pistolets, sabres, baïonnettes, coutelas, requis pour la décoration du char funéraire. Sir James Alexander, vrai gentilhomme et d'une exquise politesse, prit beaucoup d'intérêt dans toutes mes démarches auprès de lui, aplanissant les difficultés, et me donnant d'excellents conseils sur l'armement des pompiers. Il m'offrit de plus les services de M. Holowell, gardien des magasins militaires, et d'un armurier pour préparer le char funéraire, si j'en avais besoin. Quant à ce qui regardait les canons, je me mis en rapport avec le colonel Thorndick, de l'artillerie royale, d'après l'avis de Sir James Alexander. Le colonel Thorndick fut d'une obligeance extrême; il alla même au-delà de mes désirs. Il fit placer un mât au-dessus de la porte Saint-Jean pour y déployer les pavillons anglais et français le jour de la cérémonie. Il aurait même désiré y placer quelques petites pièces d'artillerie pour saluer la procession, mais il me dit qu'il n'en avait pas de disponibles, ou bien que cette pensée lui était venue trop tard pour la mettre à exécution. J'aime à rappor-

ter tous ces petits détails, pour faire voir que les militaires se joignaient de cœur aux désirs du comité organisateur, pour faire, de la translation des dépouilles des braves de 1760, une grande démonstration. Du colonel Grabbe, commandant les forces à Québec, j'eus le meilleur accueil. Désirant avoir une garde militaire, il acquiesça cordialement à ma demande, et plusieurs compagnies des 66me et 71me régiments eurent ordre de prendre part à la démonstration. Le point saillant de la procession devait être le char funéraire. M. Joseph Légaré, artiste distingué, s'était chargé d'en faire le dessin, et d'en surveiller l'exécution. M. Légaré nous donna une pièce monumentale qui eut les honneurs d'une reproduction dans l'*Illustrated London News* et dans l'*Illustration de Paris*.

M. Philippe Jolicœur, en sa qualité de secrétaire-archiviste, eut à s'occuper de la plus grande partie de la correspondance et à faire les invitations. Ce monsieur donna beaucoup de son temps aux préparatifs de cette grande fête, désireux comme tous les membres du comité, que cette fête fût en tout point mémorable. M. Louis G. Baillairgé, dont l'expérience dans l'organisation de nos grandes fêtes nationales était si appréciée, me fut d'un grand secours.

Le travail pour les préparatifs de la fête allait aussi vite que possible ; tout faisait croire que sous peu, on pourrait fixer la date du jour pour la cérémonie. Les différents corps de pompiers avaient été passablement bien disciplinés par M. Louis Lemoine, armurier, ancien soldat de la grande armée, aidé par notre tambour-major, M. L. Blanc, afin de leur permettre de se servir des fusils et des canons. Le 5 juin 1854, fut le jour désigné par le comité, pour faire la translation des dépouilles mortelles des braves de 1760.

Un soleil resplendissant salua le 5 juin et nous annonça une superbe journée ; une brise bienfaisante devait nous aider à supporter les fatigues de la marche. Le matin, de bonne heure, toute la population de Québec était sur pied. Avant neuf heures, les différentes sections de la Société Saint-Jean-Baptiste avec leurs bannières, oriflammes et drapeaux, étaient massées sur le vaste champ de l'Esplanade, ainsi que les compagnies de pompiers avec leurs beaux uniformes, l'arme aux bras, et plusieurs compagnies des 66me et 71me régiments, avec un nombreux état-major, qui avait accepté l'invitation d'honorer de leur présence cette démonstration. Sur les talus et la chaussée de l'Esplanade, on voyait des milliers de spectateurs de la ville et des environs qui étaient là pour assister au départ de la procession. Le char funéraire, traîné par six chevaux, richement caparaçonnés en noir, contenant le double cercueil en zinc et en bois de rose, dans lequel étaient déposées les dépouilles mortelles des braves de 1760, parti de l'Hôtel-de-Ville, fut conduit sur l'Esplanade à neuf heures et demie. Les coins du poële étaient portés par les honorables E. P. Taché, Ed. René Caron, M. Morin, M. P. de Sales Laterrière, Jean Chabot, P. J. O. Chauveau, le commandeur Jacques Viger, de Montréal, les colonels de Salaberry, Charles Panet et McDonald, messieurs Faribault, F. X. Garneau, Joseph Cauchon, L. G. Baillairgé, Dumoulin, maire des Trois-Rivières, et Joseph Légaré, tous portant de riches écharpes en soie.

Quelques minutes après l'arrivée du char funéraire et des porteurs des coins du poële, le signal du départ fut donné par le commissaire-ordonnateur, et la procession se mit en marche (1).

(1) Voir le programme, à la IVme Partie.

A l'hôtel du gouvernement, l'honorable Louis Panet, président de la Société, adressa la parole, en termes chaleureux et bien sentis, au général Rowan qui était au balcon de l'hôtel, remerciant le général, au nom de la Société Saint-Jean-Baptiste, pour la manière gracieuse avec laquelle il avait acquiescé à toutes les demandes qui lui avaient été faites dans la vue de donner tout le relief possible à cette grande démonstration. Je transcris ici le discours du président et la réponse du général :

« Votre Excellence,

« La Société Saint-Jean-Baptiste, qui représente la grande « masse de la population canadienne-française, désire parti- « culièrement offrir à Votre Excellence ses plus vifs et ses « plus sincères remercîments pour l'appui signalé que Votre « Excellence lui a si libéralement et si spontanément donné « dans tout ce qui a été fait pour atteindre le but de cette « grande et imposante solennité. L'intérêt particulier que « Son Excellence, ainsi que toute la garnison, a pris au succès « et à l'éclat de cette démonstration, sans égard aux préjugés « nationaux et sans nullement s'enquérir qui, dans l'occasion « dont nous célébrons la mémoire, étaient les vainqueurs, et « qui étaient les vaincus, doit pour toujours éteindre et mettre « au néant tout reste d'antipathie nationale, s'il en restait « encore dans l'esprit de quelques-uns de nos compatriotes, « et de tels procédés de la part de Votre Excellence feront « plus pour amener entre les deux origines les bons rapports « mutuels et la fusion complète des sentiments, que tout ce « qui a été dit et fait pendant le dernier demi-siècle. »

Son Excellence répondit en ces termes :

« Monsieur le président et messieurs,

« Il est extrêmement agréable pour moi, ainsi que pour « chacun des soldats que vous avez invités à prendre part à « cette intéressante cérémonie, d'avoir à remarquer les efforts « que votre Société a faits pour honorer la mémoire des braves « combattants, morts sur le champ de bataille. Il importe « peu de rechercher à laquelle des deux armées rivales ont « appartenu ces hommes valeureux. L'histoire a enregistré « le fait qu'ils sont morts glorieusement, en accomplissant « leur devoir envers leur roi et leur patrie, et cette considéra- « tion doit suffire pour accorder à leurs restes toute marque « de respect et de vénération. Je vous souhaite, messieurs, « le plus beau succès dans la grande œuvre que vous venez « d'entreprendre. »

Quand la procession fit son entrée dans le temple, les cloches des beffrois de Notre-Dame et de la cathédrale anglicane sonnaient à toute volée ; l'orgue faisait entendre sa puissante voix, les fanfares militaires jouaient l'hymne de Saül. Un catafalque était érigé sur une large plate-forme au centre de la nef, surmonté d'un beau baldaquin, autour duquel étaient appendus les drapeaux de la milice canadienne, puis, quatre magnifiques saules pleureurs en ornaient les angles ; des centaines de luminaires jetaient une vive lumière. Les décorations dans l'enceinte de la cathédrale étaient très bien appropriées ; à la voûte étaient suspendues de nombreuses banderolles blanches et noires ; l'immense nef du centre était tendue de noir dans toute son étendue. Dans le chœur, l'on voyait tous les prélats de la province ecclésiastique, qui venaient d'assister au premier concile provincial, avec un grand nombre de prêtres, venus de

toutes les parties du diocèse, pour être témoins de cette grande cérémonie. Sa Grandeur, Mgr l'Archevêque, revêtue des ornements pontificaux, occupait le trône pontifical. Dans l'intérieur de l'église, chaque endroit avait été désigné pour placer les différents corps. Au bas du chœur prirent place le Président, et les principaux officiers de l'état-major militaire. Dans les deux grandes allées de la nef, se trouvaient les soldats, l'arme au bras, ainsi que les compagnies de pompiers. Dans les chapelles latérales les diverses sections de la société : les bannières, drapeaux et oriflammes, étaient placés tout le long de la balustrade du chœur.

Le cercueil ayant été déposé sur le catafalque, Monseigneur l'Archevêque se rendit sur le trône, préparé pour lui et sa suite, sur l'estrade. Jamais plus beau spectacle n'avait été vu à Québec jusqu'à ce jour ; le coup d'œil que présentait l'enceinte de la cathédrale était des plus saisissants.

Dès que Monseigneur eut pris son siége, un chœur,—composé de 150 voix, sous la direction de M. Ernest Gagnon, organiste de l'église Saint-Jean, et de M. Stanislas Drapeau, directeur de la Société musicale des amateurs de Saint-Jean,—entonna le *Dies iræ* de Mozart, puis le *Libera* avec une précision admirable.

Monseigneur ayant récité les prières des morts, la procession reprit ses rangs et se dirigea par les rues de la Fabrique et Saint-Jean vers le terrain, qui avait été donné à la Société Saint-Jean-Baptiste, avec tant de libéralité, par feu M. Julien Chouinard, pour y déposer les dépouilles mortelles des braves. Du point de notre départ de l'Esplanade, jusqu'au lieu de notre arrivée, toutes les rues étaient décorées ; les pavillons anglais et français, réunis ensemble et agités par une douce brise, semblaient vouloir couvrir de leurs plis la marche de la procession.

Des milliers de personnes s'étaient rendues sur le terrain de l'inhumation bien avant l'arrivée de la procession. La large chaussée de Sainte-Foye était littéralement encombrée par une multitude de spectateurs qui s'étaient donné rendez-vous sur le champ où avait été livrée la bataille. Les plus agiles étaient montés dans les arbres ; quelques branches trop faibles cédèrent sous la pression du poids, de là de nombreuses chutes ; cependant aucun accident grave n'arriva.

§ 2.

DISCOURS DE L'HONORABLE E. P. TACHÉ.

L'honorable Et. P. Taché avait bien voulu se charger du discours de circonstance. Sa parole mâle et toute militaire sut impressionner l'immense auditoire qui entourait l'estrade sur laquelle il se trouvait. Nous regrettons de ne pouvoir citer que quelques passages de ce beau discours :

.....

« L'esprit militaire n'est pas entièrement éteint chez nous, puisque nous sommes les descendants des Celtes, et que l'histoire de l'Europe prouve que cet esprit est inhérent à notre organisation. Il peut être, à la vérité, dans un état latent, engourdi, à deux courtes périodes près, par un siècle de paix et de repos, mais un mot de ma part saura le réveiller, et ce mot trouvera de l'écho dans la poitrine de tous ceux qui sont à portée de m'entendre. Il ne faut qu'entrevoir les jets de lumière qui scintillent des yeux de la masse qui, en ce moment, fixe sur moi ses regards, pour me convaincre que le plus léger événement, un rien, feraient éclore ce genre belliqueux dont vous ignorez vraisemblablement vous mêmes l'existence au fond de vos cœurs, et qui, dans un instant, peut transformer chacun de vous en un soldat courageux et invincible. Et comment en serait-il autrement ? Il faudrait donc que nous eussions dégénéré, mais la chose est impossible. Pensez-vous que nous puissions en honneur nous mettre la main sur la poitrine et

déclarer que nous sommes moins courageux, moins capables de dévouement envers la patrie que ne l'étaient nos ancêtres ? Mais si nous nous rendions coupables d'un aveu aussi humiliant, la nature entière se soulèverait contre nous pour nous accuser.

« Dans cet hémisphère, où la matière inanimée est si grande, où tout semble avoir été jeté dans un moule gigantesque, où la végétation est si luxuriante, l'homme seul n'a pu dégénérer : encore moins, la chose est impossible. Cependant s'il se trouvait quelqu'un dans cette assemblée qui sentît son cœur défaillir à l'idée d'un acte de dévouement envers la patrie, à l'idée d'un danger personnel, je lui dirais : « Ami, as-tu bien « vu ces ossements vénérables, à demi-pulvérisés par le temps, « que nous venons transférer dans leur dernière demeure ? Ce « sont les restes de quelques-uns de nos frères, de quelques-« uns de ceux qui nous ont précédés au banquet de la vie. Un « jour la patrie réclama le secours de leurs bras, elle était en « danger, et à son premier appel, ils se rangèrent de suite « sous ses drapeaux. Le climat n'eut pas de rigueurs qu'ils « n'affrontèrent courageusement ; les campagnes qu'ils firent « n'offraient point de privations, de fatigues qu'ils ne surmon-« tèrent gaiement et sans se plaindre ; et, un jour, enfin, ils se « rencontrèrent face à face avec l'ennemi.....avec l'ennemi « formidable, confiant en lui-même, fier de son succès. Et sou-« dain le sang bouillonna dans les veines de nos preux devan-« ciers, et ils se dirent : « Le jour est arrivé où il nous faut « réparer l'effet d'une défaite ; voici l'occasion de laver un « affront. » De l'autre côté, dans l'armée anglaise, les chefs rappellent à leurs soldats la brillante victoire remportée, le 13 septembre précédent, sur l'infortuné Montcalm, ils invoquent les mânes glorieuses de l'immortel Wolfe. L'enthousiasme est à son comble ; puis, un morne silence règne, un instant, dans les deux armées, en attendant le signal du combat. Mais voilà que soudain, à l'écho des mâles accents des chefs, répété de rang en rang dans les deux armées, les colonnes s'ébranlent, se précipitent, se choquent ; un combat furieux et épouvantable s'engage sur toute la ligne, et bientôt la terre teinte de sang reste couverte des cadavres des vainqueurs et des vaincus. Maintenant, je le demande, est-il un homme parmi nous, quelque timide qu'il soit de sa nature, qui, au souvenir de tant d'héroïsme, ne soit prêt à s'écrier : « Non, je ne démen-

« tirai pas le sang qui coule dans mes veines ; ce sang, comme « celui de mes aïeux, est à la patrie, à la Souveraine dont je « suis le sujet, et pour elle il est prêt à couler, quand il en sera « temps. » (Grands applaudissements).

La bataille du 28 avril 1760, est un de ces beaux faits d'armes, dont les Canadiens peuvent à juste titre s'enorgueillir, y ayant pris une très-large part, non-seulement en leur qualité de milice canadienne, mais encore comme faisant partie des troupes françaises elles-mêmes, auxquelles un très-grand nombre fut incorporé, seul moyen qu'il y eut alors de recruter les régiments, et de remplacer les soldats tués en combattant, ou morts de misère et de maladie. Cette bataille, je le répète, est une de nos gloires canadiennes, et peut sans crainte être placée à côté de Carillon et de Châteauguay. Sur l'armée française de 6,910 hommes, les natifs de la Province se présentèrent en bataille au nombre de 3,021 hommes, près de la moitié du total. Le succès obtenu dans cette bataille n'est pas un de ces succès douteux, équivoques, que l'on attribue quelquefois à une méprise, à la protection d'une forte position, ou au hasard. Non, messieurs, les armées, à peu près d'égale force, se rencontrèrent face à face en rase compagne, les Français n'ayant que trois pièces d'artillerie à opposer aux vingt pièces de canon de leurs adversaires, et les uns et les autres n'ayant que leurs poitrines pour leur servir de remparts et de protection. La lutte dura trois heures ; lutte terrible et acharnée, durant laquelle un quart des combattants resta sur le carreau, proportion plus grande que n'ont offert plus tard, eu égard au nombre de troupes engagées dans la mêlée, les champs de batailles si célèbres de Marengo, d'Austerlitz et même de Waterloo.

« Je viens de dire que les armées en face l'une de l'autre étaient à peu près d'égale force, et la chose parait très-vraisemblable, si l'on considère l'ensemble des documents officiels. L'effectif de l'armée française, comme nous venons de le voir, était de 6,910 hommes ; mais de ce nombre, il avait fallu distraire des détachements pour la garde de l'artillerie et des bateaux, qui n'étaient pas encore arrivés, et pour le pont Jacques-Cartier, ce qui dut à peine laisser 6,000 combattants pour le champ de bataille. D'un autre côté, l'armée du général Murray réduite de 490 hommes par la mortalité durant le cours de l'hiver, se montait encore à 7,714 hommes

effectifs, en sorte qu'en allouant 1,714 hommes pour les gardes laissées dans la ville, et ses malades, proportion vraisemblablement forte, ce général avait encore 6,000 hommes de disponibles, et dont il pouvait faire usage le jour de la bataille, ce dont il eut sans doute le soin de se prévaloir, puisque l'on trouve dans le manuscrit de Fraser, les lignes suivantes : « On « the 28th of April, about 8 o'clock in the morning, the whole « garrison, exclusive of the guards, marched out of town with « 20 pieces of field artillery. » Maintenant, s'il est vrai que Murray sortit des murs de la ville n'ayant que 3,500 à 4,000 hommes, comme plusieurs écrivains le prétendent, il commit une grande faute et ne profita pas de l'expérience de Montcalm, qui en avait fait autant sept mois auparavant. Il y a néanmoins cette différence entre Murray et Montcalm : c'est que celui-ci en perdant la bataille, perdit aussi la vie et la ville-tandis que celui-là, également défait, conserva la ville et survécut à sa défaite.

« L'armée assiégée perdit dans cette journée tout son matériel et toute son artillerie; la gauche fut enfoncée et refoulée en désordre sur la droite qui, simultanément chargée elle-même par la gauche de l'armée française, fut, après une lutte acharnée corps à corps, les masses se foulant et se refoulant alternativement, s'établissant dans une position, l'abandonnant pour la reprendre de nouveau, la droite, dis-je, fut à son tour enfoncée et poursuivie vivement, l'épée dans les reins. Le succès de la journée fut le résultat des dispositions habiles de M. de Lévis. Cet homme supérieur, d'un coup d'œil, s'aperçut des fautes commises par Murray, et il en profita. La première faute de Murray fut d'abandonner la belle position militaire qu'il occupait sur les buttes à Neveu, le côteau où l'on a depuis érigé les tours, et sa seconde, de n'avoir pas suffisamment appuyé sa gauche sur le chemin St.-Louis, afin d'empêcher que l'on ne vint à la tourner. Lévis plaça en conséquence une forte division sur son extrême droite, embusquée dans un petit bois dominant le foulon, avec les trois seules pièces de canon qu'il eût en sa possession; et, du moment que son centre et sa gauche commencèrent à faire impression sur l'ennemi, il fit marcher cette division en avant, et en exécutant un mouvement de conversion sur sa gauche, et prit Murray en flanc, le refoulant vivement en descendant la déclivité du terrain; et sans la petite distance séparant les combattants

des murs de la ville, et sans une méprise dans l'exécution d'un ordre donné au commandant d'une brigade française, il l'eut vraisemblablement jeté en bas du côteau Ste-Geneviève, et de là sur la rivière St-Charles.

« Ce fut du moins dans cette intention que Lévis exécuta cette belle manœuvre ; et tous les écrivains s'accordent à dire qu'elle fut à un cheveu près de réussir, ce qui lui eût ouvert les portes de Québec. Quoiqu'il en soit, comme les choses se passèrent, il ne resta, après cette affaire, aucun doute dans l'esprit de qui que ce fût dans la colonie, que Québec ne devint, en dernier ressort, la proie de celle des puissances belligérantes dont les secours arriveraient les premiers dans le fleuve Saint-Laurent, et l'Angleterre ayant devancé sa rivale, la chûte définitive de Québec et la conquête du Canada furent dès lors consommées.

« En justice et en honneur pour l'armée anglaise, je dois dire qu'en cette occasion, elle se montra ce qu'elle a toujours été sur le champ de bataille, ferme, intrépide et toujours de sang-froid. L'effet de son feu fut terrible, et à en juger par les ravages qu'il fit dans les rangs français, il dut être dirigé avec beaucoup de précision, et lors même que l'armée fut, à la fin, obligée de lâcher pied, il est possible que, à part des fautes grossières de stratégie commises par Murray, l'impression sous laquelle elle était, de la supériorité numérique de l'armée française, ait été pour quelque chose dans sa retraite précipitée. A tout événement, il est de notoriété que cette impression était générale dans l'armée anglaise, et que des écrivains de cette nation, en dépit des faits les mieux établis au contraire, ont persisté à soutenir que l'armée française était forte de 12 à 15 mille hommes. Quant aux Canadiens formant une si forte proportion de l'armée française, je ne saurais faire un plus bel éloge de leur conduite qu'en rapportant textuellement ce que l'on trouve dans l'ouvrage de M. Garneau, emprunté à la dépêche du gouverneur français : « L'on voyait les milices « canadiennes charger leurs armes couchées, se relever après « les décharges d'artillerie ennemie, et se précipiter en « avant pour fusiller les canonniers sur leurs pièces. La « milice de Montréal combattait avec un courage admi- « rable, surtout le bataillon commandé par le brave « colonel Rhéaume, qui fut tué. M. de Repentigny, qui com- « mandait cette brigade, occupait le centre de la ligne fran-

« çaise ; il arrêta les ennemis qui la chargeaient et les força « à reprendre leur première position ; elle repoussa ensuite, à « deux reprises, deux corps qui se détachèrent de l'aile droite « de l'ennemi, pour la déposter, et ralentir, par sa fermeté et « la vivacité de son feu, leur poursuite contre les grenadiers de « la gauche, et ensuite, en les couvrant, facilita à ceux-ci les « moyens de marcher en avant. Cette brigade fut la seule qui « maintint toujours son terrain, pendant cette bataille achar- « née.» Quant à l'armée française, je n'en dirai rien. Le résultat de la bataille, la terre saturée de son sang, parlent plus fortement que tout ce que je pourrais rapporter en sa faveur. »

Le colonel Taché, après avoir développé son projet de former une milice canadienne sur un pied efficace, continue :

« Je suis déjà vieux, je le sens, vous le voyez, et cependant, je suis un des plus jeunes soldats de 1812, étant entré au service à l'âge de 17 ans. Il est possible que, lorsqu'il s'agira d'organiser une force provinciale, il ne se trouve pas un seul Canadien qui, par expérience, soit en état de donner son avis sur ce qu'il y aurait de mieux à faire, pour mettre cette force en harmonie avec nos mœurs et nos habitudes, et pour qu'elle réponde au besoin du pays. J'ai donc cru que l'occasion était favorable, non de développer tout un système d'organisation militaire, la circonstance ne le permettant pas, mais de vous donner, en peu de mots, mon opinion relativement à la nécessité d'une organisation, à une époque peu éloignée, ainsi qu'un léger aperçu du principe sur lequel cette organisation devrait être appuyée.

« Maintenant, messieurs, il ne me reste qu'à féliciter la Société Saint-Jean-Baptiste sur l'initiative qu'elle a prise dans cette pieuse, touchante et patriotique cérémonie. Aux citoyens composant cette société, résidant sur les lieux où se moissonna tant de gloire, foulant aux pieds, chaque jour, le sol sur lequel ont reposé, pendant si longtemps, les cendres de tant de victimes immolées sur l'autel de la patrie ; à ces citoyens, dis-je, appartenait la noble tâche de recueillir et de relever les restes des braves que le temps et les dégradations ont exposés à la surface de la terre. Grâce à vos soins, messieurs,

les oiseaux de proie, les animaux immondes ne troubleront plus leurs cendres ; grâce à votre piété filiale, ces restes sont maintenant dans un lieu de repos, à l'abri de toute profanation.

« Je sais que c'est votre intention d'élever un monument convenable qui rappellera à la postérité l'action éclatante que nous célébrons en ce jour. Ce monument pourra aussi servir aux générations futures si jamais elles ressentaient le besoin de ranimer leur ardeur guerrière, relâchée par une longue paix et par la mollesse; ce monument, dis-je, servira à les rappeler dans la voie de l'honneur et du devoir, et en s'approchant de ces vénérables reliques, elles se trouveront retrempées, et se sentiront renaître au sentiment de toutes les vertus guerrières.

« Mais ici qu'il me soit permis d'exprimer une opinion, et de former un vœu. Le monument que nous nous proposons d'élever devrait, ce me semble, être érigé non dans un esprit mesquin, étroit, égoïste, mais dans des vues larges et généreuses, à la mémoire des braves des deux armées qui ont consommé, le 28 avril 1760, envers leur patrie respective, le plus grand de tous les sacrifices, le sacrifice de la vie.

« Imitons donc le bel exemple qui nous a été donné par nos frères d'origine britannique, dans l'obélisque qu'ils ont élevé à la mémoire conjointe de Wolfe et de Montcalm, monument simple à la vérité, mais imposant, sur lequel se trouve gravée l'inscription remarquable suivante : « Mortem virtus communem, « famam historia, monumentum posteritas dedit ; » c'est-à-dire : « le courage les ayant réunis dans une mort commune, l'his- « toire leur donnera une gloire égale et la postérité un même « tombeau. » Belles et admirables paroles, qui ne froissent la sensibilité, ni ne blessent l'orgueil de personne, mais qui remplissent le cœur d'admiration, de respect et d'attendrissement, et qui font naître dans l'âme de nobles et patriotiques inspirations.

« Encore une fois, pourquoi serions-nous moins généreux que nos compatriotes d'origine anglaise ? Qu'avons-nous à craindre ? L'histoire n'est-elle pas là, plus durable que l'airain et les monuments des hommes, et n'a-t-elle pas fait à nos aïeux la part de lauriers qui leur était dûe, et cette part n'est-elle donc pas assez belle, n'est-elle donc pas suffisante ? Rappelons-nous que les citoyens de Québec et les habitants du Canada tout entier sont ou les descendants immédiats ou

au moins les compatriotes de ceux qui sont tombés des deux côtés sur le champ de bataille. N'oublions pas que la Providence veut que nous vivions en paix et en frères sur cette terre vierge et neutre de l'Amérique. Ainsi je me flatte que le monument sera élevé dans le but que j'ai indiqué, et qu'entre autres bons résultats, il aura l'effet de resserrer de plus en plus les liens qui nous unissent à nos concitoyens d'origine britannique. Jamais plus belle occasion que celle-là ne s'est présentée pour mettre dans l'oubli ces malheureuses dissensions et ces haines nationales qui nous ont fait tant de mal.

» L'Angleterre et la France, ennemies pendant des siècles, sont maintenant unies par une étroite alliance; leur intérêt mutuel, la civilisation et le monde entier vont profiter de cette ère nouvelle : serions-nous les seuls, nous les descendants de ces deux grands peuples, qui demeurerions étrangers à ce beau mouvement! Non, nous oublierons nos anciennes querelles, que l'on a appelées guerres de races ; nous ne formerons plus désormais qu'un peuple sinon homogène, du moins uni par le cœur et par le sentiment : le peuple canadien. Car rappelons-nous que nous n'aurons jamais de prospérité réelle et permanente, à moins que tous les concitoyens, les vrais amis de leur pays, ne s'efforcent d'étouffer ces dissensions religieuses et nationales, toujours si fatales.

» Maintenant, messieurs, en nous découvrant, je vous prie de vous joindre à moi de cœur et d'esprit, pour exprimer la pensée qui a donné lieu à la célébration de ce jour. Et pour circonscrire cette pensée dans ses limites les plus étroites, terminons cette belle journée en prononçant tous, et comme d'une seule voix, ces paroles, interprètes de notre sentiment : « Respect, respect et honneur à la mémoire des braves qui « ont versé, sur ce champ de bataille, dans les rangs opposés « des deux armées, jusqu'à la dernière goutte de leur sang « dans l'accomplissement d'un devoir sacré envers leur patrie « respective. Gloire, honneur, respect éternels au courage et « à la valeur, chez quelque peuple et en quelque lieu que ces « nobles vertus se rencontrent. Reposez donc en paix, ombres « glorieuses! soyez satisfaites mânes héroïques ! car le cœur de « vos neveux a été ému, et a tressailli au souvenir de votre « vaillance et de votre sacrifice. »

§ 3.

Après ce chaleureux discours, souvent interrompu par des bravos frénétiques, trois immenses hourras furent donnés aux armées alliées de l'Angleterre et de la France ; puis le curé de Québec, le Rév. M. Joseph Auclair, bénit la fosse. Les dépouilles mortelles des braves de 1760 y étant déposées, à un signal donné, l'artillerie, servie pour la circonstance par les pompiers voltigeurs, sous le commandement du capitaine Marcotte, fit entendre sa grosse voix, repercutée d'écho en écho jusque dans les profondeurs des Laurentides. Vingt et un coups de canon furent tirés avec beaucoup d'ensemble et de précision. Le colonel Thorndick, qui avait pris une position favorable, près de l'angle sud-est de la remise de M. Chouinard, pour voir l'effet du tir par des artilleurs volontaires, me dit : « C'est vrai- « ment admirable de voir avec quelle dextérité on manie le « canon, et cela après un si court exercice ». Il faut dire ici que le colonel Thorndick, de l'artillerie royale, vieux militaire ayant une grande expérience, m'avait manifesté ses craintes, et vint même jusqu'à me proposer, l'avant-veille de la fête, de faire servir les pièces de canons par ses propres artilleurs : il craignait que quelque accident n'arriva. Cette pensée n'était pas du goût de mes pompiers, et le vieux soldat français qui les avait exercés me dit : « N'ayez pas d'inquiétude, le tout sera « fait militairement et sans danger ». Le dernier coup de canon étant tiré, les soldats firent trois décharges de mousqueterie, au-dessus de la fosse qui contenait les restes mortels des braves de 1760, dernier et suprême adieu en l'honneur de ces héros qui, près d'un siècle écoulé, avaient lutté si vaillamment, les uns pour reconquérir, par un hardi coup de main,

leur position perdue huit mois auparavant, le 13 septembre 1759, les autres pour conserver, par une lutte acharnée et sanglante, le terrain conquis par le général Wolfe. Trois autres décharges de mousqueterie furent tirées par les volontaires pompiers qui, eux aussi, désiraient saluer d'un suprême adieu ces dépouilles mortelles, froides cendres il est vrai, mais qui durent tressaillir au fond de leur tombeau, à cet hommage qui leur était adressé.

La journée avait été des plus favorables sous tous les rapports ; la chaleur était tempérée par une brise vivifiante. Tout le monde paraissait pleinement satisfait du beau résultat de cette grande cérémonie encore vivace dans la mémoire des citoyens de Québec. La grande distance que nous avions eu à franchir avait naturellement réveillé l'estomac. La soif surtout se faisait vivement sentir. Feu M. Julien Chouinard fit entrer chez lui tous ceux qui avaient pris une part active dans la démonstration, ainsi que les officiers de l'état-major et les invités, et tous surent apprécier son hospitalité.

Le soleil déclinait rapidement vers l'occident, quand l'ordre du départ fut donné. La procession se remit en marche au son d'une musique joyeuse et à pas accélérés. Tous disaient dans ce mouvement d'enthousiasme :

Dulce et decorum est pro patriâ mori.

II.—18 Juillet 1855.—§ 1.

Comme nous l'avons déjà dit, dans notre récit de la translation des dépouilles mortelles des braves de 1760, la Société Saint-Jean-Baptiste se proposait de leur élever un monument sur le terrain même illustré par leur bravoure.

Le 27 février 1855, à une assemblée générale de la Société, il fut résolu sur motion de l'honorable E. P. Taché, secondé par le docteur Olivier Robitaille :

« Qu'un comité composé du président et du vice-président, des présidents des sections, du commissaire-ordonnateur, du trésorier-général, du secrétaire-archiviste et de MM. E. P. Taché, L. G. Baillairgé, P. J. O. Chauveau, F. X. Garneau, Etienne Parent, Joseph Légaré, Charles Baillairgé et Joseph Hamel, fasse les démarches et conclue les arrangements nécessaires pour l'érection du monument des braves de 1760, et que cette assemblée exprime le désir que la pose de la pierre angulaire de ce monument ait lieu le 25 juin prochain, fête patronale de la Société Saint-Jean-Baptiste. »

Sur motion de L. G. Baillairgé, écuyer, secondée par l'honorable Joseph Légaré, il fut résolu :

« Qu'instructions soient données aux différentes sections de cette Société, de faire ouvrir sans délai, dans leurs localités respectives, des listes de souscription pour l'érection du monument des braves de 1760. »

Cette résolution fut mise tout de suite à exécution, et en peu de jours plus de $1,400 furent souscrites et payées. En tête des souscripteurs l'on voyait figurer les noms de lord Elgin, du général Rowan, de l'Archevêque de Québec, des honorables ministres du gouvernement, des membres du Parlement et d'un grand nombre des principaux citoyens de Québec. M. Charles Baillairgé, architecte, fut chargé par le comité de faire le plan de ce monument avec un estimé du coût probable de son exécution. Peu de jours après, M. Baillairgé soumit au comité le plan de ce monument qui fut adopté, et d'après les estimés il devait coûter cinq mille piastres, la statue en bronze

non comprise. Ce monument devait être placé sur des fondations solides, avec de larges assises en pierre, afin de pouvoir supporter, d'une manière durable, la colonne en fer, de 45 pieds de hauteur, sur 15 pieds de circonférence. L'inscription à être placée sur le monument demandait de la part du comité beaucoup de réflexion et de tact, pour qu'elle fût lue sans éveiller les susceptibilités de personne. Déjà, Sir James Alexander m'avait fait connaître celle qu'il avait composée. Cette inscription avait bien son mérite, mais elle était trop longue. Plusieurs autres inscriptions furent discutées par le comité, et enfin, tout considéré avec beaucoup de prudence, il fut décidé que sur les quatre panneaux du piédestal de la colonne, l'on ne mettrait aucune inscription, mais seulement du côté sud-est le nom de Lévis, au sud-ouest celui de Murray, au sud, faisant face au chemin de Sainte-Foye, « aux braves de 1760, » du côté nord, les armes de la cité de Québec, le tout entouré d'une guirlande de feuilles d'érables.

Feu M. Julien Chouinard avait donné généreusement, à la Société Saint-Jean-Baptiste, le terrain où, l'année précédente, l'on avait déposé les dépouilles mortelles des bravesde 1760 : nos archives en font foi. Mais en élevant sur sa propriété un monument dans le genre de celui adopté par le comité, nous aurions masqué la belle villade M. Chouinard. Il fut donc résolu d'acheter des héritiers Tourangeau soixante pieds carrés, contenant le site où étaient les fondations du moulin Dumont, endroit même où la bataille de 1760 avait été la plus acharnée et des plus meurtrières. Ce terrain fut payé deux cent quarante piastres ($240). Des soumissions furent demandées à plusieurs maçons entrepreneurs pour faire les fondations du monument. M. Joseph Larose étant le plus bas soumissionnaire, le comité lui donna

le contrat pour la somme de neuf cents piastres ($900). Dès que la saison le permit, on se mit à l'œuvre. Ayant creusé à une certaine profondeur pour atteindre le roc sur lequel on devait commencer la maçonnerie, et n'en trouvant pas, nous décidâmes, d'après l'avis de l'architecte, de faire un pilotis qui coûta cent piastres ($100) d'augmentation sur le prix du contrat. Les travaux furent poussés, sous la surveillance de M. C. Baillairgé, avec beaucoup de vigueur. Des blocs énormes de pierre, sortis des carrières de Deschambault, furent employés pour que la base fût d'une solidité à toute épreuve.

Le 25 juin était le jour désigné pour la pose de la pierre angulaire du monument, et cette cérémonie devait avoir lieu avec la plus grande pompe possible. Le commissaire-ordonnateur avait mission de surveiller les détails de la fête ; le travail fut pour lui bien plus facile que l'organisation de la cérémonie de l'année précédente. Beaucoup de difficultés étaient aplanies, beaucoup de préjugés avaient disparu ; de plus, les détails de cette fête étaient bien simplifiés, n'ayant, pour ainsi dire, qu'à préparer un programme où chaque corps devait prendre rang dans la procession. Toutes les différentes classes de la société, de même que les militaires, comprenaient que le monument n'était pas érigé dans un but égoïste mais qu'une pensée plus noble guidait la société Saint-Jean-Baptiste, et que cette pensée était d'honorer la mémoire des braves combattants, morts sur le champ de bataille ; honneur qu'on leur adressait « sans chercher à laquelle des armées « rivales, ces hommes valeureux avaient appartenu, » suivant l'expression si juste du général Rowan, répondant au discours du Président de la Société, lors de la translation de 1854. Aussi nous avions l'assurance d'avoir le concours des citoyens

de toute origine, et celui des militaires, avec un déploiement de troupes beaucoup plus considérable que lors de la fête précédente. Des invitations furent envoyées aux différentes sociétés nationales, aux compagnies de pompiers, aux Hurons de Lorette, pour prendre part à la cérémonie. A l'exception de la Société Saint-Georges, tous acceptèrent l'invitation. Le secrétaire de la société St-Georges m'écrivit la note suivante : « Que le « comité de la société Saint-Georges voyait peu de probabilité « de pouvoir réunir les membres dans cette saison de l'année, « et qu'il regrettait qu'il leur fût impossible d'assister en « corps à la cérémonie. »

Le commissaire ordonnateur avait tout préparé pour le 25 juin ; le programme de la fête était publié et distribué quand, tout-à-coup, la nouvelle circule de bouche en bouche qu'un vaisseau de guerre français avait été signalé dans le bas du fleuve, et qu'il allait arriver sous peu de jours dans le port de Québec. A cette nouvelle, acclamée avec joie par la population, le comité d'organisation décida de différer la date de la pose de la pierre angulaire du monument, jusqu'à l'arrivée des marins français, afin de les inviter à prendre part à cette démonstration. Le gouvernement avait envoyé jusqu'au Bic le bateau à vapeur *Advance*, afin de remorquer la corvette française, la *Capricieuse*, jusqu'à Québec. Le 9 juillet, l'*Amiral*, bateau à vapeur appartenant à feu l'honorable F. Baby, levait l'ancre, pour aller au devant de la corvette, ayant à son bord, outre le propriétaire, les honorables E. P. Taché, F. Lemieux, Joseph Cauchon et autres.

Le 10 juillet, la corporation votait une somme de neuf cents piastres ($900.00,) pour recevoir dignement le commandant de la *Capricieuse*, M. de Belvèze, et ses officiers.

Le 13 juillet, à six heures du soir, la corvette faisait son entrée dans le port, en tirant 21 coups de canon pour saluer le pavillon britannique qui flottait sur la citadelle. La vue d'un vaisseau français, mouillé vis-à-vis de la vieille cité de Champlain, excita vivement la curiosité publique. Une foule enthousiaste stationnait sur les quais et sur la terrasse Frontenac, acclamant par de chaleureux vivats l'arrivée de ce vaisseau de guerre, si impatiemment attendu.

Le maire de Québec, feu le Dr J. Morrin, alla tout de suite à bord de la corvette, pour souhaiter la bienvenue au commandant de Belvèze, et en même temps pour fixer l'heure de la réception officielle du lendemain. Le 14, à onze heures et demie du matin, Son Honneur le Maire, accompagné des conseillers de ville et d'un grand concours de citoyens, présenta, sur le quai de la Reine, une flatteuse adresse à M. de Belvèze. Les braves marins de notre ancienne mère-patrie furent reçus à bras ouverts, et splendidement fêtés par tout le monde. C'était à qui aurait chez lui un de ces marins pour converser avec lui et lui faire les honneurs de l'hospitalité. Un grand bal public fut donné, et, comme nous n'avions pas de salle assez spacieuse pour la circonstance, on fit venir de Boston une immense tente qui fut dressée sur la terrasse Frontenac. De ce point culminant, nous avions à nos pieds le majestueux fleuve Saint-Laurent, sur les eaux duquel se balançait une forêt de mâts, et, devant nous, la *Capricieuse*, brillamment illuminée aux feux de Bengale, lançant dans les airs des fusées de toutes couleurs. Jamais soirée dansante, qui se prolongea jusqu'au lever de l'aurore, ne fut aussi attrayante sous tous les rapports.

Les marins français ayant été invités à prendre part à la

cérémonie de la pose de la pierre angulaire du monument, le commandant de Belvèze donna ordre à un détachement de soldats, sous la conduite du lieutenant Guiastrenney, de figurer dans les rangs de la procession.

Le 18 juillet fut le jour choisi pour cette démonstration. Le ciel semblait vouloir prendre part à la joie des citoyens, en nous ménageant une de ces belles journées du mois de mai. Les rues étaient de chaque côté bordées d'érables, et des pavillons aux mille couleurs étaient symétriquement placés de distance en distance. Outre une brise bienfaisante, l'atmosphère était rafraichie par des colonnes d'eau sortant des fontaines de l'aqueduc, sur tout le long de la rue Saint-Jean. La foule immense qui circulait dans les rues par où devait défiler la procession, faisait voir que grande était la joie des citoyens en ce jour où l'on devait immortaliser, par un monument, la valeur des soldats de deux grandes nations qui, pour la dernière fois, sur le continent de l'Amérique du Nord avaient combattu avec tant d'héroïsme.

A une heure et demie, le 18 juillet 1855, l'Esplanade présentait un coup d'œil ravissant. Là était massé tout le 16e régiment avec drapeaux, ayant en tête son beau corps de musique. Ce nombreux corps de troupes, en tuniques rouges, formait une section brillante dans les rangs de la procession. L'artillerie royale avec trois pièces de canon; un détachement de marins de la corvette française, l'arme au bras ; les Hurons de Lorette en grand costume de guerre ; un escadron de cavalerie, composé de voltigeurs pompiers de la cité, avec leur beau costume français ; les trois nombreuses sections de la Société Saint-Jean-Baptiste, avec bannières, drapeaux, oriflammes, haches d'armes et

lances, précédées de sa belle fanfare ; le corps des typographes avec un char de triomphe tiré par quatre chevaux, et portant une presse ; la belle et nombreuse Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Foye ; les séminaristes externes de Québec, avec leurs riches drapeaux fleurdelisés ; les élèves du collége de Lévis et ceux des écoles de la Doctrine Chrétienne, et une foule de citoyens invités à marcher dans les rangs de la procession : tout le vaste terrain de l'Esplanade était littéralement couvert de ces différents corps. Le déploiement des bannières, des drapeaux et des oriflammes, agités par une forte brise, la diversité des costumes, les baïonnettes scintillant à la lumière du soleil, la joie qui se manifestait sur toutes les figures ; tout annonçait l'importance et la solennité que devait avoir la pose de la pierre angulaire du monument projeté.

Les différents corps et les citoyens prirent rang dans la procession d'après le programme (1).

L'ordre du départ donné, la procession se mit en mouvement aux sons des fanfares jouant les plus beaux airs de leur répertoire. Elle déboucha par la barrière Saint-Louis, en passant par les rues d'Auteuil et Saint-Jean, pour se rendre sur le terrain où l'on devait ériger le monument. La procession couvrait un espace considérable : la tête de cette procession était arrivée en haut de la rue Saint-Jean qu'à peine les derniers corps quittaient l'Esplanade. Sur tout le parcours de notre procession, les marins de la corvette française furent chaleureusement acclamés par les spectateurs qui voyaient en eux des frères, revenant, après une bien longue absence, fouler, pour un instant, le sol que nos ancêtres avaient défriché et

(1) Voir dans la IVme Partie, le programme.

qu'ils avaient illustré par leur vaillance. Cette ovation, poussée jusqu'à l'enthousiasme, est plus facile à comprendre qu'à décrire. Aussi, il faut le dire, leur présence dans les rangs de la procession ne contribua pas peu à rehausser l'éclat de cette fête.

Bien avant l'arrivée de la procession, une foule immense couvrait le terrain où l'on devait faire la cérémonie, à tel point que j'eus beaucoup de difficulté à placer avec ordre, les différents corps de la procession, désirant faire un large carré dans le centre duquel devaient se placer tous les officiers et les citoyens les plus notables. Peu de temps après notre arrivée, Son Excellence le gouverneur-général, Sir Edmund Head, qui avait accepté l'invitation de poser lui-même la pierre angulaire du monument, fit son entrée accompagné d'une nombreuse suite. Son Excellence vint prendre place sous un joli pavillon érigé pour la circonstance. En face, une tribune était dressée pour l'orateur qui devait prendre la parole. A la demande du président de la Société, Son Excellence le gouverneur-général, entouré des principaux officiers de la Société et des citoyens les plus marquants, prit le marteau que lui présenta l'architecte, M. C. Baillairgé, et fixa, en frappant de trois coups de maillet, le bloc de la pierre angulaire, au milieu des vivats les plus chaleureux.

Dans le bloc de pierre, on avait ménagé une cavité pour y déposer un bocal de verre contenant divers documents publics, le rapport de la fête de l'année précédente, celui de la présente année, et l'historique de la bataille du 28 avril 1760.

Cette cérémonie terminée, Son Excellence reprit son siége sous le pavillon, puis l'honorable P. J. O. Chauveau monta à la tribune et prononça un de ces beaux discours propres à élec-

triser la foule, discours qui fut interrompu par de fréquentes acclamations.

§ 2.

DISCOURS DE L'HONORABLE P. J. O. CHAUVEAU.

Sta, viator, heroem calcas.

Qu'il plaise à Votre Excellence,
Messieurs et Mesdames,

Choisi par la Société Saint-Jean-Baptiste pour vous adresser quelques paroles, qui, à vrai dire, ne viendront pas de moi, mais qui seront plutôt comme un écho affaibli de ce que vos âmes doivent penser, de ce que vos cœurs doivent sentir dans ce moment ; si ce n'était que de l'imprudente promesse que j'ai faite, je serais tenté de me taire et de laisser parler pour moi, certain de leur éloquence, cette pompe civile et militaire qui nous environne, la terre que nous foulons, teinte autrefois du sang le plus pur et le plus noble de la France et de l'Angleterre, jonchée encore des ossements des guerriers dont nous célébrons la mémoire ; les bases de ce monument, que nous allons charger de redire aux âges futurs les combats et les gloires de nos ancêtres ; ce grandiose paysage, cette nature qui semble taillée pour de tels spectacles ; ces montagnes, dont les échos vont tout à l'heure retentir des éclats de la foudre guerrière, comme au jour que nous commémorons ; et, là-bas, au fond du tableau, Québec, la ville historique, dont les murs ont vu couler tant de sang et s'accomplir tant de prodiges de valeur !

Vingt-hui avril mil sept cent soixante, jour que la Providence, dans leurs revers, réservait à nos ancêtres, pour qu'ils fussent les derniers vainqueurs dans une lutte dont ils devaient eux-mêmes être le prix ; pour que le peuple conquis pût toujours marcher tête levée et l'égal de ses conquérants, (préparant ainsi l'union fraternelle qui, ici comme ailleurs, devait un jour régner entre les deux races, en leur distribuant des lauriers cueillis sur le même champ de bataille) : jour aussi glorieux pour les vaincus que pour les vainqueurs, puisse ton souvenir, que nous évoquons, m'inspirer des paroles qui ne

soient pas trop au-dessous de celles qu'il faudrait pour le raconter dignement !

Dans ce qui s'est passé ici il y a près d'un siècle, dans ce qui s'y passe aujourd'hui, quel contraste à la fois et quelle ressemblance !

Plus de six mois s'étaient écoulés depuis le jour où Wolfe et Montcalm étaient tombés, ensevelis, l'un dans le drapeau victorieux de l'Angleterre, l'autre dans celui qui portait le nom immortel de Carillon ; Québec, incendié aux trois quarts, amas de ruines plutôt qu'une ville, subissait la loi du conquérant ; l'Angleterre avait appris, avec des transports de joie, la France avec une inconcevable indifférence, la prise de la plus forte citadelle du nouveau monde. « L'Europe entière, dit Raynal, croyait la grande querelle de l'Amérique du Nord terminée, et personne ne s'imaginait qu'une poignée de Français, qui manquaient de tout et à qui la fortune semblait interdire jusqu'à l'espérance, osassent songer à retarder une destinée inévitable. » Et cependant, le vingt-huit avril, voilà qu'à la pointe du jour une nouvelle armée française se présente sur le champ de bataille du treize septembre, guidée par un général d'une bravoure et d'une habileté égales à celles de Montcalm !

Avait-il, comme cet ancien prétendait pouvoir le faire, avait-il frappé la terre du pied pour en faire sortir des légions? Non ; mais elles étaient accourues d'elles-mêmes. Du seuil des chaumières incendiées, du fond des bois, de partout, les Canadiens étaient venus se ranger une dernière fois sous le drapeau de la France, essayer de sauver malgré elle la colonie qu'elle abandonnait, et l'honneur de ses armes, que dans ces contrées éloignées elle paraissait négliger. Des enfants de douze à treize ans, des vieillards de quatre-vingts ans, se rendaient au camp, ou y restaient malgré les exhortations des chefs. Plus de la moitié de l'armée du chevalier de Lévis se composait de ces recrues volontaires, de ces soldats que le patriotisme seul avait fait soldats, de ces héros improvisés qui, semblables au vieux Caton, dont ils n'avaient jamais entendu parler, seuls ne désespéraient point d'une cause que le monde entier croyait perdue.

C'est que cette cause était celle qu'enfants ils avaient entendu exalter dans les récits de leurs pères, dans les longues soirées d'hiver ; c'est que le zèle de cette cause était entré dans leur âme avec chaque refrain de la ballade guerrière que leur mère

chantait près de leur berceau, avec chaque phrase du sermon que prêchait le curé de la paroisse, avec l'exemple des martyrs attachés au poteau, découpés par lambeaux, inondés d'huile bouillante et glorieusement décorés de colliers de haches de fer rougies au feu ; c'est que plusieurs avaient déjà brûlé pour elle plus d'une cartouche, et s'étaient déjà trouvés vainqueurs un contre trois, un contre cinq, à la Monongahéla, sous M. de Beaujeu, au fort George, à Oswégo, à Carillon, sous M. de Montcalm ; c'est que, jeunes ou vieux, ils n'avaient rien perdu de leur foi religieuse ni de leur foi nationale, qui n'en faisaient plus qu'une ; c'est que, dans leur héroïque naïveté, après tous les prodiges qu'ils avaient faits eux-mêmes, ils croyaient le bon Dieu tenu en conscience de faire un miracle pour que la croix, surmontée du coq gaulois, demeurât sur le clocher de leur église et que le drapeau blanc semé de fleurs de lys continuât à flotter sur les bastions de leurs forts !

Ce qui s'est passé ici il y a près d'un siècle, c'était donc, de la part de la brave armée anglaise, commandée par le général Murray, victorieuse une première fois sur le même terrain, c'était un effort suprême pour ne pas se laisser enlever les fruits de sa victoire, pour conserver cette forteresse dont la possession était depuis si longtemps l'objet de ses convoitises, pour maintenir la supériorité lentement et péniblement acquise par plus d'un siècle de luttes cruelles et incessantes, de désastres sans nombre pour les colonies anglaises, que les bandes canadiennes et les hordes sauvages dévastaient chaque année par le fer et la flamme.

Et c'était de la part des troupes françaises fatiguées, mais non épuisées par une longue marche à la pluie et au tonnerre, c'était un effort également héroïque, pour venger leur défaite et la mort de Montcalm, pour reconquérir ce promontoire qui tient la clef de presque toute l'Amérique, pour prouver qu'ils étaient toujours les soldats d'Oswégo et de Carillon !

Mais, pour les milices canadiennes, c'était encore plus que tout cela : c'était la sépulture définitive ou la résurrection de tout ce qu'elles avaient aimé et vénéré au foyer domestique ; c'était l'agonie ou le triomphe de la religion et de la patrie ; et, pour ces hommes que le gouvernement qui les abandonnait avait toujours tenus pauvres, et qui, pauvres, venaient encore de perdre le peu qui leur restait, il n'y avait plus que la vie, et la vie elle-même n'était plus rien sans les deux seuls biens qu'ils eussent au monde : la religion et la patrie !

Ce fut donc toute la journée et pendant trois heures surtout, une lutte comme l'histoire nous en montre peu de plus meurtrière, eu égard au nombre des combattants. Plus de trois mille hommes, sur quatorze mille, restèrent sur le champ de bataille. « L'eau et la neige, dit M. Garneau, (qui a élevé à ces braves, dans son histoire, un monument plus durable que celui dont nous posons les bases,) l'eau et la neige, qui couvraient encore le sol par endroits, étaient rougies du sang que la terre gelée ne pouvait pas boire, et les malheureux blessés nageaient dans des mares livides où l'on enfonçait jusqu'à mi-jambe. »

C'était ici, (1) sur le petit espace de terre où nous sommes réunis et où s'élevait le moulin de Dumont, édifice qui dominait la position, c'était, entre les grenadiers de la Reine commandés par M. d'Aiguebelle, et les montagnards écossais sous les ordres du colonel Fraser, un combat acharné, qui n'a été égalé depuis que par celui que se livrèrent les Anglais et les Français pour le Château d'Hougoumont, ou encore, par celui que ces derniers ont livré contre les Russes pour la prise du Mamelon Vert, à Sébastopol. Le moulin fut trois fois pris et repris, et, chaque fois, les grenadiers eurent à marcher sous le feu incessant d'une lourde et puissante artillerie. Bourlamarque, dont le nom, dans toute la guerre, avait figuré à côté de ceux de Montcalm et de Lévis, fut gravement blessé et eut son cheval tué sous lui dans cet endroit même.

C'était, plus loin, entre les milices canadiennes, commandées par M. de Repentigny et par le colonel Rhéaume, et le centre de l'armée anglaise, une lutte non moins héroïque. « L'on voyait, dit encore M. Garneau, les milices charger leurs armes couchées, se relever après les décharges de l'artillerie ennemie, et fusiller les canonniers sur leurs pièces.»

Enfin, à la droite, M. de Saint-Luc, avec un parti de Canadiens et de Sauvages, et le colonel Poularier, avec le Royal-Roussillon, culbutaient et tournaient l'aile gauche de l'armée anglaise, la rejetaient sur le centre, qu'ils prenaient en flanc, et décidaient du sort de la journée.

Partout c'était une scène de carnage et de désolation ; un ciel lourd et sombre pesait sur la campagne, des torrents de pluie se mêlaient aux flots de sang humain, les éclairs labouraient le

(1) A Sainte-Foye.

ciel comme les feux des deux armées sillonnaient la terre, les éclats de la foudre se mêlaient aux décharges de l'artillerie, aux fanfares guerrières, aux cris des combattants, aux plaintes des mourants, et la nuit, lorsque le silence et l'immobilité eurent remplacé le bruit et le tumulte, à la lueur des éclairs, les innombrables blessés de l'armée française étaient portés à l'Hôpital-Général, au pied du côteau, tandis que l'armée anglaise, rentrée dans ses murs, encombrait des siens tous les couvents de la ville.

Le lendemain, on commençait les travaux d'un siége qui fut levé précipitamment, lorsqu'au lieu de la flotte française que nos pères attendaient comme leur dernière ressource, leur dernière planche de salut, ils virent paraître dans la rade une escadre anglaise, qui, par sa seule présence, assura pour toujours la domination britannique sur ces vastes et riches contrées.

Et voilà ce qui s'est passé ici, il y a près d'un siècle!

Et aujourd'hui, les drapeaux de la France et de l'Angleterre, unis par des banderolles qui portent les noms des victoires gagnées en commun, flottent amis sur le champ de bataille du 13 septembre et du 28 avril, comme sur les mers de l'Europe et sur les rochers de l'antique Chersonèse!

Un gouverneur anglais, dont l'esprit éclairé et le noble cœur ont su comprendre tout ce qu'il y avait de beau, de religieux, d'humain, dans la mission que nous l'avons prié d'accepter, préside à cette apothéose des braves des deux nations. A l'exemple du militaire distingué qui, l'année dernière, était venu rencontrer sur son passage le cortége funèbre que nous fîmes aux braves du vingt-huit avril, et saluer leurs restes de généreuses paroles, des officiers et des soldats anglais, justement impatients du repos qui leur échoit dans ces jours de combat, écoutent avec un religieux silence le récit de cette vieille victoire française, parce qu'ils savent qu'il n'y a que les lâches qui soient jaloux, et que leur nation s'est couverte elle-même de trop de gloire pour avoir peur de la gloire des autres?

En présence de lady Head et de la moitié la plus intéressante de la société de Québec, (la beauté comme toujours, souriant au récit des actions courageuses), en présence du commandant d'une corvette française, (1) chargé d'une mission toute paci-

(1) Cette corvette est *La Capricieuse*, bâtiment de la station navale française des îles Saint-Pierre et Miquelon, ayant pour commandant en chef M. de Belvèze, envoyé par l'empereur Napoléon III, pour s'éclairer auprès du gouvernement canadien sur les relations commerciales à établir entre la France et le Canada.

fique, et de ses marins, qui, mille fois les bienvenus parmi nous, sont arrivés ici à temps pour voir de leurs yeux que, si nous avons été longtemps oubliés de la France, nous n'oublions pas ses héros d'autrefois non plus que ceux d'aujourd'hui ; au milieu de nos concitoyens anglais, irlandais, écossais, héritiers des vertus des peuples des trois royaumes avec qui nous aimons à fraterniser; en présence des descendants des Hurons, les fidèles alliés de nos ancêtres, qui donnèrent leur part de sang et cueillirent leur part de gloire sur tous les champs de bataille de l'Amérique ; nous, les descendants des miliciens de 1760, nous enfermons dans un monument les ossements confondus des grenadiers de la Reine, des montagnards écossais et de tous les combattants de ce jour mémorable, ossements qu'un archevêque a bénis sans leur demander à quel culte ils avaient appartenu.

Que ne dira-t-il pas à la postérité ce monument ? Quel enseignement plus profond, quel plus haut tribut à l'héroïsme des temps anciens, à l'union fraternelle du temps présent, à l'oubli des haines passées, au souvenir des gloires qui ne passeront pas !

Ne parlera-t-il pas le langage éloquent que tient dans un autre endroit l'obélisque élevé à la mémoire commune de Wolfe et de Montcalm, par un gouverneur anglais, trop soldat lui-même pour distinguer entre le soldat vainqueur et le soldat vaincu, lorsque tous deux étaient morts en héros ?

Ne dira-t-il pas aux Anglais comme aux Français, aux émigrés comme aux natifs, que la fidélité de nos pères pour leur ancien drapeau, nous l'avons montrée pour le nouveau ; que, s'ils étaient les hommes de Carillon et des plaines d'Abraham, nous avons parmi nous les hommes de Lacolle et de Châteauguay ; qu'enfin, nous n'avons pas encore dit à l'histoire le dernier mot de notre race?

Ne dira-t-il pas aux générations futures, que le souvenir des grandes actions a beau dormir dans la poussière et l'oubli, il faut qu'un jour, ne fut-ce qu'après un siècle, il se réveille et ressuscite rayonnant d'une splendeur imprévue ?

Ne dira-t-il pas aux hommes trop positifs peut-être de notre époque, qu'après tout l'on ne meurt qu'une seule fois, et que, cette fois-là, il vaut autant mourir écrasé par la mitraille, que sous les roues d'un char à vapeur; que ceux qui agio-

taient, qui s'enrichissaient il y a un siècle, sont morts tout comme ceux qui combattaient, Bigot et Deschenaux aussi bien que Montcalm et Lévis ; que les premiers sont oubliés et exécrés, tandis que les pauvres soldats miliciens et les pauvres sauvages du vingt-huit avril, reçoivent aujourd'hui l'apothéose la plus magnifique qu'il nous soit possible de leur donner?

N'enseignera-t-il pas aux peuples de l'avenir, que les guerres et les haines d'un siècle sont les amitiés et les alliances d'un autre siècle, que la face des empires change, que les empires eux-mêmes s'écroulent ; qu'une seule chose reste debout, la *mémoire* des braves ?

Ne dira-t-il pas qu'après avoir lutté sur terre et sur mer dans les arts de la guerre et dans ceux de la paix, dans les sciences, où elles ont produit Pascal et Bacon, Newton et Cuvier, Laplace et Herschell, dans les lettres où elles ont placé au faîte de l'intelligence humaine, Bossuet et Milton, Shakespeare et Corneille, Lamartine et Byron, *notre* ancienne et notre nouvelle mère-patrie, désespérant de pouvoir se vaincre l'une l'autre, se sont décidées à dominer, réunies, le reste du monde ?

Ne dira-t-il pas qu'après l'oubli séculaire de tous les souverains et de tous les gouvernements, le puissant allié de notre gracieuse Souveraine, le neveu de l'illustre empereur qui, dans l'universalité de son génie, avait réalisé cette parole d'un ancien, *nil humani alienum à me*, au milieu des préoccupations sans nombre d'une époque où se décide le sort de l'Europe et de la civilisation, s'est souvenu d'un million de Français oubliés sous le drapeau britannique, d'un peuple qui surgit aux yeux de la France comme une apparition d'outre-tombe !

Et, lorsqu'il s'élèvera, ce monument, surmonté de la statue que nous irons demander à la France, notre alliée, d'y placer elle-même, ne croyez-vous pas que le vieillard, en s'agenouillant sur la tombe des guerriers ainsi glorifiés, regrettera de n'avoir pas, lui aussi, donné sa vie pour la patrie ; que le jeune homme se relèvera pour s'élancer plus courageux et plus ferme dans la carrière qu'il aura choisie, et que la mère qui passera près d'ici, tenant son jeune fils par la main, lui fera détourner la tête, de crainte que la fascination de tous ces honneurs rendus au courage, ne l'enlève trop tôt à son amour, pour le jeter sur la voie périlleuse de l'honneur ?

Et ces guerriers eux-mêmes, s'il leur était donné de se lever

de leur couche funèbre, et de contempler le ciel aussi pur et brillant qu'il était sombre le jour de leur combat; ces campagnes aussi riches, aussi heureuses qu'elles étaient alors désertes et dévastées; cette ville alors en ruine, et qui, florissant aujourd'hui dans les arts de la paix, se répand partout dans la vallée et déjà, sur le côteau, envahit jusqu'à leur sépulture; ce bassin splendide, *cet affourc d'eau beau et plaisant*, comme disait Cartier, aujourd'hui couvert de vaisseaux de toutes les nations, au milieu desquels se trouve enfin un de ces vaisseaux français, attendus par nos pères avec tant d'angoisse à l'heure suprême; s'il était donné surtout, s'il était donné à nos miliciens d'entendre, après un siècle, parler français sur leur tombe; de voir, comme ils disaient naïvement, de voir *leurs gens*, des uniformes français mêlés à des uniformes anglais pour leur rendre hommage; de contempler leur religion et leur nationalité debout encore et respectées à côté de la religion et de la nationalité des conquérants, sous cette domination anglaise qu'ils redoutaient si fort, n'est-il pas vrai qu'ils demanderaient comme une faveur de vivre quelque temps auprès de nous ?

Mais non, guerriers que nous vénérons, vous avez payé votre dette à la patrie, c'est à nous de payer la nôtre. Votre journée est remplie, votre tâche laborieuse et sanglante est terminée, la nôtre à peine commence. Vous vous êtes couchés dans la gloire, ne vous levez pas! Pour nous, quels que soient nos aspirations, notre dévouement, notre courage, Dieu seul sait où et comment nous nous coucherons. Mais vous, dormez en paix, sous les bases de ce monument, entourés de notre vénération, de notre amour, de notre perpétuel enthousiasme..... dormez..... jusqu'à ce qu'éclatent dans les airs les sons d'une trompette plus retentissante que celle qui vous sonnait la charge, accompagnée des roulements d'un tonnerre mille fois plus formidable que celui qui célébrait vos glorieuses funérailles, et alors tous, anglais et français, grenadiers, montagnards, miliciens et sauvages, vous vous lèverez, non pas pour une gloire comme celle que nous, faibles mortels, nous entreprenons de vous donner, non pas pour une gloire d'un siècle ou de plusieurs siècles, mais pour une gloire sans terme et sans limites, et qui commencera avec la grande revue que Dieu lui-même passera, quand les temps ne seront plus.

§ 3.

Dès que l'orateur eut terminé son admirable discours, 21 coups de canons furent tirés par les artilleurs royaux, ainsi que trois décharges de mousqueterie par le 16eme régiment ; puis, trois hourrahs furent donnés en l'honneur de l'armée anglaise et de l'armée française.

Ainsi finit cette mémorable cérémonie qui, dans mon opinion, surpassa en splendeur celle de l'année précédente, abstraction faite de la partie religieuse qui avait jeté tant d'éclat, lors de la translation des dépouilles mortelles des braves de 1760.

A une assemblée générale de la Société Saint-Jean Baptiste, le 3 septembre 1855, la résolution suivante fut adoptée : « Que « les remerciments de la Société Saint-Jean-Baptiste sont dûs « à Olivier Robitaille, écuyer, M. D., commissaire-ordonnateur, « pour le zèle et l'activité qu'il a déployés dans les deux grandes « démonstrations faites pour honorer les restes des braves du « 28 avril 1760. »

Il y eut un moment d'arrêt dans l'exécution du monument. Une somme de quinze cent trente-neuf piastres et soixante-dix centins ($1539.70) avait été souscrite, et sur ce montant la somme de six cent trente-quatre piastres ($634.00) avait été généreusement offerte par les citoyens de Montréal. C'était le commandeur Jacques Viger qui s'était chargé de bon cœur de faire circuler une liste de souscription dans cette localité. Sur le montant souscrit, il avait été payé, pour l'achat du terrain et pour la confection des fondations du monument, une somme de treize cent quarante-quatre piastres et

trente centins ($1344.30), laissant une balance de cent quatre-vingt-quinze piastres et quarante centins ($195.40).

L'honorable E. P. Taché, qui avait été nommé trésorier de la caisse du monument, étant obligé de laisser Québec, me confia, en 1858, la balance d'argent qu'il avait en mains, et que je déposai tout de suite à la Caisse d'Economie Notre Dame de Québec, au crédit du monument.

III.—19 Octobre 1863.

Le Dr Martial Bardy, président de la Société, en 1859, lui donna une nouvelle impulsion. Le comité du monument fut réorganisé, avec M. Montambault comme secrétaire ; de nouvelles listes de souscription furent présentées aux citoyens de Québec, dont le produit, sans être tout à fait suffisant, engagea cependant le comité à faire exécuter la colonne en fonte. Le 9 avril 1860, le président fit connaître à l'assemblée générale de la Société les démarches prises par le comité du monument, pour faire terminer cette belle et patriotique entreprise. Il annonça que le contrat pour la confection de la colonne en fonte avait été donné à M. John Ritchie, de Québec, moyennant la somme de quatre mille piastres ($4,000). Le président informa de plus les membres de la Société que le comité du monument s'était adressé à l'Empereur des Français, Napoléon III, pour obtenir une statue symbolique, qui devait couronner le monument, et que cette demande avait été mise entre les mains du consul général de France, M. Gauldrée-Boilleau, qui s'était chargé avec plaisir de la faire parvenir à l'Empereur, et de la recommander fortement.

Dans le courant de la même année, le prince Jérôme-Napoléon visita le Canada et demeura quelques jours à Québec. C'était une occasion bien favorable de renouveler la demande de cette statue par l'entremise du consul français. Cette démarche eut le plus beau résultat ; le prince promit de faire don de la statue, qu'il envoya à la Société Saint-Jean-Baptiste, aussitôt après son arrivée en France. Cette belle statue en bronze, qui couronne aujourd'hui le monument, vaut au moins trois mille piastres ($3,000), digne présent d'un prince !

Le 24 juin 1861, jour de la fête patronale de la Saint-Jean-Baptiste, la Société alla saluer processionnellement la colonne en fonte du monument que l'on venait de terminer.

A une assemblée générale de la Société Saint-Jean-Baptiste, la résolution suivante fut adoptée,—(7 septembre 1863) : « Que le comité général de régie prenne immédiate-« ment les mesures nécessaires pour l'inauguration de la « statue de la « Victoire » sur le monument de Sainte-Foye. »

Ce fut le 19 octobre suivant (1863) que la Société, ayant alors pour président l'honorable Isidore Thibaudeau et pour commissaire-ordonnateur feu le major Suzor, fit avec grande pompe la belle et imposante cérémonie de l'inauguration de la statue, en présence d'une foule considérable de spectateurs et avec le concours des autorités religieuses et militaires. Son Excellence le gouverneur-général ayant enlevé le voile qui couvrait la statue, elle fut saluée par un immense hourrah et par plusieurs décharges d'artillerie. Deux discours furent prononcés et chaleureusement acclamés, l'un en français par le lieutenant-colonel de Salaberry, député-adjudant-général des milices, l'autre en anglais par le commandant de la milice canadienne, à Québec, le lieutenant-colonel Sewell.

Le soir, un beau concert-promenade fut donné à la Salle de Musique, auquel assista Son Excellence le gouverneur-général avec toute sa famille et l'élite de la société canadienne.

Le prix d'entrée, pour ce concert, était de trois piastres, et le produit devait être employé à payer la balance dûe pour la confection de la colonne.

En 1879, la fragile et commune palissade qui entourait le monument tombait en ruine, la colonne elle-même avait besoin d'être restaurée de nouveau ; la société Saint-Jean-Baptiste, dans le mois de mai, fit ériger une nouvelle palissade plus solide et plus élégante et peindre le monument. Une main sacrilége, armée d'un marteau, avait fait disparaître le nom de Lévis, fixé sur un des panneaux du monument ; la société dut aussi réparer cet acte de vandalisme d'un fou intelligent.

Témoin oculaire et principal acteur de ces glorieuses journées, j'ai fait le récit des deux grandes démonstrations de 1854-1855, qui ont jeté un vif éclat sur la Société Saint-Jean-Baptiste, qui avait réalisé l'heureuse pensée de recueillir les ossements des soldats tués à la seconde bataille des plaines d'Abraham.

Nul doute que ces précieuses dépouilles auraient été pendant de longues années, exposées à toutes sortes de profanations, et peut-être pour toujours, si la Société Saint-Jean-Baptiste ne les eût recueillies pour leur donner une sépulture honorable, en les déposant sur le sol même, illustré par leur bravoure, sous un beau monument qui redira à nos arrière-neveux ce qu'ont fait leurs ancêtres pour défendre le sol de la patrie.

Dr Olivier Robitaille,
Chevalier de Saint-Sylvestre.

LIVRE SECOND

—

Préliminaires des fêtes du vingt-quatre juin.

CHAPITRE PREMIER

PROJET.—RÉSOLUTIONS.— LE MANIFESTE.

I

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, n'ayant pu se rendre en corps à Montréal pour la grande fête du 24 juin 1874, s'était fait représenter par l'hon. P. J. O. Chauveau, l'hon. Hector Fabre, M. J. P. Rhéaume et M. C. J. L. Lafrance. Les délégués revinrent enthousiasmés de la fête, et leurs récits furent la première semence de l'idée féconde que nous avons pu réaliser. Depuis lors, la préoccupation constante des chefs de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec fut de travailler sans relâche à préparer, pour un avenir prochain, une manifestation nationale pareille dans la vieille cité de Champlain. Au printemps de 1879, des officiers pleins d'énergie et d'enthousiasme crurent que le temps propice était arrivé.

A une assemblée du comité de régie, tenue le 13 juin 1879, à l'Institut-Canadien, M. Octave Lemieux suggère l'idée que la

Société Saint-Jean-Baptiste invite les différentes Sociétés Saint-Jean-Baptiste des Etats-Unis et du Canada à venir à Québec pour la fête du 24 juin 1880.

A cette fin, il est proposé par M. Philéas Huot, secondé par M. Octave Lemieux et résolu :

« Que l'année prochaine, le 24 juin 1880, la Société Saint-Jean-Baptiste réunisse, dans cette ville, les sociétés sœurs du Canada et des Etats-Unis, en une Convention Nationale, et que des mesures soient prises immédiatement pour atteindre ce but. »

A l'assemblée générale du 22 juin 1879, tenue à la Salle Jacques Cartier, ce projet est soumis et ratifié à l'unanimité, par la résolution suivante. Proposé par M. Philéas Huot, secondé par M. Amédée Robitaille :

« Que le comité de Régie prenne les mesures nécessaires pour que, dans l'année 1880, s'il est possible, il y ait une Convention Nationale des Canadiens-Français à Québec, et que tous les Canadiens-Français des Etats-Unis et du Canada soient convoqués en assemblée pour prendre en considération les meilleurs moyens de conserver intactes nos institutions, notre langue et nos lois. »

A l'assemblée générale annuelle du 1er septembre 1879, tenue à l'Hôtel-de-Ville, pour l'élection des officiers pour l'année 1879-80, M. Théophile LeDroit propose, secondé par M. Jules Tessier, et il est résolu :

« Que le président-général, le président adjoint, les vice-présidents des sections, le secrétaire-archiviste, le commissaire-ordonnateur, le trésorier-général et leurs assistants, forment le comité chargé d'organiser la Convention des sociétés canadiennes-françaises qui se réunira à Québec pour célébrer notre

fête nationale, le 24 juin prochain (1880) ; que ce comité a le pouvoir de s'adjoindre d'autres membres et devra faire rapport. »

Tel fut le point de départ de toute l'organisation. Une fois cette détermination prise, l'on se mit résolument à l'œuvre.

Le comité de régie comprenant l'étendue de la responsabilité qu'il avait assumée chercha de suite les moyens de la faire partager par les citoyens de Québec. Pour y parvenir, il engagea le comité d'organisation, qu'il venait de nommer, à s'adjoindre des membres choisis parmi les hommes les plus marquants de Québec et de Saint-Sauveur: dans les professions libérales, le commerce, l'industrie et dans la classe ouvrière.

Le Comité d'organisation dont nous venons de parler, se réunit pour la première fois le 15 septembre 1879. Il nous est impossible de donner, dans cet ouvrage, même un résumé des travaux qu'il a accomplis. Qu'il suffise de dire que ce comité s'est réuni vingt-trois fois ; qu'il a compté parmi ses membres un très grand nombre de nos concitoyens, dont nous publions les noms dans la quatrième partie de cet ouvrage ; que dans ces longues et laborieuses séances furent étudiés, discutés tous les nombreux projets qui furent plus tard soumis au comité de régie ; qu'enfin la société a trouvé en lui un précieux auxiliaire qui a contribué à rendre notre entreprise populaire et nous a valu de puissantes et chaleureuses sympathies. Ce comité se réunissait deux fois par mois, le lundi, et servait d'intermédiaire entre le public et la Société Saint-Jean-Baptiste. Ses suggessions, recueillies dans des rapports, étaient soumis au comité général de régie qui, responsable de toute l'entreprise, les acceptait, les modifiait ou les jugeaient en dernier ressort. Ces attributions, mal définies du

reste, furent souvent le sujet de discussions très-vives au sein des deux comités. Il suffit de réfléchir un instant pour comprendre que le comité général de régie, tout en demandant et acceptant avec reconnaissance le concours éclairé du public, ne pouvait renoncer au contrôle absolu d'une entreprise dont en définitive il porterait seul la responsabilité et paierait les frais.

Le comité d'organisation fit adopter, par le comité de régie, certaines mesures préliminaires qui eurent une heureuse influence sur tout le travail d'organisation.

Il fut convenu : 1o Que la Société Saint-Jean-Baptiste lancerait un manifeste annonçant la démonstration et demandant le concours de toutes les sociétés canadiennes-françaises ; 2o Que des démarches seraient faites auprès de Mgr l'Archevêque et de nos Seigneurs les Evêques de cette Province pour leur demander leur haut patronage et afin d'obtenir l'aide et l'appui du clergé ; 3o Enfin, que pour rendre le travail plus prompt et plus facile, il serait nommé plusieurs comités permanents, aussi effectifs que possible.

Le 24 septembre, un sous-comité, composé de MM. Arthur Vallée, Alfred Dion, Michel Fiset, J. P. Tardivel, C. J. L. Lafrance et H. J. J.-B. Chouinard, fut chargé de rédiger le manifeste dont il est parlé plus haut. Ce manifeste, préparé par M. Chouinard, fut approuvé par le sous-comité ; approbation qui fut ratifiée par le comité d'organisation dans sa séance du 20 octobre, où des remerciments furent votés au sous-comité et en particulier à l'auteur.

II

MANIFESTE DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC. — PROJET D'UNE CONVENTION CANADIENNE-FRANÇAISE A QUÉBEC.

« La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec se prépare à célébrer notre fête nationale, le 24 juin prochain, avec une splendeur inaccoutumée. Cédant au désir exprimé par un grand nombre de ses membres les plus dévoués, elle entreprend de réaliser cette année un projet qui, depuis longtemps, fait le sujet de nos entretiens : celui de réunir à Québec une Convention de toutes les sociétés nationales canadiennes-françaises, répandues non seulement dans la Province de Québec, et toute la Puissance du Canada, mais jusque dans les parties les plus reculées des Etats-Unis.

« Le comité de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, croit devoir attirer l'attention de tous nos concitoyens d'origine française sur l'importance et la nécessité d'une pareille démonstration, et sur les considérations élevées qui doivent nous engager à travailler pour la faire réussir.

« Rappelons d'abord l'origine de notre société, et le but de ses fondateurs.

« C'était en 1834, au plus fort de la lutte que soutenaient nos pères pour nous conquérir les bienfaits du gouvernement responsable et notre part légitime d'influence dans la politique, la distribution des deniers publics et des emplois, lutte qui devait se terminer par les événements de 1837-1838. Jamais nous n'avions eu autant besoin d'union et de concorde, et jamais non plus nous n'avions été dans une nécessité aussi impérieuse de montrer que nous avions pour nous le droit et le nombre. C'est à ce moment critique de notre histoire que nos compatriotes, s'inspirant des souvenirs de la domination française et des traditions joyeuses de la Saint-Jean, autrefois chômée par nos aïeux, d'un commun accord choisirent saint Jean-Baptiste pour patron, et célébrèrent pour la première fois à Montréal, le 24 juin 1834, la fête de saint Jean-Baptiste. De ce jour on peut dire que saint Jean-Baptiste a été publiquement reconnu comme le patron de notre nationalité, et de ce jour date aussi la fondation de notre société nationale.

« Unir entre eux tous les Canadiens-Français afin de leur donner la force nécessaire pour défendre et promouvoir leurs intérêts les plus chers, telle a été la pensée patriotique qui a déterminé l'établissement de la Société Saint-Jean-Baptiste, à Montréal, en 1834, à Québec, en 1842, et partout où elle s'est implantée depuis.

« Pour s'en convaincre il suffit de lire le deuxième article des constitutions de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

« Le but de la Société Saint-Jean-Baptiste est, au moyen « d'une organisation régulière et permanente :

« D'unir entre eux les Canadiens de tous les rangs ;

« De les faire se fréquenter, se mieux connaître, et par là « s'entr'estimer de plus en plus ;

« De promouvoir, par toutes les voies légales et légitimes, « les intérêts nationaux, scientifiques, industriels et sociaux de « la masse de la population du pays en général et de cette ville « en particulier.....

« D'engager, enfin, ceux qui en feront partie à pratiquer « mutuellement tout ce que la confraternité, la philanthropie et « l'honneur national prescrivent aux enfants d'une même « patrie. »

« Comme on le voit, le plan des fondateurs de la Société Saint-Jean-Baptiste, si simple qu'il paraisse, est susceptible de magnifiques développements ; aussi, sans jamais cesser d'être pour tous nos compatriotes un point de ralliement, notre Société a-t-elle exercé son influence et son activité sous les formes et dans les sphères les plus différentes. Mais presque toujours elle a tenu à honneur de manifester chaque année son existence et sa vitalité en célébrant le 24 juin, la fête de son glorieux patron, par des démonstrations plus ou moins enthousiastes, mais qui n'ont jamais manqué d'avoir du retentissement. Comme toutes les institutions humaines, la Société Saint-Jean-Baptiste a eu ses jours heureux et ses jours mauvais ; mais elle a triomphé des difficultés et des obstacles, et ceux qui lui ont été fidèles, dans ses épreuves comme dans ses plus beaux triomphes, ont noblement prouvé l'utilité de sa mission. Non ! la Société Saint-Jean-Baptiste n'a pas été une œuvre éphémère inspirée par les événements de la veille pour parer aux éventualités du lendemain.

« Rien de tel n'entrait dans la pensée des fondateurs de cette

patriotique association. Au contraire, ils ont assis leur œuvre sur des bases larges et solides ; et si loin que l'on regarde dans l'avenir, on ne voit pas que leurs successeurs puissent de sitôt réaliser en entier les plans de leurs devanciers. En travaillant à atteindre le but proposé, ils n'auront jamais à se plaindre de ce que les œuvres à accomplir n'offrent pas des éléments suffisants à leur activité et à leur zèle.

« Et quel meilleur argument pourrions-nous apporter au soutien de notre thèse que cet élan irrésistible avec lequel notre peuple tout entier s'est rangé sous les bannières de la Société Saint-Jean-Baptiste, partout où elles ont été arborées ? Dès son origine notre Société s'est, pour ainsi dire, emparée des masses et elle a gardé chez elles une popularité que rien n'a pu entamer. Si parfois elle a rencontré de l'indifférence quelque part, elle a toujours eu pour partisan dévoué le peuple, ce fidèle gardien de la langue, et des traditions, qui se conservent et se transmettent mieux qu'ailleurs autour des plus humbles foyers.

« C'est pour cela que la fête du 24 juin est devenue, dans l'esprit de notre population, une des solennités qui font époque et que l'on se fait un plaisir, un devoir, un honneur de célébrer. Partout où il s'est trouvé un groupe de Canadiens-Français un peu considérable,—presque toujours on a vu la formation d'une Société Saint-Jean-Baptiste sur le modèle de la nôtre, et le 24 juin chômé comme fête nationale.

« Mais il ne faut pas confondre l'œuvre propre de la Société Saint-Jean-Baptiste, avec la célébration annuelle du 24 juin, qui se fait sous ses auspices, et qui n'est que la manifestation extérieure de son existence. Le but que poursuit la Société Saint-Jean-Baptiste ne consiste pas seulement à faire parader dans les rues, avec plus ou moins de pompe, des foules immenses qui se forment en procession, et, au son de joyeuses fanfares, étendards et bannières déployés, se livrent à des démonstrations bruyantes de leur patriotisme, uniquement pour satisfaire leur vanité personnelle ou leur orgueil national. Pour les vrais patriotes, cette fête a une toute autre signification.

« Ce jour-là, un peuple entier vient, à la face du soleil, affirmer son existence, et déclarer qu'il veut garder son autonomie, sans jamais permettre que le contact des races qui l'entourent lui enlève rien de son cachet national et de son caractère. Ce jour-là, un peuple entier oublie ses querelles de famille, les

divergences d'opinion, pour n'avoir plus qu'un cœur et qu'une âme devant l'image adorée de la patrie. Ce jour-là, enfin, tous ensemble, nous Canadiens-Français, nous consacrons quelques heures à faire revivre le passé, pour y puiser des leçons de patience et de force pour le présent et des espérances pour l'avenir. Au milieu des pompes triomphales et des divertissements populaires de cette journée, nous aimons à parler de nos aïeux, de leur vaillance tant de fois éprouvée sur les champs de bataille, de l'indomptable persévérance avec laquelle ils nous ont conquis le libre exercice de notre religion, l'usage de notre langue et le droit de rester français.

« Nous aimons à nous représenter les souffrances et le courage des premiers colons, leurs craintes continuelles des incursions des sauvages, et des desseins hostiles de la Nouvelle-Angleterre ; le dévouement des saintes héroïnes, qui ont été et sont encore les premières institutrices de la Nouvelle-France ; les exploits des découvreurs et des coureurs des bois, allant planter le drapeau de la France jusqu'aux extrémités de ce vaste continent, y rencontrant partout nos missionnaires qui les avaient devancés pour porter les lumières de l'Evangile ; nous rappelons avec orgueil ces défenseurs intrépides qui ont déployé, dans des luttes non sanglantes, mais non moins difficiles, pour la conquête de nos droits, la même intelligence, le même talent dont nos pères avaient fait preuve sur les champs de bataille ; et ces hardis défricheurs qui, aujourd'hui comme autrefois, agrandissent notre héritage en faisant de tous côtés reculer la forêt vierge.

« Ainsi comprise, la Saint-Jean-Baptiste c'est la fête de la patrie qui nous rassemble tous aux pieds de ses autels, comme un joyeux anniversaire réunit autour d'un même foyer les enfants d'une même famille. Tous y sont invités, tous sont appelés à confondre leurs rangs pressés autour de drapeaux et de bannières qui servent de points de ralliement aux pauvres comme aux riches, aux ouvriers et aux artisans comme aux savants et aux hommes d'état.

« En résumé, unir entre eux les Canadiens-Français de tous les rangs ; prêter main-forte à tout ce qui peut contribuer au développement matériel, intellectuel et moral de la nation ; conserver parmi nous le culte du passé et l'amour de notre belle langue ; rappeler souvent au peuple les événements dramatiques de notre histoire et graver profondément dans sa mé-

moire les noms des grands citoyens qui ont aimé et servi la patrie: voilà la mission que la Société Saint-Jean-Baptiste s'est donnée parmi nous.

« Les considérations générales que nous venons de faire nous paraissent suffisantes pour démontrer l'importance et l'utilité de son œuvre au point de vue religieux et national. Mais ne pourrions-nous pas ajouter que — dans la position exceptionnelle où nous sommes placés, perdus, pour ainsi dire, au milieu de populations différentes de la nôtre, par le sang, la langue, les croyances religieuses et à qui le flot sans cesse renaissant de l'émigration européenne apporte chaque jour des forces nouvelles — nous avons besoin de déployer plus de vigilance et plus d'activité pour garder intactes nos institutions, notre langue et nos lois ?

« Pour toutes ces raisons, l'œuvre de la Société Saint-Jean-Baptiste s'impose à l'attention de tous les hommes sérieux qui sont sincèrement dévoués à la cause de notre nationalité. Aussi, l'un des écrivains les plus sympathiques à notre race, M. Rameau, n'a-t-il pas craint de dire que la Société Saint-Jean-Baptiste poursuit une œuvre éminemment utile. Non content de lui prodiguer ses éloges, dès 1859, il exprimait l'espoir qu'un même lien unît un jour tous les groupes canadiens-français, dispersés sur le continent américain, et les rassemblât de temps à autre pour célébrer notre fête nationale. Ce rêve d'un de nos plus fidèles amis s'est en partie réalisé, le 24 juin 1874, qui vit réunis à Montréal des délégués venus de toutes les parties de la province de Québec et des Etats de la Nouvelle-Angleterre. Après avoir célébré la fête nationale avec une splendeur inouie, après avoir délibéré ensemble dans une convention où furent discutées des questions d'une haute importance pour notre nationalité, au moment de se séparer, ils exprimèrent le désir de se revoir bientôt pour célébrer encore ensemble la Saint-Jean-Baptiste sur les bords du Saint-Laurent.

« Ce que nos amis de Montréal ont fait avec honneur et avec éclat pour le nom canadien-français, en 1874, nous avons entrepris de le faire, à Québec, le 24 juin prochain.

« Nous n'avons pas ici à démontrer combien ces conventions nationales nous sont avantageuses: leur importance et leur utilité n'échappent à personne. Qu'il nous suffise de dire qu'elles rencontrent parfaitement les vues des fondateurs de la Société Saint-Jean-Baptiste. Rien, en effet, ne peut con-

tribuer davantage à unir entre eux tous les Canadiens-Français. Et quel agent pourrait mieux que ces grandes assises de la nation, et avec une puissance plus irrésistible, promouvoir les intérêts les plus chers de notre nationalité ? On ne saurait trop le répéter : l'association centuple les forces des individus, et ce moyen tout puissant d'action, nous nous devons à nous-mêmes de l'utiliser à notre profit.

« Mais en dehors de cet argument d'une application générale, il est d'autres raisons qui nous engagent à réunir une convention des sociétés nationales dans les murs de Québec. D'abord, nous ne faisons, en cela, que continuer une œuvre commencée depuis longtemps, toujours accueillie avec enthousiasme, et appelée à produire les plus précieux résultats. Mieux que personne, nos compatriotes établis aux Etats-Unis en ont fait l'heureuse expérience, et les travaux accomplis par leurs conventions franco-canadiennes depuis trente ans sont là pour le démontrer.

« De plus, une assemblée de ce genre, convoquée dans nos murs, fournirait à un grand nombre de nos compatriotes l'occasion de visiter Québec, qui revendique avec orgueil l'honneur d'avoir été le berceau de notre nationalité. L'histoire, la tradition et les souvenirs, les monuments, tout contribuerait à donner à une fête de ce genre, célébrée à Québec, un caractère particulier de grandeur et de majesté. Peut-être cette rencontre de frères et d'amis, venus de si loin pour chômer un joyeux anniversaire, aurait-elle pour effet, non-seulement de resserrer les liens qui nous unissent, mais encore d'amener la création d'œuvres durables ; par exemple l'établissement d'une grande ligue enrôlant, sous les drapeaux de la Société Saint-Jean-Baptiste, tous les membres épars de la grande famille franco-canadienne, et ayant pour interprète un journal uniquement consacré à l'étude des questions d'intérêt général pour notre Société.

« Qui peut dire les œuvres importantes qui pourraient naître de ce mouvement enthousiaste de tout un peuple ? Peut-être des mesures énergiques qui détermineraient nos frères, dispersés dans les autres provinces britanniques et aux Etats-Unis, à prendre une part plus grande, plus active, dans les affaires publiques, à favoriser davantage l'agriculture, la colonisation, de préférence au commerce, comme carrières recommandées à nos compatriotes. La cause sacrée de l'éducation gagnerait aussi beaucoup aux délibérations de notre peuple ainsi assemblé, et cette belle langue française que nous aimons parce

qu'elle est harmonieuse et riche et parce que nos mères nous l'ont apprise, ne serait-elle pas notre unique interprète dans une pareille démonstration ? Oui, nous la parlerions avec amour et avec fierté, et tous ensemble nous n'aurions qu'une voix pour proclamer que, dans toutes les familles canadiennes, elle doit règner en souveraine, comme langue du foyer domestique. Sans méconnaître les droits d'autres idiômes, dont personne parmi nous ne conteste la valeur et l'utilité, nous décréterions qu'à elle appartient la place d'honneur dans nos écoles, et notre peuple s'attacherait avec une ardeur nouvelle à conserver et à transmettre à la postérité la langue française, la langue de nos aïeux. Nous conserverions de cette réunion le souvenir que l'on garde d'une fête de famille ; nous en reviendrions pénétrés de sentiments patriotiques, et convaincus que la concorde, un travail incessant et que rien ne rebute, sont pour nous les plus sûres garanties pour notre avenir.

« La ville de Québec a des titres incontestables à l'honneur d'être choisie comme siège d'une convention des sociétés nationales canadiennes-françaises. N'est-ce pas elle, en effet, qui la première a vu se dérouler sur nos rivages le drapeau de la France, planté par Jacques-Cartier et Champlain ? N'a-t-elle pas été le centre bienfaisant, d'où la foi, la science et la charité ont d'abord rayonné sur tout le continent américain ? C'est d'ici que nos missionnaires partaient pour aller évangéliser les Sauvages ; et c'est ici que, brisés par les privations, par les fatigues, par les souffrances d'une vieillesse prématurée, ou par les tourments inachevés du martyre, ils venaïent chercher le repos dans la tranquillité ou dans la mort. C'est d'ici que s'élancèrent ces intrépides explorateurs, ces soldats courageux et ces défricheurs non moins intrépides, qui agrandissaient en tous sens le domaine de la France et de l'Eglise.

« Quand la fortune de la guerre menaçait d'ensevelir le drapeau blanc sous les ruines de la colonie, c'est encore sur Québec que nos armées, écrasées par le nombre, se repliaient avec confiance pour tenter une dernière chance de salut. Toute notre histoire n'est-elle pas là pour témoigner du courage et de la patience avec lesquels ses habitants ont supporté les rigueurs du climat, la misère inévitable des établissements nouveaux, la famine et l'incendie, les souffrances de la guerre et des sièges plusieurs fois soutenus, et les sacrifices de tout genre si généreusement accomplis ? Depuis, Québec n'a pas cessé

d'être, pendant près d'un siècle, un véritable champ de bataille où, dans des passes d'armes plus dangereuses que la lutte à main-armée, nos grands citoyens ont combattu pour nous conserver notre caractère distinct, et revendiquer les droits et les privilèges qui nous étaient garantis par les traités.

« Ces remparts, ces monastères, ces établissements de bienfaisance et d'éducation, ces églises vénérables, si souvent visitées par nos pères, et jusqu'à l'aspect sévère et modeste des constructions d'un autre âge, tout contribue à donner à la vieille cité de Champlain un cachet particulier de grandeur. Comment, en effet, ne pas se sentir ému quand on songe que chacune des pierres de ces monuments, chaque parcelle de cette terre, garde le souvenir de luttes glorieuses et d'événements remarquables, ou de vies consacrées tout entières à servir Dieu et la Patrie. Quelle voix plus éloquente que ces souvenirs pourrait nous rappeler que ces glorieuses traditions sont la portion la plus précieuse de notre héritage, et que nous devons la conserver et l'accroître dans la mesure de nos forces, sans jamais permettre qu'elle soit dépréciée ni amoindrie ?

« C'est avec ces sentiments que la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec s'adresse à tous les Canadiens-Français pour les convier à une fête destinée à nous réunir à Québec, en juin prochain, pour célébrer ensemble la Saint-Jean-Baptiste. Tous vous y êtes invités. Vous, d'abord, qui habitez la grande vallée du Saint-Laurent, cette patrie naturelle de la famille canadienne-française ; vous, surtout, qui, conduits par la Providence, avez fondé partout, au milieu de populations étrangères à votre foi, à votre langue, à votre sang, comme autant de Frances nouvelles, sans avoir pour cela oublié la paroisse du Canada, que vous avez quittée dès l'enfance ou qu'ont habitée vos aïeux. Tous, vous vous rendrez à notre invitation, ou, si trop longue est la distance qui vous sépare de nous, si les chemins sont trop difficiles, vous nous enverrez des représentants. Vous viendrez de toutes parts pour témoigner à l'univers des prodigieux accroissements de la famille canadienne, dispersée du golfe Saint-Laurent aux grands lacs, et jusque dans les solitudes du Nord et de l'Ouest, depuis les fertiles vallées du Mississipi et de l'Ohio jusque dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre. Vous viendrez, enfin, Acadiens courageux et fidèles, race indomptable que ni la guerre, ni la proscription n'ont pu courber ni détruire : rameau plein de

sève, violemment arraché d'un grand arbre, mais qui renaît et refleurit au soleil de la liberté. Tous ensemble nous célébrerons la Saint-Jean-Baptiste par des réjouissances dont Québec gardera le souvenir. Suivant la louable coutume établie pour toutes nos fêtes, la première partie de cette grande démonstration sera consacrée par un acte public de religion. Après avoir accompli ce devoir de la reconnaissance pour les bienfaits reçus, après avoir imploré les bénédictions du ciel, nous déroulerons au vent nos drapeaux et nos bannières dans une procession immense, dans laquelle figureront des allégories et des emblèmes destinés à rappeler quelques-unes des plus belles pages de notre histoire. Dans ce déploiement des forces de la nation, il y aura place pour tous, pour ceux dont la science, les talents, l'illustration, le mérite, font honneur à notre nationalité, et pour les plus humbles, mais surtout pour cet élément si nombreux et si important dans la famille canadienne, la foule des ouvriers, des artisans, des travailleurs, dont le labeur intelligent et infatigable nous enrichit, et nous élève dans l'estime de nos concitoyens. L'avenir dira comment nous terminerons nos réjouissances, et quel sera le programme complet de cette démonstration.

« Canadiens-Français ! c'est à vous maintenant de répondre à notre appel : c'est à vous qu'il appartient de décider du succès de cette journée.

« Citoyens de Québec ! voilà le projet de la Société Saint-Jean-Baptiste ! A vous, maintenant, de nous aider à l'exécuter.

« Si le succès couronne nos efforts, vous aurez contribué à une œuvre nationale qui fera honneur à la vieille cité de Champlain : vous aurez bien mérité de la patrie et de notre nationalité.

« Québec, 14 octobre 1879.

« Pour le Comité de Régie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec :

« Le Président,

« J. P. Rhéaume.

« Le Président-Adjoint,

« S. LeSage.

« Le Commissaire-Ordonnateur,

« J. N. Duquet. »

« Le Secrétaire,

« Alph. Pouliot.

C'est ici le lieu de parler, pour la première fois, de la dette de reconnaissance que la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a contractée envers la presse de tout le pays, les journaux français des Etats-Unis, mais plus particulièrement envers les journaux de Québec. Nous enregistrons ici avec orgueil le témoignage flatteur que la presse de cette ville rendit à notre manifeste, en le reproduisant avec éloge d'abord, et ensuite en l'imprimant à sept mille exemplaires, dont elle fit cadeau à la Société. Grâce à cette générosité, il nous fut possible de répandre partout ce document dont la distribution donna à nos projets un immense retentissement en Canada, mais surtout aux Etats-Unis. Voici les noms des journaux à qui la Société vota des remerciments en cette circonstance : *Le Morning Chronicle, Le Canadien, Le Journal de Québec, Le Courrier du Canada, L'Evénement, L'Eclaireur, Le Nouvelliste* et *Le Quotidien,* de Lévis.

III

Le comité d'organisation, puissamment encouragé par tous ces témoignages approbateurs, voulut donner à ses projets la consécration du suffrage populaire. Il convoqua pour le dimanche, 26 octobre 1879, une assemblée publique sur la place Jacques-Cartier, à Saint-Roch, pour exposer ses plans et les faire ratifier par tous nos concitoyens.

Nous empruntons à l'*Evénement* le récit de cette superbe journée, et quelques-uns des principaux discours prononcés :

« Dimanche, 26 octobre 1879, après les vêpres, une foule considérable s'était portée, place Jacques-Cartier, pour entendre certains orateurs qui devaient lui faire part du projet qu'a conçu la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec d'inviter les Canadiens-Français du pays, ainsi que ceux des Etats-Unis, à

venir chômer la grande fête nationale à Québec, le 24 juin prochain.

« Cette réunion est une des plus imposantes, par le nombre et le caractère, dont Québec ait jamais été témoin. On se touchait du coude, et semblable au fluide électrique, un même sentiment, une même pensée de patriotisme, animait cette population enthousiaste, qui est restée trois heures durant à entendre les éloquents discours qui ont été prononcés par des orateurs vivement pénétrés de l'avenir de notre race.

« Le temps était superbe, et la démonstration a été un véritable succès. On porte à 10,000 le nombre des auditeurs, et nous sommes presque convaincu que ce n'est pas encore là le chiffre véritable.

« Le corps de musique de l'Union Musicale a joué, entre chaque discours, de ces airs nationaux, toujours sensibles au cœur du Canadien : *Vive la Canadienne*, par exemple.

« M. l'échevin J. P. Rhéaume, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec et l'un des membres fondateurs de la Société, a ouvert l'assemblée ; il a été salué par les acclamations unanimes de la foule.

« M. Alphonse Pouliot, secrétaire de la Société, a fait lecture de lettres d'excuses de la part des hons. MM. W. Laurier, C. A. P. Pelletier, et de MM. Jos. Shehyn, député de Québec-Est, et A. P. Caron, exprimant leur profond regret de ne pouvoir assister, pour des raisons majeures, à cette assemblée patriotique et toute nationale.

« M. J. P. Rhéaume fait l'historique de la Société Saint-Jean-Baptiste depuis sa fondation, qui date de 1842 ; il regrette d'avoir à constater que la Société ne présente plus aujourd'hui la même physionomie qu'autrefois. Il dit que la Société Saint-Jean-Baptiste ne compte ici, à l'heure qu'il est, que trois cents Canadiens-Français au nombre de ses membres ; à son début elle en comptait deux fois autant, quoique les honoraires d'entrée fussent le double, c'est-à-dire une piastre par tête. Cette apathie est dûe aux rivalités politiques qui divisent notre race et qui menacent de l'éteindre. Le temps est venu d'écraser la tête de l'hydre de la discorde qui règne entre nous, et pour accomplir ce noble projet il compte sur le patriotisme de tous les Canadiens-Français. Il annonce à l'assemblée que si le hasard le porte vers la Convention, qui aura lieu le lendemain de la grande fête, son premier devoir sera de soumettre à cette

Convention pour les Canadiens-Français un projet demandant une juste part dans la distribution du patronage et des emplois publics en cette province. La fête que se propose de célébrer la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec est une œuvre purement nationale ; il compte pour en assurer le succès sur le patriotisme de tous les véritables amis du pays.

« L'honorable M. Chapleau annonce à l'assemblée qu'il ne croyait pas pouvoir répondre à la gracieuse invitation de la Société Saint-Jean-Baptiste, car hier soir encore il était à Ottawa, mais le hasard a voulu qu'il fût à Québec à temps pour être témoin de l'une des plus imposantes démonstrations patriotiques qu'il lui a été donné de voir dans le cours de sa vie publique. Que c'est beau ! a-t-il dit, de voir une fois dans la vie, tout un peuple se diriger vers un même endroit. Qu'il est beau de voir l'élément canadien-français se réunir dans une commune idée ; d'entendre une nation, qui sera grande bientôt, dire : « Je veux cela et je l'aurai. » Quoique citoyen de la ville de Montréal, il est forcé d'admettre que Québec est la ville canadienne-française par excellence, qu'elle est la seule qui ait conservé au milieu de nos luttes politiques ce cachet national qui la distingue de la ville de Montréal. Parlant de nos divisions politiques, il eut un mot superbe : « Que sont les opinions politiques devant la nationalité ? »

« Il annonce que nos frères de Montréal viendront en grande députation jouir du spectacle grandiose de ce saint pèlerinage de la nation, et hier encore, nous a-t-il dit, il écoutait un de nos compatriotes de Bytown dire à haute voix, parlant à l'un de ses compagnons : « Nous irons. » L'émigration de nos compatriotes aux Etats-Unis, a-t-il ajouté, ne présente pas un danger réel pour notre race, il croit plutôt que c'est là l'œuvre de la destinée, et il répète les paroles de M. Rameau, l'écrivain le plus sympathique à notre race, qui a écrit que la présence des Canadiens-Français aux Etats-Unis était une preuve indéniable de notre vitalité.

« Il croit à l'avenir de notre nation, car elle est imbue d'une force de coalition qui empêchera toujours les divisions politiques ou autres de l'opprimer. Le Canadien-Français, toujours généreux, ne réclame que sa juste part au foyer du travail. Il désire qu'il y ait toujours union parmi nous, et cette union n'est possible qu'à condition qu'il y ait entente parfaite entre tous les membres de la famille canadienne-française.

Quand, en 1837, on a voulu nous opprimer, s'est écrié l'hon. M. Chapleau, nous nous sommes soulevés. Nous manquions d'air et de liberté, et, comme j'ai déjà eu occasion de le dire, nous avons troué de nos balles le drapeau anglais pour jouir de cet air et de cette liberté qui nous manquaient. Les pères de la confédération ont dit que nous étions la perle de ce pays ; cette perle doit être précieuse aux yeux de tous les Canadiens-Français, et il ne tient qu'à nous de la conserver. Les provinces maritimes et celle d'Ontario travaillent lentement mais sûrement à leur avancement, la province de Québec ne doit pas rester en arrière dans la marche progressive du pays. Ce que je veux, a dit l'hon. M. Chapleau, en terminant, c'est l'union, la conciliation. Continuons ensemble les nobles traditions de nos pères, et l'avenir nous récompensera des sacrifices du présent. L'ordre fait l'union et l'union fait la force. Entendons-nous, et l'union sera toujours la force dans la province de Québec.

« M. Charles Langelier explique les raisons qui ont empêché l'hon. M. Laurier d'assister à cette belle démonstration, et il annonce qu'il est délégué par lui pour le représenter et faire part aux citoyens de Québec de son ardent désir d'encourager par tous les moyens à sa disposition ce beau mouvement national. Il dit qu'il fait bon, après les luttes politiques que nous venons de traverser, de voir le peuple canadien-français réuni pour une même idée : chômer la fête patronale des Canadiens-Français. Où peut-on mieux parler de patriotisme qu'à Québec ? cette vieille cité qui est demeurée essentiellement française, malgré ses malheurs. Le but que se propose la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec est le plus louable, et pour accomplir pareil projet il ne fallait rien moins que la ville de Québec et ses généreux habitants, qui ont su conserver comme des reliques sacrées les nombreux monuments historiques qui constituent la plus belle page de notre histoire et protègent notre belle langue, nos nobles institutions, l'orgueil des Canadiens-Français. Il désire lui aussi l'union et la conciliation, et il affirme que le moment est arrivé pour accomplir cette grande mission.

« M. L. G. Desjardins, M. le Dr Fiset, M. J. B. Caouette, prennent successivement la parole.

« M. J. N. Duquet, commissaire-ordonnateur, fait connaître quelques-uns des projets de la Société, et termine en faisant un chaleureux appel aux citoyens de Québec.

« On a ensuite adopté les résolutions suivantes :

« Résolu.—Que les citoyens de Québec ont appris avec une vive satisfaction, la détermination prise par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec d'inviter, pour la célébration de la fête de notre glorieux patron, le 24 juin prochain, les différentes sociétés nationales du Canada et des Etats-Unis, et de tenir ensuite, à l'exemple de celle qui a eu lieu à Montréal en 1874, une grande Convention où seront discutées les questions les plus importantes pour la nationalité canadienne-française, et que cette assemblée exprime l'espoir que tous les citoyens de Québec rivaliseront de zèle, afin d'assurer à cette œuvre patriotique, qui doit produire en même temps les résultats les plus avantageux pour cette ville en particulier, le plus grand succès possible.

« Résolu.—Que le projet de réunir à Québec pour la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin prochain, les différentes sociétés nationales disséminées par tout le Canada et sur toute la surface des Etats-Unis, doit produire les résultats les plus désirables pour le pays en général et cette province en particulier, et qu'il est du devoir et de l'intérêt des marchands, industriels et de tous les chefs d'établissement, qui ont à cœur l'avenir de la race canadienne-française, de prendre de suite l'engagement d'accorder pour la circonstance, au moins un jour de congé à leurs employés respectivement, afin de leur permettre de prendre une part active à cette grande démonstration.

« Toute l'assemblée, musique en tête, a reconduit le président chez lui où il est entré au milieu des plus enthousiastes vivats.

« Ainsi s'est terminée cette belle démonstration. »

CHAPITRE II

APPROBATIONS ET ENCOURAGEMENTS.—LETTRES REÇUES DE L'ÉPISCOPAT ET DU CLERGÉ.

I

Dès le commencement de ses travaux, le comité d'organisation songea à mettre la convention et les fêtes de Québec sous le patronage de Nos Seigneurs les évêques de la Province de Québec, afin d'imprimer à cette œuvre un caractère à la fois religieux et national.

Le 30 novembre 1879, une nombreuse députation d'officiers et de membres de notre Société se rendait auprès de Sa Grandeur Mgr Taschereau, archevêque de Québec, pour lui offrir le « manifeste » qui venait d'être publié. Monseigneur l'Archevêque nous reçut avec une bienveillance toute paternelle. Il accepta notre « manifeste », et nous déclara que notre projet avait toute son approbation, et que, pour nous la témoigner davantage, il avait décidé de changer l'itinéraire de sa visite pastorale et de revenir à Québec pour se trouver au milieu de son peuple le jour de la Saint-Jean-Baptiste. Bien plus, le président ayant manifesté le désir qu'avait notre Société d'obtenir la faveur de faire célébrer, ce jour-là, la messe en plein air, à cause de l'affluence du peuple qui y assisterait, Monseigneur accorda le privilège demandé, en autant que les exigences du culte pourraient le permettre, et nous annonça qu'il se proposait de célébrer lui-même pontificalement le saint sacrifice de la messe à ciel ouvert, dans un lieu qui serait

choisi plus tard, sujet à son approbation. Enfin, Sa Grandeur nous permettait d'adresser notre manifeste à son clergé, et, s'inscrivant en tête de la liste de nos membres, prenait la première carte de cette année (1880). Quelques jours après il nous adressait la lettre d'approbation que nous publions plus loin.

Cet encouragement, parti de si haut et venant de notre premier pasteur, métropolitain de cette Province, nous enhardit à solliciter la même faveur de Nos Seigneurs les évêques, ses suffragants. Au commencement de décembre, nous leur adressions une lettre exprimant nos vœux et les priant de vouloir bien nous donner leur approbation : « faveur insigne, « disait cette lettre, à laquelle notre peuple attache un grand « prix, parce qu'il est accoutumé à voir Nos Seigneurs les « Evêques et notre clergé à la tête de toutes les entreprises « qui intéressent à la fois la religion et notre nationalité.»

Nous sommes heureux de publier toutes ces lettres, que notre Société conserve précieusement dans ses archives comme un des plus beaux témoignages qui aient été rendus à l'importance et à l'utilité de l'œuvre que notre Société poursuit.

—

RÉPONSE DE MGR TASCHEREAU, ARCHEVÊQUE DE QUEBEC.

« Québec, 18 novembre 1879.

J. P. Rhéaume, écr.,

« Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

« Monsieur le président,

« En réponse à votre lettre d'hier, je me fais un plaisir et un devoir de vous informer que la grande démonstration nationale des Canadiens-Français, que votre Société organise pour le 24 juin 1880, a ma plus entière approbation. Je me propose de disposer l'itinéraire de ma prochaine visite pastorale de manière à pouvoir y assister et même célébrer pontificalement la messe du jour.

« Je suis convaincu que Nos Seigneurs les évêques de la Province et tout le clergé, recevront avec plaisir un exemplaire de votre magnifique manifeste, où sont exposés avec tant d'éloquence le but et les excellents effets de cette démonstration.

« Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

« (Signé) † E.-A., Arch. de Québec. »

—

RÉPONSE DE MGR LAFLÈCHE, ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES.

« Séminaire des Trois-Rivières,
« 18 décembre 1879.

« Monsieur le président,

« Des démonstrations patriotiques comme celle qui a eu lieu à Montréal, en 1874, et celle que vous préparez à Québec pour 1880, me semblent bien propres à réchauffer, au cœur du peuple canadien, le sentiment si puissant de la nationalité, et à fortifier sa confiance dans son avenir comme peuple. Rien de mieux, en effet, que ces réunions pour lui apprendre à se compter et à constater de quelle vitalité la divine Providence l'a doué. Quand on considère que les *soixante-quinze mille* âmes qui formaient toute sa population, il n'y a guère plus d'un siècle, sont devenus aujourd'hui un peuple de *un million six cent mille !* il est difficile de ne pas se dire : « *Digitus Dei est hic.* » « Il y a là le doigt de Dieu. » Un aussi grand accroissement naturel de population nous autorise certainement à affirmer que Dieu a des vues toutes spéciales sur ce peuple. Je vous dirai, M. le président, que je suis de ceux qui croient fermement à la mission providentielle des nations, et que rien ne saurait arrêter, dans leur marche, celles qui tendent constamment, sans dévier à droite ni à gauche, vers la fin qui leur a été assignée, comme aussi rien ne saurait sauver celles qui ont prévariqué et abandonné finalement les voies que leur avait tracée la Providence. Là-dessus, l'enseignement de l'histoire est d'accord avec celui de la religion.

« Or, la mission du peuple canadien a un caractère évidemment religieux ; elle est analogue à celle du peuple illustre dont il descend. L'histoire a enregistré les hauts faits que le Seigneur a accomplis par les Francs : « *Gesta Dei per Francos.* » Le plus grand de leurs souverains, Charlemagne, s'est constitué avec son peuple le défenseur-né et le protecteur de l'Eglise ! Et l'on sait le rôle que la France a joué dans la civilisation et les affaires de l'Europe, tant qu'elle a été fidèle à sa grande et noble mission !

« La mission du peuple canadien ne saurait être douteuse quand les rois de France l'ont si clairement exprimée, dans leurs lettres royales de commission, aux hardis et religieux explorateurs qu'ils envoyèrent en ces contrées. « Il est cer-« tain, dit le savant abbé Faillon, que, se glorifiant du titre de « *Rois très-chrétiens* et de *Fils aînés de l'Eglise*, ces princes « eurent pour motif principal, dans les dépenses considérables « qu'ils firent, l'espérance de porter au Canada la connaissance « de Dieu, et d'y étendre les limites de « l'Eglise catholique. » L'on sait avec quel zèle et quel courage nos pères travaillèrent à cette œuvre sublime ! L'histoire a aussi enregistré les hauts faits que le Seigneur a accomplis par le petit peuple canadien. C'est sans contredit l'un de ses plus beaux titres à une gloire nationale, et l'une des plus sûres garanties du glorieux avenir que lui réserve la Providence, s'il marche fidèlement sur les traces de ses vaillants et vertueux ancêtres.

« Le fait est que c'est le caractère religieux de sa mission qui a sauvé le peuple canadien. L'œuvre politique que la France a fondée ici par Champlain a péri ; il y a déjà plus d'un siècle que ses successeurs ont disparu du Canada. Au contraire, l'œuvre religieuse que la Fille-aînée de l'Eglise y a fondée en même temps, par l'illustre évêque de Laval, a été l'Arche Sainte qui a sauvé nos destinées nationales dans le naufrage de la conquête. Que seraient devenues, en effet, notre langue, nos lois et coutumes, notre foi, ces éléments constitutifs de la nationalité, sans nos collèges, nos couvents et nos autres institutions d'éducation et de charité ? Et, sans la généreuse et prévoyante direction des évêques du Canada, sans le zèle de leur clergé, sans l'esprit de foi et le dévouement de nos pères, comment se seraient fondées, soutenues et développées ces salutaires institutions ? Surtout, que serait devenu notre peuple sans la force sociale de notre organisation paroissiale ? Si

nous voulons le savoir, nous n'avons qu'à regarder ce que sont devenues les autres colonies françaises de ce continent qui n'ont pas eu les mêmes éléments de la vie nationale.

« C'est donc avec raison que les fondateurs de la Société de Saint-Jean-Baptiste l'ont mise sous les auspices de la religion et la protection du grand saint que nos pères ont toujours honoré d'un culte spécial. Tant que les Canadiens se montreront de fidèles imitateurs de leurs ancêtres, le Seigneur continuera à les protéger et à les bénir comme peuple, et ils pourront regarder leur avenir national avec une pleine et entière confiance ; car un peuple peut dire comme chaque âme fidèle : « Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? »

« Ces démonstrations n'ont pas seulement l'avantage de raviver au cœur de nos compatriotes le sentiment national, en leur rappelant les hautes destinées que leur réserve la divine Providence: elles leur offrent de plus la meilleure occasion de s'organiser à cette fin, et de se concerter sur la marche à suivre pour y arriver plus sûrement. Là se trouvent réunis les représentants et l'élite de la race canadienne-française, répandue sur le continent américain. C'est donc un congrès national où les hommes, les mieux renseignés et les plus compétents à traiter ces graves intérêts, peuvent reconnaître les dangers auxquels nous sommes le plus exposés comme peuple, et discuter les moyens les plus propres à les éloigner. Ils doivent sonder prudemment les plaies qui menacent le plus notre existence nationale, et rechercher avec soin les remèdes qu'il conviendrait de leur appliquer pour les guérir.

« C'est à quoi l'étude de leur saint patron leur servira beaucoup. Saint Jean-Baptiste, vêtu d'habits rudes, faits de poils de chameau, menant une vie austère dans le désert, en se nourrissant de miel sauvage et de sauterelles, enseigne à son peuple la voie du salut. La sobriété et la tempérance, dans l'usage des choses de la vie, sont donc une des premières conditions de la prospérité et de la vigueur d'un peuple. Voilà ce que nos pères ont compris et pratiqué. C'est aussi ce que leurs enfants ne doivent pas oublier.

« Enfin, ces réunions fraternelles doivent contribuer à fortifier l'union de tous les Canadiens en un faisceau compacte, que rien au monde ne devrait rompre. C'est par cette union qu'ils seront invincibles, qu'ils atteindront sûrement le terme où Dieu les appelle.

« Comme évêque et comme Canadien, je ne puis qu'applaudir à des réunions qui ont un but aussi chrétien et aussi patriotique. J'approuve vos efforts pour en assurer la réussite et je leur souhaite le plus complet succès. Je suis heureux de suivre, dans cette voie, l'exemple de Notre Vénérable Métropolitain.

« Inutile, après cela, de vous dire que j'approuve l'envoi de votre patriotique manifeste au clergé de mon diocèse.

« Avec mes meilleurs souhaits, veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de mon sincère dévouement.

« † L.-F., Ev. des Trois-Rivières.»

RÉPONSE DE MGR JEAN LANGEVIN, ÉVÊQUE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI.

« Evêché de Saint-Germain de Rimouski,

« le 19 décembre 1879.

« Monsieur le président,

« Je vous remercie de l'exemplaire que vous avez bien voulu m'offrir du manifeste de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, à propos de la grande démonstration des Canadiens-Français projetée pour le 24 juin prochain.

« Vous me demandez quelques paroles d'encouragement en faveur de ce projet. Soyez sûr, monsieur le président, qu'il a ma pleine adhésion. Si, en effet, de son côté, «notre peuple « attache un grand prix à l'approbation de l'épiscopat, parce «qu'il est accoutumé à voir NN. SS. les évêques et le clergé à « la tête de toutes les entreprises qui intéressent à la fois la reli-«gion et notre nationalité,» de mon côté, comment pourrais-je ne pas être heureux de toutes les occasions favorables qui se présentent de cimenter cette union étroite entre le clergé et le peuple, si salutaire et si consolante tout ensemble. Car c'est bien dans cette fidélité des Canadiens-Français à regarder leur religion comme la première et la plus chère de leurs institutions qu'a été, à toutes les époques de notre histoire, le salut de notre peuple : c'est l'empressement qu'il a montré, dans

tous les moments de danger à se mettre sous l'égide, à recourir à la sage direction de ses premiers pasteurs, qui lui a fait jusqu'ici traverser en sûreté les plus rudes épreuves.

« La fête du 24 juin prochain sera une nouvelle occasion pour les Canadiens-Français, soit qu'ils aient le bonheur de vivre sous le ciel natal, soit que des circonstances difficiles les aient forcées à gagner une terre étrangère, d'affirmer solennellement leur foi religieuse, aussi bien que leur amour de la patrie terrestre. Tous sentiront délicieusement, ce jour-là, la joie pour des frères d'être réunis sous le toit paternel, d'y célébrer une grande, une magnifique fête de famille. A la pensée des gloires nationales, des jours de triomphe comme des jours de deuil, les cœurs seront doucement émus ; dans ces souvenirs précieux ils puiseront un nouveau courage pour les luttes de l'avenir, un attachement plus fort à tout ce qui forme notre patrimoine commun : la religion, la langue, les lois que nous ont léguées nos pères.

« Je me réjouis donc beaucoup, pour ma part, de voir se réaliser ce projet patriotique, et je souhaite à la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec un entier succès.

« Si, comme je le crains, les devoirs de ma charge pastorale me privent du plaisir d'assister à cette fête, j'y serai du moins présent d'esprit et de cœur.

« Recevez, monsieur le président, l'expression de mes sentiments de sincère estime.

« † JEAN, évêque de Saint-Germain de Rimouski. »

—

RÉPONSE DE M. LE GRAND VICAIRE MOREAU, ADMINISTRATEUR DE MONTRÉAL.

« Evêché de Montréal, 15 décembre 1879.

« Monsieur le président,

« J'accuse avec plaisir réception du manifeste de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, que vous venez de m'adresser au nom de cette Société. La réalisation d'une manifestation dans la ville de Québec, au jour de la fête nationale, telle qu'annoncée par ce manifeste, est assurément très-efficace

pour obtenir l'un des buts que s'est proposés notre belle Société Saint-Jean-Baptiste, celui d'unir plus parfaitement nos compatriotes afin de les rendre plus forts dans la poursuite des intérêts bien entendus de la patrie.

« Je fais donc des vœux, monsieur le président, pour que votre Société réalise le plan qu'elle a conçu et pour qu'un plein succès couronne ses efforts patriotiques. J'ai la confiance que votre appel sera entendu et recevra une réponse sympathique partout où il y a des Canadiens-Français.

« Je regrette, monsieur le président, que Mgr de Montréal soit absent, il aurait sans doute répondu lui-même à la permission que vous demandez d'adresser au clergé de ce diocèse le manifeste de votre Société.

« En vous donnant cette permission, monsieur le président, si vous la jugez utile à votre œuvre, je remplirai, je pense, les intentions de mon évêque.

« J'ai l'honneur d'être,
« Monsieur le président,
« Votre très-obéissant serviteur,

« H. Moreau, V. G., A. D. M.

—

RÉPONSE DE MGR ANTOINE RACINE, ÉVÊQUE DE SHERBROOKE.

« Sherbrooke, 16 décembre 1879.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur d'accuser réception du manifeste publié par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, pour annoncer la grande démonstration des Canadiens-Français, le vingt-quatre juin prochain.

« Je souhaite de tout cœur le succès de cette patriotique démonstration, qui a pour but d'unir entre eux les Canadiens-Français, et de promouvoir les intérêts les plus chers de la nationalité canadienne.

« Ce noble projet, de resserrer les liens qui nous unissent et d'amener, par toutes les voies légitimes, la création d'œuvres durables pour le bien et l'honneur de notre patrie, est digne de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

« Je vous permets bien volontiers d'adresser votre manifeste au clergé du diocèse de Sherbrooke, et de lui demander sa coopération.

« Je prie le Seigneur de bénir votre œuvre qui intéresse à la fois la religion et la patrie.

« Veuillez agréer, M. le président, l'hommage de mes sentiments dévoués.

« † ANTOINE, évêque de Sherbrooke. »

—

RÉPONSE DE MGR DUHAMEL, ÉVÊQUE D'OTTAWA.

« Ottawa, le 27 décembre 1879.

« Monsieur le président,

« J'ai reçu, la veille de Noël, le manifeste publié par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, pour annoncer une grande démonstration des Canadiens-Français, le vingt-quatre juin prochain.

« Je vous permets volontiers de l'adresser au clergé du diocèse d'Ottawa qui, j'en ai la douce confiance, donnera sa plus active coopération à votre œuvre éminemment patriotique et religieuse.

« Je fais des vœux pour le succès de cette grande démonstration qui donnera au peuple canadien l'occasion d'affirmer sa fidélité à la religion et sa résolution inébranlable de conserver sa langue et ses institutions.

« J'espère que l'œuvre de la colonisation occupera la plus sérieuse attention des hommes éminents qui prendront part aux délibérations de la convention du 24 juin prochain.

« Agréez, monsieur le président, l'assurance de mon sincère dévouement.

« † J. THOMAS, évêque d'Ottawa. »

—

RÉPONSE DE MGR MOREAU, ÉVÊQUE DE SAINT-HYACINTHE.

« Saint-Hyacinthe, 15 décembre 1879.

« Monsieur le président,

« J'ai reçu et lu avec un véritable plaisir votre lettre et le manifeste qui l'acompagnait, et je m'empresse de vous informer en réponse, qu'avec mon vénérable Métropolitain, j'approuve de tout cœur la grande convention nationale du 24 juin prochain.

« Je bénis votre Association de l'heureuse initiative qu'elle a prise en cette mesure, et je ne doute pas qu'elle ne rencontre partout le concours le plus actif et le plus empressé, pour faire de cette fête une des plus belles et des plus imposantes qui ait eu lieu dans notre cher pays. Aussi, n'ai-je pas la moindre objection à ce que vous vous adressiez directement à mon clergé, pour l'intéresser à votre si patriotique projet et l'inviter à vous venir en aide de la manière la plus efficace possible.

« Nous avons plus que jamais besoin, monsieur le président, d'unir nos efforts et de resserrer nos liens, pour conserver intactes notre langue, notre nationalité et notre religion : éléments constitutifs et nécessaires de notre vie comme peuple, et choses par dessus tout chères au Canadien-Français, en quelque lieu qu'il porte ses pas ou qu'il plante sa tente. Nos ancêtres ont combattu le bon combat pour léguer à leurs enfants ces trois gages de salut et de prospérité. N'est-il pas du devoir de ceux-ci, s'ils veulent être dignes de tels pères, de s'animer des mêmes sentiments et du même courage? Nos pères ont fait beaucoup, mais ils n'ont pu tout faire, et la lutte doit se continuer. Petit peuple au milieu de cette grande Confédération canadienne, et rival des nombreuses nationalités qui l'entourent et qui l'enveloppent, le Canadien-Français doit s'inspirer d'une indomptable énergie pour s'affirmer comme nation.

« Espérons qu'il en sera ainsi, surtout si nous nous rallions fidèlement autour de notre drapeau, langue, nationalité et religion, qui, aujourd'hui comme par le passé, porte dans ses plis un signe manifeste de la protection du ciel. La chose n'est-elle pas tangible depuis les commencements de notre pays? Que de fois n'aurions-nous pas dû être submergés, et que nous sommes revenus à flot ! Les décrets divins nous ont

voués à des combats incessants, mais ils ont aussi voulu que ces combats fussent toujours couronnés de victoires brillantes et durables. Avec quelle confiance et quel courage ne devons-nous donc pas regarder l'avenir, puisque le passé répond si bien pour nous.

« Mais, comme vous le dites si bien dans votre manifeste, il est nécessaire de ne pas perdre de vue le but important que poursuit votre Association nationale de Saint-Jean-Baptiste. Ce n'est pas, en effet, par des processions, des illuminations, des déploiements d'oriflammes et de drapeaux, des sérénades et des fanfares, que nous serons ce que nous devons être, mais par un attachement inviolable et sacré à nos institutions et à tout ce qui a fait notre force jusqu'à aujourd'hui. La grande Convention du 24 juin prochain aura sans aucun doute pour effet de ranimer et de vivifier ce sentiment.

« Je suis particulièrement heureux que cette magnifique démonstration de notre union nationale soit sous les auspices de votre belle Association, et qu'elle ait lieu dans notre vieille et vénérable cité de Champlain, où tout Canadien-français se trouve à son berceau et chez lui.

« J'ai l'honneur d'être, monsieur le président, votre bien dévoué serviteur,

« † L. Z., évêque de Saint-Hyacinthe.»

—

RÉPONSE DE MGR DOMINIQUE RACINE, ÉVÊQUE DE CHICOUTIMI.

« Chicoutimi, 21 décembre 1879.

« Monsieur le président,

« Le projet de réunir dans l'antique cité de Champlain une « Convention de toutes les sociétés nationales canadiennes-« françaises répandues non-seulement dans la province de « Québec et dans toute la Puissance du Canada, mais jusque « dans les parties les plus reculées des Etats-Unis, » est trop patriotique pour que je ne lui donne pas mon entière adhésion.

« Toute famille divisée contre elle-même ne saurait sub-« sister,» nous disent les Saintes Ecritures. Ainsi, prendre les moyens de rendre plus intime et plus étroite l'union entre tous

les membres de la grande famille canadienne-française, c'est donc travailler efficacement à sa conservation et à son agrandissement. Il a été souvent battu par de violents orages et de furieuses tempêtes, ce petit arbre de notre nationalité, planté, il y a trois siècles, sur les bords du Saint-Laurent. Si, jusqu'ici, il a pu résister à tous les coups de la tempête, s'il est aujourd'hui plein de force et de vie, ne devons-nous pas cet heureux résultat à l'union parfaite qui a toujours régné parmi nous, et surtout, à notre attachement inébranlable à la religion catholique, comme le constatent toutes les pages de notre histoire ? Cette vérité, si évidente pour nous, Canadiens, ne nous est-elle pas enseignée par le saint roi David, quand il proclame : « Heureuse la nation qui a choisi le Seigneur pour son maître !»

« Je vous permets volontiers d'adresser votre manifeste à tous les membres du clergé du diocèse de Chicoutimi et je souhaite que vos nobles et généreux efforts soient couronnés d'un plein succès.

« J'ai l'honneur d'être,

« Monsieur le président,

« Votre très-humble serviteur,

« † Dom., évêque de Chicoutimi.»

II

L'adhésion de l'épiscopat nous valut celle de tout le clergé. Le manifeste et les lettres des évêques, expédiés à plus de quinze cents prêtres du Canada et des Etats-Unis, firent connaître partout les projets de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. De toutes parts des lettres chaleureuses nous apportèrent des encouragements à poursuivre notre œuvre. Nos prêtres, intimement liés partout à toutes les sociétés fondées et soutenues par les Canadiens-Français, firent valoir auprès d'elles l'impor-

tance et l'utilité de notre démonstration, et notre appel retentit de clocher en clocher, de presbytère en presbytère, avec des échos si puissants, qu'à un moment donné, un prêtre éminent, dont nous parlerons plus loin, nous écrivait, en décembre 1879: « *Il faudra peut-être enrayer le mouvement.*»

Notre correspondance avec nos frères émigrés aux Etats-Unis, nous apporta de bien vives consolations dans nos travaux. Notre voix leur rappelait la patrie absente, les parents et les amis laissés au pays natal, et les circonstances pénibles qui avaient forcé la plupart d'entre eux à quitter la terre des aïeux. Quelques-unes de ces lettres nous révélèrent les sacrifices que s'imposaient plusieurs de ces familles exilées, pour prélever sur leur salaire quotidien la somme nécessaire pour faire le voyage de Québec. D'autres nous apprirent le chagrin de ceux que l'éloignement empêcherait de venir. Elles étaient unanimes à souhaiter l'accomplissement du vœu exprimé par le manifeste pour que le 24 juin tous les Canadiens-Français « n'eussent qu'un cœur et qu'une âme devant l'image adorée de « la patrie. » En outre, cette correspondance, avec plus de cent sociétés canadiennes des Etats-Unis, nous a fourni les renseignements coordonnés dans le tableau statistique qui se trouve à la fin de cet ouvrage.

Parmi ces lettres, il en est une que nous tenons à citer, parce qu'elle nous apportait une importante adhésion, et qu'elle renfermait des remarques très judicieuses dont nous avons tiré profit. Nous voulons parler d'une lettre du Rév. M. Primeau, curé de Worcester, l'un des membres les plus distingués du clergé canadien aux Etats-Unis, et qui a joué un rôle si important dans la démonstration de Montréal, en 1874.

Voici ce que M. Primeau écrivait, en date du 17 décem-

bre 1879, au secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec :

« Worcester, 17 décembre 1879.

« M A. Pouliot, Québec,

« Monsieur le secrétaire,

« Avant de vous féliciter et de vous remercier, je vous prie d'attribuer mon long silence à sa vraie et unique cause : la maladie.

« Votre projet de fête nationale à Québec, et le désir de vous adjoindre quelques co-adjuteurs à l'étranger, méritaient bien un oui empressé.

« J'ignore assez jusqu'à quel point nos compatriotes du Canada répondront réellement à l'appel ; laissez-moi, moi-même, vous avouer tout bas que l'on peut grandement appréhender l'apathie, l'abstention de beaucoup de centres, non encore initiés aux manifestations patriotiques.

« A Dieu ne plaise que comme en 74, il y ait plus de sociétés et de délégations de l'étranger que du pays.

« Aux États-Unis, quand même votre comité se croiserait les bras, la propagande va d'elle-même ; pour bien faire il faudra peut-être enrayer un peu le mouvement.

« Comme il convient néanmoins que vous invitiez, autant que possible, tous les représentants de notre nationalité, permettez moi de vous suggérer le plus court moyen de trouver leurs adresses. Ecrivez aux rédacteurs des journaux français, publiés aux États-Unis, avec prière d'insérer un avis demandant à toutes les sociétés ou organisations canadiennes de vouloir bien vous transmettre leur adresse et celle du curé de la paroisse, afin que vous puissiez être sûr qu'ils recevront l'invitation officielle et les circulaires ou autres informations qui pourraient être utiles.

« Les considérants et motivés de cet avis le feront, j'en suis certain, prendre en bonne part et vous apporteront plus d'adresses qu'un commis-voyageur.

« Selon moi, le succès de notre fête est assuré, en autant qu'il ne s'agit que de démonstrations et de monde. Mais votre préoccupation sans doute, la mienne assurément, c'est l'œuvre de la Convention.

« Le feu de joie nous l'aurons ; l'apothéose du passé on peut

l'attendre ; la solennelle et grandiose affirmation que nous sommes et voulons être quelque chose, notre défilé la donnera ; mais, à la Convention de dire avec autorité, avec sagesse, avec espoir d'être entendue de par le monde, ce qu'il faut faire. Monsieur le secrétaire, si j'avais le droit de donner un conseil à votre comité, je voudrais lui répéter à chaque séance : occupez-vous bien, avant tout, de la Convention.

« Agréez, je vous en prie, mes meilleurs souhaits et amitiés.

« Votre, etc.

« J. B. Primeau. »

Un autre prêtre canadien des Etats-Unis, le Rév. M. Bédard, curé de Fall River, Mass., se trouvant à Québec, et invité par le président à assister à une séance du comité général de régie, nous apportait lui aussi le témoignage de l'approbation que nos projets avaient rencontré chez nos compatriotes, dans les Etats-Unis.

Sur ses représentations, le comité de régie, qui s'était d'abord mis en rapport avec messieurs Ferdinand Gagnon et Charles Lalime, de Worcester, et le Dr. Martel, de Lewiston, Maine, augmenta le nombre de collaborateurs dont nous requérions les services aux Etats-Unis, et décida « que le président de chacune des différentes sociétésSaint-Jean-Baptiste, en existence aux Etats-Unis, serait de plein droit membre du comité des Etats-Unis, choisi pour travailler, de concert avec celui de Québec, à l'organisation de notre fêtenationale. »

Ici, comme aux Etats-Unis, notre clergé donna son entière approbation à nos projets déjà bénis par nos évêques. Dans nos villes et dans nos campagnes les églises retentirent des chaleureux appels faits par le prêtre, et notre Société put se réjouir d'avoir trouvé partout en lui un précieux auxiliaire. Dans plusieurs localités ce fut le point de départ de la fonda-

tion de nouvelles sociétés Saint-Jean-Baptiste, floraison magnifique dont nous parlerons plus tard, et qui témoigne mieux que tous les discours de l'efficacité de nos travaux.

De toutes ces allocutions, nous n'en citerons qu'une seule, d'abord parce qu'elle a été recueillie de suite et en entier, et parce qu'elle emprunte un caractère particulier au fait qu'elle était adressée aux paroissiens de Notre-Dame de Québec, qui réclamaient justement et avec orgueil le privilège de faire dans leur Basilique, à leur tour, et suivant l'ordre établi, la fête religieuse du 24 juin, si cette fête avait pu être célébrée dans un temple construit par la main des hommes. Voici cette allocution :

DISCOURS DU RÉV. M. GEORGES CÔTÉ.

« Mes Frères,

« C'est notre intention et notre devoir de vous dire aujourd'hui quelques mots d'encouragement au sujet de la fête nationale du 24 juin prochain, que l'on organise en ce moment dans notre ville. Nous le faisons d'autant plus volontiers que nous tenons d'une manière toute spéciale à ce que la paroisse de Notre-Dame de Québec s'associe, comme son titre le demande, à ce mouvement patriotique dont la Société Saint-Jean-Baptiste sera l'âme et la vie, mais dont le succès final dépend du concours et de la générosité de tous les citoyens et de toutes les classes de la société.

« Depuis plusieurs mois déjà, ce projet de fête a fait régner partout la plus grande activité : dans les villes, dans les campagnes et jusque dans les Etats voisins d'Amérique, où nous comptons maintenant un si grand nombre de compatriotes. Nos salles publiques ont entendu les chaleureux accents des orateurs les plus distingués ; les chaires de nos églises ont redit avec bonheur l'appel que l'on faisait à tous pour cette circonstance; la presse l'a généralisé en lui donnant son appui et en portant cette heureuse nouvelle jusqu'aux endroits les plus éloignés.

« Mais ce qui contribuera, pour une plus large part, à donner à cette fête le degré de solennité qui lui convient, ce sera, nous en sommes sûr, le beau et sublime manifeste de la Société Saint-Jean-Baptiste que vous avez lu et relu avec tant de satisfaction : manifeste élaboré par des âmes aussi intelligentes que généreuses, et qui traduit si bien les sentiments de tous ; manifeste admirable en lui-même, mais dont la force a été centuplée par la haute approbation de l'épiscopat canadien tout entier. Les journaux se sont empressés de reproduire toutes ces lettres si encourageantes et si élogieuses que Nos Seigneurs les évêques ont bien voulu adresser à monsieur le président de la Société Saint-Jean-Baptiste pour lui dire, à lui et à tous ses dignes collaborateurs, quelle appréciation ils font de leur magnifique projet, et formuler leurs souhaits pour cette entreprise si grandiose. Et, parmi toutes ces lettres, vous n'avez pas pu oublier celle du premier Pasteur de ce diocèse, qui favorise de tout cœur cette réunion de famille et qui a promis de la consacrer par sa présence, en venant lui-même présider l'imposante cérémonie religieuse qui marquera ce jour solennel.

« Cette cordiale entente des citoyens et du clergé est à elle seule une démonstration évidente du double caractère qu'aura cette fête, et du vrai point de vue auquel on doit se mettre pour y travailler et y concourir. Cette fête, en effet, ce sera la fête de la Patrie et de la Religion.

« Ce sera d'abord la fête de la Patrie, parce qu'on y déploiera toutes les forces vives de la nation. En les voyant, nous nous rappellerons ce qu'était, il y a 200 ans, ce peuple aujourd'hui si nombreux et si florissant ; nous nous rappellerons surtout que cet étonnant résultat, nous le devons au courage et à l'énergie des ancêtres, à la noblesse de leur caractère et à leur attachement inviolable aux traditions du passé. Les étrangers eux-mêmes seront frappés de ce spectacle dont ils nous renverront toute la gloire, et la conclusion que nous en tirerons tous ensemble, ce sera de redoubler nos efforts, afin de marcher désormais avec fidélité dans les sentiers qui peuvent nous conduire comme nation à la véritable grandeur et à la véritable prospérité.

« M. F., la fête du 24 juin prochain ne sera pas seulement la fête de la Patrie, ce sera encore et surtout la fête de la Religion.

« Ces deux noms : Religion et Patrie, devraient être inséparables chez tous les peuples ; car, comment la Patrie pourrait-elle être véritablement grande, véritablement heureuse, sans la religion qui la divinise et la vivifie ? Mais que cette union est rare dans les tristes jours que nous traversons ! Pourtant M. F., il est un peuple qui peut se glorifier de ce privilège, c'est le peuple canadien, le seul au monde peut-être, avec le peuple irlandais, dont les enfants, dans leur totalité, sur quelque plage que le sort les ait jetés, professent encore leur foi, non pas par de vaines paroles mais par des actes qui affirment leur croyance et qui en sont une éloquente démonstration. Et cela est si vrai, que le 24 juin prochain, quand vous verrez défiler dans les rues de notre vieille capitale ces milliers de Canadiens, ne formant tous qu'un cœur et qu'une âme et se livrant à la sainte allégresse de leur fête nationale, vous pourrez vous dire en toute certitude que, de ces nobles poitrines, il n'en est pas une seule qui ne fût prête à verser son sang pour le Christ, avant même de le verser pour son pays. Enfin, lorsqu'en ce jour, sous le beau ciel qui a été témoin de tant de prodiges, le Pontife élèvera l'Hostie Sainte, qui sauve les peuples comme les individus, il n'y aura pas un genou qui ne fléchisse dans cette immense assemblée, pas une âme qui ne se répande dans une ardente prière pour le bonheur spirituel et temporel du peuple canadien. Puis, quand, après cette bénédiction toute divine, ces milliers de braves se relèveront ; quand, après ces fêtes si touchantes, chacun reprendra le chemin de son foyer, tous emporteront dans leur âme le souvenir de ce grand jour avec la résolution sincère de se montrer plus que jamais attachés au Christ, qui a tant fait pour notre heureuse contrée.

« Voilà, M. F., en quelques mots, le résumé des deux grands principes religieux et patriotique qui ont inspiré la pensée de cette fête et qui la rendront si chère à vos cœurs et si utile à tous.

« Tel est le but vers lequel nous tendons. Quels sont maintenant les moyens d'y arriver ? Je les réduis à deux : *l'union* et la *générosité*, car je ne veux pas entrer dans les détails de l'organisation de la fête qui vous sont connus et qui d'ailleurs ont été développés longuement par les journaux.

« L'union qui fait la force, la générosité qui fournit les moyens de la manifester : voilà donc ce qui assurera le succès de notre fête, le 24 juin prochain. Et c'est ici surtout que l'on

peut sans crainte réclamer l'union de tous ; car il ne s'agit pas de sacrifier des opinions personnelles, mais uniquement d'affirmer d'un commun accord des principes immuables, auxquels adhèrent tous les esprits et tous les cœurs sincèrement désireux de voir grandir la patrie. Union de pensées, union de sentiments, union de volontés, union d'efforts et de travail ; union surtout de toutes les classes de la société, et cela non seulement pour l'organisation de la fête, mais encore pour le jour où on la célèbrera. Ce dernier point est d'une importance capitale, car rien ne porterait un coup plus mortel à la démonstration que l'indifférence et l'abstention de la partie la plus notable et la plus élevée de notre société. Malheureusement, paraît-il, c'est ce que l'on a eu trop souvent à regretter par le passé. Espérons que cette année au moins, personne ne fera défaut. La Société Saint-Jean-Baptiste verra s'inscrire dans cette paroisse, autant de membres qu'il y a de citoyens, en attendant que tous se réunissent avec orgueil dans la procession solennelle du 24 juin.

« A l'*union*, qui produit la force et qui crée l'enthousiasme, il faudrait joindre la *générosité*, qui assure le succès. On comprend facilement que pour faire face aux dépenses qu'exigera cette fête de plusieurs jours, il faut des ressources considérables, et ces ressources on les attend à bon droit de la libéralité de tous les citoyens sans exception. Si la classe ouvrière a déjà fait de si nobles sacrifices dans ce but ; si elle s'est taxée volontairement pour prouver son zèle et son patriotisme: avec quelle joie et quel empressement la classe aisée ne le fera-t-elle pas à son tour et suivant sa louable habitude. Dans l'impuissance de prendre personnellement part au travail, elle se réservera l'honneur d'y concourir d'une manière non moins efficace en secondant, par des ressources pécuniaires, les efforts du président de la Saint-Jean-Baptiste et de ses collaborateurs. Nous y sommes d'autant plus intéressés que cette fête aura lieu dans notre paroisse, et que l'affluence des visiteurs ne manquera pas d'être très avantageuse, même au point de vue matériel.

« Donnons-nous donc tous la main et notre entreprise sera couronnée de succès; puis, la relation que l'on fera de la fête du mois de juin 1880 à Québec, formera un jour une des plus belles pages de l'histoire de notre ville et du peuple canadien tout entier. »

CHAPITRE III.

PLAN GÉNÉRAL D'ORGANISATION.—COMPOSITION DES COMITÉS.—LEURS TRAVAUX.

I

Nous avons dit, ailleurs, que le comité général de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec avait cru devoir s'assurer la coopération des citoyens, et qu'il avait délégué une partie de ses pouvoirs au comité général d'organisation, choisi dans toutes les classes de la société, en se réservant *la haute main* dans la direction de l'entreprise. Il nous reste à parler de la composition et des opérations des trois comités de sections, et des sous-comités qui furent constitués, au nombre de neuf, pour diviser équitablement l'immense travail qu'il y avait à faire. Nous ne pouvons donner ici qu'un sommaire très abrégé de leurs travaux.

Voici, d'abord, la liste complète de tous les comités et sous-comités :

1. Comité général de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec ;
2. Comité central d'organisation ;
3. Comité de régie de la section Notre-Dame ;
4. Comité de régie de la section Saint-Jean ;
5. Comité de régie de la section Saint-Roch ;
6. Comité du manifeste ;
7. Comité des finances ;
8. Comité de la correspondance ;
9. Comité spécial de la convention ;

10. Comité du banquet;
11. Comité des chars allégoriques et personnages historiques ;
12. Comité de musique ;
13. Comité de réception ;
14. Comité des commissaires-ordonnateurs.

§ 1.—Le comité général de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, composé des officiers généraux de la Société, et des officiers et directeurs de chacune des trois sections (Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Roch) a tenu vingt-trois (23) séances, sous la présidence de M. J. P. Rhéaume.

M. Alphonse Pouliot, avocat, a rempli les fonctions importantes et difficiles de secrétaire-archiviste, avec le docteur Bolduc pour assistant.

§ 2.—Le comité central d'organisation, mieux connu sous le nom de comité de la convention, dont nous avons déjà exposé les attributions, a tenu vingt séances bi-mensuelles. Le nombre de membres qui ont été inscrits comme tels sur ses régistres s'est élevé à plus de trois cents. M. J. P. Rhéaume en a été le président et M. Alphonse Pouliot, le secrétaire.

§ 3, 4, 5.—Les comités de régie des sections Notre-Dame, Saint-Jean et Saint-Roch, composés chacun de douze officiers de section et de cinq membres directeurs, ont tenu de nombreuses assemblées. Leur principale fonction a été d'organiser la souscription des citoyens, la vente des cartes de membres de la Société, d'activer, dans leurs circonscriptions respectives, la propagande nécessaire pour faire exécuter les mesures décrétées par le comité central d'organisation. C'est aux sections qu'était laissé le soin de pourvoir à la réception et au logement des voyageurs ; nous en parlerons plus loin. En outre, les

comités de régie des sections ont organisé plusieurs soirées, et des conférences publiques, dont le produit a servi à la confection et à l'achat de nouveaux insignes. Leurs travaux ont contribué à créer et à entretenir entre les trois sections une généreuse émulation qui a été pour beaucoup dans le succès des fêtes de juin.

Le résumé des travaux et des opérations financières des trois sections donne les chiffres que voici :

Sections.	Nombre de membres.	Cartes vendues.	Recettes, souscriptions, etc.	Totaux.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.
Notre-Dame.....	270	135 00	1,574 75	1,709 75
Saint-Jean.....	836	418 00	361 75	779 75
Saint-Roch.....	1,553	776 50	505 80	1,282 30
	2,659	$1,329 50	$ 2,442 30	$ 3,771 80

§ 6.—Le comité du manifeste, dont nous avons parlé déjà, était composé de six membres. (1)

Une fois le manifeste rédigé, approuvé, et publié par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, ce comité a cessé d'exister.

§ 7.—Le comité des finances, nommé le 20 octobre 1879, comptait douze membres. (2)

(1) MM. Arthur Vallée,
Alfred Dion,
Michel Fiset.

(2) MM. S. LeSage, président;
T. Ledroit,
C. J. L. Lafrance,
P. V. Valin,
Archange Racine.
Octave Lemieux,
MM. C J. L. Lafrance,
J. P. Tardivel,
H. J. J. B. Chouinard.
MM. Amédée Robitaille, secrétaire;
J. E. Déry,
S. Côté,
L. P. Vallée.
C. Morency,
J. N. Duquet.

Le 8 novembre suivant il faisait rapport au comité central, et estimait le montant approximatif de la recette et de la dépense à des chiffres qui furent trouvés trop modestes, mais qui étaient basés sur l'expérience et la connaissance parfaite qu'avaient les membres du comité des difficultés considérables que nous rencontrerions dans le prélèvement des fonds nécessaires.

La recette probable était évaluée à $2,900 00. Le comité des finances recommandait de ne pas approprier plus, pour le moment.

Voici le bilan de l'année (1 sept. 1879, 1 sept. 1880) :

RECETTES.			DÉPENSES.		
	$	cts.		$	cts.
Cartes, 2,559	1,329	50			
Souscriptions à Québec	2,442	30			
do à Montréal et Ottawa	219	50			
Quête du 24 juin 1880	129	75			
Cartes du banquet	636	00			
Divers	90	37		6,957	08
	4,847	42		4,847	42
				2,109	66 (1)

(1) Ce déficit ($2,109 66) n'est pas réel, si l'on tient compte des faits suivants :

La Société a payé des vieilles dettes, soit environ	$300 00
Elle a fait réparer les insignes, etc., en a acheté de neufs, au montant de	300 00
La restauration du Monument des Braves a coûté	250 00
Le char allégorique Saint-Jean-Baptiste, qui reste notre propriété, a coûté plus de	600 00
Il lui reste en mains 3,000 médailles à 10 cents	300 00
	$1,750 00

Si la recette a dépassé nos espérances, nous devons peut-être ce résultat au déploiement de zèle et d'activité que suscita ce rapport prudent, en nous inspirant le désir et la volonté de nous assurer plus de ressources, qu'il ne croyait pouvoir nous en promettre.

Là se terminèrent les travaux du comité des finances.

§ 8.—Le comité des secrétaires-correspondants fut créé par une résolution du 20 octobre 1879, et fut formé de treize membres (1) qui avaient le pouvoir de s'adjoindre d'autres membres au besoin. Le travail dont ce comité fut chargé était immense. Il lui fallait expédier la correspondance nécessaire à toutes les sociétés du Canada et des Etats-Unis, ainsi qu'à la presse, pour propager le mouvement parti de Québec. Il avait à répondre à toutes les demandes de renseignements qui nous étaient adressées. Un calcul approximatif donne plus de quinze mille circulaires de tout genre qui furent envoyées dans toutes les directions. C'est par milliers qu'il faut compter les lettres adressées par ce comité auquel il fallut adjoindre de nouvelles recrues pour remplacer les absents. (2)

Cette immense correspondance a coûté bien des heures de loisir et bien des veilles, sacrifiées joyeusement dans l'intérêt de la Société Saint-Jean-Baptiste. Les exigences de ce travail ont duré aussi longtemps que les préparatifs du 24 juin.

(1) MM. Alphonse Pouliot, sec.-arch. ; MM. Dr. Bolduc, *assistant* ;
J. Tessier, H. J. J. B. Chouinard.
G. DeLéry, R. P. Vallée,
J. B. Drouyn, Eugène Rouillard,
L. J. Demers, Dr. A. Dion,
Eugène Picher, J. Frémont.
C. Marcoux.

(2) C'est ainsi que nous avons eu pour collaborateurs assidus, MM. J. F. Guay, Théophile Lortie, Ernest Myrand, Elzébert Roy, A. Vaillancourt.

§ 9.—Le comité spécial de la Convention était composé de quatorze membres (1). C'est justice de dire que la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, a été unanime à donner dans ses travaux d'organisation, la place d'honneur à la Convention qui devait couronner le vingt-quatre juin. La troisième partie de ce livre, consacrée tout entière à l'œuvre de la Convention, montre assez que nous n'avons jamais varié sur cette question. Nous dirons alors ce qu'était ce comité et ce qu'il a accompli. La partie du programme qui lui était confiée était, sans contredit, la plus délicate et la plus difficile à remplir. La formation même du comité fut lente et ses commencements furent pleins d'hésitations. C'est ainsi que ce comité fut constitué à deux reprises différentes, et que, le premier n'ayant pas fonctionné, on dut en nommer un second, le 17 mars 1880. Ni la fête, ni la Convention elle-même, une fois passées, ne mettaient fin à son existence, car il était chargé de préparer et de publier un compte-rendu complet de la démonstration. L'ouvrage que nous publions aujourd'hui est le dernier mot de ce comité spécial de la Convention, dont on a dit bien du mal, mais qui attendra sans crainte le jugement du public et de la postérité.

§ 10.—Le souvenir du banquet de 1874, à Montréal, et du succès qui l'avait couronné, était encore vivace dans la mémoire de ceux qui y avaient assisté. Tout le monde s'accordait à regarder un banquet comme le complément obligé

(1) L'hon. A. B. Routhier, président; MM. H. J. J. B. Chouinard, secrétaire ;
MM. J. P. Rhéaume, J. N. Duquet,
S. LeSage, C. J. L. Lafrance,
T. Ledroit, L. N. LeVasseur,
L. P. LeMay, Jules Tessier,
J. Frémont, Victor Livernois,
H. A. Turcotte. J. O. Fontaine.

du vingt-quatre juin. Le comité du banquet, nommé le 15 mars 1880, se mit résolument à l'œuvre. (1)

Plusieurs projets lui furent soumis, entre autres un de M. Octave Lemieux, un de M. Chs. Baillairgé. Ce dernier était surtout remarquable par ses proportions gigantesques. Il ne s'agissait de rien moins que d'un banquet en plein air, sur la terrasse Frontenac, auquel auraient pu prendre part 10,000 convives. Tout avait été calculé avec un soin, un détail infinis. Malheureusement il parut impossible à réaliser. Finalement le comité adopta le projet d'un banquet de huit cents couverts, au club des Patineurs, à ($2.50) deux piastres et demie par convive, lequel fut confié à M. Willis Russell. Le comité du banquet fit tout en son pouvoir pour en assurer le succès. L'ordonnance du dîner, sans être parfaite, était tout ce que l'on pouvait attendre d'un banquet populaire. L'enthousiasme indescriptible qui y règna, l'importance et le nombre des discours prononcés, firent quelque peu oublier aux convives l'absence d'un trop grand nombre de nos concitoyens. Quant au résultat financier, il fut désastreux.

§ 11.—Le comité des chars allégoriques et des personnages historiques, nommé le 16 février 1880, était composé de dix

(1) MM. Chs. Baillairgé,
Jos. Nadeau,
J. P. Rhéaume,
S. LeSage,
T. Ledroit,
Hon. A. Chauveau,
C. J. L. Lafrance,
Archange Racine,
J. N. Duquet.
MM. R. Lyonnais,
Amédée Robitaille,
Alphonse Pouliot,
Octave Lemieux,
H. J. J. B. Chouinard,
Jules Tessier,
J. E. Martineau,
L. P. Vallée,
C. Marcoux.

M. Baillairgé, élu président, ayant résigné, fut remplacé par M. Jos. Nadeau. M. R. L. Lyonnais, élu secrétaire, fut remplacé, à son départ de Québec, par M. Amédée Robitaille.

membres (1) et chargé spécialement d'examiner les plans des divers chars allégoriques, les projets de costume pour les différents personnages historiques qui devaient figurer dans la procession du 24 juin, avec pouvoir d'approuver, de rejeter, de modifier ou de corriger ces plans et ces projets, selon qu'il le jugerait convenable. Ce comité, formé d'hommes compétents et d'artistes distingués, avait pour mission spéciale de veiller à ce que rien, dans la procession, ne pût choquer l'œil des connaisseurs et des juges en matière d'art et de bon goût. C'était un travail épineux, hérissé de difficultés. Mais le comité permanent, soutenu par le comité central d'organisation, se mit à l'œuvre et après s'être réuni très souvent, fit plusieurs rapports étudiés avec soin. Presque tous les plans et dessins qui lui furent soumis méritèrent son approbation : quelques-uns furent acceptés par le comité de régie et le comité central d'organisation, qui en prirent la responsabilité. Nous devons rendre au comité des chars le témoignage que ses travaux ont contribué à donner à notre procession, et aux différents chars, allégories et personnages historiques qui ont figuré dans ses rangs, ce caractère de vérité historique et de bon goût achevé, qui ont attiré la louange et l'admiration des milliers de spectateurs qui les ont salués de leurs acclamations. Nous croyons être dans le vrai, en disant que jamais la fête de Saint-Jean-Baptiste n'avait provoqué nulle part un pareil déploiement d'œuvres d'art, marquées au coin du cachet de l'élégance et de la distinction. Honneur donc au comité des chars qui nous a

(1) MM. Chs. Baillairgé, président; MM. Paul Cousin, secrétaire;
Eugène Taché, J. B. Bertrand,
Eugène Hamel, E. Charest,
F. X. Berlinguet, J. N. Duquet,
J. F. Peachy. Amédée Robitaille.

assuré ce succès ! Honneur aux artistes patriotes qui y ont contribué ! Honneur aussi à nos sociétés nationales, ouvrières et artistiques qui ont accepté de si bonne grâce cette intervention bienfaisante et éclairée ! Tous ensemble nous nous devions à nous-mêmes, nous devions à la France, notre mère, dont nous représentons en Amerique les traditions et le génie, de ne rien faire, dans ces fêtes solennelles, dont elle aurait eu à rougir ou qu'elle eût été obligée de désavouer.

§ 12.—Le comité de musique, nommé le 15 mars 1880, comptait vingt-trois membres (1).

Le 23 juin au soir, devaient avoir lieu des concerts en plein air sur les places publiques. Par les soins du comité de musique, des estrades furent construites en trois endroits différents. Les corps de musique étaient distribués comme suit :

Terrasse Frontenac : Bande de Beauport ;
« « Bande du 8e bataillon ;
Esplanade : Bande de la garnison ;
« Bande du 9e bataillon ;
Place Jacques-Cartier : Bande de Fall River ;
« Bande de l'Union Musicale ;
Saint-Sauveur : Bande de Biddeford.

(1) MM. Ernest Gagnon, président ; MM. Clodomir Delisle, secrétaire ;
Rév. M. Geo. Fraser,
Calixa Lavallée,
Arthur Lavigne,
Gustave Gagnon,
Alfred Paré,
Cyrille Duquet,
P. Plamondon,
C. Lavigueur,
Ephrem Dugal,
J. A. Defoy,
Etienne Légaré,
N. Levasseur,
Dr. Morin,
P. Laurent,
J. Vézina,
A. Vézina,
H. A. Bédard,
Octave Delisle,
Joseph Nadeau,
George Hébert,
Félix Gaboury.

La soirée du 23 juin était magnifique. Une foule immense assista à ces concerts qui mirent à son comble l'enthousiasme qui régnait déjà partout.

Les musiciens et amateurs, étrangers à Québec, furent invités à prendre part à la partie musicale de la messe. Les sociétés suivantes de Québec et d'ailleurs répondirent à l'appel, le 24 juin :

1. Les amateurs de Fall River, Mass., dirigés par leur curé, le Rév. M. Bédard ;
2. Le chœur du collège de Joliette ;
3. L'Union Musicale de Deschambault ;
4. Le chœur de Lotbinière ;
5. Le chœur de la Pointe-aux-Trembles ;
6. Le chœur de Saint-Michel de Bellechasse ;
7. L'Association Musicale de Notre-Dame de Lévis ;
8. La Société Sainte-Cécile de Québec ;
9. L'Union Musicale de Québec ;
10. Le chœur de Saint-Patrice ;
11. Le chœur de la Congrégation de Saint-Roch, de Québec ;
12. Le chœur de Saint-Sauveur de Québec ;
13. Le chœur de l'église Saint-Jean, de Québec.

Les parties de sopranos et d'altos étaient remplies par les dames appartenant à ces Sociétés Musicales, et par les élèves des Frères, des écoles de Saint-Jean et Saint-Roch. Ces différentes associations formaient un chœur de plus de cinq cents voix exécutant la partie harmonisée de la messe Royale de Dumont, arrangée spécialement pour cette fête, par M. Gustave Gagnon, organiste de la Basilique. Un chœur de plus de cent voix, choisies dans les paroisses de Québec et des environs, et dirigées par M. Etienne Légaré, maître-chantre de la Basilique, exécutait la partie alternante, en plain-chant, à l'unisson. Les corps de musique du 9me bataillon et de l'Union Musicale,

accompagnaient la partie harmonisée. Celui de Beauport et la Bande Hardy, de Montréal, accompagnaient le chœur chantant à l'unisson.

M. Gustave Gagnon était directeur général des chœurs, chaque partie ayant un sous-directeur.

Les parties de la messe chantées furent : le *Kyrie*, le *Gloria*, le *Sanctus*, l'*Agnus Dei ;* les chœurs donnèrent à l'élévation un *Tantum Ergo*, sur un air russe ; après la messe, le *God Save the Queen ;* et, après le discours de Mgr Racine, l'hymne national de Calixa Lavallée.

Pour le 23 juin, dans l'après-midi, à la prière de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, qui recevait à Spencer Wood un immense concours de visiteurs, le comité de musique avait organisé une matinée musicale dans laquelle figurèrent les fanfares réunies de Québec et d'ailleurs.

Le comité de musique, non content d'avoir assuré le succès de la partie musicale de la fête, voulut en perpétuer le souvenir par des œuvres plus durables que l'enthousiasme et les applaudissements d'un jour.

Il est une question qui a été bien souvent agitée, dans la presse et dans nos assemblées publiques, et au milieu de nos sociétés populaires : c'est l'adoption d'un hymne ou chant national accepté par tous les Canadiens-Français. Parmi les nombreux projets soumis de tous côtés à nos comités, celui-ci attira d'une manière spéciale l'attention des organisateurs du 24 juin. Il était dû à l'initiative du Rév. M. Napoléon Caron, prêtre du diocèse des Trois-Rivières, qui, dans une lettre datée du 24 janvier 1880, nous proposait de mettre au concours la composition d'un hymne ou chant national pour le 24 juin.

Les difficultés inséparables des concours, et le peu de temps

qui restait avant le 24 juin, empêchèrent le comité de musique, à qui la chose avait été référée, d'exécuter ce projet dans son entier. Mais M. Calixa Lavallée, artiste distingué, dont les œuvres sont hautement appréciées des connaisseurs, fut invité à composer un hymne national pour le 24 juin. Il se mit à l'œuvre avec ardeur et, après plusieurs essais, il donna au comité un hymne national qui porte aujourd'hui son nom, et dont la popularité croît de jour en jour.

C'est encore à l'initiative de ce comité que nous devons la belle « *Mosaïque d'airs canadiens*, » et les partitions pour fanfares, de la messe de M. Gagnon, signées du nom du plus populaire de nos chefs de musique à Québec, M. Joseph Vézina. Il ne nous appartient pas de juger ces œuvres remarquables. Qu'il nous suffise de dire que la musique, comme toujours, a joué un grand rôle dans les fêtes de juin 1880, et que les œuvres nées d'elle, dans ces fêtes, feront toujours nos délices, dans nos démonstrations à venir.

§ 13.—Comité de réception. Sous ce nom fut constitué un comité spécial, formé des officiers et directeurs des trois sections de notre Société. Dès le 26 février 1880, les sections Notre Dame, Saint-Jean et Saint-Roch, étaient invitées à prendre les mesures nécessaires pour organiser la réception et le logement des voyageurs, attendus pour le 24 juin. Créé plus de quatre mois avant la fête, ce comité se mit de suite à l'œuvre. Dans chaque section, plusieurs membres choisis parmi les plus effectifs, reçurent instruction de rechercher dans les limites de leur section, quels étaient les logements disponibles pour les étrangers, combien de personnes on pourrait y recevoir, et à quelles conditions l'on pourrait y trouver la pension et le coucher. Ce travail dura plus de trois mois et fut accompli, dans

les différentes sections, par les personnes dont les noms sont publiés dans la note ci-dessous. (1)

Cette opération a dû être faite rue par rue, et maison par maison. Conduite, autant que possible, d'après les règles ordinaires du cantonnement des troupes, elle a nécessité un travail colossal, extrêmement ingrat et difficile. Comme on a rarement fait dans ce pays d'entreprises de ce genre, nous croyons devoir entrer dans quelques détails sur ce sujet.

Les sections établirent, chacune dans un lieu central, un bureau de renseignements. Des annonces, publiées dans les journaux, invitaient ceux qui pouvaient loger des voyageurs à venir s'inscrire dans le bureau de leur circonscription. On enregistrait là les informations reçues. Puis, vint la visite à domicile, afin de constater l'état des lieux et l'exactitude des renseignements fournis. Toutes les maisons de pension et les hôtels reçurent aussi la visite de nos agents. Ensuite, on entreprit de persuader à nos communautés religieuses, et à un grand nombre de nos concitoyens, de faire des sacrifices pour assurer, aux amis attendus, une hospitalité convenable. Partout, notre appel fut entendu, et des dépenses considérables furent faites, qui, pour plusieurs, ont été des pertes totales. Ici, encore, notre clergé, du haut de la chaire, dans nos églises, vint à notre secours, et engagea fortement et à plusieurs reprises, nos concitoyens à répondre à notre appel. Nous avons, en ce moment sous les yeux, les listes complètes, dressées par nos agents infatigables, de tous les logements, de toutes les chambres, de

(1) Dans la section Notre-Dame, par M. Philippe Gingras ; dans la section Saint-Jean, par MM. Sylla Côté et Octave Lemieux ; et dans la section Saint-Roch, par MM. J. B. Drouyn, J. Picard, J. Nadeau, F. X. Trudel, C. Robitaille, D. Plante, C. Rochette, C. Chamberland, A. Côté, E. Tremblay, Ls. Paradis, J. Bernier, D. Bézeau.

tous les lits disponibles pour les visiteurs du 24 juin. Ce que nous écrivons est passé dans le domaine de l'histoire. Aussi, nous tenons à consigner, dans un tableau abrégé, les statistiques suivantes, dont nous garantissons l'authenticité :

	No. de pensionnaires.
Section Notre-Dame	5,570
Section Saint-Jean	3,280
Section Saint-Roch	4,000
Saint-Romuald et Saint-Nicolas	400
	13,250

A part ces 13,250 billets de logement, nous avions reçu de Saint-Sauveur, de Notre-Dame-de-Lévis, de Saint-Joseph-de-Lévis l'assurance que plus de mille (1,000) personnes y trouveraient la pension et le logement. Voilà plus de quatorze mille personnes, complètement étrangères à Québec et n'ayant ici ni parents, ni amis, ni connaissances, à qui nous pouvions promettre une hospitalité certaine, et à des prix extrêmement modérés. Nous avions obtenu partout une réduction considérable dans le taux de pension, et la moyenne des prix variait d'une piastre à une piastre et demie par jour. Nous connaissons plus d'une ville d'Amérique où, dans une affluence de visiteurs comme celle que nous avons eue à Québec, en juin 1880, l'on trouverait difficilement la nourriture et le logement à ce prix.

Si, maintenant, aux chiffres que nous venons d'établir, on ajoute le nombre immense de voyageurs qui retrouvèrent à Québec, des parents, des amis, des connaissances qui leur offrirent l'hospitalité, on se convaincra facilement que Québec peut héberger, pendant plusieurs jours et sans aucun embarras ni difficulté quelconques, plus de quarante mille (40,000)

voyageurs. Nous le disons en toute sûreté, parce que nous avons suivi de près cette partie de l'organisation, et nous affirmons que cette organisation était complète.

Une semaine avant le 24 juin, on forma, dans chaque section, d'autres bureaux de renseignements, qui furent placés, autant que possible, près des débarcadères des différentes compagnies de transport, bateaux à vapeur et chemins de fer. Pendant huit jours, ces bureaux fonctionnèrent la nuit comme le jour, et les officiers qui en étaient chargés mirent tout en œuvre pour donner aux voyageurs un accueil cordial et empressé.

§ 14.—Le comité des commissaires-ordonnateurs était composé de tous les officiers généraux et sectionnaires qui sont chargés de remplir ces fonctions dans notre Société.

A M. J. N. Duquet revient tout le mérite de l'organisation de la procession, qui était la principale de ses attributions et l'une des plus importantes et des plus difficiles parties dans le plan général de la fête. La responsabilité qui a pesé sur les épaules de M. J. N. Duquet était énorme. Le succès merveilleux de la procession a démontré son talent d'organisateur. Son nom restera attaché au superbe déploiement de nos forces nationales, dont le souvenir ne périra point.

Le commissaire-ordonnateur en chef commença de bonne heure à préparer la procession du 24 juin 1880. Pour lui et ses assistants, il y eut une véritable étude à faire des points de départ et d'arrivée, du chemin à parcourir, des obstacles à vaincre, des accidents à prévenir : c'était un travail de plusieurs mois. Des instructions très détaillées et très complètes furent rédigées après mûre délibération. Nous publions

ailleurs (1) ce document qui témoigne de la prévoyance et de la sagesse de son auteur.

Pour mieux assurer l'exécution fidèle du programme, le commissaire-ordonnateur en chef forma un véritable état-major d'officiers-adjoints à cheval, choisis parmi l'élite des jeunes gens de Québec, dont chacun était spécialement chargé d'une des quarante et une divisions de la procession. Ces jeunes gens (2) se pourvurent à leurs frais d'un costume uniforme, et se préparèrent de longue main, par de fréquents exercices à cheval, sous les ordres de M. Duquet, aux importantes fonctions dont ils étaient investis. Leur connaissance parfaite de l'organisation, leur activité et leur zèle, leur courtoisie empressée, ont été pour beaucoup dans le succès de la procession.

II

Pendant que tous ces sous-comités étaient à l'œuvre, le comité général de régie et le comité d'organisation adoptaient, à chacune de leurs séances, des mesures d'intérêt général, et activaient partout le travail. Un coup d'œil d'ensemble, jeté sur leur œuvre, suffit pour la faire apprécier et pour faire comprendre qu'ils y apportèrent une bonne volonté, une prévoyance et une énergie dignes des plus grands éloges.

On a bien pu les critiquer : ils n'ont pas, naturellement, échappé aux périls et aux écueils des grandes entreprises, et les détracteurs et les mécontents n'ont pas manqué : « La critique est aisée, l'art est difficile. » Les organisateurs de la démonstration de Québec ont eu à lutter contre des difficultés de tout genre. L'histoire en serait longue.

(1) Voir la quatrième partie de cet ouvrage.

(2) Nous publions leurs noms à la suite des instructions du commissaire-ordonnateur en chef.

Nous aimons mieux ne les effleurer qu'en passant, car il nous hâte d'arriver au terme, entraîné comme nous le sommes par le désir d'oublier ces nuages, égarés dans un ciel serein, ces ombres qui seraient disgracieuses, si elles ne faisaient ressortir davantage l'incomparable splendeur du tableau gravé dans nos souvenirs, et plus encore par l'impatience de raconter les grands et beaux spectacles dont nous avons été les témoins.

Inutile de dire qu'au milieu même de nos labeurs, tout en travaillant avec une énergie que rien n'a pu fatiguer ni rebuter, nous avons connu les discussions brûlantes, les malentendus regrettables et les déceptions amères. Mais, hâtons-nous de le dire : en toutes circonstances, le mal était à peine fait, qu'il était déjà réparé. Ces orages d'un jour ont fait voir mieux la générosité, le désintéressement, l'oubli de soi, qui caractérisèrent toute notre entreprise. On ne saura jamais ce que ces fêtes auront coûté de temps et d'efforts à ceux qui les ont organisées.

Mais les plus grands obstacles et les plus formidables difficultés nous vinrent du dehors.

Nous avons déjà parlé de l'accueil enthousiaste que firent à nos projets nos compatriotes, dispersés dans les Etats-Unis. Ces dispositions favorables s'évanouirent peu à peu, à partir du mois de janvier, et cela pour des causes que nous n'avons jamais pu connaître suffisamment. Dans quelques localités, ce refroidissement se traduisit par des actes d'hostilité ouverte : dans de rares journaux et dans quelques lettres qui nous furent adressées. Mais, nous le disons avec empressement, la plupart de ceux qui renoncèrent au voyage de Québec le firent pour des motifs sérieux, dont nous avons parfaitement apprécié la convenance et la gravité. Le désenchantement

complet éprouvé dans les Etats-Unis, comme chez nous, en voyant que l'ère de prospérité si longtemps attendue n'arrivait pas, chargée de promesses et d'abondance, au gré de tous les désirs ; les conseils de la prudence et d'une sage économie, qui refroidirent l'enthousiasme populaire d'un moment ; les besoins pressants d'œuvres nombreuses : églises, couvents, écoles, journaux, caisses d'épargnes, etc., arrêtées, par la crise, dans leur essor, et dont les nécessités urgentes s'imposèrent à tous les esprits, quand vint le moment de la réflexion ; le danger d'encourager l'humeur voyageuse de nos compatriotes, trop portés à dépenser, dans des migrations nouvelles, l'avoir péniblement acquis par des années de travail ; et plus que tout le reste, l'accroissement, dans des proportions alarmantes, du courant d'émigration qui pousse vers les Etats-Unis les habitants de nos villes et de nos campagnes, et les jette au sein des groupes canadiens à peine formés, où ils arrivent presque toujours à bout de ressources et dans un dénument complet, et tombent souvent à la charge des premiers arrivés : toutes ces causes expliquent l'abstention, ou plutôt, l'absence d'un très-grand nombre de nos frères des Etats-Unis. Nous le prévoyions d'avance puisque nous leur disions dans notre manifeste : VOUS VIENDREZ. . . . . *ou si trop longue est la distance qui nous sépare, si les chemins sont* TROP DIFFICILES, *vous nous enverrez* DES REPRÉSENTANTS.

Aussi, la seule chose qui nous chagrine, c'est que l'on ait pensé quelque part à nous attribuer des motifs qui n'ont jamais existé.

Du reste, les télégrammes sympathiques reçus à Québec, de divers points des Etats-Unis, pendant la semaine du 24 juin, nous firent oublier l'amertume de ces déceptions. Ils nous

dirent assez que des larmes de regret avaient mouillé les paupières de bien des exilés qui avaient compté revoir la patrie, mais que le devoir et la nécessité retenaient loin du foyer natal. N'était-il pas, d'ailleurs, suffisant pour nous de constater que notre voix avait retenti partout, et qu'elle avait fait tressaillir tous les cœurs en leur rappelant les traditions, les souvenirs aimés de la Nouvelle-France ?

D'autres obstacles se dressèrent devant nous. Les compagnies de transport, d'ordinaire si empressées à accueillir tous les projets qui peuvent rapporter une abondante moisson de voyageurs, gardèrent bien longtemps le secret de leurs tarifs, et malgré nos efforts répétés, il nous fut impossible d'obtenir les réductions accordées en 1874, lors de la fête de Montréal. Elles se rendirent pourtant à nos réclamations sur quelques points. Mais nous demeurons convaincus que l'affluence des voyageurs a été moindre qu'elle n'aurait été, et nous avons la certitude que les tarifs adoptés ont empêché un très-grand nombre de nos frères des Etats-Unis de venir à Québec. C'était là le principal argument des adversaires de nos projets.

Mais déjà retentit à nos oreilles le son des joyeuses fanfares qui annoncent l'approche de la fête. Voici venir la touchante démonstration de Sillery, et les concerts en plein air du 23 juin. Encore un mot, et nous fermons ce chapitre.

Il nous est impossible de décerner individuellement, à la multitude de ceux qui ont travaillé au succès des fêtes de juin, les éloges qu'ils ont mérités. Nous aimons mieux mettre chacun à son rang dans la nombreuse phalange des travailleurs qui ont bien mérité de notre nationalité, et les confondre tous ensemble dans une même reconnaissance, en disant de chacun d'eux : « Il était de la grande armée des patriotes du 24 juin 1880. »

CHAPITRE IV.

LES APPROCHES DE LA FÊTE.—BÉNÉDICTION DE BANNIÈRES A SILLERY.—DISCOURS DE M. CHAPAIS.—LE 23 JUIN.

I

Pendant nos travaux d'organisation, notre Société reçut à deux reprises des députations de sociétés-sœurs qui venaient à Québec préparer l'arrivée des corps qu'elles représentaient.

C'est ainsi que nous reçûmes tour à tour la visite de M. A. Robidoux, du *Moniteur Acadien*, de Shédiac, N. B. ; une députation de Montréal, composée de l'hon. T. J. J. Loranger, président, Jérémie Perreault, trésorier, et C. Leblanc, commissaire-ordonnateur.

Notre Société crut devoir charger, en février 1880, son président, M. Rhéaume, d'aller à Montréal et à Ottawa, dans l'intérêt de la fête. M. Rhéaume rapporta de son voyage de chaleureux encouragements et une souscription de $219.50, fournie par Montréal et Ottawa.

Plus tard, en mai, MM. J. P. Rhéaume, A. Pouliot et H. J. J. B. Chouinard furent délégués aux Etats-Unis, pour aller régler des difficultés et des malentendus qui s'étaient élevés dans quelques localités. M. Chouinard, retenu par les préparatifs de la Convention, n'avait pu faire avec eux le voyage. Les deux délégués visitèrent Fall River et Worcester, dans le Massachusetts ; Woonsockett et Providence, dans le Rhode Island ; et

reçurent partout *un* accueil empressé. Malheureusement leur mission n'eut pas les heureux résultats qu'on en attendait.

A deux reprises différentes, notre Société délégua son président, avec quelques officiers et nos députés de Québec, auprès de l'honorable H. L. Langevin, ministre des Travaux Publics, pour obtenir que les travaux d'embellissement Dufferin fussent poussés avec vigueur, et terminés avant notre fête; et aussi que les gouvernements fédéral et local s'entendissent, afin de profiter du concours de peuple attendu, pour établir des bureaux officiels de renseignements et de distribution de documents publics, de nature à éclairer nos compatriotes sur les ressources de notre pays, et sur les avantages qu'il offre à ceux qui veulent s'y établir. Semblables démarches furent faites auprès du gouvernement local, et dans toutes ces circonstances, nous n'avons eu qu'à nous féliciter de l'accueil cordial qui nous a été fait, et de l'empressement avec lequel on s'est rendu à nos demandes.

II

De toutes les sociétés nationales, fondées à l'occasion des fêtes de Québec, il en est une dont l'organisation s'est faite sous des auspices particulièrement heureux. Nous voulons parler de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Colomb de Sillery.

Fondé en 1637, dans un site enchanteur, par le commandeur Noël Brulart de Sillery, qui lui a légué, avec son nom, une mémoire toute embaumée du parfum de ses vertus chrétiennes, Sillery a vu tour à tour camper sur ses rivages les Jésuites plus particulièrement voués aux missions, et dont

plusieurs allèrent au loin sceller de leur sang la prédication évangélique, tandis que les autres revinrent souvent dans ce lieu charmant, pour se reposer et retremper leurs forces, avant de courir à des conquêtes nouvelles,—les Religieuses Hospitalières qui l'habitèrent pendant quatre ans,—et les premiers sauvages chrétiens que l'on ait tenté d'assujétir aux usages et aux mœurs de notre civilisation.

Contemporain de Québec au berceau, et intimement lié à sa fortune, Sillery garde l'empreinte et le souvenir de la domination française et des religieux desseins de son fondateur, dans cette paroisse fortement constituée, dont rien n'a pu entamer l'organisation, dans ces vestiges de forts, dans ces traditions guerrières qu'exhalent ces champs fertiles, théâtre de combats ; et surtout dans ces restes d'église, de monastères et de maisons religieuses, souvenirs de la piété et des vertus de ses premiers habitants, précieusement conservés au milieu de la forte race canadienne-française qui l'habite encore. A côté de la grande et noble figure du commandeur, qui plane sur cette ville naissante, on voit briller la sainte et douce image du vénérable Père Enmemond Massé, le premier des Jésuites missionnaires en Acadie et dans la Nouvelle-France. Ses dépouilles mortelles reposent dans cette paroisse, entourées du respect filial de tous, protestants comme catholiques. Un monument empreint tout à la fois de grandeur et de simplicité marque l'endroit où l'on a retrouvé ses cendres, sur l'emplacement de l'église des Jésuites.

La découverte des ossements du Père Massé, en 1870, et l'érection de ce monument, ont profondément remué cette population généreuse, et ont ravivé dans son cœur le culte du passé et le sentiment de la nationalité.

Aussi, lorsque des démarches ont été faites pour engager les paroissiens de Sillery à s'associer à notre grande démonstration de Québec, ils ont accueilli notre projet avec une spontanéité, un enthousiasme qui présageaient les plus beaux résultats.

Le 15 février 1880, le Rév. M. Drolet lisait, du haut de la chaire de Sillery, l'appel de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. Une quinzaine de paroissiens s'assemblaient chez le maître d'école, M. J. B. Gilbert, et décidaient la création d'une société nationale. Deux jours après, avait lieu l'assemblée générale dans laquelle cette association était définitivement organisée. Les élections portèrent à la présidence M. Gilbert, l'inspirateur et le véritable fondateur de la Société, et qui a joué un rôle important dans l'organisation de la fête de Sillery. Connaissant bien notre histoire, il avait, pendant ses quatre ans de séjour à Sillery, où il remplissait les humbles fonctions de maître d'école, étudié les origines de la paroisse, ses traditions, ses vestiges à demi effacés de la domination française ; il s'était épris d'un véritable culte pour la mémoire des saints missionnaires qui l'avaient habitée. L'idée lui vint de les faire revivre aux yeux de tous, en instituant une Société Saint-Jean-Baptiste dont le but serait d'exalter, dans leur personne, les Jésuites martyrisés dans la Nouvelle-France. C'était, en même temps, une œuvre de reconnaissance, et une protestation contre les persécutions violentes dont leurs successeurs étaient menacés, et qu'ils ont subies depuis dans notre ancienne mère-patrie.

Les habitants de Sillery applaudirent avec enthousiasme aux projets de M. Gilbert. Leur digne curé, le Révérend M. Drolet, s'associa de tout cœur au mouvement de ses paroissiens. En quelques semaines, une souscription réalisa sept

cent soixante piastres ($760.00). M. Gilbert traça lui-même le plan de deux bannières et des insignes pour la nouvelle société. Nous donnons ailleurs (1) la description complète de ces bannières aux couleurs rouge et or, emblême et couleur des martyrs.

Ces bannières, dont rien n'égale la richesse, et ces superbes insignes, sont de véritables merveilles d'art qui font honneur à la fois au talent, au bon goût et à la générosité des révérendes Sœurs de Jésus-Marie, de Sillery, qui les ont exécutés sans vouloir rien accepter pour prix de leur travail.

Le dimanche, 20 juin 1880, à l'issue des vêpres, avait lieu, dans l'église de Saint Colomb de Sillery, la bénédiction solennelle des bannières de la nouvelle société. Un magnifique discours était prononcé par le révérend M. Ls Pâquet, qui avait pris pour texte ce passage de l'Evangile : « *Que pensez-vous que sera cet enfant? car la main de Dieu est sur lui* ; » dont il faisait l'application au peuple canadien.

Après les vêpres, la procession se formait, ayant en tête la fanfare de l'Union Musicale de Québec ; le président de la Société, M. Gilbert ; à sa droite, Son Honneur le lieutenant-gouverneur de Québec, qui rehaussait de sa présence cette magnifique démonstration. Puis, venaient les officiers de la Société, avec lances, haches d'armes, maréchaux, escortant les bannières ; ensuite les membres de la Société, marchant deux par deux, au nombre de quatre cents ; enfin, les paroissiens, hommes, femmes, enfants, dans leurs plus beaux atours, la figure rayonnante d'orgueil et d'enthousiasme. Il faut avoir assisté à cette fête pour se rendre compte du carac-

(1) Voir la quatrième partie de cet ouvrage.

tère émouvant de cette évocation de notre passé, que tout contribuait à rendre plus saisissante, et où la beauté achevée du paysage le disputait à la majesté des souvenirs.

Qui ne connaît, en effet, le site enchanteur de Sillery ? L'historien Ferland, pour le décrire, a employé toutes les richesses de son imagination, et l'a peint des plus brillantes couleurs dont un artiste puisse charger sa palette et son pinceau. (1)

(1) Nous empruntons à l'histoire de l'Hotel-Dieu de Québec, par le Rév. M. H. R. Casgrain, pages 95 et suivantes, ce passage de M. Ferland :

" De ce point, l'on jouit d'une des plus belles vues qu'offrent les environs de Québec. Vis-à-vis, la côte de Lauzon, avec sa rivière bruyante, ses chantiers, ses nombreux vaisseaux, le terminus du chemin de fer de Richmond, les villages et les églises de Notre-Dame de Lévis, de Saint-Jean Chrysostôme et de Saint-Romuald. A droite et à gauche, le fleuve se déroule sur une longueur de douze à quinze milles, sans cesse sillonné par les vaisseaux qui arrivent au port de Québec ou qui en partent ; vers l'est, le tableau, fermé à plus de douze lieues par le cap Tourmente et par les hauteurs cultivées de la Petite Montagne et de Saint-Féréol, présente successivement la côte de Beaupré, les verdoyants côteaux de l'Ile d'Orléans, le cap aux Diamants, couronné de sa citadelle et ayant à ses pieds une forêt de mâts ; les plaines d'Abraham, les Foulons, avec tout le commerce de bois, Spencer Wood et la résidence vice-royale, l'anse Saint-Michel, se courbant gracieusement depuis la côte de Wolfe jusqu'à la Pointe-à-Puiseaux.

" Autour de ces lieux se rattachent les souvenirs historiques les plus intéressants de l'Amérique du Nord : le contact de la civilisation française avec la barbarie des indigènes ; la lutte de deux puissantes nations pour la souveraineté du Nouveau-Monde ; un épisode important de la révolution qui a créée la puissante république des Etats-Unis. Voilà les grands mouvements qui ont tour-à-tour agité ce théâtre resserré. Partout vous y trouverez l'empreinte des pas de quelque personnage remarquable dans l'histoire de l'Amérique : Jacques-Cartier, Champlain, Frontenac, Laval, Phipps, d'Iberville, Wolfe, Montcalm, Arnold, Montgomery, ont tour-à-tour foulé quelque coin de cet espace. Tout près d'ici, dans l'anse Saint-Michel, M. de Maisonneuve et Mademoiselle Mance passèrent leur premier hiver en Canada, avec la colonie qui, sous leur conduite, allait fonder Montréal. Si l'on se tourne vers l'ouest, la vue, quoique moins étendue, rappelle encore de glorieux souvenirs. Là, au détour du Cap-Rouge, Jacques-Cartier établit ses quartiers d'hiver, la seconde fois qu'il hiverna sur les bords du Saint-Laurent. Roberval le remplaça au même lieu, à la tête de sa colonie éphémère. Près de l'embouchure de la rivière Chaudière, se dressaient les tentes des Abénakis, des Etchemins, des Souriquois, lorsque, des côtes de la Nouvelle-Angleterre, ils venaient fumer le calumet de paix avec leurs frères les

Pendant que nous contemplions du haut du promontoire de Sillery, le magnifique panorama qui se déroule au regard ravi du touriste, la procession se formait sur la place del'église. Bientôt elle s'ébranle au son joyeux de la musique. Le défilé s'opère dans la rue principale, ornée de drapeaux et de verdure, au milieu d'un double rang de spectateurs qui font retentir l'air de leurs joyeuses acclamations, et des traditionnelles décharges de mousqueterie. Nous faisons halte au monument du Père Massé, où la foule s'est portée en plus grand nombre. De chaleureux discours sont prononcés par M. R. R. Dobell, et par Son Honneur le lieutenant-gouverneur, qui dépose sur le monument une magnifique couronne, offerte par les dames Religieuses de l'Hôtel-Dieu, de Québec, en souvenir du séjour de leurs fondatrices à Sillery, et de l'amitié constante qui les avaient unies à leurs directeurs spirituels, les révérends Pères Jésuites.

Français : la rivière Chaudière était alors le grand chemin qui reliait leur pays au Canada.

" Plus près de la Pointe-à-Puiseaux est l'anse de Sillery, où les Jésuites réunirent les Algonquins et les Montagnais qui voulaient se convertir au christianisme et formèrent une réduction florissante. De là, les lumières de la foi étaient portées par les néophytes au sein des plus profondes forêts ; là venaient s'exercer, pour leurs missions lointaines, les apôtres qui se préparaient à annoncer la bonne nouvelle au pays des Hurons, aux bords du Missisipi ou sur les côtes glacées de la Baie d'Hudson. De là, le Père Druillettes partait pour aller porter des paroles de paix, de la part des chrétiens de Sillery, aux Abénaquis de Kennébéki et aux puritains de Boston. Près de ce lieu, le Frère Liégeois était massacré par les Iroquois, et le Père Poncet fait prisonnier et emmené par ces barbares.....

" Une chapelle, une résidence pour les missionnaires, un fort, des maisons pour les néophytes, étaient sur le rivage et formèrent un village sauvage autour duquel se rapprochaient, autant qu'on pouvait le permettre, quelques habitations de Français. La résidence de la famille d'Auteuil était sur le côteau qui s'élève en arrière : et la vénérable dame de Monceaux, belle-mère du procureur-général Ruette d'Auteuil, pour satisfaire sa piété, avait obtenu la permission d'habiter de temps en temps une petite maison qu'elle avait fait construire près de la chapelle. "

Mais à M. Thomas Chapais était réservé l'honneur de faire le principal discours de la journée, dans la partie civile de la démonstration. Nous avons pu recueillir ce remarquable discours, et nous sommes heureux de le rapporter ici en entier:

« MESSIEURS,

« Ce monument, sur lequel vous venez de déposer une couronne en témoignage de vénération, de respect et de reconnaissance, parle en ce moment à nos intelligences et à nos cœurs avec une éloquence que ma faible parole ne peut songer à égaler. En même temps qu'il évoque en nous un souvenir du passé, il nous donne un enseignement d'une haute portée, et nous invite à entrer dans un ordre d'idées auquel il est bon de s'arrêter de temps à autre.

« Ce monument, messieurs, dans son muet langage, résume toute une époque de notre histoire. Il nous reporte à ces temps héroïques où des hommes dévoués laissaient les rivages de leur patrie pour s'en venir fonder ici une patrie nouvelle, faite à l'image de l'ancienne, c'est-à-dire catholique et française. Ces hommes, en s'éloignant de la France, brisaient des liens qui leur étaient bien chers. Ils disaient adieu aux splendeurs et aux bienfaits de la civilisation, pour s'ensevelir au sein de la barbarie ; ils abandonnaient des parents, des amis, pour venir demeurer au milieu de peuplades indisciplinées ; ils renonçaient à la paix, à la tranquillité, peut-être à la fortune et à la gloire, pour embrasser ici une vie d'inquiétudes, de souffrances et de combats. Et cependant, ils n'hésitaient pas un instant. Animés d'un zèle ardent et d'un religieux enthousiasme, ils sacrifiaient tout sans regret, et traversaient l'Océan pour venir jeter sur le sol d'Amérique la semence féconde du christianisme et de la civilisation. Cette semence, ils durent l'arroser de leurs sueurs et de leur sang. Je n'ai pas besoin de vous raconter l'histoire de leurs luttes et de leurs sacrifices. Vous-la connaissez mieux que moi. Vous savez qu'ils ont accompli des prodiges, et tous ceux qui sentent battre dans leur poitrine un cœur canadien-français conservent et conserveront longtemps la mémoire de ces généreux apôtres : Brébeuf, Lallemant, Jogues, Bressani, de Noue, Ennemond Massé ; de ces nobles femmes : Marguerite Bourgeois, mademoiselle Mance, Marie de l'Incarnation ; de ces vaillants guerriers : Daulac et

ses braves compagnons ; de tous ces héros de la religion et de la patrie, qui ont lutté pour le salut des âmes et la gloire de leur race.

« Voilà, messieurs, les souvenirs que doit éveiller en nous la vue de ce monument. Mais il ne suffit pas de se souvenir du passé, il faut surtout comprendre les grandes leçons qu'il nous donne. Lorsque le révérend Père Ennemond Massé,—comme le travailleur qui a fini sa journée,—se coucha dans la tombe pour dormir son dernier sommeil, dans quelle situation se trouvait ce pays? Il était ouvert à toutes les incursions sanglantes des Iroquois féroces. Point de paix, point de trêve pour ses habitants. Toujours les inquiétudes, les alarmes, la crainte des pièges ou des coups de main, toujours les cris de guerre et le tumulte des expéditions aventureuses. Du côté de la France, une déplorable apathie ; à l'extérieur de la colonie, une guerre barbare ; à l'intérieur, la disette, le dénûment, quelquefois, hélas! la discorde. N'y avait-il pas là de quoi désespérer les âmes les plus fortement trempées? Nos ancêtres cependant ne se découragèrent pas. Tour à tour pionniers et soldats, ils reculèrent peu à peu les bornes de la forêt, et firent respecter le nom chrétien par les peuplades infidèles, pendant que les apôtres de la foi faisaient pénétrer l'Evangile jusque dans les solitudes les plus lointaines, et couronnaient leur vie en scellant de leur sang la doctrine qu'ils enseignaient.

« Voilà le spectacle qu'offrait le Canada, lorsque le Père Massé mourut à Sillery, le 12 mai 1646. Deux siècles et demi ont passé sur sa tombe, et si le vénérable missionnaire se levait en ce moment de sa couche funèbre et apparaissait soudain au milieu de nous, quel prodigieux changement s'offrirait à sa vue! Il verrait le Canada jouissant des douceurs de la paix et de la civilisation. Il verrait cette pauvre petite colonie, devenue un pays plein d'avenir ; il verrait cette poignée de colons français, exposée à tous les périls, devenue une nation capable de faire respecter ses droits ; il verrait le rêve de sa vie réalisé: l'Evangile connu et pratiqué, la religion florissante, la patrie marchant à grands pas dans la voie du véritable progrès. Il verrait enfin, d'un bout à l'autre de notre pays, la croix triomphante couronner le front de nos églises, de nos chapelles et de nos institutions de charité, sur les deux rives du Saint-Laurent.

« Ce miracle, messieurs,—car nous sommes presque forcés

de croire que c'en est un, lorsque nous considérons les dangers dont notre berceau fut entouré,—ce miracle de notre préservation et de notre croissance, à quoi le devons-nous? Ah! je ne crains pas de le dire hautement : nous le devons aux souffrances, aux pénibles travaux, à la vie et à la mort des missionnaires et des martyrs de la foi au Canada. Depuis le moment où Jacques-Cartier, abordant nos rivages, prit possession du sol au nom du roi de France, en y plantant une croix, le Canada français a grandi dans les épreuves. Ce sont les épreuves qui ont fait de nous un peuple fort, et qui nous ont permis de triompher des obstacles sans nombre semés sur notre route. Et voilà, messieurs, l'enseignement dont je vous parlais tout à l'heure. Ce monument, élevé à la mémoire d'un missionnaire et d'un confesseur de la foi, nous dit que la loi des grandes œuvres et des nationalités vivaces est la loi du dévouement et du sacrifice. Soyons donc des fils dévoués de la religion et de la patrie. Ne leur marchandons pas nos travaux, nos efforts, les fruits de notre intelligence ou de notre industrie, la sueur de nos fronts et le sang de nos veines. C'est ainsi que nous continuerons de grandir, et que nous conquerrons un rang de plus en plus élevé parmi les peuples glorieux, prospères et respectés.

« Dans quelques jours, messieurs, nous célébrerons la fête de la patrie. Votre Société Saint-Jean-Baptiste, ayant à sa tête la bannière bénite par le prêtre, se dirigera vers un champ célèbre dans nos annales, où elle ira se joindre à toutes les autres sociétés franco-canadiennes. Là, en présence d'une foule immense, unie dans le même sentiment, dans la même foi et dans le même amour, en face d'une nature superbe, dont les magnifiques harmonies ne seront pas plus belles que l'universelle harmonie des cœurs, à quelques pas de Québec, la vieille cité française, sur les bords mêmes de ce fleuve majestueux dont les Canadiens sont fiers, le chef spirituel de notre race en ce pays, se faisant l'écho de tout un peuple, demandera au ciel de bénir nos destinées.

« En ce moment, messieurs, toutes les âmes seront à l'unisson, et, dans ce concert patriotique, il n'y aura pas une note discordante. Eh bien! en terminant, voici le vœu que vous me permettrez d'exprimer : Puissions-nous rester unis ainsi, au moins lorsqu'il s'agira de nos intérêts nationaux et religieux ; car je suis sûr qu'alors nous saurons toujours sauve-

garder ces grands intérêts, qui trouvent leur expression parfaite dans cette devise souvent répétée, mais toujours belle, parce qu'elle est toujours vraie : « Nos institutions, notre langue et nos lois. »

Ces discours terminés, la procession se remet en marche pour saluer en passant l'endroit où s'élevait jadis l'hôpital des Dames de l'Hôtel-Dieu, marqué par une inscription qui le rappelle. Puis, la procession gravit le côteau et revient par le chemin Saint-Louis jusqu'à l'église, où tous se dispersent enchantés de ce qu'ils ont vu et emportant un précieux souvenir de cette journée.

Le 24 juin au matin, dès cinq heures, les paroissiens de Sillery, au nombre de quatre cents, partaient pour les Buttes à Neveu. Ils y assistèrent à la messe, à leur rang, suivirent la procession pendant laquelle leur belle tenue, leurs magnifiques bannières et insignes leur valurent une véritable ovation, et s'en retournèrent pleins d'enthousiasme, mais un peu fatigués : ils avaient sans cesse marché sous un soleil ardent, de cinq heures du matin jusqu'à cinq heures du soir, et avaient parcouru une distance de plus de six lieues !

III

Pendant les huit jours qui précédèrent le 24 juin, Québec présenta le spectacle d'une activité, d'un mouvement extraordinaires. Ce n'étaient partout que travaux de décorations dans les rues, construction d'estrades sur le parcours de la procession, allées et venues d'officiers et de membres de la Société Saint-Jean-Baptiste, mettant la dernière main aux préparatifs de la fête. Sur les Buttes à Neveu, des milliers de promeneurs allaient visiter les constructions considérables

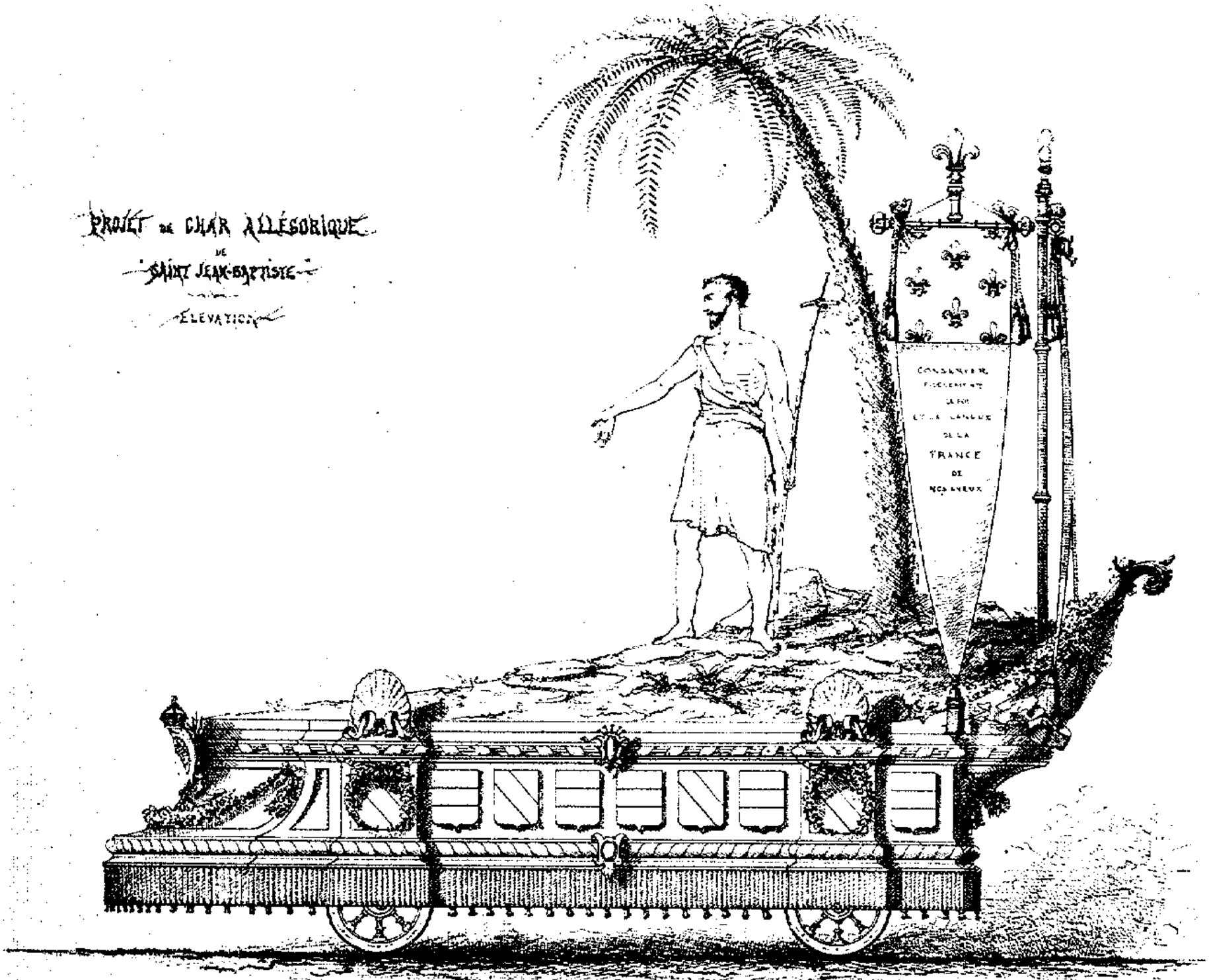
entreprises pour la fête religieuse, et les ouvriers durent prolonger leurs veilles jusqu'au matin, en travaillant à la lueur des flambeaux.

D'heure en heure, des trains arrivaient aux gares du Grand-Tronc et du Chemin du Nord, encombrés de passagers, venant de tous les points du Canada et des Etats-Unis, et dont un grand nombre avaient fait plus de cinq cents lieues pour venir à Québec. Les bateaux à vapeur apportaient eux aussi leurs contingents. Ces flots de peuple, grossis encore le lendemain par l'arrivée des habitants des villages et des campagnes des environs de Québec, envahissent les rues et les places publiques, encombrent les hôtels et les maisons des particuliers. Rien ne saurait rendre l'enthousiasme et l'émotion populaires qui allaient grandissant à mesure qu'approchait l'aurore de la fête. Cet enthousiasme se manifesta surtout le soir, pendant que les corps de musique, échelonnés de distance en distance, ou paradant dans les rues, versaient des flots d'harmonie à cette multitude avide d'émotions, se promenant à ciel ouvert pour jouir davantage des splendeurs d'une belle et fraîche nuit d'été. Le dernier épisode de la journée fut l'arrivée, vers minuit, des Zouaves pontificaux, qui reçurent une véritable ovation : acclamations, promenade triomphale au son des fanfares et de nos chants canadiens répétés en chœur, pour les conduire à l'École Normale, transformée pour eux en caserne ; rien n'a manqué à l'accueil fraternel fait à ce corps d'élite, dont le costume pittoresque et les allures militaires allaient jeter tant d'éclat sur la procession du lendemain.

Bientôt, vers une heure du matin, les derniers bruits de la rue cessèrent, et tout rentra dans le silence et dans le calme de la nuit.

PROJET DE CHAR ALLÉGORIQUE
DE
SAINT JEAN-BAPTISTE

ÉLEVATION



— ÉCHELLE DE 5 PIEDS —

DEUXIÈME PARTIE

—

LE VINGT QUATRE JUIN

Messe. — Procession. — Banquet. — Échos de la fête.

CHAPITRE PREMIER (1)

LE 24 JUIN. — LA MESSE. — DISCOURS DE MGR RACINE, ÉVÊQUE DE SHERBROOKE.

Le 24 juin 1880, a légué au peuple canadien-français, une page d'histoire qui ne sera pas la moins belle de ses annales. En ce jour, comme le voyageur fatigué par une longue course, il s'est arrêté au milieu d'un paysage enchanteur, pour se reposer et demander aux souvenirs de tout ce qu'il a fait, de tout ce qu'il a vu, le courage nécessaire pour atteindre le but de son voyage. Cette étape est un pont jeté sur le fleuve rapide de la vie ; là, nous apercevons le berceau de notre existence, protégé par l'ombre de la croix et la glorieuse épée

(1) Ce chapitre et les deux suivants sont dus à la plume de M. Amédée Robitaille, le plus dévoué de nos collaborateurs.—C.

de la France ; les conquêtes, les souffrances de nos pères, l'abandon de notre mère-patrie ; un nouvel étendard abritant nos destinées, les luttes pour conserver intactes notre langue, notre foi, nos mœurs, toute cette belle civilisation que nous tenons du catholicisme et de la vieille France. Ici, devant nous, aussi loin que le regard humain peut porter, nous entrevoyons l'avenir que la Providence nous réserve : que sera-t-il ?

Nous laissons au lecteur de ce livre la solution du problème. Voilà, lui disons-nous, ce peuple jeune encore et plein de vigueur, voilà son affirmation de principes ; jugez-le et dites quel rôle il doit jouer plus tard en Amérique.

Notre tâche est de rendre un compte aussi fidèle que possible de la grande démonstration nationale du 24 juin 1880. L'on nous demande de tenir une plume officielle, et de noter heure par heure les incidents de cette journée exclusivement consacrée aux sentiments patriotiques, tâche ardue qui fait taire le langage du cœur et de l'imagination, pour le renfermer dans les strictes bornes du compte-rendu. Nous apportons auprès du monument national, qu'une plume habile élèvera plus tard au peuple canadien-français, des matériaux qui, nous l'espérons, pourront lui servir, et sur lesquels, pour toute inscription, nous gravons profondément les mots et chiffres : « VINGT-QUATRE JUIN 1880. »

Endormi aux sons des joyeuses fanfares qui n'avaient cessé de se faire entendre, pendant la soirée du 23, Québec se réveille tout enthousiaste, le 24 juin. Dès cinq heures du matin, un peuple nombreux envahit ses rues, ses places publiques, qui toutes sont décorées avec un goût exquis. Partout de la verdure, des arches aux inscriptions patriotiques, des drapeaux aux couleurs nationales, ou plutôt aux couleurs de la France ;

car des deux mères-patries n'est-ce pas elle surtout qui inspirera en ce jour la voix de nos orateurs, l'âme de nos artistes et de nos poëtes ? N'est-ce pas cette France, que nous avons perdue et que nous aimons toujours, qui fera le plus fortement battre le cœur du Canadien-Français ?

A sept heures, les enfants de la tribu huronne, qui nous fut toujours fidèle, nous arrivent de Lorette, sous le commandement de leur chef Taourenché (le Point-du-jour). Voilà les associations ouvrières, les sections de la Société Saint-Jean-Baptiste, les élèves de l'Université Laval et du Séminaire ; les délégations que nous envoient nos frères des Etats-Unis, les représentants de l'Acadie ; les députés à l'Assemblée Législative, qui rencontrent ici leurs commettants venus de tous les comtés de la Province ; les nombreux voyageurs que Québec a reçus depuis l'avant-veille : tous se dirigent vers les Buttes-à-Neveu, Plaines d'Abraham, lieu de réunion des sociétés qui devront figurer dans la procession.

L'hermine du professeur apparaît tout auprès du traditionnel costume du collégien ; la magistrature et le barreau, l'homme de profession et l'ouvrier, les classes dirigeantes et les classes dirigées, se sont donné rendez-vous à cette fête de la patrie. Le drapeau blanc fleurdelisé se déploie lentement, au souffle de la brise matinale, à côté du drapeau d'Albion ; mille oriflammes se rapprochent, se croisent et s'éloignent dans la plaine.

Le comité d'organisation avait eu à choisir l'endroit où serait célébré le saint sacrifice de la messe, et d'où partirait la procession. Ce fut d'abord toute une question. Les uns opinaient pour l'Hôpital du Sacré-Cœur, d'autres pour le site de l'ancien collège des Jésuites, et d'autres enfin, pour les Plaines d'Abraham. Chacun de ces endroits éveille de

beaux souvenirs historiques. Le comité, après discussion, décida à l'unanimité, en réservant à la haute approbation de Monseigneur l'Archevêque de Québec la sanction de ce choix, que la fête religieuse serait célébrée sur les Plaines d'Abraham.

A huit heures, 40,000 personnes sont groupées autour de l'autel, érigé pour la circonstance, sur les Buttes-à-Neveu.

Nous lisons dans les livres saints que Josué plaça les enfants d'Israël sur les monts Garizim et Hébal, pour prononcer les bénédictions réservées à ceux qui demeureraient fidèles à l'alliance du Seigneur, et proférer des malédictions contre les transgresseurs de sa loi ; et que, durant cette solennité, l'Arche d'Alliance se trouva entourée des Prêtres, des Lévites, des Juges, des Officiers et des Anciens du peuple, et fut placée dans la vallée qui sépare les deux monts. (1)

Cette grande scène biblique est là sous nos yeux, pleine de vie, saisissante de réalité. L'Arche d'Alliance a fait place à l'Alliance Nouvelle, au Christ Homme-Dieu, s'immolant pour le salut du monde. Aujourd'hui comme alors, le sacrificateur est le Grand Prêtre, mais la victime a changé. L'Autel du sacrifice est élevé au-dessus du peuple qui, avec ses Prêtres, ses Lévites, ses Juges, ses Officiers, ses Anciens, l'entoure de toute part. Ici, comme dans la Judée, la terre est le parvis, le ciel la voûte du temple, et l'ornementation en est fournie par la nature. Le majestueux Saint-Laurent, qui effleure dans son cours rapide les bases du promontoire, en jetant au vent des notes harmonieuses tirées de ses flots ; le Cap Diamant, couronné de sa formidable citadelle ; Québec ; la vallée de la

(1) Josué, VIII. 33.

rivière Saint-Charles ; les Laurentides, détachant, sur le brouillard du matin, leurs cimes altières ; les villages de Beauport, de Charlesbourg, des Lorettes, perchés comme des nids d'aigles ; le champ de bataille des plaines d'Abraham, tressaillant sous les pas d'un peuple, dont, en un jour néfaste, il avait bu le plus pur sang, devenu si fort, si plein de vie : tels sont les larges décors de ce temple grandiose.

Près de l'autel, nous voyons : Nos Seigneurs les Evêques des Trois-Rivières et de Sherbrooke ; Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, et Madame Robitaille ; l'honorable J. G. Blanchet, président de la Chambre des Communes ; l'honorable Hector L. Langevin, représentant le gouvernement fédéral ; les honorables Dr. Ross, et A. Turcotte, présidents du Conseil Législatif et de l'Assemblée Législative de la province de Québec, précédés des sergents d'armes des deux Chambres ; les membres du Conseil Législatif et les députés au Parlement local ; le maire, les échevins et conseillers, et les officiers de la Corporation de Québec ; le recteur et les professeurs de l'Université Laval ; M. Claudio Jannet, le comte Jules de Foucault, et un grand nombre d'autres personnages, tant du clergé que de la société civile. Plus de cinq cents prêtres entourent l'autel ou se mêlent à la foule.

Le saint sacrifice de la messe commence. Monseigneur l'Archevêque de Québec va offrir au Dieu des nations l'holocauste de la nouvelle alliance. Les Zouaves pontificaux, cette phalange sacrée du Canada à qui était confié le drapeau de Carillon, vieille relique d'un passé glorieux, et auxquels aussi était décerné l'honneur, plus grand encore, d'être, auprès de l'autel, les gardes du Christ, s'avancent au pas de course, sous le commandement de M. B. A. Testard de Montigny.

Un chœur de six cents voix, soutenu par des fanfares, et un nombreux orchestre, dirigé par monsieur Gustave Gagnon, maître de chapelle de la Basilique, attaque avec entrain le *Kyrie* de la messe royale de Dumont, harmonisée spécialement pour la circonstance par M. Gagnon.

Le peuple se prosterne et demande à Dieu, à ce Dieu qui a fortifié le cœur de ses pères au moment de la lutte suprême, dans ce même endroit où nos destinées jadis furent changées, de le bénir et de lui conserver la foi, la langue et l'héritage de ses aïeux.

La voix du canon avertit au loin la foule que le moment solennel de l'élévation est arrivé. Tout se tait, tout genou fléchit. L'Hostie sainte est élevée au-dessus de nos têtes. « *Sanctus, Sanctus, Sanctus, Dominus Deus sabaoth, Benedictus qui venit in nomine Domini.* » Ce spectacle, d'une solennité incomparable, ne s'effacera jamais de la mémoire de ceux qui en ont été les témoins. Qui de nous ne s'est alors senti ému, et ne s'est relevé plus croyant, plus confiant dans notre avenir comme peuple, plus heureux. « L'effet produit, dit le *Mercury*, journal protestant, fut immense, quand tous ceux qui étaient présents, inclinant leurs têtes et priant, on entendit les accents profondément pieux que rapportait l'air du matin. »

La messe terminée, monseigneur l'évêque de Sherbrooke, dont la superbe éloquence a laissé dans Québec des souvenirs si vivaces, esquissa à grands traits l'histoire de la race française au Canada. Nous sommes heureux de pouvoir reproduire, dans ce volume, cette page d'éloquence sacrée, qui a fait verser des larmes et a été spontanément applaudie par un auditoire dont l'enthousiasme était contenue avec peine par la majesté

du saint sacrifice. Voici ce magnifique discours, à la fois si religieux et si patriotique :

Memento dierum antiquorum, cogita generationes singulas ; interroga patrem tuum, et annuntiabit tibi ; majores tuos, et dicent tibi.

Souviens-toi des anciens jours, pense à chacune des générations ; interroge ton père, et il te le racontera ; interroge tes ancêtres, et ils te le diront.
(DEUT., XXXII, 7.)

« MESSEIGNEURS, (1)

« MES FRÈRES,

« Lorsque, depuis son berceau, un peuple croyant a marché, sous l'œil de Dieu, dans la voie qui lui a été tracée, il lui faut, pour exprimer la reconnaissance qui remplit son âme, des fêtes nationales, où les espérances de la patrie de la terre s'unissent à celles de la patrie du ciel, dans la même joie et dans les mêmes cantiques. Alors, le peuple se reporte, avec un noble orgueil, vers les souvenirs du passé pour trouver ce qui a fait sa force et sa gloire ; il se réunit dans ses temples ; il fait profession de sa foi ; il offre à Dieu un tribut solennel de religion publique, pour reconnaître son empire et proclamer ses droits suprêmes : les élans de sa joie et de sa reconnaissance sont à la fois religieux et patriotiques. Ces fêtes de la religion et de la patrie sont saintes et dignes d'un peuple chrétien.

« Honneur à la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, qui, dans le but de promouvoir les intérêts les plus chers de notre nationalité, a organisé et réuni cette grande convention de toutes les sociétés nationales canadiennes-françaises, dans la cité de Champlain !

« Honneur à la Société Saint-Jean-Baptiste, qui a inscrit sur ses bannières ces deux mots, que nous devons graver dans nos cœurs : Religion, Patrie !

« Vous avez noblement répondu à son appel ; vous êtes venus avec joie de toutes les paroisses du Canada, et jusque des parties les plus reculées de l'Acadie et des Etats-Unis.

« Lève-toi, dans ta beauté et dans ta gloire, noble cité de Champlain ! « Lève, autour de toi, tes yeux, et vois : tous ceux-« ci, tes enfants, se sont assemblés ; ils sont venus de loin.»

(1) Sa Grandeur Monseigneur E. A. Taschereau, archevêque de Québec ; Monseigneur L. F. Laflèche, évêque des Trois-Rivières.

« Ouvre tes portes à tes fils ; ils sont l'œuvre de la main de « Dieu pour le glorifier. Elargis l'enceinte de tes tentes, et « étends les peaux de tes tabernacles ; n'épargne rien pour « t'agrandir ; allonge tes cordages, et affermis les pieux qui « les soutiennent.» (1)

« Venez avec vos insignes, vos chars allégoriques, avec vos nombreuses et brillantes bannières ; entrez avec joie dans ce vieux Québec, où chaque pierre est un témoin des anciens jours ; venez le premier, vous qui êtes le digne représentant de notre Très-Gracieuse Souveraine ; venez, Pontifes, entourés de l'élite du clergé, vous dont toute la joie est de voir vos enfants marcher dans les sentiers de la vérité et du devoir ; venez, vous qui êtes préposés par l'autorité pour rendre la justice, et vous, législateurs qui siégez dans les assemblées où s'agitent les plus grands intérêts de la nation ; venez, nobles enfants de la France catholique ; venez, grands et petits, riches et pauvres ; venez, familles canadiennes, dont la foi est toujours restée vierge de toute erreur : à l'aspect du spectacle majestueux que vous présentez, à vous voir si nombreux et si recueillis, les montagnes qui entourent d'une magnifique couronne la cité de Champlain tressaillent d'allégresse, et tous les arbres du pays battent des mains : « Montes exultatis sicut « arietes, et colles sicut agni ovium » : « et omnia ligna re- « gionis plaudent manu.»

« Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, et vous, sociétés sœurs du Canada, de l'Acadie et des Etats-Unis, je vous salue par ces paroles du Psalmiste : « Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum. » (2) Ah ! que c'est une chose bonne et agréable que des frères soient unis ensemble ! qu'elle est belle cette harmonie des esprits et des cœurs, dans la confession d'une même foi, sous l'autorité de l'Eglise de Dieu, la colonne et le soutien de la vérité ! Qu'elle est admirable cette union du peuple canadien qui ne forme qu'un seul cœur et qu'une seule âme : « Cor unum, anima una ! » (3)

« Du haut du ciel, qu'ils ont mérité par l'héroïsme de leurs vertus, les saints et les martyrs de notre patrie, suspendant un instant les célestes mélodies de leurs concerts, répètent

(1) Isaïe, LIV, LX.
(2) Ps. CXXXII, 1.
(3) Act., IV, 32

avec nous les paroles du saint roi : « Ah ! que c'est une chose « bonne et agréable que des frères soient unis ensemble ! »

« Mais quel est le but de cette imposante manifestation ? Pourquoi sommes-nous venus ?

« Nous ne sommes pas venus pour faire de la politique ; nous sommes venus pour le service d'une cause plus noble et plus haute, pour nous recueillir sous la main de Dieu.

« Nous sommes venus réciter tous ensemble, pendant le saint sacrifice de la messe, le symbole de la Foi, ce *Credo* qui a passé sur les lèvres de vos ancêtres, ce *Credo* catholique que les Apôtres ont recueilli de la bouche de l'Homme-Dieu, que les martyrs de notre patrie ont scellé de leur sang, et que nous avons appris sur les genoux de nos mères chrétiennes.

« Nous sommes venus, dans le but de nous unir, pour contribuer au développement matériel, intellectuel et moral de la nation ; de conserver parmi nous le culte du passé, l'amour de notre belle langue ; de nous rappeler les événements dramatiques de notre histoire, et de graver profondément dans notre mémoire les noms des grands citoyens, qui ont aimé et servi la patrie. » (1)

« Descendants des premiers colons, qui n'ont jamais séparé l'amour de l'Eglise de l'amour de la patrie, nous venons avant tout faire un acte de foi et de patriotisme.

« Pour faire ressortir la beauté et la grandeur de cette fête nationale, où les nobles traditions des aïeux se mélangent avec la majesté et la foi, je m'efforcerai de répondre à ces trois questions :

« I. Quelle a été la vocation du peuple canadien-français ?

« II Le peuple canadien a-t-il été fidèle à sa vocation ?

« III. Que doit-il faire pour suivre la voie que Dieu lui a tracée?

« L'histoire de notre pays nous découvrira les desseins de la Providence sur nos destinées, et nous indiquera la route à suivre. « Interrogez vos pères, et ils vous diront ces choses ; « consultez vos ancêtres, et ils vous les raconteront. Memento « dierum antiquorum, interroga patrem tuum et annuntiabit « tibi ; majores tuos et dicent tibi. »

(1) Manifeste de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, 14 octobre 1879.

I

« Quelle a été la vocation du peuple canadien-français ?

« Dieu, dont l'empire est souverain et universel, disposait en maître des nations, lorsqu'il disait à son Fils : « Tu es mon « fils, je t'ai engendré aujourd'hui ; demande-moi, et je te « donnerai les nations pour ton héritage. » (1) Par cette parole, la plus puissante et la plus efficace, le Fils de Dieu a obtenu l'empire sur tous les peuples, il a étendu sa puissance jusqu'aux extrémités de la terre.

« Il a partagé le monde en peuples divers, et il leur a laissé la liberté de choisir la route qu'ils devaient parcourir. Mais à chaque nation, comme à chaque individu, il a imposé une mission. « Cette mission, c'était d'accepter sa loi proposée à leur « libre arbitre, de l'aimer, de la conserver, de la défendre, de « la propager, d'en faire le fond de leurs mœurs et de leurs « institutions, d'user même de leurs armes, non pour l'imposer, « mais pour la préserver et la tirer de l'oppression, en assurant « à tous les hommes le droit de la connaître et de s'y confor- « mer librement..... La vocation des races chrétiennes, c'est « de répandre la vérité, d'éclairer les nations moins avancées « vers Dieu, de leur porter, au prix du travail et au hasard de « la mort, les biens éternels, la foi, la justice, la civilisa- « tion. » (2)

« Celui qui, du haut des cieux, a tous les cœurs dans sa main, préparait de grandes choses, lorsqu'à la fin du quinzième siècle, il inspirait à Christophe Colomb l'idée de découvrir le continent américain. Un monde nouveau, plus grand que l'ancien, s'ouvre à l'Evangile et à la civilisation.

« L'élan est donné : les explorateurs européens paraissent sur toutes les côtes de l'Atlantique et du Pacifique ; le célèbre navigateur de Saint-Mâlo, Jacques Cartier, plus hardi que ses prédécesseurs, remonte le Saint-Laurent jusqu'aux lieux qui alors avaient noms Stadaconé et Hochelaga.

« Quel a été le principal motif des rois de France, en jetant les bases d'une colonie en Canada ? Se glorifiant du titre de rois très-chrétiens et de fils aînés de l'Eglise, ils ont eu pour

(1) Ps 1, 7 et 8.
(2) Lacordaire.

but premier de christianiser et de civiliser les peuples qui vivaient plongés dans la nuit de l'infidélité. Aussi, le premier acte de Cartier, en posant le pied sur la terre canadienne, est d'en prendre possession au nom de la religion. Il plante une croix ; sur cette croix il grave ces mots : « Vivent les rois de France ! » Par cet acte solennel, Jacques Cartier proclame l'alliance avec Dieu : c'est l'heure de la prédestination du peuple canadien. (1)

« A la naissance de ce peuple nouveau, les enfants des bois, dans leur étonnement, durent se dire les uns aux autres, comme autrefois les habitants de la Judée, à la naissance de Jean-Baptiste, entourée de tant de prodiges : Quel sera l'avenir de ce peuple ? « Quis putas puer iste erit ? » D'où viennent ces hommes nouveaux ? Que nous présage ce signe mystérieux élevé au milieu de nos forêts silencieuses ? Ah ! s'ils avaient pu lire dans l'avenir, ils auraient vu ce peuple marcher comme Jean-Baptiste, devant la face du Seigneur, pour lui préparer les voies, pour éclairer ceux qui sont assis dans les ténèbres et l'ombre de la mort (2) ; ils auraient vu la croix briller, non-seulement au-dessus des bourgades de Stadaconé et d'Hochelaga, mais encore sur les points les plus reculés des deux Amériques, et sur les rivages des deux Océans.

« Mais comment ce peuple nouveau réalisera-t-il, sous une forme sociale, l'alliance avec Dieu ?

« Le Seigneur qui donne à qui il veut son esprit de prévoyance et de sagesse, choisit un homme dont le cœur est ouvert aux grandes découvertes et aux entreprises hardies. La Saintonge est la patrie de ce sage, de ce héros, de ce chrétien, digne de ce nom glorieux. Ame ardente et pleine de foi, noble cœur prompt à l'exécution des entreprises les plus difficiles, à quelle œuvre, dans le domaine de l'histoire de la découverte de l'Amérique, son nom ne se trouve-t-il pas mêlé ?

« Pour s'exercer aux grandes choses qui doivent immortaliser son nom, il visite les îles Canaries, la Guadeloupe, Saint-Domingue et Cuba ; il pénètre jusqu'à la capitale du Mexique et Portobello, alors le grand entrepôt de l'Amérique du Sud et de l'Amérique Centrale. C'est à Portobello que l'illustre naviga-

(1) Jacques Cartier fit planter, en 1534, sur la pointe de l'entrée du bassin de Gaspé, une croix de trente pieds de haut, avec cette inscription : " Vive le Roi de France ! " Les Sauvages contemplèrent longtemps ce signe mystérieux.

(2) Saint-Luc, I, 76 et 79.

teur conçoit l'idée de relier par un canal l'Océan Atlantique à l'Océan Pacifique.

« Son projet de faire de la côte de l'Atlantique la base de la puissance française dans le Nouveau-Monde ; l'opinion émise à la fin du seizième siècle de percer l'Isthme de Panama, vous disent assez l'intelligence de ses observations, la largeur de ses vues, l'audace de ses entreprises.

« Jetant sur l'avenir un regard de prophétique sagesse, confiant dans le secours d'en haut, il décide M. de Monts « de « s'aller loger dans le fleuve Saint-Laurent, à cent trente lieues « de son embouchure.» C'est là, au cœur du pays, qu'il veut créer une France Nouvelle.

« Heureux celui qui, au début d'un si grand ouvrage, suit la droiture de son cœur ! Heureux celui qui « mettant le salut « d'une âme au-dessus de la conquête d'un empire,» proclame hautement « que les rois ne doivent désirer étendre leur domi- « nation sur les peuples idolâtres, que pour les soumettre à « Jésus-Christ.» (1)

« Quel est donc le nom de cet homme de génie qui apparaît au berceau de la colonie française, dont l'œuvre forte et durable resplendit de la gloire la plus pure ? Son nom s'échappe de toutes vos lèvres, il est gravé dans vos cœurs reconnaissants. Nommer Samuel de Champlain, c'est nommer la foi, le courage, le zèle, la sagesse : c'est nommer le Père de notre pays, le fondateur de Québec, le plus grand homme d'état de notre patrie.

« Suivez, par la pensée, le noble Champlain, explorant et étudiant le vaste pays dont il veut enrichir le royaume de France ; voyez avec quel coup d'œil sûr il fixe le chef-lieu de sa colonie naissante sur la pointe de Québec (2), « sur ce « superbe promontoire, au bord d'un fleuve majestueux et « profond, au milieu des principales tribus de la grande famille « algonquine ! » (3)

« Contre l'ennemi commun, le féroce Iroquois, il fait alliance avec les principales nations qui habitent les environs de Québec, les terres de l'Acadie, les bassins du Saguenay et du Saint-Maurice, les rives de l'Ottawa et du lac Huron ; il explore les pays de l'Ouest, et trente ans avant l'arrivée de M. de

(1) Maxime de Champlain.
(2) Fondation de Québec, en 1608.
(3) Laverdière, Histoire du Canada.

Maisonneuve, il désigne le site de la florissante ville de Montréal.

« Homme de guerre, Champlain commande l'armée de ses alliés, livre bataille aux Iroquois, non pour leur imposer la loi de l'Evangile, mais pour assurer aux nations amies le droit et la liberté de recevoir le baptême. Sur le champ de bataille du lac Champlain, il affermit, il scelle de nouveau, en présence des tribus alliées, l'alliance de la Religion et de la Patrie.

« Chrétien, comme Charlemagne et saint Louis, il veut que la religion occupe dans la nouvelle patrie la première place, parce que seule, par son influence salutaire, elle peut donner à un peuple naissant des assises durables. Dès 1615, il amène avec lui les premiers missionnaires. (1)

« Quittez votre belle patrie, premiers apôtres du Canada ; venez prêcher l'Evangile et éclairer les peuples qui marchent dans les ténèbres de la nuit ; venez, par le saint sacrifice, faire couler sur ce sol, encore infidèle, le sang de la sainte victime. En tête s'avancent les humbles disciples de saint François d'Assise et à leur suite les généreux enfants de Loyola. (2)

» Qu'ils sont beaux sur les montagnes, les pieds de ceux qui « annoncent la paix ! O Sion ! on entendra la voix de tes sen- « tinelles ; elles s'écrieront toutes ensemble, elles éclateront « en cantiques de louanges, parce qu'elles verront de leurs « yeux le moment où le Seigneur convertira Sion. O déserts ! « retentissez d'allégresse ; tous ensemble éclatez en cantiques « de louanges : le Seigneur a racheté son peuple par la force « de son bras.» (3)

« Vous le voyez, les premières pages de notre histoire proclament hautement que la mission du peuple canadien-français est l'extension du règne de Dieu, et la conversion des nations sauvages qui dormaient dans la nuit de l'infidélité.

« Ce grand fait est lumineux comme le soleil qui embrase et illumine de ses rayons la ville de Québec. Dès le berceau de notre patrie, l'action de Dieu apparaît éclatante et admira-

(1) Les Pères Récollets Denis Jamay, Jean Dolbeau, Joseph le Caron, et le Frère Pacifique Duplessis.

(2) Les premiers jésuites destinés aux missions du Canada furent les Pères Charles Lalemant, Ennemond Massé et Jean Brébœuf ; ils étaient accompagnés de deux Frères, Frère François et Frère Gilbert. Ils arrivèrent à Québec, en 1625.

(3) Isaïe, LII.

ble, et les efforts de l'enfer pour détruire l'œuvre de Dieu en feront mieux comprendre la merveilleuse grandeur.

« La religion préside à l'œuvre, la bénit, la dirige par la foi de Jacques Cartier et de Samuel de Champlain, par le zèle de ses missionnaires, par la pureté de ses vierges, par le dévouement héroïque de ses enfants. La voie est préparée, à celui qui vient au nom du Seigneur, pour consacrer et consolider l'œuvre commencée : « Benedictus qui venit in nomine Domini. » (1)

II

« Le peuple canadien a-t-il été fidèle à sa vocation ?

« Nos pères ont été appelés de Dieu à rendre trois témoignages à la vérité, à confesser publiquement leur foi, en face de l'infidélité, de l'hérésie et de la révolution.

« Cette sainte alliance de la religion et de la patrie, inaugurée sur son berceau, va s'affermir et se perfectionner par ceux que Dieu a choisis pour l'exécution de ce grand ouvrage.

« Champlain avait laissé une mémoire éternelle de sa foi et de sa sagesse ; ses successeurs se distinguèrent par le zèle pour les intérêts de la religion et de la patrie. (2) Dès 1635, le collège des jésuites est fondé par René Rohault, fils aîné du marquis de Gamache, et quatre ans après la mort de Champlain, deux monastères s'élèvent sur le promontoire de Québec. La duchesse d'Aiguillon se charge de la fondation de l'Hôtel-Dieu ; madame de la Peltrie consacre ses biens et sa personne à la fondation du monastère des Ursulines.

« A Ville-Marie, l'Hôtel-Dieu est fondé grâce à la générosité de madame de Bullion, au zèle persévérant de mademoiselle Mance, à la protection de monsieur Olier (3). En face de l'enclos de l'Hôtel-Dieu, dans une pauvre étable, la vierge de Troyes commence à exercer ses fonctions d'institutrice en faveur des enfants (4). Saintes institutions qui touchent à tous les intérêts de la société civile et religieuse, et qui font

(1) Saint Jean, XII, 13.

(2) Champlain mourut à Québec, le jour de Noël, 1635.

(3) Fondé le 17 mai 1642, par Melle Jeanne Mance.

(4) Congrégation de Notre-Dame, fondée le 16 novembre 1657.

produire en abondance les fleurs et les fruits des plus sublimes vertus.

« Pendant que l'Italie, la France et l'Espagne donnent à l'Eglise saint Charles Borromée et saint Philippe de Néri, saint François Régis, saint François de Sales et saint Vincent de Paul, saint Ignace de Loyola et sainte Thérèse, le Canada produira, à son tour, des fleurs de pureté angélique comme Marie de l'Incarnation et Marguerite Bourgeois, Melle Mance, madame d'Youville et mademoiselle LeBer. Quels parfums de vertus héroïques s'élèvent de ces sanctuaires, glorieux monuments de la foi et de la piété, où se sont succédées tant de saintes servantes de Jésus-Christ !

« Sept ans après la mort de Champlain, le 17 mai 1642, l'illustre de Maisonneuve prenait possession de l'île de Montréal et fondait cette florissante cité, qui fait aujourd'hui l'honneur de la patrie et l'admiration des étrangers. Entreprise plus que hardie, que la patrie reconnaissante doit à la piété de Jérôme le Royer de la Dauversière, et à la foi d'un grand serviteur de Dieu, le vénérable M. Olier, fondateur de la compagnie de Saint-Sulpice. L'héroïsme des premiers apôtres du Canada réveille toutes les idées du sacrifice, de l'oblation des âmes pour l'amour de Jésus-Christ.

« Le plus grand témoignage d'amour que Dieu puisse donner aux nations infidèles, c'est de les appeler à la lumière de la foi. L'heure du salut est arrivée pour les peuples sauvages du Canada, assis à l'ombre de la mort. Tout ce vaste pays était comme un champ funèbre où les morts ensevelissaient les morts. Le caractère farouche des sauvages du Canada, leur indépendance au milieu des vastes forêts, présentaient des obstacles presque insurmontables à l'action de l'Evangile. Mais rien ne peut ébranler le courage des premiers apôtres de notre pays : « C'est à qui ira aux lieux les plus éloignés et les plus « dangereux. Voici leurs souhaits : « Allez, nous sommes « ravis que vous alliez dans un lieu d'abandonnement ; oh ! plût « à Dieu qu'on vous fende la tête d'un coup de hache ! Ils ré- « pondent : ce n'est pas assez, il faut être écorché et brûlé ; « souffrir ce que la férocité des plus barbares peut inventer de « plus cruel. Nous souffrirons tout cela de bon cœur, pour « l'amour de Dieu et le salut des sauvages. » (1)

(1) Marie de l'Incarnation.

« Voici donc la lutte qui commence. Pleins d'une sainte ardeur, les apôtres du Canada entrent en lice avec l'infidélité. La croix à la main, ils pénètrent dans les lieux les plus reculés, ils ouvrent des sillons de lumière à travers les ténèbres profondes qui couvrent le pays, annonçant partout la bonne nouvelle de l'Evangile. A leur voix, ces peuples sauvages s'arrêtent, écoutent la parole du missionnaire, courbent leurs têtes orgueilleuses et indociles devant la croix de Jésus-Christ, ils demandent le baptême. Le nom du Seigneur devient grand parmi ces peuples ; il se fait dans ces solitudes comme un immense concert de louanges, de prières, de cantiques.

« Mais quel est celui qui vient avec tout l'appareil de la « beauté, de la grandeur et de la force? C'est celui qui parle « pour la justice, c'est celui qui protège pour donner le « salut.» (1)

« C'est Brébœuf (2) à la tête de ses compagnons, empourprés de la gloire du martyre ; ce sont les soldats, les martyrs de Jésus-Christ, laïcs et missionnaires, français et sauvages, « qui lavent leurs étoles dans le sang de l'Agneau,» (3) en signant de leur sang le témoignage qu'ils rendent à la vérité de la religion ; c'est Daulac et ses seize compagnons qui donnent leur vie pour le Christ, et pour sauver la colonie menacée d'une destruction complète. (4)

« Ces actes de dévouement religieux pour la conversion des infidèles nous transportent aux premiers siècles de l'Eglise, où combattaient et triomphaient en mourant les généreux soldats de Jésus-Christ. Le sang des martyrs alluma dans toutes les âmes un zèle ardent pour la foi, et Dieu, se laissant toucher par ces agréables holocaustes, répandit sur le pays ses plus abondantes bénédictions.

« Mais le sang du martyr, le zèle de l'apôtre, l'immolation de l'épouse de Jésus-Christ, le courage du guerrier, la sagesse de l'homme d'état, le travail et le dévouement du colon, ne suffisent pas pour former un peuple catholique : il faut de plus l'action créatrice de l'épiscopat.

(1) Isaïe, LXIII.

(2) Martyre des Pères Brebœuf et Lallemant, les 16 et 17 mars 1644.

(3) Laverunt stolas suas in Sanguine Agni, Apoc., VI, 14.

(4) Au printemps de 1660, Daulac et ses seize compagnons arrêtèrent, au-dessous du sault de la Chaudière, l'armée iroquoise qui menaçait Montréal et Québec.

« A qui Dieu réserve-t-il ce grand travail? Dieu le connais-« sait : il le prit dans une très noble et très illustre famille. (1) « Il lui donna le sacerdoce de son peuple ; il fit avec lui et « avec sa race une alliance éternelle qui durera comme les « jours du ciel.» (2)

« Dès son arrivée, Mgr de Laval comprit ce qu'il fallait de puissante énergie pour triompher des obstacles : l'œil ouvert sur l'avenir, il s'entoure d'hommes capables, par leurs vertus et leurs talents, de le seconder; il fonde le Séminaire de Québec, institution vénérable, mère féconde des établissements du même genre qui ont été, avec lui, les sauveurs de nos institutions. (3)

« Elle est belle et sublime la mission que Jésus-Christ lui a confiée. Travailler à la sanctification des âmes, à l'exercice du culte, à l'administration des sacrements, à la conversion des infidèles, tel est l'objet continuel de sa sollicitude et le noble but de ses travaux. Par l'impulsion énergique de son épiscopat, l'infidélité est partout attaquée, et les ténèbres de la barbarie fuient devant la lumière de l'Evangile. Il a donné à notre patrie les trois éléments de sa force : la foi, la science, la charité.

« Ses successeurs sur le siège de Québec continuent son œuvre avec une maturité active et calme, un esprit d'ordre et de discipline admirable : sentinelles infatigables, ils veillent à toutes les voies, protègent la cité et sauvent le peuple. Pour les seconder, le Canada eut ses gouverneurs dévoués aux intérêts de la religion et du pays, un clergé admirable par ses vertus, ses magistrats intègres, ses hommes de guerre, ses vierges, ses colons, ses découvreurs. C'étaient le chevalier de Montmagny, M. de Maisonneuve, le marquis de Tracy, l'intendant Talon, M. de Courcelles, le marquis de Montcalm, le comte de Frontenac. Pendant que Joliet et Marquette découvrent le Mississipi, que Cavalier de la Salle achève cette importante découverte, Saint-Hélène, d'Iberville, Maricourt et Hertel, se couvrent de gloire et rendent à la patrie les services les plus signalés. Tous sont fidèles à suivre la route tracée

(1) François de Montmorency de Laval de Montigny, naquit à Laval le 30 avril 1623. Il mourut à Québec le 6 mai 1708.

(2) Eccles., LV.

(3) Au mois d'avril 1663, Louis XIV, roi de France et de Navarre, donna par lettres patentes son approbation à l'établissement du Séminaire de Québec.

par le premier pasteur ; hommes grands par la foi, grands par le courage, grands par le dévouement. « Spectacle vraiment « grand ! Deux forces se disputent le *pays :* les barbares et « l'Eglise ; les barbares pour prendre, et l'Eglise pour sauver ; « les barbares tuent et détruisent, l'Eglise relève et vivifie ; « aux barbares la mission d'expiation et de vengeance, à l'E- « glise, la mission de salut et de civilisation, et à Dieu l'honneur « de ces grandes choses.» (1)

« Telle est l'œuvre accomplie par Mgr de Laval et ses successeurs ! Telle est aussi la cause heureuse de la fidélité de nos pères à conserver l'alliance de la religion et de la patrie. Grâce à cette puissante influence de l'épiscopat, notre pays eut la gloire de grandir et de se fortifier dans la foi. La preuve est sous vos yeux : contemplez votre belle patrie, où la société religieuse et la société civile, naturellement unies et inséparables comme l'âme et le corps, marchent avec une parfaite harmonie, et se prêtent un mutuel appui. Jetez les yeux sur la paroisse canadienne : vous y trouverez l'Eglise où Dieu habite ; la famille chrétienne soumise à la foi, appliquée aux bonnes œuvres ; les écoles, où les petits enfants sont instruits et élevés dans la crainte de Dieu ; le couvent et l'hôpital, où des anges de pureté et de dévouement instruisent la jeunesse et consolent les affligés ; près de l'église cathédrale, les séminaires, les collèges, qui préparent l'avenir de la patrie ; au faîte de l'édifice, l'épiscopat canadien gardant soigneusement le dépôt de la foi, dont toutes les pensées s'élèvent vers ce siège auguste où Pierre est assis, et d'où lui viennent l'autorité et le dévouement.

« Aussi, lorsque les jours de deuil et d'infortune arriveront, lorsque, malgré les brillantes victoires de Carillon, de Beauport et de Sainte-Foye, Québec, le dernier rempart et la dernière ressource de la patrie, tombera au pouvoir du vainqueur, et que la blanche bannière de France ne flottera plus sur la cité de Champlain, nos pères seront prêts à soutenir un autre combat. Le peuple canadien estimera sa foi plus que les richesses, les honneurs, les décorations que lui offrira le vainqueur ; il prouvera sa fidélité à son nouveau souverain, à la défense de Québec, en 1775, et sur les champs de bataille de Châteauguay et de Lacolle ; mais jamais l'hérésie ne pourra le faire dévier de la noble voie que ses ancêtres lui ont tracée. La piété de nos

(1) Cardinal dom Pitra.

pères n'a point défailli, et leur postérité se conserve dans l'alliance divine : « quorum pietates non defuerunt, et in testamentis stetit semen eorum (1). »

« Au fort de la lutte, un autre Laval, homme de parole et d'action, puissant par son autorité épiscopale, et plus encore par la sainteté de sa vie, d'une prudence consommée, d'un zèle brûlant, mais sagement contenu, prendra en mains les intérêts de Dieu et de son peuple, et se fera l'intrépide défenseur des droits de l'Eglise et de la cité. Tout le peuple s'incline avec amour devant l'immortel Plessis, combat avec lui pour conserver la patrie pure de toute erreur. Sa vie peut se résumer dans ces courtes paroles : Plessis a aimé l'Eglise, et il s'est livré pour elle : « Dilexit ecclesiam et tradidit se ipsum pro eâ (2). »

« Voici des faits qui se sont passés sous nos yeux. Dieu demande un troisième témoignage ; ce n'est pas assez que le peuple canadien confesse sa foi en face de l'infidélité et de l'hérésie, Dieu demande qu'il fasse une profession de foi éclatante et solennelle en face de la Révolution.

« Assise en reine sur la plupart des trônes de l'Europe, la révolution se préparait, depuis vingt ans, dans le silence des loges, avec une persévérance diabolique, à commettre son dernier attentat. Rome est menacée : le chef auguste de la chrétienté a besoin de défenseurs. La cause du Pontife Roi qui n'est autre que celle de la liberté et de la civilisation trouva de magnanimes vengeurs. La France et la Belgique, l'Irlande et la Pologne, l'Angleterre et les Etats-Unis, l'Espagne et la Hollande, envoyèrent au secours de l'immortel Pie IX des milliers de vaillants soldats.

« La flamme sacrée n'est pas éteinte dans notre patrie : se souvenant des exemples de leurs ancêtres, animée d'un amour sincère pour l'Eglise, l'élite de la jeunesse canadienne court spontanément à la défense des frontières de l'Etat pontifical. Levez-vous, enfants du Canada ; traversez les mers ; offrez votre sang pour la plus noble et la plus sainte des causes ; luttez pour la justice et le salut de votre âme : « Agonizare pro justitia, pro anima tua (3). » Non, jamais mission plus haute ne s'offrit à un peuple chrétien.

(1) Ecclés., LIV, 10, 12.
(2) S. Paul, aux Ephésiens, V. 25.
(3) Ecclés., IV, 33.

« Soldats, écrivait Saint-Bernard, aux défenseurs armés de « l'Eglise, partez sans crainte, et montrez-vous intrépides à « poursuivre les ennemis de la croix du Christ. C'est à vous « qu'il appartient de dire : « Soit que nous vivions, soit que « nous mourions, nous sommes au Seigneur. » (1) Que de gloire « pour vous, si vous revenez victorieux du combat! que de « félicité pour vous si vous tombez martyrs dans le combat! « car si ceux-là sont heureux qui meurent dans le Seigneur, « combien plus ceux qui meurent pour le Seigneur.» (2)

« Soyez donc bénis, enfants de la patrie ; vous avez donné un grand exemple ; votre dévouement à la plus noble et à la plus sainte des causes est un gage d'espérance pour notre pays. Et qui, plus que vous, était digne de former une garde d'honneur au drapeau de Carillon, « et de le porter haut et ferme « au milieu des pompes triomphales de cette solennelle démons- « tration.»

« Ainsi, par la grâce de Dieu, le peuple canadien-français a été fidèle à sa mission ; il a connu, aimé, servi, et confessé la vérité, en face de l'infidélité, de l'hérésie et de la révolution.

III

« Que devons-nous faire pour continuer cette alliance de la religion et de la patrie, pour suivre la voie que Dieu nous a tracée ?

« A cette question la réponse est facile ; elle est écrite à toutes les pages de notre histoire nationale. Interrogez vos pères, et ils vous diront qu'en dehors du principe religieux, il n'y a point de vie pour nous.

« Il me semble entendre vos ancêtres vous dire, avec cette franchise chrétienne qui ne connait ni flatterie ni détour : Canadiens-Français, vos intérêts se confondent avec vos devoirs ; cherchez votre salut et votre gloire dans les voies de la vérité ; soyez toujours fidèles aux principes et aux traditions qui seuls peuvent vous éloigner de l'abîme. C'est dans la foi catholique, et dans elle seulement, que vous trouverez la vraie autorité et la vraie liberté. Soyez unis dans votre foi,

(1) Rom., XIV, 8.
(2) De laude novæ militiæ.

comme vous êtes unis dans votre nationalité ; gardez les fortes convictions, les bonnes habitudes de vos aïeux ; gardez la langue dans laquelle vos pères ont prié, que vous avez apprise sur les genoux de vos mères. Là est votre grandeur, votre force, votre salut.

« Soyez dévoués à la chose publique ; ne vous laissez pas séduire par le luxe et par l'amour des jouissances matérielles.

« Le luxe est la plaie de nos villes et de nos campagnes ; il est une des premières causes de l'émigration à l'étranger ; il est la ruine des familles et des peuples. Après avoir empoisonné les sociétés du vieux monde, il menace d'envahir toutes les classes de notre bon peuple de nos villes et de nos campagnes. Hélas ! il ne réussit que trop ; déjà il est l'assaisonnement de toutes les modes, de tous les festins, de tous les plaisirs, de toutes les fêtes ; par son subtil poison, il corrompt les mœurs, il enivre les cœurs, il agite toutes les mauvaises passions, il détruit toutes les économies grandes et petites ; tout cela avec d'autant plus de facilité qu'il se fait passer pour innocent, comme l'ami de la bonne société.

« L'économie, au contraire, est pour les familles et pour les peuples la source de la richesse. Soyez économes de vos biens ; gardez la terre de vos ancêtres : le patrimoine est le soutien et la vie des familles. Mettez des bornes à votre ambition ; soyez contents du sort que la Providence vous a fait, et n'aspirez pas à monter au delà de vos forces.

« N'échangez pas les usages et les coutumes de vos ancêtres « contre des importations étrangères qui ne les vaudraient à « aucun égard : quand les fils commencent à rougir du vête- « ment de leur père, ils sont bien près de ne plus savoir « respecter son nom. C'est pour vous le moment de vous « retremper dans votre foi, afin d'y puiser la force de résister « à l'assaut des fausses doctrines et du mauvais exemple.» (1)

« C'est le moyen de vivre heureux, et d'éviter pour vous mêmes de grands désastres. Il en serait de vous comme des Moabites, auxquels le Seigneur disait dans sa colère, par la bouche de Jérémie : « Mon cœur gémira sur Moab, comme la « flute des jours de deuil ; parce qu'ils ont fait au delà de ce « qu'ils pouvaient, c'est pour cela qu'ils ont péri. (2)

(1) Mgr Freppel.
(2) Jérémie, XLVIII, 36.

« Interrogez vos ancêtres, et ils vous *le diront*. Vos pères ont été missionnaires, colons et soldats. Ils ont aimé leur pays, ils l'ont défendu avec héroïsme, ils se sont attachés au sol, ils l'ont arrosé de leurs sueurs et de leur sang. Que de travaux, que de vertus, que de courage il a fallu à vos pères pour faire la patrie ce qu'elle est aujourd'hui. Tout ce vaste continent a été le théâtre de leurs exploits.

« Fils de laboureurs, restez dans cette maison où vos grands parents ont souri sur votre berceau, dans ce sanctuaire que la croix protège, où vous avez goûté les joies pures et saintes de la famille ; ne prêtez pas l'oreille *à ceux qui cherchent* à vous dégoûter de cette terre du Canada, que vous devez considérer comme une mère et une nourrice commune. « Les hommes « que Moïse avait envoyés pour reconnaître la terre promise « et qui en avaient dit du mal, furent mis à mort devant « Dieu. » (1)

« Contemplez les immenses territoires que votre pays offre à votre activité, à votre courage, à votre patriotisme. Quoi ! vous, les enfants du sol, vous quitteriez le sol de la patrie, vous faibliriez à la tâche de vos pères ! Ne voyez-vous pas que, dans quelques années, ces terres que vous désertez, seront occupées par des milliers d'immigrants étrangers qui y trouveront le pain et la liberté ?

« Je ne suis pas prophète, mais je ne crois pas me tromper en disant que, avant longtemps, la plupart de ceux qui ont quitté leur pays, éprouveront des regrets amers. Il me semble entendre cette immense lamentation qui s'élèvera un jour, et bientôt, de ces familles, que l'imprévoyance, le luxe, le manque d'économie, ont détournées de la voie glorieuse de leurs ancêtres.

« Pardonnez-moi, si ce sentiment triste et pénible se mêle à la joie que j'éprouve en célébrant avec vous les gloires de la patrie. Il faut dire la vérité, la dire hautement, et ne pas nier le mal immense que le peuple canadien-français se fait à lui-même.

« Devons-nous perdre courage ? Non, au contraire : cherchons le remède, et travaillons tous à arrêter ce courant d'émigration qui nous affaiblit, en diminuant et en éparpillant les forces vives de la nation. Dieu a ses desseins, qui nous sont

(1) Nombres, XIV.

cachés. « On ne voit goutte, on marche à tâtons, et quoiqu'on « consulte des personnes très éclairées et d'un très bon conseil, « pour l'ordinaire, les choses n'arrivent point comme on les « avait prévues et consultées. La façon avec laquelle Dieu « gouverne ce pays est toute contraire. » (9)

« Ne désespérons pas toutefois : Dieu a fait les nations guérissables ; il est fidèle à son serment ; il n'abandonne jamais un peuple qui lui reste fidèle. Comme nos ancêtres, ayons foi à la Providence ; quelque terrible épreuve que nous puissions subir, soyons toujours fidèles à notre vocation, et n'oublions jamais qu'il nous restera toujours Dieu et l'Eglise.

« Notre espérance est en Dieu, dans l'unité religieuse qui fait du peuple canadien un seul homme. Nos espérances se fondent sur l'action ferme et paternelle de l'Episcopat, sur le dévouement du clergé, sur les sentiments chrétiens gravés dans tous les cœurs ; elles reposent sur tous ces hommes d'élite, croyants et consciencieux qui, dans les positions les plus élevées, mettent leurs talents et leur énergie au service de la Religion et de la Patrie ; sur la prière et la pureté de nos vierges, sur le dévouement des Frères des Ecoles Chrétiennes, sur le patriotisme éclairé de nos maisons d'éducation, sur toutes ces âmes pures et saintes qui ne manqueront jamais à notre pays.

« Et ces espérances ne peuvent que s'affermir lorsque nous arrêtons notre pensée sur cette grande institution qui porte le nom immortel de Laval. Dieu nous a donné l'Université Laval pour rallumer et développer le flambeau de la science dans notre patrie ; il a mis cette grande institution dans nos mains pour fournir à toutes les intelligences, désireuses de se livrer à la culture des sciences, des lettres et des arts, l'occasion et l'opportunité de s'en rendre facilement maîtresses. Le Saint-Siège l'a sanctionnée par sa voix souveraine ; l'épiscopat la protège ; tous ceux qui aiment leur pays la désirent grande et forte.

« Le vénérable Séminaire de Québec, marchant sur les traces de sont saint fondateur, a édifié seul, sans le secours d'autrui, cette Université pour laquelle il a consacré plus d'un million de piastres.

« A la jeunesse studieuse du pays, il offre ses précieux mu-

(9) Marie de l'Incarnation, Lettre CVI.

sées, ses riches bibliothèques, ses cours publics, ses facultés, ses prix et ses bourses fournis par la munificence de ses bienfaiteurs.

« Une maison qui s'impose de tels sacrifices n'a-t-elle pas droit au respect, à la reconnaissance, au généreux concours de tous les hommes de bien ? N'a-t-elle pas surtout le droit de demander qu'on ne l'empêche pas de poursuivre l'œuvre éminemment religieuse et patriotique qu'elle a si bien commencée ?

« Saluons donc, de nos vœux et de nos espérances, cette université dont la foi est la base solide, et le bien des âmes : but glorieux : elle est l'espoir et l'honneur de notre patrie.

« Mais ne séparons pas, dans notre admiration et dans notre reconnaissance, les deux plus grands noms de notre histoire le Champlain et Laval ! Inscrivons-les en lettres d'or au sommet de nos édifices ; gravons-les dans nos cœurs reconnaissants. Le premier a été le fondateur de la cité : le second, son bienfaiteur et son sauveur.

« Ouvre tes portes éternelles,
« Gloire, couronne ces héros,
« Et que tes pages immortelles
« Gardent à jamais leurs brillants travaux.
« Soleil ! qui vis sur nos parages
« Mourir ces deux héros français,
« Tu vois aujourd'hui nos rivages
« Couverts des fruits de leurs bienfaits.
« Sur les bords de la jeune France,
« O Laval ! ton nom respecté,
« S'élève comme un phare immense
« Rayonnant d'immortalité.
« Et de la croix et de l'épée
« Ces deux champions glorieux
« Font briller, dans notre épopée,
« L'éclat de leurs noms radieux.
« Que notre voix sonore
« Sache redire encore
« Et la gloire et les bienfaits
« De ces deux héros français ! »
Vive Laval ! Vive Champlain ! (1)

(1) Paroles d'Octave Crémazie.

« Moïse, âgé de cent vingt ans, voulant, comme dernière consolation, assurer un long avenir de prospérité aux enfants d'Israël, leur fit renouveler la promesse d'être fidèles au Seigneur.

« Il assembla devant lui tous les anciens, selon leurs tribus et leurs docteurs, et il prononça, en présence de toute l'assemblée, les paroles de son dernier cantique :

« Ecoutez, ô cieux, ce que je dis ; que la terre entende les « paroles de ma bouche.

« Que ma doctrine croisse comme la pluie, que ma parole « se répande comme la rosée, comme la pluie sur l'herbe, et « et comme les gouttes d'eau sur le gazon.

« Parce que j'invoquerai le nom du Seigneur ; rendez gloire « à notre Dieu.

« Les œuvres de Dieu sont parfaites, et toutes ses voies sont « justes : Dieu est fidèle, et sans aucune iniquité ; il est juste « et droit.

« Souviens-toi des anciens jours, pense à chacune des géné- « rations ; interroge ton père, et il te le recontera ; tes an- « cêtres, et ils te le diront.

« Quand le Très Haut divisait les nations, quand il séparait « les enfants d'Adam, il établit les limites des peuples.

« Mais la part du Seigneur fut son peuple, Jacob la corde « de son héritage.

« Le Seigneur le trouva dans une terre déserte, dans une « vaste solitude, il le conduisit par divers chemins, et il l'ins- « truisit, et il le garda comme la prunelle de son œil.

« Le Seigneur seul fut son guide ; il l'a établi sur une terre « élevée, afin qu'il mangeât les fruits des champs, le beurre du « troupeau, le lait des brebis et la moëlle du froment.

« Et il termina tous ces discours, parlant à tout Israël ;

« Et il leur dit : Appliquez vos cœurs à toutes les paroles « que je vous certifie aujourd'hui, afin que vous enjoigniez à « vos fils de les garder et de les pratiquer, et d'accomplir « toutes les choses qui sont écrites dans cette loi.» (1)

« Héritiers de la foi de nos ancêtres, soyons aussi les héritiers de leurs vertus. Aimons notre patrie ; aimons-là d'un amour sincère et véritablement élevé ; soyons des citoyens

(1) Deut., XXXII.

dont elle n'ait pas à rougir, dont elle puisse au contraire se glorifier, soyons chrétiens dans tous les actes de la vie publique, comme dans toutes les circonstances de la vie privée ; obéissons toujours à la loi de Dieu, soyons toujours fidèles à Jésus-Christ, dévoués à son Eglise, et nous serons les dignes enfants de Champlain et de Laval.

« Mais, M. F., dans cette grande fête nationale, n'oublions pas de faire monter vers le ciel nos ardentes prières pour l'Eglise dans ses épreuves, et pour Notre Père bien-aimé, Léon XIII, le glorieux captif du Vatican.

« Puissent nos vœux et nos prières hâter l'heure de la joie, de la délivrance et du triomphe : « Que le Seigneur le con-« serve, le vivifie, le rende heureux, et ne le livre pas au pou-« voir de ses ennemis. Dominus conservet eum, et vivificet « eum, et beatum faciat eum in terra, et non tradat eum in « animam inimicorum ejus. » (1)

« Implorons tous ensemble la bénédiction de Dieu sur notre patrie.

« O vous, très digne et très vénéré métropolitain, qui, sur le siége archiépiscopal de Québec, tout imprégné des souvenirs et des vertus des Laval, des Saint-Valier, des Briand et des Plessis, combattez le bon combat, et par la sûreté de la doctrine et par l'autorité de votre parole et de votre exemple, faites descendre, par vos pressantes supplications, les bénédictions de Dieu sur notre patrie bien-aimée.

« Que le très-saint Cœur de Jésus règne sur elle, par la toute puissance de sa grâce et de son amour, et que tous ses enfants soient tout à lui, en ce monde et dans l'éternité. Ainsi soit-il. »

Après le sermon, Monseigneur de Sherbrooke, annonce à l'immense concours de peuple présent, qu'en réponse à un télégramme adressé, la veille, à Sa Sainteté le Pape Léon XIII, par le président de la Société Saint-Jean-Baptiste, le télégramme suivant vient d'être reçu : « Le Pape envoie sa « bénédiction apostolique à la Société Saint-Jean-Baptiste et à « tous les Canadiens-Français.

« Cardinal Nina. »

(1) Prières de l'Eglise.

Cette bonne nouvelle est accueillie avec un enthousiasme indescriptible, et le cri : « Vive le Pape Léon XIII ! » s'échappe de tous les cœurs. Les deux mères-patries, l'Angleterre et la France, ne sont pas oubliées dans ce concert d'acclamations. Tout le peuple redit avec le Président de la Société : « Vive Léon XIII ! Vive l'Angleterre ! Vive la France ! » Puis, la procession commence à se former.

« Nous avons rarement vu, dit l'*Evénement* du 25 juin, de spectacle plus imposant, plus grandiose que celui de toute cette foule qui avait envahi, avec chars et bannières, le terrain des Buttes-à-Neveu. Pas le moindre incident désagréable ; l'ordre le plus parfait dans tous les groupes ; l'organisation la plus complète de la procession et du défilé. Ce que nous disons là est encore au-dessous de ce qui s'est véritablement passé. C'est le compliment le plus flatteur que nous ayions à faire à tous ceux qui avaient sur les épaules la lourde et l'énorme responsabilité de la fête du 24 juin 1880. »

CHAPITRE II

LA PROCESSION. — LE DEPART. — LE DÉFILÉ. — LA TERRASSE FRONTENAC.

Ce n'était pas tâche facile que de mettre en ordre et en mouvement les cent douze associations qui devaient figurer dans les rangs de la procession. Le commissaire-ordonnateur de la Société Saint-Jean Baptiste, M. Joseph-Norbert Duquet, sur qui reposait la lourde responsabilité de l'organisation et du deploiement de cette procession, a fait preuve d'un tact et d'une habileté admirables. Toutes ses mesures étaient prises d'avance, ses mouvements calculés et coordonnés ; tous ses ordres étaient exécutés par ses sous-commissaires avec une précision militaire, si l'on nous permet cette expression, qu'aurait enviée le plus habile général. Un premier coup de canon annonce le départ de la procession ; il est onze heures, et elle se met en marche dans l'ordre indiqué par le programme de la fête, tel que préparé et suivi par M. le commissaire-ordonnateur :

PROGRAMME GÉNÉRAL DES DÉMONSTRATIONS DES 23, 24 ET 25 JUIN.

« Mercredi soir, le 23 juin, il y aura sur les places publiques, des concerts en plein air par les corps de musique.

« Le 24 juin, une messe pontificale sera célébrée par Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Taschereau, sur les hauteurs des Buttes-à-Neveu, Plaines d'Abraham. La cérémonie commencera à huit heures. Un chœur nombreux, aidé de plusieurs corps de musique, chantera une messe, harmonisée spécialement pour cette circonstance solennelle, sous la direction de M. Gustave Gagnon, organiste de la Basilique.

« Le sermon, sera prononcé par Sa Grandeur Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke.

« A l'arrivée de chaque Société sur le terrain, où la messe sera célébrée, un commissaire-adjoint, à qui sera confiée cette société ou division, la dirigera au poste qu'elle devra occuper, et ainsi de suite jusqu'à l'arrivée de la dernière société.

« Les diverses Sections de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, ainsi que toutes les autres Sociétés qui prendront part à la processions devront être rendues sur le terrain des Buttes-à-Neveu pour sept heures et demie précises.

« A sept heures, le Comité de Régie ira saluer le Président et l'escortera, musique en tête, jusqu'aux Buttes-à-Neveu.

« Immédiatement après la messe, la présentation des adresses aura lieu sur la place même.

« Cette cérémonie terminée, le défilé de la procession commencera de suite, sur un signal donné par un coup de canon. Voici l'ordre qui sera suivi dans ce défilé :

« *Première division.*—La Cavalerie du Cercle Frontenac, en grand costume, avec char allégorique, bannière et insignes.

« Le grand maréchal.

« Les élèves des Frères des Ecoles de Saint-Jean et de Saint-Roch, représentant :

« 1. L'équipage de l'*Emérillon*, précédé d'un drapeau.

« 2. L'équipage de la petite *Hermine*, avec drapeau.

« 3. Un char contenant Jacques Cartier et l'équipage de la grande *Hermine*.

« 4. Un char dans lequel figure la Cour de François 1er.

« *Deuxième division.*—Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur, avec bannière, insignes et corps de musique. L'Union Saint-Joseph.

« Les Zouaves-Pompiers de Saint-Sauveur, avec char, etc.

« *Troisième division.*—La Société des Bouchers de Québec et de Saint-Sauveur, avec char allégorique, insignes, etc.

« Les matelots de la *Canadienne*, en costume, avec drapeau et char allégorique.

« *Quatrième division.*—L'Union Saint-Joseph du Village Lauzon, avec bannière, insignes et corps de musique.

« Société Saint-Jean-Baptiste du Village Lauzon, avec bannière, insignes, etc.

« *Cinquième division.*—La Société des Peintres, avec char allégorique et insignes.

« La Société Saint-Jean-Baptiste de Notre-Dame de Lévis, avec bannière, insignes et corps de musique.

« L'Union Saint-Joseph de Lévis, avec bannière et insignes.

« *Sixième division.*—La Société Saint-Jean-Baptiste de l'Ancienne-Lorette, avec char de l'Agriculture, insignes et corps de musique, suivie de la société de la Jeune-Lorette, et du grand chef de la tribu Huronne accompagné de 40 Sauvages, avec costume huron.

« *Septième division.*—La Société Saint-Jean-Baptiste de Charlesbourg, avec bannière, insignes, corps de musique et char allégorique: instruments aratoires.

« La Société des Menuisiers, avec bannière, insignes et char allégorique.

« *Huitième et neuvième divisions.*—La Société Saint-Jean-Baptiste et l'Union Saint-Joseph de Beauport, avec bannières, drapeaux et insignes, précedée d'un char allégorique, corps de musique, les Zouaves pontificaux, avec deux drapeaux, celui de Carillon et celui des Zouaves.

« *Dixième et onzième divisions.*—La Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Colomb de Sillery, avec bannières, drapeaux, insignes et corps de musique.

« L'Union Saint-Joseph de la Pointe-aux-Trembles, avec bannière et insignes.

« 12me, 13me, 14me et 15me *divisions.*—La Société de tous les Cordonniers, avec bannières, insignes et char allégorique.

« *Seizième division.*—L'Union N° 4, avec bannière, insignes et char allégorique.

« Les Matelots de la marine canadienne avec char allégorique.

« La Société Saint-Jean-Baptiste de Sorel, avec bannière, insignes et corps de musique.

« *Dix-septième division.*—La Société des Maçons, Tailleurs de pierre, Briquetiers et Platriers, avec char allégorique, insignes, etc.

« La Société des Ferblantiers, avec bannière et insignes.

« *Dix-huitième division.*—Société Saint-Jean-Baptiste de Joliette, avec bannière, corps de musique, etc.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Joseph de la Beauce, avec bannière, etc.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Fraserville, avec drapeau, etc.

« *Dix-neuvième divisions.*—Le char allégorique de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec ; le corps de musique du 9ème bataillon, le commissaire-ordonnateur, le président général, le chapelain de la société, le président adjoint. Son Honneur le lieutenant-gouverneur, Son Honneur le maire, le secrétaire-archiviste et le trésorier général. Le comité de régie.

« Le grand drapeau blanc, avec haches d'armes et lanciers. Les membres des deux Chambres ; les membres du gouvernement local. Les échevins et les conseillers. Les officiers du service civil et ceux de la Corporation.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Chicoutimi : délégués, avec bannière.

« Société Saint-Jean-Baptiste de la Baie Saint-Paul : délégués, avec bannière.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Notre-Dame du Lac Saint-Jean : délégués, avec bannière.

« *Vingtième division.*—Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke, avec bannière, insignes et corps de musique.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Coaticooke, avec bannière.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Hyacinthe.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Chambly.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Richmond, Province de Québec.

« L'Union Commerciale de Québec, drapeau et insignes.

« Les Elèves du Collége de Joliette, avec fanfare.

« *Vingt-et-unième division.*—Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Césaire, avec bannière et corps de musique.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Nicolet, avec bannière, etc.

« Société des Charrons, Peintres et Forgerons, avec drapeau, insignes et char allégorique.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Plessisville, avec bannière, insignes et corps de musique.

« 22me, 23me, 24me et 25me *divisions* —Le Chœur de la Congrégation de Saint-Roch, avec bannière et insignes.

« L'Union Musicale de Québec, avec bannière et insignes.

« La Section Saint-Roch, avec bannière, drapeaux, insignes et corps de musique de l'Union.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Fall River, avec bannière, insignes, etc.

« Société des Tanneurs et Corroyeurs, avec bannières, insignes et char allégorique.

« *Vingt-sixième et vingt-septième divisions.*—Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Marie de la Beauce, avec bannière, insignes, etc.

« Société Française de Bienfaisance du Canada, avec drapeau et char allégorique, représentant la France et le Canada.

« Le Cercle Catholique, avec bannière et insignes.

« *Vingt-huitième, vingt-neuvième et trentième divisions.*—Section Saint-Jean, avec bannière, drapeau, insignes et corps de musique.

« Délégués de la Société Saint-Jean-Baptiste de La Patrie.

« Délégués de la Société Saint-Jean-Baptiste de Paquetteville.

« L'Institut Commercial Saint-Louis, avec drapeau et insignes.

« L'Imprimerie, avec char allégorique et insignes.

« Les Relieurs de Montréal, avec bannière.

« Délégués de la Société Typographique d'Ottawa.

« *Trente-et-unième division.*—Les élèves de l'Université d'Ottawa, avec corps de musique.

« L'Histoire du Canada illustrée, par les membres du cercle Montcalm (élèves de l'Académie Commerciale) au nombre de 50 personnages historiques, avec deux chars allégoriques.

« La Section des Séminaristes externes, avec drapeau, bannières, insignes et corps de musique.

« Les élèves de l'Université Laval, avec costume universitaire.

« *Trente-deuxième division.*—Société Saint-Jean-Baptiste et Associations Nationales de Montréal.

« Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Hull.

« Société Saint-Jean-Baptiste des Acadiens, Provinces Maritimes.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Stanstead.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Amhertsburg, Ontario.

« *Trente-troisième division.*—Société Saint-Jean-Baptiste de Carleton

« Société Saint-Jean-Baptiste de Chicago.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Aurora, Illinois.

« Les élèves du collège de Bourbonnais, Illinois, avec corps de musique.

« Cercle Catholique de Biddeford, Maine.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Marquette, Michigan.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Muskegon, Michigan.

« Société Saint-Jean-Baptiste de secours mutuel de Fond du Lac, Wisconsin.

« *Trente-quatrième division.*—Société Mutuelle Saint-Jean-Baptiste de Thompsonville, Conn.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Alpena, Michigan.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Chicopee Falls.

« Union Nationale Canadienne de Gleen's Falls, N. Y.

« Union Saint-Jean-Baptiste de Haverhill, Mass.

« Société Nationale, Saint-Johnsbury, Vermont.

« Société Saint-Augustin de Manchester, N. H.

« Société Mutuelle de Saint-Joseph de Burlington.

« *Trente-cinquième division.*—Société Saint-Jean-Baptiste de Warren, R. I.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Lowell, avec corps de musique.

« L'Union Saint-Jean-Baptiste de Nashua, N. H.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Bienfaisance de Biddeford, Maine.

« *Trente-sixième division.*—Société Saint-Jean-Baptiste de Champlain, N. Y.

« Société Bienveillante Saint-Jean-Baptiste de Northampton, Mass.

« Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Paul, Minnesota.

« L'Institut Jacques Cartier, Lewiston, Maine.

« *Trente-septième division*—Les délégués représentant la plupart des Sociétés nationales des Etats-Unis.

« Maine — New-Hampshire — Vermont — Massachusetts—New-York—Rhode-Island—Connecticut—Minnesota—Michigan—Wisconsin—Illinois.

« *Trente-huitième division.*—Société Saint-Jean-Baptiste de Rimouski, avec corps de musique.

« Les citoyens de la ville des Trois-Rivières.

« *Trente-neuvième division.*—L'Institut Canadien de Québec, avec drapeau et insignes.

« Les professeurs de l'Université Laval et du Séminaire.

« Section du Barreau. Section des Médecins. Section des Notaires. Section des Instituteurs.

« *Quarantième division.*—Association Musicale de Québec. Cercle Musical de Québec. Chœur de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste. Société Musicale Sainte-Cécile. Ces quatre sociétés musicales sortiront chacune avec bannières, drapeaux, insignes et char allégorique.

« *Quarante et unième division.*—La section Notre-Dame, avec bannière, drapeau, insignes et corps de musique.

« Toutes les Sociétés, dont les noms auront été oubliés dans ce programme, voudront bien en informer le Commissaire-Ordonnateur ou se présenter, le 24 juin au matin, sur le terrain des Buttes-à-Neveu, où elles seront placées dans les rangs de la procession, par le Commissaire ou ses Adjoints.

« *Marche de la procession.*—Voici l'itinéraire qui sera suivi par la procession, après la messe et la présentation des adresses :

« Grande Allée, rues Saint Louis, Du Fort, Buade, La Fabrique, Saint-Jean, jusqu'à la Pointe faisant jonction avec la rue d'Aiguillon, de cette Pointe jusqu'à la jonction de la rue Saint-George, Côte d'Abraham, rue Saint-Valier, La Couronne, des Fossés. A l'est, Saint-Roch, Saint-Joseph, Saint-Ours, Saint-Valier. A l'ouest : Massue, Albert, Colomb, Saint-Ours, Saint-Valier. A l'est : jusqu'à la côte du Palais, les Remparts, la Grande Batterie, Dauphine, Du Fort, et la Terrasse Frontenac, où une tribune sera érigée pour les orateurs qui adresseront la parole à l'immense concours de peuple présent. »

Ce programme mentionne certains chars allégoriques, drapeaux et bannières qui ont été un véritable sujet d'admiration. Nous devons à la bienveillance de monsieur Paul Cousin, architecte, membre du comité des chars allégoriques, la description officielle (1) des différents chars et bannières qui tous, par

(1) Voir la IVe partie de cet ouvrage.

la richesse du dessin et la délicatesse dans l'exécution, ont si vivement intéressé le peuple.

Au sortir des plaines d'Abraham, les 10,000 personnes, formant la procession nationale, se dirigèrent vers la ville par la Grande-Allée. La procession se déploie lentement, dans un ordre parfait ; elle franchit la porte Saint-Louis, et est accueillie par les applaudissements et acclamations frénétiques de tout le peuple. A l'hôtel du gouvernement, le Président de la Société Saint-Jean-Baptiste sort des rangs de la procession, et accompagné des membres du comité de régie, présente à Son Excellence le gouverneur-général, et à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, les hommages dûs au réprésentant de Notre Gracieuse Souveraine et au chef de notre Province.

Au jour des grandes revues militaires, l'armée défile sous les yeux de son souverain qui lui adresse des éloges et lui donne des témoignages de son admiration. Ces témoignages et ces éloges se traduisent sous forme de proclamation. Le 24 juin 1880, sera à jamais la date mémorable de la grande revue des forces pacifiques de la nation canadienne-française, car en ce jour nous avons entendu, nous les fils de la Nouvelle France, abandonnés jadis faibles et denués aux mains de l'altière Albion, nous avons entendu, dis-je, un gouverneur, allié à la famille royale d'Angleterre, faire de notre race le plus bel éloge de sa loyauté, et de l'influence qu'elle exerce sur les destinées du Canada.

Sur tout le parcours de l'itinéraire, l'on ne voit qu'oriflammes, drapeaux, inscriptions. Çà et là, dans Saint-Roch et Saint-Sauveur, sont érigées des arches magnifiques, offrant le plus beau coup d'œil qui se puisse imaginer. Partout, dans

la rue, sur les toits et les fenêtres des maisons, les spectateurs prodiguent des applaudissements aux différentes associations qui forment partie de la procession nationale. Les délégués de l'Acadie, des Sociétés Saint-Jean-Baptiste et de bienfaisance des Etats-Unis, et la société française de bienfaisance du Canada reçoivent à leur passage des ovations et bravos enthousiastes.

Partie des Buttes-à-Neveu à onze heures, la procession atteignait sa dernière étape, la terrasse Frontenac, à trois heures. Là, messieurs J. P. Rhéaume, président de la Société Saint-Jean-Baptiste, Joseph Perrault, vice-consul de France à Montréal, J. N. Duquet, commissaire-ordonnateur, Thomas Chapais, Linière Taschereau et Charles Thibault, avocats, appelés par une foule que ni les fatigues d'une longue marche, ni les ardeurs du soleil n'avaient pu vaincre, lui adressent de chaleureuses paroles inspirées par l'éclat de cette grande démonstration. Le peuple ne pouvait se lasser d'entendre parler de son glorieux passé, de ses grands hommes. Et quelle tribune plus nationale que la terrasse Frontenac! Elle retentit encore de la fière réponse donnée par le héros dont elle porte aujourd'hui le nom. (1)

La presse, qui se proclame hautement la troisième puissance du monde, ne pouvait et ne devait pas demeurer étrangère à la démonstration nationale. Après avoir donné au comité de la convention un appui ferme et dévoué, il lui restait une œuvre à accomplir. Celle de réunir sous son égide, les fils de l'éloquence et de la poésie, de leur demander une parole, un mot, une note, adressé à la patrie et qu'elle transmettrait

(1) En 1690, le comte de Frontenac répondait à l'envoyé de l'amiral anglais Phipps, qui lui demandait de se rendre : " Dites à votre général que c'est par la bouche de mes canons que je lui répondrai, ce n'est pas de la sorte qu'on envoie sommer un homme comme moi. Qu'il fasse du mieux qu'il le pourra, comme je ferai du mien. " Voir Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, II, page 222.

aux générations futures. Tous ont répondu à cet appel et le journal *Le vingt-quatre juin*, sera une œuvre nationale comme le *Paris Murcie* est une œuvre de charité, que l'avenir aimera à se rappeler, parce qu'elles sont l'expression fidèle et spontanée de l'amour de la patrie et de la charité.

Voici quelle était la fin du programme complet.

« *Banquet National.*—Le 24 juin, à 6½ heures du soir, il y aura grand banquet dans la magnifique bâtisse des patineurs (*Skating Rink*) près de la porte Saint-Louis. Admission $2.50. Pourvoyeur : L'Hôtel Saint-Louis.

« *Feux d'artifice et danses des Sauvages de Lorette.*—Le soir, du 24 juin, il y aura feux d'artifice : un sur la terrasse Frontenac, un sur la porte Saint-Jean, et le troisième sur la Place Jacques-Cartier. Il y aura aussi danses de guerre par le grand chef de la tribu Huronne et 40 sauvages de la même tribu, tous costumés.

« *Exposition.*—Le vendredi matin, il y aura exposition de tous les chars allégoriques sur l'Esplanade. Les bannières et insignes seront exposés dans le *Skating Rink*. Il y aura aussi grande musique par les fanfares.

« *Réception du Lieutenant-Gouverneur à Spencer Wood.*—Dans l'après-midi du 25, il y aura, à trois heures, grande réception à Spencer Wood, par Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, qui s'intéresse si vivement au succès de la Convention Nationale et de la grande démonstration du 24 juin prochain. Tous les corps de musique assisteront à cette solennelle réception qui ne pourra manquer de laisser de bien vives impressions dans l'esprit de tous ceux qui se rendront au patriotique appel du lieutenant-gouverneur.

« *25 Juin, Illumination.*—Le soir du 25 juin, il y aura illumination et feux de joie par toute la ville, ainsi que danses des sauvages.

« *Convention Nationale.*—Il y aura trois séances des membres de la Convention à la grande salle de l'Université Laval : Vendredi matin à huit heures, le soir à sept heures et demie, et le samedi matin à dix heures.

« Toute personne invitée pour la Messe, les présidents de

chaque section et les présidents de chaque société devront s'adresser au comité de réception afin d'être placés ; il est strictement défendu de s'emparer des sièges d'honneur.

« Il est strictement défendu de tirer des armes à feu sur le parcours de la procession.

« MM. les marchands, entrepreneurs, manufacturiers, etc., sont priés de fermer leurs magasins, chantiers, manufactures, etc., le 24 juin, afin de permettre à leurs employés de prendre part à la fête.

« Le comité de régie espère que les citoyens rivaliseront de zèle pour décorer les rues par lesquelles passera la procession. Les balises devront être posées aux maisons et non au bout des trottoirs.

« Toute section, société ou compagnie, en arrivant sur la Grande-Allée, près du *Drill Shed*, devront, par leur officier commandant, s'annoncer au commissaire-ordonnateur ou à son adjoint.

« *Médaille commémorative.* — La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec doit informer toutes les sociétés nationales ou corporations ouvrières, qu'elle ne reconnaîtra qu'une seule médaille commémorative de la grande convention nationale, et que cette médaille est celle dont la commande a été accordée par la Société à MM. Duquet et Dallaire, bijoutiers de cette ville, par un acte notarié passé entre eux et le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, qui s'est réservé dans l'acte un bénéfice pour l'aider à payer les frais énormes encourus pour l'organisation de la fête.

« La Société Saint-Jean-Baptiste ayant aussi adopté cette médaille comme l'insigne officiel qui devra être porté dans la démonstration du 24 juin 1880, compte que tous ceux qui prendront rang dans la procession porteront cette médaille comme insigne, tel que décidé par la Société.

« Jeudi matin, les cloches de toutes les églises sonneront les trois coups de la messe, à 7 heures, à 7½ heures et à 8 heures.

« Toutes les Sociétés sont priées de se rendre sur le terrain des Buttes-à-Neveu, au « Drill Shed », le plus tard à sept heures et demie.

« J. N. DUQUET,
" Commissaire-Ordonnateur-en-chef.

« ALPHONSE POULIOT,
" Secrétaire-archiviste. "

CHAPITRE III

LE BANQUET. — LES SANTÉS. — LES DISCOURS.

La journée du 24 juin devait se terminer par un grand banquet national. Aussi, sur les six heures, le vestibule du pavillon des patineurs était-il encombré par une foule considérable. La salle de ce magnifique édifice avait été décorée de verdures, d'inscriptions patriotiques et de bannières. D'immenses tables, chargées de fleurs, de fruits et de ces mille et une merveilles de la cuisine française, pouvaient contenir au delà de huit cents personnes. Au-dessus de la table d'honneur, on voyait une large banderolle avec l'inscription : « Dieu sauve la Reine »; à droite, en entrant, l'inscription : « A nos frères les Canadiens-Français des Etats-Unis » ; à gauche : « Nos institutions, notre langue et nos lois » ; au-dessus de la galerie : « A la France, à nos frères les Acadiens. »

A sept heures, Son Excellence le gouverneur-général, le marquis de Lorne ; Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, l'honorable T. Robitaille ; Lord Campbell, et les aides-de-camp, font leur entrée dans la salle du dîner, accompagnés par les officiers du comité de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste, et prennent place à la table d'honneur.

Voici l'ordre de préséance suivi à cette table :

Le président, M. J. P. Rhéaume. A droite : le marquis de Lorne, Mgr l'archevêque de Québec, Sir Narcisse Belleau, Mgr l'évêque des Trois-Rivières, l'hon. M. Laurier, Mgr l'évêque de Sherbrooke, l'hon. M. Blanchet, l'hon. juge Tas-

chereau, l'hon. P. J. O. Chauveau, M. Claudio Jannet, l'hon. M. Ross, Mgr Guay, Son Honneur le maire de Québec, l'hon. juge Routhier, l'hon. M. Langelier et l'hon. M. A. Chauveau. A gauche : le lieutenant-gouverneur, l'hon. M. Langevin, A. P. Caron, M. P., Lord Campbell, l'hon. M. Fabre. l'hon. juge Loranger, l'hon. M. Chapleau, l'hon. juge Plamondon, le lieutenant-colonel Duchesnay, le comte Jules de Foucault, M. Bols, consul-général de Belgique, M. Wasson, consul des Etats-Unis.

La gaîté franche et gauloise des convives a libre cours pendant plus d'une heure.

Les fanfares de Beauport et du 9me bataillon font entendre nos airs nationaux, et ce chant national si plein d'ampleur, composé par Lavallée, sur des paroles de l honorable juge A. B. Routhier.

L'heure est maintenant aux discours ; nous regrettons de ne pouvoir les publier tous. Malgré son bon vouloir, le comité du banquet n'a pu, par suite de circonstances incontrolables, faire sténographier les brillantes improvisations qui ont été alors si chaleureusement applaudies.

Ordre des santés :

1. La Reine.
2. Son Excellence le Gouverneur-Général.
3. Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur.
4. NN. SS. les Archevêques et Evêques, le Clergé.
5. Le jour que nous célébrons.
6. La France, patrie de nos aïeux.
7. Les Etats-Unis.
8. Le Canada.
9. La Province de Québec.
10. Les Dames.

11. Nos frères les Acadiens.
12. Nos frères les Canadiens des Etats-Unis.
13. Nos Sociétés Canadiennes-Françaises.
14. Nos hôtes.
15. Les Sociétés Saint-George, Saint-André, Saint Patrice.
16. La Presse.

Le premier toast, proposé par monsieur le président, est : « A la Reine. » La fanfare de Beauport donne l'hymne national anglais : « Dieu sauve la Reine. »

Le second est : « A Son Excellence le gouverneur-général du Canada et à Son Altesse Royale la Princesse Louise.» Après quelques paroles de monsieur le président, Son Excellence se lève au milieu d'applaudissements réitérés, et prononce en français le discours suivant, qui a créé dans l'auditoire qui l'écoutait, un enthousiasme indescriptible :

« MESSIEURS ET AMIS CANADIENS-FRANÇAIS, TANT DE NOS PROVINCES QUE DE L'ÉTRANGER :

« Je vous remercie sincèrement de la cordialité avec laquelle vous avez accueilli le toast porté par M. le Président à la santé de la Princesse et la mienne. La Princesse m'a spécialement chargé de vous exprimer sa vive gratitude, et je regrette que le court séjour du Prince Léopold dans ce pays l'ait empêchée d'assister avec moi à l'imposante fête dont nous avons été aujourd'hui les témoins. C'est aujourd'hui avec chagrin qu'elle s'éloigne de Québec, de cette ville qu'ont également contribué à lui faire aimer, et les hautes qualités de ses habitants, et la magnificence de ses paysages.

« Pour moi, messieurs, répondant à l'aimable invitation qui m'a été faite, je viens au milieu de vous, témoigner combien je respecte nos dignes compatriotes les Canadiens-Français, et combien je sais apprécier la bienfaisante influence exercée par cette noble et vaillante race sur notre jeune nationalité canadienne. Je suis ici pour montrer quelle haute estime je professe pour cette loyauté dont vous n'avez cessé de donner

des preuves, envers Sa Majesté la Reine, dont je suis le représentant.

« Toutefois, messieurs, je ne m'étonne pas du dévouement qui vous anime pour celle qui personnifie d'une manière si auguste le principe du régime constitutionnel. La Reine, en effet, durant tout le cours de son règne, a prouvé, par une conduite qui ne s'est jamais démentie, que chez nous « les actes « du pouvoir sont l'expression de la volonté du peuple.»

« C'est là ce qui, aux yeux de ses sujets, lui donne le premier rang parmi les souverains.

« Mais c'est parmi vous surtout, messieurs, que tout le monde s'attend à lui voir rendre cet hommage. Car, vous le savez, ce furent les Normands qui, dans l'ancienne France, veillèrent avec sollicitude sur le berceau de cette liberté dont jouit maintenant l'Angleterre. Ce furent aussi des Normands et des Bretons, qui plus tard fondèrent cette colonie canadienne, si amie de la liberté. Le parlement britannique a conservé avec une espèce de culte les coutumes que les Normands, nos pères, lui ont léguées. Je ne sache pas que la chose ait jamais été observée au Canada, mais j'ai souvent remarqué que dans le parlement anglais, nous nous servons encore des vieilles formules employées par vos ancêtres, pour exprimer la sanction donnée aux lois par le souverain.

« C'est ainsi que l'on dit : « la Reine le veut, » ou « la Reine « remercie ses bons sujets, accepte leur bénévolence, et ainsi « le veut » — formules que je serais heureux de voir employées à Ottawa, comme marque de notre origine commune, au lieu de ces formules empruntées au français et à l'anglais modernes.

« En célébrant cette fête aujourd'hui, nous pouvons tous nous unir avec orgueil à ceux qui représentent d'une manière si imposante l'élément français ;—car, c'est à votre race, messieurs, que nous devons les droits gagnés à Runnymade, et les usages qui distinguent les libres discussions de nos parlements.

« Dans la nombreuse réunion de ce jour, je me réjouis de saluer des représentants de nos alliés, les Français, ainsi qu'un grand nombre de compatriotes qui sont allés—pour un temps seulement, je l'espère—s'établir chez nos amis des Etats-Unis.

« C'est avec bonheur que je vois ces frères revenus au sein de leur pays, ne serait-ce que pour quelques jours, et je puis

leur assurer que nos vieilles campagnes et nos nouvelles terres de l'Ouest sont assez vastes et assez fertiles pour justifier le désir que nous avons de les retenir ici, et de leur adjoindre tous ceux qui voudraient partager leur sort. Ils ne sauraient en douter, ils trouveront toujours chez nous la parfaite garantie de leur liberté et de tous leurs droits de citoyens. Ils n'auront pas peut-être à souffrir autant que maintenant de ces fréquents accès de fièvre morale qui s'emparent de ceux qui doivent constamment prendre part aux campagnes électorales et ils n'éprouveront pas peut-être non plus de ces cruels froissements dont sont menacés ceux qui ont à subir les effets d'un veto gubernatorial ou présidentiel.

« Aujourd'hui, messieurs, nos visiteurs reconnaîtront en vous un peuple heureux et loyal. Ils verront que nous avons notre part dans cette renaissance du commerce qui, je le dis avec joie, marque le commencement d'une période nouvelle. Ils verront quelle haute estime nous avons pour ces traditions qui nous relient au passé, et vous leur apparaîtrez jouissant avec une entière liberté de vos institutions, de votre langue, et vos lois. Mais ils verront surtout que vous employez la force que vous ont légnée vos ancêtres, non à servir un égoïsme étroit, mais à travailler de concert avec les autres races à l'affermissement et à l'unité de notre grande confédération : cimentant par là un patriotisme non moins heureux de supporter les charges que de partager les gloires d'un pays, qui occupe une si grande place dans le plus puissant empire du monde. »

Le troisième toast est porté « A Son Honneur le lieutenant-gouverneur de la province de Québec et Madame Robitaille. » Son Honneur prononce un discours des plus éloquents.

L'honorable Th. Robitaille répondit à la santé du lieutenant-gouverneur. En se levant, il fut accueilli par les applaudissements de toute l'assistance.

Il fit des remarques très heureuses en parlant du discours du gouverneur-général. Il dit qu'il se trouvait dans une position assez difficile, attendu que, comme Canadien-Français, il ne pouvait que répéter, en parlant de sa nation, ce qu'avait

déjà dit le marquis de Lorne. Les cérémonies qui avaient eu lieu dans l'avant-midi étaient une nouvelle preuve de la loyauté et de l'attachement des Canadiens-Français envers l'Angleterre. Sur le terrain même, où les armées de la France et de l'Angleterre s'étaient livré des combats acharnés, un évêque canadien-français avait élevé la voix en présence de ses compatriotes, venus de tou'es les parties du Canada et des Etats-Unis, en faveur de la religion et du patriotisme, et tous avaient réuni leurs accents dans une seule prière en faveur de notre gracieuse souveraine. Il dit qu'il était fier d'avoir assisté à la procession du jour, non-seulement parce qu'elle s'étendait sur un long parcours, mais surtout parce qu'on y voyait un grand déploiement de nos arts et de nos manufactures. (Applaudissements prolongés.)

Mgr l'archevêque de Québec répond au quatrième toast « NN. SS. les Archevêques et Evêques, le Clergé. »

Mgr l'archevêque s'est exprimé à peu près dans les termes suivants :

« En prenant la parole pour répondre à cette santé, je me trouve dans un certain embarras. Quand je considère tout ce qu'ont fait mes prédécesseurs, je me sens bien petit, et je crains qu'en exposant les bienfaits de l'épiscopat et du clergé canadien, je ne paraisse me vanter moi-même ; mais votre intention porte plutôt sur l'institution que sur ceux qui les représentent, et qui la font fonctionner. L'Eglise est une institution d'origine divine et qui mène à bonne fin ce qui peut faire le bonheur d'un peuple.

« Les institutions restent et traversent les siècles, mais les individus passent. Il y a six ans à peine, nous avons célébré le deuxième centenaire de l'érection du diocèse de Québec. On a dit de la France qu'elle avait été formée par ses évêques.

« Je crois que l'on peut dire la même chose de la Nouvelle-France. Veuillez croire que je suis désintéressé dans la question. J'ai le bonheur d'avoir succédé à 15 évêques dont je

n'ai qu'à suivre les exemples. J'ai pu peut-être ajouter tout au plus quelques gouttes de miel à la ruche. Mais c'est à Mgr Laval que revient tout l'honneur d'avoir érigé cette ruche.

« Le diocèse fondé par Mgr Laval se trouve aujourd'hui divisé en plus de 60 diocèses différents. Je puis dire de mes collègues qu'ils ont travaillé et qu'il travaillent encore à continuer et à développer l'œuvre de Mgr Laval. Il y en a un ici qui a fondé un diocèse et un collège; il y en a un autre qui n'a pas fondé de diocèse, mais qui a succédé au fondateur dont il avait été longtemps le bras droit et l'appui. Je puis parler des absents; ils sont animés du plus pur patriotisme. Je puis vous dire, pour ce qui me concerne, que vous trouverez en moi toujours le désir et la volonté de faire ce qui peut produire le bien de notre nationalité.

« Nous avons toujours trouvé dans le clergé le dévouement et le zèle que l'on attendait de lui. Quelle est la misère qu'il n'a pas essayé de soulager? Quel est le malheureux à qui il ait refusé des consolations et des encouragements?

« Dans toutes ces choses le peuple canadien a eu sa part, et toutes les fois qu'il s'est agi d'une œuvre religieuse, le clergé a trouvé dans le peuple canadien un concours puissant, sans lequel il n'aurait pu rien faire.

« Je ne dois pas oublier de témoigner la reconnaissance que l'épiscopat, le clergé et tous les catholiques, doivent aux autorités impériales, fédérales et provinciales, et je ne suis ici que l'écho d'une voix plus autorisée que la mienne. Pie IX, lors de la fondation de l'Université Laval, disait que des éloges devaient être décernés à la Reine, qu'il priait Dieu de conserver longtemps à l'affection spéciale de ses sujets Canadiens-Français ! »

M. Siméon Lesage, vice-président de la Société Saint-Jean-Baptiste, en portant le toast : « Le jour que nous célébrons, » donne communication d'une lettre de M. Rameau, s'excusant de ne point venir à la fête. Voici quelques passages de cette lettre :

.....

« J'aurais eu cependant,» m'écrit-il « bien du plaisir à revoir ce cher pays où j'aurais trouvé tant de progrès réalisés depuis 20 ans.

« J'avais déjà mon plan tout adopté pour aller visiter non-seulement les paroisses acadiennes, qui se sont si fortement développées depuis lors, mais aussi les paroisses canadiennes de la Nouvelle-Angleterre, où se forment un mouvement et des institutions qui ont peut-être plus d'importance et plus d'avenir qu'il ne paraît au premier abord.

« Mais c'est ainsi que vont nos projets et nos rêves, dominés qu'ils sont par d'impérieuses nécessités contre lesquelles il est inutile de combattre, avec lesquelles il est presque toujours sage de s'accommoder.....

« Je ne puis terminer cette lettre, sans vous charger d'une pénible mission, celle d'être mon interprète près de la Société de Saint-Jean-Baptiste pour mes remerciements et mes regrets ; mes remerciements pour l'insigne honneur qu'on a bien voulu me faire, et mes regrets pour en avoir si mal reconnu le prix. Je dois dire cependant que cette démarche, qui m'avait bien profondément touchée, a été la secousse décisive qui a définitivement ébranlé ma résolution, et qui m'avait déterminé après bien des hésitations à aller revoir le Canada ; il a fallu tout un enchevêtrement de circonstances subites et fatales pour rompre la décision généreuse que j'avais prise. Mais dites bien à ces messieurs que si mon corps reste absent, mon esprit est et sera toujours avec eux. J'ai toujours présent à mon esprit cette vision que j'ai faite souvent et qui, je le pense, est une vision providentielle : la vision de l'avenir, du grand avenir du peuple canadien. Il y a quelque chose en lui du peuple choisi par Dieu pour une mission particulière dans le développement de la civilisation humaine. Il a commencé par être très petit, comme le sont les chênes à leur éclosion première, et il a assuré comme eux sa croissance ultérieure par un grand travail souterrain, ignoré, modeste, mais puissant : le travail des racines ; elles ont déjà trois ou quatre pieds de long alors que le chêne ne paraît encore qu'un petit arbuste haut à peine de quelques pouces ; on ne soupçonne rien avant qu'il ait grandi, et quand il se met à grandir, il est déjà trop fort pour pouvoir être détruit.

« Les racines du Canada ont été le patriotisme, la religion, et toutes les vertus qu'elles produisent: vertus du foyer domestique, avec la fécondité qui en dérive, ainsi que l'énergie créatrice dans le travail ; l'union vers un but commun qui domine les petites passions dissonnantes que la vie sociale

fait germer ; la simplicité des mœurs, avec l'économie et la richesse relative qui accompagne toujours la modestie du besoin ; enfin, l'ordre et la discipline dans l'action, c'est-à-dire dans le développement national : conséquence naturelle de la communion des esprits dans une foi commune, foi qui, en semant dans les âmes autant de discrétion que de force, détermine plus facilement chez tous l'acceptation intelligente d'une direction générale.

« Telles sont les vraies raisons sur lesquelles se sont appuyés et sur lesquelles grandiront la puissance et l'avenir du Canada. Avenir auquel je songe souvent, et qui assurera aux Canadiens une part prépondérante dans la civilisation de l'Amérique du Nord. Cet avenir ne leur échappera point, mais à une condition : c'est qu'ils n'oublieront jamais leur point de départ, la racine morale de leur puissance, et les véritables causes de leur grandeur à venir. Il ne faut pas perdre de vue l'histoire du peuple juif, qui lui aussi avait été un peuple choisi—ni l'hitoire de Samson qui perdit sa force, pour avoir oublié les enseignements de Dieu en accordant une sotte indulgence à ses passions et à sa satisfaction personnelle. »

Monsieur Rhéaume, président de la Société, répond comme suit au toast : « Le jour que nous célébrons : »

« Votre Excellence, Votre Honneur,

« Messeigneurs et Messieurs,

« Obligé par la position que j'occupe en ce moment de répondre à la santé que vous venez de porter, je réclame d'avance votre indulgence et une indulgence *plénière* ; j'en ai d'autant plus besoin que constamment occupé depuis le commencement de l'organisation de notre fête jusqu'à la dernière heure, je n'ai eu que quelques instants de loisir.

« Aussi, messieurs, n'attendez pas de moi un discours d'apparat, mais seulement quelques paroles que la solennité de ce jour m'inspirera : ce sera le langage du cœur seul que je tiendrai, et j'espère qu'il s'en trouve parmi vous un certain nombre pour qui la plus simple fleur des champs a plus de charme que le plus beau bouquet artificiel.

« D'ailleurs, messieurs, les trente huit années que j'ai pas-

sées au service du drapeau national m'assurent cette indulgence que je réclame de vous, Mes Seigneurs.

« C'est peut-être maintenant l'occasion de faire connaître en quelques mots l'histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

« Fondée en juin 1842, ceux qui eurent la patriotique pensée d'unir entre eux les Canadiens de tous les rangs, de promouvoir leurs intérêts nationaux, scientifiques et industriels, de les faire fraterniser ensemble, furent bien inspirés : ils savaient que l'on ne détruit pas un peuple *quand il veut vivre*.

« En effet, messieurs, à cette époque, notre chère patrie portait encore le deuil des évènements de 1837-38.

« De nobles têtes venaient de rouler sur des échafauds politiques, nous étions menacés de perdre le précieux héritage que nos ancêtres nous avaient légué au prix de tant de sacrifices : « Nos institutions, notre langue et nos lois, » lorsqu'une poignée de jeunes patriotes entreprit de relever le drapeau national.

« Les habitants de la vieille cité de Champlain répondirent à leur appel, et bientôt ils furent en mesure de faire comprendre à nos adversaires que, lorsque l'amour de la patrie est fortement ancré au cœur d'une nation, c'est en vain que l'on voudrait jurer sa perte.

« Le temps ne me permet pas de faire connaître en détail tous les effets salutaires de notre association nationale, tout le bien qu'elle a opéré ; qu'il me suffise de dire que nous en avons des preuves dans le fait indéniable que de toutes les villes fondées en Amérique par nos pères, Québec est celle qui a le moins oublié l'usage de la langue française et nos anciennes traditions.

« Je m'arrête, messieurs, devant cette prodigalité de compliments que je fais à ma ville natale et je m'empresse de tendre une main fraternelle et respectueuse à nos distingués hôtes et de leur dire :

« Soyez le bienvenu, Excellence, au milieu de nous, au milieu d'un peuple dont la loyauté envers Notre Gracieuse Souveraine ne saurait être mise en doute !

« Soyez les bienvenus, compatriotes de la province de Québec, d'Ontario, du Manitoba et des Provinces Maritimes !

« Soyez les bienvenus, nobles Acadiens, précieux tronçon d'un peuple martyr que nous avons trop oublié !

« Soyez les bienvenus, vous que des circonstances malheureuses ont forcés d'aller vivre loin de nous, à l'ombre du drapeau étoilé, et qui avez su, au milieu de races étrangères, conserver votre foi et votre attachement au sol qui vous à vu naître !

« Vous êtes venus par milliers célébrer notre merveilleuse histoire de trois siècles, chanter nos gloires nationales, nos martyrs de la foi et nos héros morts sur tant de champs de batailles. Gloire à vous tous, et je le répète encore une fois, soyez les bienvenus !

« Mais, messieurs, si les rares survivants de ceux qui ont jeté les bases de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec ont raison de se réjouir de leur œuvre patriotique, combien doit être grande l'allégresse de tous ceux qui ont contribué à l'éclat de cette grande fête, que l'histoire enregistrera comme une grande époque et une de ses plus brillantes pages depuis la fondation de Québec !

« C'est bien aujourd'hui que s'accomplissent les paroles prophétiques du président fondateur de notre Société, feu le docteur Bardy, qui, dans notre premier banquet, la comparait à un jeune arbrisseau que l'on verrait croître tous les ans et étendre ses rameaux dans toutes les directions de la province, et protéger à l'ombre de son feuillage tous les Canadiens, tous les vrais Jean-Baptiste.

« En effet, messieurs, c'est ce jeune arbrisseau devenu grand, c'est notre société devenu grande qui, dans ce moment, abrite de son drapeau la nation canadienne-française tout entière, représentée par des milliers de compatriotes et de frères venus de tous les points du Canada et des Etats-Unis.

« Honneur à vous qui êtes venus glorifier le hardi navigateur, Jacques-Cartier, l'intrépide marin, qui, il y a trois siècles passés, arbora l'étendard de la croix sur cette terre alors inconnue et dont l'arrivée fut le glas de la barbarie !

« Honneur à vous, messieurs, qui êtes venus bénir la mémoire de ces vingt-cinq mille colons sortis de la France catholique, et qui ont porté la civilisation de Québec aux Montagnes Rocheuses, du lac Saint-Jean à la Nouvelle-Orléans !

« Merci de nous avoir honorés de votre présence en ce grand jour !

« Combien vos cœurs ont dû palpiter de joie en mettant le pied sur cette terre, dans cette cité de Champlain, berceau de

notre nationalité, pleine de glorieux souvenirs, où l'on ne peut faire un pas sans remuer la poussière d'un héros ou d'un martyr de notre foi catholique !

« Regardons autour de nous, à une faible distance d'ici, à l'endroit même où ce matin nous affirmions, de la manière la plus solennelle, notre attachement à la religion de nos pères ; c'est là que le chevaleresque Montcalm succombait dans une lutte inégale par le nombre.

« Et tout près d'ici, nous apercevons le superbe monument élevé à la mémoire des braves de 1760. Puis, de ces plaines d'Abraham, où le dernier combat de la patrie fut livré, nous apercevons au pied d'une colline la modeste demeure des fils de Loyola ; c'est de cette sainte résidence que partaient les Massé, les Jogues, les Brebœuf et les Lallemand, pour aller évangeliser les barbares au milieu desquels ils ont trouvé la couronne du martyre.

« Avouons, messieurs, qu'aucun lieu ne pouvait être mieux choisi pour réunir les membres de la grande famille canadienne que Québec.

« Puis, en portant cette santé au jour que nous célébrons, à cette grande fête du 24 juin 1880, vous avez compris que cette fête était aussi celle de la religion et de la patrie en même temps.

« En effet, il ne pouvait en être autrement ; car, sans ce double titre, notre démonstration n'aurait pas eu un caractère vraiment national ; nous aurions paru ignorer le but de la fondation de la colonie par la France alors très chrétienne.

« Nous aurions paru ignorer l'œuvre religieuse fondée par la fille aînée de l'Eglise ; on aurait pu avec raison nous accuser d'ignorer que c'est le caractère religieux du peuple canadien qui l'a sauvé, qui l'a préservé du naufrage, lorsqu'abandonné par la France, je me trompe, par un roi indigne de porter la couronne de Clovis, il se vit tombé à la merci du vainqueur.

« C'est donc pour affirmer ce double caractère religieux et national que dès le début de notre organisation nous nous sommes placés sous l'égide de l'Episcopat.

« Aussi, messieurs, quel beau spectacle n'avons-nous pas eu sous les yeux depuis le lever du soleil ! Quelle majestueuse démonstration n'avons-nous pas eue, dans ce jour à jamais mémorable, où notre nationalité s'est couverte, j'ose le dire, d'une gloire impérissable.

« Que je regrette de ne pas avoir au milieu de nous un homme qui a été des plus sympathiques aux Canadiens ; oui, que je regrette de ne pas voir à ce banquet celui qui a publié sur notre pays les appréciations les plus flatteuses. Car si l'éminent M. Rameau, que nous attendions, eût pu contempler dans tous ses détails, l'immense tableau de notre fête ; s'il eût pu comtempler cette masse de Canadiens réunis, dans ce jour à jamais béni, il aurait, je n'en doute pas, proclamé que, dans cette mémorable journée, ce n'était pas la France aux Colonies, mais bien la France à Québec.

« Mais, messieurs, quoique nous soyons privés de la présence de cet ami sincère des Canadiens, nous sommes grandement dédommagés par la présence des deux hôtes distingués du Cercle Catholique qui nous ont fait l'honneur d'assister à ce banquet national.

« Merci, messieurs, de l'attention bienveillante que vous avez bien voulu m'accorder. »

La sixième santé : « La France, patrie de nos aïeux, » crée un enthousiasme indescriptible. L'honorable P. J. O. Chauveau et Son Honneur le juge M. A. Plamondon prononcent deux brillants discours ; voici celui du juge Plamondon :

« Monsieur le Président,

« Ce soir, la grande famille française, implantée sur le sol du Nouveau-Monde, fraternise dans ce banquet solennel.

« De tous les points de l'horizon, les enfants de la France sont accourus sur ce rocher glorieux, berceau de la Nouvelle-France, sur lequel reposent les os de Champlain, au-dessus duquel plane l'ombre sainte de Laval, et qui garde, avec une piété jalouse, les cendres de l'immortel héros de Carillon.

« Ils sont ici, avec nous, dans cette enceinte, nos frères de la Louisiane, du Missouri, des Illinois, les représentants de Lasalle, de Joliet, de Nicolet et de tous ces hardis pionniers de l'Ouest, dont le génie aventureux a jeté, sur le sol de la jeune Amérique, les germes de tant de cités écloses au soleil de la civilisation.

« On dirait que les ondes du grand Meschacébé et de la Belle Rivière ont franchi leurs barrières naturelles, qu'elles

sont venues se marier aux flots limpides de *notre* Saint-Laurent, et baiser avec amour les pieds du vieux Québec, assis tout rayonnant sur son promontoire historique.

« Et vous aussi, vous à qui la dure nécessité a fait dire adieu au village natal, sur les bords enchantés de *notre* grand fleuve, ou à l'ombre de nos forêts, pleines des harmonies du ciel ; vous qui nous avez quittés, comme l'oiseau quitte son bocage, pour aller dans le bocage voisin, donner la pâture à ses petits, les emportant sous son aile ; vous, les exilés du travail, qui vivez sous le ciel hospitalier des Etats-Unis,—vous aussi, vous êtes accourus au milieu de nous, pour vous agenouiller au pied du drapeau national,—pour vous souvenir, pour espérer, pour prier.

« Qu'il est beau ! qu'il est grand ! ce culte de l'âme, cet épanouissement du cœur de deux millions d'hommes, réunis sous le drapeau de la Société Saint-Jean-Baptiste, pour glorifier les vertus et l'héroïsme des ancêtres, pour affirmer l'énergie, la vitalité, le merveilleux progrès de notre glorieuse nationalité !

« Eh bien ! M. le président, c'est quand tous les enfants se réunissent au foyer de l'aîné de la famille, quand les mains s'étreignent dans un serrement sympathique, quand, de tous les cœurs, s'épanche la joie de se revoir ; c'est alors qu'il est doux de se rappeler la mère bien-aimée et de lui offrir l'hommage de notre affection et de notre vénération. C'est pourquoi je suis heureux d'avoir été choisi pour répéter après vous, M. le président, et avec vous tous, frères de l'Amérique du Nord : « A la France, patrie de nos aïeux ! »

« Oh ! c'est qu'elle est grande parmi les nations, cette auguste mère, la France ! Au-dessus de son front brille l'auréole de tant de gloires ! si merveilleuse est cette mosaïque de grands évènements, dont est faite son histoire ! Et son génie a jeté dans la balance des destinées humaines une influence si prépondérante !

« Depuis son enfance jusqu'à nos jours elle a promené sur le monde le rayonnement de sa puissante individualité, s'il est permis d'appliquer ce terme à une nation.

« Sur les champs de bataille de l'Europe, dans les plaines ensanglantées de la Palestine, sous le soleil brûlant de l'Inde, de même qu'au pied des Pyramides ;—des champs glacés du Nord aux plaines riantes de l'Italie, elle a porté son drapeau,

sinon toujours victorieux, du moins toujours respecté, même dans les jours où la victoire lui a été infidèle.

« Pour ceux-là que séduit cette gloire, hélas! toujours trop stérile, et qui s'achète au prix du bonheur des peuples, l'histoire de la France est remplie de souvenirs qui font battre le cœur. L'imagination aime à voir flamboyer la francisque de Clovis, ou à entendre les clameurs des légions de Charles Martel sauvant l'Europe à Poitiers et refoulant le croissant au-delà des Pyrénées. Écoutez ces fanfares guerrières qui retentissent autour des murailles de Jérusalem ; ces clameurs c'est Godefroi de Bouillon, ce sont les paladins de France, franchissant les derniers obstacles qui les séparent du tombeau de l'Homme-Dieu.

« Puis, brillent la lance de Duguesclin, l'oriflamme de Jeanne D'Arc et l'épée de Bayard.

« A leur suite, combien de noms rendus fameux par les événements militaires des deux derniers siècles ? Je ne parle pas du dernier, du plus grand guerrier des temps modernes. La France a payé trop cher toutes ces gloires qui se sont éteintes dans le deuil.

« Détournons nos yeux des spectacles qu'évoquent ces souvenirs, et dans lesquels le chant de triomphe du vainqueur n'étouffe pas le bruit des larmes que l'humanité répand sur les victimes.

« Portons plutôt nos regards sur les champs paisibles, dans le sillon desquels le cultivateur français récolte l'abondance : car la France est la terre bénie du ciel. Les vignobles de ses côteaux désaltèrent l'univers, et des entrailles de ses vallons et de ses plaines naissent les abondantes moissons qui portent le bien-être dans tout hameau, sur lequel brille le beau ciel de France.

« Que dire des produits si variés de l'insdustrie française ? L'univers est son tributaire. Le riche et le pauvre vont puiser à cette source toujours féconde, toujours renouvelée. Et s'il m'était permis de demander aux dames, dont nous regrettons l'absence, ce soir, d'où proviennent ces soieries, ces velours, ces dentelles, ces bijoux, toute cette armure offensive, dirigée contre nos cœurs désarmés, combien me répondraient: «Mais vous le savez bien, monsieur, tout cela vient de la France ! »

« Entrons maintenant dans le domaine des arts, des sciences et des lettres, ces trois leviers qui, appliqués aux bases de la

société, l'ont élevée progressivement de l'ignorance à la lumière, de la misère à la prospérité, des jouissances matérielles à la vie intellectuelle.

« Oh! c'est bien là, dans ces résultats féconds, que nous reconnaissons l'œuvre de notre mère, l'œuvre de la France.

« L'architecture a couvert son sol de monuments incomparables. La statuaire et la peinture ornent de leurs trésors les salles de musées cosmopolites, et les murs des vénérables basiliques.

« Plongeons nos regards dans le ciel étoilé, ou dirigeons-les vers les entrailles de la terre, ou bien encore contemplons les beautés écloses à la surface du sol, et proclamons avec orgueil que l'œil de la France a pénétré tous ces abîmes, étudié toutes ces splendeurs, qu'il en a analysé les éléments, les forces, qu'elle en a démontré au monde la puissance et l'action constante dans l'organisme matériel de l'univers.

« A l'astronomie, à la géologie, à la chimie, à la botanique, la France a payé le large tribut de son travail et de ses découvertes.

« Dans les lettres, depuis Montaigne jusqu'à Thiers, depuis Ronsard jusqu'à Hugo, la philosophie, l'histoire, la poésie ont atteint leur apogée, et ont porté le nom et l'influence de la France sur tous les points du globe.

« A tous ces titres, la France commande l'admiration des peuples. Ajoutons-en deux autres, à raison desquels l'humanité lui est et lui sera toujours reconnaissante : la promulgation de son admirable code des lois civiles, modèle et source des jurisprudences futures, et surtout et avant tout, la reconnaissance et la dissémination de la liberté politique vers laquelle tendent tous les peuples.

« M. le président, j'ai peut-être abusé de l'indulgence de cette assemblée ; mais c'est qu'il y a si peu loin du cœur aux lèvres, que mes souvenirs, mes impressions ont débordé de source.

« Pour terminer, M. le président, du fond du cœur un souhait pour notre mère ; ce matin, sur la grande famille française d'Amérique, agenouillée au pied de l'autel, sur ce sol empourpré du sang de Montcalm et de Wolfe, le Dieu des armées a repandu ses bienfaisantes bénédictions.

« Oh! que de ces bénédictions Dieu fasse une part, une large part à la France, la patrie de nos aïeux.»

M. Claudio Jannet et M. le comte de Foucault, appelés à répondre à cette santé, s'expriment tous deux avec une noblesse de sentiment et une chaleur qui enlèvent l'auditoire. Emporté par l'enthousiasme, il nous a été impossible de recueillir leurs magnifiques improvisations.

Monsieur Wasson, consul des Etats-Unis, répond au septième toast « Les Etats-Unis » dans les termes suivants :

« Appelé à répondre à la santé des Etats-Unis, il ne saurait exprimer combien il est flatté de l'honneur que vient de lui faire l'honorable président du banquet, en termes si flatteurs pour son pays et pour lui personnellement. Il est heureux de constater que le président est le fidèle interprète des sentiments de bienveillance qui animent tous les Canadiens-Français envers les Etats-Unis. Au nom du peuple qu'il représente, il peut dire qu'aux Etats-Unis ses concitoyens sont dans les mêmes dispositions. Il en appelle au témoignage des nombreux Canadiens-Français, présents ici ce soir, qui se sont donné une patrie nouvelle à l'ombre du drapeau étoilé et qui ont passé la frontière pour venir célébrer leur fête nationale dans la capitale de la province qui les a vus naître.

« Dans la magnifique démonstration de ce jour, il admire l'esprit national qui se manifeste avec tant de force au milieu d'un peuple fier de sa race, et orgueilleux de son passé. L'amour du sol natal, l'attachement à ses institutions, sont des sentiments élevés de notre nature, et la fête de ce jour a démontré qu'ils sont profondément enracinés dans le cœur des Canadiens-Français.

« Les beautés de notre histoire expliquent et justifient pleinement à ses yeux le culte que nous avons voué à notre pays et à son glorieux passé. Il y a un peu plus de deux siècles, moins de vingt-cinq mille émigrés français vinrent à diverses époques s'établir sur les rives alors inhospitalières du Saint-Laurent. Au milieu de cette nature sauvage, peuplée de races plus sauvages encore, ils fondèrent une colonie qui subsiste encore, éclatant témoignage du triomphe que ces géants remportèrent sur la barbarie et sur des obstacles en apparence insurmontables. Les 25,000 pionniers d'alors se sont épa-

nouis en une famille de 1,500,000 âmes qui, à travers les vicissitudes du temps et des dominations, ont conservé intacts leurs caractères distinctifs : leur religion, leur langue et leurs lois. Par leur énergique vitalité et leur inébranlable fermeté dans l'accomplissement de leurs desseins, les Canadiens-Français ont prouvé qu'ils sont dignes de fonder et de soutenir une nation, et que, connaissant leurs droits, ils ont le courage, l'audace et la persévérance nécessaires pour les affirmer et les défendre.

« Tous, nous n'avons qu'à nous féliciter de l'harmonie qui n'a cessé de règner pendant toute la fête entre tous ceux qui y ont pris part. C'est une preuve des bonnes dispositions qui animent les Canadiens à l'égard de leurs voisins des Etats-Unis. L'antagonisme du dernier siècle a disparu : l'habitant de Boston et le citoyen de Québec peuvent maintenant vivre en paix l'un à côte de l'autre, dans la même vigne et à l'ombre du même figuier.

« Il exprime l'espoir que les mêmes rapports d'amitiés continueront à exister entre eux et que rien ne viendra troubler l'entente et la paix : rien, si ce n'est une noble émulation dans la recherche du bien, une lutte pacifique pour la conquête du premier rang dans les arts de la paix.

Le huitième toast, « Le Canada, » nous procure l'heureuse fortune d'entendre les honorables M. Hector L. Langevin et M. W. Laurier. Voici les paroles prononcées par l'honorable M. Langevin :

« Je dois remercier tout particulièrement la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, de m'avoir fait l'honneur de m'inviter à répondre à la santé qui vient d'être accueillie avec tant d'enthousiasme. C'est un bien grand honneur me faire que de me demander de répondre à la santé portée à notre pays, et je l'apprécie hautement.

« Je n'ai pas hésité un instant à laisser le conseil des ministres, où nous étions depuis plus de dix jours réunis, pour venir ici célébrer avec vous la grande fête de notre nationalité. Je n'avais pas besoin de venir, messieurs, pour que vous sûssiez combien je prends toujours part à toutes les réjouissances de la race canadienne-française et spécialement à

celles qui ont lieu dans les murs de notre ville de Québec. Mais je tenais tout spécialement à venir aujourd'hui, afin de vous exprimer, de la part de mes collègues, combien le cabinet fédéral tout entier porte intérêt à la grande démonstration qui a eu lieu aujourd'hui. Comme représentants du peuple dans le gouvernement du pays, nous ne pouvons faire autrement que de voir toujours avec le plus grand intérêt possible tout ce qui tend à donner de la force et de la vitalité à une partie aussi grande et aussi importante de la nation, que celle que nous formons, nous Canadiens-Français.

« Messieurs, vous avez dû voir, par la présence de Son Excellence le gouverneur-général, que l'intérêt porté à notre nationalité n'est pas limité seulement aux hommes de notre race, mais que cet intérêt est partagé par les représentants mêmes de notre Souveraine. Son Excellence devait s'absenter ; ses arrangements étaient pris avec Son Altesse Royale, sa digne épouse ; mais dès qu'il a reçu l'invitation de la Société Saint-Jean-Baptiste, il s'est dit : « Je vais rester au milieu des Canadiens-Français, je vais leur montrer que le représentant de leur Souveraine n'est pas plus indifférent à leur bien-être et à leur avenir qu'un Canadien-Français lui-même.» Et voilà pourquoi le gouverneur-général est venu au milieu de nous, honorer notre fête de sa présence et nous adresser les paroles remarquables que nous venons d'entendre. Il est bon, messieurs, de voir ainsi régner l'union entre les gouvernants et les gouvernés; c'est une union qu'il faut toujours maintenir parmi nous.

« Si cette assemblée n'était pas une assemblée mixte, moi, homme politique, je commencerais à vous parler de la politique comme autrefois, mais dans un grand jour comme celui-ci, où tous les membres de notre nationalité sont unis, tout sujet politique doit être mis de côté. Une fois au moins, dans l'année, restons unis. Discutons ensemble l'avenir de notre nationalité, et travaillons tous ensemble à assurer le bonheur et la prospérité de notre beau pays, de la province de Québec en particulier.

« MM. je serai court, car vous avez déjà entendu plusieurs discours et plusieurs autres doivent vous être faits. Néanmoins vous me pardonnerez, j'en suis sûr, si pour répondre à la santé du Canada, je fais un léger retour sur notre passé. Pour cela, permettez-moi de remonter à cette époque où, malheu-

reux sur le champ de bataille, nous avons pu dire comme un grand roi de France « tout est perdu fors l'honneur. » A cette époque notre nationalité était bien menacée. L'avenir de notre race semblait perdu. Et Montcalm et tous les braves qui tombèrent sur les plaines d'Abraham n'eussent pas ajouté foi à celui qui leur eût dit : « Ces 60,000 Canadiens-Français laissés sans défense à la merci du vainqueur, dans un siècle et quart, ils seront un million et demi. Bien plus, ils auront leur religion, leurs institutions, leur langue, leurs lois comme ils les ont aujourd'hui. Bien plus encore, ils verront les représentants de leur Souveraine venir célébrer avec eux la fête de leur nationalité ; ces 60,000 Canadiens-Français deviendront un grand peuple, dont la domination s'étendra de l'Orient à l'Occident, et depuis le pôle nord jusqu'aux domaines de nos voisins les Américains.» Et cependant cela est.

« Si on eût dit à tous ces braves, si on eût dit en 1836 et 1837, à tous ces patriotes d'une époque plus récente encore, aux Papineau, aux Viger, aux Nelson, aux Girouard, aux Lafontaine, aux Morin et aux Cartier, que dans une quarantaine d'années nous aurions non-seulement nos libertés constitutionnelles, mais que notre religion, nos institutions, notre langue et nos lois, nous seraient conservées, que nous aurions toutes les libertés qu'il est possible à un peuple d'avoir, que même nous aurions notre indépendance si nous l'avions voulu, ils ne l'auraient pas cru. Et cependant tout cela existe aujourd'hui. Nous avons toutes les libertés qu'un peuple peut désirer. Il ne nous manque que d'être une nation indépendante, et pour l'être, il ne nous faut que trancher le lien qui nous unit à l'Angleterre. Mais, messieurs, ce lien, notre intérêt, notre reconnaissance, nous ont toujours dit que nous devions le maintenir, que nous devions aimer ce drapeau qui protège nos institutions, notre langue et nos lois, et le plus précieux de tous nos biens, notre religion. Nous serions bien insensés, si ayant pour nous défendre les armes et les flottes anglaises, si ayant toutes les libertés que nous possédons, nous voulions nous séparer de l'Angleterre pour former un peuple indépendant. Et l'histoire dirait un jour que le Canada, s'oubliant lui-même, a volontairement compromis ses intérêts les plus chers, en rejetant la protection du drapeau britannique, qui abrite toutes nos libertés et assure notre paix et notre prospérité.

« Messieurs, le Canada de 1759, de 1837 et celui de nos jours sont bien différents. Le Canada de 1759 était déjà très-étendu si l'on considère le territoire, mais sa population bien petite, décimée par les combats, se trouvait sans défense, livrée à la merci de ses vainqueurs. En 1837, les malheurs sont venus fondre sur nous. Et si nous n'avions pas eu foi dans notre avenir, si nous n'avions pas défendu vaillamment notre religion, nos institutions, notre langue et nos lois, nous ne serions pas ce que nous sommes aujourd'hui, et nous n'aurions pas nos institutions libres, ce territoire immense, ces richesses innombrables. Si les hommes de 1759, et de 1836 et 1837, revenaient au milieu de nous et voyaient ce que nous avons vu aujourd'hui, la belle et pieuse démonstration des plaines d'Abraham, faite par tout un peuple, la magnifique procession qui a parcouru les rues de notre ville toute pavoisée et joyeuse d'entendre nos airs nationaux, et si ce soir ils voyaient réunis autour de ces tables les enfants de la France et du Canada, recevant un lieutenant-gouverneur Canadien-Français et au milieu d'eux les délégués de cette vieille France, qu'ils aimaient tant, ils s'écrieraient : « Nos gens sont donc revenus ! » Oui, messieurs, ils sont revenus, non pas pour faire ce que nous faisions quand nous soutenions nos luttes gigantesques contre l'Angleterre. Ils ne sont pas venus ici pour nous prêter main-forte. Ils sont venus célébrer la fête de notre nationalité. Ils sont venus nous donner des paroles d'encouragement et en recevoir de notre part. Et si plus tard, comme on l'a dit, il doit nous venir de France des capitaux et des hommes qui seront appelés à exploiter nos ressources, nous n'aurons plus que des combats pacifiques : ce seront les combats du travail, de l'industrie. Et ces combats-là nous devons les encourager de toutes nos forces. C'est là, en effet, notre intérêt à tous. Notre intérêt, c'est de travailler de concert au bonheur de notre pays. Que l'on soit Irlandais, Anglais, Ecossais, Canadien-Français, notre intérêt est le même. Nous devons tous être unis et travailler tous ensemble au bonheur de notre chère patrie. Restons donc unis. Je ne puis m'empêcher de regretter que nous ne le soyions pas toujours. Si cependant les luttes de la politique doivent nous séparer, espérons du moins que, comme par le passé, nous serons unis toutes les fois qu'il s'agira des grands intérêts de la patrie. Notre intérêt comme race, n'est pas de nous diviser, de nous dénigrer,

de nous détruire les uns les autres. Notre intérêt, comme race, est de marcher ensemble en bataillons serrés. Je m'arrête : je ne veux pas mêler la politique aux réjouissances de ce jour. J'espère que je n'ai pas dépassé les limites que je m'étais assignées. En remerciant de nouveau M le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de l'honneur qu'il m'a fait, lorsqu'il m'a prié de répondre à la santé du Canada, je termine en répétant encore une fois les souhaits que je viens de faire : que toujours l'union la plus intime règne entre nous, et si nous devons encore nous séparer sur des questions politiques, du moins que l'union existe entre nous, chaque fois qu'il s'agira des intérêts vitaux de notre nationalité. Soyons unis comme une seule famille. On saura ainsi et on comprendra que, si nous ne sommes pas une menace pour les autres races, nous sommes assez unis, assez nombreux pour nous faire respecter toujours et partout, pour défendre nos institutions, notre langue, nos lois, et ce qui doit être le plus cher à nos cœurs, notre sainte religion.»

Voici quelques fragments du discours prononcé par l'honorable M W. Laurier, au banquet:

« En m'appelant à répondre à cette santé, votre président me fait un honneur tout à fait inattendu par moi jusqu'à il y a quelques moments. Cependant, dans un jour comme celui-ci, on ne doit pas avoir de fausse modestie et j'accepte de grand cœur l'honneur que l'on veut bien me faire. Je suis particulièrement heureux de pouvoir m'associer aux paroles et aux sentiments si plein de patriotisme exprimés par l'honorable M. Langevin ; sentiments avec lesquels je suis heureux de m'associer au moins une fois l'année. Aujourd'hui nous sommes tous frères : nous sommes Canadiens. Pour ma part, j'ai souvent pensé que s'il m'avait été donné de choisir l'époque et le lieu où j'aurais voulu naître et vivre, je n'aurais pas choisi d'autre époque que l'époque actuelle, d'autre lieu que le sol de mon cher Canada. Je n'aurais pas voulu vivre dans l'antiquité, où l'individu était absorbé par l'Etat, ni dans le moyen-age, où la société naissante n'offrait à l'individu qu'une protection insuffisante, ni à l'époque si terrible des guerres de religion, ni au dix-septième ou au dix-huitième siècles, où la société était déjà ébranlée par les révolutions. Non : l'époque à laquelle j'aurais voulu naître est l'époque actuelle, et le lieu

ou j'aurais aimé à vivre est le lieu cher où je vis, où je suis né, le sol libre de ma patrie.

« Il est peu de pays qui jouissent de plus grandes libertés que le nôtre ; ou pour mieux dire il n'en est pas. Soyons fiers de cela. Et soyons reconnaissants à l'Angleterre, dont le drapeau est le plus sûr garant de toutes nos libertés.

« Soyons heureux et réjouissons-nous de ce que Son Excellence, le gouverneur-général, descendant de la vieille Ecosse, a bien voulu honorer de sa présence notre fête nationale, de ce qu'il a voulu mêler sa voix à la nôtre pour chanter, acclamer notre passé, nos gloires, nos souvenirs. Soyons surtout heureux des paroles qu'il nous a adressées, paroles qui prouvent la loyauté de l'Angleterre. Les nobles sentiments qu'elles expriment ne feront que rendre plus forts les liens de reconnaissance et d'estime qui ont fait de nous ses plus fidèles sujets.»

L'orateur rappelle, ici les souvenirs les plus chers aux cœurs des Canadiens-Français et parle de tous nos braves tombés sur le champ de bataille pour défendre notre cher Canada, il espère qu'aussi longtemps qu'un Canadien-Français vivra, ces souvenirs ne s'effaceront pas de sa mémoire, que toujours ils l'encourageront à marcher dans la voie qu'ils ont tracée et à n'avoir rien de plus cher à son cœur que le bonheur de sa patrie. Il termine en disant :

« Si le grand patriote qui un jour s'écriait dans sa jeunesse : « O Canada, mon pays, mes amours ! » pouvait revenir sur la terre aujourd'hui, pour voir la manifestation de ce soir, il s'écrierait encore avec plus d'enthousiasme avec nous tous ce soir : « O Canada, mon pays, mes amours ! »

Les honorables MM. J. A. Chapleau et F. Langelier sont appelés à répondre au toast: « La Province de Québec. » Voici le discours de M. Chapleau.

« M. le Président, Excellence,

« Messeigneurs, et Messieurs,

« Merci de la bienveillance avec laquelle vous avez porté le toast à la province de Québec, dont j'ai l'honneur, en ce

moment, d'être le représentant officiel. A cette qualité je dois un des plus grands honneurs de ma vie : celui de parler au nom de mes amis, de parler au nom de mes adversaires, de parler au nom de mon pays. Et cela, je le fais dans une circonstance où je suis certain d'être un écho fidèle, puisque je n'ai ni à discuter, ni à parler de politique, mais simplement à ouvrir mon cœur et à dire bien hautement que je suis catholique et que je suis Canadien-Français.

« Les hommes distingués qui sont venus de l'étranger pour participer à cette fête, trouveraient, s'ils ne connaissaient pas notre histoire, bien étranges les paroles que je viens de prononcer et que vous venez de couvrir d'applaudissements. Moi, premier-ministre, c'est-à-dire le premier conseiller de Sa Majesté dans la Province, « le premier ami du Souverain,» suivant la définition des auteurs, je proclame que je suis catholique et que je suis Canadien-Français.

« Est-ce que je commets là une inconvenance ? Non. Je ne fais que profiter d'un droit dont l'exercice légitime fait notre bonheur, et que l'Angleterre nous a accordé avec une franchise et un bon sens pratique qui lui font plus d'honneur que bien des batailles et bien des victoires.

« Nous sommes libres ! et dans ce seul mot nous trouvons la solution des problèmes les plus difficiles.

« Nous sommes libres !

« C'est-à-dire, nous avons les mêmes droits que ceux qui nous entourent ; c'est-à-dire, nous avons les mêmes devoirs que nos concitoyens.

« Nous sommes libres !

« C'est-à-dire : nous avons, comme tous nos concitoyens, le respect de la liberté, de la liberté dans l'ordre.

« Nous sommes libres !

« C'est-à-dire, nous avons le droit de laisser parader les Zouaves pontificaux dans les rues de Québec ; nous avons le droit d'affirmer notre affection pour le chef de l'Eglise romaine ; nous avons le droit d'orner nos autels ; et aujourd'hui même, sans blesser les susceptibilités de nos concitoyens, nous avons pu assister à la messe, dite par le chef de l'épiscopat français, sur le terrain même où, il y a cent-vingt ans, la France et l'Angleterre voyaient mourir Montcalm et Wolfe, après une bataille dont l'écho retentira encore longtemps dans l'histoire de ce continent. Cette messe a été un spectacle sublime ;

sublime pour les spectateurs, plus sublime encore pour le penseur. L'homme qui a lu l'histoire, et celui qui suit les évènements contemporains, ont dû voir, dans ce spectacle, la solution des problèmes qui agitent le plus l'esprit humain. Car, Messieurs, quel est le fond de toute politique, sinon le respect ? et qu'était cette messe, sinon un grand acte de respect de notre part ? respect de Dieu, respect de l'Eglise, respect de l'autorité, respect des traditions : c'est-à-dire respect des ancêtres, respect de soi-même. De la part de nos concitoyens qui ne partagent pas nos opinions, c'était le respect du voisin, c'est-à-dire le consentement librement donné au pacte social, la reconnaissance des obligations mutuelles qui lient les membres d'une même société. N'est-ce pas là l'admission d'un fait bien simple, mais qui ne cesse de bouleverser le monde ? savoir : que l'humaine nature est faillible et que les idées sont aussi nombreuses que les hommes.

« Je dis ces choses-là, messieurs, je l'avoue, avec orgueil. L'état social que je vous décris d'un trait, nous avons contribué, nous, Canadiens-Français, à le créer. Nous avons entendu tout à l'heure, le chef de l'État proclamer que les institutions publiques de ce pays sont dues en grande partie à notre travail. Je suis fier de le constater, en présence des hommes distingués qui ont pris la peine de traverser les mers, pour assister à cette démonstration ; je suis fier, dis-je, de constater devant eux, que la France, qui sème par le monde entier les grandes idées, n'a pas trouvé au Canada une terre indigne d'elle. Nous avons fait bonne récolte, passez-moi le mot ; et si la France se reconnaît comme notre mère, nous avons le droit de lui dire que nous avons su rester ses enfants. Je voudrais que ma voix portât ces paroles jusqu'au fond des provinces françaises ; qu'elle fît *assavoir* au paysan de France qu'il y a sur un autre continent, un homme qui a le même nom que lui, qui pense comme lui, qui parle comme lui, qui prie comme lui : c'est l'habitant canadien-français. Personne en France, en Alsace, en Lorraine, ne s'est montré plus fier que le Canadien-Français des victoires de la France. Alors, ses chants d'allégresse étaient les siens. Puis, quand les jours de deuil firent pleurer la patrie française, n'a-t-elle pas, elle aussi, pleuré amèrement, avec sa mère, la vieille France ?

« En 1867, lorsque s'est ouvert la législature de Québec, la

seule assemblée délibérante française qui existe sur ce continent, j'ai eu l'honneur de proposer la réponse au discours du trône ; et la première pensée que j'ai exprimée a été une pensée d'union et de fraternité entre la France et l'Angleterre. Ces deux grandes nations, disais-je alors, n'ont qu'à secouer leurs drapeaux pour couvrir de gloire l'univers entier.

« Dieu a voulu que ce fût à l'ombre de ces deux drapeaux que vînt à grandir notre nationalité, véritable chêne, arbre vivace, suivant la pensée de M. Rameau. Pendant des années et des années, il a semblé rester stationnaire. C'est qu'alors ses racines se fortifiaient sous terre ; et dès qu'elles sont devenues en état de supporter le roi des bois, celui-ci s'est élancé majestueusement. En quelques temps, il n'a pas tardé à dépasser tous ses voisins de sa cîme altière, et bientôt il a dominé toute la forêt qui l'a vu naître. Cette forêt fut jadis le patrimoine de nos pères. C'est là qu'ils sont venus créer le Canada français. C'est là qu'ils apprirent à être des découvreurs, des apôtres, des travailleurs, des soldats : *Ense*, *cruce*, *aratro*.

« *Ense* : avec l'épée, ils ont buriné notre histoire.

« *Cruce* : la croix est restée le gage de leur immortalité et de notre espérance.

« *Aratro* : la charrue nous a sauvés, nous sauve encore tous les jours.

« L'épée, la croix, la charrue, ont fait du peuple canadien-français, isolé et abandonné à ses propres forces, le plus grand phénomène historique de notre siècle.

« Ce phénomène n'a pu se produire qu'à la faveur des libertés que nous a octroyées l'Angleterre.

« Pour ces libertés, je rends grâce en particulier à notre Souveraine, glorieusement règnante, dont l'avènement au trône à coïncidé avec l'avènement de ces libertés dans notre pays. Je lui rends cet hommage, non pas seulement pour accomplir un simple acte de courtoisie, en ma qualité de prepremier-ministre de la province de Québec, mais encore pour lui payer une dette de justice et de reconnaissance en ma qualité de canadien français et de catholique.»

Le dixième toast : « Les Dames, » soulève une lutte d'esprit et de galanterie entre M. Jules Tessier, qui le propose, et M. Charles Langelier, qui y répond.

Monsieur H. J. J. B. Chouinard propose la onzième santé, « Nos frères les Acadiens. » L'honorable M. Landry y répond.

Monsieur Gagnon, de Worcester, rédacteur du *Travailleur*, est appelé à répondre au toast : « Nos frères les Canadiens des Etats-Unis, » et prononce l'éloquent discours suivant, que nous empruntons à son journal :

« M. LE PRÉSIDENT :

« Il se fait tard : le 24 juin n'est plus, nous saluons l'aurore du 25 juin. Au nom de mes compatriotes émigrés je n'ai qu'une chose à constater, c'est leur opinion : la voici.....

« Dans les circonstances difficiles que leur fait l'expatriation, dans le devoir que leur impose l'émigration considérable de ce printemps, vos frères émigrés ont dû s'abstenir, en très grand nombre, de venir affirmer leur patriotisme au berceau même de leur nationalité. Le sacrifice a été considérable. Revoir en un tel jour la patrie en fête, contempler cette foule de frères s'agenouillant, sous le regard de Dieu, pour demander à l'Arbitre des nations de protéger le petit peuple canadien-français dans l'avenir comme dans le passé ; voir la joie et le patriotisme rayonner sur tous les fronts ; admirer ce que le dévouement et l'énergie du comité et des citoyens ont produit de si beau, de si touchant et de si pittoresque ; être le témoin de toutes les grandes et belles choses aujourd'hui offertes à notre admiration ; certes, messieurs, la tentation était forte pour la masse de vos frères émigrés et cependant ils ne sont pas venus. Ils se sont abstenus par dévouement pour leurs familles ; ils se sont abstenus, afin de prouver, *par leur absence,* aux cultivateurs de cette province qu'ils ont tort de s'en laisser imposer par les embaucheurs et les faux mirages, que la position des émigrés dans la République n'est pas enviable, et ils n'auraient pu entreprendre ce voyage sans s'endetter, pour la plupart.

« Cette abstention est une leçon de haute portée et une

preuve manifeste d'un patriotisme non équivoque, quoiqu'en ait dit certain écrivain mal inspiré.

« Et privés de participer à cette imposante démonstration, ils sont assemblés sur divers points des Etats-Unis, ils déploient au milieu des nationalités étrangères, nos couleurs nationales, nos devises patriotiques.

« Au milieu des villes, au sein des campagnes, toujours un contre mille, un contre cent, ils sont restés dignes du Canada Français. Que dis-je, messieurs, il y a plus que cela : loin du pays natal, leur patriotisme s'est épuré.....Venant des campagnes, où le véritable patriotisme consiste dans l'attachement au sol, où les manifestations ne sont pas encore passées dans les habitudes, la plupart des émigrés ne connaissaient pas nôtre histoire si belle, notre passé si glorieux.

« Aux Etats-Unis, tout devait les porter, par le contraste d'une prospérité aux dehors pompeux, avec la modeste apparence de nos hameaux canadiens, à devenir américains, à oublier le Canada. Et c'est tout le contraire qui arrive... A la voix des chefs, à la voix de la presse, avec le concours du clergé, nos compatriotes des Etats-Unis se groupent, se comptent, et font un pacte patriotique et ils deviennent plus attachés à leur nationalité.

« Ce n'est plus le seul attachement au patrimoine territorial, ce n'est plus ce patriotisme tout matériel et intéressé, qui est cependant si nécessaire à un pays, non. C'est un patriotisme raisonné, c'est un attachement sincère, plein de manifestations éclatantes, à ce patrimoine moral, à cette patrie du cœur ; la foi, la langue, les traditions et l'honneur du nom.

« Ah ! Messieurs, ils sont nombreux les sacrifices que vos frères des Etats-Unis se sont imposés pour exprimer les trois sentiments du patriotisme qui les anime.

« Comme autrefois Andromaque à la cour de son vainqueur, les Canadiens émigrés ont voulu posséder, partout où ils sont en nombre.....une autre Troie, une autre patrie. Ils appellent « Petit Canada » tous les quartiers des villes où ils sont quelque peu agglomérés. Ils voudraient faire revivre partout des noms chers à leur enfance.

« A la voix du prêtre, ils ont élevé des églises canadiennes qui rivalisent en beauté et en richesse avec les temples des riches sectes protestantes. Ils se sont organisés en associations littéraires, eux pauvres artisans, en sociétés musicales,

eux qui ne connaissaient que l'harmonie des lourds marteaux et des outils criards du charpentier. Ils ont fait encore plus, ils ont élevé en quelques endroits, des couvents, et le mouvement se propage encore. Et ils ont fait tout cela, sans richesse, avec le sacrifice du dévouement. Aujourd'hui même, les Canadiens de Worcester travaillent d'un commun accord, et le profit de leurs sueurs honorables ira grossir un fond destiné à l'érection d'un couvent que des servantes de Sainte Anne au Canada, viendront occuper dans quelques mois.

« Ne sont-ce pas là, Messieurs, des actes du plus pur patriotisme, du plus admirable dévouement?

« Je parle de nos frères émigrés sans flatterie, vivant avec eux depuis 12 ans, comme journaliste, je suis de leur nombre ; mais je dois dire la vérité aux Canadiens des deux pays, avec une égale impartialité. Messieurs, respectez plus que par le passé, ces enfants de votre mère que les circonstances ont éloignés de vous. Presque chaque famille compte là-bas un frère, une sœur, un parent. Ils sont vos frères, et s'il n'ont pas réussi, s'ils n'ont pu vivre au pays, rappelez-vous que leurs défauts, leur manque de calcul, leur inconstance, sont des défauts inhérents à notre caractère, et que ce n'est pas le fait de leur émigration qui doit vous rendre indifférents à leur égard.

« On a discuté, depuis quelque mois, le nombre des Canadiens expatriés. Quelques journalistes sont d'opinion qu'il n'y a que 240,000 Canadiens aux Etats-Unis. Ce chiffre est fort élevé et cependant combien nous serions heureux s'il était exact. Mais hélas! ne nous dissimulons pas la vérité.

« D'après des statistiques que j'ai obtenues, à l'occasion de cette fête, je puis vous assurer qu'il y a plus de 400,000 Canadiens-Français aux Etats-Unis.

« Quatre cent mille ! ! ! Compatriotes, en ce jour de réjouissances nationales, alors que nous glorifions tous ces braves aïeux, et ces contemporains illustres qui ont sacrifié leur vie et leurs talents, plusieurs leur liberté, pour conserver *nos institutions, notre langue et nos lois*, en ce jour solennel, où, réunis dans une même pensée, sous le même drapeau, dans le patriotisme et la concorde, nous comptons nos forces, n'est-il pas pénible de constater ce chiffre de 400,000 des nôtres, dont les forces, l'énergie, l'habileté font la richesse de l'étranger?

« En faisant un retour sur les causes de l'émigration, sur

ce départ des enfants du sol, n'allons pas dire, messieurs, c'est la routine, c'est l'esprit d'aventure, c'est la mauvaise culture qui les font partir.

« Non, que les classes dirigeantes de la province de Québec n'aillent pas ainsi se laver les mains, comme autrefois Pilate. —Nous sommes tous coupables, avouons-le.

« Rendons hommage à Saint-Jean-Baptiste, le protecteur de notre nationalité, à notre clergé missionnaire, à tous les laïques dévoués, qui ont su conserver les 400,000 Canadiens émigrés fidèles à nos traditions, à notre foi, à notre langue.

« Mais hélas ! combien ils sont méconnus de leurs frères du Canada !

« Depuis deux jours, à Montréal et à Québec, j'ai eu l'occasion de converser avec des hommes instruits, des prêtres, des médecins, etc., etc. On ne connait pas les noms de nos paroisses, on ne pense pas à nous. La province de Québec oublie ses enfants en exil. Notre presse du Canada ne parle des Canadiens émigrés que pour constater leur départ du pays.

« Personne ne s'inquiète de nous, de nos œuvres, de nos efforts pour rester Canadiens.

« Messieurs, cet apathique oubli est cruel pour ceux qui dirigent le mouvement religieux et national sur la terre étrangère.

« Canadiens des deux pays, formons donc une alliance de sentiment plus intime que par le passé. Comme le disait, en 1874, un patriote apôtre, M. l'abbé Primeau, de Worcester, formons l'alliance sacrée de l'avenir.

« Aimons-nous davantage, connaissons-nous mieux, et des deux côtés de la ligne 45, portons bien haut l'étendard de notre nationalité, inscrivons-y la devise : Union et Respect.

« Et alors nous passerons à travers les obstacles qui s'accumulent contre notre existence nationale, nous ferons respecter nos droits aux Etats-Unis comme au Canada...

" Fils dévoués d'une même Patrie,
Par le destin, séparés, dispersés.
Aimons bien tous cette mère chérie,
Sa vieille gloire et ses beaux jours passés.

" Laissons l'envie attaquer la bannière
Qui nous guida vers l'immortalité.
Pour la Patrie, ayons une prière,
Et parmi nous de la fraternité."

Les quatre dernières santés : « Nos sociétés canadiennes-françaises, » « Nos hôtes, » « Les sociétés Saint-Georges, Saint-André, Saint-Patrice, » « La Presse, » sont, vû l'heure avancée de la nuit, proposées et bues sans discours.

Le banquet national a été le digne couronnement de la belle et grande démonstration du jour, et le comité d'organisation ne pouvait donner une fin plus agréable à cette première scène des fêtes de la patrie. D'ailleurs tout les goûts ont dû être satisfaits. Après les émotions de la messe et l'enthousiasme de la procession, aux amateurs de discours, il offrait le programme du banquet ; les dilettanti n'avaient qu'à se diriger vers la salle Jacques-Cartier, pour entendre de la bonne et belle musique. Des pièces pyrotechniques lancées sur la Terrasse Frontenac, la Porte Saint-Jean et la Place Jacques Cartier ; l'illumination partielle de Lévis et Québec ; la danse de guerre de la tribu Huronne, exécutée à la lueur des flambeaux et des feux d'artifices qui sillonnaient le ciel : tout cela n'était-il pas la réalisation des féeries des mille et une nuits ? Aussi, longtemps après que les dernières notes de cette fête mémorable auront cessé de se faire entendre, l'on causera encore du 24 juin 1880.

AMÉDÉE ROBITAILLE.

CHAPITRE IV.

ÉCHOS DE LA FÊTE.—CONGRÈS DE SAINT-SAUVEUR.—FÊTE DE BEAUPORT.—MESSE A SAINT-JEAN.—TÉLÉGRAMMES.

Le 24 Juin était fini. Mais le programme de notre démonstration n'était pas encore épuisé.

Les organisateurs avaient été véritablement inspirés quand ils avaient décidé d'inscrire en lettres gigantesques, sur la base de la terrasse Frontenac, l'inscription qui, se détachant en noir sur une immense draperie blanche, saluait de loin les voyageurs et leur disait: " *Soyez les bienvenus.* " En effet, dans ce magnifique déploiement de nos forces nationales, tous s'étaient donné la main. Chacun avait voulu payer son tribut particulier. La Religion, l'Etat, les lettres, les beaux-arts, la musique, tout ce que l'initiative publique ou privée, tout ce que l'esprit d'association peut entreprendre, tout avait été mis à contribution pour rehausser l'éclat de notre fête.

Pendant que le banquet, la Convention et le Congrès Catholique réunissaient les chefs de la nation, les drames canadiens de M. L.-H. Fréchette, " *Papineau, L'Exilé,* " et les concerts d'amateurs attiraient à la Salle de Musique et à la Salle Jacques Cartier les voyageurs appartenant à la classe aisée.

La foule, avide des spectacles qui ne coûtent rien, paradait dans les rues pour jouir de la vue de l'illumination générale de Québec et de Lévis ;—des feux allumés sur les hauteurs de Lévis, de l'Isle d'Orléans, de la côte Beaupré, des paroisses de Beauport, de Charlesbourg, des Lorettes, en souvenir des

feux de la Saint-Jean d'autrefois ;—des concerts en plein air ; —des danses de guerre exécutées au son de la musique, par les Hurons de Lorette, sur la place Jacques Cartier ;—de l'exposition des chars et bannières réunis dans le Pavillon des Patineurs ;—de la visite des musées et des bibliothèques des sociétés littéraires, et de l'Université-Laval, ouverts au public.

Enfin, les excursions dans la campagne, aux environs de Québec, aux endroits pittoresques célèbres dans l'histoire et les joyeuses réunions de parents et d'amis prenaient le reste du temps des voyageurs.

Ce n'est pas tout : plusieurs sociétés avaient profité de l'affluence des visiteurs, et du grand nombre de leurs membres présents à Québec, pour faire des assemblées extraordinaires, dont les programmes élaborés avec soin promettaient des débats intéressants et féconds en résultats. C'est ainsi que l'Association de la Presse de la Province de Québec avait convoqué un congrès qui, malheureusement, n'a pu se réunir ;—que l'Union Allet avait fixé le 25 juin pour la tenue de son assemblée générale annuelle, à Québec ;—que les sociétés de secours mutuels avaient invité toutes les sociétés sœurs à jeter, dans un congrès des sociétés canadiennes de bienfaisance, les bases d'une Union générale de toutes ces associations ; —que le Cercle Catholique de Québec avait organisé un Congrès Catholique.

Puis, couronnant toutes ces assemblées, venait l'imposante Convention nationale canadienne-française, magnifique réunion des représentants de tous les groupes de notre nationalité épars sur le continent américain.

L'œuvre de la Convention remplit la troisième partie de cet

ouvrage. Le Congrès Catholique a publié le compte-rendu de ses travaux.

Il nous reste à parler de l'Union Allet et du Congrès des sociétés de bienfaisance canadiennes-françaises, tenu à Saint-Sauveur de Québec, le 25 juin 1880.

Fondée en 1870, l'Union-Allet compte autant de membres qu'il y a d'anciens zouaves pontificaux canadiens. Elle a tenu ses assemblées générales à tour de rôle dans les villes les plus importantes du pays. Cette année elle avait convoqué tous ses membres à Québec, pour le 24 juin. La Société Saint-Jean-Baptiste de cette ville, apprenant cette résolution, invita les zouaves pontificaux canadiens à fournir la garde d'honneur qui entourerait l'autel pendant le saint sacrifice de la messe sur les Plaines d'Abraham, et leur confia la plus précieuse de nos reliques nationales, le vieux drapeau de Carillon.

Cette invitation fut accueillie avec enthousiasme par l'Union-Allet. Un chaleureux appel, adressé par la section de Québec, fut le signal d'une grande organisation de tous les anciens défenseurs du drapeau pontifical. Environ cent cinquante zouaves se rendirent à Québec, et assistèrent, la plus part en uniforme, à toutes les grandes manifestations du 24 juin et des jours suivants.

Un comité de réception, composé de quatorze membres, leur avait préparé une magnifique hospitalité dans les salles de l'Ecole-Normale Laval, généreusement mises à leur disposition par le gouvernement de la Province de Québec.

Le *Bulletin* de l'Union-Allet a publié dans son numéro des mois de juillet-août derniers, un compte-rendu complet de la part prise par les zouaves pontificaux dans les fêtes de

Québec. Il rend surtout hommage au zèle et à l'activité de MM. Bertrand, Guilbault, Trudel et Vallée, et au Rév. M. Bélanger, vicaire à la Basilique, principaux organisateurs. Le *Bulletin* publie aussi un rapport de l'assemblée générale annuelle tenue à cette occasion.

Dimanche, le 27 juin 1880, avait lieu à Beauport l'inauguration d'un marbre commémoratif de la naissance du lieutenant-colonel de Salaberry, né à Beauport.

Le comité d'organisation de Chambly, qui a entrepris d'élever un monument à la mémoire du héros de Chateauguay, avait fait préparer un marbre portant une inscription, et scellé dans la façade de la maison où il a vu le jour.

Un grand nombre d'invités, et de nombreuses députations des différents corps publics et des sociétés, s'étaient rendus à Beauport pour assister à cette cérémonie.

On évalue à 7,000, le nombre de personnes présentes. La procession, formée à quelque distance, se dirigea vers la maison appartenant aujourd'hui aux héritiers Gugy.

Sur l'estrade, adossée au mur qui porte l'inscription sur marbre, prirent place Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, et les principaux invités. La fanfare de Beauport était chargée de la musique. Une députation des hurons de Lorette, et les personnages historiques du cercle Montcalm, portant leurs riches et pittoresques costumes, figuraient aussi dans la procession.

Plusieurs discours furent prononcés. Les orateurs invités étaient : Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, MM. E. Gagnon, C. Langelier, députés ; MM. Amyot, Rhéaume, Cloutier. M. Picard, chef des Hurons, MM. Pouliot, Dion et Chouinard, prirent aussi la parole. Les invités reçurent en-

suite la gracieuse hospitalité de la famille Gugy. Vers six heures, la foule se dispersait enchantée de la démonstration, dont l'organisation a fait honneur à M. J. O. Dion, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Chambly et secrétaire de l'œuvre du monument de Salaberry.

Le 19 mai (1880), M. F. X. Simoneau adressait en sa qualité de président de l'Union Saint-Joseph de Sherbrooke, une lettre à M. Kirouac, maire de Saint-Sauveur. Dans cette lettre, dont chaque phrase respire la charité chrétienne, M. Simoneau disait : « A l'occasion de la grande démonstration nationale du 24 juin prochain, ne serait-il pas à propos de convoquer une convention des délégués des Sociétés de secours mutuels canadiennes-françaises et catholiques du Canada et des Etats-Unis, dans le but de discuter l'opportunité d'une affiliation de toutes ces sociétés entre elles? Ces sociétés font maintenant partie de notre existence nationale ; leur unité d'action ne serait-elle pas de nature à servir les intérêts particuliers, non-seulement des membres, en créant une vaste confraternité catholique de charité et de secours mutuel, mais même ne servirait-elle pas à créer un puissant et solide lien qui serait la plus ferme colonne de tout notre édifice national ? »

Cette communication de M. le président de l'Union Saint-Joseph de Sherbrooke fut lue en séance régulière de l'Union Saint-Joseph de Saint-Sauveur de Québec.

Après discussion, et malgré le peu de temps disponible, les membres nommèrent un comité pour tenter de mettre à exécution le projet soumis par M. Simoneau.

Ce comité se mit à l'œuvre ; et avec le concours de quelques membres des sociétés-sœurs de Québec et des environs, il lui

fut possible de mettre à effet la suggestion magnifique d'une telle convention.

A cause des fêtes de toutes sortes qui devaient avoir lieu le 24, la réunion fut fixée au 25.

Le secrétaire du comité provisoire se mit immédiatement en communication avec les sociétés de secours mutuels du pays, le temps ne permettant pas d'entrer en relation avec les sociétés du même genre aux Etats-Unis. Vingt-huit associations répondirent à l'appel et designèrent quelques-uns de leurs membres pour agir comme délégués à la convention.

Les délégués, au nombre d'environ 97, se réunirent vendredi matin, le 25 juin, à huit heures, et se rendirent à l'église de Saint-Sauveur, pour assister en corps à une messe solennelle chantée par le révérend P. Grenier, O. M. I.

Le corps de musique de l'Institut Canadien de Biddeford, Maine, E. U., sous la direction de M. L. B. Painchaud, contribua à rehausser l'éclat de cette cérémonie.

Après la messe, on se rendit à la salle publique de Saint-Sauveur, où devait avoir lieu la réunion.

Sur motion de M. Simoneau, secondé par M. Leclerc, Frs. Kirouac, écuier, est appelé au fauteuil, et M. le docteur F. A. Dion, est prié d'agir comme secrétaire.

M. Kirouac expose le but de la Convention et invite M. Simoneau, qui le premier en a eu l'idée, à prendre la parole.

M. Simoneau, dans un brillant discours, expose les avantages d'une affiliation des sociétés de secours mutuel entre elles. Puis, messieurs Gauthier, Leclerc, Chabot, Denoncourt, Taché, Vallée, Simoneau, Cabana, Lussier, Dion, Bourget, Frigon, Chabot, Cloutier et plusieurs autres, prennent successivement la parole.

M. Camille Lussier propose, secondé par M. H. C. Cabana, et il est résolu :

« Qu'il est désirable pour toutes les sociétés de bienfaisance et de secours mutuels catholiques et canadiennes-françaises, qu'une affiliation puisse s'opérer entre elles, en vertu de règlements qui pourront être adoptés. »

M. Camille Lussier propose, secondé par M. Jean Barbeau :

« Que tous les délégués qui prennent part à la présente Convention se forment en comité pour préparer des règlements, afin de mettre à effet la résolution qui vient d'être adoptée.

M. H.-C. Cabana propose en amendement, secondé par M. Thomas Gauthier :

« Qu'un comité composé des présidents de l'Union Saint-Joseph de Saint-Sauveur, de l'Union Saint-Joseph de Lévis, de l'Union Saint-Joseph de Beauport, de l'Union Saint-Joseph de Saint-Colomb de Sillery et de l'Union Saint-Joseph de Sherbrooke, ainsi que M. Vallée, M. P., et M. le docteur Dion soit nommé, avec pouvoir d'adjoindre à son nombre pour préparer une constitution et des réglements tels que requis pour arriver à une affiliation des différentes sociétés de bienfaisance et de secours mutuels. »

Après discussion, l'amendement mis aux voix est adopté sur division.

Il est ensuite résolu :

« Que copies des résolutions ci-dessus, soient transmises à toutes les sociétés représentées à la Convention. »

M. Taché propose, secondé par M. Denoncourt, et il est résolu unanimement :

« Que des remerciements sont dûs et soient votés au comité d'organisation et au promoteur de la Convention. »

M. le Président ayant laissé le fauteuil, M. Simoneau le remplace, et il est alors proposé par M. Cabana, secondé par M. Lussier, et résolu :

« Que des remerciements sont specialement dûs et sont votés au Président de la Convention, M. Kirouac, et au secrétaire, M. le docteur Dion, pour la manière habile dont ils se sont acquittés de leurs charges, adopté. » (1)

Le programme complet de la Convention comportait une demande à faire aux gouvernements d'Ottawa et de Québec, à l'effet de faire établir à Québec, pendant les fêtes du 24 juin, des bureaux de renseignements sur toutes les questions qui intéressent l'émigrant, l'agriculteur et le colon. Le comité d'organisation s'était de bonne heure adressé à l'honorable Hector L. Langevin à cet effet.

C'est à M. Langevin que revient l'honneur de l'initiative dans l'exécution de ce projet. L'honorable premier ministre de la Province de Québec, M. Chapleau, accueillit aussi favorablement cette idée.

M. Ernest Gagnon, secrétaire du département des Travaux Publics et d'Agriculture, fut chargé d'organiser un bureau spécial de renseignements. Il s'assura les services de deux employés actifs et intelligents, MM. Gauvin et Drolet. Environ dix-huit caisses contenant plus de vingt milles brochures furent distribuées au public avide de renseignements.

Nous n'avons pu nous procurer un état complet de cette distribution. Nous aimons à croire que ces brochures, disseminées partout, ont pu contribuer à éclairer nos compatriotes, tant du Canada que des Etats-Unis, sur les ressources

(1) Ce compte rendu est le résumé d'un rapport signé : "F. Kirouac, Président, F. A. Dion, Secrétaire."

de notre pays, et à les convaincre que la patrie canadienne, si féconde en richesses de tout genre, n'est pas moins hospitalière que le ciel de l'étranger.

Voici une liste des brochures et documents distribués gratuitement dans l'espace de quarante-huit heures par le bureau de renseignements dont nous venons de parler :

500	exemplaires	Traité populaire de culture de la Betterave par Octave Cuisset, 1880.
800	"	Annuaire du commerce et de l'industrie de Québec, 1873.
200	"	Extracts from Surveyors' reports of Township Surveys in Manitoba, and North-West Territories, 1879.
500	"	Dominion of Canada, a Handy-Book, 1880.
3000	"	Manitoba et le Nord-Ouest du Canada, par Thos. Spence, 1875.
2000	"	Dominion of Canada, the Province of Manitoba, and North-West Territory, Third Edition, 1879.
1000	"	Puissance du Canada. La Province du Manitoba et le Territoire du Nord-Ouest. Traduit de l'Anglais, 1880.
200	"	Rapport du Comité Permanent de l'Immigration et la Colonisation, 1879.
1000	"	Pleuro-Pneumonia, 1880.
240	"	Le Nord-Ouest, par Elie Tassé, 1880.

Dimanche, le 27 juin, une messe solennelle, dans l'église Saint-Jean-Baptiste, couronnait dignement notre fête nationale. C'était, pour ainsi dire, le jour d'actions de grâces de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, qui remerciait Dieu du succès de ses entreprises. L'église Saint-Jean avait ce jour-là, sa fête patronale, revêtu sa plus belle parure. Une foule immense se pressait dans ce temple renommé par l'excellence de la musique qu'on y fait tous les dimanches et jours de fête. Le 24 juin 1880, les artistes et amateurs, dont se composent

le chœur de l'église Saint-Jean-Baptiste, montrèrent qu'ils étaient à la hauteur de leur réputation. Un grand nombre d'invités, choisis parmi les visiteurs, et dans les rangs les plus élevés de notre Société, remplissaient le bas-chœur. Le Révérend Père Bourgois, prêtre acadien, du Collége de Saint-Joseph de Memramcook, chantait la grande messe. Le Révérend M. T. G. Rouleau, était chargé du sermon de circonstance. Nous publions ci-dessous (1) le programme musical de la messe. Nous l'avons déjà dit : c'était le chant d'actions de grâces et le digne couronnement des fêtes magnifiques qui venaient d'illustrer la vieille cité de Champlain.

Chose remarquable et qui fait honneur à notre nalionalité : dans cette multitude d'étrangers, la plupart inconnus, dans cette foule dont l'enthousiasme était surexcités de toutes manières, il ne s'est pas rencontré un seul trouble-fête. Nos autorités civiques, qui avaient pris toutes les précautions exigées par une sage prudence, dans de pareils concours de

(1) ENTRÉE.—Orgue ..... E. GAGNON.
KYRIE.—Chœur et orchestre : 3ème messe ..... HAYDN.
Solo, Delle Louisa Morrisson Fiset.
GLORIA.—Chœur et orchestre : 3ème messe ..... HAYDN.
Solo, Delle O. Sawyer ; soli, Delle Lemieux et MM. Normandin et L. J. Demers.
Qui tollis : solo basse, M. P. Laurent ; *Quoniam :* chœur et orchestre.
GRADUEL.—Salutation Angélique ..... GOUNOD.
Delle Louisa Morrisson-Fiset ; violon obligato, A. Lavigne.
CREDO.—Chœur et orchestre ; 3ème messe ..... HAYDN.
Et Incarnatus Est : solo, Delle A. Dessane ; *Et Resurrexit :* chœur et orchestre.
OFFERTOIRE.— *O Fons Amoris* ..... BEETHOVEN.
Solo, Delle A. Dessane, avec accompagnement de voix d'hommes.
SANCTUS.—Chœur et orchestre : 3ème messe ..... HAYDN.
ÉLÉVATION.—Duo.—*O Salutaris* ..... CHERUBINI.
Delle V. Lemelin et M. H. A. Bédard.
AGNUS DEI.—Quatuor : 3ème messe ..... HAYDN.
Mdes Morin et Bussière ; MM. Dorval et Morin.—*Dona nobis :* chœur et orchestre.
SORTIE.—Marche de la Reine de Saba ..... GOUNOD.
Orchestre.

peuple, n'ont pas eu à enrégistrer une seule arrestation, et notre tribunal de police correctionnelle a chômé pendant plusieurs jours avant et après la fête. (1)

(1) Voici les télégrammes reçus par notre Société à l'occasion du 24 juin :

NEW-YORK.

June 24th, 1880.

To Mr. J. P. Rhéaume,
President of St. Jean-Baptiste Society, Shating rink, Quebec.

The " Union Papineau " sends its patriotic congratulations to the great French Canadian family united under your auspices. Toast : fraternity between all nationalities.

SAINT-BONIFACE, MANITOBA.

A. M. Rhéaume,
Président de la Société Saint-Jean-Baptiste, Québec.

Vive Dieu et vive patrie !

Joseph Royal,
Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Manitoba, Nord-Ouest.

WOONSOCKET, RHODE ISLAND, E. U.

24 juin 1880.

A M. le Président du Banquet de Québec, 24 juin 1880.

Six mille Canadiens de Woonsocket se joignent à leurs frères de la patrie dans ce jour de triomphe.

J. Pothier.

MANTENO, ILLINOIS, E. U.

24 juin 1880.

A M. Alph. Pouliot,
Secrétaire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Manteno célèbre la fête nationale et souhaite succès à la Convention de Québec.

Léon Uzière,
Zéph. Rouleau,
Comité spécial de la Société Saint-Jean-Baptiste de Manteno.

WORCESTER, MASS.,

25 juin 1880.

A J. P. Rhéaume,
Président.

Aujourd'hui, nous travaillons parce que nous sommes Canadiens et voulons l'être toujours. A la patrie en fête : honneur ! amour ! souhaits ! Vivent les Canadiens !

J.-B. Primeau.

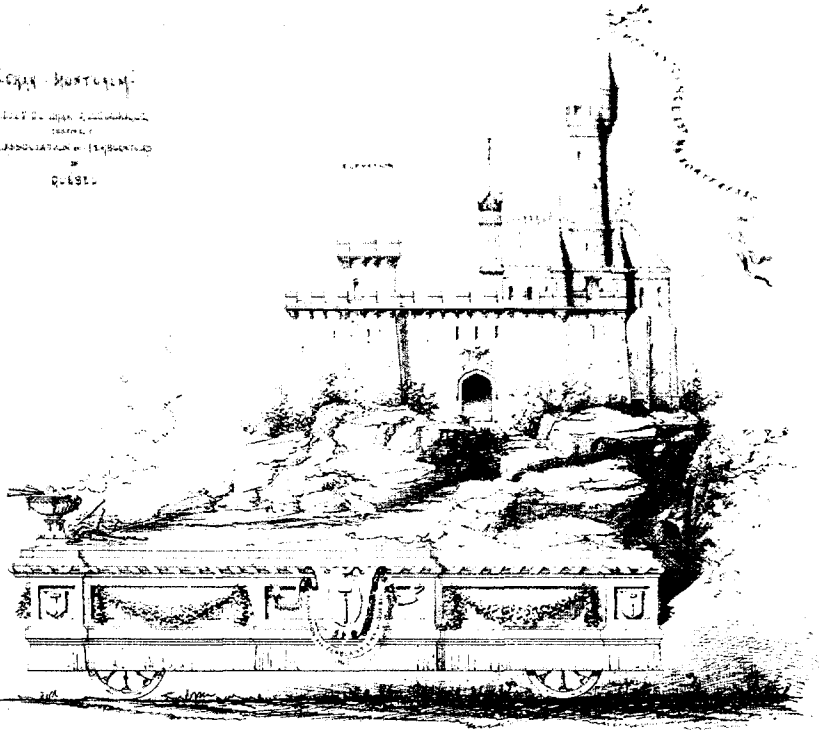
TORONTO, ONTARIO,

25 juin 1880.

A M. J. P. Rhéaume,
Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Toronto, partis ce soir, félicitent leurs compatriotes de Québec et partagent leur enthousiasme pour la fête nationale.

E.-G. Lemaitre, Président.
C. Levasseur, Secrétaire.



TROISIÈME PARTIE

—

LIVRE PREMIER

LA CONVENTION NATIONALE

CHAPITRE PREMIER

DES CONVENTIONS CANADIENNES-FRANÇAISES EN GÉNÉRAL.— LA CONVENTION DE QUÉBEC.

I

Nous avons déjà dit que les organisateurs des fêtes de Québec avaient surtout à cœur l'œuvre de la Convention. Le manifeste de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec l'exprimait bien clairement, quand il énumérait les résultats que nous pouvions en attendre et constatait les fruits précieux produits par les conventions canadiennes aux Etats-Unis.

En effet, l'origine des conventions canadiennes-françaises remonte à 1865. C'est alors que nos compatriotes, dispersés aux Etats-Unis, songèrent à se réunir en assemblée pour

raviver leur patriotisme et délibérer sur les moyens à prendre pour conserver leur nationalité, leur langue, leurs mœurs et leur foi, dans la patrie nouvelle qu'ils avaient adoptée.

Cette manifestation nouvelle de force et de vie devait naturellement éclore de l'idée féconde des fondateurs de la Société Saint-Jean-Baptiste. Dès 1859, M. Rameau l'avait prédite, dans son beau livre ; « *La France aux Colonies.* » Voici comment il s'exprimait sur ce sujet : (1) « L'idée mère « d'un lien général entre tous les groupes français de l'Amé- « rique, et de leur conservation par un appui mutuel,..... « est contenue dans la Société Saint-Jean-Baptiste ; il suffirait « d'en développer l'application par la création de relations « plus fréquentes et plus étroites entre ces groupes isolés et le « foyer central. Ainsi seraient par exemple l'établissement « de quelque députation et visite périodique, semblable à « celle qui fut faite il y a quelques années aux Canadiens du « Détroit ; la publication d'un journal spécial et qui serait le « signe visible du lien qui rattacherait tous les groupes cana- « diens entre eux et avec le Canada lui-même..... »

La première Convention des Canadiens-français des Etats-Unis, tenue à New-York, en 1865, a été suivie de bien d'autres.

« En 1865, MM. Georges Batchelor, F. Boucher, F. Moreau, Ch. Mousselte et autres membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Now-York, appelèrent une réunion des Canadiens des Etats-Unis pour y discuter les meilleurs moyens de promouvoir leurs intérêts nationaux. Cette Convention, continuée d'année en année, s'est cristallisée dans l'institution de l'Union générale des Sociétés Canadiennes de Secours Mutuels des Etats-Unis.

« Le tableau suivant donne une idée sommaire du mouvement de ces Conventions :

(1) Rameau, *La France aux Colonies*, pages 242-243.

CONVENTIONS Canadiennes-Françaises tenues aux Etats-Unis depuis 1865.

	Date.	Lieu de réunion.	Présidents.
1	1865...	New-York	Geo. Batchelor.
2	1866...	"	"
3	1867...	Troy	Joseph Lebœuf.
4	1868...	Springfield (Mass.)	Ant. Moussette.
5	1869...	Détroit (Mich.)	A. D. Lapierre.
6	1870...	St-Albans (Vt.)	Ch. Moussette.
7	1871...	Worcester (Mass.)	"
8	1872...	Chicago (Ill.)	E. N. Lacroix.
9	1873...	Biddeford (Me.)	Alph. Paré.
10	1874...	New-York	Geo. Batchelor.
11	1875...	Glen's Falls (N. Y.)	Benj. Lanthier.
12	1876...	Holyoke (Mass.)	G. Meunier.
13	1878...	Troy (N. Y.)	
14	1880...	Springfield (Mass.)	Benj. Lanthier.

« Si l'on jette un coup d'œil rétrospectif sur la carrière parcourue par les Conventions, on verra qu'elle peut se diviser en trois périodes.

« La première période comprend les 1ère, 2e et 3e Conventions, tenues à New-York et à Troy. On y pose les bases d'un édifice patriotique ; c'est l'œuvre de préparation.

« La deuxième periode comprend les 4e et 5e Conventions tenues à Springfield et à Détroit. On y élabore une constitution fédérale pour la soumettre à la ratification des Sociétés ; c'est la phase de formation.

« La troisième comprend les 6e, 7e, 8e et 9e Conventions tenues à St. Albans, Worcester, Chicago et Biddeford. On y amende, on y consolide les travaux antérieurs ; ce sont les époques des perfectionnements successifs que subit notre organisation. »

Nous empruntons ces détails à une brochure publiée en 1874, à New-York. (1)

(1) En 1876, il fut décidé que les Conventions Nationales ne siègeraient que tous les deux ans, et indépendamment des Conventions des Sociétés de Secours mutuels, lesquelles continuent à se réunir chaque année. A part les Conventions, il y a toute une organisation canadienne dans les divers Etats de l'Union. C'est ce qui a donné naissance aux Conventions de l'Etat de New-York, du Massachusetts, etc.—C.

II.—§ 1.

Nous avons dit plus haut quelle était l'organisation du comité spécial de la Convention. (1)

Le comité spécial se mit résolument à l'œuvre, après avoir élu président l'honorable juge Routhier, et secrétaire M. Chouinard. Le secrétaire soumit au comité un projet de programme qui fut longuement étudié et discuté. Ce projet rencontra l'approbation du comité, après avoir subi quelques modifications très-importantes sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure. Voici quel était le programme soumis par M. Chouinard :

§ 2.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, voulant donner à la grande démonstration du 24 juin prochain, un caractère d'utilité publique, et pour lui faire produire des résultats importants et durables pour notre nationalité, couronne ses réjouissances par une convention dans laquelle seront traitées des questions d'une importance vitale pour l'avenir de notre race en Amérique.

A cette fin, elle invite toutes les sociétés canadiennes françaises du Canada et des Etats-Unis, à prendre part aux travaux de cette convention et à s'y faire représenter par leurs présidents respectifs, et en outre chacune par un délégué choisi par elles en assemblée régulière convoquée à cette fin, et dûment fondé de pouvoirs suivant procuration dûment scellée et certifiée par leurs officiers.

(1) Voir page 135.
Le comité se composait comme suit :

L'hon. A. B. Routhier, président ;	MM. H. J. B. Chouinard, secrétaires ;
MM. J. P. Rhéaume,	J. N. Duquet,
S. LeSage,	C. J. L. Lafrance,
T. Ledroit,	L. N. LeVasseur,
L. P. LeMay,	Jules Tessier,
J. Frémont,	Victor Livernois,
H. A. Turcotte.	J. O. Fontaine.

Pour mieux assurer le succès de cette Convention, et afin qu'on y procède méthodiquement et avec esprit de suite, la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec promulgue les règlements et le programme suivant :

CONSTITUTION ET RÈGLEMENTS DE LA CONVENTION.

1. La Convention se tiendra à Québec, vendredi, le 25, et samedi, le 26 de juin prochain, dans un local qui sera choisi et fourni par la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. (1)

2 Messieurs les Directeurs du Séminaire de Québec ont généreusement accordé l'usage de la salle des Promotions, de l'Université-Laval et de deux autres salles pour les séances solennelles et pour les séances des Commissions.

3. La Convention sera dirigée par un Bureau composé comme suit :

Un président-général ; plusieurs vices-présidents : un des Etats-Unis de l'Est, un des Etats-Unis de l'Ouest, un de Manitoba, un des Provinces Maritimes, les présidents des Sociétés Saint-Jean-Baptiste de Québec, Montréal, Ottawa et Lévis ; un secrétaire-général, et plusieurs secrétaires conjoints.

4. Ce bureau devrait être formé immédiatement.

5. Le Bureau de la Convention aura les pouvoirs les plus étendus pour l'organisation et la tenue de la Convention, mais il devra autant que possible exécuter et suivre le programme tracé par le comité de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

6. Le Bureau de la Convention devra prendre des mesures pour recueillir, séance tenante, les travaux, discours et délibérations de la Convention, et il emploiera des écrivains sténographes en nombre suffisant.

7. Le Bureau de la Convention pour subdiviser le travail et permettre l'échange de vues et d'idées, pourra créer des commissions chargées d'étudier certaines questions importantes,

(1) L'article 2 du projet de M. Chouinard se lisait comme suit :

2. La Convention est placée sous le patronage de : Son Excellence le lieutenant gouverneur de la province de Québec ; Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province de Manitoba; Mgr l'Archevêque de Québec ; Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface ; NN. SS. les Evêques des provinces de Québec et de Manitoba.

Pour des raisons que nous expliquerons tout à l'heure, la majorité du comité spécial décida qu'il devait être retranché.—C.

de recueillir des suggestions et de faire rapport à la Convention.

8. La Convention tiendra des séances solennelles et des séances des commissions.

Dans les séances solennelles on s'en tiendra strictement au programme tracé, et ne prendront la parole que les orateurs invités par le bureau et régulièrement inscrits.

Dans les commissions l'on recevra des mémoires préparés d'avance, on discutera les résolutions à être proposées à la Convention, et l'on recevra les suggestions utiles. Mais pour l'expédition des affaires, aucun délégué, à moins d'autorisation de la commission, ne devra parler plus de 15 minutes sur un sujet à l'ordre du jour. La discussion sera permise dans ces limites ; les commissions devront faire rapport à la Convention.

PROGRAMME DE LA CONVENTION.

La Convention devra s'occuper :

1° Des intérêts religieux ; 2° des intérêts politiques et sociaux ; 3° des intérêts intellectuels ; 4° des intérêts matériels.

ORDRE DES SÉANCES ET DES MATIÈRES.

PREMIÈRE SÉANCE.—I. NOS INTÉRÊTS RELIGIEUSES.

Discours d'inauguration par le président.

Ordre du jour : *Des moyens à prendre pour promouvoir les intérêts religieux de notre race :*

1° Affirmation solennelle de l'attachement inébranlable des Canadiens-Français à la foi catholique ;

2° Reconnaissance publique des principes religieux catholiques comme base de notre vie nationale, comme élément principal de conservation et de développement ;

3° Conserver l'union entre le peuple et le clergé ;

4° Adresse au Souverain Pontife ;

5° Mémoire à être présenté à Nos Seigneurs les évêques, sur divers sujets importants ;

6° Création et développement des œuvres catholiques dans tous les centres ou groupes canadiens-français.

Cette partie sera traitée dans le Congrès catholique ; en conséquence, la Convention ne croit pas devoir s'en occuper.

« Nos droits et nos devoirs comme canadiens-français et catholiques. »

I. *Nos droits :* Discours.—

Résolutions affirmant :—1° Nos droits comme premiers occupants du sol, par droit de découverte, d'exploration, de colonisation ;

2° Les droits qui nous sont reconnus et garantis par les capitulations de Québec, Montréal, etc., et par le traité de 1763 ;

3° Les droits que nous avons acquis en devenant sujets anglais, et par là même en obtenant pour nous mêmes le libre usage et l'exercice des franchises de la constitution anglaise ;

4° Les droits que nous avons conquis à force de travail, de lutte et de persévérance ; le système représentatif, le gouvernement responsable, la liberté bien entendue des cultes, de la presse, de l'enseignement, du commerce avec les pays étrangers, etc., les franchises municipales, etc., etc. ;

5° Notre langue, nos institutions et nos lois ;

6° La nécessité de perpétuer par des monuments, par des inscriptions, etc., la mémoire de nos grands hommes et des faits glorieux de notre histoire.

II. *Nos devoirs :* Discours.—

Matière des Résolutions :—1° Fidélité au drapeau de la patrie qui nous a vus naître, ou de celle que nous avons adoptée ;

2° Respect de l'autorité ;

3° Lutter énergiquement contre toute assimilation, contre toute absorption qui mettrait en péril notre caractère national de français et de catholiques ;

4° Revendication incessante, énergique de notre part légitime d'influence et de patronage dans la distribution des travaux et des deniers publics et des emplois ;

5° Respect des droits d'autrui sans jamais permettre que l'on sacrifie les nôtres, dans nos rapports avec nos concitoyens d'origine ou de croyances différentes des nôtres ;

6° Situation des Canadiens des autres provinces et des Etats-Unis ;

7° Situation des Acadiens ;

8° Situation des Canadiens du Nord-ouest ;

9° Des moyens à prendre pour affirmer, conserver et étendre notre influence ;

10° Fondation d'une ligne franco-canadienne.
Projets divers : Mgr. Laflèche ; M. Joseph Perrault.

TROISIÈME SÉANCE.—III.—NOS INTÉRÊTS INTELLECTUELS.

Discours : Education domestique ; système d'éducation ; enseignement des lettres ; enseignement des sciences ; enseignement des beaux-arts ; améliorer le système d'éducation et la position de l'instituteur.

Moyens pratiques.—Fonder des écoles générales, polytechniques, d'arts et métiers, de mines, de chemins de fer, etc.

Fondation d'écoles françaises partout.

Fondation de sociétés canadiennes-françaises pour l'étude de l'histoire, de la littérature, des sciences, des beaux-arts, *choisissant chacune une spécialité.*

Fondation de journaux, revues, etc. Etablissement de concours littéraires, de prix de bourses et de publications littéraires à bon marché, etc.

Résolutions.—Que la langue soit parlée dans la famille, dans les écoles, les églises, etc., dans la vie publique, dans les tribunaux. Appel à tous sur ce point, surtout à nos hommes publics, au clergé, etc., etc.

Mémoire à être préparé pour faire valoir les avantages de la fondation d'une académie nationale chargée d'étudier la langue française, etc.

Mémoires sur l'importance de nos archives françaises sur les moyens à prendre pour les conserver, les publier, etc., etc.

Les travaux de cette séance sur les intérêts intellectuels pourraient être élaborés dans deux commissions :

1. Commission de l'instruction publique ;
2. Commission d'étude des questions littéraires, des sciences et des beaux-arts.

QUATRIÈME SÉANCE.—IV.—NOS INTÉRÊTS MATÉRIELS.

Discours : Notre état social, progrès à réaliser, dangers à éviter, de l'épargne, du luxe, de l'éducation domestique, du choix des carrières, de l'encombrement des professions

Les travaux de cette séance pourraient être préparés dans plusieurs commissions :

1. Commission d'agriculture et de colonisation. Cette commission pourrait faire faire :

Un travail officiel sur la colonisation, son histoire, ses systèmes, son état actuel, les terrains qui y sont les plus propres maintenant et pour l'avenir, tant dans Québec que dans Ontario, le Manitoba, l'Ouest canadien et américain.

Un travail officiel sur les travaux publics en voie d'exécution dans la Puissance.

Demander aux gouvernements locaux de Québec et de Manitoba, la publication d'une brochure de propagande en français ;

Demander à nos canadiens des Etats-Unis des mémoires sur les pays de colonisation des Etats-Unis, le tout en vue de fournir des renseignements exacts.

2. Commission du commerce et de l'industrie.

Mettre la langue française et la comptabilité française en honneur dans le commerce.

Encourager les études spéciales au commerce.

Créer des colléges et des écoles, des cercles, des associations propres au commerce partout où il y en a besoin.

Obtenir des Etats-Unis et du Canada, des statistiques et des renseignements sur les différentes branches d'industries dans lesquelles nos compatriotes sont surtout employés, sur les ouvriers habiles, etc.

Industrie : création de petites industries et de fabrications à domicile, chez nos cultivateurs, pour les occuper pendant la morte-saison et pendant l'hiver.

Des travaux publics que les canadiens-français ont intérêt à faire exécuter.

§ 3.

L'honorable juge Routhier, président du comité, fut chargé de rédiger un programme basé sur ce projet. Après mûre délibération, le comité approuva le programme suivant :

Article I.—Sous le nom de Convention Nationale une assemblée, composée comme il est réglé ci-dessous, se réunira à Québec, les 25 et 26 juin prochain 1880.

Article II.—Le but de la Convention Nationale est :

1. D'ajouter à l'éclat, à l'intérêt et à l'utilité de notre fête nationale prochaine :

2. De traiter publiquement quelques questions d'une importance vitale pour l'avenir de la race française en Amérique.

ARTICLE III.— Seront admis comme membres de la Convention :

1. Les présidents et les officiers de toutes les sociétés canadiennes-françaises du Canada et des Etats-Unis et les personnes invitées à y prendre part. Dans les sociétés composées de plusieurs sections, chaque section sera considérée comme une société indépendante.
2. Les délégués choisis par les dites sociétés.
3. Les personnes munies d'une carte d'admission. Chaque président recevra en outre pour les membres de sa société, trois cartes de membres de la Convention.
4. Les membres du clergé sont de droit membres de la Convention et seront admis sans cartes à toutes les séances de la Convention et aux séances des Commissions.

ARTICLE IV.—Les officiers composant le Bureau de Direction seront :

Président-général : L'hon. P. J. O. Chauveau, Montréal.

Vice-Présidents : L'hon. J. G. Blanchet, Président de la Chambre des Communes du Canada, Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Lévis. L'hon. juge Routhier, Président du Congrès Catholique. M. Mallet, Washington, représentant les Canadiens des Etats-Unis. L'hon. M. Jos. Royal, M. P., Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg, Manitoba. L'hon. M. P. A. Landry, représentant les Canadiens et Acadiens de l'Est. L'hon. T. J. J. Loranger, Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Dr. F. X. Valade, Président de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa. M L. G. Baillairgé, C. R. M. J. P. Rhéaume, Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Secrétaire-général : M. H.-J.-J.-B. Chouinard.

Secrétaires-conjoints : MM. H.-A. Turcotte, Jules Tessier, Alphonse Pouliot, Amédée Robitaille, et J. B. Drouyn.

ARTICLE V.—Séances et programme.—La Convention tiendra deux séances solennelles dans la salle des Promotions de l'Université-Laval. Les orateurs invités d'avance par ce Comité, et ci-après nommés y traiteront les questions mentionnées

dans ce programme. Lorsque les rapports seront présentés et lorsque les résolutions seront proposées, il sera loisible à tout membre de la Convention de faire quelques observations.

Première Séance.—Vendredi, 25 juin, 7½ heures, P. M.

1. Discours d'inauguration par le Président.
2. Discours par M, le juge Routhier.
   Sujet : Le rôle de la race française en Canada.
3. Adresse au Souverain Pontife.
4. Discours par le révérend M. George Pager, Ptre,
   Sujet : Le rôle de la race française aux Etats-Unis.
5. Discours par l'honorable M. Laurier,
   Sujet : « Notre langue. »
   Rapports des commissions.
   Résolutions.

Deuxième Séance.—Samedi, 26 juin, 10 heures A. M.

1. Discours par le Rév. Père Bourgeois.
   Sujet : « La situation présente et l'avenir des Acadiens. »
2. Discours par M. S. Lesage.
   Sujet : L'agriculture et la colonisation.
3. Discours par M. Jos. Tassé.
   Sujet : L'Emigration—ses causes,—ses résultats,—moyens de l'arrêter ou de la diriger.
4. Discours par M. L. P. Lemay.
   Sujet : La littérature canadienne, sa mission.
5. Poésie : M. L. H. Fréchette.

Article VI.—En dehors des séances solennelles de la Convention Nationale se tiendront des commissions qui prendront en considération des sujets proposés par le comité d'organisation, ou par les membres des commissions, et sur lesquels elles feront des travaux qui seront rapportés à la Convention.

Article VII.—Les Commissions seront composées et organisées conformément au règlement suivant :

1. Le comité d'organisation de la Convention invitera un certain nombre de membres à faire partie de chaque commission, en les informant des matières sur lesquelles cette commission devra délibérer et faire rapport à la Convention.

2. Pour plus d'expédition dans les délibérations des commissions le comité nommera un rapporteur qui devra faire d'avance un travail qu'il soumettra à la commission.

3. Les personnes invitées à faire partie d'une commission feront, à leur première réunion, le choix du président et des autres officiers.

4. La commission ainsi constituée pourra admettre d'autres membres, délibérer et faire rapport sur d'autres matières que celles soumises par le comité.

5. Jusqu'à la réunion des commissions, le nombre des membres pourra être augmenté *ad libitum* par le comité, et les invités seront priés de faire connaître au comité les noms des personnes qu'ils croiront compétentes à faire partie de chaque commission.

6. A chaque invité des commissions, seront expédiées une liste des membres de la commission dont il fera partie, et une copie du présent règlement.

7. Les rapports de chaque commission devront se terminer par des résolutions pratiques adoptées par la commission.

Première commission.—Rapport à faire après délibération :

1. Sur la nécessité de la part des Canadiens Français de revendiquer incessamment leur part légitime d'influence et de patronage dans la distribution des travaux, des emplois et des deniers publics.

2. Sur la possibilité et l'opportunité de la formation d'une ligue franco-canadienne de toute l'Amérique du Nord. Comment une telle association pourrait être créée, fonctionner et se perpétuer.

Hon. H. G. Mailhot, rapporteur.

MEMBRES :

Hon. C. A. P. Pelletier.	L'Hon. L. O. Loranger, M.P.P.
M. Jean Blanchet.	M. C. Langelier, M. P. P.
M. C. O. Perrault.	M. C. A. Morisset, C. R.
M. P. B. Casgrain, M. P.	M. R. Préfontaine, M. P. P.
M. E. A. De St. George.	M. Ernest Pacaud.
M. V. B. Sicotte.	M. F. X. Lemieux.
M. A. Larue, M. P.	M. Jos. Nadeau.
M. Jos. Perrault.	M. J. P. Rhéaume.
Hon. F. Langelier, M. P. P.	L'Hon. M. Jos. Royal, M. P.

M, Israël Tarte, M. P. P.
M. Paschal Poirier.
M. Jos. Tassé, M. P.
M. E. Gérin.
M. Ed. C. E. Gauthier.
M. Jules Tessier.
M Mathieu, M. P. P.
M. A. P. Caron, M. P.
L'Hon. H. Mercier, M. P. P.
L'Hon. Alexandre Chauveau.
M. Isidore Belleau.

Deuxième Commission.—Rapport à faire après délibération :

Sur la situation actuelle de l'Industrie et du Commerce,—sur les moyens de les développer, et spécialement sur la fondation d'écoles industrielles.

Hon. L. Beaubien, M. P. P. rapporteur.

MEMBRES :

M. O. Migner.
M. Casimir Dessaules.
M. Ls. Côté.
M. T. Ledroit.
M. E. Beaudet, M. P. P.
M. Boivin.
M. G. Bresse.
M. G. C. Taché.
M. P. V. Valin.
M. Jos. Plamondon.
M. Edouard Lacroix.
M. Jos. Shehyn, M. P. P.
M. Ed. Barnard.
M LeSage.
L'Hon. H. G. Joly.
M. L. Bilodeau.
M. Chs. Bertrand.
M. Méthot.

Troisième commission.—Rapport à faire après délibération :

1. Sur la colonisation, les mesures propres à l'activer, et la direction à lui donner.

2. Sur l'opportunité de former une grande société de colonisation.

M.M. L. O. David J. O. Fontaine rapporteurs.

MEMBRES :

M. P. Benoit.
M. Come Rinfret, M. P.
M. F. G. Boutillier, M. P. P.
M. Fontaine.
M. J. C. Taché.
M. O. Gauthier.
M. Emile Dumais.
L'hon. M. Rémillard.
M. St. Hilaire.
M. J. Lafontaine, M. P. P.
M. M. Caron, M. P. P.
M. L. Molleur, M. P. P.
Rév. M. Labelle.
M. E. Taché.
M. S. LeSage.
M. Horace Dumais.
M. S. Drapeau.
M. Chicoine.

M. L. P. Toussignant.
Dr. P. Fortin.
M. E. Gérin.
M. E. Beaudet, M. P. P.
M. Jos. Perrault.
M. J. E. Bédard.
M. Désaulniers.
Dr Larue, (Portneuf),
R. P. Lacasse.
M. J. P. Pouliot.

Quatrième commission.—Rapport à faire après délibération :

Sur l'agriculture, l'état actuel de notre population agricole, et les maux qui naissent du luxe, du défaut d'économie, et de l'intempérance.

M. E. Bernard, et L'hon. F. X. A. Trudel, sénateur rapporteurs.

MEMBRES :

Rév. T. S. Carufel,
Rév. M. S. Taché.
M. P. B. Benoit, M. P.
M. Ernest Gagnon, M. P. P.
M. Chs. Letellier.
M. Narc. Blais, M. P. P.
M. L. H. Blais.
L'Hon. Ls. Archambault.
L'Hon. H. G. Joly, M. P. P.
M. Landry, M. P.
M. Casavant (St. Dominique)).
M. Gauvreau (Isle-Verte.)
M. Marsan (L'Assomption).
M. L. H. Massue, M. P.
M. N. St.-Cyr, M. P.
M. Schmouth.
L'Hon. J. B. G. Proulx.
M. Jos. Poirier, M. P. P.
M. G. N. A. Fortier.
M. Z. Vézina, P. C. S.
M. Auguste Tessier.
M. Edouard Barnard.
M. S. LeSage.
M. E. J. DeBlois.
M. Louis Bilodeau.
Hon. M. Ls. Beaubien, M. P.P.
M. J. E. Pouliot.
M. Dupuis, M. P. P.
Dr. Hubert Larue.

Cinquième Commission.—Rapport à faire après délibération :

Sur l'état actuel des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts au Canada, et sur les moyens de les faire progresser.

Rapporteurs : Arts : M. C. Baillargé, M. E. Taché, M. E. Hamel ; Lettres : M. B. Sulte ; Sciences : Rév. M. Laflamme.

MEMBRES :

Rév. M. T. E. Hamel, V. G.
Rév. M. Ls Paquet.
Rév. M. Burque.
Rév. M. Ls Beaudet.
Rév. M. Provancher.
Dr. F. A. H. Larue.
M. Eug. Hamel.
M. L. O. David.

Rév. M. L. N. Bégin.
L'Hon. H. T. Taschereau.
L'Hon. Jos. Royal.
M. B. Sulte.
M. T. B. Bédard.
M. Nap. Legendre.
M. Oscar Dunn.
M. C. J. L. Lafrance.
M. James LeMoine.
M. A. Buies.
L'hon. F. G. Marchand, M. P. P.
M. Nap. Bourassa.
L'hon. M. Ouimet.
M. Calixa Lavallée.
M. Ernest Gagnon.
M. Chs. Baillargé.
M. St. Cyr.
M. Bédard, N. P.
M. J. B. Gilbert.
M. E. Lareau.
Dr Crevier.
M. Faucher de St. Maurice.
M. J. P. Tardivel.
M. L. H. Fréchette.
M. J. A. Poisson.
M. L. P. Lemay.
M. Jos. Marmette.
M. le Juge Routhier.
M. H. J. J. B. Chouinard.
L'hon. M. H. Fabre.
Dr N. E. Dionne.
M. O. Pelletier.
M. A. N. Montpetit.
M. J B. Rouillard.
M. Paul de Cazes.
M. E. Gérin.
M. S. Pagnuelo.
M. Jos. Tassé, M. P.
M. A. Decelles.
M. A. Lusignan.
M. A. Gélinas.
M. J. A. N. Provancher.
M. A. Dansereau.
M. E. L. DeBellefeuille.
Dr. S. Lachapelle.
M. Dominique Ducharme.
M. Guillaume Couture.
Rév. M. Tanguay.
M. S. Drapeau.

Sixième commission.—Rapport à faire après délibération :

1. Sur la situation des Canadiens-Français aux Etats-Unis, et sur la possibilité de les repatrier :
2. Sur la situation des Canadiens au Manitoba et dans le Nord-Ouest.

L'hon. M. Royal, rapporteur.

MEMBRES :

M. Montmarquet.
M. Lanthier.
M. Edmond Mallet.
M. F. Houde, M. P. P.
L'hon. Jos. Royal.
L'hon. P. Garneau.
Rév. P. Lacombe.
M. H. A. Dubuque.
M. Authier.
Dr Martel.
M. J. Pothier.
M. Jos. Tassé.
M. Lalime.

Septième Commission.—Rapport après délibération :

1. Sur la situation particulière des Acadiens dans la Confédération.
2. Sur les groupes Acadiens de la Province de Québec.

M. Paschal Poirier, M. L. U. Fontaine, rapporteurs.

MEMBRES :

L'hon. J. A. Arsenault, I. P. E.
M. G. A. Girouard, M. P., Bouctouche.
M. U. Johnson, M. P. P., N. B.
M. J. O. Fontaine, Québec.
M. N. Bourassa, Montréal.
Rév. M. Pelletier, St. Frs., Madawaska.
M. L. Thériault, M. P. P., Saint-Basile, N.-B.
Rév. M. Michaud, Bouctouche.
Rév. M. S. Doucet, Pokemouche.
Rév. M. Babineau, Tracadie.
Rév. M. Girouard, Havre au Boucher, Cap Breton.
Rév. M. D'Hommée, Saint-Bernard, N. E.
Rév. M. Cormier, Richibouctou, N. B.
Rév. M. Ouellet, Sainte-Marie, N. B.
Rév. M. Boudrot, Iles de la Madeleine.
Rév. M. E. R. Biron, Saint-Louis, N. B.
R. M. Ethier.
L'hon. P. Landry, Dorchester.
Rév. M. Richard, Saint-Louis, N.-B.
M. Paschal Poirier.
Rév. Père Bourgeois, collège Saint-Joseph de Memramcook.
M. F. Robidoux, Shédiac.
M. A. Robidoux, "
M. O. Turgeon, Petit Rocher.

Tous les membres de la Convention sont convoqués pour vendredi matin, le 25 juin, à huit heures, à l'Université-Laval, pour assister à la première réunion des Commissions.

Par ordre,

H.-J.-J.-B. CHOUINARD.
Secrétaire-général.

Tels étaient le plan général et le programme officiel de la Convention : certes, on ne pouvait les accuser de manquer ni d'élévation ni d'ampleur dans les idées. Mais on leur a trouvé bien d'autres défauts. Disons que, dans l'esprit de ses promoteurs, la Convention Nationale devait-être le point culminant de la démonstration de Québec. On lui avait donné pour mission de réunir dans une seule et même assemblée toutes les forces de notre nationalité. Tous étaient appelés à venir y affirmer notre *Credo* comme peuple, nos désirs pour le présent, nos espérances dans l'avenir ; dans ce grand conseil, on devait délibérer sur les intérêts généraux de notre nationalité.

1. Nos intérêts religieux d'abord, les plus importants et les plus sacrés aux yeux de tous ceux qui, comme nous, proclament bien haut l'axiôme souvent répété mais toujours vrai : « Qui dit Canadien-Français dit catholique sincère et profondément attaché à ses croyances religieuses qu'il considère comme l'élément le plus précieux de sa conservation et de son développement » ;

2. Nos intérêts politiques et sociaux, considérés dans leur acception la plus haute, en dehors de toutes questions de partis politiques ;

3. Nos intérêts intellectuels, c'est-à-dire l'instruction publique, l'enseignement à tous les degrés, le développement de notre littérature, etc., etc.

4. Nos intérêts matériels, c'est-à-dire, tout ce qui peut contribuer à accroître notre richesse nationale, notre prospérité.

Ce vaste programme n'a pu être complètement rempli ; mais nous croyons pouvoir affirmer qu'il est le programme de toutes nos Conventions nationales de l'avenir, car il faudrait des années pour l'étude et la considération des idées qu'il énonce.

Il n'est jamais venu à la pensée de personne que ce programme pouvait-être exécuté dans son entier dans la Convention de Québec. Mais nous sommes fiers de pouvoir dire, et cet ouvrage prouvera notre avancé, que toutes les parties importantes en ont été pour le moins ébauchées.

Il ne nous appartient pas de juger le mérite de la Convention. Mais c'est pour nous un devoir de défendre le comité spécial, qui l'organisa, contre certaines accusations graves qui ne sont pas méritées.

On a reproché au comité d'avoir fait de la politique dans le choix des orateurs et des rapporteurs invités. D'abord le reproche était prématuré et intempestif, parce qu'il était fait dans un temps où le programme n'était pas terminé, mais n'était encore qu'à l'état de projet, livré trop tôt à la publicité par suite d'un malentendu. D'ailleurs, la lettre de M. Jules Tessier, publiée à la fin de cet ouvrage (1), explique parfaitement la position prise par le comité.

On a reproché vivement à la Convention Nationale de n'avoir pas eu assez d'égards pour les Canadiens des Etats-Unis. Nous n'entrerons pas dans la discussion des faits et surtout des motifs qu'on nous a imputés. Nous en appelons au témoignage de tous ceux qui liront cet ouvrage et nous ne craignons pas d'affirmer que la part que nous avions faite à nos compatriotes des Etats-Unis était assez belle pour leur donner pleine et entière satisfaction, si des malentendus regrettables qu'il a été impossible de réparer complètement, n'avaient nui à l'entente, à la cordialité et à l'harmonie que nous aurions voulu voir régner toujours. D'ailleurs, notre

(1) Voir la IVme partie.

manifeste et nos programmes sont là pour le démontrer. Nous pouvons tirer de là des enseignements pour l'avenir.

Enfin il est un dernier reproche qu'on nous a fait, et celui-là, plus que les autres, nous tenons à nous en laver. On a dit que la Convention avait voulu exclure de ses délibérations le clergé. Jamais accusation ne fut moins fondée. Le premier soin de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a été de mettre toute la démonstration sous le patronage de Mgr l'Archevêque de Québec d'abord, et ensuite de Nos Seigneurs les Evêques de la Province de Québec, comme le prouvent leurs lettres publiées plus haut (1). Notre manifeste a été envoyé à QUINZE CENTS prêtres du Canada et des Etats-Unis, et nous le disons avec orgueil, c'est le clergé surtout qui a propagé le mouvement parti de Québec. Dans Québec même, le clergé n'a cessé de donner le concours le plus énergique et le plus empressé toutes les fois que nous avons sollicité son influence et son appui. De plus, le projet soumis par M. Chouinard contenait l'article suivant :

« 2. La Convention est placée sous le patronage de : Son Excellence le lieutenant-gouverneur de la province de Québec ; Son Excellence le lieutenant-gouverneur de Manitoba ; Mgr l'Archevêque de Québec ; Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface ; NN. SS. les Evêques de la province de Québec et de Manitoba.»

Voici les raisons pour lesquelles il a été retranché : des représentations nous furent faites sur les difficultés qui se présentaient relativement à la question redoutable des préséances. La majorité du comité spécial fut d'opinion que nous ne devions ni la toucher, ni la soulever.

(1) Pages 112 et suivantes.

Des personnes haut placées nous firent l'observation que, dans les Etats-Unis, le prêtre canadien joue généralement, parmi nos compatriotes, le rôle de patron et de modérateur dans toutes les œuvres auxquelles il est appelé à donner son concours, et qu'il évite autant que possible de descendre dans l'arène où l'on agite des questions d'intérêts, où l'on peut anticiper des divergences d'opinions et même des conflits. « Pour cette raison, nous disait-on, il vaut mieux que le prêtre soit, à vos yeux, plus qu'un simple membre de votre Convention.» La question longuement débattue et souvent ramenée sur le tapis fut décidée dans le sens que l'on connaît, et à notre grand regret, il fut résolu que les membres du clergé, qui seraient invités, le seraient pour des raisons exceptionnelles. Plus tard, trop tard à notre avis, on décida d'ajouter au troisième article du programme le paragraphe suivant :

« 4. Les membres du clergé sont de droit membres de la Convention et seront admis sans cartes à toutes les séances de la Convention et aux séances des Commissions. »

Il reste donc acquis à l'histoire que le gros mot « d'exclusion du clergé » n'a jamais été prononcé, et que cette idée n'est jamais entrée dans l'esprit d'aucun des membres du comité de la Convention.

Voilà ce que nous croyons devoir dire en justice pour le comité spécial de la Convention.

CHAPITRE II

PREMIÈRE SÉANCE SOLENNELLE DE LA CONVENTION.—PROCÈS-VERBAL. DISCOURS.—RÉSOLUTIONS.

La séance s'ouvre à sept heures et demie, sous la présidence de l'hon. P. J. O. Chauveau, président général.

Sont présents sur l'estrade : L'hon. J. G. Blanchet ; L'hon. juge Routhier ; L'hon. P. A. Landry ; Dr. F.-X. Valade, vice-présidents ; L'hon. C. A. P. Pelletier ; L'Hon. F. X. Trudel ; M. Claudio Jannet et M. le comte de Foucault ; MM. Amédée Robitaille, Jules Tessier, Alphonse Pouliot, H. J. J. B. Chouinard, secrétaires. Sont aussi présents aux siéges d'honneur, dans la salle : Monseigneur l'Archevêque de Québec ; Monseigneur Laflèche, évêque des Trois-Rivières ; Monseigneur Antoine Racine, évêque de Sherbrooke ; l'hon. J. A. Chapleau, premier ministre de la province de Québec ; l'hon. Dr. Ross, président du Conseil législatif, et M. J. P. Rhéaume, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.

Le parterre de la grande salle est complètement occupé par le public et les dames remplissent les galeries.

Monsieur le président général de la Convention prononce le discours d'inauguration.

MESSEIGNEURS, MESDAMES ET MESSIEURS,

« En me faisant le très grand honneur de présider cette Convention, honneur dont je ne pourrais jamais trop vous remercier, vous m'avez imposé le devoir d'ouvrir cette séance par quelques remarques.

« Ce que vous désirez faire dans cette Convention, c'est de rendre aussi permanents qu'il est possible, les résultats de la grande démonstration d'hier.

« Cette démonstration, c'était la profession de foi religieuse et nationale de tout un peuple, rendue aussi solennelle qu'on peut l'imaginer par la grandeur historique du lieu où elle se faisait, par le spectacle que la nature offrait à nos regards, par la pompe magnifique de votre procession, par le discours d'un orateur sacré qui a traité les grands sujets de la religion et de la nationalité sous toutes leurs faces ; enfin par la célébration du plus auguste et du plus touchant de nos mystères sur le terrain même où s'est accompli pour nos pères le plus douloureux des sacrifices.

« La mémoire des jours de deuil, et celle des jours de triomphe, les préoccupations et les difficultés sans nombre du présent, d'heureux présages d'une part, de l'autre des craintes trop légitimes pour l'avenir qui nous est réservé, formaient dans l'esprit de chacun de nous comme une lutte intérieure qui va se traduire ici par une étude, je ne dirai pas complète, mais au moins sérieuse de notre condition présente et des ressources que nous avons à notre disposition pour l'améliorer.

« Mais avant de nous engager dans cette étude pratique de tout ce qui peut intéresser la race française en Amérique, constatons encore une fois le sentiment qui nous fait agir. Après le sentiment religieux, c'est le plus noble de ceux qui honorent l'humanité, c'est le culte des traditions, l'amour de la langue et des mœurs des ancêtres. Chez les populations qui ont eu le bonheur de conserver avec l'unité de race, l'unité religieuse, ces deux sentiments sont si étroitement liés l'un à l'autre qu'il est impossible de les séparer. C'est le cas pour nous, c'est cette double unité qui nous rassemble de toutes les parties de l'Amérique.

« La nation à la gloire de laquelle se rattachent toutes nos gloires, que nous aimons encore malgré une si longue séparation, malgré notre fidélité à nos gouvernements respectifs, cette nation s'appelle la *Fille aînée de l'Eglise*. Elle a porté ce nom noblement pendant des siècles, elle l'a mérité autrefois par ses combats contre tous les ennemis du christianisme, elle l'a mérité par l'établissement de ce pays, où elle a écrit avec le sang de ses guerriers, avec le sang de ses missionnaires, une des plus belles pages de l'histoire religieuse : elle l'a mérité

aux plus mauvais jours de sa propre histoire par le courage, par la fidélité héroïque de la plus grande partie de ses classes dirigeantes, qui ont racheté par leur martyr les fautes de leurs devanciers; elle le mérite encore aujourd'hui par la foule de prêtres et de religieux qu'elle produit et qui vont annoncer l'évangile aux extrémités du monde.

« Notre destinée séparée depuis si longtemps de la sienne s'y rattache encore par des liens mystérieux et invisibles ; que nous le voulions ou que nous le voulions pas, nous ne pouvons nous empêcher de nous réjouir avec elle, de nous affliger avec elle, de nous humilier avec elle, et s'il nous échappe quelques paroles amères à son adresse, elles sont dues à notre amour qui nous fait sentir comme si elles étaient faites à nous-mêmes les mutilations qu'elle s'inflige dans le délire de ses révolutions.

« Cette fête de la Saint-Jean-Baptiste, dès le principe fut à la fois la commémoration de cette partie de l'histoire de France qui nous est propre et de toutes celles que nous avons le droit de reclamer à titre d'héritage.

« Et pour mieux vous le prouver, permettez-moi de vous lire quelques passages d'un discours que j'eus l'honneur de prononcer au banquet de la seconde célébration faite à Québec, en 1842. J'avais été chargé de porter un toast à la France, « pays de nos ancêtres ».

« Je sais qu'il n'est guère permis de se citer soi-même, mais quand on le fait à près de quarante ans de distance, le mauvais exemple ne saurait être contagieux. Je souhaite aux jeunes orateurs du jour de commettre la même inconvenance après le même laps de temps, certain que je suis moi-même de ne pas récidiver.

« Cette fête, disais-je, à laquelle tant de Canadiens prennent part aujourd'hui, c'est, messieurs, deux grandes choses dans une seule. C'est d'abord un tribut d'amour et d'espoir au pays que nous habitons, à ce Canada, belle et vigoureuse contrée qui, malgré ses revers, tiendra bien à l'avenir tout ce qu'elle lui a promis. C'est ensuite un tribut d'amour et de souvenir à la belle France, le pays de nos ancêtres qui, pour être la première nation du monde, n'a qu'à demander à l'avenir de se modéler sur le passé.....

.....

« Cependant on a osé dire que nous ne pouvions nous targuer de tous ces beaux souvenirs, que la gloire de la France

n'était pas la nôtre, que nous étions dégénérés. Ceux qui l'ont dit prétendraient-ils que nous soyons dégénérés pour nous être mêlés avec eux ? Je ne le crois pas. En mettant en commun les grandes qualités de leurs ancêtres, les descendants des deux plus grandes nations du monde ne sauraient qu'y gagner. Nous, des français dégénérés ! Mais, messieurs, ce n'est pas une calomnie, car la chose n'est pas croyable ; c'est une absurdité. Partout l'origine française se trahit elle-même, vous la renieriez qu'elle parlerait plus fort que vous. C'est une observation que tous les voyageurs, que tous les historiens ont faite : les populations que la France a laissées après elle sur tous les points du globe qui lui ont été soumis, se conservent et se développent malgré tous les obstacles.

« Si vous rencontrez quelque part une maison rustique, blanchie soigneusement au dehors, que sur le seuil un homme hospitalier vous souhaite la bienvenue, vous fasse partager de tout cœur le peu qu'il possède, si la gaieté la plus vive et la plus franche préside à son foyer, messieurs, ne cherchez point : la France a passé là !

« Si vous trouvez quelque part des hommes qui, au seul mot d'honneur, sentent bouillonner tout leur sang, qui, à ce mot magique, s'élancent vers le champ de bataille et comptent le danger pour un plaisir, messieurs, ne soyez pas en peine : La France a passé là !

« Si vous trouvez quelque part un groupe d'hommes plus sensibles encore au bienfait qu'à l'injure, et à l'injure qu'au malheur, aussi enthousiastes de ce qui est beau et grand que bons et tendres pour tout ce qui est faible, encore une fois la France a passé là ! »

« Ainsi s'exprimait-on, dans notre bon vieux Québec, il y a près de quarante ans.

« Bien des événements se sont passés depuis ; la France a eu de nouveaux triomphes, de nouvelles gloire ; mais aussi de terribles désastres.

« Mes auditeurs d'aujourd'hui l'aiment-ils moins que l'aimaient ceux d'alors ?

« La race franco-canadienne s'est développée depuis dans toutes les parties de l'Amérique. Est-elle moins fidèle à ses traditions, moins dévouée, moins courageuse, moins confiante dans son avenir qu'elle ne l'était alors ?

« Votre enthousiasme d'hier a répondu d'avance à ces questions.

« La société Saint-Jean-Baptiste n'existait à Québec que depuis un an ; créée à Montréal par Ludger Duvernay avant l'insurrection de 1837, elle avait disparu dans les sombres événements de cette époque, elle y renaissait cette année-là, c'est-à-dire après la première célébration faite à Québec.

« L'union législative et administrative avec le Haut-Canada venait de nous être imposée par un acte suprême d'autorité de la part du parlement impérial ; le Haut-Canada s'était insurgé aussi bien que le Bas-Canada ; il était récompensé et nous étions punis. La nouvelle constitution nous paraissait pleine de rigueurs et d'injustices à notre égard, notre langue comme langue officielle était proscrite ; nous étions pour bien dire au lendemain d'une seconde conquête.

« L'objet de la nouvelle association était de relever les courages abattus, de raviver le sentiment national, de l'empêcher de fléchir dans les dangers qui nous entouraient.

« On peut dire sans crainte que ce but a été atteint, que le sentiment national, loin de s'émousser, s'est accru, et que les premières célébrations ont contribué puissamment à tous les progrès que nous avons faits depuis.

« Il n'est donc que juste de dire un mot de ceux à qui nous devons en grande partie ce que nous voyons aujourd'hui.

« Le président fondateur de la Société à Québec fut M. Pierre-Martial Bardy, et il n'eut pas seulement le mérite de se placer courageusement à la tête d'une organisation dont le succès paraissait alors très-douteux, il rendit plus tard à la société et au pays un éminent service en assurant par un zèle infatigable la construction du monument élevé à la mémoire des héros de 1760 : monument, qui est un des plus beaux titres de la société à la reconnaissance publique. Son nom peut être placé à bon droit à côté de celui de Ludger Duvernay, le premier fondateur et le restaurateur de la société à Montréal dans cette grande cité où notre élément se maintient avec tant de persistance au point le plus contesté, au poste stratégiquement le plus important dans la grande lutte que se livrent ici les nationalités, puisqu'il se trouve pour bien dire au confluent non-seulement de l'Outaouais et du Saint-Laurent mais aussi de ces grands fleuves d'émigration et d'immigration qui menacent de modifier de plus en plus notre caractère comme peuple.

« Cette société comme celle de Québec a été présidée tour à tour par les hommes les plus importants. Denis Benjamin et Jacques Viger furent parmi ses fondateurs et l'homme qui devait exercer une si grande influence sur nos destinées, sir George Cartier, y débutait par un chant patriotique, qui se chantera longtemps partout où il y aura des Canadiens.

« Je ne saurais nommer tous les fondateurs, tous les organisateurs de la société de Québec, mais je ne puis oublier les noms de M. Réné Edouard Caron, qui a été son second président, qui a occupé cette charge pendant de longues années, et terminé à Spencer Wood une des carrières les plus brillantes et les plus heureuses ; ni celui de M. Louis Panet, qui succéda à M. Caron et est encore au milieu de nous un des plus beaux types du gentilhomme canadien.

« A la première célébration se trouvaient le président actuel, aujourd'hui aussi actif, aussi vaillant, aussi heureux dans ses allocutions, marquées au coin du véritable esprit gaulois, j'oserais dire aussi jeune qu'il l'était alors, et M. Napoléon Aubin, premier secrétaire archiviste de la société, qui a mis dès l'origine et pendant si longtemps à son service un remarquable talent d'organisation et un dévouement sans bornes. C'est à lui et à M. Louis-Gonzague Baillairgé, le commis-aire-ordonnateur des grands jours qui, avec sa volonté de fer, aurait fait passer la société à travers n'importe quel obstacle, que l'on doit en grande partie ses succès.

« Parmi les orateurs des deux premiers banquets se trouvaient deux autres futurs lieutenants-gouverneurs, Sir Narcisse Belleau et M. Cauchon, un homme d'une grande intelligence et d'une grande activité, M. Glackmeyer, aujourd'hui le doyen des notaires de toute la province, plusieurs jeunes littérateurs et futurs hommes publics, qui y faisaient leurs débuts, MM. Réal Angers, Charles Taché, Auguste Soulard, François Derome, et l'homme qui alors tenait le sceptre du journalisme politique, M. Etienne Parent, l'un des esprits les plus vraiment français que nous ayons eus.

« Messieurs, nos deux grandes sociétés nationales de Québec et de Montréal, ces sœurs rivales mais jamais ennemies, ont montré le même zèle, le même patriotisme ; elles ont tenu haut et ferme le drapeau national ; elles ont donné l'impulsion à toutes les œuvres patriotiques, et la société de Montréal est en ce moment présidée par une de nos gloires canadiennes,

gloire de la politique, de la littérature et du barreau. J'ai le regret d'ajouter qu'invité à prendre ici la parole, l'honorable juge Loranger en est empêché par l'état précaire de sa santé.

« A cette époque nous commencions à peine à compter dans l'administration, dans la direction des affaires publiques ; les hautes charges de l'Etat avaient été rarement le partage de nos nationaux : nous avions eu des tribuns plutôt que des hommes d'Etat ; mais, depuis, combien de carrières, qu'un ostracisme aussi maladroit qu'injuste nous fermait ne nous ont-elles pas été ouvertes !

« Notre histoire, cette grande source du patriotisme était à peine connue ; Garneau et Ferland préparaient les savantes recherches qui ont servi de base à leurs livres admirables ; bientôt vulgarisée par des abrégés, elle répandait dans toutes nos écoles, dans toute notre population l'amour des ancêtres, le culte de la patrie ; elle faisait connaître la vie des fondateurs de notre pays, celle des continuateurs de leur œuvre, tandis qu'une série de manifestations comme celle d'aujourd'hui faisait retentir au loin les noms de ces grands hommes.

« Notre littérature qui n'était guère sortie des limites du journalisme, mais que les écrits des Viger, des Morin, des Etienne Parent avaient déjà fondée, notre littérature s'est développée, un nombre considérable de livres et de revues ont été publiés ; et, bien que la carrière des lettres soit plutôt encore un accessoire heureux et brillant qu'une occupation exclusive pour nos écrivains, nous touchons au moment où nos jeunes auteurs pourront prendre leur part de la grande et lucrative publicité qui est l'apanage de leurs ainés en Europe.

« Depuis nos premières célébrations que de changements se sont opérés ! Que de questions difficiles ont trouvé une heureuse solution ! Que de questions nouvelles se sont élevées !

« L'émigration vers les Etats-Unis était à peine commencée. Cet exode si regrettable pour la province de Québec fut le signal d'études importantes.

« Des mesures législatives et administratives furent prises pour dégrever notre sol de la tenure féodale, pour mieux organiser notre système municipal, pour développer notre instruction publique, pour donner aux colons l'aide de routes nouvelles.

« Des associations patriotiques, auxquelles le clergé donnait son puissant patronage et des prêtres zélés leur initiative la plus

énergique, fondèrent de nouvelles paroisses en même temps qu'une véritable croisade s'organisait contre le luxe, l'intempérance et l'ignorance. Les vastes régions du Saguenay et du lac Saint-Jean, des vallées du Métapédiac, du Saint-Maurice, de l'Ottawa et des cantons de l'Est, sont les témoins du succès de ces nobles efforts.

« Nous n'avions eu à lutter jusque-là que contre l'oligarchie locale, soutenue par le gouvernement de l'Angleterre ; les populations du Haut-Canada ne nous connaissaient que par les préjugés qu'on leur avait inspirés contre nous. Bientôt forcés de nous rencontrer avec elles sur le terrain de la politique, nos chefs ont dû apprendre et parler la langue anglaise, lutter tantôt dans une langue, tantôt dans l'autre et jamais avec trop d'inégalité ; ils ont su obtenir l'estime, le respect même des autres nationalités, et si des combats ardents, des disputes orageuses ont rendu nécessaire un nouveau changement constitutionnel, nous devons dire que bien des préjugés ont disparu et que notre élément a maintenu sa position.

« De notre union avec le Haut-Canada, datent de très-grands progrès dans l'instruction publique, dans le commerce, dans l'industrie, dans l'agriculture ; et si, d'un côté, il nous faut avouer qu'il nous reste encore beaucoup à faire, d'un autre côté, pour être justes envers nous-mêmes, nous devons tenir compte des obstacles que présentent nos conditions d'existence, notre climat et le fait que les grands capitaux ont été jusqu'ici hors de notre portée.

« Avant notre dernière transformation constitutionnelle nous n'avions que peu de rapports avec les populations françaises de l'Ouest, *ces pays d'en haut*, qui exerçaient cependant depuis si longtemps une sorte de fascination légendaire sur un grand nombre de nos compatriotes : nous en avions encore moins avec nos frères de l'Acadie, dont la patience et la résignation s'exerçaient dans l'ombre, et sous le regard de Dieu. Nous les comptions perdus pour nous, de même que nous comptions aussi perdus les descendants de tous ces hardis voyageurs et explorateurs, éparpillés dans les vastes plaines de l'Ouest, qui, d'étapes en étapes, avaient planté partout les jalons de la civilisation, grands hommes ignorés, dont les deux admirables volumes de M. Tassé ont révélé au monde l'héroïque histoire.

« Voilà cependant que, dès les premières années de la confédération, des questions difficiles nous ont rapprochés des uns

et des autres, et ils ont dû voir qu'ils avaient nos sympathies comme nous croyons aussi avoir les leurs. Ils ont appris à se compter, ils ont conquis leur place dans les conseils de leurs provinces et dans ceux de la confédération. Le Nouveau-Brunswick a un ministre acadien, dont j'ai entendu vanter sur les lieux-mêmes, par des hommes d'une autre race, les talents et la rare énergie ; et Manitoba a eu tout dernièrement son premier gouverneur français dans la personne d'un de nos vétérans politiques, d'un des écrivains les plus éminents de notre province.

« Nous avions presque désespéré de cette multitude de nos compatriotes émigrés aux Etats-Unis, qui y avaient fixé leurs pénates. Sur des rapports exagérés nous pensions qu'ils avaient été ou qu'ils allaient être bientôt fondus dans cette ardente fournaise où tant de nationalités ont déjà disparu. Nous nous étions trompés ; faisons leur une amende honorable franche et solennelle ! Les nombreuses associations de Saint Jean-Baptiste qu'ils ont établies, leurs églises, leurs colléges, leurs couvents, leurs instituts littéraires, leurs journaux, sont la preuve d'une force vitale égale à la nôtre et peut être même supérieure, puisqu'elle s'affirme dans des conditions encore plus difficiles.

« Lorsque nous reprochions à notre ancienne mère-patrie de nous avoir oubliés, songions-nous que nous-mêmes nous négligions et ces nobles Acadiens, et ces courageux Métis, et tous ces groupes de Canadiens épars dans les Etats voisins ?

« Et cependant notre grande aspiration à nous-mêmes c'était de relier quelques rapports avec le pays de nos ancêtres, c'était d'y être connus et appréciés. Cette partie de notre destinée s'est développée graduellement et nous avons été en cela admirablement servis par les circonstances.

« Pendant longtemps nous n'avons été connus que par les récits de quelques touristes plus ou moins bienveillants et plus ou moins véridiques. Notre insurrection et la présence de M. Papineau à Paris, les recherches qu'il y fit sur notre histoire fixèrent un moment l'attention. (1) A l'époque de l'union des Canadas, M. Gaillardet, qui avait fait de son journal l'organe des populations franco-améri-

(1) J'aurais dû mentionner ici les efforts faits par M. Barthe et la publication de son livre : *Le Canada reconquis par la France.*

caines, donna dans ses colonnes une large part au Bas-Canada et écrivit quelques vigoureux articles dans lesquels il fut un des premiers à prévoir notre rapide développement. Mais les points de contact entre la France et son ancienne colonie étaient, par suite de l'état de ses relations avec l'Angleterre, le plus souvent très difficiles et la situation de l'Europe trop tendue pour qu'il en fut autrement. Longtemps la vénérable et savante maison de Saint-Sulpice, et quelques prêtres, émigrés en Angleterre pendant la révolution, et passés au Canada, furent les seuls traits d'union entre l'ancienne mère-patrie et l'ancienne colonie. Encore l'oligarchie coloniale voyait elle d'un œil très jaloux ces rapports si inoffensifs.

« Au moment où se terminait la guerre de Crimée, une corvette française, la première qui ait remonté le Saint-Laurent depuis la cession du pays, profitant de la solidarité qui unissait les deux nations, vint jeter l'ancre dans la rade de Québec.

« La société Saint-Jean-Baptiste posait précisément à cette époque la première pierre du monument de Sainte-Foye, et le commandant Belvèze et son équipage assistaient, avec le gouverneur général, Sir Edmoud Head, et toute la garnison anglaise, à cette touchante cérémonie. Dans la même année, le parlement canadien avait voté par parts égales une somme considérable pour les veuves des soldats anglais et pour celles des soldats français, et pour les blessés des deux armées. Et la même année encore (1855) le Canada se présentait à l'exposition universelle de Paris dans des conditions bien propres à faire regretter à la France la perte de ses possessions d'Amérique.

« Un des fondateurs de la société Saint-Jean-Baptiste, un de ces jeunes hommes aux ardentes aspirations qui avaient fait leurs débuts à nos premières agapes patriotiques, M. Charles Taché, présidait la commission canadienne, publiait à Paris un livre important sur notre pays, et recevait, lui, premier d'entre les Canadiens, la croix de la Légion d'Honneur.

« Tant d'heureuses coïncidences ne vous semblent-elles point providentielles, et n'y avait-il pas là comme le commencement d'une ère nouvelle, comme une double et touchante apparition de la France au Canada et du Canada à la France ?

« Ai-je besoin de vous rappeler tout ce qui s'est passé depuis : l'établissement d'un consulat général de France à Québec, les

tentatives d'émigration et de relations commerciales entre les deux pays, et aussi avec un noble pays voisin la riche. et intelligente Belgique, pays charmant où brille notre foi, où se parle notre langue, où se trouve comme ici un dualisme national, et un gouvernement constitutionnel ?

« Ai-jebesoin de vous montrer les détachements successifs de nos zouaves, traversant la France aux applaudissements des catholiques, et combattant vaillammant les combats de la foi à côté des compatriotes de Jacques-Cartier ?

« Comment pourrais-je nommer tous les écrivains français qui ont cherché à nous faire connaître et apprécier : Faillon, Martin, Marmier, Ampère, Rameau, Lefaivre, de Bonnechose, Margry, Lamothe, Frary, Leroy (ce dernier est belge), comment pourrais-je vous dire les nombreuses faveurs accordées par le gouvernement français à nos hommes publics, à nos institutions d'éducation, à nos bibliothèques?

« Cette année même est, dans cet heureux mouvement, une de celles qu'à l'exemple des anciens, la patrie doit marquer d'un signe heureux, et, comme a dit Catulle : « *quo lapide illa diem candidiore notet.* »

« Pour la première fois les capitaux français reprennent la route du Saint-Laurent si longtemps oubliée, et c'est dans la bonne vieille ville de Champlain qu'ils débarquent heureusement.

« En même temps, pour la première fois, une œuvre canadienne est couronnée par l'Académie française. Un desquarante, un vieil ami du Canada, M. Marmier m'écrit à ce sujet ces simples et charmantes paroles :

« J'ai été heureux de présenter le rapport recommandant le livre de votre aimable compatriote. On prétendait qu'il devait être considéré comme étranger. J'ai de tout mon pouvoir protesté contre cette cruelle opinion, et de la solution d'hier j'ai une grande joie. »

« Ainsi, messieurs, contradictoirement comme on dit au palais, et à l'unanimité, l'Académie française a décidé que les Canadiens-Français n'étaient pas des étrangers et l'œuvre d'un de nos poëtes, qui n'a jamais vu la France, a été jugé digne d'elle, par l'aréopage littéraire le plus sévère qui existe !

« Je ne veux pas diminuer la reconnaissance que nous devons à M. Lefaivre au profit de M. Marmier, ni la gloire de nos ministres au profit de celle de M. Fréchette, mais pour qui

connait l'atticisme de nos cousins d'outre-mer, le dernier succès est peut-être à certains égards plus méritoire que le premier. Un capitaliste français risquera plus volontiers son argent qu'un académicien son suffrage.

« Si j'insiste sur ce développement de nos rapports avec la vieille mère-patrie, c'est qu'ils sont parallèles à l'agrandissement de notre rôle en Amérique et coïncident avec notre union plus intime à nos deux autres mères-patrie—car tout bien compté nous en avons trois—enfin c'est parceque tous ces succès sont dûs à notre fidélité et notre persévérance.

« En ce qui regarde l'Angleterre, après quelques hésitations, elle s'est dit que des hommes qui vouent un tel culte à une mère-patrie vaincue, et qui a pu leur paraître ingrate, sauraient bien s'attacher à qui leur donnerait justice et prospérité. Elle a vu aussi que les fils des hommes de Carillon, des Plaines d'Abraham et de Sainte Foye avaient été les hommes de Lacolle et de Chateauguay, et que dans une religion qui commande avant tout l'obéissance, elle avait le plus puissant des auxiliaires. Elle a donc fait de fréquentes concessions favorables à notre autonomie et si ce n'eût été des efforts incessants de l'oligarchie locale qui ont provoqué l'insurrection de 1837, ces concessions auraient conduit à un état de choses satisfaisant.

« Même, à la suite de ces changements, après de nouvelles hésitations, après les injustices de l'acte d'union, l'Angleterre se laissa persuader que les fils des hommes de Saint Charles, de Saint-Denis et de Saint-Eustache, sauraient, une fois obtenues, conserver et défendre les libertés inhérentes à la forme de gouvernement qu'elle a pour bien dire créée et pour laquelle de fait, leurs pères avaient combattu. Elle nous accorda la pleine participation au gouvernement constitutionnel, et plus tard, elle consentit à nous rendre en partie notre autonomie provinciale et nous jouissons en commun avec tous nos concitoyens d'origine britannique des avantages du système représentatif dans la confédération aussi bien que dans notre province.

« La demande faite, sous le ministère Viger, de la réintégration de la langue française comme langue officielle fut promptement accordée par le parlement anglais, et lord Elgin inaugura gracieusement ce changement en prononçant le discours du Trône dans les deux langues.

« Dois-je rappeler ici tout ce que ce digne représentant de

Notre Souveraine a fait dans le même sens, le zèle qu'il a montré pour obtenir directement de la Reine la charte qui régit l'Université-Laval, et dont la libéralité a obtenu de Pie IX des éloges répétés hier sur les plaines d'Abraham, dans l'éloquent sermon du jour. Qui n'a pas entendu parler du magnifique discours que ce gouverneur prononça lors de la pose de la première pierre de l'édifice où nous recevons maintenant l'hospitalité ?

« Les échos de cette salle retentissent encore des paroles bienveillantes de plusieurs membres de la famille royale, du gouverneur actuel et de son prédécesseur lord Dufferin. Ce dernier en s'adressant à l'Institut canadien français d'Ottawa, à la société Saint-Jean-Baptiste de Québec et à l'Université Laval, a proclamé franchement et sans détour l'immense service que rend à notre jeune confédération le développement de l'élément français. Il a fait ressortir les avantages du dualisme national en des termes qui eussent peut-être fort étonné quelques-uns de ses prédécesseurs. Il a invité nos concitoyens à prendre leur part de l'héritage de gloire, de science et de lumière que nous a laissé la France, de même que nous prenons si volontiers la nôtre de l'héritage de sagesse constitutionnelle, d'activité constante, de persévérance que leur a légué la Grande-Bretagne.

« Et hier encore, le représentant de notre souveraine, tant en son nom qu'en celui de la princesse son épouse, nous prodiguait les plus aimables paroles, et souhaitait la plus gracieuse bienvenue à nos frères des Etats-Unis. Je ne doute pas que ce discours ne soit considéré en Europe et en Amérique comme un nouveau gage d'union et de bons rapports entre les deux grandes races qui ont le plus fait pour la civilisation chrétienne. J'espère bien que cette convention ne s'ajournera pas sans exprimer sa reconnaissance au gouverneur-général dans une adresse aussi sympathique que l'ont été ses bienveillantes paroles.

« Voilà, messieurs, comment notre fidélité à nos traditions a été appréciée par notre ancienne et par notre nouvelle mère-patrie.

« Mais j'ai parlé d'une autre mère. Ah ! vous l'avez nommée, messieurs, c'est celle qui a veillé sur nous dès le berceau de notre histoire, qui a donné au pauvre enfant deshérité le pain des forts et le lait de la sagesse divine. Cette grande institution

qui a pour le genre humain tout entier la même personification que la patrie pour chaque peuple en particulier. « Vous voulez frapper l'Eglise, a dit l'illustre Montalembert, prenez garde ; c'est une lâcheté. L'Eglise est plus qu'une femme, c'est une mère »

« Depuis les jours de Mgr de Laval jusqu'à ceux de Mgr Plessis, au centre de la catholicité, la plus grande sollicitude avait été montrée pour notre pays. Là, plus qu'ailleurs, on devait en effet prévoir le rôle que nous devions jouer plus tard. Cependant, nos rapports avec le Saint Siège furent longtemps difficiles, à raison de la distance et de l'état de perturbation où se trouvait l'Europe. Le voyage de Mgr Plessis *ad limina* fut un événement.

« A Rome comme à Londres et à Paris, le Canada français s'est révélé surtout depuis quelques décades. Aux jours des grandes épreuves du Vatican nos touchantes protestations, nos ardentes prières, nos secours en hommes et en argent, remarquables eu égard au chiffre de notre population, ont été appréciés, et Pie IX et Léon XIII ont répandu sur notre jeune Eglise des faveurs sans nombre, dont de plus anciennes pourraient à bon droit se montrer jalouses.

« Cette rapide esquisse vous prouve que la splendeur donnée à l'idée nationale en nous relevant à nos propres yeux nous relève aussi aux yeux du monde. La série des grandes manifestations dont celle-ci fait partie n'a pas peu contribué à ces résultats.

« Parmi les plus solennelles, rappelons les trois commémorations de la bataille de Sainte-Foye ; translation des ossements, pose de la première pierre, et couronnement du monument en y plaçant la statue donnée par le prince Napoléon ; célébration successive par l'Université Laval de plusieurs grands évènements : arrivée de Mgr Laval, fondation du Séminaire de Québec, découverte du Mississipi, noces d'or de Pie IX ; puis, en 1874, grande réunion provoquée par la société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, de toutes les associations canadiennes-françaises de l'Amérique, et la même année, célébration du deuxième centenaire de l'établissement du diocèce de Québec ; le 31 décembre 1875, commémoration, par la société littéraire et historique de Québec et par l'Institut-Canadien, de la défense de Québec contre les armées d'Arnold et de Montgomery ; en 1877, première convention des littérateurs canadiens à l'occa-

sion de l'inauguration de l'édifice destiné à l'Institut-Canadien d'Ottawa ; puis enfin en 1878, translation des restes de Mgr de Laval, de la basilique à la chapelle du Séminaire.

« Il semble, Messieurs, que toutes ces affirmations de notre foi nationale et religieuse se soient déroulées comme les pages d'un livre ou comme les tableaux d'un drame ; et, croyez-le bien, elles n'ont pas été de vaines démonstrations.

« Il y a pour l'âme humaine des courants intellectuels comme il y a pour le corps des courants atmosphériques ; il y a dans la vie morale des peuples des influences irrésistibles qui ne procèdent ni du calcul, ni du raisonnement, mais qui naissent spontanément des dispositions généreuses de notre nature excitées par quelque grand spectacle, par quelques paroles qui vont droit au cœur.

« Mais je m'oublie, Messieurs, dans ces souvenirs, dans ces considérations que le bel exemple que vous nous avez donné hier est si propre à faire naître.

« Vous êtes appelés maintenant à délibérer sur le vaste programme qui vous a été tracé.

« J'y lis d'abord : revendication de notre part d'influence et de patronage et formation d'une ligue franco-canadienne de toute l'Amérique du Nord.

« Ce sujet recevra, je n'en doute pas une attention scrupuleuse et pleine de sagesse et de prudence.

« Il est des temps où les revendications nationales ne sauraient être trop énergiques ; il en est d'autres où elles doivent être guidées par une grande modération ; dans tous les cas, elles doivent avoir pour limites la justice et le respect des droits des autres nationalités au milieu desquelles nous sommes appelés à vivre. C'est cet esprit de justice et de conciliation qui, ajouté à leur fermeté, a fait la force de nos devanciers et les a fait échapper à bien des dangers.

« J'y vois ensuite figurer plusieurs sujets qui n'ont cessé d'attirer l'attention de nos gouvernements et de tous les amis du pays, et sur lesquels, je veux bien le croire cependant, le dernier mot n'a pas encore été dit : l'industrie, le commerce, la colonisation, l'agriculture, les sciences, les lettres, les beaux-arts.

« Vous avez encore signalé comme sujets particuliers d'étude, la situation des Canadiens-Français aux Etats-Unis, le repatriement, la nécessité d'installer fortement notre race au

Manitoba et dans les vastes territoires de l'Ouest. Enfin, vous avez nommé une commission spécialement chargée d'étudier tout ce qui concerne nos frères les Acadiens.

« Pour ce qui est de nos frères desEtats-Unis, leur repatriement aujourd'hui ne peut être que partiel. Il est même des Etats où ils se sont implantés d'une manière si stable, si permanente, où ils sont devenus un élément si important, au point de vue du mouvement religieux qui se fait dans ce pays comme en Angleterre, qu'il est impossible de ne pas y voir un fait providentiel. Diriger les forces éparses sur un immense territoire vers les points où elles ont le plus de chances d'être utilisées, aider à leur groupement le plus avantageux, telle doit être l'ambition de ceux de nos compatriotes des Etats-Unis qui se sont mis à la tête du mouvement canadien dans cette vaste république. L'existence d'un semblable mouvement qui ne s'est produit que depuis quelques années, est déjà par lui-même un sujet d'étonnement ; il est évidemment destiné à une grande influence sur l'avenir de ce continent.

« Nous devons former des vœux pour que notre élément serve à cimenter l'alliance de l'Angleterre et du Canada avec la grande République, et je suis certain que si nous étions menacés de voir troubler l'harmonie qui existe si heureusement, les Canadiennes des Etats-Unis suivraient l'exemples des Sabines, et de toutes leurs forces essaieraient d'empêcher une lutte fratricide.

« Nos concitoyens de l'étranger ne doivent pas cependant trouver mauvais que nous soupirions ardemment après le retour du plus grand nombre possible d'entr'eux, que nous fassions tous nos efforts pour retenir ici tous ceux qui sont tentés de nous quitter, et pour diriger le surplus de notre population de préférence vers les terres incultes de notre grande confédération.

« Nous voici réunis ici de toutes les parties de l'Amérique, et il n'a manqué à l'appel qu'une seule des branches de la famille franco-américaine. La Louisiane, où un véritable réveil de l'idée nationale s'est produit, à la suite des malheurs de la guerre civile, la Louisiane, par un malentendu inexplicable, n'est point représentée dans cette salle. Elle tient cependant au Canada par des liens bien chers, elle a été comme une longue et lointaine expansion de la Nouvelle-France, sa population primitive a été pour nos pères comme la chair de leur

chair, comme le sang de leur sang. Ses villes portent encore les noms des héros de notre histoire, et deux des frères Lemoine que l'on a si justement appelés les Machabées canadiens, Bienville et d'Iberville, s'y sont illustrés et y ont laissé de glorieux souvenirs.

« La fondation comparativement récente d'un *Athénée* français et quelques articles bienveillants des journaux louisianais nous avaient fait espérer que notre appel avait été entendu et nous croyons au moins qu'il n'a pas été dédaigné. Cette réunion ne sera pas la dernière de ce genre je l'espère, et nous devons former des vœux pour que la prochaine Convention n'ait pas à regretter une semblable lacune. (1)

« L'essentiel pour nous tous, hommes de race française, quelque partie de l'Amérique que nous habitions, c'est de nous rendre dignes de notre mission, de nous bien préparer à l'avenir qui nous est réservé ; c'est de cultiver avec soin nos esprits par l'étude, de nourrir nos cœurs par la religion, de vivre en harmonie avec les populations hétérogènes qui nous entourent, sans rien sacrifier de nos principes, et tout en prenant notre large part du progrès matériel si cher à notre siècle et à notre continent, de nous rappeler que c'est surtout par la force morale que l'on est véritablement fort et que cette force n'existe pas en dehors de la justice et de la vérité qui ne sont que deux éléments de l'idée religieuse.

« Le développement intellectuel procure l'activité, le progrès matériel, et toutes les jouissances littéraires et artistiques qui sont les compléments de la vie civilisée ; il rend les nations riches, brillantes et célèbres ; la conservation de l'idée morale fait seule ce qui les rend heureuses.

« Il y a plus ; cette idée est leur condition même d'existence; les peuples et les individus s'étiolent et périssent sans elle, et pour être plus frappante peut-être de nos jours que jamais cette vérité n'en est pas plus neuve, puisqu'au livre des livres les récompenses temporelles promises à la vertu sont une longue vie et une nombreuse postérité.

« Cette idée est aussi la source d'une merveilleuse activité qui trouve son emploi dans la charité, dans le dévouement à tous les genres de malheurs et d'infortunes, dans la réhabilitation

(1) Voir à la IVme Partie la correspondance échangée depuis entre M. Chauveau et l'Athénée Louisianais à ce sujet.

de tout ce qui est déchu, toute chute dans le christianisme étant susceptible d'une réhabilitation.

« Pour ce qui est de l'autonomie nationale, elle n'a pas seulement pour sauvegarde des principes de vie, de progrès et de développement ; elle a à son service une force latente et indestructible. Bien souvent toutes les menaces des tyrans, toutes les caresses, toutes les séductions qui plus encore que les menaces font les apostasies, sont venues s'échouer contre la volonté ferme, honnête et constante de quelques paysans, qui, empruntant à l'Eglise son *non possumus*, ont répété de génération en génération avec une héroïque simplicité : « Nous ne voulons pas changer. »

« Ça été beaucoup notre histoire. Ça été plus encore l'histoire de la race acadienne, qui, brisée en plusieurs tronçons, dispersée à la Louisiane et au Canada, a formé dans ces deux pays une des grandes forces de la nationalité française, et ressuscite aujourd'hui comme par miracle dans ces belles et riches provinces maritimes d'où l'on avait voulu la bannir.

« Je regrette, messieurs, qu'un homme qui a fait de si intéressantes études sur l'Acadie, qui est l'ami des Canadiens—mais plus encore et nous ne saurions en être jaloux,—plus encore celui des Acadiens, n'ait pu profiter de l'invitation qui lui a été faite.

« Quelle part utile n'aurait-il pas prise aux délibérations de la commission acadienne et aussi à celle qui doit s'enquérir de l'émigration canadienne aux Etats-Unis ? Comme statisticien, M. Rameau nous aurait aidé à résoudre quelques problèmes qui se posent devant nous, car il se tient constamment au courant des mouvements de nos populations.

« Nous avons pour nous consoler de son absence, dans une certaine mesure, la présence de deux hommes distingués qui ont bien voulu répondre à l'invitation du *Cercle Catholique* et dont nous avons entendu avec une si vive émotion les paroles éloquentes et bienveillantes. Qu'ils acceptent les remerciements de cette Convention pour l'intérêt qu'ils lui portent et pour les lumières qu'ils ont jetées sur d'importantes questions d'économie sociale.

« Maintenant, messieurs, qui vous êtes chargés de former les diverses commissions d'études, à vous de nous faire part bientôt de vos travaux et de justifier la confiance que l'on a reposée dans votre zèle et dans vos lumières. Non-seulement tout ce qui parle français de l'Atlantique au Pacifique, de la baie

d'Hudson au Golfe du Mexique attend avec anxiété le résultat de vos délibérations ; mais encore les grands hommes dont les noms ont retenti si souvent ces jours-ci, les fondateurs de notre pays, les héros de notre histoire, les défenseurs de nos libertés et de notre nationalité, s'associent là haut à vos pensées, à vos nobles aspirations, et comptent que vous serez de dignes continuateurs de leur œuvre. »

Monsieur le président général soumet ensuite à la Convention le projet d'une adresse de la Convention Nationale au Souverain Pontife :

A SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII.

TRÈS SAINT PÈRE,

« Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, le président de la Convention Nationale de Québec et le président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, ont l'insigne honneur de lui présenter l'hommage filial et dévoué du peuple canadien-français, et de lui exprimer sa piété, sa reconnaissance et ses vœux les plus ardents.

« Les Canadiens-Français sont accourus aujourd'hui des divers points de l'Amérique, dans l'antique cité de Québec, honorée du titre de métropole du catholicisme, dans l'Amérique du Nord, par votre prédécesseur d'illustre et sainte mémoire, et choisie par nous comme siège d'une Convention de toutes les sociétés nationales canadiennes-françaises et acadiennes de ce même continent. Notre but, Très-Saint Père, est de resserrer de plus en plus les liens qui nous unissent, de promouvoir nos intérêts matériels, intellectuels et religieux, de réchauffer au cœur du peuple canadien le sentiment de la nationalité. Fils de la France par le cœur et par le sang, nous sommes restés fidèles aux traditions de nos pères, et le Canada est aujourd'hui ce que l'a fait la France de Charlemagne et de saint Louis. Et si le drapeau *fleurdelysé* ne flotte plus sur nos rivages, nous vivons en paix à l'ombre de la croix plantée par nos pères, arrosée du sang de nos martyrs et conservée par le courage de nos pontifes. Notre foi respectée par la noble Angleterre, devenue il y a plus d'un siècle la maîtresse de nos destinées, fleurit à l'ombre de son drapeau protecteur. La prospérité et le bonheur règnent dans notre province, protégée par la constitution que le gouvernement de Sa Majesté Britanni-

que nous a libéralement octroyée, et qui garantira sur les rives du Saint-Laurent comme sur les bords de la Tamise le respect de l'autorité et la liberté du peuple.

« L'action visible de la Providence, Très-Saint Père, éclate à toutes les pages de notre histoire ; et si nous allions oublier cette consolante vérité, si nous laissions faiblir la foi catholique qui seule a conservé notre peuple, si nous fermions l'oreille aux enseignements du Siège Apostolique pour écouter les voix discordantes de l'erreur, malheur à nous, privés de ce qui fait notre force au milieu de la lutte, nous serions condamnés comme peuple à l'impuissance et à la mort.

« Aujourd'hui, Très-Saint Père, le peuple canadien réuni au pied des autels qui l'ont vu naître et grandir, affirme son existence et déclare qu'il veut garder son autonomie, sans jamais permettre que les races diverses qui l'entourent lui enlèvent son cachet national ; mais avant tout, il proteste qu'il veut garder sa foi pure et sans tache au milieu des nombreuses erreurs qui travaillent les sociétés modernes et menacent de les faire sombrer.

« Fidèles à l'enseignement de Laval, le glorieux fondateur de notre Eglise, nous croyons que le pontife romain est le successeur de Pierre, qu'il est l'héritier de tous ses privilèges et de sa puissance, ayant reçu mission de conduire la barque mystique de l'Eglise, sans que les flots puissent jamais la briser ni la submerger. Nous vous considérons, ô Pontife immortel, comme le représentant de Jésus-Christ dans le monde, et vos enseignements comme des oracles infaillibles. Nous vous saluons comme un astre lumineux allumé par la Providence au firmament de l'Eglise, pour guider les rois et les peuples au milieu des écueils semés sur la voie des nations.

« Nous vous saluons, ô Roi Pontife, car les yeux de notre foi voient encore resplendir sur votre auguste front le diadème du Souverain sous la tiare du Pontife ; et quelles que soient les luttes qui doivent vous rendre votre royaume temporel, pacifiques ou sanglantes, nous fournirons les armes de la prière, et s'il le faut nous serons prêts à payer de nouveau le tribut de notre sang.

« Pour nous, Très-Saint Père, nous resterons fidèles à la mission que la Providence semble avoir départie à notre jeune peuple sur le continent américain : étendre la connaissance de Dieu et les limites de l'Eglise catholique. Nous n'avons pas oublié avec quel zèle nos pères ont travaillé à cette œuvre

sublime. Nous suivrons s'il le faut, à la trace de leur sang, nos martyrs et nos soldats. Aujourd'hui notre peuple peut lever la tête sans peur comme sans orgueil parceque Dieu l'a visiblement protégé ; aussi lui consacrons-nous les prémices de notre joie et de nos pompes triomphales. A l'exemple des Machabées, à qui le patriotisme de nos ancêtres a demandé des inspirations, nous chantons des hymnes, nous bénissons Dieu hautement, parce qu'il est bon et que sa miséricorde s'étend dans tous les siècles. Avec le Prophète nous célébrons le salut de la patrie, et il nous semble entendre ses accents retentir sur les rives de notre majestueux Saint-Laurent annonçant la joie et l'allégresse ; car Dieu a vraiment changé nos déserts en lieux de délices et les solitudes de nos forêts en jardins du Seigneur.

« Ah ! quelle reconnaissance ne devons-nous pas à la religion catholique, au dévouement de nos évêques et à la tendre sollicitude du Pasteur suprême qui règle les différends des rois sans oublier les intérêts d'un petit peuple perdu dans les forêts par delà l'Océan.

« Aussi, Très-Saint Père, de génération en génération, notre peuple restera fidèle aux enseignements du Siège Apostolique ; toujours il confessera la foi du Père vivant et immortel dans la personne sacrée de son successeur.

« Puisse, Très-Saint Père, la divine Providence vous conserver longtemps pour le bonheur de l'Eglise et le salut des peuples ; que du sommet du Vatican, votre voix domine les clameurs confuses qui s'élèvent du milieu des nations, pour les rappeler au respect de l'autorité, à l'éducation chrétienne de la famille, et à la recherche de la science et de la vérité.

« Tels sont, Très-Saint Père, les sentiments qui animent le peuple Canadien-Français, en Amérique, en ce jour de patriotiques réjouissances, et prosternés aux pieds de votre Sainteté, n'ayant tous qu'un cœur et qu'une âme, nous osons implorer humblement votre Bénédiction Apostolique sur nos intérêts spirituels et temporels, sur nos familles et sur le pays tout entier.»

P. J. O. Chauveau,
Président général de la Convention.
H. J. J. B. Chouinard,
Secrétaire.

J. P. Rhéaume,
Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.
Alph. Pouliot,
Secrétaire.

Pendant la lecture de cette adresse, toute l'assistance se tient debout et monsieur le président ayant demandé aux membres de la Convention s'ils approuvent l'adresse, des applaudissements et des acclamations enthousiastes retentissent par toute la salle.

L'adresse est déclarée votée à l'unanimité.

Monsieur le président général annonce que c'est par erreur que le discours de l'hon. monsieur Laurier est inscrit sur le programme pour ce soir ; l'hon. monsieur Laurier parlera demain.

L'hon. juge Routhier fait le discours suivant sur « le rôle de la race française en Amérique. »

I

MESSEIGNEURS, MESDAMES, MESSIEURS,

« S'il est vrai de dire que la vie humaine est un désert que nous traversons pour arriver à la véritable Jérusalem, il faut convenir que nous nous trouvons en ce moment dans une oasis charmante, et que les caravanes qui y sont accourues de tous les côtés ne se composent pas d'étrangers, moins encore d'ennemis. Il n'y a pas de Bédouins parmi nous.

« La source auprès de laquelle nous nous rencontrons est en outre admirablement choisie : c'est la source de science et de vertu que le Moïse du Canada, notre premier et notre plus grand évêque, Mgr de Laval, a fait jaillir du rocher de Québec, il y a deux siècles.

« La colonne lumineuse qui éclaire notre marche, c'est l'Eglise catholique, aux pieds de laquelle nous nous sommes prosternés hier, qui nous a bénis, et qui nous a relevés avec cette parole que nous répétait l'éloquent évêque de Sherbrooke : *Memento dierum antiquorum.*

« Messieurs, la fête qui nous rassemble en ce jour est vraiment bien belle. Elle est touchante et suave comme une fête de famille, imposante et solennelle comme une fête de l'Eglise ; et dans la réalité la grande famille canadienne et l'Eglise se réunissent dans cette fête de la Patrie.

« Mais qu'est-ce donc que la patrie canadienne ?

« Hier, messieurs, au moment le plus solennel de cette mémorable journée, elle s'est montrée tout entière à nos regards.

« Devant nous s'élevait un autel sur lequel le chef vénéré de l'Eglise du Canada offrait la Victime sans tache—symbole d'amour et gage de paix !

« Derrière nous se dressaient les sombres murailles de la vieille citadelle, calme au milieu de ses terrassements énormes, comme un volcan qui sommeille—symbole de force et de colère, mais aussi gage de paix, comme l'autel !

« D'un côté la première ligne des maisons de la ville découpait l'horizon, et de l'autre l'œil apercevait au pied des grandes falaises le fleuve majestueux roulant ses eaux profondes.

« Sur nos têtes, le ciel étendant les frontières infinies de la patrie universelle ; sous nos pieds, le sol sacré qui aux grands jours de batailles s'est imprégné du sang de nos aïeux, et sur lequel le doigt de Dieu écrivit un jour nos destinées !

« Puis enfin, autour de nous, ondulant comme les vagues du grand fleuve, la nation entière, représentée par son clergé, sa magistrature, ses militaires, ses députés, ses artistes, ses professions libérales, ses agriculteurs, ses artisans, et groupés en faisceau vivant qui semblait n'avoir qu'un cœur et qu'une âme.

« Ce spectacle immense et splendide, c'était celui de la Patrie. L'autel, la forteresse, la cité, l'Etat, le sol, le foyer, la famille, les gouvernants, les gouvernés, tout ce qui constitue la patrie était là, et nous avions le droit de la contempler, avec un peu d'orgueil national.

« Mais pourquoi la nation s'est-elle ainsi réunie ? Et pourquoi nous-mêmes sommes-nous en ce moment rassemblés dans cette enceinte ?

« Messieurs, laissez-moi répondre par un souvenir de voyage qui donnera à ma pensée une expression imagée et facile à saisir.

« Un jour, en Italie, je gravissais les montagnes de la Sabine, sur les penchants desquelles sont échelonnées les antiques villes d'Albano, Grotta, Terrata, Frascati et Tivoli. J'avais laissé derrière moi les vieilles maisons de Frascati, et la superbe villa d'Aldobrandini, et je montais lentement les hauteurs de Tusculum, comptant pour ainsi dire sous mes pas les larges pavés de la voie latine construite par les empereurs.

« De temps en temps je m'arrêtais, et je me retournais pour mesurer l'espace parcouru et la hauteur vertigineuse à laquelle j'étais arrivé. Sous mes pieds se cachaient déjà dans la verdure des bosquets les petites villes que je venais de quitter ; et plus bas, au loin, s'étendait à perte de vue la campagne romaine, sans arbres, sans haies, sans culture, solitaire, abandonnée comme un désert ou plutôt comme un immense sépulcre au milieu duquel se dressaient les arêtes irrégulières et croulantes des grands aqueducs romains.

« Et je me disais : Voilà ce que deviennent les anciens peuples ! Partout ici je n'aperçois que des ruines. Sur ma gauche, de l'autre côté de ce ravin, s'élevait autrefois Albe-la-longue : il n'en reste plus rien ! Ces amas de pierres, ces tronçons de colonnes renversées qui couronnent le sommet de la montagne, c'est tout ce qui subsiste de Tusculum, la ville chérie de Cicéron ! Et ma pensée franchissant dans son vol l'Europe et l'Atlantique revenait vers la patrie toute palpitante de bonheur. Vivent les peuples jeunes ! m'écriais-je, vive mon jeune pays ! tout brillant de promesses auquel l'avenir sourit et qui peut regarder son passé sans y voir de ces ruines que l'on admire sans doute, mais qui attristent profondément ! Messieurs, cette grande fête nationale dont les spectacles variés se déroulent sous nos regards, c'est une halte dans la marche ascensionnelle d'un peuple ; c'est une station de toute une race sur les hauteurs déjà glorieuses que ses efforts ont su atteindre, et d'où elle veut embrasser l'espace parcouru, sonder du regard la route qui s'ouvre devant elle, pour s'assurer qu'elle suit le droit chemin, et reprendre ensuite sa marche vers les sommets éclatants qui couronneront ses destinées.

« Devant cette race qui ne forme aujourd'hui qu'une seule famille, et qui se contemple elle-même avec un légitime orgueil, devant cette race dont les pères ont civilisé et christianisé cette terre d'Amérique, et qui peut se dire fille de Clovis, de Charlemagne et de Saint-Louis, je tremble d'émotion et de crainte respectueuse parce qu'on m'a chargé de lui dire quel est son rôle dans ce beau pays du Canada qui est devenu sa patrie. La tâche est au-dessus de mes forces et demanderait plus de temps que je n'en ai à ma disposition ; mais je compte sur les sympathies d'un auditoire dont tous les cœurs doivent battre à l'unisson.

II

« Pour juger sainement de la mission d'une race, il faut nécessairement étudier son histoire et remonter jusqu'à son origine. Les seules lumières du passé peuvent éclairer l'avenir.

« Reportons-nous donc, messieurs, à cette époque mémorable de l'histoire où le seizième siècle va commencer.

« Le moyen-âge—que l'on a si longtemps calomnié, et auquel on commence à rendre justice—a terminé son œuvre de Titan. Du creuset immense où tous les éléments les plus hétérogènes ont été jetés en ébullition, où le paganisme vermoulu est venu s'engloutir, où les barbares poussés par une force invisible sont venus mêler leurs insatiables passions et leurs instincts farouches, où les guerres les plus sanglantes ont entassé pêle-mêle les religions détruites, les races décimées, les villes en ruines et les croyances nouvelles, de ce creuset qui rappelle l'antique chaos, est sortie l'Europe chrétienne, grande et forte, drapée de majesté, revêtue d'armes brillantes, plus belle que la Minerve de Phidias.

« Mais, chose triste à dire, aberration étonnante de l'humaine nature, c'est lorsque le christianisme vient d'achever la première partie de son œuvre, et va réaliser tout ce qu'il peut produire de véritable civilisation, et de bien-être social, c'est alors que l'Europe chrétienne, parvenue à l'adolescence la plus brillante de promesses, se détourne du Christ, et croit pouvoir grandir sans lui.

« L'art de la Renaissance va chercher ses inspirations en dehors de Lui. La Réforme va lui enlever une grande partie de la société européenne, qui semble dire au Christ : « Je suis majeure maintenant, laissez moi marcher seule. »

« Et Dieu, voulant punir ce vœu impie, l'exauce, et il décrète qu'il ira prendre possession d'un monde nouveau.

« Mais qui deviendra l'instrument de cette œuvre divine ? Sera-ce l'Italie ? Non, parce que l'Art italien retourne au paganisme. Sera-ce l'Allemagne ? Non plus, parce qu'elle va devenir la mère de la Réforme. Sera-ce la France ? Plus tard peut-être ; mais elle ne sera pas la première appelée, parce qu'une partie de son peuple sera bientôt calviniste.

« Cette gloire appartient à l'Espagne, dont le trône est occupé

par Ferdinand le Catholique et par Isabelle de Castille, qui ne sera pas atteinte par le protestantisme, et qui lutte courageusement depuis huit siècles contre l'Islamisme, le grand ennemi de l'Eglise.

« Aussi, chose bien remarquable, c'est dans la même année, 1492, que l'illustre Gonzalve de Cordoue chasse définitivement les Maures de l'Espagne, et que l'immortel Colomb découvre l'Amérique.

« Ces deux grands événements plaçaient l'Espagne à la tête de la civilisation et la récompensaient de sa lutte persévérante contre la domination musulmane. Quelle année glorieuse pour cette noble nation ! Elle triomphait enfin de son terrible ennemi, et elle doublait l'univers !

« Je ne connais rien de plus admirable que le génie et le courage du grand chrétien que Gênes, sa patrie, a éconduit, et que l'Espagne accueille ; qui, s'affranchissant des terreurs et des préjugés du vulgaire, dominant les tâtonnements de la science, bravant tous les dangers réels et imaginaires, s'élance le premier, tête haute et le regard assuré, dans l'immensité de la Mer Ténébreuse—comme on appelait alors l'Atlantique—et traverse ce formidable inconnu, qui était la terreur de tous les marins de l'époque !

« Je ne connais pas dans l'histoire moderne de spectacle plus sublime que celui de Christophe Colomb quittant le petit port de Palos. Debout sur la dunette de la *Sancta Maria* qui porte à son grand mât le royal étendard de la Croix, il salue avec sérénité la foule haletante qui se presse au rivage, et de sa voix sonore il donne cet ordre qu'on trouverait aujourd'hui bien étrange, peut-être même ridicule ; « Au nom de Jésus-Christ, déployez les voiles.»

« Puis, le grand homme rentre dans sa cabine, et prenant la plume, il écrit en tête de son journal de bord : « *In nomine Domini nostri Jesu-Christi.* »

« Messieurs, ce seul trait suffit à démontrer le caractère éminemment chrétien de l'expédition espagnole en Amérique. L'Espagne y venait au nom du Christ et pour sa plus grande gloire. Dieu voulait établir en Amerique des peuples nouveaux qui remplaceraient ceux que le schisme allait lui enlever en Europe, et dans ce moment c'était l'Espagne qui accomplissait les œuvres de Dieu, *gesta Dei*.

« Malheureusement ceux qui vinrent après Christophe Colomb

ne comprirent pas cette mission providentielle. La cupidité et l'ambition remplacèrent l'esprit chrétien et civilisateur, et l'œuvre qui devait être apostolique devint une entreprise de lucre, de violence et de cruauté.

« L'Espagne manquant à sa mission, Dieu se tourna vers la France.

III

« Cette terre magnifique qui est devenue notre patrie était alors couverte de forêts immenses. Notre grand fleuve, le plus beau du monde, roulait ses flots majestueux et féconds au milieu de vastes solitudes, et ne connaissait d'autre navire que le canot d'écorce de l'indien.

« A l'endroit où nous sommes s'élevait un amas de cabanes, abritant une peuplade sauvage qui ne connaissait pas encore le Christ après quinze siècles de christianisme !

« Quel Promethée allait donc apporter à cette terre la céleste étincelle, que l'étoile miraculeuse des Rois Mages avait laissé tomber en Orient ! Quel génie allait recevoir du ciel la vocation d'ouvrir à la civilisation chrétienne les chemins de ce pays inconnu et barbare ?

« Car, n'en doutons pas, messieurs, tous les acteurs des grands drames de ce monde et tous les chefs des peuples reçoivent une mission spéciale de celui qui les a créés.

« Le prophète Ezéchiel raconte qu'un jour l'Esprit de Dieu le souleva et l'emporta vers les exilés de Tel-Abid qui habitaient le long du fleuve de Chobar.

« Ce prodige est une image fidèle de l'action de Dieu sur les hommes et des vocations qu'il leur inspire. Que de grands hommes ont à certains moments de leur existence senti tout-à-coup une idée sublime, une résolution généreuse s'emparer de leurs esprits et de leurs cœurs, les envahir, les absorber et leur communiquer une direction presque irrésistible ! C'est la main du Très-Haut dans les cheveux du prophète, c'est son Esprit soulevant et emportant les intelligences et les volontés pour en faire les exécuteurs de ses mystérieux décrets !

« Parcourez l'histoire, avec l'œil scrutateur du philosophe chrétien, et vous verrez la main de Dieu planant à certaines époques au-dessus de l'humanité, y choisissant un homme entre des milliers, le touchant à la tête ou au cœur comme

pour lui conférer un sacrement et lui inspirant une mission supérieure, ou le sacrant chef d'une race glorieuse.

« Les vraies noblesses ne sont pas toujours créées par les rois ou les empereurs, elles descendent quelquefois du ciel et sont choisies par Dieu.

« Il y a de ces fronts illuminés où semblent voltiger des rayons d'aurore et d'avenir, et qui présagent la naissance d'une race nouvelle. Il y a de ces yeux profonds qui regardent au-delà de notre horizon rétréci ; il y a de ces cœurs ardents et forts qui résonnent sous les doigts de Dieu comme des claviers mystérieux !

« Ces âmes d'élite sont nées pour souffrir, mais aussi pour racheter ; c'est à elles que le monde doit ses grandeurs et ses allégresses ; ce sont elles qui sauvent les nations ou qui leur donnent naissance !

« Messieurs, les pères de la nationalité canadienne-française ont été de ces élus de la Providence.

« Un jour, il s'est rencontré sur la vaillante terre de Bretagne, dans une petite ville battue des flots de l'Atlantique, un homme qui s'est frappé le front, obsédé d'un projet sublime. Il s'est trouvé un marin intrépide dont le regard d'aigle a regardé la mer et au-delà, dont le cœur, pris de la soif de l'inconnu, s'est dit : « Je ne suis pas né pour passer ma vie à naviguer misérablement sur ces côtes. Cette mer inexplorée je veux la traverser ! Cet abîme que nous regardons depuis des siècles comme infranchissable je veux le franchir et voir ce qui est au-delà. Je partirai, je cinglerai vers l'Ouest malgré les vents, les tempêtes, et j'irai si loin que je rencontrerai une terre nouvelle, des rivages que l'Europe ne connaît pas encore, et j'en donnerai le sol à mon roi et les âmes à mon Dieu ! »

« C'est ainsi que parle le génie lorsque Dieu l'appelle à l'accomplissement de ses desseins, et c'est ainsi que durent parler les Cartier, les Champlain, les Brébœuf, les Laval et les Maisonneuve. Tous ont eu leur jour de vocation.

« Comme le prophète Ezéchiel ils ont un jour senti l'esprit de Dieu qui les soulevait et les emportait de la terre de France vers les exilés des bords du Saint-Laurent ! Comme Abraham, père du peuple juif, ils ont un jour entendu des voix fortes qui leur ont dit : « Sortez de votre pays, *egredere de terra tuâ*, traversez l'océan, et sur les confins du monde je

vous montrerai une terre où vous deviendrez les pères d'un nouveau peuple.»

« Et si vous désirez savoir comment ils ont accompli leur mission, ouvrez les premières pages de notre histoire, et vous y verrez qu'ils ont admirablement compris qu'en mettant le pied sur les rivages du Saint-Laurent ils n'étaient pas seulement les envoyés du Roi de France, mais qu'ils étaient aussi les envoyés de Dieu. Fidèles instruments de la Providence, ils ont voulu être en même temps et ils ont été des citoyens soucieux de l'honneur et de la gloire de leur patrie, et des chrétiens jaloux de la gloire du Christ, et plein de zèle pour la propagation de leur Foi.

« Voyez, quel est le premier acte de Jacques-Cartier, abordant sur les rivages de la Gaspésie. De quelle manière prend-il possession de ce royaume qu'il vient de découvrir ? Quel étendard arbore-t-il sur cette terre nouvelle où va se lever l'aurore de la civilisation ?

« Il fait faire une grande croix portant un écusson à trois fleurs de lys avec cette inscription : « Vive le roi de France » ; et lorsque cette croix est plantée il tombe à genoux, les mains jointes, et il vénère humblement ce signe glorieux de la rédemption du monde. Quel spectacle ! Quelle grandeur dans cette espèce de baptême que le chevalier chrétien confère à ce pays infidèle ? La marque du chrétien, c'est le signe de la croix : eh bien ! cette terre de malédiction qui gémit depuis des siècles sous l'empire du prince des ténèbre, elles sera désormais chrétienne. Elle portera sur son front le signe vainqueur des enfants de Dieu, et c'est un fils de la France qui lui aura conféré ce sacrement du Père, du Fils et du Saint-Esprit ? Heureux temps, messieurs, où l'envoyé de la France pouvait dire : l'étendard de mon roi c'est l'étendard de mon Dieu !

« Et l'année suivante, le héros chrétien remonte le fleuve jusqu'à Stadaconé, il met ses navires en sûreté dans la rivière Saint-Charles qu'il baptise du nom de Sainte Croix, et il fait planter sur les bords une croix haute de 35 pieds, portant les armes de France et cette loyale inscription : « Francois 1er, par la grâce de Dieu, roi des Français règne.»

« Encore la croix, toujours la croix protégeant les armes de la France et tendant ses bras vers les deux extrémités de cette terre qui recevra d'elle la vérité, la lumière, les bienfaits et les gloires de la vraie civilisation !

« Voilà comment notre prière gloire nationale, Jacques-Cartier, remplit sa mission de découvreur. Il découvre pour son roi, mais aussi pour le Christ.

« Le sol de la patrie est découvert, et la Providence y a inscrit le nom de la France ; mais la colonie n'est pas encore fondée.

« Plusieurs tentatives restent sans résultats. Dieu les fait échouer parce qu'aucune d'elles n'a le caractère catholique, et plus d'un demi-siècle s'écoule avant que l'homme providentiel, digne successeur de Jacques-Cartier, ne vienne jeter sur la grève de Stadaconé les fondements de ce qui deviendra l'incomparable ville de Québec. Samuel de Champlain, âme d'élite, s'il en fut jamais, a fondé la colonie pour le Roi et pour le Christ.

« Mais, au commencement de toute œuvre providentielle, il faut un sacrifice, un holocauste à Dieu. Il a fallu le sang du Christ pour purifier la terre ; et l'arbre de la vraie civilisation ne croît qu'autant qu'il est planté sur un calvaire !

« Accourez donc, généreux fils de Loyala ! Les bourreaux sont prêts et attendent les victimes ! Paraissez noble Jean de Brebeuf et Jérôme Lallemant, lavez dans votre sang cette terre souillée de crime, afin que la semence de la vérité y plonge de profondes racines !

« Le sacrifice est consommé. La nationalité canadienne-française est née, et elle a reçu le baptême de sang ! mais qui veillera maintenant sur son enfance ? Où est le père qui l'adoptera pour fille, qui l'aimera d'un amour vraiment paternel et qui sacrifiera tout pour son bonheur et sa prospérité ?

« Messieurs, levez vos regards, et vous lirez au frontispice de cette grande institution le nom de ce père de la patrie, François de Montmorency Laval !

« J'étais sûr que ce nom soulèverait vos applaudissements. Mais permettez-moi, Messieurs, de les remettre à leur véritable adresse, c'est-à-dire aux nobles continuateurs de l'œuvre de Laval.

« Le grand évêque a rempli sa mission, et le petit peuple qu'il a formé, devenu plus fort, poursuit courageusement sa carrière. Entouré d'ennemis cruels et infatigables, il lutte héroïquement pendant un siècle.

« Mais au moment où il va triompher enfin des tribus sauvages

qui le harcèlent sans cesse, une guerre à mort s'engage entre l'Angleterre et la France. Il lutte toujours, malgré l'abandon de la mère-patrie, devenue infidèle à ses hautes destinées, et son sang généreux inonde les champs de bataille.

« Enfin l'époque fatale et douloureuse est arrivée. Le rire de l'impiété française est monté jusqu'à Dieu. Il a détourné ses regards de la fille ainée de l'Eglise et son doigt divin s'abaissant sur les rives du Saint-Laurent y a rayé le nom de la France.

« Est-ce donc fini ! le petit peuple né d'une race illustre que la Providence avait entouré de ses maternelles complaisances, est-il vraiment tombé pour ne plus se relever ? Est-il mort tout-à-fait ?

« Non, messieurs, cette mort apparente n'est qu'une seconde naissance à la vie des peuples et ce que vous croyez un tombeau, c'est un berceau. Le nouveau-né parait à peine viable ; mais par bonheur il a eu deux mères la France et l'Eglise, et si la première l'a abandonnée, la seconde est restée près de lui. Elle a pris soin de ses jours, et sous son égide il a grandi et prospéré.

« M. de Maistre a dit : « Quand la Providence efface, c'est pour écrire. » Lors donc que la Providence a effacé le nom de la France sur les bords du Saint Laurent, c'était pour y écrire celui de Canada, et il dépend de nous de le rendre désormais ineffaçable sur la terre d'Amérique !

IV

« Après ce coup d'œil rétrospectif sur notre histoire, et plus particulièrement sur notre origine, réunissons en faisceau les lumières qui s en dégagent, et comme les Colomb et les Cartier, qui s'élançaient hardiment dans l'inconnu, essayons de pénétrer l'avenir. Elevons les regards, et tâchons de découvrir, au-delà de cet horizon borné qui se nomme le présent, la route que la race française doit s'efforcer de suivre.

« Un des caractères les plus remarquables des œuvres de Dieu, c'est la variété dans l'unité, et ce caractère se retrouve dans la grande famille humaine. Les nations ont chacune leur type particulier, et leur mission spéciale dans le coin de terre où Dieu les a placées. Les unes, comme la république voisine, possèdent à un degré suréminent le génie des affaires,

concentrent toutes leurs facultés sur les développements de l'industrie et du commerce, et semblent n'avoir d'autre but que d'agrandir leurs intérêts matériels et d'accumuler des richesses.

« D'autres—comme notre ancienne mère-patrie—se préoccupent plus spécialement du progrès et de la marche des idées, de la diffusion des vérités chrétiennes, de la culture des sciences, des lettres et des arts.

« Or, rappelons-nous d'abord, messieurs, que la France, notre mère, a été pendant dix siècles un foyer de civilisation chrétienne dont le rayonnement a été immense. Elle n'a pas toujours marché à la tête du monde civilisé ; mais aucune nation n'a exercé une magistrature aussi vaste, aussi durable. Quand une rivale l'a devancée, ce ne fut presque toujours qu'une prééminence temporaire, et la France s'est hâtée de reprendre la première place.

« N'oublions pas non plus la date de notre naissance, et celle de notre séparation de la Couronne de France. Ces deux dates ont une importance majeure et ne sont pas un effet du hasard ; car rien n'est fortuit dans les destinées d'un peuple. Et d'ailleurs ce que nous appelons hasard n'est qu'un pseudonyme de la Providence, ou, suivant l'expression d'un poëte, c'est Dieu agissant incognito.

« Eh bien, c'est à l'aurore du dix-septième siècle que la France est devenue notre mère, et nous en avons été séparés à l'heure où elle glissait entraînée par l'irréligion sur la pente fatale de la Révolution.

« Nous ne sommes donc pas les fils de 89, mais les enfants de la France très-chrétienne, et nous sommes nés à l'époque la plus brillante peut-être de la civilisation.

« Observons encore que la nation dont nous sommes devenus les loyaux sujets a été moins atteinte que les autres par les doctrines subversives de tout ordre social, et a su garder les fortes traditions des croyances religieuses du respect, de la hiérarchie et de l'autorité.

« Messieurs, rapprochez maintenant ces observations de l'exposé historique que je vous ai fait, et dites-moi s'il n'est pas évident que notre mission dans cette terre du Canada est de propager la foi et la civilisation chrétienne, morale et religieuse des races qui s'y rencontrent.

« Je vous l'ai fait entendre, le christianisme n'a pas réalisé

en Europe tout ce qu'il peut produire de perfectionnement social. Sa marche progressive et féconde au milieu des nations européennes a été malheureusement interrompue par la Réforme et la Révolution, et l'idéal de société qu'il avait formé n'a pu arriver à son complet épanouissement.

« Les races latines qui devaient en Europe mettre la dernière main à ce chef-d'œuvre l'ont laissé défigurer par les hérétiques et les révolutionnaires, et l'idéal social chrétien est à refaire.

« Il me semble que Dieu veut reprendre ce grand œuvre sur la terre d'Amérique, et si c'est là son dessein, c'est la race canadienne-française qui sera appelée à l'accomplir.

« Messieurs, vous allez me dire que mon ambition patriotique est exagérée, et que mes inspirations nationales sont des illusions. C'est possible ; mais permettez-moi de dire que je ne connais pas de gloire terrestre assez élevée pour qu'un peuple né de la France et de l'Eglise ne puisse y aspirer.

« Sans négliger le soin de nos intérêts matériels, ne perdons pas de vue notre mission sociale, intellectuelle et religieuse. Que l'ambition de devenir un peuple industriel et riche, ne nous éloigne pas de la vie chrétienne et patriarchale de nos populations agricoles.

« Que la culture de la betterave ne nous empêche pas de cultiver l'éloquence française ; et si de nombreuses manufactures s'élèvent sur les rives de notre grand fleuve, qu'elle n'y arrêtent pas l'éclosion de la poésie et de l'art. La variété dans l'unité, voilà l'idéal.

« Et si vous désirez une preuve de l'influence des idées, et de l'avantage qui découle de leur culte, voyez ce que sont devenues les deux colonies rivales que la France et l'Angleterre ont établies en Amérique.

« Celle que l'Angleterre a fondée au prix des plus grands sacrifices d'hommes et d'argent n'existe plus. Elle a gardé la langue et la religion de sa mère, et cependant elle n'est plus anglaise, elle est yankee ; tandis que la colonie française, abandonnée par sa mère, conquise, envahie par l'élément étranger, soumise à tous les régimes qui devaient l'absorber, est restée française dans sa langue, dans ses lois, dans ses coutumes, dans tout ce qui constitue son caractère. Pourquoi ? Parce qu'avec sa foi elle a conservé le culte des idées, et parce qu'elle a combattu pour sa foi et ses idées tandis que l'autre s'est battue pour des intérêts matériels !

V

Messeigneurs, Mesdames et Messieurs,

« Je termine par la naïve et grande parole d'un enfant.

« A sa mère qui lui racontait la vie du Sauveur, cet enfant disait qu'il aurait bien voulu vivre avec lui.

« —Et qu'aurais-tu fait pour lui, reprit la mère ?

« —Et bien, dit l'enfant j'aurais fait ses commissions ! — » Messieurs, cette simple parole est l'expression lumineuse de la mission du peuple canadien-français sur la terre américaine.

« Il y a été jeté pour être le commissionnaire de la France et de Dieu ! Son patron, saint Jean-Baptiste, a été le Précurseur du Christ sur les bords du Jourdain, et le Canadien doit être le précurseur de la foi et de la civilisation sur les rives du Saint-Laurent.

« Faire connaître et aimer sur ce continent la langue, la littérature, les gloires de la France catholique, y propager la civilisation chrétienne et la foi catholique, apostolique et romaine, tel est notre rôle.

« C'est noble, grand et difficile.

« Mais pour le remplir dignement, nous avons un guide éclairé et sûr : l'Eglise.

« En traversant l'Atlantique, il y a quelques années, je fus témoins d'un spectacle de la nature, qui me parut une image fidèle de ce qui se passe dans le monde moral.

« C'était la nuit, et nous longions les côtes d'Irlande dont les sombres falaises s'étendaient au loin comme un grand voile de deuil. De lourds nuages roulaient sur nos têtes, et par intervalles, à travers leurs déchirures, nous apercevions quelques étoiles craintives qui s'enfuyaient comme des colombes effrayées, et se cachaient dans les profondeurs du firmament.

« Peu à peu les ténèbres s'épaissirent, et bientôt le ciel et la mer se confondirent dans une obscurité profonde, d'où s'élevait lugubre et solennelle la grande voix des flots.

« Le pilote ne pouvait plus chercher sa route au milieu des mystérieux flambeaux que Dieu a suspendus à la voûte céleste.

« Mais à l'avant du navire, sur les côtes lointaines, quelques phares tournants venaient d'apparaître. De temps en temps leurs lumières variées se montraient, grandissaient, diminuaient et s'éteignaient, pour renaître, resplendir et mourir encore.

C'étaient les flambeaux de la terre qui suppléaient à ceux du ciel et nous traçaient la route.

« Tout-à-coup des brumes épaisses s'élevèrent de l'océan, enveloppèrent les phares tournants, s'étendirent sur nos têtes, et nous replongèrent dans une nuit plus sombre.

« Comment donc alors le pilote pouvait-il connaître son chemin, quand les lumières du firmament et de la terre lui faisaient défaut? C'est que la boussole lui restait et que ce prodigieux instrument suffisait à le diriger.

« Jetons maintenant un coup d'œil sur le monde moral, et nous y observerons le même spectacle.

« Les astres que Dieu a donnés à l'homme pour le guider dans cette nuit de la vie que nous traversons, ce sont la conscience, la raison, les vérités primordiales qui s'y trouvent gravées, celles que Dieu même lui a révélées dès le commencement, et qui se sont transmises dans l'humanité de génération en génération.

« Mais sur ce fond étoilé, bien souvent les nuages de la nature corrompue s'amoncellent et plongent l'âme humaine dans la nuit. Alors elle consulte les phares tournants, c'est-à-dire les grands génies, les savants, que Dieu envoie de siècle en siècle, que nous voyons naître, briller, grandir, puis disparaître— plusieurs dans la nuit, de l'erreur, tous dans la nuit de la mort.

« Qui donc peut guider l'humanité dans ces époques ténébreuses où le doute universel se répand sur le monde et obscurcit à la fois la conscience et le génie !

« C'est alors qu'il lui faut comme au navire une boussole invariable qui lui indique le vrai chemin, et cette boussole c'est l'Eglise de Jésus-Christ, que le Divin Pilote a donnée au monde pour le conduire au port à travers les obscurités et les écueils.

« Messieurs, et chers compatriotes, la route de l'avenir est toujours pleine d'ombres.

« Contemplons les cieux, et leurs astres sans nombre, examinons les phares qui projettent sur l'horizon leurs rayons intermittents ; mais surtout, consultons la boussole divine, et nous suivrons le droit chemin !

« Monsieur le président invite l'hon. P. A. Landry, l'un des vice-présidents, chef de la délégation acadienne, à adresser la parole.

« L'hon. P. A. Landry fait le discours suivant sur la situation des Acadiens :

MES-SEIGNEURS, M. LE PRÉSIDENT, MESDAMES ET MESSIEURS.

« Au nom de mes compatriotes, les Acadiens, permettez-moi de vous remercier de l'honneur que vous nous faites en nous invitant à prendre la parole devant une assemblée aussi auguste et aussi solennelle.

« L'occasion qui nous réunit va fixer une époque importante dans l'histoire de l'Acadie et va produire, pour les Acadiens, des fruits dont la signification et l'importance ne peuvent pas s'apprécier aujourd'hui à leur juste valeur, mais qui plus tard, j'espère, se feront connaître d'une manière indéniable. Le bien général qui doit résulter d'une agrégation quasi-nationale, comme la présente, ne peut manquer d'être grand et durable.

« Jusqu'à présent nous avions dans la Puissance une population d'origine française importante par ses traditions, grande par ses labeurs passés et par ses épreuves d'autrefois, forte par son nombre, son attachement fidèle et inviolable à ses mœurs, à sa langue et à la religion de ses pères, mais affaiblie par la séparation de certaines portions de ses membres et par le manque de relations suivies avec ces parties ainsi séparées. L'élément français d'une partie de la Puissance demeurait dans une ignorance presqu'absolue de l'existence de ses frères résidant dans les autres parties. Les Français de la Nouvelle-Ecosse connaissaient à peine ceux du Nouveau-Brunswick, de l'Ile du Prince-Edouard et du Canada, et ceux de ces dernières places n'étaient pas mieux renseignés sur l'existence des autres. L'histoire seule nous révélait les uns aux autres, mais ce pur fait d'existence ne nous unissait pas. De ce jour, de cette époque marquée par une célébration des plus solennelles, des plus imposantes et des plus dignes de reconnaissance et de souvenirs précieux, marquée par la réunion enthousiaste et confiante des hommes les plus illustres et les mieux doués parmi ces groupes français, dispersés çà et là dans l'Amérique du Nord, de ce jour, dis-je, cet oubli, ce manque de connais-

sance mutuelle, cette séparation forcée et regrettable, cette absence d'appui moral que nous vous devons et que nous vous accorderions au reste, avec la satisfaction du cœur dans des circonstances plus fortunées, toutes ces choses préjudiciables à nos intérêts et à notre avancement matériels vont disparaître, et nous nous reconnaîtrons pour ce que nous sommes ! pour des frères dont les intérêts sont les mêmes, dont les aspirations sont identiques, dont les destinées ne diffèrent en rien, et pour l'avenir desquels nous ne pouvons que former un seul et même vœu.

« Qu'il est beau et réjouissant de contempler cette vaste assemblée réunie dans le but le plus noble et le plus louable ; qu'il est ravissant d'y voir les preuves les plus incontestables qu'un même sentiment y règne ; qu'il est doux et charmant de songer que désormais ces barrières qui ont si longtemps empêché le rapprochement politique et social entre les différents groupes français dans la Puissance — barrières érigées d'abord par les malheurs et les vissicitudes de nos pères et maintenues depuis par des circonstances incontrôlables — vont disparaître au milieu des démonstrations populaires et des réjouissances triomphales de ces mêmes groupes, vont faire place enfin à des liens de rattachement d'autant plus resserrés que la séparation avait été plus longue et plus accentuée. Il serait peu sensible aux mouvements du patriotisme loyal et pur, le cœur acadien qui ne saurait battre sous l'influence du bonheur en constatant que la solitude et l'isolement du passé, que cet oubli presque complet dans lequel nous avons vécu depuis si longtemps vont enfin disparaître, et que désormais nous serons mieux connus, mieux appréciés et mieux servis comme portion de la race française dans la grande Puissance du Canada. Par le passé nous avons vécu, grandi même sans l'aide et sans l'appui d'autrui ; nous avons conservé notre langue avec une fidélité que ni les persécutions, ni l'adversité, ni le contact des races parlant une langue étrangère à la nôtre n'ont pu nous dérober, et surtout nous sommes demeurés fidèles à la foi de nos aïeux. Pendant de longues et de difficiles années nous avons combattu pour notre existence et notre avancement sans compter sur le support d'autrui ; nous avons lutté seuls, entourés d'une population qui était celle de nos vainqueurs, qui nous était étrangers par les mœurs, la langue et l'origine, et qui étaient nos supérieurs en

nombre, en richesses et en positions influentes. Dans une telle position il manquait à nos pères les moyens de faire instruire leurs enfants, et ils se voyaient forcément obligés de livrer le combat difficile de la vie sans éducation, cette arme puissante dont se servaient leurs voisins plus fortunés ; et plus tard quand une persévérance de fer, une industrie et une frugalité extraordinaires leur donnèrent les moyens pécuniaires de faire instruire la jeunesse, les instituteurs leur faisaient défaut. Eut-il été étonnant si dans de telles circonstances nos pères eussent entièrement perdu leur identité, comme race, si leur langue se fut complètement perdue pour être remplacée par celle de leurs vainqueurs, si en un mot toute trace distinctive de nationalité et de caste eût disparue chez eux ? Cependant ce ne fut pas le cas.

« Aujourd'hui, dans l'Acadie, une population de plus de cent mille âmes conserve encore la foi vive des premiers colons français, montre le même attachement à leurs coutumes, à leurs mœurs et à leur religion,—attachement qui faisait partie du caractère de leur pères,--aime surtout à demeurer français, et parle le beau langage de l'ancienne mère-patrie, lequel, je dois le dire, se perfectionne chez eux d'année en année au lieu de se gâter et de se perdre. Il est vrai que l'absence presque complète d'écoles où était enseigné le français dans le Nouveau-Brunswick, pendant toutes les années qui ont précédé l'établissement du beau collège Saint-Joseph de Memramcook, semblait destiner les braves Acadiens à perdre le langage de leurs ancêtres, et à demeurer toujours les serviteurs des étrangers. Cependant la Providence leur gardait, comme gage de leur fidélité et de leur bonne foi—si longtemps éprouvées au reste,—un sort plus heureux.

« L'avènement et l'ouverture du collège Saint-Joseph dans l'ancienne et belle paroisse de Memramcook, paroisse presqu'exclusivement habitée par les descendants des colons de Grand-Pré et de Beau-Séjour, et située à presque deux cents milles de la ligne sud de la Province de Québec ; l'ouverture du collège, dis-je, en 1864, par les bons et zélés Pères de Sainte-Croix devint pour les Acadiens l'aurore d'un jour et heureux. La fondation de ce collège fut un signe précurseur nous annonçant alors une vérité que nous ne pouvions comprendre, mais qui se réalise aujourd'hui. Cette maison surgissait pour nous prouver que cette position inférieure où

nous avait placés le règne de plus d'un siècle d'une ignorance forcée, était susceptible d'amélioration et devait bientôt s'améliorer. Jusqu'alors l'intelligence et les talents dont étaient doués les Acadiens étaient demeurés en quelque sorte à l'état latent ; et nos voisins plus fortunés sous le rapport de l'éducation semblaient regarder ce manque de culture intellectuelle comme preuve d'une infériorité de race. Malheureusement pour nous cet état de choses avait continué si longtemps que la pensée du plus grand nombre sous ce rapport prenait germe dans le cœur de ceux mêmes qui étaient les victimes de cette opinion injuste. Il ne nous manquait que les mêmes opportunités, que les mêmes chances de développement intellectuel pour convaincre nos voisins d'origine étrangère de la réalité de nos aptitudes.

« Quant à nous, soit que l'on nous considérât indignes ou incapables de remplir la quote-part des fonctions publiques à laquelle notre nombre nous donnait droit, soit que nous nous méfiions nous-mêmes de nos talents pour les bien remplir, toujours était-il que la législation, l'administration de la justice, la magistrature, la distribution des deniers publics, la disposition des emplois et le réglement des affaires jusqu'aux moindres détails, étaient entre les mains des étrangers. Mais grâce au progrès que je viens de signaler sous le rapport de l'éducation, nous pourrons montrer que cette vitalité, cette vigueur dont faisaient preuve nos ancêtres dans les temps de leurs plus rudes épreuves, n'étaient pas mortes, mais vivaient en nous et n'attendaient que l'arrivée d'un temps plus propice pour se declarer avec un nouvel éclat. Le flot constant des races étrangères s'emparant des terres auxquelles la conquête leur avait donné droit, avait menacé de noyer et de perdre les petits groupes d'acadiens qui avaient échappé à la famine ; mais nous voyons aujourd'hui que le patriotisme, l'amour fraternel, l'esprit de corps qui avait fait la force de nos pères, n'avaient été qu'endormis et tenus en réserve pour éclater plus brillamment quand le flambeau de l'éducation luirait à leurs côtés. Les Canadiens si nombreux et si puissants aujourd'hui, aiment à se rappeler leurs gloires du passé ; aiment à comtempler leur prestige du présent et à nourrir des espérances, des mieux fondées au reste, d'avenir. Ils aiment à se rappeler les Cartier, les Champlain, les Frontenac, les de Maisonneuve, etc., etc., d'autrefois, et ont une juste gloire à

préconiser leurs Langevin, leurs Masson, leurs Chapleau, leurs Dorion leurs Laurier, leurs Mercier, leurs Langelier, leurs Fréchette et autres d'aujourd'hui. Nous Acadiens, nous avons moins de noms peut-être auxquels se rattachent les gloires du passé, et moins de personnages actuels qui nous donnent le même prestige et le même poids. Cependant ce qui a été possible aux Canadiens ne peut pas nous être impossible. Nous sommes plus nombreux maintenant que n'étaient les Canadiens lors de la conquête ; et j'ose dire ici que nous ne leur cédons en rien en patriotisme, en amour de notre langue, en attachement à notre foi et en énergie nationale. Vous allez me répondre peut-être que le temps qui s'est écoulé depuis la conquête est bien long, et que nous avons longtemps à attendre pour arriver à ce bel avenir vers lequel nous tournons nos regards. N'oubliez pas, messieurs, que notre qualité par excellence c'est la patience ; elle nous a été nécessaire et nous l'avons cultivée. Donc nous pouvons attendre. Mais ne sommes-nous pas plus avantageusement situés aujourd'hui que ne l'étaient les Canadiens d'autrefois ? Ils étaient seuls à lutter d'une année à l'autre, comme nous avons été seuls jusqu'à présent à combattre jour par jour. Aujourd'hui l'horizon si longtemps obscurci pour nous s'éclaire du soleil naissant de cette belle réunion, et nous donne espérance que nous allons remporter avec nous dans la belle Acadie toutes vos sympathies, votre support moral et l'assurance de votre appui réel et actif, quand il vous sera donné de nous aider, comme vous êtes certain d'avoir le nôtre en toute occasion. Un autre avantage c'est que peut-être nous sommes plus unis et plus en accord que vous ; et je crois que le frère aîné pourrait profiter de l'exemple du plus jeune à cet égard, quoique ce dernier ne soit qu'en bas âge et peu expérimenté. A regarder le passé et à le comparer au présent dans l'Acadie, l'élément français y a fait un progrès étonnant dans un très court espace de temps. Il n'y a que quelques années passées on nous accusait de rétrograder au lieu d'améliorer notre condition ; mais le récent progrès démontre que s'il y eut un pas en arrière ce ne fut que pour mieux illustrer le proverbe « qu'il faut reculer pour mieux sauter. » Nous avons fait le premier saut et avec un élan qui a donné du branle à notre avancement. Et nous ne sommes pas destinés à nous arrêter là. On a vu surgir au milieu de nous deux excellents collèges français, celui de Saint-

Joseph dont je vous ai déjà parlé, et celui de Saint-Louis, fondé en 1871, par le dévoué et infatigable prêtre acadien le Rév. monsieur Richard. On a vu se réveiller l'amour de l'étude chez ceux qui étaient habitués à regarder l'ignorance comme leur juste partage ; on a vu s'implanter dans les cœurs de nos bons et braves paroissiens une plus juste appréciation de l'importance de l'éducation ; on a vu que les places et les positions influentes pouvaient nous être ouvertes, comme elles sont accessibles aux autres, et de plus, que les nôtres sont tout aussi capables de servir les leurs dans ces emplois que l'est un étranger. Nous avons raison de croire que par le passé cette vérité n'a pas été reconnue. Pour guérir les maux il faut d'abord les connaître, et c'est pour cela que j'aime, au milieu des réjouissances, à signaler que lors de la Confédération nous fûmes malheureusement oubliés, pas un seul de notre nationalité n'ayant été alors appelé à remplir aucune des nombreuses positions publiques créées par ce changement. Le Sénat fut rempli sans qu'il fût question de nous, le service civil à Ottawa, prit son nombre complet sans qu'on réclamât un seul des nôtres ; l'inauguration du chemin de fer Intercolonial, avec ses nombreux emplois, fut fait sans appeler un des nôtres à y donner ses services ; et dans les nominations au Nouveau-Brunswick, occasionées par cette union, notre absence y fut tout aussi marquante. Dans la constitution même on eut soin de protéger les intérêts des minorités des deux plus grandes provinces, sans songer à la minorité du Nouveau-Brunswick. Espérons qu'aujourd hui, que l'on nous connait mieux, ces choses ne pourraient pas se répéter. Je parle ici de ces petits maux afin que nos médecins politiques les connaissent quand ils seront appelés à les traiter. Au reste, en vous déclarant ici tous les membres d'une seule et même famille, c'est dans le but, j'espère, que les plus forts aident aux plus faibles, que les ainés tendent la main aux plus jeunes et leur aident à porter leurs fardeaux et à améliorer leur condition.

« C'est à ces moyens que le monde entier vous reconnaîtra comme les protecteurs des Acadiens, c'est à ces signes d'intérêt et de sympathie que nous reconnaîtrons que nous pouvons tous ensemble travailler pour arriver à ce bel avenir qui doit être l'objet de nos vœux les plus ardents. »

Le rév. monsieur Pager, prêtre, curé de New-Bedford, Massachusetts, fait le discours suivant : « Sur le rôle des Canadiens-Français aux Etats-Unis. »

MESSEIGNEURS, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, ET MESSIEURS,

S'il est un spectacle sublime et grandiose, c'est de voir tout un peuple reconnaître, par la célébration d'une fête à la fois religieuse et nationale, que le règne de Dieu est le règne de l'ordre, de la justice et de la liberté. Un peuple qui dit avoir besoin de Dieu et qui l'implore est un peuple fort, intelligent, un peuple invincible. Si donc cette grande fête de la Saint-Jean-Baptiste dont nous venons d'être les heureux témoins, dans la vieille cité de Champlain, doit demeurer dans l'histoire avec un caractère de beauté et de grandeur exceptionnelles, c'est qu'elle a été la solennelle manifestation des sentiments religieux et patriotiques d'un peuple qui croit, qui aime et qui espère.

Aujourd'hui depuis l'Atlantique jusqu'au Pacifique, depuis les régions du Nord jusqu'au fond de la Baie du Mexique, se trouve disséminée une population canadienne-française qui a sa vie à part, parce qu'elle ne veut pas se confondre avec les nombreuses races hétérogènes qui la pressent de tous côtés.

Et partout, dans la patrie comme hors de la patrie, les Canadiens aiment à se rallier autour du drapeau de Saint-Jean-Baptiste, et dans un légitime orgueil, ils s'affirment partout, comme les fils des héros qui vinrent, il y a plus de deux siècles, planter sur le rocher de Québec la croix invincible à côté du drapeau fleurdelysé de la France catholique.

Canadiens du Canada, vos frères des Etats-Unis sont venus en grand nombre célébrer avec vous la Saint-Jean-Baptiste et assister à cette Convention dont les résultats, je l'espère, seront grands et durables. Ils veulent par là vous témoigner qu'ils n'oublient pas les traditions de foi et d'honneur que notre ancienne mère-patrie remit à nos ancêtres comme le dépôt le plus précieux ; qu'eux aussi sont animés d'un noble zèle pour conserver intactes leur foi, leur langue et leurs mœurs.

Messieurs, ayant eu cette circonstance à me faire l'interprète des sentiments de nos frères émigrés, invité à faire connaître leur condition, leur rôle aux Etats-Unis, je regrette beaucoup que des évènements pénibles pour moi, soient venus m'enlever

tous les instants que j'aurais voulu consacrer à la composition de ce discours. Mais on m'assure—et j'ose l'espérer—que ma bonne volonté suffira pour me gagner les bienveillantes sympathies de cette assemblée savante et distinguée.

Il ne faut pas s'étonner, Messieurs, de rencontrer des Canadiens presque partout sur ce continent d'Amérique. Un poëte a dit que nos pères étaient

« Prêtres, laboureurs et soldats. »

Il aurait pu dire avec non moins de vérité qu'ils étaient: « Prêtres, *voyageurs* et soldats. » C'est par nos frères, en effet, que ce continent d'Amérique a été traversé en tout sens, alors qu'il n'était qu'une immense solitude. Pendant qu'une colonie française s'établit sur les bords du majestueux Saint-Laurent, Joliet explore le Mississipi, Le Moyne d'Iberville est à la Louisiane, La Salle est au Texas, Juchereau de Saint Denis se rend jusqu'à la cité de Mexico, De la Vérendrye traverse les Montagnes Rocheuses, en un mot nos braves et nobles ancêtres ont été les premiers à explorer l'Amérique du Nord, et partout ils ont laissé des traces de leur glorieux passage. Ici ce sont des postes militaires, là des missions, ailleurs ils colonisent, fondent des villes, établissent des postes pour le commerce et se mettent en rapport avec les sauvages sur lesquels ils exercent la plus grande influence.

Messieurs, cet esprit d'aventures fait encore tellement partie de notre caractère national, que vraiment, je le crois, *si jamais l'on découvre le pôle Nord on trouvera là un bon et brave Canadien.*

Cet amour des voyages, ce goût du nouveau, est sans doute pour quelque chose dans cette déplorable émigration des Canadiens aux Etats-Unis. Mais cette émigration est telle qu'elle doit nécessairement avoir d'autres causes plus fortes et plus générales.

Est-ce le manque de patriotisme qui pousse, comme on l'a dit, les Canadiens sur le sol ou dans les manufactures de la République américaine ?

Certes, non. Le droit d'émigrer est de soi naturel à l'homme et il n'est pas nécessaire de vivre dans son pays pour être un véritable patriote. Si l'on connaissait mieux les œuvres des Canadiens aux Etats-Unis, les hommes qui président aux destinées de notre peuple les entoureraient des plus grandes

sympathies. Les faits pourtant parlent assez haut. Quand là, sur cette terre protestante des Etats-Unis, on voit des églises canadiennes surgir comme par enchantement, des écoles canadiennes s'établir aussi vite que les moyens et les circonstances le permettent, quand la langue française se parle, qu'elle s'imprime dans bon nombre de journaux, quand notre population vit toujours de sa propre vie, selon les mœurs et coutumes du pays, qui pourrait nous accuser, nous Canadiens émigrés, de manquer de patriotisme? qui pourrait ne pas reconnaître que nous tenons fortement à demeurer ce que nous sommes, Canadiens Français catholiques?

Est-ce le luxe, l'intempérance et la parure qui dépeuplent les bords du Saint-Laurent, qui enlèvent à ce jeune pays tant de cœurs et tant de bras?

Missionnaire aux Etats-Unis, vivant depuis nombre d'années au milieu de mes compatriotes émigrés, je puis certifier que le luxe, l'intempérance et la paresse, que l'on donne quelquefois comme causes de l'émigration, ne sont certainement que des causes exceptionnelles, si je puis ainsi parler.

A mon humble avis, la cause réelle et générale de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis repose dans le faux système d'économie politique suivi depuis nombre d'années au Canada. On a semblé oublier que la richesse du pays devait avoir pour source première l'agriculture et la colonisation. Le développement des richesses de notre sol aurait été suivi naturellement de l'industrie et du commerce. En voulant renverser l'ordre naturel des choses, commencer par le commerce au détriment de l'agriculture et de l'industrie, on a obtenu les résultats que nous voyons. Le peuple est pauvre, et il émigre parce qu'il est pauvre.

La preuve de la vérité de ces avancés, messieurs, c'est qu'à l'heure où je parle, des hommes éclairés et dévoués à leur pays poursuivent, en faveur de la colonisation et de l'agriculture, une croisade qui, il faut l'espérer, sera très-fructueuse. Et constatons avec bonheur que ces amis de la colonisation sont puissamment aidés par le clergé et les hommes politiques dans leur noble et patriotique entreprise. Hâtons-nous de nous emparer du sol; hâtons-nous de fixer avantageusement nos Canadiens dans nos fertiles et immenses vallées, et nous aurons posé une digue puissante au flot toujours croissant de l'émigration.

La presse canadienne s'occupait dernièrement à découvrir

le nombre de nos compatriotes vivant actuellement sous le drapeau de la République voisine. J'ai suivi cette discussion avec beaucoup d'intérêt ; j'ai comparé les uns aux autres les chiffres donnés, et après un examen sérieux, je suis demeuré d'opinion que nous avons au moins de cinq à six cent mille Canadiens disséminés dans la vaste République Américaine. Et ce chiffre augmente tous les jours d'une façon extraordinaire. Je pourrais nommer plusieurs localités, aux Etats-Unis, où dans l'espace de ces quatre ou cinq dernières années, la population canadienne a plus que doublé.

Certes, messieurs, ce sont là des faits tristes à constater. Mais si l'on veut être utile, il faut dire la vérité.

Messieurs, si des circonstances ont poussé tant de nos compatriotes vers les Etats-Unis, il ne faut pas croire cependant qu'ils oublient la patrie. Non certes, le plus grand nombre d'entre eux désirent revenir vivre et mourir au pays. Combien m'ont souvent répété que s'ils parvenaient à acheter *une terre*, où à payer *une terre* déjà achetée, immédiatement ils reprendraient la route du Canada. En effet, tous comprennent que le sort de l'agriculture est de beaucoup préférable à celui des familles obligées de travailler dans ces serres-chaudes qu'on appelle manufactures, et où sont entassés pèle-mèle hommes, femmes et enfants. Tous comprennent que le travail dans les manufactures est non-seulement pénible, mais qu'il n'est pas du tout favorable à la santé, ni aux bonnes mœurs. Je dois dire cependant, messieurs, à l'honneur de nos compatriotes émigrés, qu'en général ils ont triomphé jusqu'ici des difficultés et des dangers de leur situation.

« La plupart de ces remarques, messieurs, ne s'adressent pas aux Canadiens de l'Ouest, dont le sort est bien différent. On peut dire de ceux-ci qu'il sont chez eux. Leurs pères ont bâti nombre de villes qui pendant assez longtemps ont été purement canadiennes, et aujourd'hui les Canadiens de l'Ouest reconnaissent les Etats-Unis comme leur seconde patrie.

« Je reviens donc aux Canadiens de l'Est, qui sont les seuls dont il soit question, lorsqu'on parle d'émigration.

« Messieurs, parmi les regrets les plus vifs éprouvés par les émigrés canadiens, il faut mettre, en première ligne, ceux de se voir trop souvent éloignés d'une église catholique et d'être desservis, pour un bon nombre, dans une langue qu'ils ne comprennent pas. Alors les dangers sont grands et l'épreuve

est terrible. Cependant, en dépit de toutes les circonstances, nos frères émigrés en général ont conservé vive et forte leur foi catholique, et depuis que la Province leur envoie des missionnaires canadiens, ils accomplissent des merveilles qui jettent dans l'étonnement les protestants qui les entourent. Mais malheureusement, il n'y a pas encore aux Etats-Unis assez de prêtres canadiens pour le bien spirituel de nos compatriotes ; il n'y a pas assez de religieux, ni de religieuses, quoique nous ayons déjà les Pères Jésuites, les Pères Oblats, les Sœurs Grises, les Sœurs de la Congrégation, les Sœurs de la Providence, les Dames de Jésus-Marie et les Ursulines. « *La moisson est grande, elle est immense, et les ouvriers sont peu nombreux.* »

« Messieurs, je crois que ce n'est pas sans un dessein providentiel que les Canadiens sont comme irrésistiblement poussés vers tous les points de la vaste république américaine. M. le Président l'hon. M. Chauveau, vient d'exprimer cette vérité, et l'autorité de sa parole me confirme dans ma croyance. Le Canada, on l'a souvent répété, est appelé à jouer en Amérique le rôle de la France en Europe. Et nous, Canadiens des Etats-Unis, si nous sommes fidèles à notre vocation nationale, nous rendrons indubitablement un grand service à la république qui nous donne asile et subsistance, en lui faisant connaître et apprécier, par nos œuvres et par toute notre conduite, le Dieu de notre amour et de nos adorations. Un fait étonnant doit nous convaincre de cette vérité. Avant la conquête, messieurs, où se sont formés avec, le plus de fanatisme, les projets de nous anéantir ? D'où sont parties ces bandes cruelles qui, non contentes d'assouvir leur fureur contre nous, s'acharnaient davantage à piller et à profaner nos églises et nos croix catholiques ? Et quand le Canada, abandonné par la France, succomba dans un dernier mais glorieux combat, qui se réjouit à la pensée que c'en était fait de la nationalité canadienne, de sa langue et de sa foi ?

« Messieurs, nous le savons tous, c'est dans la Nouvelle-Angleterre, que nous avons rencontré nos plus fanatiques ennemis. Ce sont ces colons anglais qui voulaient et qui croyaient nous avoir tués ; mais nous vivons encore non seulement sur les bords de notre Saint-Laurent, mais chez ceux-là mêmes dont les pères avaient désiré nous anéantir, et nous vivons là avec nos prêtres, nos religieux et nos reli-

gieuses, bâtissant des églises, fondant des écoles, demeurant toujours canadiens et catholiques.

« Messieurs, à qui la victoire ? A nous peuple canadien que protége si visiblement la Providence, ou aux habitants de la Nouvelle-Angleterre dont Dieu s'est servi pour nous éprouver afin de nous rendre plus forts ?

« Messieurs, puisqu'il paraît évident que la nationalité canadienne est appelée à exercer une grande et sainte influence sur les destinées de l'Amérique du Nord, il faut que partout nous rivalisions de zèle pour réchauffer dans les âmes la vraie foi, principe de toute vie et de toute grandeur nationale ; pour conserver notre langue française si riche et si catholique ; pour conserver pures et intactes nos mœurs canadiennes si belles par leur franchise et leur simplicité. Mais, surtout et avant tout, n'oublions jamais de suivre l'infaillible direction de l'Eglise. Nous lui devons obéissance, puisque nous avons mission de la servir. Par ce moyen nous serons forts et nous marcherons heureux et libres sous l'impulsion d'une même foi, d'un même amour et d'une même espérance. »

En terminant, il prie le rév. monsieur Bédard, curé de Fall-River, Massachusetts, de compléter les renseignements qu'il vient de donner. Sur l'invitation des membres de la Convention, dont monsieur le président se fait l'interprète, le rév. monsieur Bédard ajoute aux renseignements donnés par le rév. monsieur Pager et fait le discours suivant :

MESSEIGNEURS, M. LE PRÉSIDENT ET MESSIEURS,

« Vous nous demandez quel est le rôle joué par les Canadiens aux Etats-Unis. Notre réponse est facile, la voici : ils jouent à peu près le même rôle que vous, au Canada ; c'est-à-dire, servant le même Dieu, ils pratiquent la même religion ; et parlant la même langue, ils conservent toujours leurs usages domestiques et sociaux. Oui, messieurs, nous sommes aux Etats-Unis Canadiens-Français, comme vous tous ici ; mais nous le disons avec fierté, nous sommes catholiques avant tout. Le Canadien émigré ne renonce pas à sa belle langue française. Ce précieux héritage, dépôt sacré que nous ont confié des ancêtres glorieux, nous tâchons de le conserver intact, et

cela en dépit des sacrifices nombreux que les circonstances nous forcent de faire. C'est pour cela que le Canadien veut avoir aux Etats-Unis comme au Canada son église et dans cette église un prêtre qui parle la langue de son pays. C'est pour cela qu'on a même des couvents, où la jeunesse reçoit une saine éducation ; ainsi Fall River a le bonheur d'avoir transplanté sur le sol américain une branche de Jésus-Marie, à l'ombre de laquelle viennent s'abriter déjà un bon nombre de jeunes âmes qui, il faut l'espérer, seront là comme ici, la gloire et la joie de notre société canadienne. Les Les usages domestiques ne s'oublient pas non plus. Et les usages sociaux se conservent en dépit de tout : la visite des familles, surtout au jour de l'an ; la fête de Saint-Jean-Baptiste, chômée tous les ans ; les sociétés nationales et religieuses ; bref, on tâche d'être toujours et partout de bons canadiens. Comme je l'ai dit, il y a un instant, il en coûte des sacrifices. Pour n'en citer qu'un exemple, voyez, à Fall River, un enfant qui fréquente nos écoles françaises et catholiques, que nous avons établies et que nous maintenons, ne peut pas avoir d'ouvrage dans les manufactures, à moins qu'il ne fréquente pendant cinq mois les écoles protestantes. Cela seul montre quels sacrifices fait le bon Canadien aux Etats-Unis. Et j'espère que ceci servira d'antidote à ceux qui n'émigrent que par légèreté. Car, sachez-le bien, tout en aimant à protéger nos compatriotes aux Etats-Unis, nous déplorons avec vous l'émigration, la plaie du Canada. Et nous disons ici sans crainte d'être contredits : ce n'est pas le prêtre canadien qui a attiré nos compatriotes aux Etats-Unis, mais c'est bien notre peuple canadien qui nous a appelés à son secours sur la terre étrangère. Et s'il y a un espoir, c'est qu'après avoir conservés bons nos compatriotes aux Etats-Unis, nous prêtres, nous vous les ramenions sans trop de transformations. Toutefois, vous me permettrez de dire ici que je ne suis pas de l'idée de ceux qui veulent mettre une muraille de Chine entre le Canada et les Etats-Unis. Non ! que celui qui a quelques chances de gagner son pain ailleurs qu'au pays, sache trouver la liberté pour le faire ; mais qu'en même temps on ne le méprise pas, et qu'au contraire on le protège. Ah ! quel plaisir pour nous d'avoir entendu le représentant de sa majesté la reine d'Angleterre, le marquis de Lorne, souhaiter la bienvenue, et avec tant de délicatesse aux Canadiens des Etats-Unis ; puis d'entendre faire écho à ces nobles paroles

par son Excellence le Lieutenant-Gouverneur, par M. le premier ministre, et par les membres du parlement de Québec, sans distinction de politique ! Après cela, il faut l'espérer, le Canadien des Etats-Unis, dira avec joie, et plus que jamais : Oui ! nos compatriotes du Canada sont nos amis, sachons les payer de retour. C'est pour cela que nous sommes venus en grand nombre de tous les points des Etats-Unis, respirer dans la vieille cité de Champlain, l'air toujours frais de notre belle nationalité.

« Avant de terminer, vous me permettrez d'ajouter une réflexion. Cette royauté du Christ, dont nous a si bien parlé M. Jannet, et qu'il regrette de ne pas trouver dans les gouvernements de l'Europe, eh bien ! le Canadien aux Etats-Unis, indifférent à presque tous les gouvernements, et je le dis après une expérience de plusieurs années, a cette royauté du Christ dans le gouvernement de ses paroisses. Oui ! le Canadien semble ne se rallier qu'à l'ombre d'un drapeau, c'est celui du chrétien, le noble étendard de la croix. Ce que je dis là n'est pas inspiré par la flatterie—car ce n'est pas mon genre — mais bien plutôt pour rendre témoignage à la vérité. Soyons donc unis, puisque nous voulons jouer le même rôle. Et si par malheur quelques uns des enfants du sol avaient quitté le pays sous des circonstances plus ou moins sombres, ah ! vous braves Canadiens réunis dans la vieille cité de Champlain, sur cette élévation qui semble dominer tout le pays, en nous souhaitant à tous la bienvenue, et nous vous en remercions bien sincèrement, vous faites comme le bon père de l'enfant prodigue, vous tendez à tous des mains amies. Vous ouvrez à tous des bras protecteurs, et surtout avec un cœur qui déverse tout autour de lui un patriotisme pur, embaumé par les nobles sentiments qu'inspire notre sainte religion.»

Monsieur le Président annonce que Monsieur Pascal Poirier, rapporteur de la septième commission (des Acadiens) est prêt à soumettre son rapport à la Convention et invite ce monsieur à prendre la parole.

Monsieur Poirier lit les conclusions de son rapport lesquelles sont unanimement adoptées. (1)

Le secrétaire-général annonce aux membres de la Convention :

1° Que toutes les commissons siégeront le lendemain, vingt-six juin, à l'Université Laval, et qu'en conséquence tous les membres des Sept Commissions sont convoqués à l'Université pour huit heures avant-midi.

2° Que la première commission invite la sixième commission dite des Canadiens des Etats-Unis, de Manitoba et du Nord-Ouest, à venir siéger avec elle pour délibérer sur le projet d'une Union générale de toutes les sociétés franco-canadiennes ;

3° Que la cinquième commission, dite des lettres, sciences et beaux-arts, siégera à huit heures et demie du matin, le vingt-six juin, à l'Université ;

4° Que la seconde séance solennelle de la Convention aura lieu le vingt-six juin, à dix heures du matin, dans cette salle.

Il est onze heures.

Monsieur le Président général annonce que la séance est ajournée à samedi matin, le vingt-six, à dix heures.

La séance est levée.

(1). Ce rapport et ceux de toutes les Commissions sont publiés avec le compte-rendu des travaux des sept Commissions, dans le Livre Second de la IIIme Partie.

CHAPITRE III.

DEUXIÈME SÉANCE SOLENNELLE DE LA CONVENTION. — PROCÈS-VERBAL. DISCOURS. — RAPPORTS. — RÉSOLUTIONS.

Présidence de l'honorable P. J. O. Chauveau, Président-général.

Monsieur le Président annonce que plusieurs des commissions ont fait des rapports qui vont être immédiatement soumis à la Convention.

L'honorable H. G. Mailhot, rapporteur de la première commission, lit le rapport de cette commission dont les conclusions renferment une série de résolutions à être votées par la Convention.

Voici les résolutions annexées au rapport de la première commission :

« Résolu : 1. Qu'il est nécessaire de la part des Canadiens d'origine française de revendiquer incessamment leur part d'influence et de patronage dans la distribution des travaux, des emplois et des deniers publics, et que cette part soit proportionnée à leur nombre d'après le recensement ;

« Résolu : 2. Que ce doit être une règle pour tous les hommes politiques Canadiens d'origine française à quelque parti qu'ils appartiennent, d'agir de concert pour exiger de toute administration l'application du principe posé dans la résolution ci-dessus ;

« Résolu : 3. Que toute administration qui refusera d'appliquer ce principe mérite la censure de tous les Canadiens d'origine française ;

« Résolu : 4. Que c'est l'opinion de cette Convention que tout électeur canadien d'origine française devrait se poser pour règle de ne jamais voter pour un homme public qui n'aurait pas le courage de revendiquer, même à l'encontre d'une administration composée d'hommes de son parti, l'application de ce principe.

« Résolu : 5. Que cette Convention invite la presse canadienne-française a surveiller constamment et d'un œil jaloux l'exercice du patronage par le gouvernement, et à réclamer hautement chaque fois que dans l'exercice de ce patronage nos intérêts seraient lesés ;

« Résolu : 6. Que les hommes politiques devraient aussi agiter cette question dans toutes les assemblées et la traiter dans le même sens afin de tenir l'opinion publique en éveil sur ce sujet.

« Résolu : 7. Que cette Convention remercie la presse qui a traité cette question dans le sens indiqué dans les présentes résolutions. »

Le Révérend monsieur Bédard, curé de Fall River, Massachusetts, fait les observations suivantes sur le rapport qui vient d'être lu :

« Nous applaudissons au projet d'une union de tous les Canadiens ; mais il y a trois choses qui se trouvent dans le projet imprimé qu'on vient de nous passer, et qui ne rencontrent pas notre approbation.

« 1. Le nom d'*Union française* : notre expérience aux Etats-Unis nous fait dire qu'en admettant comme membres Canadiens-Français ou ceux qui sont considérés comme tels, alors la porte de bienvenue est ouverte à tous les bons catholiques français, suisses ou belges qui veulent bien s'unir à nous ; nous voulons donc que cette union ait pour nom : Union Canadienne-Française.

« 2. Le drapeau de l'Union : on parle du *drapeau tricolore*. Eh bien ! pour ne dire qu'un mot : tout en l'aimant et l'adoptant pour le moment, pour moi il a un souvenir de la révolution ; et mes sympathies personnelles seraient plutôt pour un drapeau qui me rappelle Carillon et la Nouvelle-France avant la conquête du Canada par les Anglais, je veux dire le drapeau blanc aux fleur de lys ; mais enfin qu'on laisse à chacun le choix de son drapeau et de ses insignes.

« 3. Enfin, troisième et dernière objection, mais qui ne manque pas d'importance ; c'est celle-ci : on veut donner à l'Union pour chant de ralliement l'*air national* de la France ? J'avoue ne pas le connaître : hier, c'était *Partant pour la Syrie*, aujourd'hui c'est la *Marseillaise* ; demain ce sera je ne sais quoi. Pour nous, nous aimons mieux nos anciens airs nationaux si pleins d'harmonie dans leur simplicité, et tout particulièrement *Vive la Canadienne*. »

M. Mailhot dit que tout le monde entre pleinement dans les vues du Rév. M. Bédard.

Monsieur J. O. Fontaine, rapporteur de la troisième commission de colonisation, dépose sur la table un travail volumineux qui renferme une étude sur la colonisation, étude dont la commission a accepté les conclusions.

Le rapport de la troisième commission est adopté unanimement.

Monsieur Edouard Barnard, l'un des rapporteurs de la commission d'agriculture, fait rapport :

« Que cette commisssion, malgré les efforts de plusieurs de ses membres, n'a pas pu se réunir, mais que après en avoir conféré avec l'honorable sénateur Trudel, rapporteur conjoint, et avec monsieur LeSage, assistant-commissaire d'Agriculture, il croit devoir soumettre et proposer à la Convention la résolution suivante :

« Que cette Convention, reconnaissant l'importance du rôle « que jouent les cercles agricoles dans l'amélioration et le per- « fectionnement de l'agriculture, surtout quand ils sont dirigés « par monsieur le curé de la paroisse, exprime le vœu que des « associations de ce genre soient fondées partout où il est pos- « sible d'en établir. »

A l'appui de cette résolution, M. Barnard cite comme exemple, la paroisse de Saint-Sébastien d'Aylmer, dans le comté de Beauce, paroisse des moins favorisée, à cause de l'éloignement des marchés, du mauvais état des chemins, de la pauvreté du sol, etc. Cependant, grâce aux efforts du Rév. M. Garon, curé de Saint-Sébastien, le *Cercle Agricole* comprend la majorité des cultivateurs de la paroisse. Par l'entremise du *Cercle*, on a pu se procurer, d'abord les meilleures semences, qu'on a fait venir de cent lieues, et qu'on a pu livrer, cependant, à la moitié du prix que coûtaient dans Saint-Sébastien des articles inférieurs en qualité. Puis, on a acheté des animaux reproducteurs de diverses races améliorées. Des réunions ont eu lieu dans lesquelles on a discuté des questions agricoles d'un intérêt tout spécial pour les cultivateurs de cette paroisse. Prenant tous ces faits en considération, le département de l'agriculture a consenti à expédier

gratuitement le journal d'agriculture à chacun des membres des *Cercles Agricoles* régulièrement organisés qui en font la demande par l'entremise des secrétaires de leurs *Cercles*.

La résolution proposée par M. Barnard est ensuite mise aux voix et elle est votée à l'unanimité.

La deuxième commission chargée d'étudier diverses questions de commerce et d'industrie, fait rapport qu'elle a siégé et délibéré et qu'elle a chargé son rapporteur, l'honorable Louis Beaubien, de rédiger un rapport qui pourra être publié avec les travaux de la Convention.

Monsieur Charles Thibault, délégué de Champlain, Etat de New-York, présente le rapport de la sixième commission sur la situation des Canadiens-Français aux Etats-Unis.

Monsieur le Président invite monsieur le major Edmond Mallet, de Washington, l'un des vice-présidents de la Convention, à adresser la parole.

Monsieur Mallet, donne dans le discours suivant des renseignements sur la situation actuelle des Canadiens-Français aux Etats-Unis.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSEIGNEURS,

MESDAMES ET MESSIEURS.

« Il est extrêmement difficile pour moi de tenter d'intéresser par un discours cette assemblée si nombreuse et si distinguée, et cela pour deux raisons : la première, c'est l'émotion que j'éprouve de me trouver en de telles circonstances au milieu de la grande famille canadienne assemblée au berceau de sa nationalité, de contempler le théâtre où se sont accomplis les principaux événements de notre histoire, et de respirer une fois de plus l'atmosphère généreuse de ma terre natale, de ma véritable patrie ; la seconde, c'est mon peu de facilité à m'exprimer dans notre belle langue qui doit être la seule parlée ici aujourd'hui. Mais les paroles sympathiques de l'Honorable Président, et l'accueil si cordial que vous avez fait aux éloges trop flatteurs qu'il m'a adressés, m'encouragent à essayer

d'émettre quelques observations sur la partie du programme de cette Convention qui a trait à la situation des Canadiens-Français aux Etats-Unis.

« Jetons d'abord un coup-d'œil rapide sur l'émigration de nos compatriotes vers les contrées maintenant comprises dans les limites territoriales de la grande République Américaine : ce sera le moyen de nous bien préparer à apprécier et à comprendre leur position. S'il y a tant d'opinions contradictoires sur le sujet, cela est dû, en grande partie du moins, à ce que l'on ne réfléchit pas sur le fait que la condition des descendants de ceux qui ont émigré il y a cent ans au plus, est nécessairement différente de celle des familles qui ont pris le chemin de l'exil il n'y a que quarante ans, et que la condition de ces dernières est encore différente de celles qui se sont expatriées dans le cours des cinq ou dix dernières années. En outre les conditions d'existence d'un groupe dans une section des Etats-Unis, diffèrent nécessairement de celles d'un autre groupe placé à des milliers de milles de distance dans un milieu où le climat, l'industrie, les manières et les sentiments ne sont plus les mêmes.

I

« Les limites territoriales du Canada-français ou de la Nouvelle France, pour me servir de l'ancienne dénomination, ne sont plus aujourd'hui ce qu'elles étaient il y a deux cents ans, ni même ce qu'elles étaient à l'époque de la cession en 1760. Le Canada comprenait alors toute la partie nord de ce qui constitue aujourd'hui les Etats de la Nouvelle Angleterre, une portion considérable de l'Etat de New-York et de la Pensylvanie, et la totalité des Etats de l'ouest et du sud-ouest, c'est-à-dire toute cette immense contrée qui s'étend du nord-ouest, depuis les Alleghanys et le golfe du Mexique jusqu'à l'océan Pacifique et jusqu'aux mers polaires. On raconte qu'un jour un pauvre vieux pionnier canadien causant avec un homme distingué, membre de cette Convention,—un compatriote, à qui ses œuvres littéraires ont mérité non-seulement l'honneur d'une distinction spéciale de la part de notre mère-patrie, mais encore les applaudissements de tous ses compatriotes de par le monde,—ce vieux pionnier, dis-je, montrant un certain nombre de ces palais du commerce qui font à si bon droit

l'orgueil et la gloire de Chicago, disait: "Voyez-vous, monsieur, ces deux blocs de marbre, ces superbes magasins en face de *Sherman House*, qui s'étendent jusqu'à la rue State ? Eh bien ! tout le terrain, sur lequel ils sont construits, m'a appartenu un jour." Moi je vous montre un continent entier et comme Rhodier, le vieux pionnier de Chicago, je puis m'écrier avec chagrin et cependant avec quelqu'orgueil : "Voyez-vous, messieurs, cette immense étendue de pays avec ses milliers de villes et de villages, ses millions d'habitants, ses innombrables richesses et l'avenir étonnant que tout cela fait présager? Eh bien ! toute cette vaste contrée avec tout ce qu'elle promet à l'humanité nous a appartenu autrefois !"

« Les commencements de l'émigration des Canadiens datent de l'établissement des missions parmi les Abénakis, les Hurons et les Iroquois, ainsi que des expéditions de guerre et de découvertes entreprises par les Champlain, les Jolliet et les LaSalle. Les quelques colons qui se groupèrent auprès des missionnaires furent comme eux incapables de se maintenir dans leurs nouveaux établissements ; ceux qui échappèrent aux terribles massacres et aux dévastations infligées aux missionnaires et à leurs catéchumènes retournèrent à Québec, Montréal ou Trois-Rivières, ou se réfugiaient dans les comptoirs des traitants de fourrures ou devenaient coureurs de bois. A la longue, les postes militaires, les comptoirs des compagnies de fourrures se multiplièrent et l'émigration augmenta. Chaque fort, outre sa garnison eut bientôt dans son voisinage le noyau d'un village.

« Les coureurs des bois, les soldats déchargés et les gens libres finissaient par s'établir dans le village. Plus tard des familles entières d'émigrants venaient grossir le nombre des colons. C'est là l'origine des anciennes villes canadiennes de l'Ouest, telles que Kaskakia, Cahokia, Vincennes, Prairie du Rocher, Prairie du Chien, Détroit et nombre d'autres.

« Les historiens américains s'accordent tous à parler avec les plus grands éloges de la simplicité, de l'honnêteté et de l'hospitalité des anciens colons canadiens. Leur amour pour la France et leur attachement à la religion catholique était sans bornes.

« Le jour où le capitaine Saint-Ange de Bellerive abaissa le dernier drapeau français sur le pays des Illinois, au Fort de Chartres, pour le transplanter sur la rive opposée du Mississipi,

à Saint-Louis, fut un jour de deuil et de lamentations, et des milliers de colons abandonnèrent leurs villages et leurs champs, le suivirent de l'autre côté du Père des Eaux, plutôt que de vivre à l'ombre du drapeau des vainqueurs de leur race et de leur pays. L'histoire de ces nobles compatriotes, en grande partie oubliée maintenant, est encore à écrire. Ne se trouvera-t-il pas une main sympathique pour tracer cette histoire qui est une des gloires les plus pures de notre nationalité française?

« Le fait que l'Ouest passa aux mains des Anglais et devint plus tard territoire américain, que la Louisiane passa sous la domination de l'Espagne et sous celle des Etats-Unis (après un court intervalle de régime français), ne mit pas fin à l'émigration canadienne dans cette direction ; l'émigration continua encore à tel point que nulle part maintenant on ne peut voyager, depuis les monts Apalaches jusqu'à la côte du Pacifique, sans rencontrer de nombreux groupes de nos compatriotes.

II

« De l'insurrection de 1837, date la seconde époque de l'histoire de l'émigration canadienne aux Etats-Unis. Les événements de cette période ont été cause que des milliers de Canadiens se sont expatriés et sont allés rejoindre leurs frères au Détroit, à Bourbonnais, à Chicago, à Saint-Louis et à Saint-Paul, dans les villes frontières de l'Ohio, dans la Pensylvanie, dans l'Etat de New-York, à Sandusky, Erié, Oswego, et dans la région du lac Champlain, où ils trouvèrent un faible noyau de compatriotes, les descendants des Canadiens, qui près de cent ans auparavant s'étaient établis sur des terres qui leur avaient été données par l'Etat de New-York, en récompense de leurs services durant la guerre de l'indépendance américaine.

III

« La guerre de la sécession forme la troisième époque de l'émigration de nos Canadiens dans la République voisine. Un nombre très considérable de jeunes gens traversèrent la frontière pour s'enrôler dans l'armée unioniste, et des familles

sans nombre émigrèrent dans les villes manufacturières de la Nouvelle Angleterre et des Etats du centre, alors à l'apogée de leur prospérité commerciale.

« Pour bien se rendre compte de la position de nos Canadiens aux Etats-Unis au point de vue religieux, matériel et social, il faut les ranger en trois classes correspondant aux trois principales époques de l'émigration que je viens de vous rappeler.

« La première classe, c'est-à-dire celle des découvreurs, des pionniers et des anciens colons de l'Ouest, n'existe plus ; et généralement parlant, leurs descendants ont été absorbés par les autres éléments du peuple américain. Cela est particulièrement vrai de ceux qui, en petit nombre, je suis heureux de le dire, ont apostasié ou ont abandonné la religion catholique.

« J'ai eu la bonne fortune de rencontrer dans mes voyages dans l'extrême nord ouest, ou durant ma longue résidence dans la capitale des Etats-Unis, un certain nombre des descendants des héroïques pionniers dont l'intrépidité, l'énergie et la valeur morale ont été si admirablement décrites par M. Joseph Tassé, dans son bel ouvrage intitulé : « Les Canadiens de l'Ouest » ; ce sont des citoyens à l'aise, un certain nombre appartiennent aux professions libérales ou sont fonctionnaires publics ; mais pour la plupart d'entre eux, ceux du moins que j'ai connus, leur nom canadien est tout ce qu'ils possèdent qui rappelle leurs pères. La religion, la langue et la franchise gauloise qui caractérisent la race indomptable dont ils sont issus, ont maintenant peu ou point d'influence sur leur manière d'être ; on en a vu renier leur origine, et outrager la vérité au point de se proclamer comme descendants des Huguenots qui se sont établis dans le Massachusetts, le New-York, la Pensylvanie et les Carolines à l'origine de la colonie, les ennemis les plus invétérés de la cause française en Amérique.

« Mais tous les descendants des anciens Canadiens établis dans les Etats-Unis n'appartiennent pas à la classe dégénérée que je viens de vous faire connaître. Non : un nombre considérable parmi eux font honneur à leur race et commandent notre admiration. Cela est particulièrement vrai d'un certain nombre d'anciennes familles de Saint-Louis et de Sainte-Geneviève, dans le Missouri, de Kaskakia, dans l'Illinois, de Vincennes, dans l'Indiana, de Détroit, dans le Michigan, de Saint-Louis et Saint-Paul de Wallamette, dans l'Orégon, et de Coulsty, dans le territoire de Washington.

« La présence du prêtre, les écoles françaises et l'arrivée de temps à autres parmi eux de nouvelles familles de braves Canadiens ont entretenu dans ces villes et villages privilégiés le feu sacré de la foi et de la nationalité. Ces familles, malheureusement en trop petit nombre, et disparaissant maintenant trop rapidement, tiennent, par leur fortune et leur respectabilité, le premier rang dans la société de leur localité respective. Ce sont elles qui sont le support de la religion, qui patronnent l'éducation et qui sont les types de la vertu et de l'honneur. Elles ont produit des hommes qui se sont distingués dans les conseils de la République.

« Parmi eux on me permettra de citer feu l'Honorable M. Bougie, du Missouri qui, dans le Sénat des Etats-Unis, a défendu avec une habilité et une prudence consommées l'honneur du Saint-Père et de l'Eglise catholique, contre les agressions fanatiques de législateurs qui étaient prêts, pour satisfaire leurs passions de parti, à plonger leur pays dans une guerre religieuse, guerre qui heureusement a été évitée par la logique et l'éloquence de ce Canadien, homme d'état et grand patriote.

« La seconde classe, composée de ceux qui ont pris volontairement le chemin de l'exil, après l'insurrection de 1837, forme encore une portion considérable de la population canadienne des Etats-Unis. N'ayant pas d'églises dans lesquelles on parlât leur langue, un bon nombre négligèrent leurs devoirs religieux, et leurs enfants, élevés dans les écoles publiques, devinrent indifférents et à la religion et à la langue de leurs pères.

« Il n'est pas rare de rencontrer des familles dans lesquelles les enfants ne savent pas parler la langue française, ou s'expriment si imparfaitement dans cette langue qu'ils ont honte d'en faire usage en présence de personnes qui la parlent avec la moindre correction. Heureusement pour cette classe, les missionnaires canadiens ont fait leur apparition parmi eux depuis dix ou quinze ans, et le courant de l'indifférentisme a été arrêté. Dans ces familles, les mères ont droit aux plus grands éloges, parce qu'elles maintiennent dans le cœur de leurs époux et de leurs enfants les principes fondamentaux de la foi et des bonnes mœurs, vertus qui sont l'apanage des dames canadiennes à l'étranger aussi bien que dans leur pays. Sans la salutaire influence de ces épouses prudentes et de ces mères dévouées, les missionnaires n'auraient trouvé qu'un sol aride pour y

répandre la semence de la religion, de la vertu, et de l'abnégation.

« Les Canadiens des Etats-Unis sont loin d'être heureux ; leur éloignement de la terre natale est pour eux un véritable exil ; mais ce sont surtout les Canadiennes qui souffrent de cet ennui causé par la privation des lieux toujours chéris où s'est écoulée leur enfance. des *associations* de leur jeune âge, des influences de la famille et du pays. Les dames canadiennes sont sans exception de véritables patriotes et partout depuis le Penobscot jusqu'à la Wallamette, lorsque seront lus au foyer de la famille les récits de la grande fête que nous célébrons, à la mention d'un nom familier ou d'une localité fraîche encore à leur mémoire, ces dignes filles du Canada seront émues jusqu'aux larmes.

« Cette classe de notre population comprend un nombre considérable d'habiles ouvriers et de cultivateurs à l'aise, beaucoup sont propriétaires dans les villes et dans les campagnes qui les environnent. Les chefs de familles en général n'ont acquis qu'une connaissance imparfaite de la langue anglaise, et en conséquence n'exercent que peu ou point d'influence dans les affaires publiques et dans la société. Leurs enfants n'ont pas d'éducation française, et l'éducation anglaise qu'ils possèdent est trop bornée pour leur être d'aucune utilité appréciable ; ils sont bons citoyens, voisins paisibles, et comme ils n'ont pas d'autre ambition que de faire vivre leur famille convenablement par un travail manuel ardu et persévérant, ils ne sont en butte à aucun antagonisme de la part des classes dirigeantes.

« Les Canadiens de la troisième classe, c'est-à-dire ceux qui ont émigré dans le cours des vingt dernières années, sont encore Canadiens jusqu'au fond de leurs âmes. Ainsi que je l'ai déjà dit, ils sont groupés principalement dans les Etats de la Nouvelle-Angleterre, dans le Maine, le New-Hampshire, le Vermont, le Connecticut, le Massachusett et le Rhode Island. Ils ont des avantages que les autres n'ont pas, ou n'ont obtenu que depuis ; ainsi, ils ont des curés de leur origine, des églises à eux dans lesquelles la langue française seule a droit de se faire entendre, des écoles de paroisses, des couvents, leurs sociétés nationales, littéraires et de bienfaisance, leurs journaux, plus un certain nombre d'hommes de professions et de gens instruits établis parmi eux. Avec ces avantages, ils de-

vront certainement pouvoir conserver leurs traditions dans toute leur intégrité. Il est de fait cependant qu'ils ne sont pas à l'abri du danger. La haine du nom français, qui a été poussée si loin durant les guerres coloniales, n'a pas entièrement disparu, et l'instinct d'intolérance à l'égard des citoyens d'origine étrangère, de ceux surtout qui appartiennent aux races latines et qui pratiquent la religion catholique, est encore très-fort parmi ceux qui s'arrogent à l'exclusion de tous autres le titre d'« Américain.» Cela est surtout frappant chez les adhérents du parti politique régnant, et les lois telles, qu'administrées, ainsi que le sentiment public, travaillent de concert à inculquer à la jeune génération qu'elle appartient à une race inférieure. En outre l'organisation du travail, les procédés humiliants qu'ont à subir les travailleurs, tels que règlements de conduite oppresseurs, modes de paiement injustes, auquels ceux qui sont employés dans les fabriques sont obligés de se soumettre, tendent aussi à détruire chez un certain nombre de jeunes gens la santé physique et la vigueur morale. Un très petit nombre d'entre eux parle l'anglais et en conséquence bien peu sont citoyens américains. Il y a cependant une activité intellectuelle considérable parmi eux, et ils promettent d'exercer à la longue une influence importante sur la société.

« Les observations que j'ai faites sur cette troisième catégorie des Canadiens émigrés seraient incomplètes, si je n'ajoutais quelques mots d'éloges à l'adresse de nos journalistes à qui, après nos curés, nous, Canadiens des Etats-Unis, nous sommes redevables de la propagation de l'esprit national sur la terre d'exil. La presse canadienne est un engin puissant pour le bien parmi nous. C'est à un prêtre français, ayant la sympathique passion du bien public, que nous devons de connaître la somme immense de bien que peut produire le journalisme canadien aux Etats-Unis, lorsqu'il est dirigé en parfait accord avec les bons principes et avec le patriotisme.

« Le nom du vénérable Père Druon, vicaire général de l'évêque de Burlington, le prototype des bons journalistes canadiens des Etats-Unis, devra toujours être en honneur auprès de tous ceux qui travaillent à l'amélioration de la condition morale et matérielle de notre population canadienne des Etats-Unis.

« Il doit ressortir de ce que j'ai dit jusqu'ici que la Province de Québec peut, avec un légitime orgueil, reconnaître les Cana-

diens des Etats-Unis comme ses enfants. Cependant ; prise dans son ensemble, la position de nos nationaux n'est ni enviable, ni satisfaisante. Nous avons pour habitude de dire que notre position est très bonne : cela est vrai en ce sens qu'elle pourrait l'être moins.

« Un grand nombre sont en danger de perdre leur foi, un plus grand nombre sont exposés à abandonner les traditions de leur race, et tous sont menacés d'absorption par les éléments plus nombreux de population qui les entoure. Comme peuple, nous n'avons aucune influence visible sur la société. Les populations d'origines allemande, écossaise, irlandaise et africaine sont reconnues comme des éléments importants dans le pays et d'éminentes positions officielles ont été données aux réprésentants de ces races ; mais jusqu'ici la nationalité canadienne n'a pas été reconnue comme jouissant d'une importance appréciable.

« Nous avons certainement des titres auprès du gouvernement, car nos pères ont été les premiers à explorer et à coloniser plus de la moitié du territoire dont se composent aujourd'hui les Etats-Unis. Un grand nombre d'entre eux ont servi dans la guerre de l'indépendance, et quarante mille d'entre nous ont combattu pour le maintien de l'union dans la guerre de sécession.

« Nous avons dans nos rangs des hommes de talent et d'une habileté éprouvée, et cependant les efforts que nous faisons pour faire reconnaître nos droits demeurent sans effet.

« Les présidents ont nommé des hommes de couleur aux plus hautes fonctions de l'Etat, mais ils ont refusé de nommer un Canadien à aucune position officielle d'une importance même secondaire.

« Ce n'est donc pas tomber dans l'exagération que de dire que notre importance est considérée comme inférieure à celle de nos concitoyens nègres.

« La position de nos frères de la Louisiane, ai-je besoin de le dire, est encore plus décourageante. Les Canadiens des Etats-Unis qui occupent des positions officielles de quelque importance le doivent aux suffrages de leurs concitoyens qui les ont élus, non pas à titre de canadiens, mais parcequ'ils se sont montrés les citoyens possédant le plus d'énergie et d'esprit public dans leurs localités respectives.

« La principale cause de notre peu d'influence, à part des objections inhérentes à notre origine et à notre religion, se

trouve dans le fait qu'en aucune localité nous ne sommes suffisamment forts en nombre, ni assez unis de sentiments, pour affirmer nos justes prétentions à être reconnus comme un des éléments dirigeants.

« Notre éparpillement nous est très désavantageux, et nous devrions faire un effort pour nous concentrer sur quelque point donné : comme à partir du Détroit, où il y a déjà une population canadienne considérable, jusqu'à la montagne de la Tortue, dans le Dakota. Cette position offrirait à nos nationaux de grands avantages naturels et pourrait devenir d'une suprême importance, à nous, ainsi qu'à nos frères de Manitoba, si certains événements venaient à se produire. Je ferais peut-être mieux de dire clairement ce que j'ai dans l'idée à ce sujet. Il y a, dans la manière d'être de la grande République, certaines tendances dont nous nous alarmons comme bons et loyaux citoyens américains. En première ligne, nous avons cette plaie de l'immoralité sociale et politique, répandue parmi nous au point que nous voilà rendus au bord de l'abîme.

« La centralisation est le seul agent régénérateur auquel on ait songé pour porter remède aux maux des temps, et comme dans un pays de l'immense étendue des Etats-Unis, dans lequel les intérêts d'une section sont presqu'entièrement opposés aux intérêts des autres sections, la centralisation est elle-même un élément de dissolution, le fantôme de la ruine se dresse devant nous. Rome est tombée, et si pénible qu'il soit de l'admettre, la République Américaine peut tomber aussi ; même il se rencontre déjà des observateurs qui prévoient que ce continent est destiné à devenir comme le territoire de l'empire romain : le siége de nombreux gouvernements de nationalités diverses. Avenant la dissolution, le démembrement de notre république, il est facile, à quiconque connaît les tendances de la race allemande et la position qu'elle occupe dans les Etats-Unis, de prédire qu'un empire allemand surgirait dans la vallée du Mississipi, dont les Allemands sont aujourd'hui propriétaires réels, et où ils sont en si grande majorité, qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes, qu'ils ne considèrent plus la connaissance de la langue anglaise comme nécessaire, qu'ils ont leurs églises, leurs clubs, leur littérature et leur société à eux, et exercent déjà un plein contrôle dans les affaires privées et publiques.

« La population américaine est absorbée par eux ; déjà les cultivateurs et les hommes de profession leur abandonnent

tout, et, comme les aborigènes d'il y a cinquante ans, s'enfoncent plus loin vers l'Ouest. Dût une telle calamité s'abattre sur la République, je n'ai pas besoin de vous dire, compatriotes de la province de Québec, à vous dont la loyauté envers le gouvernement qui vous protège est proverbiale, qu'il se trouvera parmi les Canadiens Américains un nouveau Saint-Ange de Bellerive pour porter le dernier drapeau que déploiera son pays d'adoption, car la loyauté est un des traits caractéristiques des Canadiens-Français, dans n'importe quelle contrée où ils ont jeté leurs destinées ; mais il arrivera parfois que la loyauté la plus franche et même l'héroïsme seront réduits à l'impuissance ; en tout cas, il serait bon pour nous d'être suffisamment concentrés, afin d'être en mesure de nous protéger et même de former dans le nouvel ordre de choses qui pourrait surgir, une France Nouvelle, qui aurait chance de devenir comme la France d'autrefois, le centre, le foyer de la civilisation moderne.

« La question du nombre de nos compatriotes établis dans les Etats-Unis est d'une solution très difficile, attendu que dans les recensements de l'Union Fédérale, et dans ceux des divers Etats, il n'y a qu'une seule classification pour les Canadiens de toutes les origines. En outre, les enfants, nés dans les Etats-Unis de parents Canadiens, sont citoyens américains de naissance, et sont classés comme tels dans le recensement. En conséquence, il est impossible d'arriver à autre chose qu'à des chiffres approximatifs ; et comme nous sommes dispersés dans toutes les parties de cet immense territoire sans un centre d'unité nationale d'aucune espèce, et sans relations suivies, les uns avec les autres, ces chiffres approximatifs n'ont guère plus de valeur qu'une simple opinion.

D'après mes observations personnelles dans les voyages que j'ai faits dans la plupart des groupes canadiens, depuis le Massachusetts jusqu'à l'Orégon, et tenant compte des supputations des statisticiens que j'ai consultés, des données historiques qui concernent nos compatriotes dans les nombreux volumes que j'ai compulsés, je dirais, si j'avais à hasarder une opinion, que le nombre des Canadiens et descendants de Canadiens qui ont conservé les traditions et l'amour de leur nationalité est au moins de cinq cent mille.

Quelque soit le chiffre réel de notre population, une chose est certaine, c'est que nous sommes trop nombreux pour notre bien et pour le bien de notre pays natal. Je ne suis pas de

ceux qui croient que nous avons comme Canadiens une mission à remplir dans les Etats-Unis. Il n'y en a qu'un bien petit nombre parmi nous qui ne soient pas prêts à dire que notre mission est ici en Canada, ici dans les vallées du Lac Saint-Jean et de l'Ottawa, dans les cantons de l'Est et dans les prairies de Manitoba ; mais nous ne voyons pas clairement comment faire pour obéir à cette mission qui nous tente.

« La pauvreté des uns, les opinions politiques des autres et le défaut d'éducation française d'une troisième catégorie, nous empêchent de revenir de notre exil qui, pour être volontaire, n'en est pas moins pénible. Le repatriement pour le plus grand nombre d'entre nous est donc chose impossible, les causes qui nous ont fait quitter la terre natale que nous apprécions plus, depuis que nous en sommes éloignés, nous empêchent d'y revenir, et, chose triste à dire, les mêmes causes vont continuer à grossir le nombre des nôtres sur le sol étranger à moins que les classes dirigeantes en Canada n'adoptent quelques mesures efficaces pour y mettre fin.

« Personnellement je suis en faveur du repatriement et je déplore l'émigration. Oh ! si ma voix pouvait être entendue des habitants de cette vallée du Saint-Laurent, dont j'ai parcouru les riantes campagnes dans mon pèlerinage à cette bonne ville de Champlain, au berceau de notre nationalité, comme je les supplierais de réfléchir sérieusement avant de prendre la détermination d'abandonner le grand héritage qui leur a été légué par une glorieuse lignée de héros et de martyrs. Je les adjurerais de considérer la terrible responsabilité qu'ils assumeraient en échangeant leurs heureux foyers et les salutaires influences de leur terre natale pour les misères, les humiliations qui sont le partage de l'étranger. Je plaiderais la cause de leurs enfants dont l'avenir serait sérieusement menacé par la transplantation sur un sol inhospitalier. Je décrierais les angoisses de leurs femmes en exil, de leurs femmes déplorant sans cesse l'absence des leurs, regrettant le ciel du pays. Et enfin, je protesterais avec énergie contre cette manie de mécontentement, de découragement aveugle qui cause aujourd'hui plus de tort au nom canadien, en Amérique, que la conquête ne lui en a causé il y a un siècle.

« Quand à nous, qui vivons déjà dans l'exil, tout ce que nous avons droit de vous demander à vous, nos frères du Canada, c'est votre bonne estime et cet amour fraternel que

Dante a si bien nommé : « la charité de la terre natale ». De cela nous avons grand besoin, et c'est ce support moral qu'au nom de tous mes compatriotes, vivant à l'étranger, je vous conjure de ne jamais nous retirer » (1).

Monsieur le Président remercie monsieur Mallet, et annonce que la sixième commission a chargé monsieur T. A. Bernier, de Manitoba, de faire un rapport sur la situation des Canadiens-Français à Manitoba et dans le Nord-Ouest.

Monsieur Bernier lit ce rapport.

Monsieur L. U. Fontaine, l'un des rapporteurs de la commission acadienne, dépose sur la table son rapport sur les Acadiens de la Province de Québec.

M. le Président annonce que Sa Grandeur Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, a bien voulu consentir à parler à la Convention.

Mgr Laflèche fait le discours suivant sur le luxe et le manque d'économie qui appauvrissent la famille canadienne et contribuent pour beaucoup à l'émigration :

MESSEIGNEURS, MESDAMES, MESSIEURS,

« L'orateur qui vient de vous adresser la parole, M. Mallet, vous a parlé de l'émigration des Canadiens-Français aux Etats-Unis. Il vous a parlé de cette plaie terrible de notre pays ; il en a sondé la profondeur avec toute l'habileté d'un médecin expert ! Il a dit avec des paroles touchantes le sort de nos pauvres compatriotes. Le sort des Canadiens-Français aux Etats-Unis, c'est celui de l'exilé. Ils éprouvent là les pénibles, les tristes et douloureux sentiments de l'exilé. Involontairement on se rappelle cette parole du roi prophète : *Super flumina Babylonis illic sedimus et flevimus quum recordaremur Sion.* Nous nous sommes assis sur les bords des fleuves de Babylone

(1) M. Mallet, quoique Canadien-Français d'origine, a reçu une éducation complètement anglaise. Son discours, prononcé en français, était écrit en anglais. L'excellente traduction que nous publions est dûe à M. Siméon Lesage qui, à notre demande, a bien voulu se charger de ce travail.

et nous avons répandu des larmes.» Combien de Canadiens se sont assis sur le bord des fleuves, non pas de la Babylone antique, mais de la grande république américaine, et là ont répandu des larmes amères au souvenir des joies de la patrie. Je me rappelle que quand j'étais dans l'Ouest, je chantais un jour un chant patriotique, composé par l'un de nos poëtes ; c'était :

Un Canadien errant,
Banni de ses foyers
Parcourait en pleurant
Des pays étrangers.

Un soir triste et pensif,
Assis au bord des flots,
Au courant fugitif
Il adressait ces mots :

Si tu vois mon pays,
Mon pays malheureux,
Vas dire à mes amis
Que je me souviens d'eux.

« Et les quelques Canadiens à qui j'avais chanté ce chant de la patrie me prièrent, les yeux pleins de larmes, de leur répéter ce chant, qui, disaient-ils, leur faisait tant de bien. C'est donc un fait constaté, le sort des Canadiens des Etats-Unis, c'est le sort si triste et si douloureux de l'exilé. Nous ne pouvons pas être insensibles à leur sort. Ils sont nos frères. Mais comme le mal se continue, comme la plaie de notre cher pays ne fait qu'augmenter, notre attention doit se porter sur les causes véritables de ce mal. Car ce mal doit avoir des causes, et ces causes ne doivent pas être autres que la violation de quelques grandes lois que Dieu a données aux nations pour les faires prospérer.

« On a parlé ailleurs de l'économie politique, on en a dit des choses fort utiles et intéressantes. Eh bien, n'est-ce pas dans quelques-unes de ces grandes lois de l'économie politique, tracées par Dieu, que se trouve la véritable cause, la source de ce mal si terrible dont souffre notre pays ? Je le crois. J'ai étudié cette question depuis plusieurs années. Et la cause véritable de l'émigration, je l'ai trouvée dans la violation de ces trois lois, que l'on trouve formulées en quelques mots dans l'Evangile. Car, messieurs, l'Evangile renferme tout ce qu'il faut à l'homme pour lui procurer non-seulement le bonheur éternel, mais même le bonheur temporel. Or, dans les premières pages de l'Evangile, Notre-Seigneur

expose en quelques mots le moyen d'arriver à ce double but. Il dit « *Beati pauperes* » bienheureux les hommes qui savent se contenter de peu, car ils ont la véritable richesse, la richesse qui donne le bonheur véritable. Et après avoir posé ces principes pour arriver au bonheur, il pose les règles qui doivent servir de guide à l'homme pour le conduire au ciel. Mais comme l'homme n'est pas seulement composé d'une âme, mais aussi d'un corps, il s'occupe de ce qui est nécessaire à son bonheur temporel, et alors que dit-il ? Ne vous inquiétez pas de ce que vous aurez à manger ni de ce que vous boirez demain. Votre père céleste sait mieux que vous ce qu'il vous faut, et il ne manquera pas de vous le donner, lui qui ne néglige rien de ce qu'il a fait. Voyez les petits oiseaux, ils ne ramassent pas, ils ne sèment pas, et cependant rien ne leur manque. Et vous, vous valez mieux que les petits oiseaux. Eh bien, ne vous inquiétez donc pas de ces biens de la terre, seulement cherchez avant tout le royaume de Dieu et de la justice, et vous trouverez après cela tout ce dont vous avez besoin. Vous comprenez, mes frères, qu'en disant cela, Dieu n'a pas voulu dispenser l'homme du travail, au contraire, il a dit que la paresse était la mère de tous les vices. Eh bien, qu'est-ce donc que Notre-Seigneur a voulu dire par cela? Qu'est-ce donc qui doit procurer à l'homme le bonheur et l'aisance temporels ? Il y a trois lois qui doivent donner à l'homme l'abondance ; la première, c'est la loi du travail, la seconde, c'est la loi de l'économie, la troisième, c'est la loi de l'honnêteté. Ces trois lois renferment le secret de l'économie politique, le secret de la richesse des peuples.

« Eh bien, s'est-on soumis, comme le Créateur l'a demandé, à cette loi du travail? Car, il ne faut pas l'oublier, l'homme doit travailler, Dieu ne l'a pas créé pour rien faire. Mais dans l'état de l'innocence, ce travail était agréable. La terre avait été comblée de bénédictions par Dieu, et elle produisait en abondance tout ce qui était nécessaire à la vie et au bonheur de l'homme. Mais l'homme se révolte contre Dieu, il abuse de ces biens. Dieu maudit la terre, mais il ne maudit pas l'homme, car l'homme est créé à son image ; mais il maudit la terre qui a été la cause de la chute de l'homme. Il dit : « Maudite soit la terre! » Elle ne produira désormais que des ronces et des épines, et l'homme mangera son pain à la sueur de son front. L'homme est donc condamné à un travail dur et pénible. Chacun de nous,

quelque soit la position qu'il occupe, est condamné à travailler et doit se soumettre à cette loi du travail. Cette loi du travail, l'accomplissons-nous bien? Quel est le travail pour un Canadien-Français? Nos pères nous ont légué le grand pays qu'arrose le Saint-Laurent. Autrefois ce pays était couvert de forêts immenses et habité par les tribus sauvages. On a essayé de les accoutumer au travail, mais on n'a pas réussi. Jamais ils n'ont voulu se soumettre à cette loi du travail. J'ai longtemps cru que la paresse était un vice facile à corriger, mais mon expérience m'a bientôt convaincu que le vice le plus difficile à déraciner dans le cœur de l'homme, c'est la paresse. Donc la première loi imposée par Dieu à l'homme, c'est celle du travail, et si l'homme s'y soumet, Dieu bénira ses efforts et la terre produira en abondance le froment. Nos chers compatriotes des Etats-Unis, ils ont ici un sol magnifique dont la fertilité attire de tous côtés des colons étrangers. Et pendant que, des pays étrangers, nous arrivent des milliers de colons, les enfants de ce sol, si beau, si fertile, de notre cher Canada, s'en vont demander à l'étranger ce qu'un peu de travail leur donnerait ici. Pourquoi cela? Parce qu'ils ne veulent pas se soumettre à l'obligation de défricher. Cette loi qui nous est faite de travailler, comment l'observons-nous? Je ne veux pas faire ici l'examen de conscience de chacun. Je laisse à chacun à le faire pour lui-même.

« Il y a une quarantaine d'années, commença, comme l'a dit M. Mallet, la première grande émigration. Les paroisses de nos seigneuries commençaient à déborder. On se trouvait à l'étroit. Alors on jeta les yeux au loin, et l'on aperçut deux grandes voies, l'une qui conduisait vers les Etats-Unis, qui tendaient les bras à nos pauvres enfants et les attirait par des promesses aussi éclatantes que peu réalisables. L'autre s'enfonçait dans les bois et montrait au pauvre colon un travail constant et difficile, mais aussi après cela le bonheur et l'aisance: c'était la vie de la colonisation qui demandait du courage, mais qui aussi devait récompenser les efforts de ce courage si patriotique.

« Un grand nombre de jeunes Canadiens, à l'âme courageuse, se sont dit : « Nous demeurerons dans notre cher et beau pays, nous demanderons à ce sol qui nous a vu naître ce dont nous avons besoin. » Ils se sont enfoncés dans la forêt, ils ont travaillé pendant de longues années, préférant se nourrir de

l'herbe des champs de la patrie, que du pain de l'étranger. Et Dieu a récompensé leur courage. Toutes les années qui passent voient leurs champs se couvrir de riches moissons. Ils ont de jolies petites maisons, de belles églises en pierre, dont la croix, à l'ombre de laquelle ils vivent dans le bonheur et l'aisance, rappelle toujours cette parole de Dieu « *in hoc signo vinces.* » Maintenant ils sont la force de notre nation.

« Mais voyons ce que sont devenus ceux qui ont préféré entrer dans la voie de l'émigration. Quel a été et quel sera leur sort ? Leur sort dans l'avenir sera ce qu'il a été dans le passé. Ils nous ont quittés, nos chers amis, dans l'espérance de trouver aux Etats-Unis une vie plus facile et du pain qu'il ne leur serait pas nécessaire de gagner à la sueur de leur front. Tristes illusions, messieurs, comme vous allez le voir. Arrivés là, il leur a fallu se soumettre à la loi du travail, car, messieurs, c'est là une loi nécessaire, obligatoire ; non-seulement ici mais, en quelqu'endroit de la terre que nous allions nous la retrouvons et il faut s'y soumettre. Il n'y a que les voleurs qui vivent sans se soumettre à cette loi. Et ceux là, messieurs, la justice sait bientôt leur faire expier leurs crimes.

« Notre brave colon travaille, oui ; tous les jours il arrose de ses sueurs la terre qu'il cultive. Mais le soir, en arrivant dans sa maison, il reçoit le sourire et le baiser de sa femme. Il voit se grouper autour de lui sa nombreuse famille, il est heureux et la bénédiction du ciel est sur lui, sur sa famille, sur ses champs.

« Mais, aux Etats-Unis, tant que le commerce a été florissant on a eu de l'argent en quantité. L'on s'amusa. Mais un jour l'on a dit à ces Canadiens : « Nous n'avons plus de travail à vous donner, et alors dans leur stupeur ils se sont regardés, ils se sont dit que faire, nous n'avons pas un sou ?» « Il vous reste, leur a-t-on dit alors, une ressource. Faites-vous soldats, allez combattre des combats qui ne sont pas les vôtres. Ces fortunes que nous avons faites avec les sueurs de vos fronts, allez maintenant les défendre avec votre sang.» Et si, messieurs, les renseignements que j'ai eus sont exacts, le nombre de nos pauvres Canadiens qui se sont fait égorger dans cette guerre fratricide du Sud et du Nord pour une cause qui n'était pas la leur est de 45,000. Je comprends le noble métier du soldat. Qu'un jeune homme plein de force se lève pour défendre le toit paternel, pour protéger son vieux père et sa vieille mère,

sa femme et ses enfants, je comprends cela. C'est un sacrifice héroïque, et ce jeune homme combat pour le devoir, et en tombant il tombe martyr du devoir. Mais quel nom donner à celui qui combat pour une cause qui n'est pas la sienne, contre des hommes qui ne sont pas ses ennemis ?

« Deux courants se sont donc établis : l'un vers la colonisation, l'autre vers l'émigration. Ceux qui se sont laissés emporter par le premier, jouissent maintenant d'une aisance qui suffit à leur bonheur. Ceux que le second courant a entraînés aux Etats-Unis, éprouvent un sort digne de lamentations. Et en songeant à eux, l'on ne peut s'empêcher de répéter cette parole du roi prophète : « *Super flumina Babylonis illic sedimus et flevimus quum recordaremur Sion.* »

« Si j'avais le temps de m'étendre plus longtemps, je vous ferais encore mieux comprendre combien triste est le sort de nos pauvres compatriotes volontairement exilés pour n'avoir pas voulu se soumettre à la loi du travail, qui est la première cause de l'émigration.

« Mais ne l'oublions pas, il n'y a pas que l'homme qui soit condamné au travail, il faut dire la vérité à tout le monde. Ecoutez bien, mesdames. La femme, aussi bien que l'homme, est condamnée au travail. Et nous trouvons cet enseignement dans le Livre de la Sagesse. A la fin de ce livre, Salomon fait l'éloge de la femme forte. Et comme les paroles que je vais dire sont du Saint-Esprit, j'espère que vous les admettrez. Il dit donc de la femme : « Qui trouvera une femme forte ? » Il ajoute : « Cette femme forte est plus rare que les pierres les plus précieuses. » Ainsi donc, mesdames, dans les desseins de la Providence et d'après elle, vous êtes des trésors. Vous valez mieux que l'or, que les pierreries, que l'on va chercher aux extrémités des deux-mondes. Eh bien, cette femme forte, que fait-elle donc ? Eh bien, écoutez : le premier souci qu'elle a, c'est de « ramasser de la laine et du lait. » Elle prend la quenouille et file le lin. Et elle fait des habillements propres et chauds pour tout le monde. Ainsi on ne dépense pas un seul sou dans la maison de la femme forte pour les vêtements de la famille, de même que dans la maison de l'homme laborieux, on ne dépense pas un seul sou pour le pain. Quand une famille a tout ce qu'il lui faut pour se nourrir et se vêtir, que lui manque-t-il ? La femme forte fait aussi des rideaux et bien d'autres choses qui servent à orner une maison et que

vous connaissez mieux que moi, vous, mesdames. Elle en fait plus que pour le besoin de la famille et les livre au commerce. Comme l'homme, la femme forte doit se soumettre à la loi du travail. Maintenant je me permettrai de demander à nos Canadiennes : avez-vous été des femmes fortes? Je laisse à vous le soin de répondre. Mais je n'exige pas une réponse publique.

« Je connais un pays qui vous est bien cher, auquel vous avez donné bien des protestations patriotiques et qui est bien riche : la France, notre ancienne mère-patrie. Pourquoi la France est-elle si riche ? C'est parce que là tout le monde se soumet à la loi du travail. Le peuple français est peut-être le peuple le plus laborieux du monde entier. Sachons nous soumettre nous aussi à cette grande loi imposée par Dieu, et nous verrons bientôt la richesse, la prospérité régner dans notre beau pays, et nous verrons ceux qui ont pu être tentés de suivre nos malheureux compatriotes aux Etats-Unis, bénir Dieu, qui, pour récompense de leur travail, leur donnera la prospérité et le bonheur.

« La seconde loi qui doit donner à l'homme l'abondance, c'est l'économie. Nous devons faire de nos biens trois parts, l'une pour Dieu, l'autre pour les bonnes œuvres et les pauvres, et la troisième pour nos propres besoins. Avez-vous jamais réfléchi à cela, vous, braves cultivateurs? Sachons faire un bon usage des biens que Dieu nous donne et il nous bénira. Nous verrons la prospérité, le bonheur régner dans nos familles, nos enfants s'élever dans la crainte de Dieu, et se soumettre à cette grande loi du travail. La loi de l'économie est-elle pratiquée parmi nous? Ce que je vois, c'est que notre pays ne produit pas les vêtements dont vous vous couvrez ! Tous les ans le pays consacre des sommes fabuleuses à faire venir de l'étranger des choses inutiles. Il y a un abus étrange. Et ce qui frappe le plus c'est la quantité de boissons enivrantes que tous les ans l'on importe de l'étranger. C'est dans la famille que devraient se faire les vêtements et non pas à l'étranger. Je ne crois pas qu'il soit un pays où l'on observe aussi mal qu'ici cette grande loi si nécessaire à la prospérité et au bonheur d'un peuple, l'économie.

« La troisième loi c'est celle de l'honnêteté.

« C'est dans la violation de ces trois grandes lois que se trouve la cause principale de l'émigration. J'ai déjà parlé

bien longtemps, je vous en demande pardon. Mais, avant de terminer, laissez-moi vous indiquer quels remèdes l'on doit appliquer à ce grand mal qui fait tant souffrir notre cher pays. Que nos Canadiens sachent se contenter de peu comme autrefois. Que dans nos familles l'on fabrique les vêtements nécessaires, que l'on ne rougisse pas de se vêtir des tissus du pays. C'est à vous, qui êtes placés au premier rang de la société, à donner l'exemple de savoir se contenter de peu, et, soyez-en sûrs, le peuple vous imitera. Le luxe dans notre pays a pris des proportions effrayantes. Et jusque dans nos paroisses les plus pauvres, on trouve des demoiselles magnifiquement vêtues et des jeunes gens qui ont de belles voitures. Un premier remède, c'est donc de montrer de la modération dans le vêtement. Que l'on soit proprement mis, convenablement à sa position, et autant que possible que ce soit avec des étoffes fabriquées dans notre pays. Et si l'on fait cela, soyons-en sûrs, avant longtemps ce malaise qui nous gêne disparaîtra et la prospérité reparaîtra. Si le bon Dieu nous a condamnés à travailler, il nous a aussi condamnés à ménager. Que de femmes coûtent cher à leurs maris, et les forçent, pour satisfaire leur amour de la parure, à se jeter dans les dettes.

Mesdames, voulez-vous faire un marché avec moi? On vous permettra de porter de beaux chapeaux, de beaux rubans, de belles dentelles, à la condition que vous les fabriquiez vous-mêmes. Mais qu'on ne donne pas un sou dans la famille pour aller chercher cela dans les magasins. Que l'on se contente de ce que l'on a. Et si l'on n'a pas assez, que l'on sache souffrir, la souffrance a son mérite. Ainsi donc, je propose comme second remède que l'on ne s'endette jamais pour les vêtements; le besoin sera un puissant aiguillon pour faire faire les choses nécessaires au vêtement. Sachons nous soumettre à ces trois lois du travail, de l'économie et de l'honnêteté. Que chacune de vos maisons renferme une femme forte comme celle dont parle l'Evangile et, soyons-en sûrs, avant longtemps le bonheur, la prospérité reparaîtront au foyer de nos familles et cette grande plaie de l'émigration disparaîtra de notre cher Canada, que nous aimons tant. »

M. le Président annonce que le Bureau de la Convention propose l'ajournement, pour faire une troisième séance, à deux heures de l'après-midi. La séance est levée.

CHAPITRE IV.

TROISIÈME SÉANCE SOLENNELLE DE LA CONVENTION.—PROCÈS-VERBAL. DISCOURS.—RAPPORTS.—RÉSOLUTIONS.

Présidence de l'hon. P.-J.-O. Chauveau, Président-général.

La troisième séance solennelle de la Convention s'ouvre le 26 juin, à deux heures, dans la grande salle de l'Université Laval.

L'honorable Wilfrid Laurier, député fédéral de Québec-Est, commence un discours dont nous avons recueilli les fragments que voici :

« Lorsque, après les sanglantes batailles qui furent livrées autour de ce lieu où nous sommes maintenant réunis, après la fatale défaite de Montcalm, après l'inutile victoire de Lévis, l'arrêt de séparation d'avec notre ancienne mère-patrie fut devenu irrévocable, lorsque le drapeau aux fleurs de lys dut descendre du château Saint-Louis, pour faire place à la croix de Saint-George, lorsque ce qui restait dans le pays de braves, épargnés par la mort, les marchands, les hommes de loi, les anciens fonctionnaires, enfin la plupart des notables qui se trouvaient encore dans notre pays eurent quitté le pays, l'histoire ajoute que la raison de cette conduite de la part de ceux qui formaient l'élite de notre société, et qui les déterminait ce jour-là à abandonner non-seulement la terre natale mais à abandonner même sans compensation tout ce qu'ils avaient de biens, c'était qu'ils ne voulaient pas se séparer de l'antique mère-patrie, de la France. Ils croyaient sans doute, et dans les circonstances où ils se trouvaient placés, ils avaient raison de croire que c'en était fait à jamais de la race française en Amérique, et qu'après un siècle et moins peut-être, le

nom de la France n'existerait plus dans notre pays que comme un souvenir, et que de la langue française il ne resterait plus rien que quelques expressions vieillies.

« J'imagine, et vous devez le faire comme moi, que lorsque Lévis, Bourlamarque, Bougainville, tous ces héros de tant de batailles, du haut des navires qui les emportaient, jetèrent un dernier regard sur cette terre que leur énergie et leur courage auraient sauvée, si le courage et l'énergie avaient pu la sauver, et que ce dernier regard leur montra Québec en ruines, la côte Beaupré en cendres, ils durent croire que cette population,— que toute leur énergie et leur courage n'avaient pu sauver,— maintenant qu'elle était livrée sans défense à la merci du vainqueur, était condamnée à un fatal et inévitable anéantissement.

« Ils durent croire qu'avant longtemps tout ce que cette petite population avait de plus cher, sa religion, ses lois, sa langue, ne serait plus qu'un souvenir indifférent. Ces prévisions étaient dans l'ordre humain, ces prévisions étaient naturelles, c'était une des conséquences inévitables des lois de la guerre telles qu'elles existaient alors. Si telles étaient les prévisions humaines, tels n'étaient pas les décrets de la Providence. Aujourd'hui, après cent vingt années écoulées depuis cette époque, un million de Français, fils de ceux que l'on croyait à cette époque condamnés à un fatal anéantissement, ont résolu d'affirmer leur existence nationale, et l'endroit qu'ils ont choisi, c'est le champ de bataille même où succomba la cause dont ils ont aujourd'hui la personnification.

« Lorsque, avant hier, le sacrifice divin montait vers le ciel de ces plaines d'Abraham, montait de ce champ de bataille qui a bu le sang de nos braves, lorsque dix mille hommes et plus agenouillés dans l'endroit même où moururent nos pères, adressèrent au ciel leur ardente prière, quel est celui qui ne s'est pas senti pénétré de l'idée qu'il y a au-dessus de nous une Providence éternelle dont la divine sagesse sait mieux que nous tirer notre salut de ce que nous croyons être notre perte inévitable.

Si, du sein de la tombe où ils dorment maintenant, Montcalm et Lévis peuvent voir ce qui se passe parmi nous, ils peuvent constater que si leurs épées n'ont pu nous sauver, le Dieu des combats lui-même a pris notre cause en main, il a combattu nos combats, et qu'après cent vingt ans, la race française vit encore ; non-seulement elle vit, mais le grain de sénevé est

devenu un grand arbre, non-seulement elle vit, mais toutes les institutions qui existaient en dix-sept cent soixante existent encore. Oui la race française, la langue française vivent parmi nous et elle est tellement vivante parmi nous qu'un poëte canadien-français, fils de notre cher Canada, vient d'être acclamé par l'Académie française. Souvenir plus touchant encore, une université française, une éminente école, vient de décerner à un de nos compatriotes le titre le plus cher qu'elle peut décerner, celui de professeur de l'Université de Paris. »

L'hon. M. Laurier parle pendant environ dix minutes. Puis visiblement affecté par la chaleur étouffante qui règne dans la salle il est obligé de s'interrompre pour prendre quelques instants de repos. Il reprend son discours au milieu des applaudissements de l'auditoire qui veut le soutenir et l'encourager, mais il est encore forcé de s'arrêter épuisé, s'excuse de ne pouvoir parler davantage et se retire.

La Convention entend ensuite le Rév. Père Bourgeois « Sur la situation présente et l'avenir des Acadiens. »

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSEIGNEURS ET MESSIEURS,

« L'honneur qui nous est décerné aux séances solennelles de cette imposante Convention, prend pour moi, acadien, la forme d'une tâche difficile, délicate et nouvelle. Jeune zélateur d'une œuvre encore à ses débuts mais relativement vieillie par les mécomptes de tout genre, mon devoir comme juste appréciateur des faits présents et de leur portée future, est devenu une question très-grave, un calcul sérieux comme le cercle instruit qui m'écoute, une étude lente comme le progrès qu'il nous a fallu suivre en remontant les trois siècles de notre existence nationale. Oui, messieurs, le peuple acadien a vécu près de trois siècles,—si toutefois il a toujours vécu. C'est le plus vieux groupe européen de l'Amérique du Nord ; ajoutons qu'il n'a pas été le moins éprouvé. Cependant un jour son étoile brilla, c'était au jour de la naissance coloniale. Ce lustre, il est vrai, ne dura pas ; on vit l'étoile pâlir et s'obscurcir, reparaître et s'effacer : mais elle avait brillé. Car les plans de notre existence au Nouveau-Monde furent

grands, et nos fondateurs premiers, barons, gentilhommes et chevaliers qui venaient se partager au milieu de la forêt des fiefs supérieurs et féodaux, entretenaient un projet digne de leur rang et de leurs efforts . leurs vues étaient de fournir à la mère-patrie un territoire convenable à l'établissement de ses hiérarchies au dix-septième siècle. Quelle est la main qui a entravé dans ses ramifications premières le travail d'expansion rêvé par Poutrincourt, d'Aulnay et Razilly ? Notre histoire l'a redit, nul de vous ne l'ignore ; nous ne le répéterons pas. Car notre histoire n'est pas le livre d'un orateur : elle renferme des scènes et des actes, des tortures et des tyrannies qui répugnent à la tribune d'aujourd'hui, à la modération du 19ème siècle. Vue à travers le mirage de l'éloquence, elle révolterait souverainement : soustrayons la à ces influences trop dangereuses. C'est le livre mystérieux d'Ezéchiel *in quo scriptæ sunt lamentationes et carmen et væ*, où sont inscrits des plaintes lugubres, des cantiques et des malédictions : qu'il soit réservé à la froide réflexion du lecteur à domicile, tout au plus pour le paisible entretien du foyer. Est-ce à dire que nous craignions l'opprobre pour nous-mêmes ? que nous devions passer l'éponge sur les taches de nos annales pour établir notre honneur et sauvegarder notre intégrité ? Point du tout. Nos fronts ne rougiront jamais de la conduite de nos pères ; ah ! certes, au contraire, leur valeur d'autrefois sera la table de pierre livrée à nos études et à notre profit pour l'avenir. Les générations qui s'écoulent et celles qui vont suivre y puiseront toujours des leçons instructives au triple point de vue de la force morale, du devoir et de la foi. Si nous sommes encore voués à l'adversité, ces modèles seront nos guides ; si un jour nous devons jouir d'une ère de prospérité, ils nous enseigneront, par leurs mesures de paix et de ferme conciliation, à revendiquer la place et le respect qui nous sont dûs en vertu de notre première occupation du sol et de la loyauté qui nous caractérisa dans la suite. L'épreuve de l'Acadie a été trois fois séculaire ; l'époque qui a précédé la nôtre a été une époque de luttes sans trêve, mais nous laissons l'histoire de ces épreuves et le narré de ces luttes aux archéologues de notre nation. Quant à nous, sans ouvrir les pages du passé, nous allons aborder la grande étude proposée à nos considérations, « la situation présente des Acadiens dans les provinces maritimes et l'avenir qui leur est réservé

au cours du progrès et de l'avancement des peuples sous l'influence d'une extension libre parmi des races hétérogènes et sous l'élan d'une répartition judicieuse à l'endroit des charges et des emplois publics dans nos provinces respectives. »

« Quand on étudie la situation générale d'un peuple, il faut passer en revue toutes les marques essentielles que la civilisation chrétienne imprime à la société moderne ; il faut envisager les trois développements qui composent l'intégrité d'une nation—le mouvement intellectuel, matériel et moral. Chaque peuple de la terre, qu'il soit mogol, épirote ou turc a son culte ses coutumes et ses aptitudes privées ; c'est l historien qui les esquisse à la lumière des faits, et qui burine sur le blason du temps les traits caractéristiques de ces dynasties et de ces sectes qui se succèdent sur la surface du globe. Quelle est donc la propriété distinctive que nous pouvons appliquer aujourd'hui au petit peuple acadien et qui peut le discerner des autres par la spécialité de ses attributs? Parcourons ce triple état intellectuel, matériel et moral, chaque sphère nous fournira des renseignements plus que suffisants pour traiter notre sujet autant à la hauteur des exigences qu'à la faveur de la vérité.

« De nos jours, messieurs, on a beaucoup ridiculisé la langue des Acadiens, mais on l'a fait sans malice ; quelques-uns ont attribué à l'inaptitude leurs retards dans le progrès, d'autres ont consigné leur simplicité à la page des proverbes ; plusieurs ont poussé leurs remarques à ce point qu'il est urgent de nous réhabiliter dans l'opinion générale en exposant, dans un vrai centre de lumière, notre position relative qui, à part quelques nobles exceptions, entr'autres M. Rameau, nous semble être demeurée incomprise.

« Issus par ligne nobiliaire et directe de la nation franque, la plus intelligente des races de la terre, nos pères imbus, voire même obstinés, dans leur principes d'antique gloire nationale et gauloise, visèrent, dans toutes les circonstances, à conserver leur langue. Placés par la cession à l'Anlgeterre sous le contrôle direct de leurs vainqueurs, tant dans le commerce que dans les relations communes de la vie, il n'est pas étonnant, qu'au contact habituel d'un idiôme étranger, ils aient adopté un tour, une expression qui, dans la langue française, faisaient défaut à leur mémoire ou manquaient à leurs connaissances. Isolés sur une terre étrangère, à la

merci de leurs seigneurs et de leurs maîtres, privés des secours de l'instruction et des leçons du foyer, ils n'en ont pas moins gardé jusqu'aujourd'hui, comme un legs précieux, la langue de Henri IV, introduite sur notre sol. Jetez un regard, messieurs, sur ces portions de peuples qui, détachées du vieux monde, sont venues s'implanter sur le sol du nouveau continent et dites-moi quelles sont celles qui, après trois siècles d'abandon et de servage, pour ainsi dire, aient conservé leur langue plus intacte que la nôtre. Pour nous l'instruction ne compta pour rien, car pendant deux siècles nous n'eûmes pas d'écoles, mais le peuple acadien comme tous les peuples sortis du sein de la France avait des convictions que l'étranger ne pouvait pas étouffer, que le temps ne pouvait ébranler et que l'isolement même ne pût jamais affaiblir. Voilà ce qui a sauvé notre langue. Aujourd'hui l'époque du danger est passée, voilà nos maisons d'éducation qui s'élèvent comme des phares lumineux pour éclairer notre horizon ; animées de l'esprit de leur mission, elles ne cessent de diriger leurs efforts là où les besoins domestiques, nationaux et religieux requièrent leurs services avec le plus d'empressement.

« Pour notre langage, il est vrai, comme pour les autres ressorts distinctifs que nous avons à faire mouvoir, nous avons fait peu d'améliorations, messieurs, depuis un quart de siècle. Par contre, nous avons prêché l'encouragement, car c'était une mesure nécessaire pour établir la confiance dans nos rangs, pour faire croire à la mission de notre peuple et à son avenir providentiel. Aujourd'hui l'œuvre est faite, il ne reste plus qu'à élaguer ces fausses traditions reçues, acceptées par la bonne foi, qu'à éliminer ces productions de tout genre patentées à l'étranger : nous les renverrons à leur source. Nous avons un journal « le Moniteur Acadien » de Shédiac ; c'est l'ami dévoué de notre peuple : il a les profondes sympathies de tous les Acadiens bien pensants. Avec la conscience de son devoir et de son titre, il se fait notre Aristarque ; espérons qu'il nous continuera ses bons services à l'avenir : *fiet Aristarchus.* Comme par le passé, il retracera avec fermeté devant les yeux de ses lecteurs, les défauts de notre administration domestique, agricole et commerciale, nous indiquera, en même temps, les moyens que l'expérience a consacrés à ces diverses industries pour assurer leur développement particulier.

« Mais ce journal, à l'égal de nos maisons d'éducation, de notre agriculture et de notre commerce, rencontre, chez nous, certains obstacles qui paralysent les efforts les plus constants, et qui, faute d'émulation intéressée, et par défaut d'encouragement nécessaire, paralysent l'ensemble de nos travaux comme Acadiens-français. La première pierre d'achoppement c'est notre situation matérielle. Dans un état de séquestration tel que celui dans lequel les circonstances nous reléguèrent forcément, il fallut jadis nous humilier, nous taire et nous résigner. Jusqu'à ces dernières années, quoique des travaux immenses aient été faits pour le dessèchement de nos marais, pour l'amélioration de nos champs, cependant nous n'avons pu, par manque de connaissances, baser nos procédés agricoles sur l'expérience et l'emploi simultanés des procédés contemporains. Les terres que l'administration provinciale nous a octroyées après l'exode de 1755, ont été mises à profit seulement selon les lois de l'ancien système d'agriculture légué par nos ancêtres. Des initiateurs généreux, autant parmi le clergé que parmi les autres professions de la province, ont encouragé, il est vrai, la colonisation et l'agriculture depuis plusieurs années et ont obtenu des succès marquants, mais cela sans un corps d'organisation régulier. Bien d'autres agriculteurs, flagellés sous le moindre prétexte de dettes par nos tribunaux qui ne sont pas ceux de Rhadamante, voient leurs terres enlevées à leurs droits et vont chercher dans les carrières et dans les mines leur avenir ainsi que le soutien de leurs familles.

« Un autre obstacle qui enraye notre avancement national, c'est cette langue étrangère qu'il faut apprendre parfaitement à tous nos hommes de profession, spécialement à tous nos jeunes gens qui débutent où se destinent pour la carrière commerciale. Quoiqu'il en soit, nous nous soumettons à ce laborieux sacrifice. Nous ne demanderons jamais ces efforts aux populations qui nous entourent ; elles en sont incapables. Seule, l'intelligence de la race française peut suffire à ces tâches multipliées ; elle accroît ses labeurs, gagne les mêmes succès et conserve en même temps les traditions tout intègres de la mère-patrie. En dépit de tout cela, notre commerce, grâce à l'Intercolonial, est en voie de réussite. Quand cette dépression commerciale qui, dans l'espace de cinq ans a presque ruiné l'Amérique du Nord toute entière, aura fait cesser son influence délétère, l'Acadien, comme les autres,

pourra mettre la main à l'œuvre dans l'espoir de voir luire de meilleurs jours.

« Quoiqu'il puisse advenir le peuple Acadien est un peuple résigné et chrétien. Placé dans l'alternative de la richesse et de la conscience, il ne transigera jamais avec son devoir, il ne faiblira jamais dans la fidélité qu'il doit à son Dieu. Pendant trois siècles, il a été pauvre, prolétaire ; jusqu'à ces derniers temps, il a été privé de tout, même des sympathies à l'extérieur à défaut de secours : il n'a eu pour guide que l'étoile de sa foi, pour consolations que les douceurs du ciel. *Lucerna pedibus meis verbum tuum et lumen semitis meis.* Voilà le témoignage que peut s'attribuer le noyau de notre petite race acadienne. Comme l'armée de Judas Machabée, il sembla meilleur à nos pères de mourir dans le combat que de voir les maux de leur nation et la destruction des choses saintes : *Quoniam meliùs est nos mori in bello quàm videre mala gentis nostræ et sanctorum.* S'il plut à Dieu de les éprouver dans leurs biens, Il a su, dans ses desseins de miséricorde, fortifier par la voix de ses missionnaires ces cœurs que l'abattement et les déboires poussaient vers la démoralisation, s'ils n'eussent été ainsi soutenus. Quand le clergé de la vieille France ne put offrir à notre cause le zèle de ses apôtres et de ses prêtres, notre allié le Canada se chargea de la desserte de nos missions abandonnées. Au sein de cette ville de Québec, la première en date après la fondation de Port-Royal, du sein de cette institution qui, pour la première fois peut-être, retentit publiquement de la voix d'un enfant de l'Acadie, des murs de cette maison d'éducation, la plus ancienne de l'Amérique, sortirent les ouvriers du Christ qui se dirigèrent dans les provinces maritimes pour porter à nos populations délaissées le pain du chrétien, la consolation de l'orphelin et de l'opprimé. Assurément, aujourd'hui, Canadiens-Français, les Acadiens qui se sont rendus à votre appel sont heureux de visiter ces lieux où se forma leur clergé depuis un siècle. Oui, bien aimés compatriotes, c'est ici qu'on confia à nos Couture, à nos Gagnon, à nos Gauvreau et à nos Lafrance la mission de veiller à notre foi et je vous prends à témoin de notre fidélité aux enseignements qu'ils nous ont si généreusement prodigués.

« Notre salut temporel et national même fut toujours l'œuvre entière de notre religion. Souvent le spectre glacé du désespoir a pu conseiller à nos ancêtres le crime et la vengeance,

mais la foi surgissait devant eux et s'inclinant, elle murmurait à leurs oreilles : *Testis in cœlo fidelis.* Quand notre force fut abattue par le fardeau de l'infortune, quand nos pieds furent déchirés à toutes les pierres du sentier, à toutes les ronces du chemin, et quand notre œil désolé fut las de ne rencontrer jamais cet horizon perdu de notre enfance, l'espérance et la foi, comme la Samaritaine au puits de Jacob, s'offrirent pour nous présenter l'urne qui désaltère, et s'inclinant devant nous, elles firent entendre à notre oreille ces mots consolateurs : *Testis in cœlo fidelis.* Cette foi vivace de nos pères n'a pas péri avec eux ; ils l'ont transmise à leur postérité comme un don d'en haut, le seul qui leur était resté intact dans l'épreuve. Les Acadiens l'ont conservée cette foi de leurs devanciers ; ils l'ont entretenue par une conviction innée que Dieu accorde aux nations providentielles. Aucun peuple sur la terre ne témoigne au clergé de l'Eglise Romaine plus de confiance, d'attachement et de respect que ces fils de Poutrincourt, car ils savent que les envoyés du Christ sont les dépositaires de la foi, cette rosée bienfaisante qui féconde les œuvres de l'humanité. Aujourd'hui comme autrefois, ils ne sauraient oublier que c'est Lui qui a fait naître d'un seul homme toute la race des hommes, comme le dit Saint-Paul aux Athéniens ; qui leur a donné comme demeure toute l'étendue de la terre, ayant marqué les bornes de l'habitation de chaque peuple. Ils ont cherché Dieu, ils ont tâché de le trouver au milieu de leurs tribulations, sachant que c'est Lui qui donne aux nations comme aux individus l'être, le mouvement et la vie. (1)

« Nous allons maintenant reporter nos regards, Messieurs, sur ces générations qui s'avancent et nous essayerons de crayonner avec le pastel de la conjecture l'avenir qui semble réservé à l'Acadie au cours favorable des faits. Quand Dieu fait surnager des fragments de peuple à des naufrages aussi multipliés que les nôtres, quand Il fait survivre cette même race aux proscriptions, aux combats et aux exactions de toute sorte, il n'est pas illusoire de juger qu'Il lui réserve tôt ou tard un rôle important dans le concert des nations. Aujourd'hui pour les Acadiens, le fleuve a franchi sa cataracte, selon l'expression d'un poëte, le flot s'apaise, le bruit s'éloigne, la confiance publique coule dans un lit plus large ; l'avenir s'annonce et il s'annonce libre et fort. Fussions-nous accusés de

(1) Actes des Apôtres.

grossir les objets, d'exagérer les espérances et d'embellir la situation sur la toile de l'idéal, nous ne cesserons d'affirmer que nous entrevoyons à courte distance un avenir relativement brillant pour la famille acadienne. Ce n'est pas que nous croyions à la corne d'Amalthée, là-dessus, nos espérances sont on ne peut plus rétrécies ; mais étant données certaines conditions dont l'existence est très probable, l'Acadie aura ses gloires par indemnité pour ses opprobres. Aujourd'hui une jeunesse intelligente, active et studieuse s'avance avec gravité, avec prudence mais avec fermeté ; les nécessités de la patrie lui révèleront sa mission, les grands besoins qu'elle rencontrera sur sa route la mûriront avant l'âge. Est-ce à croire que ce réseau tout formé, tout préparé pour la lutte, aille rester inactif en face du rôle qu'il doit accomplir. Non, certes, assurément non. Assurés du patronage canadien, ces jeunes gens en profiteront pour relever et encourager le commerce, l'industrie, l'agriculture, les lettres et les sciences, les études du génie civil, enfin toutes les branches d'amélioration qui composent le progrès des peuples. Au fur et à mesure que l'éducation se répandra parmi leurs rangs, la langue sera épurée des anglicismes qui la couvrent, et quand les cercles français auront été définitivement établis en divers points de la province, la population acadienne fera reconnaître son existence, voire même son influence, au-delà des limites qui nous sont fixées.

« Il y a un décret divin qui, cent ans après l'exode de 1755, permit à un zélé missionnaire de cette ville, le Révérend Messire Lafrance, de jeter, en 1855, les bases d'une institution qu'on appelle aujourd'hui le collége de Saint-Joseph de Memramcook. C'est lui qui en avait conçu l'idée, il en prépara les voies, il en chercha les éléments, mais ce fut tout : comme Moïse sur le versant du Nébo, il ne devait pas mettre le pied sur le sol de promission ; Dieu ne le destinait pas à l'exécution de ce projet. Dans le temps, il lui fut suscité un digne et généreux remplaçant, et cet homme, le père des Acadiens, c'est le Révérend Père Lefebvre, présent aujourd'hui à cette auguste convention. D'autres maisons ont pris naissance depuis cette époque, toutes elles portent un même emblême : Religion, justice et patrie. Messieurs, est-il possible que la même Providence qui a créé ces œuvres pour le bien ne veille pas à leur conservation, n'accorde pas aux descendants de Razilly les moyens maté-

riels pour subvenir à leur entretien et à la progression de leur marche? Ce serait une anomalie, or il n'y a rien de tel dans les conseils d'en haut. La marche de la Providence n'est pas assujettie à des conséquences décevantes. Demain, à l'heure marquée, elle saura tirer la conclusion d'un principe qu'elle a déjà posé hier. Elle a ses droits et ses priviléges dans le temps comme dans l'éternité. Bien mieux que les dieux d'Homère, elle marche à l'aise dans l'espace, et d'un jour, elle peut combler de la richesse de ses faveurs la nation que jadis elle aurait éprouvée par des revers.

« Aux vues de la Providence qui se manifestent à notre égard, au zèle de la jeunesse éclairée qui débute, joignons aussi les sentiments élevés et patriotiques de notre population toute entière. Parcourez nos paroisses, demandez au mineur, au laboureur, au pêcheur, au marchand, à tous ces hommes qui dépensent les années de leur vie aux travaux les plus pénibles, demandez-leur s'ils croient au réveil et à la prospérité futurs des Acadiens, et tous aujourd'hui, avec l'accent d'une conviction inexplicable, d'une assurance intime, vous répondront : Oui, la France reviendra, la France reviendra. Si quinze ans d'instruction et d'enseignement éclairés ont déjà infiltré dans les masses populaires des éléments d'espérance aussi profondes et aussi vifs, il n'est pas improbable que l'horizon qui va paraître soit un horizon de vie. Depuis dix ans seulement, nous nous sommes acheminés peu à peu vers les degrés du pouvoir : pour les Acadiens, c'était la décade des grands risques, car précédemment on avait méconnu nos aptitudes. De nos jours, lorsqu'au barreau, à la chambre comme parmi tous les autres corps professionnels, les preuves de l'intelligence et de la probité acadienne se sont fait manifestement apprécier par le public impartial, il ne nous reste qu'à revendiquer énergiquement la quote-part qui nous appartient en justice dans la distribution des charges publiques. Quand nous aurons organisé d'une manière plus régulière des centres d'action, des comités exécutifs qui s'empareront de nos intérêts et qui les favoriseront par combinaison de travaux, par l'influence de leur nombre et de leur position sociale, alors nous saurons bien faire sentier à la justice. Une entente très prochaine nous conduira, je l'espère, à ces résultats importants, car tous tant que nous sommes, nous voulons de meilleurs jours pour la patrie de Poutrincourt. Or, cette déter-

mination nationale deviendra par le fait un acheminement non équivoque vers des succès relativement grands, car comme l'a fort bien dit Sénèque : *Pars sanitatis, velle sanari fuit.* Vouloir guérir est un pas fait dans les voies de la guérison.

« Maintenant, après vous avoir exposé la situation présente et mes idées problématiques sur l'avenir des Acadiens, il me reste encore, au nom de la députation acadienne, un dernier mot à vous communiquer, c'est le mot de remerciement. C'est l'expression de gratitude que nous avons à formuler envers le bienveillant comité de Québec qui, de loin, nous a si chaleureusement tendu les bras. Canadiens-français, cette courtoise invitation aux Acadiens pour votre grande réunion nationale fera époque dans notre histoire. Aussi nombreux que nous pûmes l'être, autant qu'il nous a été possible de le faire, nous nous sommes rendus à cette fête solennelle. Sans doute, des quatre vents de la Puissance, des quatre coins de l'Amérique, il vous est arrivé des amis tout sincères, des cœurs sympathiques, frères par le sang et le sol : aucuns ne remporteront d'ici de meilleurs souvenirs, des sentiments plus profonds de reconnaissance et d'attachement à votre égard que le petit groupe qui représente ici notre peuple acadien. Demain nous partirons, nous retournerons à nos foyers, mais nous laisserons dans votre capitale l'acte authentique de notre union scellée aux destinées de votre patrie. Nos coutumes, nos traditions, notre histoire et notre nom, telle sera l'Acadie ; mais notre commerce et nos industries, notre littérature et notre langue s'inspireront à vos sources et se modèleront sur vos travaux. Acadiens et Canadiens, nous sommes issus d'une souche commune, la France aux œuvres de Dieu: *Gesta Dei per Francos.* Nos DeMonts et Poutrincourt, vos Champlain et Pontgravé, ces gentilshommes pionniers d'un siècle tout chevaleresque, se pressèrent la main en signe d'union avant d'entrer dans nos forêts vierges. A travers les vagues de l'océan, ils mesurèrent leur grande mission et jurèrent, par leur hommage pour le Béarnais, de se rester fidèles aux épreuves de l'avenir. Messieurs, le fondateur de votre ville compta parmi nos fondateurs de Port-Royal, c'est là qu'il conçut l'idée d'aller fixer ses travaux à la capitale actuelle de votre province. Toujours les intérêts de l'Acadie et du Canada ont été appréciés et ressentis d'une manière réciproque par

les populations de nos deux colonies respectives. Il y a près de deux cents ans, M. de Grand Fontaine, les sieurs de Chambly et de la Vallière prirent le chemin de l'Acadie pour braver le feu des Bostonnais et pour défendre nos droits de pêcheries violés par l'Angleterre. Que ne fit pas M. de Meulles lorsque les incursions du colonel Dongan écrasaient nos populations décimées ? Quelle sympathie n'excita-t-il pas en notre faveur aux yeux de vos compatriotes et de la France! Et M. de Saint-Valier, en 1686, et M. Petit, en 1690, et plus tard Mgr Plessis ! Ah ! quelle sollicitude toute fraternelle ne trouve-t-on pas dans nos rapports, pourtant si distancés, à ces jours de combats. Qu'il nous soit donc permis, dans cette belle occasion, de renouveler au nom de nos compatriotes cette alliance des autres siècles. Car, côte à côte, au nord d'un même continent, tous deux, peuples survivanciers à des changements désastreux, à des infortunes répétées, la Providence nous veut unis sous le même égide de la foi, de la langue et du progrès matériel, intellectuel et moral. Nous sommes les faibles, vous êtes les plus puissants : il ne vous en coûtera rien sinon un intérêt plus spécial envers nos groupes acadiens, un coup de main prêté dans l'occasion pour le redressement de nos griefs et l'acquisition de nos droits aux termes de la constitution qui nous régit. Ce ralliement, nous l'espérons, rencontrera l'adhésion universelle de deux peuples qui se soutiennent même depuis longtemps ; la Convention mettra le sceau à cette alliance, cette dernière sera un fait accompli. Alors sera donné le vrai réveil des Acadiens : appuyé sur votre bras, guidé par vos sentiers, notre jeune peuple grandira autant à l'ombre de votre protection que sous l'élan de son énergie particulière, de sa vaillance et de sa foi.»

L'hon. F. G. Marchand, président de la cinquième commission, présente le rapport de la commission et en donne lecture.

« La cinquième commission, chargée de faire rapport sur l'état actuel des sciences, des lettres et des beaux-arts en Canada, et sur les moyens de les faire progresser, a l'honneur de faire rapport :

« Qu'elle a tenu deux séances, l'une le 25 et l'autre le 26 juin.

« Qu'à la première séance, elle a élu unanimement l'hon. F. G. Marchand, M. P. P., président, et M. A. Gélinas, rédacteur de l'*Opinion Publique*, secrétaire.

« Que les rapports suivants ont été lus :

I° Un rapport de M. Benjamin Sulte sur les lettres.

II° Un rapport de M. l'abbé Laflamme sur les sciences.

III° Un rapport de M. C. Baillargé sur l'architecture.

« Qu'à la dernière séance, la cinquième commission a adopté, relativement aux différents sujets qui lui avaient été soumis, les résolutions suivantes :

I—SECTION DES LETTRES.

« 1. Que cette commission, à l'exemple de nos compatriotes de la Louisiane, demande respectueusement la création d'un *Athénée canadien français*, chargé de propager le goût des études littéraires et scientifiques, de s'enquérir de l'état des lettres et des sciences, de donner des prix et de travailler à tout ce qui peut contribuer aux progrès de la langue française, des sciences et des arts en Canada.

« 2. Que cette commission croit qu'il serait dans l'intérêt de l'instruction populaire du Canada-français d'augmenter et même de doubler le crédit annuel affecté par le gouvernement à l'achat des livres de littérature canadienne à être donnés en prix dans nos écoles.

« 3. Que cette commission invite respectueusement les maisons d'éducation de la province de Québec, ainsi que celles des grands centres acadiens, manitobains et canadiens-français aux Etats-Unis, de consacrer chaque année une partie de la somme, destinée à l'achat de leurs livres de prix, à l'acquisition d'ouvrages canadiens-français.

« 4. Que cette commission croit qu'il est urgent de prendre des mesures pour conserver et faire imprimer les manuscrits et autres documents se rapportant à l'histoire de la colonisation française en Amérique, et particulièrement à celle de la Nouvelle-France.

II—SECTION DES SCIENCES.

« 1. Que cette commission demande respectueusement aux maisons d'éducation s'il ne serait pas plus opportun de consacrer plus de temps à l'étude de la philosophie et des sciences exactes, et moins de temps aux études de grammaire et de littérature, de façon cependant à ce que les cours d'études comprennent le même nombre d'années que maintenant. Le

temps consacré aux études scientifiques, devant être employé, non pas à voir de nouvelles sciences, ou à parcourir un champ plus étendu dans celle que l'on voit maintenant, mais à étudier plus à fond les principes des diverses sciences et à se les assimiler d'une manière plus parfaite.

« 2. Que cette commission recommande la fondation d'écoles professionnelles où l'on se préparerait immédiatement aux différentes carrières industrielles et scientifiques.

« 3. Que cette commission recommande, dans le cas où de telles fondations réussiraient, qu'on exige que les jeunes gens qui se destinent au génie civil, étudient un certain nombre d'années dans les dites écoles, afin de relever le niveau général de ces études professionnelles.

« 4. Que cette commission prie respectueusement le gouvernement d'envoyer quelques jeunes gens doués de talents supérieurs et recommandables à tous égards, se former à l'école des savants spécialistes européens ; les jeunes gens, de leur côté, s'engageant à consacrer, à leur retour, quelques années de leurs travaux au service du gouvernement dans les écoles spéciales ou ailleurs, et que ces jeunes gens soient choisis, après concours, par les supérieurs des maisons d'éducation.

« 5. Que dans l'opinion de cette commission il serait désirable que les examens pour l'admission à l'étude des professions libérales soient faits par des examinateurs choisis par les bureaux de chaque profession, parmi les professeurs des universités, des collèges et des écoles normales, sur les matières comprises généralement dans un cours d'étude classique.

« 6. Que cette commission croit qu'il faut encourager autant que possible la formation de sociétés scientifiques régionales, destinées à vulgariser dans leur sphère d'action l'étude des diverses sciences et à encourager le zèle des travailleurs ; ces sociétés se réunissant une fois l'année, et se communiquant les uns aux autres les fruits de leurs recherches et de leurs travaux.

« 7. Que cette commission fait remarquer que des particuliers généreux ont donné ces années dernières des prix pour la solution de certains problèmes historiques ou bibliographiques, et que, sans aucun doute, des récompenses analogues accordées à des recherches scientifiques, se rattachant à notre province, produiraient d'excellents résultats.

« 8. Que cette commission trouve qu'il serait opportun d'avoir un journal scientifique, traitant des différentes parties de la science, surtout de celles qui sont les plus fécondes en résultats pratiques.

« 9. Que cette commission est d'opinion que les instituteurs des écoles primaires devraient s'efforcer, par des leçons courtes et pratiques, de faire comprendre et aimer aux enfants les rudiments des sciences ; excellent moyen de développer l'intelligence et de former le jugement de leurs élèves.

« 10. Que cette commission croit que l'on devrait dans nos collèges, enseigner aux élèves des classes inférieures, les rudiments des sciences, en même temps que la grammaire et la littérature.

III.—SECTION DES BEAUX-ARTS.

« La commission constate avec regret que quelques-uns des rapporteurs de cette section ont été empêchés de se rendre à l'invitation du comité d'organisation.

« M. Charles Baillargé a soumis un rapport relatif aux arts et métiers suggérant, entre autres choses utiles, que le gouvernement devrait fonder en cette province une école centrale des arts et métiers, à l'instar de l'école normale, où l'on formerait des professeurs qui seraient chargés de l'enseignement de leurs spécialités dans les différentes parties de la province.

« Le tout respectueusement soumis.

F. G. MARCHAND,
Président de la commission des Sciences, Lettres et Beaux-Arts.

A. GÉLINAS,
Secrétaire.

Université-Laval, Québec, 26 juin 1880.

Les conclusions de ce rapport et les résolutions qu'il renferme sont adoptées à l'unanimité.

La Convention entend ensuite les discours de M. Siméon LeSage, sur « l'agriculture » ; de M. Joseph Tassé, sur « l'émigration »; de M. Pamphile Lemay, sur la « La littérature canadienne et sa mission. »

Voici le discours de M. LeSage :

Messeigneurs, Mesdames et Messieurs,

« En acceptant de traiter la question agricole dans cette Convention, je ne me suis pas dissimulé la difficulté de la tâche qui m'était échue, car ce n'est pas seulement avec de la rhétorique et du sentiment que l'on peut aborder ce sujet. S'il suffisait d'appartenir à l'agriculture par droit de naissance, d'avoir pour cette première industrie de l'homme un penchant irrésistible, et de croire avec nos hommes les plus éclairés que dans l'agriculture se trouve le ressort le plus puissant de notre nationalité, j'ose dire que je me croirais excusable de m'être laissé tenter par un pareil sujet ; mais il y a plus : les fonctions que je remplis dans le département de l'agriculture m'avaient, ce me semble, tellement désigné au choix de mes collègues du comité, et que c'eût été reculer devant le devoir que de ne pas faire acte de bonne volonté.

« C'est donc par devoir d'état, et avec le ferme désir d'être utile à nos compatriotes que j'entreprends d'émettre les quelques idées que je me suis formées sur la question agricole, dans mes rapports fréquents avec nos hommes publics, avec les agronomes les plus en vue dans notre province, et surtout dans mes rapports d'intimité avec les cultivateurs que j'ai l'avantage de compter au nombre de mes parents et de mes amis.

« Après les discours si éloquents et si émouvants que nous avons entendus depuis que siége cette Convention, je sens que j'ai besoin de toute votre indulgence pour que vous me suiviez dans le terre-à-terre, un peu réaliste parfois, où je vais être obligé de vous conduire. Mais si j'ai la bonne fortune de vous faire partager les saines émotions que fait naître en moi toute question qui se rattache étroitement aux intérêts vitaux de notre nationalité, j'aurai pris le bon moyen de vous intéresser ; car alors vous oublierez celui qui vous parle pour vous laisser absorber par le sujet. Et quel sujet plus digne de fixer un moment l'attention d'une assemblée comme celle à laquelle j'ai l'honneur de m'adresser ?

« On l'a dit bien souvent mais on ne saurait trop le répéter, c'est à l'agriculture fortifiée par la religion que nous sommes redevables de notre conservation comme race distincte sur ce continent, c'est à elle que nous sommes redevables de cette force d'expansion qui nous distingue, et c'est encore sur elle que nous devons compter pour l'avenir.

« Je ne connais rien d'aussi difficile à entamer qu'une bonne paroisse canadienne bien organisée. Il n'y a de prise nulle part pour la transformation dans cette communauté d'honnêtes laboureurs. Ils vivent entre eux, se marient rarement en dehors de la paroisse et prennent à la longue une physionomie spéciale, qui fait de chaque paroisse un type particulier, une petite société complète, parfaitement reconnaissable dans la mosaïque dont notre province est composée. Si donc nous conservons chacune de nos paroisses telles qu'elles sont, si nous en fondons de nouvelles à l'image des anciennes, nous serons en mesure d'accomplir la tâche qui nous a visiblement été assignée comme race dans cette partie de l'Amérique. Pour cela, il faut deux choses : rester propriétaires du sol que nous avons défriché, et continué à déverser l'excédant de population des vieilles paroisses sur les terres du domaine public.

« Or, pour rester propriétaires du sol, et pour continuer à agrandir notre domaine, il est nécessaire que nos cultivateurs déploient dans les travaux de leurs fermes l'adresse, le soin, le bon goût et l'intelligence qu'ils savent déployer, par exemple, dans leurs constructions, et qu'ils adoptent petit à petit les perfectionnements de culture et d'élevage qui sont à leur portée.

« Je ne suis pas de ceux qui croient que ce que l'on est convenu d'appeler la routine en agriculture puisse être attaqué de front avec succès. Le meilleur moyen d'en avoir raison, suivant moi, c'est de prêcher à la masse des cultivateurs de faire bien ce qu'ils font déjà. Cela paraît bien simple et à la portée de tout le monde : cependant quel merveilleux changement ne verrions-nous pas s'opérer, si, une bonne fois, chacun était bien convaincu de cette maxime élémentaire et la mettait en pratique ? Cela signifierait : bons labours, bons hersages, égoûts suffisants, bonne récolte de grain et de fourrages, un peu de légumes pour utiliser les engrais recueillis sur la ferme, un petit troupeau bien nourri, bien logé ; tout cela sans sortir du sentier battu.

« Au bout de quelques années de ce régime fortifiant viendra le temps de dire à ce cultivateur bien disposé : Il ne faut pas en rester là. Vous voyez ce que rapporte une culture soignée ; si, au lieu de garder toujours la même prairie autour de vos bâtiments et le même champ de patates sur le même

côteau, vous faisiez des prairies nouvelles et un nouveau champ de légumes à tour de rôle jusqu'à ce que vous eussiez fait ainsi le tour de votre ferme, tout en augmentant par degrés vos cultures de plantes sarclées, vous auriez bien vite détruit les mauvaises herbes, vous augmenteriez beaucoup le rendement de votre terre, vous pourriez servir à votre bétail une nourriture plus riche, et vous en tireriez double profit, soit pour la fabrication du beurre et du fromage, soit en le vendant pour la boucherie.

« C'est ainsi que le progrès agricole s'est introduit dans plusieurs paroisses de ma connaissance, et qu'il s'y est propagé, à pas lents d'abord, puis ensuite l'émulation s'est mise de la partie et en peu d'années la bonne culture y est devenue presque générale. Cela s'est opéré sans bruit, sans grands déboursés, j'oserais dire presque sans efforts autres que le travail ; parce qu'une fois le bon exemple donné, les avantages qui découlent de la bonne culture l'ont fait adopter par le grand nombre.

« Dans la plupart des cas, les bons exemples dont je parle viennent de citoyens éclairés établis dans nos campagnes, qui savent mettre à profit dans leurs travaux agricoles les connaissances qu'ils ont acquises, et l'esprit de calcul nécessaire pour n'entreprendre que ce qui peut donner des bénéfices certains. Ici ce sera un marchand enrichi, là ce sera un digne curé, un médecin, un notaire, voir même un avocat. Mais pour que l'exemple donné par ces messieurs soit profitable et trouve des imitateurs, il faut de toute nécessité qu'ils produisent beaucoup avec peu d'argent et que ce dernier point surtout ne puisse être révoqué en doute ; car du moment qu'un cultivateur a d'autres moyens de subsistance que ceux que lui donne sa ferme, il est facilement soupçonné de n'opérer ses merveilles qu'à force d'argent, et alors le bon exemple qu'on s'efforce de donner, au lieu de favoriser le progrès, sert plutôt d'argument à l'encontre de toute innovation.

« Il se trouve aussi, mais de loin en loin, des habitants modèles qui ont puisé le goût de la bonne culture dans nos publications agricoles, j'en ai connu un entre autres, qui, à l'époque de son mariage, en était encore à se faire lire son journal d'agriculture, puis il a appris à le lire lui-même et est devenu un parfait cultivateur. Voilà un modèle qu'on ne saurait trop proposer à l'imitation des cultivateurs.

« Nos écoles d'agriculture, si modestes qu'elles soient, ont contribué elles aussi pour leur bonne part au perfectionnement de la culture et de l'élevage du bétail. Le nombre des élèves qui ont suivi leurs cours est malheureusement trop restreint, mais ces élèves font école autour d'eux, et propagent par leurs succès marquants les bons enseignements qu'ils ont reçus de leurs professeurs. Ceux qui nient l'efficacité de ces écoles ne tiennent peut-être pas compte des difficultés qu'elles ont eu à surmonter, ils exigent peut-être d'elles des cultures trop voyantes et trop au-dessus de la portée des cultivateurs qui les entourent. J'avouerai que pour ma part ce n'est pas sans une vive défiance que je verrais nos écoles se lancer exclusivement dans ce qu'on peut appeler la culture transcendante et dans l'élevage des animaux titrés.

« Donnons à nos écoles d'agriculture encore un peu de temps pour faire leurs preuves et pour se conformer à ce que le conseil d'agriculture leur prescrit ; donnons à nos écoles élémentaires le temps d'inculquer à la jeune génération le petit catéchisme agricole, qui vient si heureusement d'y être introduit ; tâchons de répandre de plus en plus dans les campagnes nos excellentes publications agricoles, et avant qu'il soit longtemps tout cela portera ses fruits.

« C'est une habitude par trop uniforme, parmi ceux qui s'intitulent les amis éclairés de l'agriculture, de dire sur tous les tons que nos gens n'y entendent rien, qu'ils perdent leur temps en travaux improductifs, et que d'autres à leur place feraient beaucoup mieux ; habitude tellement uniforme qu'on a fini par croire à la lettre ce qu'ils disent, et par le laisser dire aux autres. Au risque de passer pour un optimiste, je me permettrai de dire que je ne trouve pas que notre agriculture en soit rendue à un état aussi désespérant, et qu'on l'a souvent jugée et surtout laissée juger au dehors avec une sévérité qui frisait l'injustice.

« Ceux qui ont eu l'avantage de parcourir les belles paroisses que sillonne aujourd'hui le chemin de fer de la rive Nord, depuis Québec jusqu'à Ottawa, ont pu se convaincre que, sur la plus grande partie de ce vaste territoire, la prospérité apparente de ces cultivateurs ne le cède en rien aux meilleurs districts ruraux des autres parties du pays. Je signale cette partie de la province parce que je la connais mieux et surtout parceque j'ai été témoin en plusieurs occasions de l'étonne-

ment parfaitement sincère de bon nombre de voyageurs qui n'auraient jamais cru que de si belles cultures, de si riches habitations pussent se succéder dans notre province sur un aussi long parcours. Il me serait facile d'indiquer maint autre district également florissant sur la rive sud du Saint-Laurent, qui, la première fois que je les ai visités, m'ont étonné moi-même par leur richesse, tant on a réussi à généraliser l'impression que l'agriculture est partout en souffrance.

« Ce que j'en dis n'est pas dans un but de vantardise, non, c'est afin de justifier la proposition que j'ai émise en commençant, que pour faire progresser notre agriculture il n'est pas nécessaire de faire table rase de toutes les méthodes que nous avons, puisqu'il y a une portion considérable de notre province où elles réussissent. Que notre ambition soit donc de perfectionner ce que nous avons et non pas de révolutionner.

« Cependant, il est un point sur lequel j'admettrais volontiers un changement de front. Jusqu'ici un trop grand nombre de nos cultivateurs ont compté sur la vente des grains comme appoint principal. Il devient de plus en plus évident pour tout le monde qu'il faudrait s'adonner de préférence à l'élevage du bétail, l'adopter comme base d'opérations, faire consommer sur place la plus grande partie des produits de la ferme, les convertir en beurre, en fromage et en viande de boucherie. C'est à cela que nous devons arriver le plus vite possible, si nous voulons participer au grand commerce d'exportation de bétail vivant, qui ne fait que de naître, et qui est déja en voie de devenir une des principales sources de richesse de notre pays.

« Au reste, personne ne conteste aujourd'hui qu'à la longue l'exportation des grains est ruineuse pour tous les pays qui s'y laissent entraîner trop avant.

« En fait d'élevage comme en fait de culture je serais de facile composition pour commencer, si l'on voulait s'y adonner *sérieusement et sans retard*. Nos grands éleveurs ne sont pas encore d'accord entre eux sur la question de savoir quelle est la race d'animaux qui devrait être adoptée de préférence ; les uns tiennent pour les Durhams, les autres pour les Ayrshires, celui-ci pour les Hereford, celui-là pour les Devon, enfin les Alderney et les Jersey ont leurs partisans non moins convaincus que les autres. Une chose qui m'étonne, c'est que les animaux de race canadienne n'aient pas comme les autres

leurs partisans dans la presse agricole et dans les expositions surtout.

« Cela tient, je suppose, à ce que les éleveurs d'animaux canadiens sont moins versés que les autres dans la littérature ; car je sais que c'est une opinion très généralement répandue parmi les habitants, qu'il est aussi profitable, même plus profitable de s'en tenir à l'élevage des animaux canadiens qu'à l'élevage des animaux importés, pourvu qu'on leur donne le soin et l'alimentation que les éleveurs d'animaux importés donnent à tous les grands personnages dont se composent leurs troupeaux.

« Si j'étais grand cultivateur, je serais tenté de faire une expérience raisonnée et chiffrée des résultats que l'on peut obtenir avec un troupeau de vaches canadiennes bien choisies et soumises au régime le plus propre à embellir leurs formes et à développer leurs qualités utiles. J'ai la naïveté de croire qu'avec une mise de fonds comparativement minime, j'arriverais à former un troupeau qui, par la forme, les couleurs et surtout par les qualités lactifères, se rapprocherait beaucoup des vaches Jersey ; car enfin nos animaux sont par leur origine de même provenance que les célèbres races des Iles de la Manche. Mais d'ici à ce que cette expérience soit faite, il faut je suppose se résigner à subir la domination des races en vogue, et laisser à chacun le soin de choisir celle qui lui donnera les plus gros profits. Ce qui importe, avant tout, c'est qu'on se pénètre sur toute la ligne de la nécessité, je devrais dire de l'urgence, de faire un grand effort pour donner à l'élevage la place qu'il devrait occuper dans l'économie de nos fermes. Ce serait là le moyen le plus sûr de faire progresser rapidement les paroisses déjà formées et d'en faire surgir de nouvelles comme par enchantement, car les beaux troupeaux ne se forment et surtout ne se maintiennent que par les belles cultures. Ne vous semble-t-il pas aussi, comme à moi, que ce serait rehausser encore la position de la grande masse de notre population que de la pousser à outrance dans cette voie, et par là d'accentuer en elle ses traits de ressemblance avec les peuples pasteurs si renommés pour leur indépendance, leur fierté et la noblesse de leurs sentiments.

« Tels sont, suivant moi, les principaux moyens à l'aide desquels ceux qui ont vraiment à cœur d'entrer dans la voie du progrès agricole peuvent faire le premier pas. Si, emprun-

tant à la solennité de cette réunion une importance exceptionnelle, ces vérités élémentaires pouvaient pénétrer et fructifier partout où il est nécessaire qu'elles soient entendues, j'ose dire que parmi tous les bons résultats que nous nous sommes promis de cette convention, celui-là ne serait pas le moins utile.

« Si maintenant nous jetons un rapide coup d'œil sur les grands projets qui s'élaborent autour de nous dans l'intérêt de l'agriculture, nous trouverons de nouveaux motifs d'avoir foi en l'avenir.

« Depuis plusieurs années le gouvernement de cette province fait les efforts les plus louables pour introduire ici la fabrication du sucre de betteraves, et je me plais à espérer que nous touchons de bien près à la réalisation de cette féconde entreprise. Une compagnie est déjà organisée à Farnham, et une autre s'annonce à Berthier (en haut) sous les auspices les plus favorables. Les conditions avantageuses faites à cette industrie par notre tarif actuel, conditions que la politique protectionniste de notre pays semble devoir lui garantir, durant bon nombre d'années, ne permettent pas de douter du succès de ces entreprises. Il est possible que je m'exagère l'influence que devra avoir sur notre agriculture l'introduction de cette nouvelle industrie, mais je crois voir en elle l'appât le plus séduisant qui ait encore été offert à nos cultivateurs pour s'adonner sérieusement à la culture des plantes sarclées. Que ces fabriques réussissent, qu'elles se multiplient, et avant peu la surface arable de notre province aura été renouvelée ; les labours profonds, les riches engrais que nécessite la production de la betterave auront rendu à notre sol sa fertilité première.

« Je comprends que l'on diffère d'opinion sur cette question tant débattue du libre-échange et de la protection, quand il s'agit d'industries qui tirent de l'étranger leur matière première ; mais pour les industries à base agricole, comme celle de la fabrication du sucre de betteraves, il ne devrait y avoir qu'une voix dans le parlement canadien pour lui accorder la protection la plus large jusqu'à ce qu'elle soit assez solidement assise pour supporter sa part des charges de l'Etat.

« Mentionnons une autre entreprise nouvelle, destinée elle aussi à favoriser grandement nos cultivateurs. Je veux parler du Crédit Foncier Canadien. Par des prêts à long termes, et moyennant un intérêt modéré qui, joint au percentage d'amor-

tissement, restera au-dessous du taux actuel des prêts hypothécaires, cette institution pourra fournir aux cultivateurs endettés le moyen de se soustraire aux exigences des usuriers. Ceux qui sont à portée de connaître le mal incalculable que l'usure fait à nos campagnes peuvent concevoir l'allégement qu'un moyen de libération aussi facile leur apportera.

« A côté de ces deux entreprises, qui me paraissent destinées à produire d'elles-mêmes une véritable révolution dans notre agriculture, je pourrais en placer une autre que notre gouvernement a grand espoir de voir se réaliser sous peu, l'utilisation des riches dépôts de phosphate de chaux que nous possédons dans la vallée de l'Outaouais. Puissent les négociations, entamées à ce sujet avec un éminent industriel de France, avoir l'issue désirée, et nous aurons du même coup le superphosphate à bas prix pour enrichir nos terres et une ligne de steamers entre la France et le Canada combinant le transport des phosphates bruts avec celui du bétail sur pieds.

« Il me reste un mot à dire de notre législation agricole qu'on est actuellement à refondre. Plusieurs sont d'avis d'y apporter des modifications importantes ; pour ma part je n'en vois pas la nécessité. Je suis fermement convaincu au contraire que nous avons dans la loi telle qu'elle est tout ce qu'il faut pour faire naître et maintenir une saine émulation dans l'élevage et la culture, et pour encourager tout progrès véritable. Mais le malheur est qu'en maint endroit on s'étudie à l'éluder. Pour combattre cette malheureuse tendance, je n'ai qu'un remède à offrir, c'est de faire appel à tous les hommes éclairés et bien pensants, et de les supplier de seconder l'autorité, afin que les deniers publics accordés pour l'encouragement de l'agriculture ne tournent pas à son détriment, afin que le véritable but des expositions soit mieux compris ; que les concours des fermes, et surtout les concours de paroisses soient encouragés de toutes les manières possibles, comme le moyen le plus efficace pour couronner le vrai mérite et de mettre en plein relief les plus belles et les plus profitables cultures de chaque localité. Sans négliger les expositions de comtés ni les expositions de districts, je voudrais voir les concours des fermes les mieux cultivées, tellement bien compris, tellement bien conduits qu'on en arrivât par degrés à décerner un grand prix de comté, puis un grand prix de district, et enfin un grand prix provincial aux cultivateurs modèles qui l'auraient mérité. Mais

pour cela, je le répète, il faudrait que tous les vrais amis de l'agriculture s'entendissent, se donnassent la main pour écarter les préjugés et les intérêts mesquins qui trop souvent viennent entraver le bon fonctionnement de nos sociétés d'agriculture.

« L'organisation agricole ainsi entendue et comprise produirait, j'en suis convaincu, tout le bien que nous avons le droit d'en attendre.

« Avec cela si nos cultivateurs voulaient bien pour leur part répondre à l'appel chaleureux que nous adressait hier l'éloquent évêque de Trois-Rivières : c'est-à dire s'ils voulaient pratiquer l'économie à la façon de nos pères et n'avoir d'autre luxe que celui que peut produire l'industrie du foyer, ils formeraient avant peu sur tous les points de notre province une population tellement heureuse et prospère que tous les préjugés qui existent sur notre compte disparaîtraient comme par enchantement.

« Que d'autres dirigent s'ils le préfèrent leurs forces vives vers le négoce et l'industrie ; pour nous que notre principal moyen de contribuer à l'avancement du Canada soit de lui assurer un nombre toujours croissant de belles paroisses agricoles.

« Quel spectacle mieux fait pour réjouir le cœur d'un bon patriote que celui d'une paroisse canadienne où règne la prospérité, compagne de la bonne culture ! La paroisse, c'est la pierre angulaire de notre édifice social, c'est la patrie en petit. Où trouver, je le demande, plus parfaite image du bonheur social que cette aggrégation de familles honnêtes et craignant Dieu, ayant pour chef naturel et chéri un pasteur véritable qui la préserve contre tous les dangers, lui prodigue les bénédictions du ciel, la guide dans le chemin de la vertu, élève son âme et la prépare de longue main, aux jouissances d'un monde meilleur ?

« Ce spectacle vraiment ravissant et digne des plus belles civilisations nous serait offert sur tous les points be cette province, si partout l'on voulait bien saisir et mettre en pratique les vérités élémentaires que je viens d'indiquer. L'avenir nous serait assuré, car de ces ruches industrieuses s'échapperaient constamment des essaims vigoureux qui iraient fonder des colonies nouvelles, et des citoyens nés au sein du travail, aux sources les plus pures de notre nationalité, qui iraient s'installer bravement au timon de l'Etat ou sur les trônes de l'Eglise,

pour maintenir la jeunesse et la vigueur de l'un et de l'autre et contribuer à la gloire de notre patrie. »

On pourra mieux juger de notre infériorité par le tableau suivant de la production du blé par acre dans différentes contrées (minots de 64 lbs.)

Angleterre	29 minots
Prusse (Poméranie seulement)	26 "
Belgique	24 "
Hollande	19 "
France	16½ "
Etats-Unis	11 "

D'après le recensement de 1870 :

Canada	10½ "
" Nouvelle-Ecosse	11¼ "
" Nouveau-Brwnswick	10¾ "
" Ontario	10½ "
" Québec	8¼ "

Après M. LeSage, M. Tassé fait le discours suivant « sur l'émigration canadienne aux Etats-Unis » :

MESSEIGNEURS, MONSIEUR LE PRÉSIDENT, ET MESSIEURS,

« Le voyageur qui parcourt les Etats-Unis s'étonne de retrouver des groupes français ayant conservé la religion, la langue, les mœurs et la physionomie de leurs ancêtres. Ces groupes forment pour ainsi dire des essaims à part dans la vaste ruche américaine. Ils ont résisté à cette force d'assimilation qui semble irrésistible à tant d'autres émigrants, à cette tendance vers l'uniformité qui se manifeste chez nos voisins jusque dans l'alignement systématique de leurs rues, jusque dans le grêle et le provisoire de leurs institutions. A tout prendre, en effet, les Etats-Unis, hommes et choses, portent le caractère d'une improvisation : qualités brillantes, défauts nombreux et sérieux.

« Nos compatriotes émigrés sont restés étrangers en général au mouvement de la politique—la plus absorbante peut-être de toutes les politiques—puisqu'on a dit avec raison qu'un

Américain a pour besogne, chaque semaine, d'élire quelqu'un ou de *conventionner* quelque chose : cela soit dit avec déférence pour l'importante convention qui siège en ce moment.

« Comme règle, le Canadien habite l'Union avec l'intention de revenir au milieu des siens. Rien ne saurait remplacer dans son cœur l'image de la patrie absente. Son plus ardent désir c'est de prendre un jour la route du pays natal pour y passer les dernières années de sa vie dans le calme et le repos, en attendant qu'il lègue ses cendres à la terre sainte d'une paroisse canadienne, en compagnie des cendres de ses ancêtres, à l'ombre de la croix vénérée.

« Dans l'Est, le très-grand nombre des Canadiens travaillent dans les fabriques. Ils y sont employés à diriger les métiers sans nombre qui ont tant contribué à la richesse industrielle de la république voisine. Depuis longtemps on les recherche comme les ouvriers les plus habiles, les plus honnêtes, les plus industrieux. Mais nous voudrions pouvoir dire qu'ils sont traités autrement que comme des machines à production. Les autres émigrants se partagent les diverses occupations qu'ils ont pu trouver dans les endroits que le désir ou le hazard leur a désignés pour séjour, s'adonnant aux arts mécaniques, aux professions libérales, et trop souvent, hélas ! au labeur si pénible et si incertain de l'homme de peine. On trouve les cultivateurs principalement sur les bords du lac Champlain, qu'ils vont franciser jusqu'à l'ancien fort de Carillon—noble nom que l'on évoque toujours avec orgueil !—conquérant à leur tour par la force pacifique du travail, les lieux mêmes que leurs ancêtres ont conquis à la pointe de leurs vaillantes épées.

« A l'Ouest, les Canadiens sont dispersés dans le Michigan, le Wisconsin, l'Ohio, l'Illinois, le Missouri, le Minnesota, le Dakota, le Montana, et jusque sur les bords du Pacifique. Un assez grand nombre de ces aventureux pionniers s'adonnent à la culture de la terre, d'autres habitent les villes fondées d'ordinaire par leurs ancêtres. A entendre les noms de certains lieux de l'Ouest, on respire comme un parfum du Canada. Des villes ou des villages s'appellent La Salle, Joliet, P. Marquet, La Vérendrye, Nicolet, en l'honneur de ces découvreurs célèbres ; vous pouvez voguer sur les rivières Montréal, le Petit-Canada, la Canadienne, la Brunette, au bruit des chants légendaires de nos vieux voyageurs ; et puis, que de localités

portent les noms des saints patrons de nos paroisses des bords du Saint-Laurent! Certaines campagnes semblent transplantées comme par enchantement du Canada sur les rives de l'Ohio, du Missouri et du Mississipi, tant leur tournure, tant leur coupe sont restées françaises.

« Après ce rapide aperçu, on se demande quelles causes ont bien pu déterminer ces milliers de Canadiens à chercher un asile sur la terre étrangère. Interrogé par un certain nombre d'ouvriers sur le meilleur moyen d'améliorer leur sort, un homme d'Etat anglais, lord Derby, leur disait : « Emigrez ! Emigrez ! » On comprend que l'émigration puisse être un soulagement, même une saignée nécessaire, pour une population aussi dense et aussi resserrée dans son expansion que l'est la population des îles britanniques. Mais il ne saurait en être ainsi pour un jeune et vaste pays comme l'est le Canada, abondant en ressources de toute sorte, et qui, loin de souffrir d'une surabondance de population, pourrait nourrir un surplus de plusieurs millions d'habitants.

« Cette question de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis fait depuis longtemps l'objet des préoccupations de notre clergé, de nos hommes publics, de tous ceux qui s'intéressent à l'avenir de notre race ; depuis longtemps on l'agite et on la discute sous toutes ses faces, au parlement et dans la presse, sans pouvoir la résoudre ; elle a conservé malheureusement une actualité saisissante, et les promoteurs de cette convention ont cru devoir lui donner une place importante dans leurs délibérations. C'est cette même question qu'il m'incombe d'aborder en cette circonstance. Pareille tâche serait, je l'avoue, bien au-dessus de mes forces si elle n'avait été remplie en bonne partie par plusieurs orateurs distingués, notamment par l'éminent évêque des Trois-Rivières, qui a traité ce sujet avec une autorité incontestable.

« Il n'est pas rare d'entendre dire, en parlant de l'émigration canadienne aux Etats-Unis, qu'elle est un fléau pour notre pays. Eh bien, n'allez pas croire que ce fléau date d'hier. L'arbre national poussait à peine ses premières tiges sur les bords de notre grand fleuve que déjà il en était battu. Le vieux " fort et habitation de Kébec "—pour employer l'expression de Champlain—s'élevait à peine sur les hauteurs de Stadacona que les jeunes hommes de la colonie naissante s'enfonçaient dans la forêt et jusque sur les rives lointaines des lacs

de l'Ouest pour y faire la chasse et la traite avec les Sauvages.

« Cette fureur du changement et des aventures prit des proportions si alarmantes pour une population composée seulement de quelques milliers d'âmes, que les gouverneurs durent lancer des édits défendant les départs de la colonie, sans congés, sous les peines les plus sévères. Sans tomber dans les exagérations qui ont cours sur le sujet, il n'en reste pas moins le fait d'une émigration constante, dont le chiffre absolu ne peut pas être très-grand, mais dont le chiffre relatif est considérable.

« Un courant d'émigration assez régulier continua de se diriger vers l'Ouest après la cession du pays ; il n'a pas été sans résultats satisfaisants ; car on lui doit d'avoir fondé, avec une étonnante perspicacité, la plupart des centres aujourd'hui les plus populeux et les plus florissants de cette contrée. Les Etats américains plus rapprochés reçurent toujours leur part de cette émigration. Mais ce ne fut, à vrai dire, qu'à la suite des troubles de 1837 et 1838 que ce mouvement commença à prendre une certaine importance. Beaucoup de personnes compromises dans les luttes que l'on venait de livrer pour conquérir nos libertés, allèrent se réfugier dans les établissements de Champlain, Corbeau, Plattsburgh, Saint-Albans, Burlington et autres, où ils ont formé des groupes compactes.

« C'était la seconde émigration causée par des raisons politiques, car il ne faut pas oublier qu'au lendemain de la cession un grand nombre d'officiers, de seigneurs et de riches repassèrent en France, abandonnant à son malheureux sort la colonie qui serait restée presque sans chefs si le clergé, auquel nous devons tant, n'eût fait de sa cause la sienne et ne lui eût témoigné un inaltérable attachement.

« Plus tard, l'Ouest, y compris le Haut-Canada, continua d'attirer des émigrants, tandis que d'autres, séduits par l'appât de salaires élevés, allèrent grossir les centres industriels de la Nouvelle-Angleterre. Ceux-ci furent les pionniers d'un mouvement assez considérable pour que l'on prévoie le jour où notre race aura réussi à franciser une bonne partie de l'Est américain.

« Combien avons-nous perdu par ces émigrations ? Les opinions les plus diverses règnent sur ce point, mais je ne crois pas que l'étude raisonnée du développement de notre race, de nos régistres de l'état des personnes et de nos recensements

justifient certaines conclusions qui me paraissent les unes tout-à-fait insoutenables, les autres fort exagérées. Le mal n'est-il pas assez profond sans qu'on lui donne des proportions désespérantes ?

« Il est prouvé aujourd'hui que notre race redouble tous les vingt-huit ans. Or, comme il y avait, d'après le recensement et autres documents du temps en 1765, 84,000 français au Canada, dans l'Acadie et dans l'Ouest, et qu'il est survenu quatre périodes de redoublement de 1765 à 1877, cette progression donnerait pour cette dernière année un chiffre de 1,334,000. En 1871, les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse comptaient 1,082,000 personnes d'origine française, auxquelles on peut ajouter près de 20,000 pour l'Ile du Prince-Edouard, Manitoba et le Nord-Ouest canadien, soit un total de 1,102,000, chiffres ronds. Il reste donc disons environ 225,000 âmes comme maximum possible pour les Etats-Unis en 1877, ou à peu près 250,000, maximum possible en 1880.

« Et ces chiffres je les emprunte à la plus grande autorité en statistique qui soit parmi nous, à M. J.-C. Taché—l'auteur de cette œuvre monumentale : le recensement de 1870—qui a été proclamé par des juges compétents en Europe comme l'une des publications les plus claires et les plus savantes du siècle dans le genre.

Jamais peuple n'a obtenu à un plus haut degré que le nôtre cette récompense dont parlent les livres saints : « Les enfants sont un héritage du Seigneur et la fécondité est une récompense. » Jamais peuple n'a fait preuve, que nous sachions, d'une pareille puissance de reproduction, à part les Hébreux en Egypte ; mais nous ne saurions arriver à des chiffres plus imposants sans nous trouver en contradiction avec toutes les données de la statistique.

« Et le résultat que je viens de signaler, n'est-il pas étonnant, prodigieux? Il n'est pas venu au Canada plus de 15,000 Français jusqu'en 1760 ; or je défie qui que ce soit de citer, dans l'histoire du monde, en dehors d'Israël, un seul groupe qui ait produit une lignée aussi forte et aussi vigoureuse dans un pareil laps de temps. Un redoublement de population, tous les vingt-huit ans, par le seul croît de l'excédant des naissances sur les décès, c'est presque le double du croît des races les plus fécondes qui habitent aujourd'hui la terre.

« Quelles sont les causes de cette émigration ? Elles sont multiples, mais je veux avant tout rechercher les principales, celles qui agissent sur la population présente. Pour la plupart, elles diffèrent des causes qui se font sentir dans d'autres pays et que l'on peut énumérer comme suit : la densité de la population, le service militaire, les impôts, la persécution politique ou religieuse.

« D'abord, notre peuple a le goût du voyage, le goût des aventures. Un certain fonds de mobilité dans notre caractère national, nous porte à rechercher le nouveau, l'incertain, l'inconnu. L'amour du lucre était pour beaucoup dans les courses à travers les bois au temps de la domination française, mais le besoin d'aventures était le mobile principal qui poussait tant de jeunes gens dans les solitudes les plus reculées, où d'ordinaire ils finissaient par périr ou se *sauvagiser*. C'étaient sans doute les précurseurs de ceux qui—incapables de comprendre ce que la véritable empreinte française porte de beau et de grand—se laissent angliciser ou américaniser.

« Cet amour du voyage et des aventures existe encore à un haut degré parmi nous, à tel point qu'on retrouve le Canadien à toutes les zônes de ce continent, depuis les glaces du pôle jusque sur les sables embrasés des tropiques, ce qui a fait dire au célèbre P. de Smedt : " Et dans quel endroit du désert les Canadiens n'ont-ils pas pénétré ! " Aussi cette cause de l'émigration ne saurait être réprimée par aucune mesure autre que l'éducation ; car l'âge d'or même, si jamais il s'établissait au milieu de nous, n'y porterait pas complètement remède.

« Une autre cause est cette impulsion mystérieuse, indéfinissable, qui pousse les hommes à se mouvoir par grandes masses, tantôt dans un sens, tantôt dans un autre, plus particulièrement de l'Orient à l'Occident, et qui a commencé au moment où Dieu bénissant Noé lui a dit : " Croissez et multipliez, et remplissez la terre. "

« Cet instinct de locomotion et de déplacement par groupes n'est pas exclusif aux Canadiens-Français. Il se manifeste avec plus de force encore dans certaines parties du continent, dont la condition géographique est assez semblable à la nôtre avec l'avantage d'un climat plus doux.

« A ce sujet, j'ai entendu sonner quelquefois l'alarme par des personnes d'une sensibilité patriotique peut-être excessive —mais que je préfère de beaucoup à l'insensibilité de ceux

qu'aucun danger réel ou imaginaire de la patrie ne saurait émouvoir—parce que la province de Québec n'a pas grandi aussi rapidement de 1861 à 1871 qu'elle l'avait fait auparavant et qu'elle eût surtout pu faire, étant donnée la fécondité de notre race *in situ*.

« Qu'ils me permettent cependant de leur dire que la situation n'est pas aussi sombre qu'ils l'imaginent. La province de Québec se serait sans doute développée plus promptement si elle n'eût pas écoulé de son sang généreux vers la Nouvelle-Angleterre, Manitoba et Ontario ; mais il n'y pas dans le fait, tel qu'il existe, raison de désespérer de l'avenir, oh ! non. Je prévois même le jour, où la province prenant un élan encore inouï, exercera dans la Confédération un rôle égal sinon supérieur à celui de toute autre province, à cause de la grande étendue de son territoire—comparable à celui de la France—de la vigueur de sa population, et de l'admirable variété de ses ressources agricoles, forestières, minérales et maritimes, qui ne se trouvent nulle part peut-être réunies au même degré.

« On a l'habitude de nous comparer à l'Union américaine lorsque l'on veut amoindrir notre pays et ses institutions. Eh bien, laissez-moi vous citer trois états de la Nouvelle-Angleterre, qui me permettront de montrer que l'un a augmenté sa population dans une proportion moindre que celle de la province de Québec, de 1861 à 1871, et que les deux autres ont même vu décroître le chiffre de leurs habitants. La population du Vermont s'est élevée de 315,098 en 1861 à 330,359 en 1871, soit dans une proportion moindre que celle de Québec ; loin de grandir ou même de rester stationnaire, le Maine qui comptait 628,729 âmes en 1861 n'en avait plus que 626,915 en 1871, et le New-Hampshire qui avait 326,073 âmes en 1861 voyait sa population réduite à 318,300, dix ans plus tard, soit une diminution de 7,773 (1). Dans le même laps de temps, la province tant dépréciée de Québec avait au moins ajouté 79,950 âmes au chiffre de ses habitants. C'est ainsi que le progrès n'est pas toujours ici aussi lent qu'on l'imagine, quand on nous compare à ce qui se passe de l'autre côté de la frontière.

« Je dois ajouter que les migrations ne sont pas les seules

(1) Le dénombrement qui vient d'avoir lieu aux Etats-Unis démontre que les états du Maine, du New-Hampshire et du Vermont n'ont pas ajouté, réunis, 50,000 âmes à leur population, de 1870 à 1880.

causes de cette diminution ou de ce ralentissement de la population dans les Etats que je viens de mentionner. Ces autres causes peuvent être attribuées principalement au mépris des lois sacrées de la famille et au relâchement des mœurs, qui a fini par se réconcilier avec l'austérité du puritanisme.

« Une cause puissante d'émigration a été notre proximité d'un vaste pays, dont le développement matériel, encore inouï dans le monde par sa rapidité, a exercé une influence incontestable sur nos compatriotes en leur offrant une plus grande diversité de carrières et souvent même un travail plus rémunérateur.

« La république américaine, on le sait, a réussi par le concours des circonstances et par une véritable fascination sur les autres peuples, à attirer dans une seule année plus de 400,000 émigrants, sortis des contrées les plus reculées de l'Europe. Des flots de peuples se pressent encore à l'heure actuelle sur tous ses rivages et viennent demander au continent du pain, de l'espace et parfois de la liberté. Il n'est donc pas étonnant qu'une population qui n'avait que la frontière à traverser, pour participer aux avantages réels ou imaginaires d'un changement, se soit laissée entraîner dans l'orbite américaine. La gravitation n'est pas seulement une loi de l'ordre physique, elle s'exerce encore à un haut degré au profit des grandes nationalités.

« A ce propos, j'aurais tort de ne pas signaler les courants de retour qui s'opèrent parmi nous et qui ont pris des proportions notables durant la crise financière qui a sévi chez nos voisins avant de nous frapper à notre tour. Je puis d'autant moins les ignorer que je fus moi-même ramené des Etats-Unis au Canada par cette maladie indéfinissable et touchante qu'on éprouve hors de la patrie—le *mal du pays !*—que je voudrais pouvoir communiquer au même degré à tous nos compatriotes exilés.

« Laissez-moi signaler brièvement les autres causes, quoiqu'elles ne soient peut-être pas les moins importantes :

« L'accaparement de vastes étendues de terres contigues aux anciens établissements par des spéculateurs qui ont ainsi entravé l'œuvre de la colonisation ;

« L'absence de chemins pour permettre au surplus de la population des vieilles paroisses de se déverser dans des territoires encore inexploités ;

« L'absence de manufactures pendant un long espace de temps pour répondre à nos besoins de consommation et procurer de l'emploi à ceux qui veulent se livrer à d'autres arts qu'à celui de l agriculture ;

« L'état arriéré de notre système agricole qui nous empêche de retirer la totalité des produits que le sol du Bas-Canada est susceptible de donner ;

« Le luxe et l'intempérance qui, malheureusement, étendent leurs ravages à la ville comme à la campagne : deux maux contre lesquels un prélat, non moins savant qu'ami de son pays, s'est élevé, ce matin, avec tant de force et de vérité ;

« L'embauchage pratiqué par un certain nombre de personnes à gages des compagnies de transport, qui propagent de toutes leurs forces l'idée de l'émigration vers un pays que l'on peint sous les couleurs les plus brillantes, mais souvent aussi les plus fausses.

« Et n'oublions pas la fascination que produit le séjour des villes, au détriment des campagnes, fléau qui se fait sentir dans tous les pays de l'Europe et de l'Amérique, et auquel nous n'avons pas échappé. Aux Etats-Unis, l'ensemble de la population a augmenté de 22 pour 100 de 1860 à 1870, tandis que celle des villes s'accroissait de 78 pour 100. Ce même fait anormal est survenu ici, notre augmentation de population se faisant sentir principalement dans les villes et villages.

« Si malheur est bon à quelque chose, la crise financière—qui a désolé tant de familles dans nos grands centres—devra avoir pour effet d'inspirer moins de dédain pour la vie des champs et de montrer au cultivateur combien son sort est heureux, stable et indépendant comparé à la vie précaire et soucieuse de l'ouvrier des fabriques.

« *O nimium fortunatos sua si bona norint agricolas !* s'écriait, il y a deux mille ans, le chantre de Mantoue. Cette parole n'a cessé d'être vraie, et un poète français l'a admirablement rendue dans les vers suivants, que je voudrais pouvoir faire résonner à l'oreille de tous les habitants des campagnes, envieux du sort de l'artisan et de l'homme de peine :

Aux voix qui vous diront la ville et ses merveilles
N'ouvrez pas votre cœur, paysans, mes amis !
A l'appel des cités n'ouvrez pas vos oreilles,
Elles donnent, hélas ! moins qu'elles n'ont promis.

Laissez chanter le chœur des machines stridentes,
Laissez les noirs engins hurler à pleins ressorts.
De vos sages aïeux gardez les mœurs prudentes,
Et comme ils ont vécu, vivez calmes et forts.

A vos champs, à vos bois, demeurez donc fidèles,
Aimez vos doux vallons, aimez votre métier.
Auguste est le travail de vos mains paternelles,
C'est de votre sueur que vit le monde entier.

« Après avoir exposé le mal dans toute sa gravité, il importe d'indiquer les remèdes que l'on pourrait adopter.

« Le principal remède repose incontestablement dans la colonisation, dans le défrichement de nos terres incultes. Or, quels sont les principaux moyens d'activer la colonisation ? Il en est plusieurs, plus ou moins secondaires, mais tous ceux qui se sont occupés de la question vous diront d'une voix unanime : Ouvrez des chemins pour relier les anciennes paroisses à la forêt.

« Des chemins ! Des chemins aux terres nouvelles ! ! Voilà le cri qu'il faut faire résonner aux oreilles du gouvernement ! » s'écriait, il y a déjà longtemps, un grand patriote et un grand esprit—celui-là même qui adopta la fière devise : « Nos institutions, notre langue et nos lois, » qui est devenue notre credo *national*—je veux nommer le noble et regretté M. Etienne Parent.

« Sans chemins »—disait encore un homme dont la vie a été associée à cette œuvre—« point de colonisation possible. Les plus splendides allocutions des orateurs les plus distingués de Montréal et de Québec, avec les pompeux procès-verbaux des assemblées où l'on a nommé force présidents actifs (plus ou moins), présidents honoraires (plus que moins), vice-présidents, secrétaires correspondants et même trésoriers (sans caisse toutefois) ; toutes ces magnifiques choses viennent s'engloutir dans le premier obstacle que le colon trouve sur sa route ; toutes les plus belles phrases lui sont alors d'un moindre secours que ne le serait un arpent de chemin couvert de fascines. » C'était là l'opinion qu'exprimait M. l'abbé Marquis, il y a déjà longtemps, devant un comité de la Chambre d'Assemblée, chargé de mettre à étude la question même qui fait en ce moment l'objet de nos délibérations.

« Ce ne sont pas les colons qui manquent, » me disait ré-

cemment un autre apôtre de la colonisation « ce sont les chemins et les arpentages. » Et cet homme a acquis le droit de parler avec autorité. S'il est vrai que celui qui fait croître deux brins d'herbe là où il n'y en avait qu'un seul est un bienfaiteur public, quel ne doit pas être son mérite ? A lui seul, il a établi sept ou huit cents familles dans la région de l'Outaouais—qui si vaste qu'elle soit, ne l'est pas trop néanmoins pour son zèle dévorant—et il en eut établi quatre fois autant, si les communications n'avaient pas fait défaut. Cet homme que vous admirez tous, c'est M. l'abbé Labelle, que j'appellerai le Pierre l'Ermite de la colonisation.

« Puisque je viens de citer les noms de deux prêtres méritants à tant de titres, laissez-moi vous dire que, dans mon humble opinion, l'œuvre de la colonisation ne prendra un essor puissant que si le clergé se met à la tête du mouvement.

« Le clergé est le guide, l'étoile polaire, le Moïse de notre nationalité. Nos populations se défient assez souvent de nos politiciens,—ce n'est peut-être pas toujours sans raison, mais ce n'est pas toujours avec raison—au point de mettre en suspicion leurs mobiles les plus purs, leurs actions les plus désintéressées. Mais elles savent que le prêtre est avant tout l'homme du sacrifice, l'homme du dévouement; qu'il recherche pour récompense les palmes impérissables ; aussi suivront-elles son appel avec enthousiasme, s'il leur prêche la grande et patriotique croisade de la colonisation.

« Si noblesse oblige, tradition oblige aussi. Ne savons-nous pas que presque tous les grands mouvements colonisateurs ont été déterminés par des membres du clergé ? Ne savons-nous pas que ce sont des moines qui ont les premiers tracé des sillons dans une partie de la France et même de l'Europe ? Ne savons-nous pas que c'est l'exemple de leur rude labeur qui a détruit peu à peu les préjugés barbares existant contre l'art qui nourrit les hommes ?

« Sans remonter au berceau de la colonie, qu'il me suffise de rappeler ce que les Racine, les Hébert et d'autres ont fait dans le Saguenay ; les Marquis, dans les Cantons de l'Est ; les Brassard et les Prévost, dans le Mantawa ; les Pères Oblats, à Notre-Dame du Désert, sans parler de la belle œuvre que poursuivent en ce moment l'abbé Labelle et le Rév. P. Lacasse avec une ardeur au-dessus de tout éloge. Je ne saurais non plus oublier que ce sont des Pères Jésuites qui iront faire entendre

les premiers la parole de Dieu et dispenser le pain de l'instruction sur les bords aujourd'hui solitaires du lac Nominingue.

« Si le clergé témoigne d'un pareil dévouement, les laïques doivent-ils se contenter de l'admirer ? Leur abstention serait coupable, anti-patriotique. A leur tour, ils doivent payer généreusement de leur personne et de leur bourse.

« Qu'ils imitent l'exemple que leur donnait un homme qui a laissé parmi nous un souvenir impérissable. Cet homme n'a pas voulu être seulement l'un de nos plus vaillants défenseurs dans l'arène parlementaire ; il n'a pas voulu seulement montrer que l'hermine doit toujours couvrir l'intégrité la plus irréprochable et le savoir le plus étendu ; il a cru qu'il manquerait un rayon à sa couronne s'il ne s'enfonçait dans la forêt et s'il ne s'anoblissait pour ainsi dire, au soir de sa vie, par le noble et rude métier de défricheur. Ce n'est pas dans la plaine qu'il s'aventure—la tâche serait trop facile !—mais bien dans l'une de ces montagnes du nord, au front abrupt et sourcilleux, qui trop souvent épouvantent le colon, bien qu'elles recèlent parfois de véritables trésors agricoles et industriels.

« A son appel, les défricheurs s'enfoncent dans la forêt, la cognée s'attaque aux géants de la montagne, quelques éclaircies laissent poindre d'abondantes moissons, la bonne nouvelle se répand qu'il y a là des terres nouvelles et fertiles à cultiver, des colons viennent grossir les rangs des premiers éclaireurs, et bientôt surgit, au milieu de troncs noircis, la jeune et intéressante paroisse de Sainte-Adèle : premier anneau d'une longue chaîne d'établissements créés depuis. Le fondateur de cette paroisse, vous l'avez tous deviné, c'est le bon et regretté—je devrais dire l'immortel—Augustin Norbert Morin, l'un de ces hommes véritablement grands parce qu'ils réunissent à la fois tous les talents et toutes les vertus.

« Tout le monde paraît unanime à reconnaître l'importance de la colonisation. Consacrons donc tout ce que nous avons de force, d'intelligence et de ressources pour pratiquer de larges trouées dans la forêt et faire pénétrer des milliers de colons dans les territoires de l'Outaouais, du Saint-Maurice, de la Gaspésie, de Rimouski et du Saguenay, que l'on appelait autrefois un royaume. Des sommes immenses ont sans doute été dépensées pour la colonisation, mais souvent elles l'ont été sans discernement, pour satisfaire de simples intérêts de parti

ou de clocher. C'est assez triste de nous voir divisés sur les matières purement politiques, sachons au moins placer la colonisation sur un piédestal assez élevé pour qu'elle ne puisse être atteinte ni par les passions ni par les intérêts mesquins. Rivalisons de zèle pour défricher et fertiliser nos vastes territoires encores incultes, car ne l'oublions pas, la colonisation c'est l'affermissement de notre race sur le sol canadien.

« Le second remède est l'encouragement à donner à l'industrie canadienne. L'agriculture et l'industrie sont deux sœurs qui ont les mêmes intérêts et qui s'appuient l'une sur l'autre. Elles s'aident mutuellement et seules elles peuvent nous rendre indépendants des autres pays. Tous les hommes ne sont pas aptes à embrasser la noble carrière de l'agriculture. Aussi nous ne devons rien négliger pour satisfaire les aptitudes si diverses de notre race et exploiter les immenses ressources qu'une sage Providence a mises à notre disposition.

« En supposant que l'agriculture, le commerce et l'industrie reçoivent une impulsion énergique, sera-t-il possible de faire revenir un grand nombre de ces Canadiens expatriés—qui sont la chair de notre chair, le sang de notre sang—et d'endiguer le flot de l'émigration qui nous a malheureusement trop affaiblis ? Dans de pareilles circonstances—et je crois pressentir que le jour n'est pas éloigné où elles se présenteront—l'on pourrait repatrier des milliers de ces compatriotes, surtout ceux qui travaillent dans les usines ; mais cela ne m'empêche pas de penser aussi qu'une émigration quelconque se dirigera aux Etats-Unis tant que l'érable verdira dans nos vallons, tant que le Saint-Laurent roulera ses eaux au pied de ce promontoire.

« Comme il y aura toujours par conséquent une nombreuse population française établie de l'autre côté de la frontière, que nous reste-t-il à faire ? Je n'hésite pas à affirmer que nous avons un devoir sacré, un devoir solennel à remplir envers ces compatriotes émigrés : c'est d'empêcher que leur individualité n'aille se noyer dans l'océan américain.

« Pendant longtemps nous avons reproché à la France son indifférence ou plutôt son oubli pour ce million et quart de Canadiens restés invinciblement fidèles à son souvenir, dans leurs quelques *arpents de neige*, quand son appui moral eût pu améliorer leur situation à un haut degré et leur permettre de combattre d'une façon autrement avantageuse les combats de

la patrie. L'écho de nos plaintes est sans doute venu jusqu'à elle, car pour la première fois depuis la cession elle fait briller à nos yeux l'or français, devenu sentimental par exception comme on l'a dit heureusement ; de toutes parts nous vient aussi la nouvelle qu'elle va venir féconder de son génie et de ses capitaux les inépuisables ressources de notre pays ; et en ce moment même de nobles représentants de la France sont au milieu de nous s'associant aux joies et aux espérances de leurs frères d'Amérique.

« Eh bien, ne méritons pas le reproche que nous avons adressé à l'ancienne mère-patrie. Ne perdons pas de vue les tiges nombreuses de l'arbre national, quelque soit le drapeau à l'ombre duquel elles s'épanouissent.

« C'est Joseph de Maistre qui a dit que la nature et l'histoire se réunissent pour établir qu'une grande république indivisible est une chose impossible. Or, qui sait si dans un jour qui n'est peut-être pas très éloigné, le colosse américain ne se décomposera pas ? Qui sait si, réalisant les appréhensions de son fondateur, la patrie de Washington ne sera pas scindée en trois ou quatre grands Etats dans quelques uns desquels notre race pourra exercer une influence salutaire ?

« Ce ne doit pas être sans un dessein secret de la Providence que tant de nos compatriotes se sont répandus aux Etats-Unis pour y jeter leurs fécondes semences. Aussi devons-nous faire tout en notre pouvoir pour rendre nos compatriotes dignes de la noble mission qui leur semble réservée sur la terre étrangère.

« Avec une sollicitude pour notre race qui ne s'est jamais démentie, le clergé canadien leur a déjà envoyé bon nombre de ses membres les plus zélés qui leur ont communiqué la flamme de leur dévouement à la cause de la religion et de la nationalité. Mais on n'a encore creusé que les premiers sillons dans le vaste champ à exploiter. On a commencé par raviver le sentiment religieux de nos compatriotes en leur donnant des missionnaires. C'était là le besoin le plus pressant et le seul véritablement indispensable.

« Mais il faut aussi sauver la langue qu'ils ont apprise au pays natal. Arrière ceux qui prétendent qu'ils doivent la mettre de côté pour apprendre la langue de l'étranger ! Oui, l'école française manque à maints endroits, malgré les prodiges de dévouement que l'on a accomplis sur une foule de

points. Qu'on y réfléchisse, il n'y a encore qu'un seul collége classique canadien aux Etats-Unis, et ce collége—fondé par l'inaltérable dévouement de la congrégation de Saint-Viateur —est situé à Bourbonnais, sur les confins de l'Illinois. Ne devrait-on pas faire un effort puissant pour combler une lacune aussi sérieuse et jeter les bases de maisons d'éducation supérieure dans quelques-uns au moins des principaux centres canadiens ?

« Je suis loin d'être un alarmiste, mais si l'on ne se met pas sérieusement à l'œuvre pour établir des écoles françaises partout où elles sont nécessaires, je crains bien qu'une forte partie de la jeune génération n'oublie par la suite cette belle langue que nous sommes si fiers d'avoir pu conserver ; — cette belle langue à laquelle nous devrons vouer un culte encore plus ardent après les grandes pièces d'éloquence que nous venons d'entendre, et qui seraient dignes des princes de la parole dans des pays plus prétentieux.

« Notre sollicitude doit aussi s'étendre aux groupes français d'Ontario, de Manitoba et de l'Ouest, qui déjà forment une chaîne d'une étendue considérable et donnent les plus belles espérances ; notre sollicitude doit s'étendre avec non moins d'énergie à ces autres compatriotes, les éclaireurs de notre race sur les côtes de l'Atlantique, le fier et noble groupe des Acadiens, qui, nouveaux Lazares, sont sortis triomphalement du tombeau où la persécution croyait les avoir ensevelis pour toujours, en attendant qu'ils jouent un rôle dont l'importance future ne saurait échapper à l'attention de l'observateur.

« Serrons nos rangs, en tous lieux, en toutes circonstances. Aidons-nous et la Providence, qui a béni notre passé, nous aidera. Forts de nos droits, respectons les droits des autres, ne commettons pas l'injustice, mais ne la tolérons pas contre nous. Faisons des sociétés Saint-Jean-Baptiste—qui doivent avoir pour mission de ne jamais laisser éteindre le feu sacré —une vaste organisation se ramifiant sur toute la surface du continent, partout où notre race compte pour quelque chose.

« Nous avons signé l'autre jour le pacte de la Sainte-Alliance sur les lieux mêmes qui furent rougis du sang de nos pères ; nous avons affirmé en face du ciel notre inviolable attachement à tous les grands intérêts commis à notre garde ; eh bien, jurons tous ensemble de rester fidèles à ce pacte solennel. Après une manifestation nationale aussi éclatante,—suivant de près

cette autre grande revue de la patrie dont nous fûmes témoins à Montréal en 1874—il est impossible de ne pas avoir foi dans notre indestructibilité. Nous avons donné la preuve au monde entier que nous ne sommes pas plus menacés de destruction que le roc des Laurentides lui-même dont notre race s'est fait un rempart inexpugnable.

« Oui, nous allons tous nous éloigner de la ville des Champlain, des Frontenac et des Laval, l'âme remplie de nouvelles espérances, de nouvelles consolations, le cœur plein d'un nouveau courage ; nous allons tous reprendre le chemin de nos foyers, sous quelques cieux que le sort nous ait jetés, avec la douce conviction que, si jamais un danger sérieux menaçait la nationalité, nous n'aurons plus, comme ce général romain, qu'à frapper la terre pour en faire sortir des légions qui accoureront de tous les points de l'horizon pour se rallier autour du drapeau commun. »

Voici le discours de M. Pamphile Lemay, sur la littérature canadienne-française et sa mission :

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESDAMES ET MESSIEURS,

« Une voix solennelle, la voix du patriotisme, s'est élevée nous conviant tous, au nom de Jean-Baptiste notre saint Patron, dans la vieille et glorieuse cité de Champlain. Et voilà que de partout du nord et du midi, de l'orient et du couchant, vous êtes accourus, ô mes compatriotes bien-aimés. Et maintenant le peuple Canadien-Français se recueille. Il s'est arrêté un moment dans sa marche et s'est interrogé, car il veut savoir où il va, ce qu'il a fait, ce qu'il veut faire encore.

« Spectacle merveilleux que seul pouvait donner un peuple non moins merveilleux par ses vertus, son accroissement et sa foi ! Dans les temps anciens, le peuple d'Israël dont les destinées étaient si grandes se réunissait ainsi à la voix de son chef inspiré ; serions-nous donc le nouveau peuple de Dieu des temps à venir ?

« Une vaine curiosité ne nous a pas seule attirés en ces lieux ; une force mystérieuse nous y a poussés ; et la Providence, au jour marqué, versera sa lumière sur les causes secrètes de cet étrange événement. Dieu dont les desseins sont admirables a réveillé l'amour de la patrie dans nos cœurs ;

et nos frères exilés ont tourné leurs regards vers le ciel natal. Ils se sont levés ; ils sont partis entonnant le chant de la délivrance. Soyez les bienvenus, ô vous qui m'entendez, compatriotes que la destinée rappellera bientôt, hélas ! sur des rivages étrangers, soyez les bienvenus : car tant que l'amour de la patrie reste dans le cœur d'un peuple, ce peuple, fut-il dispersé sur la face de la terre comme le Juif maudit, il vit toujours.

« Mais n'essayons point de redire ce que des bouches plus éloquentes que la nôtre ont admirablement proclamé. Apportons plutôt à l'édifice qui s'élève aujourd'hui l'humble pierre qui nous est demandée. Des hommes versés dans la science politique ont revendiqué les droits du peuple canadien-français ; des philosophes chrétiens ont prédit ses destinées glorieuses ; des savants ont vanté la sagesse de ses lois et la beauté de sa langue. D'autres viendront saluer le réveil de nos industries, mesurer l'étendue et la profondeur de nos forêts, louer la richesse et la fécondité de notre sol, pour moi, ignorant tant de choses utiles, égaré depuis mon enfance dans le domaine ingrat des lettres, je ne puis faire qu'une humble esquisse de notre littérature et de la mission qu'elle doit remplir.

I

« Quand un peuple sort des ténèbres de l'ignorance et de la barbarie pour entrer dans la lumière de la civilisation, il garde un caractère spécial et des traits distinctifs ; il y a des goûts particuliers ; il voit à un point de vue qui lui est propre ; il pense et juge différemment des autres peuples ; son langage a des formes neuves ; sa poésie s'inspire à des sources nouvelles : et sa rhétorique revêt des ornements étranges qui plaisent souvent autant qu'ils surprennent. L'attention se porte vers ce peuple : sa littérature devient une chose importante, et on l'étudie avec curiosité. Et elle, sous le souffle bienfaisant qui l'anime, elle croît, grandit, monte et brille comme un soleil sur la terre où elle est née.

« Mais quand une nation se forme d'une autre nation, comme un rameau que l'on détache du tronc pour le planter dans un sol étranger, elle n'offre d'abord guère d'aspects intéressants ; elle n'a rien de neuf. La langue qu'elle parle est connue

depuis des siècles ; et sa littérature, son industrie, sa science et ses beaux-arts ne sont qu'un rayon des beaux-arts de la science, de l'industrie et de la littérature d'un grand peuple.

« Ce peuple colon, car c'est bien là le nom de ce rameau détaché de l'arbre, ses œuvres, fussent-elles marquées au coin du génie, ne semblent jamais extraordinaires, et ne sauraient s'étendre au delà d'une sphère humble et circonscrite.

« Le monde préjugé ne veut pas que l'on produise de grandes choses lorsque l'on est petit.

« De quel droit une nation de 500,000 âmes aurait-elle du talent ou du génie tout comme une nation de 30 millions ? On sourit de pitié au récit de ses gloires ; on écoute avec impatience ses appels à la justice ; on passe en branlant la tête devant les statues de ses grands citoyens. Le droit du plus fort brille ici dans tout son infernal éclat ; grandis, petit peuple, et quand tu seras assez fort pour élever autel contre autel, ou plutôt, pour braquer canon contre canon, alors, en même temps que tes soldats inspireront la terreur ou le respect, tes écrivains, tes artistes, tes savants recueilleront l'estime et l'admiration !

« Nous sommes un peuple de colons, et voilà pourquoi j'appuie sur la condition désavantageuse, au point de vue des lettres surtout, des peuples qui commencent comme nous.

« Nous parlons une belle langue, mais elle est même parlée par des millions de nos frères ; nous écrivons des livres, mais le monde est inondé de livres écrits dans notre idiôme.

« Nous sommes enveloppés par des races étrangères, mais ces races haïssent une grande nation qui porte à un dégré éminent les traits qui nous distinguent.

« Pourtant nous avons au milieu de nous des hommes qui brilleraient sur une scène plus vaste, et plus d'une renommée qui devrait s'élever jusqu'aux cieux, s'éteint dans la froide atmosphère où elle s'agite vainement. Nous sommes relégués dans l'ombre, et jusqu'au jour où nos vallées profondes et nos plaines magnifiques seront peuplées d'une foule intelligente, jusqu'au jour où nous serons devenus un grand peuple, nous devons courber le front et attendre dans la résignation.

« Mais si l'on nous ignore à l'étranger, il ne nous est pas permis, à nous, de méconnaître nos gloires et de perdre le souvenir de ceux qui nous ont instruits et charmés par leurs récits ou enthousiasmés par leur ardeur poétique.

« Historiens et poëtes, biographes, et romanciers, écrivains de tout genre dont les noms sont inscrits en lettres d'or dans nos humbles annales, venez recevoir les hommages de vos compatriotes !

« Notre peuple est petit mais il se réunit tout entier en ce jour pour vous acclamer !

« Nos premières pages ont été écrites avec la pointe de l'épée et le sang des martyrs. C'est la littérature des héros ; et peu de peuples en ont une comparable à la nôtre.

« Après les soldats de l'épée sont venus les soldats de la plume ; car il fallut se défendre contre les injustices des hommes civilisés comme on s'était défendu contre la férocité des hordes sauvages ; et nos premiers écrivains n'eurent pas le temps de s'adonner à la vie contemplative : les œuvres d'imagination doivent attendre, pour naître, une époque plus calme. C'est dans la presse, dans les feuilles éphémères, les brochures fugitives que notre littérature eut son berceau, berceau tristement agité par la politique, et qui n'entendit pas les doux chants de la paix, mais les plaintes et les invectives du persécuté. On retrouve alors des pages sublimes inspirées par l'attachement à la religion et à la patrie, et les noms de Papineau, Bédard, Bourdages, Blanchet et Plessis planeront toujours sur cette époque lointaine.

« Déjà un poète aimable, doué d'un esprit philosophique chrétien, Bibeaud, ridiculisait, dans des satyres piquantes, les vices de son temps ; et des jeunes gens dont les noms devaient briller dans la politique plutôt que dans les lettres, Viger, Morin, Mondelet, prenaient de temps en temps la lyre pour moduler de doux refrains. C'était le prélude. L'oiseau qui le premier chante le réveil du matin dans la forêt, jette une note isolée que l'écho seul redit au loin. Ainsi la voix de nos premiers bardes parut se perdre dans la solitude. La forêt s'anime peu à peu, cependant, les oiseaux répondent aux oiseaux, les feuilles tressaillent, et la mélodie semble s'échapper de chaque arbre, de chaque rameau. D'autres écrits suivirent les premiers, et depuis un demi-siècle, le concert a été grandissant toujours. Bédard chante le sol natal dans des couplets que l'on n'a pas oubliés. Garneau, comme bien d'autres depuis, consacre à la France toujours aimée ses premiers vers, et glane dans le champ des muses, en attendant qu'il nous raconte dans des pages précieuses notre courte mais étonnante histoire.

« La magnificence de notre fleuve, la fécondité de nos campagnes, la profondeur de nos forêts, la limpidité de notre ciel inspirent à plusieurs de gracieux sentiments, et la tourmente de 1837, que les hommes de la politique regardent venir avec inquiétude, ne saurait empêcher Petitclair, Barthe et Derome, de rêver tendresse et félicité. Mais en même temps des strophes ardentes volent de toute part, pendant que leurs auteurs demeurent inconnus. Garneau, Turcotte et Angers, protestent à la face du ciel, cependant, et avec un accent inspiré, contre la tyrannie de nos maîtres. Cartier s'écrie alors : «O Canada, mon pays, mes amours ! »..... Et c'est à ce cri de saint enthousiasme, peut-être, qu'il doit sa glorieuse carrière. Il rêvait déjà de reculer jusqu'aux deux Océans les bornes de son pays.

« Pendant que les stances agréables de la poésie primitive étaient chantées sous nos cieux éclatants, on lisait, au coin du feu, les essais de nos prosateurs : légendes simples, nouvelles timides que nos goûts modestes accueillaient avec plaisir.

« Les tristes événements de 1837 n'arrêtèrent point l'essor de notre jeune littérature. On veut s'armer du glaive et de la plume. Les mêmes poètes chantent encore, les mêmes prosateurs reprennent leurs récits, mais le nombre s'accroît. Et Lévesque, Lenoir et Soulard se font remarquer par leur goût pour la poésie. Parmi toutes ces voix, l'une s'élève plus hardie et plus belle que les autres, c'est la voix d'un poète de 18 ans qui justifie l'insurrection. Elle n'a cessé de retentir au milieu de nous depuis un demi siècle bientôt, cette voix noble et harmonieuse. Hier encore, vous l'avez acclamée par vos applaudissements.

« Cependant la politique semble absorber de plus en plus les esprits ; l'enthousiasme poétique se calme. Il y a un moment de repos dans notre marche.

« Le souffle de l'inspiration passe sur un peuple pour se retirer ensuite, puis revenir encore ; comme ces brises mystérieuses qui soulèvent et inclinent tour à tour les flots de blonds épis. Toutefois, si les œuvres se font plus rares, elles deviennent plus importantes. Parent sème dans les journaux et les revues ses pensées profondes et ses réflexions philosophiques. Un poète écolier, Gérin-Lajoie, ose aborder le théâtre et nouer une intrigue avec des alexandrins ; les nouvelles naïves ou légères, comme la *Terre Paternelle* de La-

combe, ou *Les Brigands du Cap-Rouge*, de l'Ecuyer, font place à un roman sérieux et bien agencé, le *Charles Guérin*, de Chauveau.

« Mais ce n'est que depuis quelques années que nous entrons hardiment dans la carrière des lettres, et nous y entrons en foule. Il y a vingt ans, l'écrivain qui publiait un volume avait droit au repos ; il s'endormait sur ses lauriers et nul ne troublait—par une critique méchante—ses rêves d'or. Aujourd'hui, je ne sais quelle flamme s'est allumée dans nos esprits, quel souffle a passé sur nos fronts, quel besoin de s'épancher ont éprouvé nos cœurs, que nous voilà tout à coup transformés en un peuple d'écrivains. Nous nous sommes épanouis depuis vingt ans, comme ces plantes vivaces que le soleil inonde et que la rosée désaltère. Les œuvres littéraires éclosent comme les papillons dans les chaudes effluves du printemps. L'histoire a ses peintres fidèles, la chronique, ses raconteurs charmants, le journalisme, ses athlètes infatigables ; la biographie a ses portraitistes habiles, la critique, ses juges trop souvent implacables ; le roman a ses inventeurs heureux et la poésie, ses amants passionnés.

« Nul pays ne possède une histoire aussi pure que la nôtre dans ses origines, aussi vraie dans ses affirmations, aussi noble dans ses enseignements, et c'est à vous, Bibaud, Viger, Garneau, Ferland, Laverdière... et c'est à toi, Turcotte, à toi qui fus mon compagnon de travail et mon ami, que nous devons de la connaître si bien ! Soyez bénis dans le tombeau où vous dormez, car votre œuvre est bonne et elle ne périra point !

« J'éprouve de l'embarras ; ma langue hésite, quand mon cœur me demande de parler. Je voudrais jeter dans cette illustre assemblée, comme autant de notes éclatantes, les noms de ces vaillants champions des lettres canadiennes françaises, qui travaillent et luttent sans relâche, depuis un quart de siècle bientôt, affermissant les bases de notre littérature, et assurant à notre époque une renommée digne d'envie ! J'ai peur de blesser trop de modestie ou d'oublier trop de talents. Mais puis-je ne pas nommer de Gaspé, de Boucherville, Chauveau, Taché et Casgrain ? Puis-je taire les noms de Buies, de Fabre et de David ? de Routhier, de Faucher et de Marmette ? Puis-je oublier Sulte, Bégin, Lareau, Tassé, Bourassa ? Et Legendre et Dick et LeMoine ? Qui n'a fait ses

délices de la lecture des« *Anciens Canadiens* »et des « *Mémoires* » de M. de Gaspé ? *Une de perdue et deux de trouvées* de de Boucherville ? Qui n'a pas admiré les chroniques de Carl Tom, hélas ! trop tôt parti ! De Fabre, cet écho charmant de la France spirituelle et gaie ? de Buies qui rend à la vérité une plume habile trop longtemps égarée ? Comment ne pas signaler les biographies de David et celles de Tassé ? Les unes évoquant les héros de la révolution, les autres, les héros de la colonisation et de la paix. Comment oublier les études variées de Casgrain, de Sulte et Taché, les fines observations de Faucher, et les romans historiques de Marmette ?

« Que je me garde d'oublier la phalange des poëtes qui s'avance radieuse ! c'est Achille Fréchette, c'est Poisson, c'est Beauchemin ! Et puis Chapman, Caron, Evanturel, et Prud'homme ! Voici Legendre, Sulte, Routhier ! Voici Fréchette, Chauveau, Fiset ! Voilà Crémazie ! Les uns comme Achille Fréchette, Beauchemin et Poisson, émaillent nos revues de perles charmantes ; d'autres, comme Evanturel, battent en brèche les règles de l'antique prosodie, et laissent leurs vers courir selon leur caprice. Prudhomme néglige, dans un repos trop doux, une inspiration heureuse. Legendre aime les choses gracieuses et fraîches, Routhier s'efforce de bien penser, Chauveau de raconter avec esprit, Sulte déborde de gaîté gauloise, Fréchette dédaigne l'arôme des prairies et le murmure des ruisseaux pour s'accrocher à la cime du rocher ou se baigner dans les flots de soleil, Crémazie chante nos gloires nationales dans des vers éclatants comme le clairon des batailles.

« Comment tarder plus longtemps de te convier à nos assises nationales, ô grand poëte ! un destin fatal t'enchaîna sur des bords étrangers, mais la mort t'a rendu la liberté. Ton esprit peut venir au milieu de nous, et se mêler à nos patriotiques réjouissances.

« Le drapeau de Carillon que tu as immortalisé une seconde fois, porta, dans ses plis glorieux, ton nom qui ne périra point ; et nos plaines illustres chanteront longtemps tes hymnes magnifiques.

« Comment, en effet, ne pas proclamer tous ces noms et toutes ces œuvres qui feraient les délices d'une époque moins injuste ou moins préjugée que la nôtre ?

« Et voilà ce qu'est notre jeune littérature : un arbre sorti

d'une graine féconde, qui pousse lentement mais profondément ses racines dans le sol, qui élève ses rameaux vers le ciel, et se couvre peu à peu de fleurs et de fruits, pour la gloire de la nature et le bien de l'homme.

II

« La littérature est une arme dans la main de quelques soldats privilégiés, et ces soldats doivent combattre ; elle est un flambeau, et ce flambeau doit éclairer ; mais trop souvent l'arme devient un fouet, et le flambeau dégage une fumée qui obscurcit la lumière.

« Elle peut et doit être la plus haute expression de la civilisation et du progrès, car elle est une œuvre toute de l'intelligence. Cependant, comme la vapeur légère qui monte du sol tiédi par le soleil, s'élève dans les airs et retombe en pluie bienfaisante ou en torrent dévastateur, elle retombe sur les intelligences pour les féconder ou y porter le désordre.

« La littérature réflète les qualités et les défauts d'une société, car elle a ses sources dans les passions qu'elle développe étrangement et qu'elle guide presque toujours. De là des devoirs impérieux pour l'écrivain et des précautions sages pour le lecteur.

« Nous n'avons tous cependant qu'une seule et unique mission à remplir, mais nous devons employer des moyens divers selon le lieu où la Providence nous a mis et les facultés dont elle nous a doués. Or cette mission c'est le progrès ; et le progrès c'est la marche de l'humanité vers Dieu.

« La mission de notre littérature canadienne-française n'est donc pas une mission nouvelle ; non, mais elle est une mission bien oubliée partout.

« Tout ce qui purifie le cœur éclaire l'esprit, élève la pensée, rend l'homme plus parfait et le rapproche de son Créateur ; mais l'homme peut fermer les yeux pour ne pas voir la lumière qui l'éblouit ; il peut toujours, dans son orgueil et sa liberté, jeter à la face de son maître le *non serviam* de l'ange maudit.

« Et ce cri de sédition retentit de nos jours plus haut que jamais parceque bien des écrivains ont oublié leur mission. Ils ont flatté les passions mauvaises au lieu de les flageller ; ils ont excusé le vice quand ils ne l'ont pas glorifié, il ont négligé la vertu quand ils ne l'ont pas ridiculisée.

« Nous devons donc par nos écrits, inspirer l'amour du travail, le respect des lois, le culte des beaux arts ; un peuple qui travaille est un peuple chaste et fort, et un peuple chaste et fort résiste aux persécutions, grandit vite, et se prépare un bien être durable ; un peuple qui respecte les lois n'est point la victime des perturbations sociales et il jouit de la paix, le plus grand des biens.

« Un peuple qui aime et cultive les beaux-arts devient en quelque sorte le maître des autres peuples, car il ne saurait perdre, dans les catastrophes qui peuvent l'atteindre ses connaissances et son génie. Ses vainqueurs mêmes s'inclinent devant son prestige, et lui demandent le secret des merveilles qu'il opère.

« Nous ne sommes qu'une poignée de français jetés dans les vastes contrées de l'Amérique, et notre langue n'a plus la délicatesse et les beautés de celle de nos frères. Le devoir de nos écrivains est aussi de bien apprendre cette langue superbe que trop d'hommes négligent imprudemment, afin de l'écrire dans sa pureté, et de la transmettre dans son intégrité.

« Les lieux, les temps et les circonstances lui apporteront sans doute certaines modifications ; mais le discernement et le goût de nos auteurs peuvent faire que ces modifications deviennent des charmes pour l'oreille et des richesses pour la pensée.

« Chez les infidèles, la littérature ne peut propager que la loi naturelle et les vertus humaines ; chez les chrétiens elle doit proclamer la loi divine et le triomphe de l'âme.

« Elle a pour mission de prévenir ainsi la décadence des grands peuples et de favoriser l'agrandissement des jeunes nations. Souvent elle suit les pas de ceux qu'elle devrait précéder, et caresse les caprices d'une époque. Que la nôtre ne subisse point un joug qu'elle doit imposer et qu'elle n'abdique point sa royauté pour se faire servante. Que le désir de plaire ne séduise pas l'écrivain et que l'auteur sache préférer les louanges des esprits éclairés aux applaudissements de la foule ignorante. Notre littérature, alors, n'en sera pas moins le peinture vraie de nos mœurs et de notre histoire intime.

« En effet on finira par croire ce qui sera enseigné de toute part, par aimer ce que tous les livres déclareront aimable, et par pratiquer ce qui sera reconnu comme l'essence du bien.

« Dieu appelle à lui tous les hommes, mais les uns plus que les autres. Il appelle aussi toutes les nations, mais il a des bontés infinies pour quelques-unes ; et celles-ci, il les comble de bienfaits. Telle fut la nation juive ; telle est, dans notre ère, la nation française : tel sera dans l'avenir,—ses origines sacrées et le sang de ses martyrs en sont un gage,—le peuple canadien-français.

« Ecrivains qui m'entendez, comprenez donc votre tâche et ayez le courage de remplir votre devoir. L'avenir de votre pays dépend de vous. Il sera ce que vous le ferez : il deviendra ce que vous êtes. Vous n'avez pas à retirer un peuple des ténèbres, vous n'avez qu'à l'encourager dans la voie où il marche, sous l'égide de la foi. Votre mission est facile, parce que vous êtes en communion avec la vérité. Vos paroles sont des semences prodigieuses qui se répandent partout et se multiplient à l'infini. Vous êtes la force qui détruit ou édifie. Parlez de Dieu avec respect, et le peuple qui vous lit respectera Dieu ; ne rougissez pas d'affirmer vos pieuses croyances, et la foule croira jusqu'au martyre ; enseignez la pureté du cœur, et la chasteté embaumera vos pages.

« On subit nécessairement l'influence du milieu où l'on vit, et de notre temps l'on vit surtout au milieu des livres. Les livres, voilà les amis de tous, les compagnons inséparables de chacun, de l'enfance jusqu'à la vieillesse. S'ils sont bons, la société est sauvée ; s'ils sont mauvais elle est perdue pour Dieu. Mais qu'ai-je à craindre ? un souffle admirable de foi s'exhale des pages que vous avez écrites, le venin de l'envie n'empoisonne pas vos pensées, la pureté triomphe, et la chasteté jette un voile gracieux sur vos œuvres. Comment alors la nation qui vous lit, et se forme d'après les modèles que vous lui offrez dans vos récits ingénieux, ne serait-elle pas une nation admirable ? Et comment une telle nation pourrait-elle se diviser contre elle-même, se laisser frustrer de ses droits et souffrir jamais l'ignominie d'un joug odieux ?.....Comment une telle nation pourrait-elle ne pas aimer le sol qui est son berceau, les institutions où elle s'instruit, le temple où elle prie, et la religion sainte qui lui ouvre les portes de l'immortalité ?»

Monsieur le président dit qu'il ne saurait trop remercier M. LeMay pour son beau travail.

« J'ai, cependant, ajoute-t-il, deux reproches très-graves à lui faire : c'est d'avoir été beaucoup trop bienveillant à mon égard, et très-injuste à l'égard d'un écrivain canadien des plus distingués. Je pense que nos amis les Acadiens qui sont ici lui pardonneront difficilement de n'avoir rien dit de l'excellente traduction en vers que l'on a faite de *l'Evangéline* de Longfellow, traduction dont l'auteur est cependant bien connu de M. LeMay. Si, après avoir lu cette traduction, on se plaignait de notre pauvreté littéraire, ce ne serait certainement pas la plainte du « *mauvais pauvre* », mais bien la plainte du « *mauvais riche* ». Du reste, on sera d'autant plus porté à en vouloir à M. LeMay, que l'auteur qu'il a ainsi oublié a écrit un poëme intitulé : *Les Vengeances*, et que tous nous nous sentons disposés à le venger de cet injuste oubli. Enfin, je ne vois pas d'autre moyen pour M. LeMay d'obtenir son pardon que de faire un *Pélérinage* à la bonne Sainte-Anne. » (1)

Proposé par l'hon. H. G. Mailhot, secondé par M. J. E. Martineau :

Résolu : Qu'une adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour témoigner de notre gratitude pour la chaleureuse sympathie qu'il a montrée aux Canadiens réunis à Québec.

Proposé par M. S. LeSage, président-adjoint de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, secondé par l'hon. P. A. Landry, ministre des Travaux Publics, Nouveau-Brunswick :

Résolu : Que les délégués acadiens et canadiens-français du Canada et des Etats-Unis, réunis en Convention Nationale, sont unanimes à déclarer que les Acadiens et les Canadiens-Français doivent profiter de cette circonstance solennelle, pour sceller un pacte d'alliance fraternelle indestructible, entre ces deux rameaux si vivaces qui représentent le génie de la France en Amérique.

Proposé par l'hon. P. A. Landry, secondé par le Rév. Père Bourgeois :

(1) Les mots en italiques sont les titres d'ouvrages de M. LeMay.—C.

Résolu : Que cette Convention Nationale offre ses plus sincères remerciements à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, pour la généreuse hospitalité qu'il a bien voulu offrir aux représentants acadiens et canadiens-français réunis à Québec le 25 juin 1880.

Que cette Convention remercie Monseigneur l'Archevêque de Québec et nos Seigneurs les Evêques et le clergé pour le bienveillant patronage et l'appui qu'ils lui ont accordé.

Proposé par M. Rhéaume, secondé par M. Jules Tessier :

Que la Convention Nationale réunie à Québec présente ses plus sincères remerciements à M. le Recteur et à MM. les Directeurs de l'Université Laval pour l'empressement et la bienveillance avec lesquels ils ont bien voulu mettre les salles de l'Université à l'usage de la Convention, et pour toutes les attentions délicates qu'ils ont prodiguées à ceux qui en forment partie ;

Que cette Convention forme les vœux les plus sincères et les plus ardents pour que cette glorieuse Université Laval continue à grandir et à prospérer pour l'avantage de la nationalité canadienne-française en Amérique.

Proposé par l'honorable M. Trudel, secondé par l'honorable M. Laurier :

Qu'il soit nommé un comité chargé de mettre à exécution les plans, projets et résolutions de cette Convention ;

Que ce comité soit composé du président ; des vice-présidents ; des secrétaires ; des présidents des différentes Commissions ; des rapporteurs des différentes Commissions ; du moteur et du secondeur ;

Que ce comité soit chargé de faire continuer les travaux commencés dans les Commissions, de publier tous les rapports, discours, etc., ainsi qu'un compte-rendu des procédés de cette Convention, et que les pouvoirs de ce comité soient continués jusqu'à la tenue d'une prochaine Convention que ce comité est, par les présentes, chargé d'organiser.

Monsieur le Président-général résume les délibérations de la Convention et félicite les membres présents sur le succès qui a couronné les efforts des différentes Commissions.

« J'ose espérer, dit-il, que toute mauvaise impression qui aurait pu résulter des oublis ou des malentendus inévitables dans une aussi grande entreprise, disparaîtra, et que ceux qui auraient ainsi à se plaindre voudront bien réfléchir à la tâche immense que s'étaient imposée les organisateurs de la Convention, et au peu de temps qu'ils ont eu pour s'en acquitter. Leur zèle et leur bonne volonté ne sauraient être mis en doute, non plus que le succès de la démonstration. Elle ne sera pas, il faut l'espérer, la dernière de ce genre ; et les malentendus ou les erreurs qui ont pu avoir lieu serviront de leçon pour une autre occasion.

« On vient, ajoute-t-il, de me signaler une lacune regrettable ; mais je m'empresse de la réparer. On a donné de justes éloges au collège de Memramcook et au zèle de ses fondateurs. On a oublié de dire que dans une autre partie du territoire acadien, une autre institution du même genre, fondée avec autant de difficultés et rendant d'aussi grands services, a donné lieu à un grand dévouement ; et que M. Richard, le fondateur du collège de St. Louis, a souffert héroïquement pour la cause de l'enseignement.

« Ce n'est sans doute point la seule omission que l'on a droit de regretter ; mais on doit comprendre que dans une circonstance comme celle-ci, on ne saurait être très-complet en toutes choses et que l'insuffisance n'est pas toujours de l'injustice, malgré qu'elle puisse y ressembler. »

Après ce discours, monsieur le Président propose des acclamations à l'Angleterre, au Souverain-Pontife, à la France.

L'assemblée entière se lève et pousse des vivats chaleureux, au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

Le silence rétabli, monsieur le Président annonce la clôture de la Convention de Québec. Il est cinq heures du soir.

H.-J.-J.-B. CHOUINARD,
Secrétaire-Général.

LIVRE SECOND

—

TRAVAUX DES COMMISSIONS

CHAPITRE PREMIER

I—PREMIÈRE COMMISSION : INTÉRÊTS POLITIQUES ET SOCIAUX.
II—DEUXIÈME COMMISSION : INDUSTRIE ET COMMERCE.

I

I—PREMIÈRE SÉANCE DE LA PREMIÈRE COMMISSION TENUE DANS UNE DES SALLES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, LE 25 JUIN 1880.

§ 1.—Présents :—L'Hon. C. A. P. Pelletier, l'Hon. H. G. Mailhot, MM. Jean Blanchet, Israël Tarte, M. P. P., Jules Tessier, Charles Desjardins, Ed. Gauthier, L. G. Desjardins, Achille Larue, M. P., P. Poirier, P. B. Casgrain, M. P. et Fortunat Rouleau, M. P.

M. Israël Tarte propose, secondé par M. Ed. Gauthier, que l'Hon. C. A. P. Pelletier, soit élu président, et M. Fortunat Rouleau, M. P., secrétaire. Adopté.

La Commission procède aux affaires et s'occupe des sujets suivants :

1. Sur la nécessité de la part des Canadiens-Français de revendiquer incessamment leur part légitime d'influence et de patronage dans la distribution des travaux, des emplois et des deniers publics.

L'Hon. M. Mailhot, fait lecture du projet de rapport suivant qui est adopté, ainsi que les résolutions qu'il contient, après discussion et division.

Voici ce rapport :

§ 2.—« La nécessité de la part des Canadiens-Français de revendiquer incessamment leur part légitime d'influence et de patronage dans la distribution des travaux, des emplois et

des deniers publics n'a pas besoin d'être démontrée ; elle est évidente. Si nous voulons nous maintenir dans la confédération canadienne comme peuple distinct, avec les traits, le caractère et les aspirations qui nous sont propres, nous devons nous assurer dans le gouvernement et dans l'administration des affaires du pays une aussi grande part que possible ; et l'un des plus puissants moyens d'y arriver, c'est d'avoir notre part légitime des charges et des fonctions du gouvernement et de l'administration.

« Chacun sait combien les fonctionnaires exercent d'influence.

« Il y a ici plusieurs ministres et anciens ministres, et ils savent par expérience combien il est difficile pour un chef de département de prendre aucune décision et d'agir contrairement aux opinions de ses subordonnés. Les chefs ne font que passer à la tête des départements ; ils s'y succèdent rapidement, tandis que les sous-chefs demeurent, et en définitive, ce sont eux qui impriment la véritable direction aux départements.

« L'influence des fonctionnaires ne se borne pas là ; elle se fait sentir puissamment sur le gouvernement général de la nation. Tous les peuples sont plus ou moins gouvernés par les fonctionnaires ; ils se recrutent dans les classes dirigeantes de la société, et dans les pays comme celui-ci, où il n'y a pas à proprement parler d'aristocratie ou de noblesse, les fonctionnaires publics, et ceux qui aspirent à le devenir, aidés des entrepreneurs des travaux publics et des fournisseurs du gouvernement, exercent en grande partie l'influence que ces classes exercent dans d'autres pays.

« La langue française est pratiquement exclue de certains bureaux publics, simplement parcequ'il n'y a pas, dans ces bureaux, d'employés habiles à la parler et à l'écrire ; et il est clair que si les fonctionnaires canadiens-français étaient entièrement exclus de l'administration, notre langue en serait par le fait complètement bannie.

« Si les juges et les officiers qui sont chargés de l'administration de la justice n'entendent pas la langue française, il s'en suivra qu'elle sera bientôt exclue des tribunaux ; tous les jugements seront rendus et rédigés en langue anglaise, et les plaideurs, après avoir obtenu à grand frais un jugement, n'en pourraient comprendre le sens sans le secours d'un interprète. Les juges, faute de connaître la langue française, ne pouvant

étudier notre droit à sa source, ne seraient pas pénétrés de son véritable esprit, et ils introduiraient en peu de temps une jurisprudence contraire au droit, et ainsi, après avoir vu notre langue disparaître des tribunaux, nous verrions nos lois elles-mêmes disparaître à sa suite.

« Il nous faut donc à tout prix exiger et obtenir notre part légitime des charges et des fonctions publiques tant politiques qu'administratives.

« Il nous la faut, non-seulement quant au nombre des emplois, mais encore et surtout quant à leur importance et à l'autorité qu'elles confèrent dans toute et chaque branche du service public où nous devons être représentés.

« Il nous faut, pour des raisons analogues, exiger que les provinces et les parties de provinces habitées par les Canadiens-Français, les Acadiens et les Métis français aient leur part des travaux et améliorations publics, afin que l'accroissement de richesse et de population qui en résulte n'ait pas lieu entièrement à notre détriment.

« Toutes les compagnies de chemins de fer, de navigation, de télégraphe, et généralement toutes les compagnies ou sociétés financières, industrielles ou de commerce, établies parmi nous et que nous contribuons à alimenter, devraient aussi être amenées à compter avec nous quand il s'agit de la distribution de leur patronage. Il ne faut pas que ces compagnies, qui vivent de l'encouragement que nous leur donnons et très souvent des allocations que nous leur payons, opèrent à notre préjudice, en excluant nos nationaux de leur administration, sous le prétexte que le capital de ces compagnies provient de source étrangère ; nos compatriotes fixés aux Etats-Unis devraient aussi, il nous semble, chercher à placer nos compatriotes dans les charges publiques, politiques, municipales ou administratives.

« Il est inutile de démontrer ici que nous n'avons notre part ni dans les emplois, ni dans les améliorations publics. Le fait est connu et admis de tout le monde. Il suffit de rappeler que nous sommes exclus presqu'entièrement de la plupart des départements fédéraux et de l'administration des chemins de fer fédéraux ; et que, dans notre province même, nous sommes loin d'avoir notre part légitime dans plusieurs bureaux publics, et spécialement dans la composition des tribunaux.

« Passons maintenant à l'examen des moyens à employer pour faire cesser cet état de choses.

« Il semble que le principal moyen et le plus efficace serait que, pour les Canadiens-Français—et sous ce nom je comprends aussi les Acadiens et les Métis français—la question du patronage fut au-dessus des disputes des partis ; c'est-à-dire qu'il serait admis en principe par tous les partis politiques que les Canadiens-Français ont droit à une part du patronage en proportion de leur nombre, et que c'est une nécessité pour eux de l'exiger.

« Cette vérité devrait former un des articles du programme de chaque parti politique, parmi les Canadiens-Français, et il ne devrait pas y avoir plus de division entre eux sur ce sujet, non plus que sur toute autre question qui intéresse notre nationalité d'une manière vitale, qu'il n'y en a sur la question du divorce, ou sur celle des écoles dénominationnelles.

« Il faudrait qu'il fut de règle pour tous les hommes politiques canadiens-français, à quelque parti qu'ils appartiennent, d'agir de concert pour exiger de tout gouvernement ou administration l'application rigoureuse de ce principe.

« Tout électeur canadien-français devrait se poser pour règle de ne jamais voter pour un homme public qui n'aurait pas le courage de revendiquer, même à l'encontre d'un gouvernement formé d'hommes de son parti, une part légitime du patronage pour ses compatriotes.

« La presse canadienne-française devrait surveiller constamment, et d'un œil jaloux, l'exercice du patronage du gouvernement, et chaque fois qu'il se fait une nomination dans un département public, examiner si par cette nomination nos intérêts ont été lésés, et dans ce cas réclamer hautement. Elle ne devrait jamais perdre une occasion d'amener cette question du patronage devant l'opinion publique, afin de la tenir en éveil ; et les orateurs qui ont occasion de s'adresser au peuple dans les assemblées publiques devraient aussi traiter cette question dans le sens que nous venons de mentionner, afin d'arriver ainsi jusqu'à ceux qui ne lisent pas les journaux.

« Par ces moyens, nous formerons une opinion tellement unanime et tellement forte qu'aucune administration n'oserait la braver.

« Les résolutions ajoutées expriment les vues de la commission et elle les soumet respectueusement à l'approbation de la Convention. »

(Signé,) H. G. Mailhot.
Rapporteur.

« Résolu : 1. Qu'il est nécessaire, de la part des Canadiens d'origine française, de revendiquer incessamment leur part d'influence et de patronage dans sa distribution des travaux, des emplois et des deniers publics, et que cette part soit proportionnée à leur nombre d'après le recensement ;

« Résolu : 2. Que ce doit être une règle pour tous les hommes politiques Canadiens d'origine française, à quelque parti qu'ils appartiennent, d'agir de concert pour exiger de toute administration l'application du principe posé dans la résolution ci-dessus ;

« Résolu : 3. Que toute administration qui refuserait d'appliquer ce principe mérite la censure de tous les Canadiens d'origine française ;

« Résolu : 4. Que c'est l'opinion de cette Convention que tout électeur Canadien d'origine française devrait se poser pour règle de ne jamais voter pour un homme public qui n'aurait pas le courage de revendiquer, même à l'encontre d'une administration composée d'hommes de son parti, l'application de ce principe ;

« Résolu : 5. Que cette Convention invite la presse canadienne-française à surveiller constamment et d'un œil jaloux l'exercice du patronage par le gouvernement, et à réclamer hautement chaque fois que, dans l'exercice de ce patronage, nos intérêts seraient lésés ;

« Résolu : 6. Que les hommes politiques devraient aussi agiter cette question dans toutes les assemblées et la traiter dans le même sens afin de tenir l'opinion publique en éveil sur ce sujet ;

« Résolu : 7. Que cette Convention remercie la presse qui a traité cette question dans le sens indiqué dans les présentes résolutions. »

Il est décidé que les résolutions ci-dessus seront soumises à la Convention nationale.

La Convention prend ensuite en considération la question suivante :

2. La possibilité et l'opportunité de la formation d'une Ligue franco-canadienne de toute l'Amérique du Nord ; comment une telle association pourrait être créée, fonctionner et se perpétuer, etc., etc., etc.

Deux projets sont soumis à la commission : l'un de Mgr Laflèche ; l'autre de M. Jos. O. Perreault.

—

§ 3.—PROJET DE MGR LAFLÈCHE

Voici ce que Mgr Laflèche écrivait à notre chapelain, le 18 février 1880, relativement à ce que pourrait tenter la Convention Nationale de la Saint-Jean-Baptiste, réunie à Québec, à l'occasion du 24 juin alors prochain :

« Puisqu'il s'agit de réunir les Canadiens-Français à Québec, à l'occasion de la fête de Saint-Jean-Baptiste, le 24 juin prochain, vous me permettrez, mon cher monsieur, de vous exposer ma pensée sur le but utile et patriotique qu'il faudrait donner à cette grande démonstration, car il serait pénible et bien regrettable de la voir passer comme un feu de joie, sans autre résultat. L'union fait la force : ce principe est indubitable. Or l'union ne peut s'établir que par l'organisation. Il faudrait donc profiter de cette circonstance mémorable pour former une sorte de Congrès National qui aurait pour but de sauvegarder et de développer notre nationalité dans toute l'Amérique du Nord. Cette organisation devrait avoir une autorité centrale qui se composerait d'un ou de deux représentants de tous les groupes importants de Canadiens-Français qui se trouvent dans les différentes provinces de la Puissance, et dans les différents Etats de l'Union Américaine. Chacun de ses membres devrait être choisi par les Présidents des Sociétés de Saint-Jean-Baptiste de la Province ou de son Etat. Ce gouvernement central, ainsi formé pour un certain nombre d'années, se réunirait tous les ans, tantôt dans une province, tantôt dans une autre, tantôt dans un Etat, tantôt dans un autre, pour traiter les intérêts généraux de notre nationalité.

» Chaque subdivision provinciale ou d'Etat aurait aussi son petit gouvernement local, qui aurait pour Président un membre du gouvernement central, et traiterait des intérêts de la nationalité dans son territoire. Enfin, chaque groupe paroissial ou de comté aurait sa Société Saint-Jean-Baptiste, qui s'occuperait des intérêts de la localité.

» Un des premiers soins de cette organisation serait de faire des recensements exacts des Canadiens-Français dans toute l'Amérique du Nord, surtout aux Etats-Unis, où il est difficile d'avoir la vérité sur ce sujet, et en même temps de constater leur état sous le rapport religieux, moral, intellectuel et matériel. Le nombre et les besoins ainsi constatés, il faudrait travailler à fortifier et à protéger les groupes les plus faibles et les plus exposés.

» L'un des moyens les plus efficaces est l'organisation paroissiale, là où elle est possible ; et l'organisation en congrégation ailleurs, avec des prêtres canadiens à leur tête. Les Evêques seront sans doute heureux de seconder les efforts qui auront pour but immédiat de conserver la foi de ces populations en leur assurant les secours religieux. Avec ces paroisses et congrégations viendront les écoles et surtout les couvents et les collèges de Frères, où se complètera l'éducation de famille, et ainsi seront assurés et sauvegardés les éléments de notre nationalité. Tous les huit ou dix ans, il pourrait y avoir réunion générale des députés en grand nombre de tous les divers groupes, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, pour raviver dans ces réunions de la grande famille canadienne l'amour du sol natal et resserrer les liens d'une véritable fraternité.

» Un journal au service de cette organisation et rédigé sous l'inspiration du gouvernement central, pourrait probablement la servir dans son œuvre patriotique.

» Voilà ce me semble quelque chose qu'il serait possible de réaliser, et qui pourrait conduire à des résultats très-importants. Quels avantages

n'en pourrait-on pas tirer pour *la direction à donner à la colonisation*, et aussi pour ces divers courants d'émigration qu'il importerait tant de diriger prudemment, lorsqu'on ne peut pas les empêcher ? etc., etc., etc.

» C'est la conviction où je suis que la Providence a ses vues toutes spéciales sur notre peuple, qui m'engage à vous exposer ces idées, comme un moyen de *sauvegarder la foi* surtout, puisque sans cela il deviendra un instrument inutile que le Seigneur brisera et mettra de côté.

» Agréez, etc.,

» † L.-F., Evêque des Trois-Rivières.

---

§ 4.—Projet de M. Jos. Perreault.

Constitution de l'Union Nationale Française de l'Amérique du Nord.

I.—nom.

Il est créé par les Français d'Amérique une Association Nationale ayant nom : « *Union Nationale Française de l'Amérique du Nord.* »

II.—but.

Le but de l'Association est : 1° De réunir sous ses drapeaux tous les groupes français d'origine, le 24 Juin de chaque année, jour de la Fête Nationale ; 2° D'obtenir pour la race française sa juste part d'influence en Amérique ; 3° De veiller aux intérêts de ses nationaux, réunis en une organisation puissante.

III.—membres.

Sont membres de l'Association, tous les Français d'origine, admis par les Sociétés Nationales ou de Secours de l'Amérique du Nord.

IV.—contribution.

Les membres paient, avant le 24 Juin de chaque année, la contribution annuelle, déterminée par l'Exécutif de l'Association, avec l'approbation des Bureaux de Direction de chaque Division.

V.—Devise—Drapeau—Insignes.

Devise de la Société : " L'Union fait la Force. "
Drapeau : " Le tricolore de la France. "
Insigne : " *La feuille d'érable et le castor.* "
Air national : " L'air national de la France. "

VI.—divisions.

L'Association comprend sept grandes divisions, ayant chacune un nombre indéfini de sections.

1° Division de la Province de Québec.
2° Division des Etats du Nord.
3° Division des Etats du Sud.
4° Division des Etats de l'Ouest.
5° Division du Pacifique.
6° Division des Provinces de l'Ouest.
7° Division des Provinces Maritimes.

VII.—DIVISION DE QUÉBEC.

La Division de Québec, comprend: 1° La Société St. Jean-Baptiste de Montréal; 2° La Société St. Jean-Baptiste de Québec; 3° Sorel; 4° Trois-Rivières; 5° Sherbrooke; 6° St Hyacinthe; 7° St. Jean; 8° Terrebonne, etc.

VIII.—DIVISION DES ÉTATS DU NORD.

IX.—DIVISION DES ÉTATS DU SUD.

X.—DIVISION DES ÉTATS DE L'OUEST.

XI.—DIVISION DES ÉTATS DU PACIFIQUE.

XII.—DIVISION DES PROVINCES DE L'OUEST.

XIII.—DIVISION DES PROVINCES MARITIMES.

XIV.—EXÉCUTIF.

Les officiers de l'Association, sont: Un Général; Sept Présidents de Division; Un Secrétaire-général; Un Trésorier-général, formant l'Exécutif de l'Association.

XV.—BUREAUX DE DIVISION.

Pour chacune des Sept divisions, les Officiers sont: Un Président, les Présidents de Section, un Secrétaire de Division, Un Trésorier de Division, formant le Bureau de Direction pour chaque Division.

XVI.—COMITÉS DE SECTION.

Les Sections se composent des Sociétés Nationales et de Secours comprises dans chaque Division, dont les membres sont Français d'origine. Leurs Officiers constituent de droit les Officiers de Section.

XVII.—POUVOIRS DE L'EXÉCUTIF.

L'Exécutif a l'administration générale de l'Association.

XVIII.—POUVOIRS DES BUREAUX DE DIVISION.

Les Bureaux de Division reçoivent leurs instructions de l'Exécutif et contrôlent les différentes Sections placées sous leur surveillance.

XIX.—DEVOIRS DES COMITÉS DE SECTION.

Les comités de Section reçoivent leurs instructions du Bureau de Direction de leur Division.

XX.—DURÉE DES CHARGES.

Les différents Officiers restent en charge jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

XXI.—ORGANISATION.

L'organisation des Sections se fait aussitôt que possible chaque année, après la célébration de la Fête Nationale.

XXII.—ORGANISATION DES BUREAUX DE DIRECTION.

Le Bureau de direction de chaque Division se réunit aussitôt que possible, après le 24 Juin de chaque année, pour l'élection du Président, du Secrétaire et du Trésorier.

XXIII.—PRÉSIDENTS DE DIVISION.

Les Présidents de Division sont choisis alternativement dans chaque section.

XXIV.—PRÉSÉANCE.

La préséance, entre les différentes Sections de chaque Division, est déterminée par le nombre de membres inscrits, le 24 Juin précédent, dans chaque Section et ayant payé leurs souscriptions. La Division élisant le Général, a la préséance sur les autres divisions.

XXV.—ÉLECTION DU GÉNÉRAL DE L'ASSOCIATION.

L'élection du Général de l'Association se fait alternativement par chaque Division, et dans l'ordre déterminé chaque année à une assemblée des Présidents de Division.

XXVI.—ÉLECTION DES SECRÉTAIRES ET TRÉSORIER GÉNÉRAL.

L'Exécutif, ainsi constitué par l'élection de son Général et de ses Sept Présidents de Division, choisit un Secrétaire et un Trésorier-Général, avec voix délibérative.

XXVII.—REMPLACEMENT DES OFFICIERS.

Dans le cas de décès, démission, absence prolongée d'un officier de l'Association, un remplaçant est immédiatement élu par les procédés ordinaires.

Après lecture et discussion de ces deux projets, il est résolu :

Qu'il est désirable d'organiser une Union générale de tous les groupes d'origine française de l'Amérique du Nord, et que le projet soumis par M. J. O. Perreault, soit accepté comme servant de base à la discussion de la commission.

(Signé,) C. A. P. PELLETIER,
Président.

FORT. ROULEAU,
Secrétaire.

Québec, 25 juin 1880.

II—SECONDE SÉANCE DE LA PREMIÈRE COMMISSION TENUE DANS UNE DES SALLES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, LE 26 JUIN 1880.

PRÉSIDENCE DE L'HON. C. A. P. PELLETIER (1)

La discussion continue sur le projet relatif à une Union Nationale Française soumis par J. O. Perreault à la séance précédente.

Il est resolu

1o. Que les délégues de l'Acadie et des Etats-Unis présents à la Convention soient ajoutés au nombre des membres de la présente Commission.

2o Que la première Commission se constitue en comité provisoire pour mettre à exécution le projet d'une Union Nationale Française de l'Amérique du Nord sur la base du projet soumis à la Convention et en y faisant les modifications de detail que l'expérience rendra nécessaires.

3o Que Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, et Monseigneur l'Archevêque de Québec, soient de droit Présidents Honoraires de l'Union Nationale Française de l'Amérique du Nord.

Québec 26 Juin 1880.

(Signé) C. A. P. PELLETIER
Président.

FORT. ROUTEAU,
Secrétaire.

II

DEUXIÈME COMMISSION : COMMERCE ET INDUSTRIE.

La Deuxième Commission fait rapport à la deuxième séance solennelle de la Convention, qu'elle s'est réunie une fois.

Que l'Honorable Ls Beaubien, M. P. P., est chargé par la commission de préparer un mémoire qui pourra être publié dans le compte rendu de la Convention Nationale.

Nous publions ci-dessous le rapport transmis subséquemment par l'honorable Louis Beaubien.

(1) PARENTS :—L'hon. H. G. Mailhot, MM. Ed. Gauthier, Jules Tessier, Jean Blanchet; M. C. M. Rousseau, représentant la société Saint-Jean-Baptiste du comté de Wayne, Michigan, et conseiller de ville; J.T. Moffatt, de Boston; Joachim Bernier, de Boston; T. A. Bernier, de Saint-Boniface, Manitoba; P. Paulin, N. B.; l'hon. P. A. Landry, N. B.; Urbain Johnson, M. P., N. B.; Laurent Laberge, de Lewiston, Maine; A. F. Lasnier, de Kankakee, Illinois; Monsignor Chas. Guay, représentant l'Union Canadienne de Glen's Falls; Révd. P. J. B. Bédard, Fall River; Révd. G. Pagé, de New Bedford; Charles Thibault, représentant les Canadiens de Champlain, New-York; Pierre Potvin, Chicopee; Pierre Pelletier, de Salem, Mass. président du Club Jacques-Cartier de cet endroit; Major Ed. Mallet, de Washington; Rév. Jos. Michaud, de Bouctouche, N. B.; Louis Larose, président et délégué de la société Saint-Jean-Baptiste de Salem, Sollime Vincent, Salem, Mass.

RAPPORT DE LA COMMISSION DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

En recherchant les causes qui retardent le progrès de notre industrie, comme les moyens propres à activer notre commerce, votre comission s'est fait les réflexions suivantes :

« Notre industrie n'est pas assez prospère, mais notre peu de succès ne provient pas réellement d'un manque d'énergie dans la production même des articles nécessaires à notre consommation intérieure comme à l'exportation.

« Nos ouvriers ont l'esprit inventif développé, sont prompts à saisir les améliorations qui peuvent être faites sur un objet de fabrique. Ils ont cette adresse remarquable que plus d'une fois l'étranger même s'est plu à leur reconnaître. On sait, en effet, que le Canadien peut mettre la main à tout, il est né bon ouvrier.

« Si nous pouvons produire l'article, le produire bon et avec économie, demandons-nous comment il se fait que, avec des moyens faciles de transport, et n'ayant à rencontrer aucune difficulté sérieuse dans l'obtention du capital ou de la main d'œuvre, nos progrès ne soient pas aussi rapides que nous le voudrions, nous croyons devoir exprimer que, là où l'obstacle se dresse devant nous, là où l'esprit d'énergie, d'entreprise, de persistance nous manque, c'est dans la recherche, dans la création du marché. C'est le débouché qui nous manque. Quelque soit l'article qu'il s'agisse de produire, nous pouvons dire sans nous tromper que si on nous assurait des débouchés, nous pourrions suppléer à la demande. C'est là, croyons-nous, la grande difficulté, la pierre d'achoppement pour nous. Les capitaux ne nous manqueront pas du moment qu'un marché sera trouvé ; nous avons vu dernièrement s'ouvrir un débouché nouveau, celui de la vente des bestiaux en Europe ; nous avons suivi rapidement l'exemple de la Province d'Ontario, et voilà que dans un grand nombre de comtés, après avoir expédié tout ce qui était disponible, on s'est mis à l'élevage afin de pouvoir produire l'article qui se vend maintenant. Sachons tirer parti de la nouvelle ligne qui s'établit entre le Canada et le Brésil ; vu les diversités du climat, certains articles produits facilement dans un pays devront nécessairement manquer dans l'autre, et l'échange donnera lieu à un commerce considérable. « Où peut-on vendre ou placer avan-

tageusement »? devrait donc être notre devise, si nous voulons que notre industrie soit active comme notre commerce prospère.

« On a suggéré, pour parvenir à ce résultat, de conseiller aux différents corps de manufacturiers d'élire parmi eux un corps syndical ou conseil chargé tout spécialement de veiller aux intérêts de la branche de commerce ou de manufacture dont il sera la tête. Ces syndics ou conseillers, par leur secrétaire ou leur président, et en agissant au nom de leur corps, seraient tout spécialement chargés de veiller aux mouvements du commerce, de s'enquérir dans les différents pays, d'entrer en correspondance avec les différentes maisons des différents pays, d'être enfin les précurseurs, pour établir la voie, tracer la route commerciale.

« C'est un des résultats de l'association qui produit tant de merveilles de par le monde.

« Laissés à eux-mêmes, individuellement, les commerçants et manufacturiers peuvent avoir plus d'une bonne pensée, plus d'un bon projet qui, faute d'associés, ou faute de se répandre quelque peu dans le public, restera sans résultat.

« Cette idée, cette pensée, qui autrement resterait stérile, discutée à l'assemblée de toute la profession, soumise aux anciens, débattue avec soin, prendra souvent un corps et une réalité pour jeter une nouvelle vie dans tout un pays.

« Les corps de métiers, les manufacturiers, les marchands, avec leur syndicat, ont dès lors une personnalité qui a pour but de s'occuper activement du bien-être de tous. Les marchands ont déjà depuis longtemps, dans notre pays, senti le besoin de se constituer ainsi et nous en voyons tous les jours les bons résultats dans les délibérations des chambres de commerce et les avantages obtenus par leur entremise. Il devrait en être ainsi pour toutes les branches de notre industrie ; pour les constructeurs de navires, pour les fondeurs, pour les propriétaires de forges, pour les manufacturiers d'instruments aratoires, pour les fabricants d'étoffes et de toiles, enfin pour les manufacturiers de meubles et de bois préparé, portes et fenêtres, etc.

« Quand bien même un corps de métier ou une association de manufacturiers encourrait quelques dépenses pour s'assurer les services d'une personne dévouée et constamment occupée à chercher vers quels endroits on peut diriger le com-

merce, quelles sont les améliorations à apporter, ces dépenses seraient bien minimes répandues sur un grand nombre de membres.

« Le corps de métier ou l'association n'y trouverait-il pas un grand avantage ? D'ailleurs l'exemple est là pour nous instruire. Les avocats, les médecins, les notaires, les marchands ont chacun leur chambre ou conseil qui est à la tête de la profession et veille aux intérêts de tous les membres.

« Que nos manufacturiers s'organisent pareillement, et ils trouveront parmi eux la vérification du vieux proverbe : l'union fait la force.

« Nous nous permettrons de faire remarquer que notre commerce nous semble s'en tenir un peu trop aux anciens sentiers, et que l'on ne cherche pas assez à s'en éloigner pour explorer de nouveaux territoires. Nous n'imitons pas en cela l'exemple des Américains que l'on peut rencontrer par tout le monde, sur tous les marchés du globe, cherchant les débouchés dont ils ont besoin pour activer le grand commerce qui fait leur grande prospérité. Au lieu de nous contenter des marchés anglais, pourquoi ne pas imiter les Américains en nous dirigeant soit vers l'Amérique du Sud, ainsi que nous invite maintenant à le faire le gouvernement fédéral, soit vers la Méditerranée, la France et les autres pays, où nous pourrions trouver à placer nos bois et nos céréales avec plus d'avantages, puisqu'une bonne partie de ces pays s'approvisionnent par le commerce des Anglais qui, eux-mêmes, importent en partie de chez nous. Nous devons applaudir au développement que semble prendre le commerce de nos phosphates; c'est là un progrès réel, parceque c'est un nouvel article produit, comme un nouveau marché trouvé. Malheureusement, d'ici à quelque temps, notre agriculture provinciale ne sera pas assez au fait des grands avantages qui peuvent être tirés de l'emploi des phosphates, pour que cet article puisse compter dans la consommation d'une manière sensible, d'ici à quelque temps, du moins. Mais cet article est si bien connu et si répandu aux Etats-Unis, en Amérique, en Angleterre et en France, que l'on peut être assuré que le commerce ne fera que s'accroître à mesure que son lieu de production sera plus connu. Et pour sa manufacture dans le pays, comme il faudra produire l'acide sulphurique, on peut compter sur une industrie nouvelle, nous en avons dans le pays toutes les matières premières.

« Les Compagnies de chemins de fer ont des employés dont l'unique devoir est de rechercher continuellement quels sont les effets qui peuvent être amenés sur la ligne pour en faire un profit. Dans ce but là, ils se rendent dans les lieux de production, et ils font un relèvement de ces effets, puis ils se rendent au lieu de distribution de la ligne et agissent là, pour ainsi dire, comme les agents des marchands qui ont à vendre ces produits dont ils ont la liste.

« C'est une idée que nous émettons ; ne pourrait-il pas avoir un employé nommé pour la Province, parfaitement au courant de ces questions de commerce, dont le devoir serait de trouver continuellement de ces débouchés à notre commerce et d'en informer les différents manufacturiers ?

« Les différentes branches ou associations de nos manufactures ne pourraient-elles pas avoir elles aussi leurs commis-voyageurs au service du conseil ou du syndicat dont nous parlions tantôt et qui feraient pour une seule branche de manufactures ce que l'agent général ferait pour toutes. Que l'on s'organise et sur toute la ligne ; que nos manufacturiers aient leurs conseils, comme nos marchands ont leur chambre de commerce, qu'ils aient leurs agents ou commis-voyageurs, et après tout, la dépense sera légère pour tous, tandis qu'au contraire le bénéfice pourra être considérable pour chacun.

« Aux Etats-Unis, les agents consulaires, agissent dans l'intérêt général et d'après des ordres reçus, et sont réellement les agents du commerce. Il est de leur devoir, dans toutes les parties du globe où ils sont stationnés, de rechercher les occasions de favoriser le commerce, de faire des listes des articles qui dans ces endroits se vendent un haut prix et qui peuvent être produits et manufacturés avantageusement aux Etats-Unis, et d'en informer les manufacturiers de leurs pays.

C'est ainsi que le grand commerce américain étend continuellement ses ramifications, ainsi que nous l'avons dit plus haut, dans toutes les parties du globe et qu'il fait une si grande concurrence au commerce anglais. Imitons en petit cet exemple que nous donnent nos voisins ; nous n'avons pas nos représentants dans les différents pays, mettons du moins en œuvre les moyens qui sont à notre portée ; et que l'énergie des corporations qui devront être créées, secondant l'initiative personnelle, nous procure ce que nous ne pouvons nous donner par l'intervention de l'Etat. C'est ainsi que nous

pourrons vendre avec plus d'avantages nos bois de construction, nos minéraux, les produits des immenses pêcheries du golfe, nos céréales et les produits de nos manufactures. Qu'on se le répète et qu'on en soit bien convaincu ; ce ne sont ni les capitaux, ni l'esprit d'invention ou d'entreprise qui nous manquent pour la production même, c'est le débouché. Et pour créer ce débouché il ne faut après tout que de la diligence et de la persévérance, plutôt que le capital, ou du moins qu'un capital considérable. Il est à notre portée de nous procurer ces débouchés essentiels et de garantir notre prospérité nationale. Aidons-nous et le ciel nous aidera. Le moyen pour trouver ces débouchés nous est enseigné par l'expérience des autres nations ; sachons les imiter d'aussi près que possible et suivant nos moyens ; faisons sur une petite échelle en proportion de notre population ce qu'ils font sur une grande échelle et en proportion de leurs millions, et nous parviendrons au succès que nous ambitionnons.

« Nous verrons ainsi s'établir de nouvelles industries parmi nous. Les ressources de notre sol et de nos mines seront exploitées ; on trouvera des placements pour ces minéraux dont nous ne tirons pas parti, comme nous trouverons de l'ouvrage rémunératif pour notre population. Nous la fixerions ainsi au sol et nous l'empêcherions de s'éloigner pour aller dans les Etats-Unis trouver cet emploi que nous devrions lui assurer sur la terre natale.

« Dans les remaniements de tarif, dans les circonstances où il y aura un intérêt en jeu pour les différentes branches industrielles, elles se trouveront ainsi tout organisées, elles auront leur chef pour les représenter et faire valoir leurs droits.

Montréal, 29 octobre 1880.

« Ls Beaubien,
« Rapporteur. »

CHAPITRE II.

I—TROISIÈME COMMISSION : DE LA COLONISATION.

II—QUATRIÈME COMMISSION : AGRICULTURE.

I

§ 1. Procès-verbal. Les membres de cette Commission se sont réunis le 26 à midi. Etaient présents M. le Grand Vicaire Langevin, M. Labelle, curé de Saint-Jerôme, les Rév. Pères J. P. Lacasse et Thérien et MM. LeSage, Pouliot, David, Petit, Stanislas Drapeau, J. O. Fontaine, Bédard, Larue.

Le Révérend M. Labelle fut nommé président de la Commission et MM. Fontaine et L. O. David furent chargés d'agir comme secrétaires.

Après quelques paroles de M. Labelle et de M. David, la séance fut ajournée à 2½ h. de l'après-midi.

A la reprise de la séance, M. le Grand Vicaire Langevin soumit un projet de Société de Colonisation.

M. Fontaine soumit ensuite son rapport sur l'état de la Colonisation, et les moyens à prendre pour la développer et la propager, et après discussion la résolution suivante, basée sur les conclusions de ce rapport, fut adoptée.

Proposé par M. J. E. Bédard, secondé par le Dr Larue ;

Résolu : Que la commission a appris avec bonheur la formation d'une société de colonisation pour le diocèse de Québec sous la direction de Mgr l'Archevêque de Québec, et la formation d'une semblable société dans le diocèse de Montréal, sous la direction de Mgr de Montreal, et qu'elle espère que des sociétés semblables seront formées dans tous les diocèses de la Province.

Sur proposition de M. le Grand Vicaire Langevin, secondé par le R. P. Lacasse, il est résolu :

Que la seule immigration qui convienne à la Province de Québec est celle qui lui viendrait du pays, ou d'associations formées dans le but de la diriger vers la Province de Québec, comme celle que nous recommande Son Eminence le Cardinal Archevêque de Westminster, dont la Commission a entendu un des délégués, le Révd M. Canty.

Que l'œuvre de la Colonisation soit entièrement soustraite à l'influence de la politique, et que pour cet effet elle soit entreprise par les sociétés diocésaines sous la présidence de nos Evêques, là où elles se formeront, avec obligation seulement à chacune d'elles de rendre compte tous les ans, à une époque fixe, de l'emploi des sommes d'argent à elles confiées par le gouvernement pour la colonisation.

Proposé par le Rév. P. Thérien :

Que le gouvernement soit humblement prié de vendre ses terrains miniers au même prix que les autres, en se dédommageant par des droits imposés sur le minérai.

Sur proposition de M. Pouliot, secondé par le R. P. Lacasse, il est résolu :
Que le rapport de M. Fontaine et le projet de société de colonisation de M. le Grand Vicaire Langevin soient soumis à la Convention.
Et la Commission s'est ajournée.

J. E. BÉDARD,
Secrétaire.

CHICOUTIMI, 18 JUIN 1880.

A J. BTE. PETIT, écuyer, marchand,
Chicoutimi.

Mon cher monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que vous avez été nommé pour remplacer monsieur le Président de la Société à Québec, en vertu de la résolution suivante :
Proposé par M. le Docteur L. E. Beauchamp, secondé par M. P. H. Boily, et résolu unanimement :
Que vû l'impossibilité dans laquelle se trouve monsieur le Président de la Société St. Jean-Baptiste de Chicoutimi d'assister à la Convention nationale à Québec, J. B. Petit, écuyer, marchand, soit nommé pour le remplacer dans toutes les circonstances qui exigeront la présence du premier officier de la Société.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le délégué,
Votre tout dévoué,

(Signé) DR. LACOMBE.

LAC ST. JEAN, LE 30 JUIN 1880.

A Sa Grandeur Monseigneur D. RACINE,
Evêque de Chicoutimi.

Monseigneur,

Votre Grandeur nous ayant posé les questions suivantes (par l'entremise du Dr. Lacombe) avec prière d'y répondre :

1° Si à votre avis, il est mieux de placer les colons le plus près possible des établissements déjà défrichés, et de faire coloniser successivement les townships ?

2° Si les chemins de colonisation devraient précéder les colons ?

3° Chaque colon devrait-il travailler sur son lot, ou plusieurs colons se réunir pour ouvrir plusieurs lots en société, et les diviser lorsqu'ils seront en partie défrichés ?

4° Croyez-vous qu'il serait bon qu'un prêtre résidât une grande partie de l'année au milieu des nouveaux colons, afin de les encourager et diriger leurs travaux ?

5° Quelle classe de colons devrait être dirigée vers votre comté ?

6° Croyez-vous que les personnes qui possèdent une somme d'argent suffisante feraient mieux de s'établir sur des terres déjà défrichées, ou d'ouvrir de nouvelles terres ?

7° Avez-vous quelques suggestions à faire qui favoriseraient la colonisation du comté et quelles sont-elles ?

Nous, soussignés, curés et missionnaires du district du Lac St. Jean, prenons la liberté de répondre à ces questions comme suit :

1° Les colons devraient toujours être placés le plus près possible des établissements déjà défrichés ; ainsi groupés et massés, ils résistent mieux lorsque viennent les mauvaises années, sans compter qu'ils peuvent ainsi, et de bien des manières, s'aider mutuellement.

2° Il est hors de doute que les chemins de colonisation devraient toujours précéder les colons, dans tous les endroits reconnus propres à la culture ; c'est ce qu'on n'a pas toujours compris dans notre district, où on a souvent attendu que les paroisses fussent formées avant de leur donner les routes et chemins auxquels les colons avaient droit.

3° Chaque colon devrait toujours travailler sur son propre lot, à moins qu'une compagnie (telle que celle qui travaille en ce moment à coloniser le *township Normandin*) engageant des hommes à certaines conditions, fournisse à ces hommes les moyens de se fixer sur un lot ou section de lot, qui lui serait octroyé comme salaire.

4° Rien de plus propre en effet que la présence d'un prêtre au milieu des nouveaux colons, pour les encourager et diriger leurs travaux ; et il est arrivé plus d'une fois que des colons de bonne foi et bien disposés ont abandonné leurs terres, pour n'avoir pas eu cet avantage.

5° Autant que possible, des colons qui ont été élèves ou qui ont vécu dans les campagnes (surtout des fils de cultivateurs) sans toutefois fermer la porte aux colons de bonne foi, qui pourraient venir d'ailleurs.

6° Il faut distinguer : 1° ceux qui seraient en possession d'un fort capital, feraient mieux de s'acheter des terres déjà défrichées, tout en gardant une certaine somme en réserve, comme poire pour la soif ; 2° ceux qui n'auraient qu'un capital peu considérable feraient mieux de faire travailler avec cet argent sur des terres nouvelles.

7° Les seules suggestions qui restent à faire consistent à insister fortement auprès du gouvernement afin qu'il fasse ouvrir les routes et chemins de colonisation dans tous les endroits où le besoin s'en fait sentir, et à donner au plus tôt une voie de communication directe et rapide avec un centre commercial.

Une bonne chose qu'on devrait faire serait d'offrir des primes aux colons pour travaux de défrichements, etc., faits sur leurs lots.

(Signé),

B. E. Leclerc, Ptre,
Curé d'Hébertville.

J. B. Vallée, Ptre,
Curé de Saint-Jérôme.

J. A. Girard, Ptre,
Curé de Saint-Louis.

J. E. Lizotte, Ptre,
Curé de N. D. du lac Saint-Jean.

— —

ROBERVAL, N. D. DU LAC SAINT-JEAN,
15 juin 1880.

A une assemblée générale des résidents de Notre-Dame du Lac Saint-Jean, tenue le 15 juin, sous la présidence de J. B Parent, écuyer, préfet du comté, les questions soumises ont été après discussion résolues comme suit :

1° Il vaut mieux coloniser successivement, faire suivre les progrès du défrichement, pour donner aux colons nouveaux les bénéfices des routes déjà existantes, mais surtout leur assurer l'aide et les conseils de ceux qui déjà y sont établis. Laissés seuls, ils peuvent se laisser aller au découragement par les grands sacrifices de l'isolement, tandis que soutenus par l'exemple de ceux qui, de pauvres, sont parvenus à une certaine aisance, ils reprennent courage, et l'espérance assure leur succès.

2° Contrairement à ce qui a été fait jusqu'ici les chemins devraient toujours précéder l'établissement des *townships*. Cette pratique malheureuse fait qu'aujourd'hui, ici, les colons attendent que les chemins soient faits pour avancer, ce qui apporte un grand retard à la colonisation.

3° Chaque colon doit choisir son lot et s'occuper du sien. La communauté de travail ne peut se faire qu'entre gens qui se connaissent bien quant à leur capacité de travailler, et encore, dans ce cas, chacun doit connaître d'avance sa propriété. Travailler ensemble pour séparer ensuite les lots nécessiterait un maître et des hommes à gages.

4° La présence du prêtre est bien nécessaire parmi les colons. Celui-ci ne se décourage pas quand il voit près de lui le prêtre partager ses labeurs et ses anxiétés ; l'on aime à se grouper près de lui.

5° Les jeunes gens déjà faits aux travaux de l'agriculture sont les plus propres ; ceux qui n'ont jamais cultivé ne réussissent qu'en autant qu'ils sont disséminés parmi ceux qui y sont déjà habitués. L'exemple et les conseils, qui ne sont jamais refusés, sont les plus grands stimulants pour le colon qui n'est pas brisé aux durs travaux de l'agriculture.

6° Pour celui qui possède assez de fonds, la question se résout bien vite ; sur une terre déjà faite, celui-là peut l'améliorer tout à son aise. Si d'un autre côté il a le courage de s'enfoncer dans le bois, il peut défricher vite et ce serait rendre un immense service à des colons plus pauvres groupés autour de lui. Mais s'agit-il de celui qui ne possède que peu ? A celui-là, c'est une terre nouvelle qu'il faut ; quelques centaines de dollars lui assurent pour toujours une existence sur une terre nouvelle, tandis que s'il veut acheter, et pour cela, contracter des dettes, il subira le sort de ceux qui ont essayé de ce système ; il sera de longues années, sinon toujours, dans l'asservissement.

Le grand cri des colons est que les chemins, les routes manquent. Le gouvernement devrait non-seulement faire arpenter, mais en même temps faire les chemins et routes nécessaires Ici, au Lac Saint-Jean, le défrichement augmenterait bien plus vite et des hommes de bonne volonté n'auraient pas à attendre qu'ils puissent se rendre à leurs lots pour commencer à travailler.

Les sociétés de colonisation encourageraient beaucoup le défrichement si elles voulaient promettre une somme quelconque, quelque minime qu'elle fût, pour chaque arpent mis en culture, en proportionnant cette somme au nombre d'arpents défrichés et au temps mis à les faire.

Le tout humblement soumis,
Votre très-humble serviteur,
(Signé,) Dr G. E. MATTE,
Secrétaire.

CHICOUTIMI, 22 juin 1880.

J. Bte PETIT, écr, marchand, délégué de la Convention préliminaire sur la colonisation, à Chicoutimi, Québec.

Mon cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus le rapport sur la colonisation de la Commission Préliminaire qui a siégé à Chicoutimi.

La Convention de Chicoutimi se composait de Sa Grandeur Mgr de Chicoutimi, des Révds MM, Rousselot, Delâge, Bellay, Roberge, Cimon, Huart et Tremblay, et de MM. Ernest Cimon, M. P., A. A. Hudon, magistrat de district, Olivier Lachance, Michel Caron, J. C. Lacroix et le Dr Lacombe, secrétaire de la Convention.

La convention a adressé à M. les curés des paroisses de la vallée du Lac Saint-Jean des questions sur les mêmes sujets qu'elle même devait traiter et je vous transmets les rapports que ces Messieurs et, après eux, la paroisse de N.-D. du Lac Saint Jean, m'ont fait parvenir.

Comme un des rapports ci-annexés contient les questions soumises, je ne les transmettrai pas.

Les membres de la Convention pour Chicoutimi et les paroisses environnantes ont tenu deux séances, et voici quelles ont été les décisions de leurs délibérations:

1° S'efforcer de placer les colons le plus près possible des établissements déjà défrichés, et faire coloniser successivement les townships, afin de procurer les secours spirituels et temporels le plus facilement.

2° Les chemins de colonisation devraient précéder les colons.

3° Le colon travaillera sur son propre lot. Pour les travaux pénibles il se procurera le secours des voisins ; mais les lots ne devraient pas être ouverts par un travail commun, et divisés lorsque les travaux de défrichement seront avancés, entre les personnes qui les auront ouverts.

4° Il serait bon qu'un prêtre se trouvât pendant la plus grande partie de l'année au milieu des colons, afin de les encourager et diriger leurs travaux.

5° Le choix des colons devrait être fait avec la plus grande prudence, et ne diriger sur les terres, que des gens laborieux, désireux de s'établir sur une terre, et ayant l'habitude de cultiver.

6° Les personnes qui auraient un capital suffisant feraient bien de s'établir sur une terre défrichée en grande partie. Elles feraient bien de s'adresser aux personnes influentes de la paroisse dans laquelle elles désirent s'établir, afin d'avoir des renseignements qui faciliteront leur établissement.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Délégué,
Votre tout dévoué serviteur,

Dr LACOMBE,
Secrétaire.

EXTRAIT des délibérations du conseil d'administration de la Société de colonisation N° 1, du comté de Rimouski, à sa réunion du 11 juin 1880.

Proposé par F. T. Rouleau, écuyer, secondé par J. A. Martin, écuyer, que M. le président, le Très-Révérend Messire Edmond Langevin, Vicaire-

Général) soit autorisé à représenter la Société à la Convention nationale du 24 juin courant, à Québec, et en particulier à suggérer :

" 1° Que l'œuvre de la colonisation soit entièrement soustraite à l'in-" fluence de la politique ;

" 2° Qu'il soit suggéré un mode d'organisation générale et dont la base " soit la formation des sections diocésaines ;

" 3° Que tout en encourageant une immigration étrangère, telle qu'on " doit la désirer dans la province de Québec, le gouvernement devrait " prendre des mesures pour arrêter autant que possible l'émigration de " nos compatriotes aux Etats-Unis. "

Adopté unanimement.

Signé,

EDMOND LANGEVIN, président,
A. P. LETENDRE, sec. *pro-tem.*

Copie conforme,

C. A. CARBONNEAU, Ptre.,
Sec.-Trés. Soc. Col. N° 1, Rimouski.

Rimouski, 15 juin 1880.

---

§ 2.—MÉMOIRE SUR LA COLONISATION.

I.—LES CIRCONSTANCES PRÉSENTES.

1° S'il est un moment favorable pour traiter avec le gouvernement la question de la colonisation des terres, et pour obtenir des conditions plus favorables à nos jeunes gens, c'est sans doute celui où le cabinet en fait ostensiblement un article de son programme. Cet article de sa politique insinue assez clairement qu'il veut entrer dans une voie plus large, plus généreuse, plus patriotique que celle où marchaient ses prédécesseurs ;—que l'on n'a plus l'intention, comme tant d'hommes politiques, d'employer des mots sonores, et de n'en jamais venir à l'exécution. D'ailleurs, les sympathies du chef actuel de l'administration en particulier sont bien connues, et garantissent l'appui de son influence et par conséquent le succès à ceux qui arboreront le drapeau si glorieux et si populaire de l'exploitation des richesses agricoles.

2° Une récolte abondante vient d'être accordée à presque toutes les parties de la Confédération par la Divine Providence, et ce bienfait sauve notre pays de la ruine dont il était menacé.—Des mines abondantes de substances, propres à améliorer et à engraisser les terres, ont été découvertes dans différentes localités, et peuvent fournir un moyen toujours facile de rendre à la terre ce qu'on lui enlève par la culture.

De grandes voies de communication sont entreprises dans toutes les directions, et rendent plus facile l'accès à des territoires riches et déjà explorés.

3° On invite à son de trompe, à grand renfort de *prospectus* et d'agents envoyés en Europe,—surtout dans les pays protestants, et avec l'offre d'avantages matériels considérables,—la partie surabondante de la population. Dans un grand nombre de cas, ces immigrants, après avoir été transportés au Canada, aux frais de notre gouvernement, vont prendre des terres aux Etats-Unis. Ces faits sont empruntés aux rapports officiels que chacun peut consulter.

4° D'un autre côté, les enfants du sol ont beau supplier et faire des représentations éloquentes et bien appuyées, on leur répond que, pour eux, il n'y a pas d'argent au coffre public ; ou en d'autres termes, que, après avoir favorisé les étrangers par des subsides larges et constamment renouvelés, on ne veut rien faire pour ceux qui ont le premier droit à l'encouragement, et dont l'établissement coûterait moins cher.

5° La conséquence est l'expatriation d'un grand nombre de nos compatriotes, qui, sans maudire pourtant le sol qui les a vus naître, détestent avec raison la politique étroite et aveugle qui les laisse s'éloigner, en refusant de leur faciliter un peu l'acquisition d'un héritage pour eux-mêmes et leurs enfants. Des agents actifs et ambitieux, même nés en Canada, leur présentent, sous des couleurs propres à les allécher, les avantages qu'un gouvernement voisin fait aux colons ; et, après bien des hésitations et des combats avant de renoncer à leur patrie, ils se tournent vers un pays qui leur paraît plus hospitalier ;—ils partent par centaines et par milliers ; et ceux qui restent se lamentent et déplorent un pareil état de choses.

6° Et quel est le sort du jeune Canadien, rendu aux Etats-Unis ?—Nous allons l'apprendre d'un témoin oculaire : plût à Dieu que ce fut le chapitre hautement coloré d'un roman destiné seulement à retenir nos frères parmi nous ? Mais c'est un *fait* tout récent.

Se destinant à un ouvrage de manufacture, une bande de 70 à 80 d'entre eux, hommes et femmes, jeunes garçons et filles, excita la jalousie de ceux qui les avaient vus arriver de mauvais œil. « Ces gens, dit un correspondant, (1) étaient à

(1) *Courrier du Canada* du 4 octobre 1879.

» peine dans la rue qu'ils furent injuriés par une troupe de » femmes et d'enfants, au milieu desquels se trouvaient quel- » ques hommes, criant, vociférant, et lançant des pierres ; » plus loin ils furent assaillis par une troupe qui ne comptait » pas moins de cent cinquante personnes, des hommes pour la » plupart. Les coups, des roches énormes commencèrent à » pleuvoir. Une femme, portant un marmot, fut renversée et » foulée aux pieds: des enfants reçurent des pierres dans la fi- » gure et plusieurs personnes furent sérieusement blessées ».

Que nos jeunes gens apprennent l'accueil qui les attend à l'étranger ? Des amis m'écrivent des Etats-Unis :

« Cultivateurs de Québec, ne venez pas aggraver la position » de vos frères émigrés ; restez sur vos terres ; vous serez » encore plus heureux qu'ici (1).

7° En présence d'une pareille situation, le moment n'est-il pas bien choisi pour le gouvernement de Québec pour prendre des mesures efficaces afin de garder nos jeunes gens en Canada ; je dis des *mesures efficaces*, car jusqu'à présent les moyens employés ont été presque invariablement tout-à-fait en disproportion avec les besoins et les demandes. De là cet exode continuel, ce départ périodique d'une jeunesse découragée et dont le nombre a peut-être encore augmenté cette année.

8° Mais pour arriver à un résultat satisfaisant, il faut bien se rendre compte de tous les détails. L'objet du présent mémoire est d'exposer les défauts du système actuel et d'en suggérer un nouveau, qui réponde à l'attente et qui atteigne son but.

II.—DÉFAUTS DU SYSTÈME ACTUEL.

9° Comme on a coutume de le faire pour le choix des officiers publics et la nomination aux petits emplois, on a mis la colonisation entre les mains des hommes politiques : et de là des abus incroyables, et bien capables d'inspirer le dégoût de ce système. Des hommes incompétents et très-souvent malhonnêtes ont été chargés de diriger les travaux. Ils ont tout déterminé par des considérations politiques ; ouverture des routes, travaux sur cours d'eaux, choix des conducteurs ou agents : les deux partis sont là pour l'avouer. Et cependant

(1) *Courrier du Canada* du 4 octobre 1879.

il faut un certain courage, non-seulement pour dénoncer ce système dangereux, mais surtout pour entreprendre de le remplacer.

10° Quand il s'agissait d'allocations et de répartition des deniers publics, on s'occupait souvent d'abord de tous les autres services, et, quand il y en avait de reste, on en donnait une parcelle pour cet objet, se réservant bien de ne pas laisser sortir un seul denier qui ne rapportât un avantage politique ou ne favorisât une influence précieuse. Invariablement on répondait à ceux qui faisaient valoir l'urgence actuelle de certains travaux : « C'est bon, si votre député le veut bien, mais vous n'obtiendrez rien sans sa recommandation. »

11° Lorsqu'il s'est produit des réclamations contre la manière de procéder ou la saison dans laquelle se faisaient des travaux, on a toujours fait la sourde oreille, lorsqu'un partisan politique était compromis. Sous prétexte de politique, on établissait dans nos campagnes des espèces de petits pachas, par les mains desquels tout devait passer et qui exerçaient une véritable tyrannie. La liberté du vote était même affectée, parce que bien des gens faibles n'osent souvent contredire celui dont l'influence croît avec les années et le nombre de créatures placées.

12° Pour la construction des ponts et chaussées, pour l'ouverture des routes, on a été loin de suivre les règles prescrites par l'art. Généralement l'ouvrage était si mal dirigé qu'il fallait en recommencer une bonne partie, au bout de deux ou trois ans. Les chemins des nouveaux établissements sont presque toujours horribles, et les colons se découragent, en voyant leurs voitures brisées, les animaux de trait estropiés et un temps énorme requis pour parcourir de courtes distances.

13° On exige des colons *l'intérêt* sur le prix de leurs lots, et on ne leur permet pas même, lorsqu'ils ont un permis, de se servir du bois de construction ; tandis que les étrangers n'éprouvent aucune telle restriction, et qu'on a soin, au contraire, de leur construire une habitation provisoire et de leur fournir les premières ressources.

14° On a laissé des sociétés de colonisation se former, mais on a paralysé leurs mouvements et leur efficacité, par toutes sortes de conditions mesquines. Si on leur a permis de se charger de distribuer des lots de terres aux colons, on

les a astreintes à toutes sortes de formalités, qui ne font que compliquer le rouage.

15° Dans bien des cas, certains officiers ont traité les sociétés de colonisation comme si elles devaient aller chercher dans leurs bureaux des connaissances pratiques sur l'établissement des terres, tandis que l'on aurait dû se renseigner auprès de ces sociétés et suivre l'impulsion venant de personnes établies au milieu des cultivateurs.

III.—RECOMMANDATIONS.

16° D'abord et avant tout, on devrait soustraire la Colonisation à l'influence délétère de la *politique*. Sans cette indépendance de la politique, on ne pourra sortir de l'ornière. C'est afin d'obtenir ce but que la Société de Colonisation, établie à Montréal il y a un an, a fait une organisation nouvelle.

A l'article *Observations générales*, on lit ce qui suit :

« Pour mettre cette société au-dessus des passions mes-
» quines des partis politiques, l'Evêque de Montréal sera pré-
» sident *ex officio* de cette association. »

Dans une circulaire du 21 novembre 1868, Mgr l'Evêque de Saint-Germain de Rimouski faisait de son côté l'observation qui suit :

« Il est bien reconnu que de semblables observations ne
» peuvent se soutenir que sous la direction du clergé, je viens
» donc vous demander votre concours actif, pour que votre
» paroisse prenne dans ce mouvement sa juste part d'efforts
» et de sacrifices. »

17° Les sociétés de colonisation devraient se borner à diriger le mouvement vers les cantons reconnus les plus avantageux, évitant, autant que les circonstances le permettront, de faire la distribution des terres ou d'en recevoir le prix pour le gouvernement. Elles devraient tâcher de régler à l'amiable les difficultés s'élevant de temps en temps entre des particuliers ; mais ne pas s'occuper de celles où le gouvernement pourrait être concerné, car l'expérience du passé montre que c'est là un écueil où plusieurs ont échoué.

18° La dépendance des sociétés de colonisation du département des terres leur a été très-préjudiciable et a presque complètement paralysé leur efficacité. Le succès de la société de

Montréal, qui ne date que d'un an et qui a pris pour base l'indépendance du contrôle officiel, en est la preuve.

IV.—AVANTAGES A OBTENIR DU GOUVERNEMENT EN FAVEUR DE LA COLONISATION.

1° Qu'il mette à la disposition des sociétés diocésaines une somme annuelle pour les objets suivants :

A chaque colon pauvre, et voulant ouvrir *bonâ fide* un lot dans un des townships compris dans les limites diocésaines : Une hache ; une charrue ; un petit poêle et quelques provisions au moins pour la première année ; quelques livres de clous et les ferrures essentielles pour une petite maison ; des vitres pour les fenêtres ;

2° Qu'il réduise le prix d'un lot ordinaire de cent acres à $10, (si toutefois le lot est de bonne terre dans sa plus grande étendue) payable après deux années de possession, en deux paiements annuels ;

3° Que les sommes provenant de cette source soient mises à part et forment un fonds spécial appelé : *Fonds de colonisation* ;

4° Que les sociétés diocésaines soient autorisées à indiquer les centres où le gouvernement ferait construire sous la direction de la dite société,—sur un lot patenté en faveur de syndics élus suivant la loi,—un édifice (disons de 30 pieds x 40) pour servir provisoirement de chapelle et de maison d'école ou de logement pour le prêtre ;

5° Que le gouvernement fasse terminer le *Chemin Taché*, le *Chemin Maritime* et autres ;

6° Que les routes cessent d'être sous le contrôle des municipalités (système qui ne fonctionne que très-mal), et soient entretenues aux frais de la Province, comme dans tous les pays bien organisés. (1)

La Quatrième Commission, « *De l'Agriculture,* » n'a pu se réunir ni faire rapport ; nous renvoyons à ce que nous en avons dit plus haut, à la page 313.

(1) Ce serait ici le lieu de placer le rapport de M. J.-O. Fontaine sur la colonisation. Malheureusement, une maladie grave, dont M. Fontaine souffre depuis six mois, l'empêche de nous livrer maintenant son travail. Nous le renvoyons à la fin de ce volume.—C.

CHAPITRE III

CINQUIÈME COMMISSION : SCIENCES, LETTRES, BEAUX-ARTS.

I

PREMIÈRE SÉANCE DE LA CINQUIÈME COMMISSION, TENUE DANS UNE DES SALLES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL, LE 25 JUIN 1880.

§ 1. *Procès-verbal.* Cette commission devait faire rapport après délibération « sur l'état actuel des sciences, des lettres et des beaux-arts en Canada, et sur les moyens de les faire progresser. »

Les rapporteurs étaient : MM. C. Baillargé, E. Taché, E. Hamel, B. Sulte, M. l'abbé Laflamme.

Séance du 25 juin 1880.

La commission se réunit à 3 heures P. M., vendredi, le 25 juin 1880, dans une des salles de l'Université Laval.

L'honorable F. G. Marchand, M. P. P., est élu par acclamation président de la Commission, et M. A. Gélinas, secrétaire. M. Oscar Dunn fait lecture d'un rapport de M. Benjamin Sulte sur les lettres.

Après délibération et discussion, la considération définitive de ce rapport et l'adoption des conclusions sont remises à la prochaine séance.

M. l'abbé Laflamme donne ensuite lecture d'un rapport sur les sciences.

M. Pagnuelo, propose, secondé par M. Tanguay, de substituer à la sixième conclusion de ce rapport, laquelle se lit comme suit :

« Exiger le baccalauréat ou l'inscription universitaire pour l'admission à l'étude des professions libérales ; la suivante :

« Que les examens pour l'admission à l'étude des professions libérales soient faits par des professeurs choisis par les bureaux de chaque profession dans les universités et les collèges, et sur les matières comprises généralement dans un cours d'études classiques.

Après délibération et discussion, la considération difinitive de cette conclusion et du rapport lui-même est remise à la prochaine séance.

M. C. Baillargé fait alors la lecture d'un rapport sur les arts et en particulier sur l'art de bâtir.

Après délibération et discussion la considération définitive de ce rapport est remise à la prochaine séance.

La Commission s'ajourne alors à demain, à huit heures A. M., samedi, le 26 juin 1880.

Et la séance est levée.

(Signé) A. GÉLINAS,
Secrétaire.

§ 2.—RAPPORT DE M. BENJAMIN SULTE SUR LES LETTRES.

« L'état actuel des lettres dans le Canada français peut se définir comme suit : des écrivains amateurs publient des ouvrages que lisent un certain nombre d'amateurs.

» Il n'y a pas de public pour les livres canadiens. Les éléments dont se composerait ce public existent néanmoins ; quand une fois ils auront pris forme, nos auteurs verront s'ouvrir une carrière et leurs ouvrages entreront pour une bonne part dans les influences qui dirigent notre nationalité.

» Ce cadre tracé, voyons-en les détails.

» Les grandes choses se produisent le plus souvent sans avoir été prévues : témoin notre préservation après la conquête, notre rôle extraordinaire dans la revendication des libertés politiques, et maintenant, la mise au jour d'une littérature destinée, évidemment, à nous servir de levier contre les obstacles de l'avenir.

» Durant les luttes politiques, commencées avec le siècle et qui ont abouti, vers 1850, au gouvernement responsable, plusieurs écrivains de mérite se sont formés. Ils défendaient une cause qui les a rendus chers à notre peuple. En même temps, ils ont su imprimer à nos lettres naissantes le caractère patriotique si remarquable que celles-ci ont conservé en se développant et qui fera leur force principale.

» Par suite de la quiétude qui s'établit après 1850, on vit poindre, avec la fantaisie d'écrire pour écrire, le désir de faire connaître le pays, nos gloires nationales, etc. Ce qui frappe davantage dans ce mouvement des trente dernières années c'est, comme l'a dit M. Rameau, « la forme plus polie et le goût plus pur dont on reconnaît déjà l'influence chez l'écrivain canadien.....Partout chez lui on sent plus ou moins l'ampleur de la conception, tendre instinctivement vers cette puissance des idées générales qui forme la sphère supérieure des opérations de l'esprit humain.

» Les Lettres s'étant manifestées parmi nous à la suite des combats qui nous avaient valu les libertés politiques, sont arrivées juste à point pour nous servir d'armes défensives sur un terrain où l'intelligence, l'étude, les beaux-arts compléteront notre ancienne physionomie et mettront à l'épreuve la trempe des races qui se disputent ce pays nouveau.

» Il est impossible que nous ne sentions pas dès à présent la

nécessité de prêter main-forte à ceux qui se dévouent aux progrès de la littérature, en vue des avantages énormes que notre nationalité pourrait retirer de leurs travaux.

» Ceci nous amène naturellement à examiner quels moyens il faut prendre pour ne pas laisser se perdre tant de généreux efforts.

» Il faudrait parvenir à imprimer nos livres à bon marché, et à inspirer au peuple le goût de les lire de préférence aux livres étrangers.

» Le prix que coûte la publication d'un ouvrage étant surbordonné à la vente, cette double question sera résolue le jour où l'on aura un assez grand nombre de lecteurs pour justifier des dépenses de l'éditeur. Or, dans un pays où l'instruction est répandue partout, il n'est pas croyable qu'il ne se puisse rencontrer quelques milliers de lecteurs dignes de ce nom, c'est-à-dire payant leurs lectures. Si, jusqu'à présent, nous n'avons pu atteindre ces supports naturels de la littérature canadienne, c'est dû uniquement au fait que nous n'avons pas de librairie nationale, pas d'éditeur qui se donne la peine de placer nos livres. Des agences existent par tout le pays pour l'écoulement d'une foule d'objets de commerce ; ce réseau couvre les deux bords du Saint-Laurent. Ne pourrait-on pas en faire autant pour les livres ? Cela paraît très-praticable. Ayons une librairie nationale bien organisée.

» Le gouvernement de Québec s'est décidé à offrir en prix dans les écoles un certain nombre de nos ouvrages. Qu'il grossisse ce chiffre. Il ne pourra jamais trop distribuer de ces livres. Chaque page ainsi lue par nos enfants les porte à se connaître et les incite à prendre part à la vie nationale sans laquelle nous ne saurions exister comme Canadiens, ni hériter des vertus et des devoirs de ceux qui ont fondé ce pays.

» Il y a parmi nous de l'étoffe pour une bonne *Revue*. Malheureusement, chaque fois que des hommes courageux et bien inspirés ont voulu donner corps à cette idée, ils ont vu naître à côté de leur œuvre des publications de quatrième ordre qui leur ont fait concurrence et ont fini par les ruiner. A l'avenir, soyons assez sages et surtout assez bons patriotes pour ne pas encourager ces publications qui ne savent ce qu'elles veulent et qui font du tort à d'autres entreprises plus louables.

» Les cabinets de lecture et les cercles littéraires qui se forment à tous moments dans nos paroisses ont l'habitude assez

étrange de demander aux auteurs canadiens cadeau de leurs ouvrages. Ces sociétés n'ont donc pas assez de patriotisme pour acheter quelques livres? Elles se réclament cependant toujours du sentiment national dans ces occasions. A ce compte, les écrivains pourraient se faire nourrir, loger, etc., par tout le monde sous prétexte de nationalité. Cessons ces pratiques déplorables ; sachons être patriotes pour tout de bon.

« *En résumé :* 1. Que les libraires entreprennent le commerce de nos livres ; 2. Que le gouvernement en achète le plus possible ; 3. Que nos efforts se concentrent sur une revue digne du nom canadien ; 4. Que les cabinets de lecture et les bibliothèques publiques tiennent à honneur de posséder une collection d'ouvrages canadiens, acquis par achat.

« Si ces choses sont comprises et pratiquées, il en résultera un bien immense au point de vue des intérêts nationaux, car nos livres représentent un arsenal dans lequel chacun trouvera des armes appropriées à sa taille et à ses besoins—et pour nous, Canadiens-Français, toute la question est là. »

BENJAMIN SULTE.

Québec, 24 juin 1880.

---

§ 3.—RAPPORT DE M. L'ABBÉ LAFLAMME SUR L'ÉTAT ACTUEL DES SCIENCES EN CANADA ET SUR LES MOYENS DE LES FAIRE PROGRESSER.

« Dans ce vaste ensemble des connaissances humaines, qui composent ce qu'on appelle les sciences, nous pouvons distinguer comme trois parties, occupée chacune par une ou plusieurs sciences. Nous désignerons ces trois groupes sous les noms respectifs de sciences philosophiques, mathématiques et d'observation. Nous examinerons chacune de celles-ci dans son importance, dans la manière dont elle est enseignée en notre pays ; enfin, nous verrons ce qu'il y aurait à faire pour atteindre un plus grand développement.

» Raisonner juste : voilà le but que nous devons toujours avoir en vue, et cela sur n'importe quel sujet; or, le seul moyen d'atteindre ce but, c'est l'étude approfondie de la philosophie, de cette science immense, qui embrasse l'homme tout entier, son corps, son âme et ses relations sur le monde extérieur, soit divin, soit humain, soit spirituel, soit matériel.

» Quel est en effet l'objet de la philosophie ?—Le voici en quelques mots ; c'est M. le Professeur de philosophie à l'Université-Laval qui parle —« Descendre dans le mystérieux labyrinthe » de l'âme immortelle, en sonder tous les abîmes, en dissiper » tous les nuages, en interroger tous les replis pour essayer d'en » deviner l'origine, d'en fixer la place parmi les êtres créés et » d'en définir les lois ; de cette analyse de l'homme remonter à » l'étude générale de l'humanité toute entière, des sociétés qu'elle » embrasse, des évolutions qu'elle accomplit, des divers mobiles » qui la poussent, des principes qui font naître et mourir les peu- » ples ; après le monde moral s'adresser au monde matériel, et » cela, non pas seulement pour se renfermer dans une aride in- » vestigation de son mécanisme, ou se restreindre à un froid » enthousiasme pour ses magnificences, mais afin de trouver » dans les empreintes dont il est marqué quelques secrets sur » son histoire, et, dans l'éclat de ses merveilles comme un re- » flet visible de son invisible auteur ; enfin, s'enfoncer autant » que le permettent les forces de l'esprit humain dans la con- » templation du Très-Haut, en déterminer les attributs, en me- » surer les gloires, en signaler les relations avec les autres » êtres relégués au-dessous de sa grandeur et compris dans » son immensité : tels sont les éléments que la philosophie » met en œuvre, telles sont les dimensions de la sphère où » elle déploie son activité ; sphère non moins étendue que ra- » dieuse, éléments aussi importants que sublimes.

» Aussi l'empire de la philosophie embrasse-t-il la plus » noble portion des connaissances purement humaines. Elle » touche à notre raison pour en découvrir les principes, à notre » cœur pour en tracer les obligations, à l'histoire, à la nature, » pour en coordonner les faits et en tirer des leçons ; à la poli- » tique, pour en établir les bases et en guider les calculs, en un » mot à toutes les sciences humaines, non-seulement pour les » régulariser, mais encore pour en éclaircir les problèmes les » plus importants et s'en approprier toutes les vérités.

» Sans la philosophie, la médecine est imparfaite. Aristote » appelle la philosophie et la médecine : « deux sciences sœurs, » » parcequ'elles se prêtent un mutuel secours. Le même phi- » losophe appelle la philosophie « un rempart, un retranchement » pour les lois. » Cicéron disait qu'elle est « la directrice des lois, » la maîtresse des mœurs et de la science, un excitant à la vertu, » une barrière contre le vice. »

» La philosophie qui chasse la barbarie ou la transforme est » encore nécessaire à l'art militaire. L'armée en effet est à l'au- » torité politique d'une nation ce que les mains sont au corps » humain ; la philosophie en est comme l'œil. Et de même que » les yeux sont nécessaires pour diriger le travail de la main, » de même la philosophie est nécessaire pour diriger, dans le » sens le plus général du mot, les opérations militaires. Sans » sa direction, la bravoure militaire ne serait plus qu'une féro- » cité dangereuse. C'est ce qui se voit chez les nations barbares » du moyen âge qui n'avaient que la force militaire, et qui, » ignorant les principes salutaires de la philosophie, ont été » comme des troupeaux féroces détruisant tout et n'édifiant » rien.

» Elle est le soutien de la religion. Ecoutez Saint-Jérôme : » Tout ce qu'il y a dans le siècle d'opinion perverse, tout ce » qui appartient à la sagesse de la terre et qui prétend à une so- » lidité à toute épreuve : tout cela est renversé par la dialec- » tique et se dissipe en vent et en fumée, comme la paille sous » l'action du feu. »

» En deux mots, c'est la philosophie qui nous apprend à dépouiller un sophisme du manteau éclatant dont l'avait couvert un écrivain plus habile que judicieux ; c'est elle encore qui, d'un coup d'épingle, dégonfle ces ballons de la réclame que le vent transporte de tous côtés, pour faire l'admiration des naïfs et des badauds. Sans elle, vous vous laisseriez éblouir par de faux dehors ; avec son secours vous découvrez la vérité là où elle se trouve et l'erreur dans ces retraites profondes où elle est si habile à se cacher. Enfin, nous ne saurions mieux terminer ces quelques remarques qu'en signalant le zèle que notre très-glorieux pontife, Léon XIII, a déployé depuis le commencement de son pontificat pour le développement des études philosophiques, persuadé que si jamais la société actuelle peut être sauvée, elle le sera par un retour franc et sincère aux études philosophiques sérieuses. Nous voudrions pouvoir citer ici l'admirable encyclique *Aeterni Patris* écrite par le Saint-Père pour la restauration de l'étude de la philosophie chrétienne dans les écoles catholiques ; mais cette citation dépasserait le cadre que nous nous sommes tracé.

» La philosophie est donc une science dont l'étude est extrêmement importante. Cependant elle n'est pas enclusive, et plusieurs autres sciences, qui occupent dans l'échelle des connais-

sances humaines un degré inférieur à la science de Platon, sont aussi bien nécessaires à tout homme instruit. Telles sont en premier lieu les mathématiques.

» Placées sur la limite qui sépare la philosophie des sciences d'observation, les mathématiques tiennent à la fois de l'une et de l'autre. A la première, cette science emprunte ses raisonnements clairs et précis, ses conclusions rigoureuses, ses abstractions intéressantes et instructives ; aux autres, elle permet l'usage de ses formules pour les faire servir à la pratique, elle leur prête ses déductions et les conduit souvent comme par la main dans des champs inconnus. Aux conclusions du savant observateur, elle apporte la force de ses calculs, elle l'avertit s'il sort des limites du possible et le maintien dans les bornes de la vérité tant qu'il est fidèle à suivre ses lumières.

» Pour un esprit droit, profond, passionné pour la vérité, il n'y a vraiment pas d'étude aussi attrayante que celle des mathémathiques. Il ne s'agit pas ici de vagues hypothèses, de théories, d'échafaudages plus ou moins solides que les découvertes du lendemain changeront en fumée ; non, les vérités mathémathiques tiennent à l'essence des choses : elles sont éternelles comme Dieu, immuables comme lui. Aussi le mathématicien n'admet-il rien qui ne lui soit évidemment démontré ; pas de probabilité dans sa manière de voir. Un fait est ou n'est pas : pas de milieu.

» Le mathématicien d'un autre coté, ne recule jamais devant les conclusions que ses calculs lui ont permis de prévoir. *Fresnel* soumet au calcul sa théorie ondulatoire de la lumière. Non seulement les phénomènes connus sont retrouvés, mais encore les formules lui en indiquent d'autres qui n'avaient jamais été observés. Les expériences sont faites quelque temps après, et le calcul de *Fresnel* est vérifié. *Leverrier* annonce, toujours appuyé sur ses formules, l'existence d'un monde placé à des centaines de millions de lieues de nous. On regarde là où *Leverrier* demandait qu'on dirigeât la lunette et l'astre se trouvait dans le champ de vision.

» Sans doute, nous ne pouvons pas songer à nous rendre tellement maîtres de cette science que nous espérions atteindre de si sublimes résultats. Ce serait dépasser les limites de nos forces. Mais en nous livrant à cette étude nous aurons au moins la satisfaction d'acquérir une grande rectitude de jugement et des idées plus exactes sur la propriété des termes.

» Au sortir de la rhétorique, l'imagination est comme entourée de tous côtés par des guirlandes de fleurs. Le langage manque généralement de précision. Le vague dans les idées et l'expression rentre souvent pour beaucoup dans ce qu'on appelle la poésie d'une composition littéraire. Mais viennent les mathématiques avec leur aridité apparente, leurs raisonnements serrés et toujours justes, et peu à peu la lumière se fait dans l'intelligence. Ne craignons pas de voir s'effeuiller quelques-unes de ces fleurs littéraires que nous avions cueillies dans la route. Notre esprit y gagnera en profondeur.

» Telle est l'utilité générale des mathématiques. Mais elle devient encore plus grande si on considère les mathématiques dans leurs rapports avec les sciences d'observation. Comment étudier l'astronomie, la physique, la mécanique, etc., sans mathématiques ? La nécessité des mathématiques considérées en elles-mêmes se double ainsi de celles qu'elles tirent de la nécessité des sciences dont nous venons de parler.

» Mais ces sciences d'observations sont-elles si nécessaires ? « Du temps de *Rollin*, dit un écrivain du *Correspondant*, l'en» seignement pouvait être presqu'exclusivement littéraire ; le » latin surtout en faisait le fond, et cet enseignement suffisait » alors à peu près à tous les besoins. Beaucoup de sciences » étaient alors comme dans l'enfance : mais depuis elles ont » grandi, elles se sont développées ; la physique, la chimie sont » toutes récentes ; car ce qu'on appelait de ce nom, ne ressem» blait guère à ce merveilleux ensemble de découvertes et de » connaissances que nous possédons aujourd'hui et qui s'accroît » encore tous les jours. Mais les sciences ne sont pas restées à » l'état de pures théories ; elles ont reçu de nombreuses appli» cations, et sont passées dans le domaine de la pratique ; elles » ont ainsi renouvelé la face du pays et contribué autant que les » révolutions politiques à modifier la vie de tous. Leur impor» tance est tellement considérable, elle est tellement ressentie » partout, qu'il n'est plus permis à personne de les ignorer. » Aussi a-t-on dû leur faire une large place dans l'enseignement. » Sans parler des professions (elles sont assez nombreuses et » quelques-unes même fort élevées) qui exigent surtout des » connaissances mathématiques, physiques, chimiques, ceux qui » recherchent plus spécialement l'instruction littéraire sont » encore tenus de posséder au moins les éléments essentiels des » sciences. »

» Voyons maintenant ce qu'est l'enseignement au Canada sur ces différentes branches des connaissances humaines.

» A la philosophie, dans la plupart de nos collèges on consacre une année, quelque fois un peu plus, et encore le temps est-il partagé avec les mathématiques. Dans certaines institutions, des concours philosophiques spéciaux viennent stimuler le zèle des élèves et les médailles que l'on décerne au plus capable, ont sans doute contribué pour beaucoup à donner aux études philosophiques comme un premier élan dont il s'agit de profiter et qu'il est de l'intérêt de tous de favoriser. Nous pouvons ajouter que la prépondérance donnée à la philosophie aux épreuves du baccalauréat, dans les collèges affiliés à l'Université-Laval contribue encore à donner un plus grand développement aux études philosophiques.

» Quant aux mathématiques et aux autres sciences naturelles, les cours d'études en vigueur dans les différentes maisons d'éducation leur consacre un temps qui varie un peu d'une maison à l'autre ; mais, en moyenne, il ne dépasse jamais la valeur d'une année et demie. Dans un espace de temps aussi court, il est bien difficile que l'élève puisse se familiariser avec ces différentes sciences au point d'en tirer plus tard une grande utilité pratique. Comment, dans ces quelques mois, apprendre suffisamment la mécanique, la physique, la chimie inorganique et organique, la minéralogie, la géologie, la botanique, l'astronomie, quelquefois même un peu de zoologie et par dessus tout les mathématiques ?

» Dans certaines institutions, l'étude de quelques-unes de ces sciences se fait en même temps que les études littéraires. Citons entre autres la botanique et une partie des mathématiques qui se voient avant la rhétorique. Ce système est-il ou n'est-il pas avantageux ?—On a discuté cette question avec tant d'ardeur de chaque côté que nous croyons prudent de ne pas prononcer de jugement. Nous laissons la tâche à d'autres.

» Malgré tout nous ne voyons pas d'objections sérieuses à ce que l'élève commence l'étude de quelques sciences en même temps qu'il poursuit celle de la grammaire ou de la littérature. « Pendant longtemps, dans les collèges de France, l'histoire naturelle a eu sa place dans les cours de cinquième et de sixième. Des enfants, même plus jeunes, pouvaient fort bien l'apprendre : c'est une science qui n'exige pas de raisonnement, et où la mémoire et les yeux jouent le principal rôle.

Aussi convient-elle parfaitement à cet âge : elle ne peut manquer de l'intéresser. Cette étude le poursuivra souvent comme un amusement jusque dans les récréations et les promenades.

On pourrait peut-être trouver encore moyen de faire voir toute l'arithmétique et l'algèbre avant la rhétorique, afin qu'on puisse dans les dernières années consacrer plus de temps à l'étude de la philosophie et des sciences d'observation.

Voilà en deux mots l'état général de l'enseignement des sciences chez la population canadienne-française de notre province.

Quels seraient les moyens les plus propres à encourager davantage les études ? Il est bien délicat de répondre à cette question. Notre population se trouve dans des circonstances spéciales qui rendent très-difficile la solution de ce problème. Nous résumerons, en quelques mots, les opinions des professeurs que nous avons consultés. Puisse-t-il sortir de l'ensemble de ces réflexions quelque enseignement, quelque suggestion propre à amener des résultats pratiques.

Mais avant d'aller plus loin, nous ne pouvons nous empêcher de déplorer amèrement cet empressement intempestif qui pousse tant d'élèves à abandonner leurs études après la rhétorique pour arriver plus vite à une position sociale. Les connaissances dont on se prive ainsi créent dans l'intelligence une lacune qu'il est pour ainsi dire impossible de combler. Sans y réfléchir, de gaieté de cœur, l'élève se prive des deux années d'études qui lui seraient des plus utiles, qui contribueraient le plus à mûrir son intelligence et à former son jugement, sans parler de l'agrément que présente à tous l'étude des sciences.

Quel est la cause de ce vertige ?—Elle est peut-être multiple.

Un élève commence ses études un peu âgé. Arrivé en rhétorique, il aura peut-être 22 ou 23 ans. S'il finissait son cours classique, il ne pourrait guère être reçu avocat avant la trentaine ; c'est bien tard pour aborder une carrière, pour essayer de *faire son chemin*. Cette raison peut, dans certains cas, avoir une grande force.

Cet autre est dégoûté. Après avoir passé huit ans sur les bancs, après avoir baillé sur les auteurs grecs et latins, il lui vient comme des nausées de cette vie monotone : d'un seul coup il aspire à varier et ses études et sa manière de vivre. D'ailleurs, quand on a fait sa rhétorique, et qu'il pousse un

frimas de moustache, on n'est plus un enfant, il faut essayer de la vie et voilà notre homme hors les gonds.

» Le troisième n'est pas âgé ; de plus, les excellentes places qu'il a occupées chaque année, l'ont empêché de se dégoûter de la vie de collége. Pourquoi donc sort-il après sa rhétorique ? . . . Qui sait ? peut-être, lui aussi, pour gagner quelques années. Il a soif d'arriver, et d'arriver vite.—Il veut être médecin, avocat ou notaire. A quoi lui servira la mécanique ? Pourquoi l'astronomie, la géologie ? Pourquoi surtout les mathématiques ? — Rien de mieux à faire que de sortir ; il y gagnera doublement ; d'abord il parviendra plus vite, puis il épargnera à sa pauvre tête les études desséchantes des deux dernières années !

» Inutile de répéter ces sophismes enfantins ; ils sont les fruits naturels de ce désir de *vieillir* qui tourmente les enfants. Essayons plutôt de détruire de fond en comble tous ces misérables prétextes. Au risque de passer pour persécuteurs, ne craignons pas de forcer les élèves à compléter leur cours classique une fois qu'ils l'auront commencé ! — Pourquoi dans ce but, ne pas faire pour les professions libérales ce que l'on fait pour le clergé ? Pourquoi ne pas exiger des études complètes ? Et qui empêcherait de s'en assurer par des examens sérieux que devraient subir les élèves avant de commencer leur cléricature, examens qui embrasseraient *toutes les matières* d'un bon cours d'études ! Croit-on que le nombre des avocats en diminuerait de beaucoup ? Supposons que ce soit le cas ; ce ne serait certes pas les avocats déjà existants qui s'en plaindraient, et je réponds des clients. On pourrait poser encore en règle générale que ce cours d'études devrait être fait dans un collége, ce qui n'empêcherait pas certains talents hors ligne, mais dénués de ressources, d'embrasser les mêmes carrières ; ils seraient admis à titre d'exception.

» En France, le *baccalauréat* est de rigueur pour entrer à l'Ecole polytechnique, à l'Ecole St. Cyr, pour commencer l'étude du droit ou de la médecine. Pourquoi ne ferait-on pas de même au Canada ? Pourquoi ne pas exiger au moins une épreuve analogue ?

» Venons-en maintenant aux détails et demandons-nous : l'enseignement des sciences dans les collèges est-il ce qu'il devrait être ? A cela, nous croyons devoir répondre affirmativement. Il serait à désirer cependant que l'on donna plus

de temps à la philosophie. Pourquoi l'élève ne l'étudierait-il pas pendant trois ans ? La première année, il verrait la logique ; puis la seconde serait consacrée à la métaphysique et la troisième à la morale. Il y aurait à cela plusieurs avantages. D'abord l'élève parcourrait moins à la hâte ces différentes parties ; il en retirerait plus de profit. Et qui empêcherait de donner des degrés en philosophie ? Un finissant quitterait le collége, bachelier, licencié ; même docteur en philosophie. Quel encouragement puissant à l'étude de cette science ! Quitter à peine les bancs du collége et être déjà docteur !

» Mais ces trois années de syllogismes seraient bien longues. — Moins qu'on le pense, vu qu'on pourrait en employer la moitié, ou à peu près, à l'étude des sciences exactes, qui se trouveraient ainsi plus à l'aise et qui profiteraient beaucoup elles-mêmes de ce changement.

» Cependant il ne faudrait pas exiger relativement à ces dernières sciences que les colléges agrandissent de beaucoup le cadre assigné par eux à chacune d'elle. — En effet ce qu'on doit attendre des colléges ce n'est pas la préparation, la création de spécialistes, qui, aussitôt leurs études finies, feraient leur marque dans une science en particulier. Leur mission est plus générale. Ils doivent donner à leurs élèves des connaissances scientifiques suffisantes pour qu'ils puissent embrasser avec honneur n'importe quelle carrière au sortir de leurs études, sacerdoce, droit, médecine, etc. Force leur est donc de rester dans les généralités. — Qui sait ? peut-être le champ actuel de ces études n'est il pas même un peu trop vaste. Peut-être serait-il préférable de voir moins mais mieux. — Graver profondément dans ces jeunes intelligences les principes fondamentaux des diverses sciences, de telle manière qu'ils ne s'effacent jamais et qu'ils servent de points de départ à des études spéciales, voilà, à ce qu'il nous semble, le but que pourrait se proposer les études scientifiques qui se font dans les colléges.

» En donnant à l'étude des sciences une année de plus, on devrait donc non pas tant augmenter la longueur ou la quantité de matières à voir, qu'approfondir davantage les différents points étudiés pour se les assimiler d'une manière plus parfaite. Que chaque élève puisse dire comme le poète :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois tout mon verre.

» Nous ne voudrions pas non plus, par cette addition d'une année d'études scientifiques et philosophiques, allonger encore le cours d'étude déjà assez long. Serait-il absolument impossible de retrancher une année du cours de grammaire ou de littérature en faveur des matières plus intéressantes et plus pratiques qui se voient à la fin des études ? Sans défendre le programme Ferry, il nous semble qu'il y aurait certains remaniements dont l'exécution ne pourrait avoir que de bons résultats.

» On dit tous les jours que les Américains sont plus *pratiques* que nous, qu'ils ont plus de génie inventif. Qui sait si cette tendance n'est pas le résultat d'un enseignement scientifique plus sérieux, plus suivi que celui que nous avons ici. Il ne faut pas aller trop loin dans ce sens : gardons le juste milieu. Pas trop d'attendrissement pour le *practical* américain, pas trop de lyrisme non plus pour la théorie que nous tenons des Français.

» A ce propos il nous semble qu'on devrait donner à l'enseignement de la philosophie comme de toutes les autres sciences une teinte tout à fait actuelle. Consacrer relativement peu de temps à la réputation des systèmes d'Epicure, de Pythagore et qui ne sont crus par personne, et développer davantage la réputation des systèmes modernes. Un élève, au sortir du collége, aura rarement occasion de rencontrer un épicurien convaincu, mais, tous les jours, il lui arrivera de coudoyer un admirateur plus ou moins convaincu des utopies modernes. Il faut être de son siècle.

» Comme conclusion générale, nous croyons devoir dire que l'enseignement des sciences, tel que donné dans les collèges, laisse peu à désirer.

» Mais si nous sortons au dehors, voyons-nous ces études occuper avec honneur le rang auquel elles ont droit ? Il nous semble que non.

» Les jeunes gens instruits ne peuvent pas, quoi qu'en disent les apparences, être tous avocats ou médecins. Bon nombre gagneraient plus facilement leur vie en étudiant ce que l'on désigne si vaguement sous le nom de *génie civil*, expression qui nous paraît renfermer un peu de tout, architecture, arpentage, géodésie, mécanique, etc., voir même un peu de sciences naturelles, chimie et physique. Or, nous n'avons pas d'écoles où les aptitudes de nos ingénieurs en herbe peuvent-être culti-

vées. Les études se font privément, chez un patron, durant un certain nombre d'années, et puis c'est tout... Il serait donc important que nous eussions ici une institution calquée, dans une certaine mesure, sur l'Ecole des mines de Paris, ou l'Ecole centrale, mais, évidemment dans des proportions très restreintes. Peut-être suffirait-il d'avoir quelques écoles dans le genre de celles qu'on appelle en France : écoles secondaires spéciales, où l'on se prépare immédiatement aux professions industrielles. Nous avons bien l'école des arts et manufactures, mais en réalité quel profit en retirons-nous ?

« Le négoce sous toutes ses formes, dit un écrivain, les manufactures, les fabriques, les mines de toute espèce, sollicitent une nombreuse jeunesse, mais l'exercice des professions industrielles et commerciales exige aujourd'hui un certain ensemble de connaissances, plus ou moins étendues, que, dans tous les cas, l'école primaire ne peut donner. L'agriculture elle-même ne vit plus sur les anciens procédés aveuglément acceptés ; elle demande à la science des méthodes nouvelles, des procédés nouveaux »

» Voilà autant de catégories d'élèves qu'il nous faudrait favoriser de toutes nos forces. Car, il faut bien l'avouer, où sont les ingénieurs canadiens-français ; où sont les chimistes ; où sont les architectes surtout réellement dignes de ce nom? Hélas ! l'on fait trop souvent venir d'outre mer les spécialistes dont on a besoin. Il faudrait diriger de ce côté le plus de jeunes gens possible, de ceux-là qui feraient plus tard des déclassés. Qu'on enlève plus encore qu'on ne l'a fait jusqu'ici aux classes de latinité, rien de mieux : il restera toujours assez d'aspirant pour les carrières dites libérales. Bien entendu que je ne parle pas ici des aspirants au sacerdoce qui ne seront jamais trop nombreux.

» Cependant, avouons franchement que l'établissement de ces écoles et leur fonctionnement présente de très-graves difficultés.

» En premier lieu, une école de ce genre, qui rendît quelques services, coûterait sans aucun doute des sommes considérables chaque année. Et puis, les élèves ne sauraient être très-nombreux. Ils seraient d'autant plus rares que dans l'état actuel des choses, on arriverait au même résultat, (au génie civil) en étudiant tout simplement quelques années chez un patron. En outre, comme nous supposons une école sérieuse, plusieurs

années d'études pénibles, fatigantes et coûteuses, seraient exigées avant l'obtention des diplômes. Or, les élèves riches, les seuls qui seraient à même de faire les déboursés nécessaires, ne se soucieraient guère, pour la plupart, de mériter, après de longues années de travail, un titre qui ne leur servirait à bien dire que pour le monde. Ils préféreront s'y prendre autrement. Quant aux élèves pauvres, ils n'auraient pas le moyen de payer ces études. Le gouvernement, direz-vous, protégerait les plus capables et leur accorderait l'instruction gratis. Fort bien ; mais ces élèves, une fois leurs études spéciales terminées, auraient encore besoin d'une pratique assez longue, sous la direction d'un spécialiste entendu, avant d'entreprendre eux-mêmes des travaux considérables et importants. Or, ces élèves sont pauvres ; ils ont besoin de gagner quelque argent et cela le plus tôt possible ; d'un autre côté, ils savent, qu'après quelques années seulement de stage chez un arpenteur, un ingénieur, etc., années durant lesquelles ils se familiarisent à la fois avec la théorie et la pratique de leur profession, ils savent, dis-je, qu'ils pourront se faire une aussi belle position et plus vite. Alors, comment espérer qu'ils s'astreindront à suivre des cours spéciaux, qui en feraient peut-être des hommes supérieurs, mais qui éloigneraient de plusieurs années la fin de leurs études. Il y aura des jeunes gens studieux, au caractère élevé, qui le feront, mais ce sera le très-petit nombre. Lorsque deux chemins conduisent à un même but, il est bien rare que le voyageur ne choisisse pas le plus facile, s'il est à la fois le plus court.

» Mais, dira-t-on, le gouvernement qui, seul, maintiendrait ces écoles, placerait aussi les jeunes ingénieurs qui en sortiraient. Sans doute : de même qu'il pourrait également les déplacer et les remplacer par d'autres. Très probablement cependant ces jeunes gens bien formés, arriveraient tôt ou tard à une bonne position, mais dans combien de temps? Dieu le sait.

» Somme toute, cependant, les écoles de ce genre sont désirables, pourvu qu'elles soient organisées sur un bon pied. Si l'essai pouvait s'en faire sans trop de dépense, il serait à souhaiter que le gouvernement le tentât.

» Le gouvernement ne pourrait-il pas, pour commencer, choisir des jeunes gens de talents, recommandés par les supérieurs des collèges où ils auraient étudié, et les envoyer se former à l'école des spécialistes européens? à la condition qu'à leur

retour ils s'engagent à travailler, pour le compte du gouvernement, dans des écoles ou ailleurs, moyennant un salaire raisonnable qui leur assurât une vie aisée et honnête. Qui sait si de cette manière on ne créerait pas un noyau d'intelligences supérieures, capables d'en former d'autres et de rehausser le niveau des études du génie civil.

» Il serait encore à souhaiter qu'il se formât, en différents points de notre province, des sociétés scientifiques, dont le but serait de vulgariser, par des conférences ou autrement, l'étude des sciences et d'inviter en même temps les quelques spécialistes que nous avons à continuer avec ardeur leurs études. Rien n'encourage comme l'idée de communiquer ses découvertes à des amis qui les apprécieront et qui applaudiront aux efforts des généreux travailleurs. Rien, au contraire, ne paralyse le zèle comme cette solitude profonde où le chercheur se sent pour ainsi dire noyé. Une ou plusieurs sociétés scientifiques bien dirigées rendraient sans aucun doute d'immenses services.

» Nous n'avons pas un seul journal scientifique français, à part le *Naturaliste Canadien*, qui lui-même est dans une situation très-précaire, et c'est là un grand malheur. En général, ces publications ne comptent pas assez d'abonnés pour vivre par leurs propres forces ; il nous semble qu'on ne devrait pas craindre de faire quelques sacrifices pour venir au secours d'un journal scientifique, rédigé par des hommes de talent et capable d'embrasser toutes les questions à l'ordre du jour.

» Les gouvernements des différents Etats, aux Etats-Unis ont, pour la plupart, un certain nombre de spécialités attitrées, chimistes, géologues, entomologistes, etc., travaillant pour le compte de l'Etat et pour le développement de ses ressources. Ne serait-il pas à souhaiter que l'on essayât ici la même chose ? Les avantages qui en résulteraient, pour n'être pas immédiatement tangibles, n'en existeraient pas moins réellement ; une seule découverte, une seule observation sauvera quelque fois au pays des sommes considérables.

» Enfin, un dernier mot. Pourquoi les instituteurs de la campagne, professeurs d'académie, d'écoles modèles, même d'écoles élémentaires, ne donneraient-ils pas à leurs enfants quelques notions sur les sciences ? Que de problèmes scientifiques, se passant tous les jours sous nos yeux, ne pourraient-

ils pas leur expliquer, et par là-même les intéresser vivement les instruire et leur inspirer l'amour des sciences. Ces petites leçons, données avec soin et intelligence, auraient d'excellents résultats pratiques. Ils instruiraient les enfants et les habitueraient à voir, à observer et à rechercher les causes des différents phénomènes dont ils sont tous les jours les témoins. Des efforts louables ont été tentés dans ce sens, il ne faut s'arrêter en si bon chemin.

» Nous avons fini. Réflexion faite, nous nous apercevons que nous avons été trop long et trop court ; trop long pour la mesure de nos forces, trop court pour la vaste étendue du sujet que nous avions à traiter. Il aurait fallu plus de détails. Espérons que si notre travail n'est pas approuvé dans son ensemble ni dans ses parties, il provoquera au moins une honnête discussion sur les divers points que nous avons touchés.

» (Signé)

» J. C. K. Laflamme, prêtre.»

RAPPORT SUR L'ÉTAT ACTUEL DE L'ART DE BATIR DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, ET DES MOYENS A PRENDRE POUR Y REMÉDIER. (1)

» Je dirai de suite, comme préambule, que pendant que d'un côté nos travaux publics : canaux, chemins de fer, édifices parlementaires et autres, sont faits avec assez de goût et beaucoup de solidité, ayant ainsi un caractère de durabilité et de permanence capables de défier les efforts du temps, ces qualités manquent presque entièrement dans la plupart de nos constructions privées ; et la Convention, à mon avis, ne saurait mieux faire que d'attirer l'attention de nos législateurs sur la nécessité de fonder en cette province une école des arts et métiers, à l'instar de celles du Conservatoire à Paris et de Kensington à Londres, où ceux qui se destinent à l'architecture et au génie pourraient acquérir les connaissances nécessaires pour les mettre en mesure d'éviter ces mille et un défauts de construction que l'on observe plus ou moins partout.

(1) En réponse à la vôtre du 17 courant, me priant de rapporter à la Convention mes vues " sur la situation actuelle des arts dans la Province de Québec, et sur " les mesures à prendre pour les faire progresser," et de m'entendre à ce sujet avec MM. Eugène Taché et Eugène Hamel, artistes, j'ai l'honneur de vous faire savoir que nous nous sommes partagé la besogne, MM. Taché et Hamel devant se charger de la section des " beaux arts " et M. Baillairgé, de celle ayant trait surtout à l'art de bâtir et aux arts industriels.—C. B.

» En effet, quoi de plus usuel que d'ignorer entièrement que la force d'une solive, par exemple, est en raison inverse de sa longueur et comme le carré de sa hauteur ou épaisseur ; en d'autres termes, que, si on double sa longueur, elle est de moitié moins forte, pendant qu'en doublant, triplant, quadruplant sa hauteur, c'est-à-dire son épaisseur dans le sens de la verticale, elle l'est quatre fois, neuf fois, seize fois plus.

» L'ouvrier, l'architecte, qui ne possède aucun des éléments de la mécanique, et ce sont les neuf-dixièmes de tous ceux qui exercent le métier, comprend, parce que cela saute aux yeux, qu'en donnant à un soliveau un surcroît de largeur, il ajoute dans le même rapport à sa force de résistance ; mais, lui eut-on enseigné qu'il arriverait au même résultat en ajoutant seulement trente trois pour cent ou un tiers à peu près à la hauteur de la poutre, que de milliers, de millions même de pieds de bois n'aurait-on pas épargnés dans la construction des centaines de mille maisons et autres bâtisses qui recouvrent la surface du pays.

» Pourquoi voit-on dans presque toutes nos maisons d'habitation, maisons d'école, presbytères, couvents, colléges, etc., tant de portes et de croisées ébauchées et auxquelles il faut constamment retoucher pour en assurer le fonctionnement ? Pourquoi tant de planchers et par conséquent de meubles plus ou moins inclinés à l'horizon au lieu d'être de niveau et à plomb comme ils devraient l'être ? Pourquoi tant de murailles lézardées et d'enduits fendillés et gercés en tous sens ; tant de cloisons ou murs de refend où la tapisserie, dont on les revêt, accuse et rend sensible à l'œil le moins exercé, l'affaissement, le refoulement de l'édifice vers le centre de sa profondeur ? C'est qu'on ignore que les murs extérieurs, ceux de front et de derrière ne portent chacun que le quart du poids total de la bâtisse et de tout ce qu'elle contient, tandis que la moitié de la charge se trouve au centre, et là, où non-seulement l'on devrait placer un mur avec un surcroît d'épaisseur et de force, que trouve-t-on d'ordinaire, si ce n'est un mur beaucoup plus mince que les autres et que l'on ne prend pas même la précaution de fonder sur le roc ou sur un fond incompressible ; plus souvent encore une simple cloison en colombages avec lisses haut et bas, lesquelles avec les solives en se rétrécissant sous le double effet de la désiccation du bois et de son écrase-

ment sous le fardeau qu'il a à porter, ajoute encore pour un fort percentage à l'affaissement que je viens de signaler.

» Pourquoi tout ceci, répétons-le, car on ne saurait trop le dire, et tout le monde devrait le savoir, le propriétaire lui-même aussi bien que son architecte? C'est qu'on ignore les lois les plus élémentaires de la mécanique qui enseignent que de trois points d'appui, celui du centre a double devoir à remplir.

» Cependant la faute n'en est pas toujours à l'ouvrier mais au propriétaire qui refuse de comprendre le pourquoi des précautions que lui suggère son contracteur, lequel devrait dans tout tel cas enregistrer son protêt.

» L'on ignore encore la rigidité comparative de deuxpoutres, portant chacune sur trois points d'appui, mais dont l'une est d'une seule pièce, l'autre en deux bouts non reliés ou antés l'une à l'autre.

» En un mot, l'on ignore tout ce qu'il y a de plus essentiel à savoir dans l'art de construire avec solidité et économie, puis l'on s'étonne que, pendant qu'en Europe, où l'on enseigne et pratique l'art de bâtir, les maisons se transmettent de père en fils et durent des générations, pour ne pas dire des siècles, ici, c'est à recommencer du vivant même du propriétaire.

» Que ne voit-on de bâtisses où les piliers d'encoignure au lieu d'être plus larges que les autres, le sont au contraire beaucoup moins, même lorsqu'avec des ouvertures cintrées ou arquées en voussoirs de pierre, ils servent de culées à la poussée des arches ; et que de voûtes reposent sans tirants sur des murs incapables d'en prévenir l'écartement. Verrait-on aussi souvent céder un mur de soutènement, sut-on en calculer l'épaisseur nécessaire pour résister à la poussée des terres qu'ils supportent?

» Est-ce qu'on ne bâtit en ce pays que pour réédifier au bout de dix ans? Que de milliers de louis passent ainsi inutilement, et que l'on pourrait dévouer à l'éducation de la jeunesse et à la plus grande gloire du pays. Que d'écoles d'arts et métiers n'aurait-on pas pu fonder et entretenir avec les millions dépensés ainsi en pure perte pour rectifier les erreurs dues au manque de connaissances techniques de la part de ceux que ces écoles mêmes auraient enseigné à éviter les fautes qui ont déjà opéré le sacrifice de tant de fortunes.

» Il est tout aussi facile, aussi peu coûteux, souvent moins,

de bâtir beau et bon que de couvrir ainsi la surface du pays de constructions hybrides, où ne règnent ni le goût, ni les proportions voulues, ni même les premiers éléments de la stabilité.

» Que dirait Mansard, l'inventeur du toit qui porte son nom, s'il lui était donné de voir au Canada, à Québec surtout, les mille et une interprétations plus ou moins absurdes les unes que les autres que l'on se plaît à faire de la toiture dite " Mansarde, " mais que le mot " Batarde " qualifierait mieux. On ne fait aucune attention au rapport de la hauteur d'un toit à celle de l'édifice qu'il couronne, au mauvais effet d'un toit plat entre deux autres qui ne le sont pas, au manque de proportion entre la hauteur d'un étage attique ou mézanin et de ses ouvertures et celle des étages inférieurs. Dans une rue, la plus étroite comme la plus large, on vous flanque une corniche sur un premier, deuxième ou troisième étage dont la saillie dérobe à la vue le tiers, la moitié de l'étage qui lui est superposé. Le clocher est trop grand pour l'église ou l'église est trop grande pour le clocher.

» Enfin, on n'en finirait pas si l'on avait à entrer dans plus de détails ; et avec tout cela on détruit assez souvent l'effet de ce qui est bien sous une couche de peinture qui vous laisse croire que c'est tout autre chose, et lors même que la construction est sure et solide vous laisse sous l'impression qu'elle ne l'est pas en faisant sur une colonnade ou poutrelle en fer ou en fonte suffisamment forte pour porter son fardeau, une marbrure qui vous inquiète en vous mettant en présence d'un matériel qui n'a pas sa raison d'être.

» Mais si les considérations, se rattachant à la construction, aux proportions à donner aux diverses parties d'un édifice, sont essentielles, celles qui ont trait à la distribution, à la décoration raisonnée ont aussi leur importance.

» Croit-on aussi que pour éclairer ou illuminer une maison ou autre édifice, pour l'aérer, la ventiler, la drainer et la chauffer d'une manière convenable, il ne faut pas des leçons, des connaissances sur chacun de ces points, de même que pour lui fournir un approvisionnement d'eau potable et des moyens de communication à l'intérieur, soit d'un étage à l'autre ou d'un appartement à la pièce voisine ; ou au moyen de clochettes mécaniques, pneumatiques ou électriques, par des porte-voix ou en se prévalant des secrets de la télégraphie, de la téléphonie ; et n'est-il pas tout aussi facile pour qui a le moyen de

s'en donner le luxe de refroidir l'air l'été que de le chauffer l'hiver.

» Et les millions que dévore tous les ans le feu, cet élément terrible de destruction, les assurances que l'on paye ne motivent-elles point l'importance des considérations ayant trait à une construction plus à l'épreuve du feu. N'est-il pas temps que l'on substitue à nos solives et planchers de bois le fer et le béton, et que les cloisons en colombages et en planches fassent place à des matériaux réfractaires. Pourquoi y a-t-il à Paris si peu d'incendies destructeurs, c'est que le bois et surtout le bois résineux entre pour beaucoup moins dans la construction d'édifices de toutes sortes, et il y a économie réelle à faire puisqu'on y sauve les assurances et le coût de reconstruire tous les dix ou vingt ans comme on le fait ici et aux Etats-Unis.

» L'on s'étonnera peut-être que je demande des écoles d'arts et métiers, puisque d'après quelques-uns on en est déjà pourvu, mais ces institutions que l'on se plait d'affubler complaisamment d'un titre par lequel on s'induit en erreur et soi-même et le public, que sont-elles autre chose que de simples écoles de dessin où l'on se contente de copier servilement des originaux auxquels le plus souvent l'élève ne comprend rien et le professeur pas davantage.

» Que ne donne-t-on suite aux recommandations déjà si souvent réitérées de l'honorable M. Ouimet, qui ne cesse de répéter dans ses rapports annuels au gouvernement que ce sont des modèles en relief qu'il faut soumettre à la considération des élèves. C'est le système de Walter Smith aux Etats-Unis, celui du conservatoire à Paris, celui de Kensington à Londres.

» Ce ne sont pas de simples écoles de dessin linéaire qu'il nous faut—celles-ci devraient être obligatoires dans toutes nos écoles ordinaires et maisons d'éducation—ce sont des écoles de technologie, de polytechnie avec des professeurs capables d'enseigner ces sciences.

» Nos Universités Canadiennes, nos Colléges, nos Ecoles Normales, enseignent plus ou moins ces branches ; l'Ecole Polytechnique de Montréal, a fait des élèves dont la Province a droit de se féliciter et auxquels j'ai déjà plus d'une fois eu occasion de faire mon compliment ; mais faute de moyens pécuniaires ce n'est que le petit nombre qui fréquente ces institutions, un sur cent ou sur mille, tandis que les neuf-dixièmes de nos architectes ou de ceux qui affichent sans gêne ce titre

au-dessus de leur porte, ne savent pas même la signification du mot technologie et encore moins le plus élémentaire des principes qu'elle enseigne. Je disais qu'il faut des modèles en relief et je ne saurais trop insister: des modèles, tout d'abord des formes géométriques et élémentaires, au moyen desquels les élèves puissent étudier le toisé des surfaces et volumes, la manière de les représenter sur le papier, leurs projections horizontales, verticales et obliques, leurs lignes de pénétration, le développement de leurs surfaces planes et de simple et double courbure, avec assez de géométrie descriptive pour faciliter l'intelligence de ces divers procédés.

» Les frères de la doctrine chrétienne ici, en sont déjà pourvus et les progrès que font leurs élèves en attestent les avantages indéniables comme j'ai eu occasion de le voir à leur dernière exposition.

» Je viens de dire, messieurs, d'une voix quelque peu autoritative, car depuis bien des années déjà j'ai eu occasion moi-même d'en apprécier l'utilité, qu'il faut des modèles, et comme par une sorte d'intuition, je l'avais pour ainsi dire deviné lorsque à l'âge de quinze ans, et sans que personne me l'eut suggéré, je mettais à profit les leçons de mon professeur, l'abbé Racine, aujourd'hui évêque de Sherbrooke, en ayant toujours devant moi, façonnée de mes propres mains, une série de formes géométriques qui me facilitaient singulièrement l'intelligence des sujets ayant trait aux sciences dont j'ai parlé plus haut.

» Après les modèles géométriques des corps simples viendront ceux des parties composantes des machines à vapeur et autres, puis ceux de ces mêmes machines dans leur entier, leur ensemble, puis encore des modèles d'architecture, de génie, de structures de toutes sortes : ponts, écluses, phares, glissoires, quais, bassins, réservoirs, canaux, chemins de fer, et le reste.

» Il faudrait dans chaque province une école gouvernementale, sorte d'école normale polytechnique où l'on formerait des professeurs auxquels l'on confierait ensuite les écoles des diverses villes et paroisses. Ces dernières, de simples institutions de dessin linéaire et paysagiste qu'elles sont aujourd'hui, mériteraient alors l'appellation d'écoles des arts et métiers, puisqu'on y enseignerait toutes les sciences se rapportant à l'art de bâtir, à la construction et au fonctionnement des usines et

machines de toutes sortes, et où l'étude du dessin industriel aurait sa part légitime.

» Impossible à un gouvernement de doter un pays d'une institution plus utile et par le moyen de laquelle dans peu d'années, ce que le pays sauverait de milliers, de centaines de milliers de piastres que l'on dépense aujourd'hui à refaire constamment ce qui, faute de connaissances, est mal fait, ce que, dis-je, l'on sauverait de cette manière, payerait au centuple le coût de cette école mère et de toutes celles qui lui seraient affiliées.

» En résumé, nos travaux publics, nos canaux surtout sont bien faits ; on y prépare des hommes de l'art.

» Il n'en est pas ainsi de nos maisons d'habitation dont les défauts de construction nécessitent de continuelles réparations et leur complète restauration tous les dix ou vingt ans.

» Des centaines de mille piastres dépensées en pure perte ; voilà le prix de notre ignorance des principes les plus élémentaires de l'art de bâtir.

» Nous croyons avoir des écoles d'arts et métiers : pas du tout. Ce ne sont pour la plupart que de simples écoles de dessin linéaire, où l'on copie servilement des originaux, que le professeur n'est pas plus en mesure d'expliquer que l'élève de les comprendre.

» La géométrie descriptive, l'enseignement du dessin linéaire devraient être obligatoires dans toutes les écoles du pays.

» Le gouvernement devrait fonder en cette province une école-mère des arts et métiers, sorte d'école normale où l'on formerait des professeurs dont l'on doterait ensuite les villes et les paroisses.

» Pour entrer à cette institution il y aurait à subir le même examen que pour l'épreuve du baccalauréat.

» Desservies par des professeurs venant de l'école-mère, capables d'enseigner la technologie, l'art de bâtir, la construction et le fonctionnement d'engins et machines de toutes sortes, ces écoles affiliées pourraient alors se qualifier à juste titre d'écoles d'arts et métiers, mais à la condition toujours, d'être pourvues comme au Conservatoire de Paris, comme au Kensington de Londres, des modèles en relief nécessaires pour faciliter à l'élève l'intelligence des leçons du maître.

» Les millions que le peuple serait ainsi mis en mesure de

sauver tous les ans défrayeraient, et de surcroît, le coût de l'école-mère et de toutes celles qui en relèveraient.

» Que de millions ne sauverait-on pas en substituant à nos planchers en bois, des solives de fer avec béton, à nos cloisons en colombages, des murs de séparation en brique.

» Une construction plus réfractaire, plus à l'épreuve du feu aurait sa raison dans les millions que l'on affecte tous les ans à la reconstruction de nos villes incendiées.

» Avec tout cela, une chaire de Génie civil à l'Université-Laval dans le genre de l'Ecole Polytechnique de Montréal ne serait pas de trop.

» Enfin, moins de grec et de latin, plus de physique, de mécanique, de chimie, de technologie et nous arriverons. »

(Signé) C. BAILLAIRGÉ,
Rapporteur.

CINQUIÈME COMMISSION.

SÉANCE DU 26 JUIN 1886.

La commission se réunit à huit heures A.M. *samedi*, le 26 *juin* 1880, pour une séance finale, et l'adoption du rapport et des résolutions qui devront être représentés à la Convention le jour même.

Présidence de l'Honorable M. *Marchand*.

Le rapport de M. Suite sur les lettres, est de nouveau pris en considération, les conclusions suivantes sont substituées, comme résolution, à celles de ce rapport, sur la proposition de M. Faucher de Saint-Maurice, et de M. l'abbé Nantel, supérieur du collége de Sainte-Thérèse:

1. Que cette commission s'inspirant de l'exemple de nos compatriotes de la Louisiane, demande respectueusement la fondation d'un Athénée Canadien-Français chargé de propager le goût des études littéraires et scientifiques, de s'enquérir de l'état des lettres et des sciences, de donner des prix, et de travailler à tout ce qui peut contribuer aux progrès de la langue française et des sciences en Canada.

2. Que cette commission croit qu'il serait dans l'intérêt de l'instruction populaire, d'augmenter le crédit annuel affecté par le gouvernement à l'achat des livres de littérature canadienne, à être donnés en prix dans nos écoles.

3. Que cette Convention invite respectueusement les maisons d'éducation de cette province, ainsi que celles des grands centres acadiens, manitobains de consacrer chaque année une partie de la somme destinée à l'achat de leurs livres de prix à l'acquisition d'ouvrages canadiens-français.

Le second rapport de M. L'abbé *Laflamme*, sur les sciences est ensuite pris en considération de nouveau. M. Laflamme lit les conclusions suivantes, qu'il substitue, avec la permission de la commission, à celles qu'il avait lues la veille.

1° Demander respectueusement aux maisons d'éducation s'il ne serait pas opportun de consacrer plus de temps à l'étude de la philosophie et des sciences exactes, et moins de temps aux études de grammaire et de littérature, de façon à ce que les cours d'études classiques comprennent le même nombre d'années que maintenant. Le temps surajouté aux études scientifiques serait destiné non pas à voir de nouvelles sciences ou à parcourir un champ plus étendu dans celles que l'on voit maintenant, mais à étudier plus à fond les principes fondamentaux des diverses sciences et à se les assimiler d'une manière plus parfaite.

2° Essayer de fonder des écoles professionnelles spéciales, où l'on se préparerait directement et immédiatement aux différentes carrières industrielles et scientifiques.

3° Dans le cas où de telles fondations réussiraient, exiger que les jeunes gens qui se destinent aux différentes carrières du *génie civil* étudient un certain nombre d'années dans les dites écoles, afin de relever le niveau général de ces études professionnelles.

4° Le gouvernement pourrait peut-être envoyer quelques jeunes gens, doués de talents supérieurs et recommandables à tous égards, se former à l'école des savants spécialistes européens. Ces jeunes gens de leur côté s'engageraient à consacrer, à leur retour, quelques années de leurs travaux aux services du gouvernement, dans les écoles spéciales ou ailleurs. Ils seraient choisis après concours par les supérieurs des maisons d'éducation.

5° Que les examens pour l'admission à l'étude des professions libérales soient faits par des examinateurs choisis par les bureaux de chaque profession, parmi les professeurs des universités et des collèges, ou des écoles normales, et sur les matières comprises dans un cours d'études classiques.

6° Encourager autant que possible la formation de sociétés scientifiques régionales, destinées à vulgariser dans leur sphère d'action l'étude des diverses sciences et à encourager le zèle des travailleurs. Ces sociétés se réuniraient une fois l'année, et se communiqueraient les unes aux autres les fruits de leurs recherches et de leurs travaux.

7° Certains particuliers généreux ont donné ces années dernières, des prix pour la solution de certains problèmes historiques ou bibliographiques. Des récompenses analogues accordées à des recherches scientifiques se rattachant à notre province, produiraient d'excellents résultats.

8° Il serait opportun d'avoir un journal scientifique qui embrassât les différentes parties de la science, surtout celles qui sont les plus fécondes en résultats pratiques.

9° Les instituteurs des écoles primaires devraient peut-être s'efforcer, par des leçons courtes et intelligentes, de faire comprendre et aimer aux enfants les principes scientifiques les plus élémentaires, qui entrent en jeu dans les phénomènes qui se passent tous les jours sous nos yeux. Ce serait un excellent moyen de développer l'intelligence et de former le jugement de leurs élèves.

10° On devrait dans nos collèges enseigner même, dans les classes inférieures, en même temps que la grammaire et la littérature, quelques sciences comme la botanique, l'arithmétique et l'algèbre.

M. Pagnuelo demande la lecture de l'amendement qu'il avait proposé la veille à la conclusion VIème, devenue la conclusion Vème. Cet amendement est relu comme suit :

" Que les examens pour l'admission à l'étude des professions libérales soient faits par des examinateurs choisis par les bureaux de chaque profession parmi les professeurs des universités, collèges et écoles normales, et sur les matières comprises généralement dans un cours d'études classiques. »

Cet amendement est mis aux voix, après discussion, et adopté pour être substitué comme conclusion à la place de la conclusion Vème du rapport, MM. les abbés Laflamme, Provancher, Nantel et M. Faucher de Saint-Maurice votant contre.

M. Pagnuelo demande alors à ajouter la proposition suivante à son amendement à la conclusion Vème déjà adoptée :

" Qu'il est désirable d'exiger des candidats à la profession du barreau et du notariat l'obtention d'un degré universitaire en droit dans une université de cette province. "

La discussion s'engage sur cette proposition. Elle est déclarée hors du sujet, et la considération en est remise après l'adoption des conclusions des rapports, où elle viendra comme suggestion spéciale de la commission et sera traitée comme telle.

Les autres conclusions du rapport de M. l'abbé Laflamme sont adoptées sans division, et la suivante, basée sur un paragraphe même du rapport, est adoptée d'un commun accord avec le titre Xème :

" On devrait, dans nos collèges, enseigner aux élèves des classes inférieures, en même temps que la grammaire et la littérature, quelques sciences comme la botanique, l'algèbre, etc. "

Le rapport de M. Baillairgé sur l'art de construire est alors pris en considération de nouveau.

M. Gélinas soulève une question d'ordre et fait remarquer que la question qui est traitée dans ces rapports n'entre pas dans le cadre de celle que la commission est chargée d'étudier. Il s'agit d'un art-métier, et la commission ne doit s'occuper que des beaux-arts.

M. le président déclare que cette remarque est juste et dit qu'il est prêt à soutenir le point d'ordre soulevé, si on insiste.

M. Gélinas, cependant, déclare retirer son objection, se bornant à l'entrée au procès-verbal, et en conséquence l'on passe outre. Les conclusions de M. Baillairgé restèrent annexées à son rapport, mais une seule sera insérée dans le rapport de la commission même ; M. T. P. Bédard propose alors, secondé par M. Faucher de Saint-Maurice, les résolutions suivantes :

La commission suggère humblement que le gouvernement rende les archives, surtout celles de la domination française, complètes, utiles, accessibles, et en facilite l'étude, et pour cela il faudrait :

1° Faire copier, avec la permission de la société littéraire et historique la série de manuscrits historiques ainsi que celle de la Bibliothèque du parlement d'Ottawa, avec la permission de qui de droit.

2° Faire rechercher et copier en Europe les documents historiques signalés par MM. Verreau et Brymner, ainsi que ceux que l'on pourrait découvrir par la suite.

3° Faire préparer un travail analytique du contenu des registres authentiques qui forment partie des archives provinciales, et faire imprimer ce travail pour l'usage du public, afin d'encourager, en la facilitant, les études historiques.

La résolution suivante est, après discussion, substituée aux précédentes, et insérée comme résolution IV° dans les conclusions relatives aux lettres :

« Que cette commission croit qu'il est urgent de prendre des mesures pour conserver et faire imprimer les manuscrits et autres documents se rapportant à l'histoire de la colonisation française en Amérique, et particulièrement à celle de la Nouvelle-France. »

Des remerciments sont votés au président, qui lève la séance et déclare les délibérations de la Commission closes.

(Signé), A. GÉLINAS,
Secrétaire.

CHAPITRE IV.

SIXIÈME COMMISSION : CANADIENS DES ÉTATS-UNIS ET DE MANITOBA. — PROCÈS-VERBAL. — RAPPORTS.

21. Furent élus à l'unanimité : M. E. Mallet, Washington D. C., Président ; M. T. A. Bernier, Ste. Agathe, Manitoba, Vice-Président ; M. H. A. Dubuque, Fall River, Mass., Secrétaire.

M. Girard, de Plattsburg, N. Y., prie l'Hon. M. Garneau d'adresser la parole.

M. Garneau, ex-ministre de l'Agriculture, adresse la parole au sujet du rapatriement.

M. Bernier, (Manitoba), M. l'abbé Pager, de New Bedford, Mass, M. Thibault, de Montréal, délégué de Champlain, N. Y., parlent sur le même sujet.

M. Dubuque, Secrétaire, suggère que les propositions ne soient rédigées qu'après les discours.

M. Beaupré, de Cincinnati, demande quels avantages offre le gouvernement canadien aux immigrants.

M. Thibault lui répond.

M. Bernier parle ensuite sur le même sujet.

Il est ensuite proposé par M. Chs. Thibault, avocat de Montréal, délégué des Canadiens de Champlain, New-York, secondé par M. A. E. Lasnier, de Kankakee, Illinois :

"Que dans le but d'aider efficacement à nos compatriotes vivant aux Etats-Unis qui désirent revenir se livrer à la culture, ici ou au Nord-Ouest, nos gouvernements soient priés de dépenser partie des sommes votées pour l'immigration, en faveur des Canadiens des Etats-Unis vivant à côté de nous au lieu de dépenser des sommes considérables pour faire venir de loin aux prix de grands sacrifices des étrangers qui n'ont pas autant d'aptitudes que nos compatriotes pour la culture du sol et qui ne sont pas habitués à nos lois, à notre climat et à nos habitudes."

Amendement proposé par M. Bonvouloir, secondé par M. Mallet, que l'argent voté par le gouvernement soit employé à empêcher les Canadiens de quitter le Canada.

Proposé par M. l'abbé Pager qu'un comité de trois ou quatre membres soit nommé pour faire un travail sur les sujets contenus dans le programme.

La commission adopte ensuite les propositions suivantes :

1° Considérant les paroles et les actes des Canadiens qui nous arrivent aux Etats-Unis, nous devons à l'honneur national de proclamer que la cause principale de l'émigration de nos compatriotes, c'est le *manque de pain*. Ils disent : « J'ai des dettes, etc., je viens ici pour deux ou trois ans. » Beaucoup d'entre eux envoient de l'argent en Canada.

2° Vû le désir sincère d'un grand nombre des émigrés de revenir au pays, que le bureau du gouvernement qui s'occupe de la colonisation constitue un département à part qui s'occupe spécialement de correspondre avec nos compatriotes des Etats-Unis, et de les mettre au courant des avantages qu'ils trouveront en retournant au pays, pour s'y fixer.

3° Les Evêques du Canada en envoyant leurs missionnaires aux Etats-Unis prouvent que le prêtre est le principal appui du maintien de notre foi et de notre langue,—et qu'en conséquence un vote de remerciement leur soit donné avec prière de continuer.

4° Qu'une ligue, une union,—soit établie sur tout le continent d'Amérique et que les chefs reconnus et autorisés soient pour le civil Son Excellence le lieutenant-gouverneur ;—et pour le religieux : Sa Grâce Mgr l'Archevêque.

M. Rousseau, Détroit, Michigan, parle sur le rapatriement.

M. Bernier demande si tous les Canadiens qui émigrent aux Etats-Unis trouvent de l'ouvrage là.

M. Rousseau répond que la plupart en trouvent, et que le prix des pensions est aussi bas qu'ailleurs.

M. Côté, de Biddeford, Maine ; M. Girard, de Plattsburg, N.-Y., parlent sur le même sujet.

M. H. A. Dubuque, M. Garneau, M. Longtin, de Détroit, M. l'abbé Chenier, parlent sur le rapatriement.

La proposition de M. Thibault est lue.

M. le président laisse son siége, et M. le vice-président le remplace.

M. le major Mallet adresse la parole.

M. Pager parle sur le même sujet.

M. Rousseau, de Détroit, fait motion que les membres de la sixième commission, des Etats-Unis, ajournent.

M. le président annonce que tous les délégués des Etats-Unis sont tacitement adjoints à la commission dont les membres sont nommés dans le programme.

M. Rousseau retire sa motion.

M. Dubuque fait motion, secondé par M. Girardin, que toutes les motions et amendements soient mis sur la table.

Voté dans l'affirmative.

M. le président suggère que les comités soient nommés.

M. l'abbé G Pager, M. Chs. Thibault, M. A. E. Lasnier sont nommés pour faire un rapport sur la condition des Canadiens des Etats-Unis.

M. Bernier, M. l'abbé Chenier, M. Joseph Tassé, pour Manitoba.

Ajourné à demain.

(Signé) H. A. DUBUQUE.
Secrétaire.

---

§ 2.—RAPPORT SUR LES CANADIENS DES ETATS-UNIS.

« Les Révds MM. Bédard, Pagé et M. Chs. Thibault, nommés par le comité de la section des Canadiens-Français des Etats-Unis pour faire un rapport sur leur condition actuelle, ont l'honneur de vous soumettre les remarques suivantes :

» L'homme a beau s'agiter, tourner dans le petit cercle de ses ambitions humaines, c'est Dieu qui le conduit à l'abîme ou la gloire, selon que sa justice ou sa miséricorde l'exigent.

» Quand un peuple manque à sa mission, les orages de la colère céleste éclatent au-dessus de sa tête, et l'orage passé, l'on se demande avec frayeur où est ce peuple que le vent de la colère d'en haut a emporté. Cherchez la cause de leur destruction et vous vous convaincrez que la somme du mal l'em-

porte sur celle du bien, alors les nuages sont saturés d'une électricité particulière qui les a asphixié. Ainsi s'explique la ruine des anciens empires, les décadences des vieux peuples.

» Quand la foi était menacée en Europe, elle s'embarquait sur les vaisseaux de Jacques-Cartier pour prendre possession d'un nouvel empire, car comme l'Eglise elle ne peut périr. Elle poussa dans le sol canadien de si profondes racines que les vents de la terre n'ont encore pu l'ébranler. Les Canadiens sont les fils de la Foi qui a germé dans le sang de leurs martyrs.

» Longtemps ils luttent contre toutes les vicissitudes, enfin vainqueurs, libres, émancipés, ils prennent leur essor au-delà des limites de leurs propres frontières.

» De fait, les Canadiens n'ont laissé la Nouvelle-France que quand notre nation fut solidement assise sur les rives de notre grand fleuve. Alors, de ces rives aimées, se détachèrent des essaims nouveaux qui s'avancèrent vers l'Ouest, vers les centres manufacturiers des Etats-Unis. La cause apparente de cette émigration est la pauvreté dans laquelle leurs luttes constantes les ont tenu jusqu'ici.

» Cette pauvreté nationale provient de l'abandon de la culture de nos terres, de l'état de servage industriel dans lequel nous avons jusqu'ici été tenu par l'Angleterre, du défaut de protection manufacturière, et de la difficulté de se procurer de l'argent à un taux raisonnable. Voilà les principes, les causes apparentes de l'émigration des Canadiens aux Etats-Unis. Dieu qui tire le bien du mal se sert-il de ces moyens pour pousser nos compatriotes vers des régions étrangères ? Notre mission n'est-elle pas de porter les bienfaits de notre foi, au milieu des nations qui sans cela ne la connaîtraient pas ?

« C'est le secret du ciel, ne lui dérobons pas, sachons respecter le secret, les harmonies des relations divines et de la destinée providentielle des peuples.

» Nos Canadiens qui ne sont pas adonnés à la culture de la terre dans l'Ouest, ou qui ne prospèrent pas dans le commerce dans l'Est ne sont pas heureux aux Etats-Unis, mais tous y vivent et y font vivre leurs familles.

» Du pain est pour eux leur première raison de séjourner aux Etats-Unis et aussitôt que le Canada pourra leur offrir les mêmes avantages matériels qu'ils trouvent là-bas ils reviendront en grand nombre.

» Dans ce but, il serait important que les gouvernements canadiens constitueraient un département à part qui s'occuperait

spécialement de correspondre avec les Canadiens des Etats-Unis, afin de les tenir constamment au courant des avantages sur lesquels ils pourront compter en revenant se fixer dans le pays de leur affection et de leurs espérances.

» Les Canadiens des Etats-Unis, reconnaissant les bienfaits inappréciables que les prêtres Canadiens ont répandu de toutes parts dans les Etats de l'Union Américaine, désirent exprimer ici leur plus profonde reconnaissance aux Evêques du Canada pour leur avoir envoyé, pour les consoler dans leur exil, des prêtres dévoués qui leur font aimer cette religion chérie, moyen de leur salut, et cette belle langue française, apprise dès le berceau ou sur les genoux de leur mère—signe de ralliement et gage de leur union.

» S'il était permis d'exprimer ici un regret, ce serait celui de constater que les gouvernements canadiens sacrifient annuellement des sommes énormes pour faire venir, à grands frais, des étrangers du vieux monde pour coloniser ses terres encore incultes, tandis que si une partie de ces sommes étaient employée à retenir les enfants du Canada ici ou à aider ceux des Etats Unis qui désirent revenir au pays, un résultat beaucoup plus satisfaisant pourrait être obtenu.

» Le tout humblement soumis,

(Signé), CHS. THIBAULT,
Délégué des Canadiens de Champlain, Etat de New-York.

---

§ 3.—RAPPORT DE LA SIXIÈME COMMISSION SUR LA SITUATION DES CANADIENS AU MANITOBA.

« La sixième commission chargée de vous renseigner sur la situation des Canadiens au Manitoba, s'est trouvée dès le début de ses délibérations dans un sérieux embarras. Elle avait compté sur le concours de l'éminent compatriote dont le nom est indiqué par le programme comme le rapporteur des travaux de la commission sur cette matière. La position qu'il a occupée dans cette province de Manitoba, depuis dix ans, l'autorisait plus que tout autre ici à parler au nom de ce petit pays et des vastes territoires du Nord Ouest, où la France catholique a des enfants non moins fidèles à leur foi et à leur nationalité que leurs frères des autres provinces.

» Ce concours nous a manqué, bien que nous l'ayons attendu jusqu'à ce matin même. Et pourtant, il en coûtait aux délégués de Manitoba de quitter Québec sans laisser un souvenir

de leur passage dans cette vieille cité, la capitale du monde français en Amérique. C'est l'excuse que nous avons à offrir pour ce modeste travail.

» La position des Canadiens au Manitoba peut être envisagée sous deux aspects différents : dans leur vie intime, et au point de vue de leur influence dans les affaires publiques.

» La vie intime du groupe canadien au Manitoba se résume dans la pratique de son culte, l'exploitation du sol, et dans les douces affections de famille. Sous tous ces rapports, nos compatriotes de là-bas sont satisfaits de leur position.

» Ils ont pour les diriger un clergé commandant le respect et aimé de tous. Les missionnaires dont il est composé continuent l'œuvre du vénérable et éminent archevêque de Saint-Boniface, Mgr Taché, leur métropolitain et la plus haute personnification de l'affabilité, du talent, du zèle, de l'amour de la patrie et de la charité chrétienne.

Ex uno, disce omnes.

» Pour les seconder dans leur œuvre à la fois apostolique et civilisatrice, ces bons prêtres ont un collége, des écoles catholiques ouvertes dans tous les endroits habités, dirigées par des instituteurs intelligents, et recevant une allocation du gouvernement.

» Le sol, d'une fertilité étonnante, donne aux habitants de notre province, plus que leur vie. Et il n'y a pas un père de famille qui ne puisse établir avantageusement ses enfants autour de lui, quelqu'en soit d'ailleurs le nombre.

» Ils trouvent dans les jouissances si pures et si calmes du foyer domestique et de la vie des champs, une large compensation de tous les inconvénients et des privations auxquels il est impossible de se soustraire dans un pays nouveau.

» Que ne pouvons-nous en dire autant de leur vie politique ?

» Cette région, autrefois toute française, et que la fière race des Métis nous avait conservée, est maintenant passée sous une autre domination, laquelle, à l'exemple de ceux qui voulurent autrefois nous anéantir sur les bords du Saint-Laurent, ne reconnaît pas toujours nos justes droits. A Ottawa, comme à Winnipeg, les intérêts français sont souvent méconnus. Nos réclamations sont pour la plupart étouffées dans quelques bureaux. Et ce serait à désespérer si l'on ne considérait que le moment actuel. Mais rassurons-nous. L'histoire se répète. Québec aussi fut conquis, et ses vainqueurs eurent l'idée de

nous faire disparaître du sol américain. Les démonstrations dont nous sommes les témoins depuis quelques jours, nous disent assez quel a été le résultat de ces vains complots.

» Manitoba a subi le sort de sa sœur aînée : le même triomphe lui est réservé. La race française, avec cette ténacité et cette force d'expansion qu'elle puise dans sa foi catholique et dans son généreux amour des bons combats et des grandes œuvres, se maintiendra dans cette province en dépit de tout. Les nobles traditions de la province de Québec y sont connues ; et elles inspirent à ce groupe de Canadiens, maintenant isolé, le même dévouement, les mêmes sacrifices et le même espoir, dans l'issue de la lutte.

» Permettez-moi de terminer par un mot d'explication, ce rapport bien modeste, mais exact dans le peu qu'il contient.

» Il est des esprits qui s'alarment peut-être de la propagande faite au nom de notre province.

» Notre intention, toutefois, n'est pas de dépeupler la province de Québec au profit de Manitoba. Cet acte ne serait ni logique, ni patriotique. Mais, vous le savez, il y en aura toujours qui voudront s'éloigner de la terre de leurs aïeux. C'est à ceux là que nous offrons les avantages incontestables de notre province. Si nous pouvions les amener avec nous, Québec ne perdrait rien et nous y gagnerions beaucoup. Je m'exprimerais mieux en disant que ce serait seulement une force déplacée, mais non perdue.

» En outre de ceux-là nous avons aussi besoin d'hommes qui, par leur position et leurs moyens pécuniaires, puissent nous aider à donner une impulsion vigoureuse et salutaire à ce grand travail de la réhabilitation de la race française au Manitoba. Si vous en voyez partir quelques-uns de cette catégorie, laissez-les aller sans regret. D'abord le mal, si c'en est un, ne sera pas contagieux ; l'amour du bien-être, légitime quand il est contenu dans les bornes tracées par les lois divines, saura prévenir l'excès. D'autre part, ces hommes en devenant les champions de l'Eglise et de notre nationalité en ces pays lointains, travailleront par là même à l'accroissement de l'influence catholique et française dans toute la Confédération.

» Le tout humblement soumis.

(Signé) T. A. Bernier,
Délégué de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba.

Québec, 26 juin 1880.

CHAPITRE V.

SEPTIÈME COMMISSION : DES ACADIENS.—PROCÈS-VERBAL.—RAPPORTS.

§ 1. Procès-verbal. Présidence de M. G. A. Girouard, M. P.
M. Pascal Poirier, Secrétaire.

M. le président, et M. L. U. Fontaine expliquent le but de la séance, et demandent qu'il soit dressé une liste des personnes présentes à la commission :

Personnes présentes : M. G. A. Girouard, M. P., M. U. Johnson, M. P. P., M. l'abbé Michaud, Révd. Père Bourgeois, M. l'abbé F X. Cormier, L'hon. P. A. Landry, M. P. P., M. l'Abbé Richard, L'hon. J. O. Arsenault, M. P. P., M. N. Robidoux, M. U. Fontaine, M. Pascal Poirier, et les personnes suivantes que le comité s'est adjointes : Révd Père C. Lefebvre, C. S. C., MM. le Dr. Boissy, A. D. Richard, le shérif Girouard, Narcisse Landry, Olivier Leblanc, Valentin Landry, Dosithée Richard, Moïse Bariault, Edouard Girouard, J. L. Richard, Jean Vautour, Louis Quaissy, Azarie Mirault, Frs. Fontaine, Saül Fontaine, Joseph Dalpé, Pierre Richard, Thomas Allain, Jude Cormier, Didier Bourgeois, Damien Gallant, Onésime Léger, Anselme Girouard, Daniel D. Landry, G. D. Laforest, M. D., Etat du Maine, Hon. Stanislas Poirier, MM. Gilbert Desroches, Etienne E. Gallant, Prosper Paulin.

Le Révd Père Bourgeois donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Girouard, du Hâvre à Boucher, laquelle est reçue avec de vifs applaudissements.

M. Pascal Poirier donne lecture de son rapport " sur la situation particulière des Acadiens dans la Confédération, " et M. L. U. Fontaine, de son rapport " sur la situation des Acadiens dans la province de Québec. "

Le Révd Père Lefebvre propose, secondé par M. A. Richard, que les rapports lus par M. L. U. Fontaine et M. Pascal Poirier soient adoptés.

M. l'abbé Michaud, le Révd Père Lefebvre, M. A. D. Richard, l'hon. M. Arsenault et l'hon. P. A. Landry, s'engagent dans des considérations pratiques sur l'importance qu'il y a pour les Acadiens de s'emparer activement du sol, surtout au Nouveau-Brunswick, où les terrains vacants abondent.

A la suite de ces observations, il est proposé par M. A. D. Richard, secondé par M. Narcisse Landry, que cette commission invite respectueusement le clergé catholique des Provinces Maritimes à fonder dans chaque paroisse française des sociétés de colonisation.—Adopté.

Proposé par M. l'abbé F. X. Cormier, secondé par le Révd. Père Bourgeois, qu'une convention composée de délégués nommés par les Acadiens de l'Ile du Prince Edouard, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick soit convoquée à Memramcook au mois de juillet de l'année prochaine (1881), pour s'occuper des intérêts généraux des Acadiens.—Adopté.

Il est proposé par M. l'abbé Michaud, secondé par M. l'abbé Cormier, que le comité exécutif de cette convention soit maintenant nommé et qu'il

se compose de L'hon. P. A. Landry, président; L'hon. J. O. Arsenault, vice-président; M. G. A. Girouard, secrétaire; et de MM. Urbain Johnson, Stanislas Poirier, et Prosper Paulin, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre.—Adopté.

Proposé par M. l'abbé Richard, secondé par M. l'abbé Cormier, que copie des présentes résolutions adoptées par la commission des Acadiens à la convention de Québec soit transmise à NN. SS. les Evêques des Provinces Maritimes avec prière de les bénir.—Adopté.

G. A. Girouard, M. P., Président.
Pascal Poirier, Secrétaire.

---

§ 2.—RAPPORT DE M. POIRIER SUR LA SITUATION PARTICULIÈRE DES ACADIENS DANS LA CONFÉDÉRATION.

« Ce serait mal juger de l'importance des Acadiens dans la Confédération canadienne, que de prendre pour base de ses inductions le rôle qu'ils ont joué depuis 1867. Ce petit peuple qui a eu sa page glorieuse dans les annales du pays, a eu aussi, plus qu'aucun autre, sa page sanglante. Il a complètement disparu en 1755. Cet effacement a duré un siècle. Il ne fait que renaître aujourd'hui.

» L'ère nouvelle de l'Acadie française porte la date de 1864. C'est la date de la fondation du collège Saint-Joseph de Memramcook. De 1755 à 1864, les Acadiens, et par politique et par nécessité, se sont tenus dans l'ombre. On les avait crus anéantis : il importait de fortifier cette créance, afin d'être laissé libre de respirer un peu.

» Les premières années se passèrent dans les bois et près des rochers déserts du rivage. Petit à petit ils commencèrent à lever la tête, puis ils osèrent prendre une place au soleil. La plus pauvre, la plus cachée était la plus sûre. On était vingt, on était cent, on était faible. Puis l'on était sans ressource.

» Un groupe, le plus important, s'était fixé le long du golfe Saint-Laurent, depuis Shédiac jusqu'à la Baie-des-Chaleurs ; une autre dans Clare, sur la baie de Fundy ; plusieurs s'étaient réfugiés dans l'Ile-Madame et à Chéticamp, au Cap-Breton ; quelques-uns s'étaient cachés au Hâvre-à-Boucher, à l'entrée du passage de Canso ; à l'île du Prince-Edouard, un certain nombre s'était également soustrait à la déportation ; enfin, un petit nombre de familles avait été refoulé vers le haut de la rivière Saint-Jean, au Madawaska ; puis, les autres avaient

péris ou avaient été dispersés aux quatre vents du ciel : dans les Etats-Unis, aux Antilles, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, sur les côtes du Labrador, aux îles de la Madeleine, à Terre-Neuve, au Canada et même en France.

» Chaque groupe était demeuré isolé, et les plus voisins furent longtemps avant de connaître l'existence les uns des autres. L'on vécut ainsi, d'abord, dans le dénûment le plus complet. Puis, avec beaucoup de courage, et Dieu aidant, l'on se créa une aisance relative. Ce qui avait été un lieu de refuge devint un hameau ; le hameau s'agrandit, forma la paroisse ; la paroisse créa les concessions—Bref ! un beau jour messieurs les loyalistes s'aperçurent que la race acadienne existait encore. L'arbre avait été déchiqueté et abattu ; mais les tronçons dispersés avaient fait souche là où les avait jetés la tempête.

» Le tableau du mouvement de la population acadienne, pendant les cent ans qui viennent de s'écouler, fera voir la prodigieuse puissance de vitalité et d'expansion de cette race, et permettra d'entrevoir avec assez de précision la place qu'ils sont destinés à occuper dans l'avenir des Provinces Maritimes.

» En 1771, le chiffre total de la population franco-acadienne, dans les trois provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'île du Prince-Edouard, n'était que de 8,442, au-delà de 10,000 ayant disparu dans la déportation de 1755, à la suite de la prise de Louisbourg en 1768, et de l'exode de l'île du Prince-Edouard.

» Ces 8,442 âmes se répartissaient comme suit :—1,860 pour la Nouvelle-Ecosse ; 920 pour le Cap-Breton ; 1,270 pour l'île du Prince-Edouard, et pour le Nouveau-Brunswick 4,392.

» Cent ans après, en 1871, ces 8,442 donnent pour les mêmes provinces une population totale de 90,000, ainsi répartie :—Nouveau-Brunswick 44,902 ; Nouvelle-Ecosse et Cap-Breton, 32,833, et l'île du Prince-Edouard environ 12,000.

» Cet accroissement est prodigieux, si l'on tient compte des conditions dans lesquelles il s'est effectué : privations et souffrances physiques atroces pendant les premières années, découragement, isolement, craintes, incertitude et autres circonstances propres à détruire, en ce qui regarde les Acadiens, les théories de Malthus les mieux établies sur le développement des races.

» Le rôle que les Acadiens sont destinés à jouer dans la confédération canadienne ne se borne pas aux seules provinces de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'île du Prince-Edouard, leur influence s'étend directement jusque dans la Province même de Québec.

» Les îles de la Madeleine, qui relèvent politiquement du Bas-Canada, sont peuplées presqu'exclusivement d'Acadiens, et les représentants du comté de Gaspé diront de quelle importance sont leurs suffrages dans une lutte électorale ; la Gaspésie elle-même en renferme un très-grand nombre ; enfin, dans les comtés de Montcalm, de Saint-Jean, de Bonaventure, d'Iberville, de Nicolet, de Témiscouata, etc., l'on trouve des groupes compactes d'Acadiens, qui se sont parfaitement conservés, et qui ont donné au Canada des artistes et des écrivains distingués, des hommes de profession, des députés et des prêtres.

» Tous ces groupes réunis, en y ajoutant ceux du Labrador, forment un chiffre important, dont il est impossible désormais de ne pas tenir compte ; ce sont 100,000 Acadiens à ajouter au million de Canadiens de la province de Québec.

» S'ils ont joué jusqu'ici un rôle effacé dans la politique du pays, c'est qu'ils étaient isolés et sans instruction supérieure aucune ; depuis qu'ils ont des maisons d'éducation, qu'ils peuvent apprendre l'histoire de leur pays, et qu'ils commencent à se connaître, ils sortent des derniers rangs et s'avancent hardiment vers les premiers.

» Les comtés de Kent et de Westmoreland ont commencé. En 1867, Kent élisait M. A. Renaud pour son représentant à la Chambre des Communes, et aux élections de 1878, M. G. A. Girouard, un élève du collège de Memramcook. Il est actuellement représenté à la chambre locale par un autre Acadien, M. Urbain Johnson.

» Westmoreland n'est pas représenté à Ottawa, mais il a pour représentant à la chambre locale un ministre de la couronne, M. P. A. Landry. Avant M. P. A. Landry, le comté de Westmoreland avait été, pendant vingt-cinq ans, représenté par feu M. Amand Landry, père du précédent, un Acadien de la vieille école, peu instruit, mais très-intelligent et éminemment honorable. Son intégrité est proverbiale au parlement de Frédéricton.

» Un autre comté français, Madawaska, est actuellement représenté par un Acadien, M. Lévite Thériault.

» Nous avons en outre à Ottawa M. John Costigan, qui, sans être français de sang, est catholique et considéré comme Français, et M. Timothy Warren Anglin, un autre Irlandais catholique. Le premier tient son mandat du comté de Madawaska, et le second du comté de Gloucester, deux comtés acadiens.

» Voici au reste les comtés où les Acadiens ont une majorité absolue des votes :

Gloucester	12,680	âmes sur une population de	18,610
Kent	10,701	" "	19,211
Madawaska.....	7,184	" "	11,641

» Dans les provinces maritimes, chaque comté délègue deux, trois et jusqu'à quatre représentants aux chambres locales, ce qui permet, et surtout permettra aux Acadiens de faire élire un ou deux des leurs, dans les comtés même où ils sont en minorité. Ceci se fait au moyen de *tickets* politiques, deux Français et deux Anglais, selon qu'il y a lieu, s'engageant à se prêter un support mutuel pour arriver ensemble à la députation.

» Le tableau suivant indique les comtés où l'influence française ne tardera pas à peser dans la balance des parties politiques. Dans quelques comtés mêmes le droit des Acadiens d'avoir un représentant est déjà pratiquement reconnu.

» Ainsi Westmorland ne compte que 9,356 Français sur une population de 29,335 Anglais, (par Anglais j'entends tous ceux qui parlent anglais) et cependant depuis plus de trente ans les Acadiens font invariablement élire un des leurs à la chambre locale, trois Anglais et un Français se mettant sur les rangs avec le même *ticket*.

» Le vote français fait pencher la balance de son côté.

» Digby compte 6,460 Acadiens sur une population de 17,036.

» Richmond compte 6,965 Acadiens sur une population de 14,268.

» Prince, sur l'Ile du Prince-Edouard, compte environ un tiers de Français.

» Queens renferme un groupe assez compacte d'Acadiens.

» Inverness, au Cap-Breton, compte 2,682 Acadiens ; Antigonish, dans la Nouvelle-Ecosse, 2,729 ; Guysborough, 1,190, et Halifax 3,044. L'élément Français dans les autres comtés est moins considérable.

» Ces chiffres sont pris au recensement de 1871. Le recensement prochain accusera, j'en ai la certitude, une augmentation relative chez les Acadiens plus considérable que chez les autres nationalités, attendu que les familles acadiennes sont généralement plus nombreuses que celles des Anglais, des Ecossais et même des Irlandais, et que le courant de l'immigration européenne se fait à peine sentir à présent dans les provinces maritimes.

» De plus les Acadiens s'emparent du sol, se font en outre cultivateurs et émigrent peu aux Etats-Unis.

» Cependant l'agriculture, il faut l'avouer, végète encore dans un état de routine plus arriéré peut-être que dans les paroisses bas-canadiennes. Malgré ce désavantage, grâce à un travail persévérant, les Acadiens en général vivent dans une aisance relative, n'ayant au milieu d'eux à peu près ni pauvres ni riches, c'est-à-dire, ni mendiants, ni prêteurs sur gages.

» La routine disparaîtra avec de l'instruction. Jusqu'à ces dernières années il était impossible aux Acadiens d'améliorer l'état de la culture, attendu qu'ils ne pouvaient utiliser aucun des systèmes nouveaux d'agronomie. Prendre modèle des autres nationalités, il ne fallait pas y songer ; au reste, les Anglais eux-mêmes, près des centres français surtout, étaient loin d'être des cultivateurs modèles.

» Depuis quelques années, grâce à une instruction plus répandue, et au *Moniteur Acadien*,—où les questions agricoles sont spécialement soignées — des sociétés d'agriculture se fondent dans les paroisses françaises tout comme dans les centres anglais.

» Saint-Louis, Bouctouche, Shédiac, Grand-Anse, Caraquet, au Nouveau-Brunswick ; Tignish, Miscouche, Saint-Jacques, Rustico, sur l'Ile du Prince-Edouard, ont leur société d'agriculture.

» L'Ile du Prince-Edouard, sous le rapport de la culture, prend visiblement les devants. Les terres par elles-mêmes sont excellentes, et leur rendement est encore augmenté par l'usage universel qui se fait depuis quelques années du *mussel mud* ou engrais de coquillage. Les rivages fournissent cet engrais en quantité inépuisable.

» Au Nouveau-Brunswick, les centres où l'agriculture est le mieux entendue, sont Saint-Louis, Fox-Creek, Memramcook, Sainte-Marie et Saint-Basile.

» Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse sont moins avancés sous ce rapport que ceux des provinces-sœurs. Ils se livrent davantage à l'exploitation de la pêche. A peine peut-on excepter ceux de la baie de Sainte-Marie, de Chezzetcook, de Hâvre-à-Boucher et de Margarie.

» Les pêcheries qui sont une des principales sources de richesse de la Confédération, sont largement exploitées par la population acadienne.

» L'Acadien aime l'océan et ses orages. Cette vie de dangers, de hasards, lui plaît comme à ses frères de Normandie. Elle lui rappelle son histoire, l'histoire de ses pères. De tout temps la mer, lorsque les forêts ne suffisaient plus à le soustraire à la persécution, fut son refuge. Pendant les premières années qui suivirent la déportation, la pêche fut souvent sa seule ressource, son seul moyen de subsistance. Il n'en est plus ainsi de nos jours. Si l'on excepte les Iles de la Madeleine et les établissements de l'Ile Madame, au Cap-Breton, la pêche n'est plus guère, pour les Acadiens des autres localités, qu'un objet de luxe, une réminiscence d'anciennes habitudes aimées. Un grand nombre font la pêche en amateurs. Aussi la font-ils, la plupart du temps, au détriment de l'agriculture, plus productive souvent, plus sûre toujours.

» Tout le monde, dans les provinces maritimes, admet la supériorité du Français comme pêcheur intrépide. Dans un voyage que je fis, en 1876, à l'Ile du Prince-Edouard, un Anglais ou Ecossais enthousiaste me disait qu'il n'y avait pas en Amérique de pêcheurs pour rivaliser avec ceux de Tignish et de Rustico. Et pourtant ceux de la Baie-des-Chaleurs et du comté de Gloucester, de Clare et de Chéticamp, ne le cèdent en rien à ceux de l'Ile du Prince-Edouard.

» Les établissements de pêche ou les Acadiens jouissent de la plus grande aisance sont Arichat avec les établissements environnants, et la baie de Sainte-Marie. A Arichat surtout il y a toute une aristocratie de pêcheurs, de caboteurs et de navigateurs de long cours, qui sont absolument à l'aise, pour ne pas dire riches. Propriétaires de goëlettes, quelques-uns même de véritables bricks, ils font des courses lointaines à leurs dépens et profits.

» Malheureusement, certains autres établissements sont moins favorisés sous le rapport de la fortune. Des industriels étrangers ont établi au Cap-Breton et à la Baie-des-Chaleurs des

fabriques au moyen desquelles ils se sont emparés du monopole de la pêche qu'ils gardent encore, en exploitant sur une échelle plus ou moins vaste les pêcheurs acadiens.

» Pour se faire une juste idée de l'importance des pêcheries des provinces maritimes et de la part qu'y prennent les Acadiens, il faut recourir à la statistique.

» Le produit de la pêche pour l'Ile du Prince-Edouard seule s'est élevé, en 1879, à la somme de $1,402,201.40. Le nombre d'hommes employés à cette industrie a été de 5198. Or, Prince seul, le comté le plus français de l'Ile, a fourni 2,461 hommes, c'est-à-dire, à peu près la moitié ; Queen, dans lequel sont situées les paroisses françaises de Rustico et de Hope-River, a contribué pour plus d'un quart, soit 1,394.

» La proportion de pêcheurs acadiens, eu égard au chiffre total de leur population, a été moins grande au Nouveau-Brunswick, où le *livre-bleu* accuse, pour la même année, un produit de $2,554,772.22.

» Cependant sur 8,053 hommes, s'occupant de cette industrie, le comté de Gloucester fournit 1603 et celui de Kent 2,305, c'est-à-dire, la moitié du nombre total. Gloucester et Kent, comme vous le savez, sont français.

» Dans la Nouvelle-Ecosse, les Acadiens, si l'on tient compte de leur population, se livrent à la pêche dans une proportion plus grande encore que ceux de l'Ile du Prince-Edouard.

» Le produit des pêcheries pour cette riche province, a été, l'année dernière, de $5,752,936.20. Le nombre d'hommes employé est porté à 27,610. Nous trouvons pour le comté de Richmond, où sont les établissements français de l'Ile-Madame, de l'Ardoise, de la Rivière Bourgeois, etc., 2,513 pêcheurs ; Digby, dans lequel se trouve le groupe acadien de la baie de Sainte-Marie, en fournit 1,775, et Inverness, où se trouvent Chéticamp et Margarie, 2,048. Total 6,336 pêcheurs, la plupart acadiens. Or, la proportion des Acadiens dans la Nouvelle-Ecosse est de 33,000 sur 400,000 habitants, chiffre rond.

» Ajoutez à ces trois provinces les pêcheurs acadiens des Iles de la Madeleine, des côtes du Labrador et de la Gaspésie, et le résultat placera ce petit peuple à la tête des pêcheries de la Puissance. Le premier élément de force et de stabilité dans nos pêcheries réside dans les Acadiens-Français.

» Tout en couvrant de leurs *barges* et chaloupes de pêche les rivages des provinces maritimes, les Acadiens ne laissent pas que de s'agrandir en même temps du côté de la forêt.

» Quelqu'un a fait observer que dans les comtés bas-canadiens où vos compatriotes égalent en nombre ceux des autres nationalités, ils ne tardent pas à gagner du terrain et à voir Anglais et Ecossais se retirer devant eux.

» Jusqu'à un certain point cela peut se dire des comtés acadiens. Les Acadiens de Kent, de Gloucester et de Madawaska s'accroissent dans une grande proportion, gagnent du terrain et enveloppent de plus en plus l'élément étranger. Cet accroissement se produit surtout par la fondation de nouvelles concessions et *colonies*. Pas plus qu'ils ne redoutent les flots et les vents, ils ne craignent pas d'attaquer la forêt, la cognée à la main.

» Le Français est un rude bucheron, un infatigable défricheur, lorsqu'il se décide enfin à ouvrir une concession. Il est aussi difficile de le surpasser là que de le vaincre sur l'autre élément.

» Le mouvement de colonisation dans le comté de Kent a commencé avec Sweeneyville ou Saint-Paul, et date d'une vingtaine d'années. Il est dû surtout au zèle de Mgr Sweeney, évêque de Saint-Jean, et du révd père Lefebvre.

» L'élan donné, ce comté a vu se former, depuis, la colonie d'Acadieville, fondée vers 1874, celle de Carleton, sur les limites de Northumberland et de Kent, puis celle d'Adamsville, ainsi nommée en l'honneur du commissaire actuel des terres, M. Adams. En Acadie, nous entendons par colonie un établissement nouveau ouvert au milieu de la forêt à une distance plus ou moins grande des autres établissements. Le rang ou concession n'est pas une colonie.

» Chacune de ces nouvelles paroisses a déjà son église, son presbytère et son école, au moins en voie de construction. Les plus anciennes en sont même à leur deuxième église: celle-ci fondée sur l'emplacement de la première, chétive construction de pièces équarries. Car l'Acadien avant tout, même avant d'être Français, titre qu'il affectionne tant et dont il est si fier, est catholique romain.

» Les conditions imposées par le gouvernement à l'octroi des terres aux Acadiens, depuis que ceux-ci ont des représentants de leur race à Frédéricton, sont faciles, avantageuses même. Les terres sont concédées gratuitement à ceux qui s'y établissent et remplissent certaines obligations, telles que habitation, après deux ans de prise en possession, déboisement, déblaiement de chemins, etc.

» Le comté de Madawaska compte peu de nouvelles colonies, mais les rangs et concessions se multiplient à l'intérieur des terres. A l'est du Grand-Sault, du Petit-Sault, et en arrière de Saint-Léonard, à Patrieville, Michaud et Comeau-Ridge, les terres sont prises et s'établissent jusqu'au troisième et quatrième rang.

» Mêmes progrès du côté américain, dans l'Etat du Maine, dont les établissements sur la rivière Saint-Jean sont composés principalement d'Acadiens et de Canadiens.

» Comme Kent, Gloucester doit en grande partie au zèle patriotique du clergé les progrès qu'il fait dans la voie de la colonisation. Depuis quinze à vingt ans, plusieurs concessions et paroisses y ont été fondées, notamment Pâquetville, Robertville, Milville, Saint-Isidore, etc.

» La colonisation fait moins de progrès dans l'Ile du Prince-Edouard et à la Nouvelle-Ecosse : dans l'Ile du Prince-Edouard parcequ'il n'y a plus de terres à prendre, et à la Nouvelle-Ecosse, où le manque de terres se fait également sentir, parceque les Acadiens s'occupent trop de la pêche, que l'éducation est moins répandue qu'au Nouveau-Brunswick et que, pour ce qui regarde l'archi-diocèse d'Halifax, avant l'avènement de Mgr Hannan, la totalité des membres du clergé, à une exception près, ne s'intéressait en rien au développement et à la conservation de la nationalité et de la langue françaises. Il s'est créé un mouvement d'émigration, il y plusieurs années, de l'Ile du Prince-Edouard au Nouveau-Brunswick et aux comtés limitrophes du Bas-Canada ; les paroisses fondées alors par les émigrés de l'Ile sont florissantes ; mais malheureusement le mouvement est aujourd'hui arrêté.

» Il est de la dernière importance pour nous qu'il soit repris, parce qu'il faut que le trop plein de la population de l'Ile déverse quelque part, et que les terres abondent au Nouveau-Brunswick. Il y a, de la Baie-Verte à Campbellton, un réseau de terrains vacants immense, capable de nourrir des centaines de mille habitants. Ces terres se donnent pour rien ou à peu près ; elles sont traversées par le chemin de fer *Intercolonial* d'un côté, et se relient aux établissements situés le long du détroit de Northumberland et de la Baie-des-Chaleurs de l'autre. Avec une organisation intelligente, avec des comités d'émigration et un peu d'aide du gouvernement, il serait facile d'attirer de ce côté un grand nombre d'Acadiens de l'Ile du

Prince-Edouard, qui n'ont pas de terres et qui en demandent ; il serait même possible d'en attirer des Iles de la Madeleine et du Cap-Breton.

» Une des causes de l'infériorité de condition matérielle chez les Acadiens, c'est qu'ils sont demeurés absolument étrangers au commerce et à l'industrie, et qu'il se sont faits jusqu'ici exploiter par les négociants anglais. Mais le monopole du commerce, les Anglais sont à la veille de le voir, dans une certaine proportion, s'échapper de leurs mains. L'éveil de ce côté est également donné.

» Quoique les Acadiens manquent de ce qu'on appelle le nerf du commerce, les capitaux, ou tout au moins le crédit, ils sont parvenus, depuis quelques années, grâce à une énergie et une intelligence des affaires dont on ne les aurait pas crus capables, à se créer ce qui leur manquait de ce côté, ou tout au moins à y suppléer en partie.

» Il y a vingt ans, il y a quinze ans, un petit négociant acadien au Nouveau-Brunswick était chose rare, introuvable, inconnue. Aujourd'hui, l'on rencontre des commerçants français bien établis, assez près de tenir le haut du pavé, dans les campagnes, et même dans les centres, à Shédiac, Moncton, Saint-Jean, Bathurst, Bouctouche, Saint-Louis, Richibouctou, Cap-Pelé, Memramcook, au Nouveau-Brunswick ; à Tignish, Miscouche, Rustico, Souris, Saint-Jacques, sur l'Ile du Prince-Edouard ; et à la baie de Sainte-Marie, Chezzetcook, Halifax, Ardoise, Arichat, Margarie, Chéticamp, à la Nouvelle Ecosse. Plus que cela, les négociants anglais recherchent avec une préférence marquée les jeunes commis acadiens que le collége de Memramcook et, à présent, celui de Saint-Louis donnent chaque année au commerce. Ces commis honnêtes, intelligents, forment une pépinière de commerçants et d'industriels pour l'avenir.

» Ce progrès, comme la plupart de ceux que nous avons constatés chez les Français des provinces maritimes, est l'œuvre immédiate de l'éducation, et notamment pour le Nouveau-Brunswick, du collége de Saint-Joseph de Memramcook.

» Le collége de Saint-Joseph est le premier et le seul collége qu'aient eu les Acadiens pour plus de 250 ans. La date de sa fondation est la date de l'ère nouvelle, de l'ère de la renaissance chez eux. Non-seulement les Acadiens n'avaient jamais eu de collége, ils n'avaient pas eu un seul couvent,

excepté le couvent d'Arichat et de Saint-Basile, pas même une académie, pas même une école où les principes de leur langue fussent convenablement enseignés, et cela depuis la fondation du pays par Poutrincourt, en 1604, jusqu'à la fondation du collége de Saint-Joseph par le révérend père Lefebvre, en 1864.

» Je me trompe. Dix ans avant la fondation du collége de Saint-Joseph, il fut fondé à Memramcook par feu l'abbé Lafrance (dit Hianveux) une académie, ou plutôt une école supérieure, dirigée par deux instituteurs, dont l'un, le recteur, M. Charles Lafrance, frère du président, était un professeur éminemment compétent. Je tiens à n'omettre ici aucun détail important, parceque M. l'abbé Lafrance, de sainte et vénérée mémoire, était un homme remarquable, le digne précurseur du père Lefebvre, et que l'académie elle-même servit de base et de collége à l'institution Saint-Joseph. M. Lafrance était arrivé à Memramcook en 1852. Un peu plus de deux ans après, il ouvrit son académie. Cette académie n'existait qu'en attendant le collége français dont il appelait la fondation de tous ses vœux.

» Mais un collége français à cette époque n'était pas chose facile à fonder, au Nouveau-Brunswick, à deux cents lieues de Québec. Et, puisqu'il faut l'avouer, j'ajouterai que les obstacles causés par la distance n'étaient pas les plus difficiles à lever à cette époque. Tout autre que l'énergique abbé Lafrance, *praeter atrocem Catonis animam*, eût succombé à la tâche. Il triompha, lui, parce que c'était un saint et une volonté dont on trouve le modèle dans saint Paul.

» La Congrégation de Sainte-Croix accepta la mission d'établir un collége à Memramcook, et le 31 mai, 1864, le révérend père Lefebvre partait de Saint-Laurent accompagné de deux professeurs.

» De ce moment, M. Lafrance, brisé au reste par les luttes, pouvait se retirer ; celui dont il avait préparé les voies, le Provincial des Pères de Sainte-Croix, était arrivé.

» Ce qu'il a fallu d'énergie, d'intelligence de patriotisme et d'abnégation évangélique au révérend père Lefebvre pour asseoir son collége sur des bases solides et le conduire au point de prospérité où nous le voyons aujourd'hui, Dieu seul le sait. Lui-même a dû l'oublier en partie, devant son succès tout providentiel.

» Il n'entre pas dans le cadre, naturellement étroit, de ce

rapport, de faire l'historique du collége de Saint-Joseph de Memramcook.

» Fondé en 1864, c'était alors une bâtisse insuffisante, en bois, de 45 pieds sur 30 ; c'est aujourd'hui une superbe bâtisse en pierre, de 125 pieds sur 60, à quatre étages, et la première maison d'éducation de toutes les provinces maritimes.

» Le nombre d'élèves qui a passé par le collége, du 10 octobre 1864 au 1er juin 1880, est de 630.

» Sur ces 630 élèves, dix-neuf sont aujourd'hui prêtres, quatre sont avocats, cinq sont médecins, un grand nombre font le commerce, soit à leur propre compte, soit comme commis, plusieurs sont instituteurs, l'un est inspecteur des écoles, l'autre professeur de français à l'école Normale de Frédéricton, un nombre assez considérable se sont fait cultivateurs comme leurs pères, quelques-uns sont fonctionnaires dans le service civil ; l'un, M. Girouard, est député à Ottawa, l'autre, M. Landry, est ministre à Frédéricton.

» Sans le rév. père Lefebvre, sans la Congrégation de Sainte-Croix, pas un de nous qui sommes prêtres, marchands, médecins, instituteurs, avocats, fonctionnaires, députés ou ministres, ne serions probablement ce que nous sommes. Condamnés à l'ignorance, il nous eût fallu cultiver la terre honnêtement, comme le font nos pères, mais renoncer à aspirer aux professions et aux positions sociales plus élevées, que plusieurs occupent.

» Voilà pourquoi j'ai parlé un peu longuement du rév. père Lefebvre ; voilà pourquoi son nom béni vivra éternellement dans nos cœurs.

» Memramcook a été le point de départ. D'autres institutions d'une importance majeure pour les Acadiens n'ont pas tardé à naître et à se développer sous son influence plus ou moins directe. D'abord le *Moniteur Acadien*, dont la fondation a suivi de près celle du collège. Toujours fidèle à sa devise, ce journal a été pour nous Acadiens un *Moniteur* prudent, dévoué et éclairé. Il a mis les groupes en rapport les uns avec les autres, nous a fait connaître et apprécier à l'étranger, et a revendiqué nos priviléges et défendu nos droits chaque fois qu'ils ont été attaqués.

» De nouvelles maisons d'éducation, colléges et couvents, se fondent depuis quelques années et font présager des plus favorablement pour l'avenir.

» En première ligne il faut mettre le collége de Saint-Louis, fondé en 1871, par M. l'abbé Richard, un Acadien de l'endroit, Le collége de Saint-Louis n'est inférieur au collége de Saint-Joseph que parcequ'il a été fondé plus tard ; et M. Richard est, après le rév. père Lefebvre, le premier champion de notre race. Au reste, même patriotisme, même dévouement, même esprit dans le bien, mêmes luttes jusqu'à un certain point, et même succès.

» Le collége de Saint-Louis compte actuellement six professeurs et 70 élèves, dont 60 Acadiens.

» Près de Charlottetown existait un collége anglais catholique bien renommé, le collége Saint-Dunstans. L'évêque de l'endroit, Mgr McIntyre, un ami de notre race, est à la veille d'y attacher un professeur de français. Ceux de l'Ile du Prince-Edouard qui voudront s'instruire pourront désormais le faire en langue française.

» D'un autre côté, les couvents naissent comme par enchantement, non-seulement au Nouveau-Brunswick, mais dans les trois provinces. Les excellentes et vénérées dames de la Congrégation ont à elles seules, au Nouveau-Brunswick et à l'Ile du Prince-Edouard, neuf couvents. A Charlottetown, elles possèdent ce qui est considéré le premier établissement d'éducation pour les femmes des provinces maritimes. Les autres couvents qu'elles ont sur l'Ile sont ceux de Summerside, de Miscouche et de Tignish. Ces deux derniers sont totalement français.

» Dans le Nouveau-Brunswick, elles ont les couvents de Caraquette, de Bathurst, de Newcastle, du village de Bathurst et de Saint-Louis, tous fondés depuis huit ans.

» Une autre association religieuse, fondée par Mgr Connolly, la société des Sœurs de Charité dite de Saint-Vincent-de-Paul, a ouvert et dirige avec succès des couvents à Saint-Jean, Memramcook, Bouctouche, Metaghan, Tusquet, Yarmouth, Digby, etc.

» Puis, nous avons des écoles primaires françaises partout où il y a un groupe d'Acadiens assez considérable pour payer un professeur. Ceci s'entend du Nouveau-Brunswick et de l'Ile du Prince-Edouard seulement. Grâce à certaines concessions faites par les autorités de Frédéricton, NN. SS. les évêques permettent maintenant d'enseigner et de se faire instruire suivant le système scolaire de la province.

» Mais les quelques années de trouble et de violence qui se sont écoulées, pendant que l'on discutait dans la presse, à la chambre et partout, cette question pleine d'orage des écoles *sans Dieu*, ont été très-funestes aux Acadiens. Ce sont cinq ou six années de perdues pour leurs enfants. En revanche, il se produit, depuis quelques années, un mouvement très-prononcé en faveur de l'éducation dans toutes les paroisses françaises du Nouveau-Brunswick.

» Malheureusement, il est loin d'en être ainsi à la Nouvelle-Ecosse.

. . . . . .

» Jusqu'à ces dernières années, un collége de Saint-Joseph ou de Saint-Louis, un couvent de la Congrégation de Notre-Dame, eussent été des choses à peu près impraticables dans l'archidiocèse d'Halifax, comme dans le diocèse d'Arichat. Les circonstances et les hommes sont changés : il est permis d'augurer mieux pour l'avenir.

» Avant de terminer ce rapport, je dois dire encore un mot des grands bienfaiteurs de la race acadienne. Plusieurs et les principaux lui viennent du Canada, quelques-uns de la France et quelques-uns sont nés en Acadie même.

» Le père Lefebvre, à lui seul, résume toute l'histoire de la renaissance acadienne. C'est un de ces hommes auxquels, sur un plus grand théâtre, les Romains décernaient le titre de *père de la patrie*.

» Le père Lefebvre et feu M. Lafrance sont deux Canadiens.

» M. l'abbé Richard de Saint-Louis est un Acadien.

» Il est entouré d'une petite armée de compatriotes et d'amis, qui, chacun dans sa sphère, travaille à la cause commune ; l'avancement matériel et intellectuel des Acadiens. Ce sont M. l'abbé Michaud, qui entre dans la carrière par où ses deux aînés sont entrés, la fondation d'une maison d'éducation, un superbe couvent à Bouctouche ; M. Biron, directeur du collége de Saint-Louis, un compatriote de M. Rameau, qui doit peut-être à ses conseils et à la haute approbation de Mgr de Ségur, l'idée de venir au Nouveau-Brunswick dépenser pour nous son énergie et son patrimoine ; M. l'abbé Quévillon, un Canadien, fondateur du beau couvent de Miscouche, et, pour ne mentionner que les principaux, M. l'abbé Girroir du Hâvre-à-Boucher, dans le diocèse d'Arichat, à la Nouvelle-Ecosse.

» Si M. Girroir n'a pas fait autant que d'autres pour la cause acadienne, c'est que dans les circonstances où il se trouvait, il était humainement impossible à un homme, à un prêtre, de faire davantage. La lutte sous ses formes les plus désavantageuses que soutiennent les Acadiens depuis qu'ils veulent s'élever par l'instruction et prendre la place que leur nombre et leur intelligence leur permettent d'occuper, est résumée dans cet homme de bien, qui aura sa biographie un jour.

» Celui que j'ai réservé pour la fin appartient presqu'autant au Canada qu'à l'Acadie. Il est un de ceux qui ont le plus contribué à faire connaitre nos deux races à la France ; mais sa prédilection est visiblement pour les Acadiens, sans doute parce qu'ils sont plus délaissés, et qu'ils ont plus besoin de protection : j'ai nommé M. Rameau. M. Rameau, avant d'écrire la « France aux Colonies, » avant d'écrire l'histoire de l'Acadie dans le beau livre qu'il vient de publier : « *Une colonie féodale en Amérique,* » avait aimé les Acadiens, leur avait donné d'excellents conseils, avait beaucoup encouragé l'établissement de leur journal, leur avait fait comprendre la nécessité de la colonisation, leur avait indiqué de nouvelles paroisses à fonder, les y avait poussés en payant de sa personne et de sa bourse ; et un fait absolument inconnu du public, même des intéressés, que vient de m'apprendre le révérend père Lefebvre, c'est qu'il avait contribué pour 1,000 francs à la fondation du collége de Saint-Joseph.

» PASCAL POIRIER,

» Rapporteur de la septième commission.

» Québec, 24 juin 1880. »

§ 3. RAPPORT DE M. L. U. FONTAINE SUR LES ACADIENS DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

> " Au cœur de la Nouvelle-Ecosse se trouvait cette noble terre acadienne, célébrée par Longfellow dont la rime poétique se répète sur chaque vague qui vient se briser au pied du Cap Blomedon ! "— (D'ARCY MCGEE,—*Acadia—Home of the Happy.*

LONGFELLOW, *dans Evangéline.*

> " Pour eux—les anciens Acadiens—la demeure du bonheur, ce n'était pas le Canada, peuplé de Français, c'était la douce Acadie, avec ses plages retentissantes, ses brouillards diaphanes et son sol conquis sur les flots. "—(*Extrait de l'histoire des Acadiens du district de Joliette, par L. U. Fontaine.*)

« Le regretté d'Arcy McGee, lors des débats sur la Confédération, dans son célèbre discours du 5 février 1865 parlait ainsi de la race acadienne-française, de son passé et de ses espérances dans l'avenir :

« Je commence d'abord par quelques observations à l'a-
» dresse de quelques-uns des députés canadiens-français que
» l'on dit opposés à notre projet, parce qu'il blesse leurs intérêts
» nationaux. Qu'ils se rappellent que toutes les colonies que
» l'on veut aujourd'hui unir sous une même constitution, l'ont
» été autrefois, sous le nom de Nouvelle-France ! Terreneuve,
» la plus éloignée de toutes en faisait partie, et l'on sait qu'une
» grande étendue de ses côtes s'appelle encore la *Côte Fran-*
» *çaise* ; le Cap-Breton en fesait également partie à la chûte de
» Louisbourg ; l'Ile du Prince-Edouard, était l'Ile Saint-Jean, et
» Charlottetown était Port-Joly ; au cœur de la Nouvelle-
» Ecosse, se trouve cette noble terre acadienne célébrée par
» Longfellow, dont la rime poétique se répète sur chaque
» vague qui vient se briser au pied du Cap Blomedon ! Dans
» les comtés septentrionaux du Nouveau-Brunswick, depuis
» Miramichi jusqu'à Matapédiac, les Français n'ont-ils pas eu
» leurs forts, leurs fermes, leurs églises et leurs fêtes long-
» temps avant qu'une seule parole anglaise eût été proférée
» sur tout ce territoire ? Qu'on ne croie pas que la race forte
» des Normands et des Bretons ait disparu de ces anciens
» établissements. »

» Non, heureusement, les vigoureux fils de la Bretagne et de la Normandie qui désormais ne formeront plus qu'une seule race, sous le nom d'Acadiens, n'ont pas été totalement exterminés des établissements qu'ils avaient fondés dans la Nouvelle-France. Mais une grande partie des Acadiens fut déportée vers le milieu du dix-septième siècle, dispersée et jetée aux quatre vents du ciel, par les colons Américains, au nom de l'Angleterre.

» Cette dispersion d'une nation, en bloc, a formé les différents groupes d'Acadiens que l'on retrouve et que l'on retrace encore en divers pays. Lorsque les grandes proscriptions acadiennes furent terminées, beaucoup d'Acadiens déportés ou réfugiés dans les bois, retournèrent dans leurs premiers établissements.

» De là, les groupes considérables d'Acadiens que l'on rencontre dans la Nouvelle-Ecosse, le Nouveau-Brunswick, autour de la Baie-des-Chaleurs et dans toutes les îles du golfe Saint-Laurent ; mais une grande quantité d'Acadiens resta bannie pour toujours des champs de leurs aïeux, dorénavant le domaine de la race conquérante, les Anglais, les Ecossais et les loyalistes Américains.

» La majorité des proscrits fut jetée sur les côtes des Etats-Unis, principalement dans la Nouvelle-Angleterre. Un certain nombre d'entre eux se fixa dans l'état du Maine, où ils ont résidé jusqu'à ce jour et voient leur population s'accroître de jour en jour.

» Des exilés Acadiens se sont établis dans la Louisiane, où l'un d'entre eux, appelé Thibodeau, fonda l'intéressante ville qui porte son nom. On retrouve encore des Acadiens dans la Guyane, dans quelques îles du golfe du Mexique et jusque dans les landes de Bordeaux, en France. Presque tous les Acadiens déportés dans la Nouvelle-Angleterre, quittèrent bientôt ce pays, pour retourner soit dans l'Acadie, soit au Canada, où un grand nombre se sont fixés d'une manière permanente. Un certain nombre d'Acadiens émigra aussi directement de l'Acadie en Canada, alors que le drapeau fleur-de-lys flottait encore sur les remparts de Québec. Les émigrations acadiennes se sont même continués jusque dans ce siècle en Bas-Canada. C'est de ces Acadiens dont je dois faire rapport à votre Convention. C'est une entreprise assez difficile et qui demanderait un grand travail ; or, je n'ai eu que quelques

jours à ma disposition. Mieux peut-être aurait valu, pour moi, de ne pas me rendre à votre bienveillante invitation. Mais je n'ai pu résister au plaisir et à l'honneur d'évoquer encore une fois, dans cette grande assemblée, le souvenir de mes ancêtres. Dans la mesure de mes forces, j'ai voulu vous retracer les vicissitudes, les luttes incessantes et les terribles épreuves du plus malheureux des peuples peut-être, dont l'histoire fasse mention et sa situation actuelle.

» Je connais surtout l'histoire des Acadiens, leurs pieuses traditions, leurs touchantes légendes, leurs joyeux récits, pour les avoir appris des anciens, quand j'étais tout jeune, bercé sur les genoux de ma mère, le soir, au coin du feu, devant l'âtre pétillant. Les récits que chacun faisait alors, ont laissé une trace ineffaçable dans mon cœur. Depuis plusieurs années déjà, j'ai recueilli quelques-uns de ces délicieux récits, avant qu'ils sortent de ma mémoire et qu'ils soient perdus pour toujours.

» Les Acadiens déportés dans les possessions anglaises, ne se mélangèrent jamais avec les Bostonais, nom que mes ancêtres ont toujours donné aux Américains. Ils continuèrent à vivre séparés, gardant religieusement leurs mœurs, leurs coutumes, leur langue et leur foi. Trop fiers, pour se mettre au service de ceux qu'ils considéraient comme leurs oppresseurs, il se firent caboteurs, pêcheurs, tisserands, etc., etc.

» Ces hommes habitués à manier le mousquet, à courir sus à l'ennemi, à se jouer dans les flots tumultueux de l'Atlantique, dans de fragiles embarcations, avaient en horreur tout ce qui pouvait sentir, même de loin, la servitude personnelle.

» De pauvres Acadiens devançant leur siècle, avaient deviné la formule du Code Napoléon et de notre Code Civil, qui établit que « Le contrat de louage de services personnels, ne peut être que pour un temps limité, ou pour une entreprise déterminée. C. C. 1667—C. N. 1780.

» Les Anglais de Philadelphie, moins généreux que ceux des autres parties de la Nouvelle-Angleterre, qui, en général, traitèrent les bannis de l'Acadie avec beaucoup d'humanité, allèrent jusqu'à vouloir réduire en servitude leurs congénères, les vaillants enfants de la Bretagne et de la Normandie. Mais les Acadiens protestèrent avec toute la fierté de leur race, contre cette tentative liberticide ; le protêt qu'ils adressèrent en cette circonstance, au Souverain de la Grande-Bretagne,

attestera aux générations futures, l'éternel amour de mes ancêtres pour la liberté, en même temps qu'ils constatera tout ce qu'avait d'odieux, l'infâme projet des esclavagistes Américains. Privés de prêtres et ne voulant pas avoir recours aux ministres protestants, les jeunes Acadiens contractaient mariage en présence de témoins, mais ils s'engageaient à faire bénir leur union devant l'autel aussitôt qu'ils rencontreraient un prêtre catholique. Ils administraient aussi eux-mêmes, le baptême à leurs jeunes enfants. Fidèle à leurs engagements les Acadiens qui s'étaient juré la foi conjugale, dans les pays protestants, firent bénir leur mariage suivant le rite catholique, aussitôt qu'ils le purent. Les régistres de l'Assomption, dans le district de Joliette, consignent plusieurs de ces mariages.

» L'extrait de mariage porte, par exemple, qu'un tel et une telle, qui s'étaient unis par mariage à Coatico en *Angleterre*, en présence de témoins, font ce jour, bénir leur mariage par le curé de l'Assomption. Souvent les témoins qui avaient assisté au mariage civil, sont présents au mariage religieux. Dans le même extrait, les comparants déclarent, que de leur union, sont nés, un ou plusieurs enfants présents à la solennité et que le curé baptise sous conditions.

» Les Anglo-Américains virent sans cesse, d'un mauvais œil, leurs voisins de la Nouvelle-France, surtout ceux qui habitaient l'Acadie. Le loup anglo-saxon craignait toujours que l'agneau acadien ne troublât son breuvage, bien que ce dernier bût à quelques centaines de milles au-dessous de lui. Les colonies anglaises, comme tous les autres pays du monde, ont toujours nourri dans leur sein, quelques Catons, qui craignent habituellement l'incendie pour leurs maisons, tant que les maisons voisines n'ont pas été brûlées, qui croient que Rome n'est pas en sûreté aussi longtemps que Carthage ne sera pas détruite. Ce sont ces Catons, gens prudents, mais pusillanimes, qui se servirent du nom de Georges II, sous la conduite du gouverneur Lawrence, pour brûler toutes les habitations acadiennes, en disperser les habitants, et par une raffinerie de barbarie sans exemple, séparer le mari d'avec la femme, le frère d'avec la sœur, les enfants de leurs mères.

» Le passage des Acadiens et leur séjour parmi leurs oppresseurs, apprirent à ces derniers à mieux connaître les grandes qualités et le beau caractère de la nation acadienne. Leurs ennemis séculaires étaient des hommes libres, décidés

à souffrir, pour conserver intacte, leur liberté civile et religieuse.

» Les Américains finirent par comprendre tout ce qu'il y avait de mâle, de généreux et d'énergique dans ce petit peuple. Alors commencèrent à germer et à croître, dans les colonies anglaises ces idées de liberté et de *self government*, qui devaient aboutir à l'indépendance des Etats-Unis.

» En effet, les Acadiens, les premiers en Amérique, osèrent résister à l'Europe. La France avait bien, il est vrai, cédé l'Acadie à l'Angleterre, en 1713, par le traité d'Utrecht, mais les Acadiens refusèrent toujours de ratifier cette cession et d'en exécuter les dispositions par la raison, bonne aujourd'hui, mais exécrable alors, que l'on ne cède pas des hommes, des créatures intelligentes comme un troupeau de bétail. Ils considéraient comme leur propre héritage, ce sol qu'ils avaient engraissé de leurs sueurs et de leur sang, où se trouvaient les tombeaux de leurs pères et où ils avaient chanté leurs premières amours. Trop tôt, ils voulurent cesser d'être en tutelle et en cela ils se trompèrent ; ils devançaient les idées de leur siècle ; il faut être de son temps ; aussi furent-ils cruellement punis. Mais l'incendie de quelques chaumières acadiennes sur les bords de l'Atlantique, éclaira les deux Amériques, qui, bientôt après, surent profiter de cette lumière, pour proclamer à la face de l'univers, leur indépendance et leur souveraineté nationales.

» D'ailleurs les Acadiens fidèles à la mission de leur race, firent entrevoir à l'Amérique asservie ce que les Normands avaient donné à l'Angleterre, la liberté : cette liberté que l'Angleterre est en voie de donner à l'univers entier, et dont nous, sujets britanniques, sommes glorieux à tant de titres.

» Le nombre des Acadiens aujourd hui établis en Canada, est considérable. Je ne crois pas exagérer, en évaluant à une centaine de mille âmes, le chiffre de la population acadienne, à part des déperditions et des immigrations. Les principaux groupes d'Acadiens en ce pays, se trouvent dans le district de Joliette, où il y en a au moins dix mille, dans l'Acadie, et autres paroisses des comtés de Napierreville, Iberville, Saint-Jean, et autres comtés avoisinants, dans Bécancour, Saint-Grégoire, Nicolet, ainsi que dans plusieurs autres paroisses du district de Trois-Rivières, dans les comtés de Mégantic, Drummond et Arthabaska, dans la ville de Montréal, la Gaspésie, le

comté de Témiscouata, les Iles de la Madeleine et une partie du comté de Saguenay, où il y a une grande population acadienne, et dans une foule de localités. Franchement Canadiens, les Acadiens ont cependant su conserver leur physionomie particulière qui les distinguera encore longtemps des Canadiens proprement dits. Ils se marient de préférence entre eux, ou finissent généralement par absorber ou rendre Acadien ceux qui contractent des alliances avec eux.

» Ils sont avides d'instructions, remplissent les colléges et les couvents, et ceux d'entre eux qui ne peuvent jouir des bienfaits de l'éducation, se jettent dans les voyages et dans les aventures.

» Le coin de terre qui les a vu naître, ne saurait suffire à leur brûlante activité.

» Un Acadien fait son petit voyage d'outre-mer, à l'autre bout du monde, avec autant d'aisance qu'un bon bourgeois de Montréal ou de Québec, quand il va passer l'été en villégiature, à Sainte-Anne, au Bout-de-l'Ile, à Cacouna, ou à la Baie des Ha ! Ha !

» C'est ainsi que le père Lacasse, dans les veines duquel coule tant de sang acadien, fait chaque année son petit voyage, non loin du pôle nord, pour visiter ses bons amis, les Esquimaux et les ours blancs, puis s'en revient, sans fatigue apparente, prêcher l'œuvre de la colonisation dans le district de Québec.

» Une de mes aïeux, née à Saint-Jacques de l'Achigan dans le comté de Montcalm, est allée mourir à Vancouver, où elle avait fondée une mission des sœurs de Sainte-Anne, en compagnie d'autres Acadiennes, enseignant le Tchinauk aux Indiens, la musique et le dessein aux Anglais, à tous la morale, l'abnégation et la charité. Une autre de mes sœurs, est actuellement à fonder un couvent des mêmes religieuses de Sainte-Anne, à Kamlooks, près des Montagnes Rocheuses. Sœurs et missionnaires, elles réalisent ce que le grand poète Américain Longfellow avait si poétiquement idéalisé dans ses admirables vers d'Evangeline.

» Presque chaque famille acadienne, compte un ou plusieurs prêtres, des sœurs agrégées à différentes communautés, des avocats, des médecins, des notaires, etc.

» Ceux qui ne peuvent pas se procurer une éducation libérale, suffisante, finissent, comme je l'ai dit plus haut, par s'ins-

truire en voyageant. La plupart des jeunes filles qui n'entrent pas en religion, se font institutrices en attendant qu'elles trouvent l'occasion de propager la race, les vertus acadiennes avec quelques vigoureux Acadiens.

» Napoléon Ier, parlant de son enfance, disait qu'il avait été, comme les autres enfants, fort curieux et très-obstiné. Sans être des Bonaparte, les Acadiens sont aussi d'une curiosité et d'une opiniatreté rares, ce qui fait dire proverbialement aux Canadiens : « Têtu comme un Acadien » voulant signifier pour employer un mot à la mode aujourd'hui, « le comble de l'entêtement et de l'opiniatreté. » Mais au fonds, l'Acadien est bon enfant, pas mal frondeur, aux allures libres, aux grand parler, se surprenant souvent à tutoyer tout le monde croyant que la parole a été donnée à l'homme pour exprimer sa pensée et dire la vérité, l'antipode du diplomate et l'homme de cour ; en demeurant le meilleur fils du monde. Ces légères imperfections, ces excès de franchise, s'expliquent facilement chez un peuple longtemps malheureux, proscrit de son pays, traqué comme une bête fauve, banni au milieu de nations étrangères et souvent ennemies, en proie à la misère et à l'adversité, sans autre consolation pour le soutenir et le fortifier dans ses épreuves que son indomptable énergie, sa foi robuste et son éternel amour pour ses compatriotes et pour la liberté.

» Ce peuple avait fondé des compagnies d'assurance et de secours mutuels, beaucoup plus efficaces et économiques que celles que nous trouvons écrites dans nos codes et nos statuts. Un bâtiment quelconque est-il incendié ou renversé par la tempête, aussitôt les voisins construisent au propriétaire malheureux, gratuitement, un autre bâtiment souvent supérieur au premier.

» L'hospitalité et la charité sont aussi des vertus que les Acadiens pratiquent à un haut degré. Les voyageurs, le mendiant même, sont reçus avec la plus grande cordialité au foyer domestique.

» C'est toujours un plaisir d'avoir un hôte à sa table, et l'on croit que cet hôte, quelqu'il soit, portera bonheur à la famille. Respectons ces idées ; elles partent d'un bon cœur. Puis il faut considérer que les souscriptions publiques, la charité et les secours officiels, sont insuffisants pour opérer un bien vraiment efficace.

» Le spontané seul, ce vrai cri du cœur, peut produire de bons résultats. Ce n'est pas tout de découvrir les souffrances de ses semblables, notre devoir est d'y compatir, de mettre du baume sur les blessures, et de donner une nouvelle vie, s'il est possible à ceux qui vont peut-être mourir dans le désespoir.

» Le morceau de pain jeté à la mère et aux enfants qui pleurent et qui endure la faim, vaut souvent moins que des paroles de consolation et d'espérance. Le malade, l'indigent, le misérable ne veut pas seulement boire et manger, dans son taudis, sur son lit de douleur, il veut encore qu'on sèche ses pleurs, qu'on le prenne dans nos bras et qu'on le presse sur notre cœur. C'est ce qu'enseigne l'Evangile et c'est ce que pratique chaque famille acadienne vraiment digne de ce nom.

» J'ai toujours respecté ces sentiments, ce culte de la douleur et de l'adversité, chez les descendants d'un peuple poursuivi par le malheur et de longues souffrances. Il est bon de voir de ses yeux, l'homme aux prises avec la mauvaise fortune, en pâture à toutes les avanies et à toutes les misères de la vie : c'est un appel continuel à l'humanité et à la commisération ; c'est la voix intérieure qui nous dit avec le poëte :

« Il ne faut jamais se moquer des misérables, car qui peut s'assurer d'être toujours heureux ? »

» Puis, qui nous assure que le pain qui nous est donné aujourd'hui, nous sera donné demain ?

» Les pressentes invitations, les injonctions même de la France ne purent résoudre les Acadiens à se soumettre à l'allégéance anglaise. Pourtant, le peuple Acadien fut toujours remplit du plus profond respect pour sa première mère-patrie.

» Un seul roi est couronné disait une vieille acadienne, c'est le roi de France, le roi du plus beau pays du monde après celui du ciel ; tous les autres souverains lui sont subordonnés.

» Aussi, la fête par excellence des Acadiens était-elle la Saint-Louis, en commémoration du plus saint, du plus juste et du plus chevaleresque des rois Français. Chaque famille comptait parmi ses membres, des Louis, des Marie-Thérèse, des Marie-Anne, en souvenir des rois et des reines de France, qui régirent les Acadiens, pendant qu'ils furent sujets français.

» Ils étaient un peu comme Jefferson, lorsqu'il disait que tout homme a deux patries, la sienne d'abord, puis la France.

» La Saint-Louis n'est plus fêtée, que je sache, dans la Province de Québec, non plus que la Saint-Jacques ; mais la Saint-Jean-Baptiste y est toujours restée en grand honneur. C'est d'ailleurs une fête acadienne que l'on solennisait chaque année, par des messes, des processions, des prières et par le feu de joie traditionnel.

» Quelque temps avant la dispersion des Acadiens, le curé Desenclave, célèbre dans les postes de l'Acadie, donna à la Saint-Jean-Baptiste, une tournure particulière. Ayant appris que l'une de ses paroissiennes, Marie-Thérèse Robichaud, fille d'un riche marchand de l'endroit, avait un magnifique châle de gros de Naples ou de soie, il fit venir la jeune fille, lui reprocha son luxe et l'obligea de donner son châle pour servir au feu de joie de la Saint-Jean-Baptiste.

» Au centre du bûcher joyeux était un sapin, dans la tête duquel fut attaché le châle qui brûla rapidement, sans grand profit pour personne et sans corriger probablement aucune fille d'Eve.

» La langue acadienne, en autant que dialecte distinct du Canadien, est à peu près complètement tombée en désuétude, du moins dans une grande partie du Bas-Canada. C'est presque une chose du passé. C'était une langue riche et abondante, remplie d'archaïsmes, pleine de sève et de santé, peu gênée dans ses allures, fort peu sous Louis XIV, et médiocrement académique. A coup sûr, ceux qui la parlaient n'avaient jamais été courtisans.

» La langue acadienne était plutôt l'idiome énergique des gabiers, ces vieux loups de mer acadiens, qui faisaient la pêche, cabotaient et allaient en course, par passe-temps.

» Les jurons, qu'employaient les anciens Acadiens, interjectivement, annoncent un peuple vif, mais religieux. Les anciens Canadiens juraient moins prudemment, à la manière des militaires en général et du régiment de Carignan, en particulier.

» D'une fidélité douteuse en 1774, lors de la grande invasion américaine en Canada, si tant est, que des Acadiens, entre autres, un nommé Thériault, de Saint-Jacques de l'Achigan acceptèrent des emplois dans l'armée américaine, quand elle quitta Montréal, pour aller mettre le siége devant Québec, les exilés de l'Acadie sont devenus franchement Canadiens et loyaux sujets de Sa Majesté. Aussi, pendant la guerre de 1812-1815,

se hâtèrent-ils de voler à la défense du territoire et des frontières menacées. La renommée dit, que c'étaient d'excellents miliciens, vrais troupiers français, alègres, souples et dispos, passablement normands, priant Dieu, non pas précisément de leur donner le bien d'autrui, mais seulement d'en indiquer l'endroit, se chargeant de l'aller chercher eux-mêmes.

» Quand un Acadien faisait sentinelle, il fallait que tous répondissent sur le champ, au mot de passe, bêtes et gens. Plus d'une vache, pour avoir passer outre, sans avoir prononcé le mot sacramentel, fut impitoyablement tuée, au grand plaisir des miliciens, qui ce jour-là, faisaient des repas homériques. Les caveaux étaient soigneusement débarrassés du trop plein de leurs patates et autres menus denrées, au grand scandale des réguliers, qui auraient cru déroger en mangeant des pommes de terre.

» Les Acadiens n'y regardaient pas de si près ; ils mangeaient des patates en vrais plébéiens simplement parcequ'ils trouvaient ça bon ; aussi, les appelait-on, par désagrement, « mangeurs de patates. » Sans vanité, on peut dire que les Acadiens ont été les parmentiers du Canada ; ce sont eux surtout, qui sur le nom de patates, ont popularisé les pommes de terre, dans le district de Montréal.

» Presque tous compatriotes, avant l'union des deux Canadas, les Acadiens ont été les premiers à saluer et à accepter le gouvernement responsable, le gouvernement de leur choix. Dans l'occasion par exemple, lors de l'invasion fénienne, les Acadiens ont été les premiers à s'enroler dans les armées de volontaires, sans même attendre l'exemple parfois tardif des Canadiens.

» Les compagnies formées alors et qui existent encore aujourd'hui, sont composées en grande partie d'Acadiens, principalement dans le district de Joliette, on le voit assez par quelques-uns de leurs officiers. Les trois capitaines Guilbault, le capitaine Dugas, le capitaine Granger, le capitaine Robichaud, etc., les lieutenants Fontaine, Lord, etc., etc., comme l'indiquent leurs noms, sont de purs Acadiens.

» Deux courants d'immigration surtout, se sont dirigés sur le Bas-Canada : l'un venant des Etats-Unis, l'autre qui continue encore par intervalles, de l'Acadie même.

» Parmi les Acadiens qui se sont établis en Bas-Canada, en suivant la route du Saint-Laurent, et de la Gaspésie, on aime à

mentionner ces braves, qui s'emparèrent du vaisseau où ils étaient enfermés, pour être déportés. C'était l'élite des proscrits, par le cœur, la force et la valeur. Comme leurs cousins les Gaulois, ils ne craignaient qu'une chose : que le ciel tombât sur eux. « Où nous menez-vous, dit Louis Fontaine dit Beaulieu, au capitaine qui avait le commandement du vaisseau anglais ? dans une Ile déserte, répondit ce dernier, afin d'être plus vite débarrassés de . . comme vous . . » Un superbe coup de poing, fut la réponse de Beaulieu. L'Anglais tomba à la renverse ; ses gens vinrent à sa rescousse ; on voulait se défendre, mais il était trop tard. En moins de cinq minutes, tout l'équipage anglais était terrassé, garotté et mis en lieu sûr ; puis, on se dirigea sur Québec, sous la conduite de Louis Fontaine, connu de ses contemporains sous le nom de capitaine Beaulieu.

» Etaient aussi présents à cette capture, Pierre Guilbault, Laurent Granger, Charles Melançon, Denis Sincennes, et plusieurs autres dont les descendants sont disséminés par toute la province de Québec.

» J'avais promis de parler des récits touchants dont les Acadiens s'entretiennent entre eux pendant la soirée, au sein de la famille ; mais j'ai été devancé dans cette tâche par Longfellow, l'harmonieux poète américain, si bien rendu en français, par notre excellent poète Pamphile LeMay, dont la muse mélodieuse est digne de répéter les suaves accents des chantres d'Evangéline. Monsieur Bourassa nous à encore redit avec un rare bonheur, les malheurs et la dispersion des Acadiens, dans son admirable livre de *Jacques et Marie*. Cependant il reste encore à raconter la touchante histoire de la mère de famille acadienne, toujours jeune au milieu de ses nombreux enfants,—cette *matrum filiorum lætantem*—cette *stella matutina*,—devenue la *mater dolorosa* de l'exil et du malheur. Elle a perdu un époux adoré et ses fils, dispersés en tous lieux, pleurent sur la terre étrangère, la douce patrie, et leur mère éplorée : sa douleur est plus grande que celle de Rachel pleurant ses enfants, parce qu'ils ne sont plus.

» Mais ces grandes douleurs, ces ineffables malheurs demandent de nouveaux chantres d'Evangéline. Espérons que de jeunes Acadiens nous rediront bientôt quelques-uns des épisodes dont est remplie la belle épopée acadienne.

» Aujourd'hui, les Acadiens s'incorporent, sans arrière

pensée, dans la grande famille canadienne ; ils veulent se fonder dans la grande unité nationale, se nourrir du même patriotisme, à l'ombre du même drapeau. Je crois même qu'ils pardonnent aux Bostonnais qui ont causé tant de maux à leurs pères. Pourtant avant de passer l'éponge sur le passé, quelques enfants de l'Acadie ont voulu user d'une dernière représaille. Le fameux navire confédéré qui fit tant de dégâts au commerce maritime américain, entre New-York et le golfe Saint-Laurent, pendant la guerre de sécession, était presque exclusivement composé, dit-on, d'Acadiens, qui trop tard se permirent de venger par le fer et le feu, l'incendie des habitations de leurs aïeux ; mais le temps des représailles semble fini pour toujours, osons du moins l'espérer : peu à peu, les peuples cessent de récriminer les uns contre les autres ; ils aspirent chaque jour, davantage à s'unifier, à vivre en amis, en frères. Désormais, les Canadiens considèreront les Acadiens comme faisant partie de la grande famille française en Amérique. C'est pourquoi l'on voit, depuis un certain temps, des Acadiens au Sénat, aux Communes et dans les Chambres de notre Province, ainsi que dans celles des Provinces d'en bas. Le siècle, les tendances générales, les aspirations individuelles, convient toutes les nations à la fraternité, à l'intimité des relations internationales.

» L'Empire britannique, les Etats-Unis, tous les Etats américains démontrent surabondamment au reste du monde, qu'il est possible de vivre ensemble, heureux et unis, bien qu'appartenant à des races distinctes sous tous les rapports. La Reine d'Angleterre, l'impératrice des Indes, ne donne-t-elle pas la protection et la liberté à deux cents millions d'hommes différant entre eux, par la langue, les mœurs et la religion ? Les sectateurs de Brahma et de Bouddha sont aussi fiers de leur souveraine, que l'anglican ou le catholique romain.

» La tolérance est comprise par tout le monde. On n'exige plus de l'Acadien, le serment du *Test*. Les papistes sont admis au parlement anglais ; les juifs peuvent être fonctionnaires publics dans toutes les parties de l'Empire, et les Quakers sont crus en justice sur leur simple affirmation.

» La langue n'est plus un obstacle à l'union et à la bonne entente des races, depuis que la vulgarisation de l'instruction permet au plus humble enfant du plus modeste hameau, d'apprendre en quelques années cinq ou six langues ; depuis que

la seule connaissance de l'anglais et du français et même de l'une des deux, rend celui qui la possède, capable de voyager dans le monde entier, sans avoir besoin d'interprète.

» On ne craint plus la tyrannie, quand dans quelques jours, celui qui se croit persécuté, peut aller se réfugier à l'autre bout du monde ; quand, dans deux secondes, je puis demander un asile à l'Empereur du Céleste Empire ou aux chefs indigènes de l'Océanie.

» Nous sommes libres et nous le savons ; nous sommes vraiment des Américains devenus les égaux des Européens. Et, plus heureux que ces derniers, nous n'avons pas à combattre ces aristocraties orgueilleuses, produit de la conquête et de la féodalité.

» Nous ne sommes pas obligés comme Tarquin, d'abattre les pavots trop élevés ; nous travaillons plutôt à élever les classes inférieures. L'égalité est acquise à tous. La morale qui a le même centre que le droit, bien qu'elle n'ait pas la même circonférence ne tient pas compte des distinctions et le roi est jugé à la mesure du dernier de ses sujets.

» Il en résulte que la politique ne sera bientôt que la morale appliquée à la société. Les diverses formes de gouvernements se ressemblent, qu'on les appelle républiques ou monarchies.

» L'homme est quelque chose de plus que le citoyen ! La meilleure forme de gouvernement, après tout, est celle qui, comme la nôtre, permet à chacun d'exercer librement sa religion, de faire sa législation, d'administrer soi-même ses affaires, de former ses mœurs et sa famille au souffle vivifiant de la liberté, dans la fidèle observance de ses devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers soi-même.

» Dans ces quelques lignes, écrites à la hâte, si je n'ai parlé que des Acadiens, c'est que le rapport que l'on m'a prié de faire le voulait ainsi. D'autres, d'ailleurs, parleront de la race française en général, sur notre continent et dans le monde entier.

» Cependant, la gloire d'avoir contribué au développement du Nouveau Monde, est commune à tous les émigrés de la France, de même que dans une sphère plus étendue, tous les Européens — surtout les Anglo-Saxons et les Espagnols — peuvent à bon droit revendiquer l'honneur d'avoir colonisé l'Amérique et de l'avoir civilisé ; mais l'émancipation des deux Amériques, est due à cette foule d'obscurs pionniers qui

voulaient à tout prix assurer à leurs descendants, un coin de terre sur un sol encore vierge, à *l'ombre* des forêts américaines, au grand air de la liberté.

» Honneur à ces foules : ce sont elles qui nous ont faits ce que *nous sommes* ; c'est de la poussière de ces milliers d'êtres humains, qu'est fait le sol de la patrie, ce sont leurs cendres que nous foulons aux pieds et quand nous contemplons avec orgueil, les quelques monuments épars sur ce sol, et qui rappellent un fait impérissable ou un grand homme immortel, pour emprunter une idée à la *Revue des Deux-Mondes*, n'oublions pas, que ce sont ces hommes ignorés qui ont fourni les pierres et le ciment.

» Dans l'Ancien Monde, la gloire des grands événements revient presque toute entière aux grands hommes ; mais il n'en est pas de même dans le Nouveau Monde ; chaque individu peut se vanter d'avoir contribué au triomphe des idées qui font la gloire de l'Amérique et qui assurent à chaque Américain sa place au soleil, au banquet des peuples, sous des institutions libres et indépendantes.

» Les Européens et les Asiatiques furent prophètes, quand ils appelèrent notre continent, le Nouveau Monde, voulant garder pour eux, le titre respectable d'Ancien Monde.

» C'était en effet un nouveau monde qu'avaient découvert les Colomb, les Amérigo Vespueri, les Cabots, les Cartier, etc. etc.

» L'Ancien Monde voulait garder ses classes privilégiées, sa noblesse, son aristocratie, ses distinctions sociales, ses inégalités politiques.

» L'Amérique fut le triomphe de l'égalité et de la fraternité. Aussi les choses, jusqu'aux mots, ont-elles une signification différente en Europe et en Amérique.

» Les Washington et les Bolivar, l'éternel honneur des deux Amériques, qui auraient été qualifiés de révolutionnaires dans l'Ancien Monde, sont proclamés libérateurs dans le Nouveau Monde. Les agitateurs, les hommes inquiets, les génies ardents, ceux qui étouffent en Europe, deviennent de paisibles citoyens en Amérique ; le rêve de leur vie, leurs plus chères espérances sont devenues des réalités ; liberté de conscience, liberté de réunion et de discussion, toutes les libertés qui ne vont pas jusqu'à la licence, leur sont données avec profusion.

» L'Amérique ne connaît ni le prolétariat, ni le paupérisme, ni le socialisme, ces plaies toujours saignantes de l'Europe.

Les vrais Européens ne peuvent pas même comprendre, en thèse générale, l'admirable jeu de nos institutions démocratiques. Delà, ces prédictions imaginaires sur les maux et les perturbations de toutes sortes, que nous réserve l'avenir. Laissons dire et poursuivons notre chemin ? Dieu le veut.

» Notre mission est de rajeunir et régénérer le monde ancien, en lui donnant pour modèle, nos institutions et nos lois politiques et municipales. Après avoir défriché nos forêts, il ne faut pas rester inactifs.

» Il faut encore se perfectionner et devenir de jour en jour plus sage, à mesure que nous vieillissons.

» Travaillons sans relâche pour parvenir à cette fin, mais sachons dépenser notre activité, utiliser notre vie, épurer nos passions, élever nos cœurs et nos âmes.

» Travaillons, dis-je, sans relâche, tandis que Dieu nous prête vie ; nous aurons toute l'éternité pour nous reposer. »

L. U. Fontaine,
Rapporteur.

Ici se terminent les travaux de la Convention et des Commissions.

Au moment de fermer cette partie, nous constatons avec chagrin une omission involontaire que nous nous empressons de réparer.

« A la troisième séance de la Convention, monsieur le président annonce qu'il vient d'apprendre que M. Louis Honoré Fréchette, inscrit sur le programme comme devant lire une pièce de poésie, est retenu ailleurs pour affaires importantes, mais que M. J. A. Poisson, d'Arthabaskaville, poète déjà connu, va lire à la Convention une pièce toute de circonstance.

» M. Poisson lit une pièce de vers de sa composition ayant pour titre : « A nos hôtes français. »

» Pendant la lecture de ces vers, l'auditoire applaudit avec enthousiasme ; M. Claudio Jannet, de Paris, présent à la séance est profondément ému de ce témoignage de sympathie et félicite chaleureusement M. Poisson de son heureuse inspiration. »

Voici la pièce de vers de M. Poisson :

A NOS HOTES FRANÇAIS.

La France se souvient ! La France nous envoie
De glorieux enfants. De par delà les mers,
Ils viennent sur ces bords partager notre joie
Comme autrefois nos grands revers !

La France se souvient que l'arbre séculaire,
Secoué par les vents dans des jours malheureux,
Vit tomber de son tronc robuste et musculaire
Un rameau jeune et vigoureux.

Plongée un siècle entier dans ses fréquents orages,
Elle avait oublié le peuple délaissé.
Rien ne la rappelait vers nos humbles rivages,
Elle qui brisait son passé !

Mais le Ciel est moins noir, et l'orage s'apaise !
La France a pris le temps de se ressouvenir !
Etonnée, elle voit sous la bannière anglaise
Des fils nombreux se réunir !

Nous vous saluons tous, grands citoyens de France ;
Vous êtes nos amis et nos frères aînés,
Après avoir été la dernière espérance
De nos héros abandonnés !

Vous ne revenez pas avec le lourd tonnerre
Comme vous attendait le vieux soldat mourant ;
Vous venez célébrer la fête centenaire
Des joyeux fils du Saint-Laurent.

Vous venez entourés d'un reflet pacifique,
La foudre dort aux flancs de vos larges vaisseaux
Et vous jetez aux vents de la jeune Amérique
Sans la troubler, vos vieux drapeaux !

Contemplez notre force et comptez notre nombre
Et dites à la France, enviant nos succès
Ce que peut accomplir sous la verge et dans l'ombre
L'héroïsme chrétien, le courage français !

Car nous avons la foi, car nous avons la sève
Qui font les peuples forts, les rameaux vigoureux.
Aussi sur cette rive un peuple entier se lève ;
Les flots du Saint-Laurent ne sont pas plus nombreux. (1)

(1) *Chants canadiens* à l'occasion du 24 juin 1880, par M. J. A. Poisson. Québec, P. G. Delisle, 1880.

Délégués Acadiens à la Convention Nationale de Québec. (1)

Révérend M. Michaud.	
" Père Bourgeois	Saint Joseph, Memramcook, N. B.
" M. F. X. Cormier	Richibouctou.
" M. Richard	Saint-Louis, N. B.
" Père C. Lefebvre, C. S. C.	
L'honorable P. A. Landry, M. P. P.	Dorchester, N. B.
" J. O. Arsenault, M. P. P.	Egmont Bay, I. P. E.
" Stanislas Poirier	Tignish, I. P. E.
MM. G. A. Girouard, M. P. P.	Bouctouche.
" U. Johnson, M. P. P.	Saint-Louis, N. B.
" N. Robidoux.	
" U. Fontaine.	
" Paschal Poirier.	
" le docteur Boissy.	
" A. D. Richard.	
" le shérif Girouard.	
" Narcisse Landry.	
" Olivier LeBlanc.	
" Valentin Landry.	
" Dosithée Richard.	
" Moïse Bariault	"
" Edouard Girouard.	
" J. L. Richard.	
" Jean Vautoin.	
" Louis Quaissy	Richibouctou.
" Azarie Mirault.	
" Frs. Fontaine.	
" Joseph Dalpé.	
" Pierre Richard	Richibouctou.
" Thomas Allain.	
" Jude Cormier	Memramcook, N. B.
" Didier Bourgeois.	
" Damien Gallant.	
" Onézime Léger.	
" Anselme Girouard.	
" Daniel D. Landry.	
" Gilbert DesRoches	Miscouche, I. P. E.
" Etienne E. Gallant	Egmont Bay, I. P. E.
" Prosper E. Paulin	Caraquet, N. B.
" Maxime Babineau	Collége Saint-Louis, N. B.
" T. Girouard	Délégué du Collége St-Louis, N. B.
" Louis Kaissy	Richibouctou.

(1) Les délégués dont nous publions les noms sont ceux qui se sont fait connaître à nous comme tels. En outre, les sociétés de Québec et des environs se sont fait représenter à la Convention par un très grand nombre de personnes dont nous n'avons pu recueillir les noms.

A cette liste il faut ajouter deux délégués de sociétés nationales : le Rév. M. J. E. Lizotte curé de Notre-Dame du lac Saint-Jean, et M. Chicoine, délégué de la Patrie, P. Q.—C.

Liste des Délégués à la Convention Nationale de Québec.

Nom de la société	Siége de la société.	Délégués.	Qualité.	Etats.
ETATS UNIS.				
Soc. St-Jean Bte..	Glen's Falls..	Rév. C. Guay, Ptre	Prot. apost. ad instar	N. York
Union Nationale..	"	Léon Bossue dit Lyonnais.....	.....	"
Républiq. Canad.	"	Benj. Lanthier...	.....	"
Union Papineau...	N. Y. & Brooklyn	Cyrille Savard.....	.....	"
Union St-Joseph..	Whitehall.....	Rév. L. F. Adam, Ls. Lacasse	.....	"
Soc. St-Jean Bte..	Plattsburg	Paul Girard.....	.....	"
"	"	F. H. LaRocque...	.....	"
Protection Canad.	"	Ovide Fluet.....	.....	"
Soc. St-Jean Bte. Champlain	New-York	Chs. Thibault.....	.....	"
Soc. St-J. Bte. de Bienfaisance ...	"	P. M. Leprohon...	Président	"
Soc. St-Jean Bte.	Northampton.....	Adolphe Ménard..	"	Mass.
Union Littéraire des Ouvriers.....	"	Pierre Tardif.....	.....	"
Soc. St-Jean Bte..	"	O. Dragon.....	.....	"
Union Littéraire des Ouvriers.....	"	P. C. Chatel.....	.....	"
Assoc. Montcalm..	Worcester.....	Chs. Lalime.....	.....	"
Soc. St-Jean Bte.	"	Dr. F. D. Fontaine	.....	"
Assoc. Montcalm..	"	Ferd. Gagnon.....	.....	"
Soc. St-Jean Bte..	Salem	Solime Vincent...	.....	"
"	"	Louis Larose	"	
Club Jac.-Cartier.	"	Pierre Pelletier...	.....	
Soc. St-Jean Bte..	Holyoke	Chs. L. Duclos.....	.....	
"	"	P. Bonvouloir.....	"	

Liste des Délégués à la Convention Nationale de Québec.

Nom de la société.	Siége de la société.	Délégués.	Qualité.	Etat.
ETATS-UNIS.				
Soc. St-Jean Bte..	Springfield	A. N. Trudeau ...	.....	Mass. ...
"	Fall River.....	Rév. P. T. P. Bédard	.....	"
"	"	H. A. Dubuc.....	.....	"
"	New Bedford.....	Rév. G. Pager.....	.....	"
"	Boston.....	Joachim Perigny		"
"	"	Dr. L. Dasilva.....	.....	"
"	"	Stanislas Vannier		
"	"	Olivier Doré.	.....	"
"	West Meriden.....	R. T. Chalifour...	.....	Conn.
"	Williamsburg	R. Rolland.....		
"	Marquette	A. W. Bernier.....	.....	Mich.
"	Comté de Maine..	Chs. M. Rousseau	.....	"
"	Détroit	Elie LeBlanc.....	.....	"
"	Alpena	A. E. Gourdeau...	.....	"
"	Lake Lindon.....	Laurent Jacques..	.....	"
Soc. La Fayette...	Détroit	Chas. Longtin.....	.....	"
" ...	"	Jacques Lefaivre	.....	"
Soc. St-Jean Bte..	Chicago	P. Léon Labbé...	.....	Illinois.
.....	"	James Kirk.....	.....	"
.....	"	L. D. Bonhomme..	.....	"
Union St-Joseph..	Kankakee	A. E. Lasnier.....	.....	"
Institut Canadien	Woonsocket	Dr. Archambault	Président	R. Island
"	"	William Landry..	.....	"
....	Lewiston.....	Laurent Laberge..	....	Maine.

Liste des Délégués à la Convention Nationale de Québec.

Nom de la société.	Siége de la société.	Délégués.	Qualité.	Etat.
ETATS-UNIS.				
Union St-Joseph..	Lewiston	G. L. Laforest	.....	Maine.
....	Waterville	Jos. Mathieu	....	"
Soc. St-Jean Bte..	Cincinnati	François Beaupré	.....	Ohio.
"	"	L. A. Perreault...	....	"
.....	Washington, D. C.	E. Mallet.		
....	Burlington	F. Marquette	....	Vermont
CANADA.				
Soc. St-Jean Bte..	Windsor, comté d'Essex.	D. B. Odette	Vice-président.	Ontario.
"	Amhertsburg, comté d'Essex..	Thos. Ouellette...	....	"
"	Windsor, comté d'Essex.....	Daniel Ouellette..	....	"
"	Windsor & Sandwich.....	J. B. Laframboise	....	"
"	Hull.....	Rév. P. Cauvin...	....	"
"	"	Rév. P. Thérien..	....	"
"	"	Chs. Leduc	Président	"
"	"	E. d'Odet d'Orsonnens.....	....	"
"	St-François	H. Montpetit.....	....	"
"	"	Gédéon Robert ...	....	"
"	Prescott, comté de	Félix Routhier ...	Président	"
"	"	Elie Gauthier	....	"
"	"	Rév. M. Routhier	....	"
....	St-Boniface	Rév. A. Cherrier..	....	Manitob.
....	"	T. A. Bernier	....	"

Liste des Délégués à la Convention Nationale de Quebec.

Nom de la société.	Siége de la société.	Délégués.	Qualité.	—
CANADA.				
Soc. St-Jean Bte..	Ottawa	C. Desjardins.....	.....	Prov. de Québec.
Société St-Pierre..	"	Thos. Pruneau.....	.....	"
.....	Montréal	Louis Beaubien...	.....	"
Union Catholique	"	Chs. Chamilly de Lorimier	.....	"
"	"	Chs. Thibault	.....	"
"	"	G. Bourassa.....	.....	"
Soc.St-Jean Bte..	Trois-Rivières ...	Joseph Martin.....	.....	"
"	St-Hyacinthe.....	L. H. Taché.....	.....	"
"	....	J. E. Chagnon.....	.....	"
"	Coaticook	H. A. Chagnon ...	.....	"
"	.....	Napoléon Piché.		
"	.....	Joseph Martel.		
"	Ste-Marie,Beauce	Rév. J. J. A. Chaperon.....	.....	"
"	....	A. Chalifour.		
Ass. St-Jean Bte..	Montréal.....	N. Lemay.....	.....	"
"	"	S. Pagnuelo.....	Vice-président	"
Soc. St-Jean Bte..	Chicoutimi	J. B. Petit	Président.....	"
.....	St-Jean d'Iberville.....	Jos. Villemaire...	.....	"
.....	"	M. Dansereau.....	.....	"
.....	Collége Joliette...	J. Mathias Tellier	.....	"
.....	"	Médéric Hamelin	.....	"
.....	"	J. H. R. Delfausse	.....	"
Soc. St-Jean Bte..	Saint-Michel	F. A. Mercier.....	.....	"

Voici la liste des officiers et directeurs de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec pour 1879-80 :

OFFICIERS GÉNÉRAUX.

Président :—M. J. P. Rhéaume.
Vice-Président :—M. S. LeSage.
Secrétaire :—M. Alp. Pouliot.
Assistant-Secrétaire :—M. le Dr. J. E. Bolduc.
Trésorier :—M. Archange Racine.
Assistant-Trésorier :—M. J. E. Déry.
Commissaire-Ordonnateur :—M. J. N. Duquet.
Assistant-Commissaire-Ordonnateur :—M. Chaussegros de Léry.

OFFICIERS DE SECTION ET DIRECTEURS.

	Section Notre-Dame.	Section St. Jean.	Section St. Roch.
Vice-Présidents....	Jules Tessier.....	Thomas Pampalon..	J. E. Martineau.
do	Charles I. Robitaille	Joseph Nadeau.	F. O. Beaubien.
Secrétaire	J. Frémont.....	Ls. Joseph Demers..	J. Bte. Drouyn.
Asst.-Secrétaire ...	G. de Léry.....	Eugène Picher	Cyrille Marcoux.
Trésorier.....	L. P. Vallée	Sylla Coté	Cléophas Morency.
Auditeurs.....	P. E. Dugal.....	Joseph Donati.....	L. T. Bernier.
do	Eug. Chinic, jr	Ferd. Giguère	H. A. Bédard.
Comm.-Ordonn	Emile Carrier	Ferd. De Varennes.	Jos. Allard.
Asst.-Com.-Ord.....	Philippe Gingras ...	Ls. Larose, fils	Louis Drolet.
Percepteurs	J. B. Dutil.....	Thomas Bernier	David Bezeau.
do	P. F. Arel	Elzéar Gauvreau ...	Charles Pouliot.
do	George Lépine.....	....	N. Consigny, jr.
Comité de Régie...	Hon. A. Chauveau ..	Oct. Lemieux	Jos. Chamberland.
do ...	E. Rémillard	J. A. Tapin	Olivier Vallée.
do ...	T. Ledroit	J. E. Bolduc	Ls. Paradis.
do ...	P. J. Jolicœur.....	Barthélémi Houde ..	N. Consigny, sr.
do ...	H. J. J. B. Chouinard	Amédée Robitaille.	

Adresse de la Convention nationale à Son Excellence le Marquis de Lorne, gouverneur-général du Canada :

« Nous Canadiens-Français tant du Canada que des Etats-Unis, réunis en Convention à Québec, prions respectueusement Votre Excellence de bien vouloir accepter nos plus vifs et nos plus sincères remerciements pour les gracieuses paroles et les avis pleins de sagesse que Votre Excellence a daigné faire entendre au banquet du vingt-quatre juin, fête de notre glorieux patron, saint Jean-Baptiste.

» La manière dont Votre Excellence a bien voulu parler du pays de notre origine, de la fidélité de nos pères aux deux grands empires qui se sont succédés dans la possession de cette importante partie du continent américain, enfin de l'avenir de notre race, et l'invitation si cordiale adressée à ceux d'entre nous qui habitent les Etats-Unis, à revenir au Canada, nous ont vivement touchés, et ne s'effaceront jamais de notre mémoire.

» De la part de ceux d'entre nous qui sont sujets Britanniques, nous saisissons cette occasion de protester d'un inaltérable dévouement à Notre Gracieuse Souveraine et de la part de tous, d'exprimer notre admiration pour la grande et vertueuse Reine qui gouverne depuis si longtemps et si heureusement l'Empire Britannique et à qui soient longue vie et prospérité.

» Nous prions Votre Excellence d'accepter l'expression de notre reconnaissance pour votre aimable accueil et pour vos bienveillantes paroles ainsi que les vœux que nous formons pour votre bonheur et pour celui de l'illustre Princesse votre épouse, qui, dès son arrivée dans ce pays, a su gagner tous les cœurs par son affabilité et par les marques d'intérêt qu'Elle a prodiguées à toutes les institutions de charité et d'éducation. »

(Signé) P. J. O. Chauveau,
Président-Général de la Convention.
H. J. J. B. Chouinard,
Secrétaire-Général.
J. P. Rhéaume,
Président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.
Alph. Pouliot,
Secrétaire-Archiviste.

Réponse à la Convention canadienne-française :

MESSIEURS,

« Recevez l'expression du vif plaisir que j'ai ressenti à la lecture de la bonne et loyale adresse que vous avez eu la complaisance de me présenter.

» Je me réjouis de voir que vous trouvez que j'ai exprimé à propos l'affection que Sa Majesté la Reine ressent pour ses sujets Canadiens, et que j'ai su reconnaître l'attachement des Canadiens d'origine française envers le Trône, comme il convient à tout Gouverneur-Général, représentant de Sa Majesté.

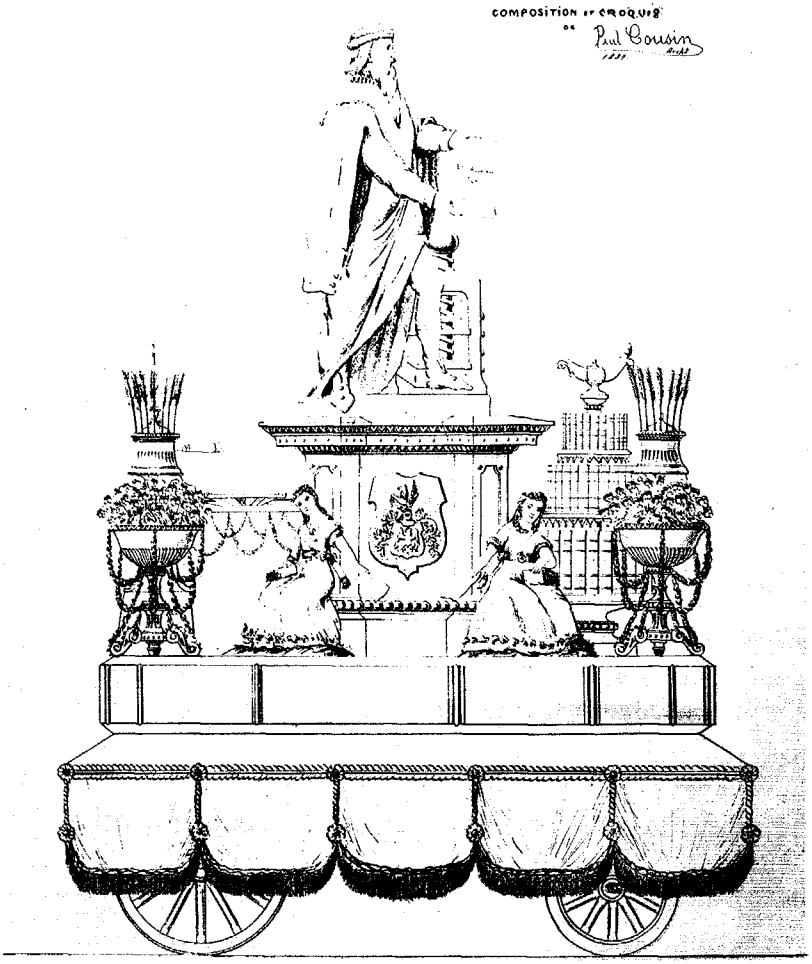
» Ce dévouement à la Souveraine signifie, sur ce continent, fidélité aux formes d'un gouvernement libre créé par vos pères, et qui, en Canada, vous a valu ces bienfaits que les peuples libres estiment au-dessus de tout.

» Il est de mon devoir de transmettre à Sa Majesté vos témoignages d'attachement et, en retour de vos paroles obligeantes à l'égard de la Princesse et au mien, j'espère que nous saurons toujours vous prouver que nous sommes du nombre de vos amis les plus sincères. »

(Signé) LORNE.

Hôtel du Gouvernement,
Outaouais.
18 Novembre, 1880.

CHAR ALLÉGORIQUE POUR L'UNION TYPOGRAPHIQUE N°159. DE QUÉBEC.



QUATRIÈME PARTIE

—

HISTOIRE — STATISTIQUES — DOCUMENTS

CHAPITRE PREMIER

CHARS ALLÉGORIQUES, DRAPEAUX ET BANNIÈRES QUI ONT FIGURÉ DANS LA PROCESSION DU 24 JUIN 1880 (1)

Char et Bannière du Cercle Frontenac.

Le Cercle Frontenac, composé d'amateurs dramatiques, avait construit un char, d'après le plan de M. Pageau, rue d'Aiguillon, représentant le fort Frontenac, avec tourelles et tourillons crénelés aux angles, reliés entre eux par des remparts à créneaux et à meurtrières. Sur le fort, les membres du Cercle, portant les costumes du temps, montaient la garde aux différents postes. Ce char était construit en charpente claire, recouverte de toiles peintes, imitant la maçonnerie du fort. Il était traîné par quatre chevaux.

La bannière a six pieds sur quatre et demi. Sur la face principale, en moire antique blanche, bordée de gallons brodés avec franges, cordes et glands en or fin, un médaillon, peinture à l'huile, représentant Frontenac ; cadre, arabesques en fil d'or, surmonté de ses armes, timbrées de la couronne de comte et de ces mots "*Etendard National*," en fil d'or. Au bas, une vue du fleuve Saint-Laurent et de la citadelle de Québec ; sous le médaillon un castor, en or, posé sur un tronc d'érable, dont les branches et les feuilles, brodées en soie de couleurs s'élèvent de chaque côté, et entourent le tout. Le revers, aux couleurs françaises, en soie bleue, blanche et rouge, porte les armes du Cercle : d'or semé alternativement de fleurs de lis d'azur et de feuilles d'érable de Sinople, à une barre de gueules,

(1) L'ordre suivi dans ce rapport, est le même dans lequel les chars, drapeaux ou bannières, ont défilé dans la procession.

chargée d'un coq hardi, chantant, d'argent becqué, crêté et membré d'or. En exergue, la devise : " *Art et Patrie.*" Cette bannière a été exécutée par les Révérendes Sœurs du Bon Pasteur.

Elèves des Ecoles Chrétiennes, de Saint-Jean et Saint-Roch.

Les frères des Ecoles chrétiennes s'étaient donné beaucoup de trouble, afin de rehausser l'apparence de leurs élèves, dans les rangs de la procession, et ils y ont parfaitement réussi. Un groupe assez considérable de ceux-ci, habillés du costume légendaire porté avec beaucoup de grâce, représentait 1° l'équipage de l'*Emérillon*, précédé d'un drapeau blanc fleurdelisé ; 2° l'équipage de la *Petite Hermine*, avec un drapeau blanc en tête. Venait ensuite un char plate-forme, avec gradins, au centre duquel était posté Jacques-Cartier, entouré des officiers et des marins de la *Grande Hermine*. Enfin, un deuxième char-plateforme, sur lequel on apercevait, assis sur un trône, François 1er, roi de France, entouré de ses fils, le Dauphin François, le duc d'Orléans, plus tard Henri II, et le duc d'Angoulême, ainsi que des principaux seigneurs de sa cour, savoir : Louis 1er de Bourbon, premier prince de Condé, duc d'Enghien ; Charles de Bourbon Montpensier, duc de Vendôme ; Robert IV de la Marck, duc de Bouillon ; Jean 1er, duc d'Alençon ; le connétable Anne de Montmorency ; le Maréchal Jacques II de Chabannes, seigneur de la Palisse ; le Maréchal Antoine de Chabannes ; le Maréchal Guillaume Gauffier de Bonivet ; le Maréchal Louis deuxième du nom, seigneur de la Trémouille ; le chancelier Antoine Duprat ; le chevalier Pierre du Terrail, seigneur de Bayard. Les costumes de ce dernier char, étaient d'une grande richesse et d'une grande vérité historique.

Bannière de la Société Saint-Jean Baptiste de Saint-Sauveur.

Cette société, sous la présidence du Docteur Fiset, avait confié aux Révérendes Sœurs du Bon Pasteur, l'exécution d'une magnifique bannière, qui put rivaliser en richesse avec celles des sociétés sœurs de Québec. Cette bannière de six pieds sur quatre et demi, en moire antique blanche, à sa face principale, porte un médaillon peint à l'huile, représentant l'arrivée de Jacques-Cartier au Canada. A l'embouchure de la rivière Saint-Charles, on aperçoit la *Grande* et la *Petite Hermine* ainsi que l'*Emérillon* ; sur le rivage, des huttes de sauvages, et dans le lointain, le fort de Québec. Cette peinture est entourée de branches d'érable en velours vert, avec nervures en fil d'or et surmontée d'un castor brodé en or. Le tout relevé et enrichi par des galons, franges, cordes et glands en or mi-fin. En tête, brodée en or fin, l'inscription : *Société Saint-Jean Baptiste de Saint-Sauveur*" ; en exergue, " *fondée en* 1862." Le revers, en soie blanche glacée, porte les armes de la société, en peinture à l'huile. Parti un, de gueules, à une croix latine alisée d'or ; deux, d'or à trois érables de Sinople, et d'un chef d'azur, chargé d'une gerbe de blé d'or. Devise en exergue : " *Religion, Patrie, Colonisation*" ; relevé et enrichi comme la face principale, de galons, franges, cordes et glands en or mi-fin.

Char et Bannière des Bouchers.

Ce char contenait quatre étaux, peints sur toile et dans lesquels étaient représentés : 1° Un bœuf à l'abattoir ; 2° Un étal avec viandes de bœuf ; 3° Un étal avec lard découpé ; 4° Un étal avec un mouton mort et orné. Au-dessus du char, sur le toit de la *cabane*, un trophée composé de tous

les outils dont se servent les bouchers. Aux angles et sur le faîte, quatre oriflammes, avec les noms des personnages qui se sont le plus intéressés à la Corporation des Bouchers, savoir : *Philippe le Hardi, Louis XVI, Henri III* et *Charles VI*. Le train du char était caché par une bande de toile peinte, imitant des draperies avec franges et glands. Quatre chevaux, caparaçonnés de housses ornementées de castors avec feuilles d'érable, le trainaient.

La bannière, en toile blanche, peinte à l'huile, porte au centre Saint-André, patron des bouchers ; en tête, une banderole de gueules, avec l'inscription de sable ; "*Association des Bouchers*". Le tout entouré de festons de feuilles d'érable, naturelles, et en exergue, un castor naturel.— Au revers, avec bordure dorée, au centre *Napoléon III* peint en pieds, entouré de l'inscription "*C'est par la chair, que nous nourissons la chair. "Nous comptons quatre rois et un empereur de France, qui ont accordé "des priviléges extraordinaires à la corporation des bouchers*". Monsieur P. Légaré de Sainte Foye à fourni le train de ce char, et les peintures ainsi que la bannière, ont été exécutés par MM. Ruel et Dorval, peintres décorateurs, rue Saint Valier, Saint Sauveur, qui en avaient fourni les plans.

Bannière de l'Union Saint-Joseph de Saint-Joseph de Lévis.

Cette bannière de sept pieds et demi de haut sur quatre et demi de large, est un drap d'argent, avec application de drap d'or et de velours violet, doublée en soie violette. Au centre, un saint Joseph en relief, vêtu d'une tunique en drap d'or, et d'un manteau de velours violet, parsemé de paillettes d'or, et tenant un lys. Les chairs sont en peinture sur bois en relief. Une jarretière en drap d'or, enlacée de rameaux d'églantiers fleuris, en velours violet, bordés de filets d'or, encadre le médaillon et porte l'inscription : "*Ave sancte Joseph patrone*". Un nœud en drap d'or, avec branches d'églantier et de muguet, en velours violet, flotte au dessus du médaillon et semble le tenir suspendu. En tête de la bannière, en lettres d'or et formant un gracieux contour, se lit : « *Amour à Saint-Joseph,* » Le tout est relevé par des galons, franges et glands d'or. Cette bannière a été exécutée par les Révérendes Dames Religieuses de Jésus-Marie de Saint Joseph de Lévis, et a coûté quatre cents piastres.

Bannière de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Joseph de Lévis

Cette bannière a six pieds de haut sur quatre et demi de large. Elle est en moire antique blanche, bordée de galons d'or, avec franges de même, et relevée de glands en or. La face principale porte, au centre, un médaillon, formé de tiges de lys et de roses brodées en or et en relief ; au centre se trouve saint Jean-Baptiste, en haut relief, chairs en peinture à l'huile. Au revers, un médaillon semblable avec l'inscription en lettres d'or : « *Paroisse de Saint-Joseph de Lévis.* »

Char des Peintres.

Ce char a été construit par M. Gourdeau, meublier-ébéniste, rue de l'Eglise, à Saint-Roch, d'après les plans et devis de M. P. Cousin, architecte. La peinture des fonds, les marbres et les ornements à fresque, par MM. Gauthier et Frères, peintres-décorateurs, rue Saint-Joseph à Saint-Roch.

La base, formant un talus, est entourée d'une tenture en toile imitant des draperies, sur lesquelles se lit : *Peintres-décorateurs*. Sur

cette base, s'élève un monument régulier de l'ordre ïonique, avec bases, pilastres, chapiteaux, impostes, architraves, entablements et frontons, le tout exécuté en bois, avec les ornements et sculptures de l'ordre, peints à fresque et les fonds en imitation de marbres. Dans les panneaux de la base, des sujets d'ornementation. Dans les grands arceaux, une vue de Québec et du fleuve Saint-Laurent, d'un côté, et de l'autre une vue de Lévis, exécutées par MM. Gauthier et Frères. En avant un saint Jean-Baptiste, par M. Louis Genest ; en arrière, un *Champlain* par MM. Ruel et Dorval. De chaque côté des grands arceaux : à droite et à gauche du char, quatre niches, contenant les statues allégoriques des saisons, sur papier peint, et donnant un des plus beaux échantillons de tapisserie ornementale française. Elles ont été fournies par M. J. M. Tardivel, Dans les frises, l'inscription : *Nos institutions, notre langue et nos lois.* Sur le sommet des frontons, des trophées de pavillons de toutes couleurs, avec écussons peints, chargés de sujets allégoriques à la peinture.

Bannière et drapeau de la Société Saint-Jean-Baptiste de Notre-Dame de Lévis.

La bannière a quatre pieds et demi sur neuf, en moire antique blanche, surmontée d'un couronnement, orné d'arabesques et surmonté d'une croix, le tout en bois sculpté et doré. Au centre, en peinture à l'huile, un saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert et tenant une croix avec oriflamme, sur lequel on lit : *Ecce Agnus Dei*, entouré de riches rameaux d'érable avec castor, à la jonction des tiges ; le tout brodé en or et soie. Aux angles supérieurs et dans les festons du bas, qui sont terminés par des galons, franges et glands d'or, se trouvent des feuilles d'érable en velours vert, brodées d'or. En tête et tracée en lettres d'or, sur une banderolle, l'inscription : *Société Saint-Jean-Baptiste ;* en exergue et de même, le mot : *Lévis.* Au dessous un magnifique castor brodé, laine et soie. Le revers qui est aussi en soie moire antique blanche, porte au centre les armes de la Société ; parti un d'or, à un saint Jean-Baptiste de carnation ; deux, d'argent au lion rampant de sable, et chargé d'un chef de gueules à trois fleurs de lys d'or. En exergue, sur banderolle : *Honneur* et *Patrie.* Dans le feston du bas, les armes du Chevalier de Lévis. Ecartelé : au un, bandé d'or et de gueules de six pièces, qui est Thoire-Villars. Au deux, d'or à trois chevrons de sable, qui est Lévis. Au trois, de gueules à trois étoiles d'or, qui est Anduze. Au quatre, d'argent au lion de gueules, qui est Layre ; sur le tout échiqueté d'or et gueules, qui est Ventadour. Le drapeau en soie rouge croisée avec franges et glands d'or. Au centre, les armes de la Société, telles que sur la bannière. Ce drapeau et la bannière sortent des ateliers de la maison française R. Beullac, 220 rue Notre-Dame, Montréal.

Bannière de l'Union Saint-Joseph de Lévis.

Cette magnifique bannière est en soie moirée antique blanche, bordée d'un riche galon d'or, ornementé de pierreries et de fleurs en relief. Elle est couronnée d'un magnifique lambrequin en drap d'or à crépines de même, avec franges et glands. Au centre de la face principale se trouve un saint Joseph haut relief, grandeur naturelle, couronné d'une couronne en fils d'or. Il est drapé dans un manteau de drap d'or moiré, brodé en dentelles découpées, enrichies de perles, doublé de soie jaune pâle, relevé par sa main gauche et laissant voir sa robe en drap d'argent. Il est chaussé de sandales ; les chairs sont en peinture à l'huile. Il tient dans sa main

un lys d'or. Il est posé sur un gazon brodé en soie de couleurs, imitant les fleurs des champs, et sur lequel est déposé une hache en fil d'argent. Au bas, se lit en exergue, brodée en fil d'or, l'inscription : *Fondée en* 1864. *Ville de Lévis.* Sur le revers, au centre, des rameaux de feuilles d'érable en velours vert, brodés d'or et de soie, reliés entre eux par un castor en relief brodé d'or et formant écusson, et dans le centre duquel est une *foi*, surmontée de la devise : *L'Union fait la force*, brodée en lettres d'or.

Char de l'Agriculture.

La Société Saint-Jean-Baptiste de l'Ancienne-Lorette, sous la présidence de M. le Docteur Laurin, avait confié la construction de ce char à M. Pierre Gauvin, charron de cette paroisse, qui l'a exécuté d'après les plans et sous la surveillance de M. P. Cousin, architecte à Québec.

Il avait la forme d'un vaisseau, dont les flancs étaient évidés, et il était monté sur des roues massives et ornementées à l'instar des chars romains. La proue ornée de feuilles d'acanthe, entrelacées de feuilles d'érable, tombant en festons sur la quille ; un castor placé comme une vigie sur le point culminant de l'avant. Au centre, une plateforme en tertre, élevée de cinq à six pieds et garnie de verdure, sur laquelle était placée une charrue. En avant du tertre, au centre de deux gerbes de blé naturel, une urne garnie de tous les fruits du verger canadien. Du centre des gerbes, sortaient des faisceaux d'instruments d'agriculture, tels que haches, pelles, faulx, faucilles, rateaux, fléaux, etc., etc. Au pied du tertre et de chaque côté, une collection des plus beaux légumes récoltés dans la paroisse. Sur la poupe, en arrière de la charrue, un piédestal mouluré et sculpté, supportant la statue de *Cérès*, œuvre de M. P. Jobin, statuaire, rue Claire-Fontaine, exécutée d'après une photographie de la Cérès du Vatican. Sur les panneaux se lisaient les inscriptions : *Les cultivateurs de l'Ancienne-Lorette.—Honneur à l'Agriculture.—Emparons-nous du sol.—Fête du* 24 *Juin* 1880. En avant du piédestal et de chaque côté du tertre, une ruche d'abeilles. Tout le contour de la poupe, en arrière, était garni de plantes naturelles en fleurs. Des guirlandes de verdure, entrelacées de fleurs des champs, partaient de tous les angles supérieurs du piédestal et allaient s'attacher élégamment aux différentes parties saillantes du char.

Bannière de la Société Saint-Jean-Baptiste de Charlesbourg.

Cette bannière a six pieds de long, sur quatre et demi de large ; sa face principale en soie moire antique blanche, porte au centre, un *saint Charles* en relief, entouré de guirlandes d'érable, brodées en or mi-fin ; au-dessus les mots : « *Saint Charles-Borromée* » brodés en or. Le revers de soie glacée blanche, porte un médaillon, peinture à l'huile, représentant saint Jean-Baptiste ; et en tête l'inscription *Société Saint-Jean-Baptiste de Charlesbourg*, entrelacée d'arabesques, composées de feuilles d'érable. Cette bannière a été exécutée par les Révérendes Sœurs du Bon Pasteur.

Char des Menuisiers et Couvreurs.

Exécuté par M. Bélanger, maître entrepreneur, rue Sainte Hélène, d'après les plans de M. F. Peachy, architecte.

Un énorme rabot orné:enté de feuilles d'érable et de castors, formait la base. Au-dessus, s'élevait une construction de fantaisie, en forme de kiosque, dans laquelle se reproduisaient toutes les difficultés du métier. Sous le kiosque et au centre, un *établi*, sur lequel étaient groupés avec art, en

forme de trophée, des outils et des pièces de menuiserie. Aux angles, au sommet des pilastres, des flèches ornementées de fleurons sculptés. En avant du kiosque, la statue de saint Joseph, patron des menuisiers, placée sur un piédestal, et aux angles extrêmes du rabot, des trophées de pavillons français et anglais.

Char de Beauport.

La paroisse de Beauport avait confié l'entière exécution de ce char, à M. P. Jobin, statuaire, rue Claire-Fontaine, Québec, qui l'a construit d'après les plans et sous la surveillance de M. Elzéar Charest, architecte, rue Saint-Georges, à Québec, et fils de feu le Dr. Charest de Beauport.

De chaque coté du train, composé de roues massives et ornementées, étaient placés deux énormes canons, reliés entre eux par une plateforme, simulant un terrassement, et au centre une souche d'érable, sur laquelle est campée la statue du colonel de Salaberry, le héros de Chateauguay, né en la paroisse de Beauport, et dans l'attitude du commandement ; aux angles, des faisceaux de carabines avec bayonnettes, et surmontés d'oriflammes. En avant une magnifique oriflamme blanc, sur lequel on lit : *Gloire à Beauport, qui a vu naître de Salaberry, le héros de Chateauguay.*

Au dessus de la statue, soutenue par des pièces en fer, couvertes de verdure, et partant des angles du char, un médaillon sculpté, entouré de festons de feuilles d'érable, reliés entre eux par un castor, et placé au centre d'un trophée de drapeaux anglais. Sur le médaillon, était inscrit : « *A Charles de Salaberry et aux braves de* 1812. » En arrière, entre la bouche des canons, les armes de la famille de Salaberry, avec sa fière devise : « *Force à superbe, merci à faible* »

Bannière de l'Union Saint-Joseph de Beauport.

Cette bannière, en soie moire antique blanche, garnie de galons et franges d'or sur les deux faces, porte sur la principale, un saint Joseph en relief, tenant dans la main un lys d'or. Chairs et couleurs à l'huile ; en tête, l'inscription : *Union Saint-Joseph*, en exergue : *Notre-Dame de Beauport.* Au revers qui est de même, une *foi* brodée en or et surmontée de l'inscription : *L'Union fait la force.*

Drapeaux des Zouaves Pontificaux.

Le détachement des zouaves pontificaux, formant garde d'honneur au *drapeau de Carillon*, que je n'ai pas besoin de décrire ici, parce qu'il est trop bien connu de tous les Canadiens, était précédé de deux magnifiques drapeaux, l'un appartenant à *l'Union Allet* de Montréal, l'autre à la *section de Québec*, de la même société. Ces deux drapeaux sont semblables, sauf une petite variante.

J'emprunte l'historique de ce drapeau, à l'ouvrage intitulé : *Le Canada et les Zouaves Pontificaux*, par M. E. L. de Bellefeuille.

« M. l'abbé Rousselot, curé de Notre-Dame de Montréal, avait généreu-
« sement offert de donner, lui-même, un drapeau au premier détachement
« des zouaves pontificaux du Canada, et le comité chargea M. Napoléon
« Bourassa, artiste bien connu, d'en préparer un dessin. C'est celui qui
« fut adopté et le drapeau fut béni par Mgr de Montréal, le 18 février 1868.
« L'idée du dessin est empruntée à un jeune zouave qui, blessé à mort
« dans un combat contre les garibaldiens, trempa son doigt dans le sang
« qui coulait à flots de sa blessure, et écrivit, sur un mur, ces paroles si

« catholiques, et dont sa mort était une frappante réalisation : « *Aime Dieu « et vas ton chemin.* »

Ce drapeau est en soie gros grains, blanche et jaune, les couleurs pontificales ; sur une face, un écu au champ d'azur, à force d'argent chargée de deux feuilles d'érable de Sinople et d'un castor naturel, accompagné en chef de l'inscription de gueules : *Aime Dieu*, et en pointe, de même, *et vas ton chemin*, timbré d'une croix d'argent aux lauriers de sinople, et posé sur un faisceau de haches d'armes. Au-dessus on lit : *Union Allet* et sur celui de Québec, en exergue, *section de Québec*. Au revers se trouvent les armes pontificales de Pie IX. Ecartelé au un et quatre, d'azur au lion d'or ; au deux et trois, d'argent à trois bandes de gueules. L'écu posé sur deux clefs d'or et timbré de la tiare.

Ces deux drapeaux sont d'une très-grande richesse et les broderies en or, argent et soie de couleurs, sont des œuvres d'art. Celui de Montréal a été exécuté par les Dames de l'Hopital-Général de Montréal, celui de Québec, par les Révérendes Sœurs de la Charité, et présenté aux zouaves par les Dames de Québec, le dimanche 2 Juin 1880, dans l'église du couvent des Sœurs de la Charité, où Mgr l'Archevêque de Québec, accompagné de son clergé, en fit la bénédiction solennelle.

Bannière de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Colomb de Sillery.

Parmi les nombreuses bannières qui ont figuré dans la procession du 24 juin 1880, celle-ci a été une des plus admirées, par sa richesse, le bon goût et la perfection de son travail. M. J. B. Gilbert, professeur à l'académie de Sillery, organisa une Société Saint-Jean-Baptiste, aussitôt qu'il entendit parler de l'organisation de la Fête du 24 Juin, et en fut élu président. C'est ce monsieur qui a suggéré les sujets représentés sur la bannière et qui en a fait faire les dessins. La société en confia l'exécution aux Révérendes Dames Religieuses de Jésus-Marie, à Sillery. Ces bonnes Sœurs se sont surpassées dans cet ouvrage, et en ont fait, je dirai, presque une œuvre d'art, agrandissant une fois de plus, la haute renommée qu'elles possédaient déja, pour le bon goût et le fini de tout ce qui s'exécute chez elles.

Cette bannière a sept pieds de large sur neuf et demi de haut. La face principale est en velours de soie pourpre ; au centre, un tableau peint à l'huile, de cinq pieds sur trois, représentant le martyre des pères Jésuites, Lallemand, de Brébeuf et Jogues, tel qu'on le voit sur la gravure, qui se trouve dans l'ouvrage : *Les Jésuites martyrs du Canada*, par le Révérend père Martin ; à gauche, sont les pères Brebeuf et Lallemand, attachés au poteau de supplice et entourés de sauvages les martyrisant ; à droite le père Jogues, recevant la mort d'un sauvage armé d'une hache ; comme arrière plan, un lac sur la lisière d'une forêt, et sur ses rives on aperçoit la petite chapelle de la mission Saint-Joseph, qui est en flammes, et des sauvages massacrant les missionnaires. Au-dessus, dans un ciel enflammé, trois anges ; au centre, celui de la récompense ou des martyrs ; à droite, celui du Canada, dans l'attitude de la prière, avec feuilles d'érable sur sa tunique ; enfin à gauche, celui de la France, en contemplation, avec tunique fleurdelisée. Au-dessus des anges, et séparés d'eux par des nuages, comme dans un ciel ouvert, un Jéhovah, entouré de rayons lumineux ; à droite saint Joseph et à gauche saint Jean-Baptiste, les deux patrons du Canada. A l'entour de ce tableau, aux angles supérieurs, deux colombes en broderies, portant dans leur bec, l'une une palme, l'autre une couronne. De chaque côté et au centre, deux palmes en relief, brodées en or, liées

par une couronne d'or. Au-dessus du tableau, en tête de la bannière, se lit : *Société Saint-Jean-Baptiste de Sillery*, et au bas, en exergue, *Les Martyrs du Canada* ; au-dessous, entourée de branches de laurier, la date de sa fondation, 1880, et de chaque coté, aux angles inférieurs, une fleur de lys, en relief et d'or. Dans toutes les lettres, qui sont en or fin, se trouvent artistiquement disséminées des imitations de pierres précieuses, d'un effet splendide aux rayons du soleil. De chaque coté de la bannière, un oriflamme formant lambrequin, de même velours, avec crépines d'or et retombant au tiers de la hauteur, orné d'une tige fleurie de lys ; des galons en or fin, avec glands, formant d'élégantes arabesques, pendent au-dessous de ces oriflammes. Le bas de la bannière est aussi garni des deux cotés, par une frange d'or fin, fabriquée à Lyon, et qui a coûté $22 la verge.

Le revers est en soie cordée pourpre ; au centre, en relief, et en perspective, *le fac simile* en soie, du monument érigé à Sillery, en l'honneur du père Massé ; sur un des pannaux du piédestal se lit : *A la mémoire du R. P. Ennemond Massé, S. J. premier missionnaire du Canada*, et sur l'autre panneau : *A la plus grande gloire de Dieu*. Ce monument est placé sur une prairie, en broderie de soie de couleurs, émaillée de paquerettes et chargée en exergue de l'inscription : *Hommage à l'illustre N. Brulart de Sillery*. Le tout est entouré de rameaux d'érable, entremêlés de fleurs brodées, naturel, avec nervures et tiges d'or, et surmonté du monogramme de la société de Jésus, J. H. S. en lettres d'or et soulevées ; enfin, plus bas, brodée en or fin, une pensée, au milieu de trois fleurs de lys, posées en pointe. Au revers des oriflammes, aussi de soie cordée pourpre, des tiges d'érable. Cette bannière suspendue sur une hampe horizontale, surmontée d'une croix et d'arabesques en bois doré, parsemées de fleurs en métal doré, et d'où s'échappent de riches draperies en velours pourpre, a un lambrequin à crépines d'or, élégamment soutenues par des cordons avec glands, en or fin, qui retiennent des couronnes en métal doré.—En avant de cette bannière et comme son introduction, était portée une oriflamme en soie pourpre, avec garnitures, franges, cordons et glands d'or ; aux angles supérieurs, des feuilles d'érable brodées ; au centre, en lettres d'or découpées, les noms de *Brébeuf, Lallemand, Jogues, Garnier, Daniel ;* aux extrémités, des fleurs de lys.— En ajoutant au prix d'achat des matériaux, le temps employé par les Dames de Jésus-Marie à son exécution, (temps pour lequel elles n'ont pas voulu accepter de rétribution,) cette bannière est évaluée à quinze cents piastres.

Bannière de l'Union Saint-Joseph de la Pointe-aux-Trembles.

Le fond de cette bannière est en soie moire antique blanche, ornementé de feuilles d'érable aux angles, entouré d'un riche galon d'or et terminé par des franges et glands d'or, qui en rehaussent la richesse. Ce travail a été exécuté par les Révérendes Sœurs du Bon Pasteur. Au centre, est un tableau à l'huile, dû au pinceau d'un artiste canadien bien connu, M. Antoine Plamondon. Ce tableau représente saint Joseph, tenant assis sur son bras gauche, le Divin Enfant, qui s'appuie d'une main sur l'épaule de son père nourricier, tandis qu'il semble chercher à saisir de l'autre, la tige fleur-de-lysée, qui est dans la droite du saint. La richesse du coloris et l'expression animée des personnages, ont été beaucoup admirées des connaisseurs, qui prétendent que c'est une des meilleures toiles de cet artiste. Un cadre ciselé et doré, encadre le tableau et la draperie ; les feuilles d'érable et les emblèmes nationaux se détachent admirablement bien sur ce cadre ; il est appuyé sur un piédestal qui repose lui-même sur un brancard. Toute cette menuiserie est en noyer noir, et d'un fini parfait

qui témoigne du bon goût, et de l'esprit inventif et de l'habileté de M. François Bertrand qui l'a fait exécuter. Au-dessus du tableau, tracée en lettres d'or, se lit l'inscription : *Union Saint-Joseph, fondée en* 1880. Sur le revers, qui est en moire antique blanche, se trouve au centre, tracée en lettres d'or, l'inscription : *Saint Stanislas et saint Louis-de-Gonzague, patrons de la jeunesse canadienne, priez pour nous.* Les angles sont enrichis de fleurs brodées en relief et en or. La valeur réelle de cette bannière est de deux cent cinquante piastres, mais grâce à la générosité de MM. Plamondon et Bertrand, l'Union n'a eu qu'à débourser le tiers de cette somme.

Char et bannière des Cordonniers.

Un immense soulier de 32 pieds de long, sur 9½ de large et 12 de haut, assujetti à l'intérieur sur un train, traîné par un cheval. Le tout en noir, sur lequel étaient peints des écussons de couleurs. D'un côté, un ouvrier menant une machine à coudre ; de l'autre, un ouvrier travaillant à la machine à cheviller ; en avant une botte, entourée de feuilles d'érable avec castor ; et au-dessus : *Union des cordonniers ;* au-dessous, la devise : *Le travail triomphe de tout.* Dans le soulier, sur une plateforme, un ouvrier cordonnier, costumé comme l'était saint Crépin, son patron. L'intérieur de ce soulier, comme pièce de charpente, était un chef-d'œuvre d'art ; il était membré comme un navire ; cela fait grand honneur à son constructeur, M. Olivier Samson, fils, maître menuisier et charpentier, rue du Pont, qui l'a exécuté sur un soulier (que lui avait fourni le président de la Société, M. Jos. Lachance, cordonnier, rue du Pont,) et qui a dû vaincre toutes sortes de difficultés pour en augmenter les proportions, à près de 35 fois sa dimension ordinaire. Les peintures ont été exécutées par M. Côté, peintre à Saint-Roch.

La bannière de cette Société est en soie moirée antique blanche, portant au centre un *saint Crépin* en relief ; robe de soie blanche, manteau soie rouge, damasquiné en or. Chairs brodées en soie de couleurs ; au-dessus en lettres d'or soulevées : *Société Bienveillante des Cordonniers de Québec,* et en exergue, la date de la fondation : *Fondée en* 1869. Le tout encadré de rameaux d'érable avec castor, en velours vert brodés d'or. Cette bannière a été exécutée par les Révérendes Sœurs du Bon-Pasteur, à Québec.

Char des Ouvriers Maçons, Poseurs de brique, Tailleurs de pierre et Plâtriers.

Ce char a été exécuté par F. X. Morency, maître entrepreneur, à Saint-Sauveur, d'après les plans et sous la surveillance de M. Elzéar Charest, architecte ; les peintures et décorations par M. Van Felson, peintre-décorateur.

Une énorme truelle formait la base, sur laquelle s'élevait une construction en bois, en forme de pavillon, peinte de différentes couleurs, pour simuler la pierre de taille, la brique, le marbre et les ornementations en plâtre. Au-dessus et au centre, était placé, le *fac simile,* à une échelle très-réduite, d'une des pyramides d'Egypte. En avant, un trophée composé de tous les outils dont se servent ces quatre corps de métiers, et artistiquement groupés ; au-dessus, comme couronnement, des rameaux d'érable, au centre desquels on lisait : *Association des ouvriers maçons, poseurs de brique, tailleurs de pierre, et plâtriers.* En arrière, des rameaux d'érable reliés par un castor. Sur le toit, aux angles, quatre oriflammes sur

lesquelles on lisait des inscriptions appropriées à ces différents corps de métier.

1° Les maçons : *Nos monuments bravent les temps.*
2° Les plâtriers : *Nous embellissons les temples de Dieu.*
3° Les poseurs de brique : *Nous édifions pour l'avenir.*
4° Les tailleurs de pierre : *Par nos monuments revivent les héros.*

Sur le faîte un immense drapeau français.

Drapeau des Ferblantiers.

Ce drapeau a 15 pieds de long sur huit pieds de haut ; il est en soie blanche glacée, et porte au centre un écu de soie de gueules ; en chef, une cambuse d'argent emflammée, frappée d'outils d'or ; timbré d'un castor d'or, sur rameaux d'érable naturel en velours avec tiges et nervures d'or ; en exergue, en lettres d'or guillochées, *Religion, patrie, labeur*, et le tout surmonté de l'inscription *Association des Ferblantiers de Québec et Lévis, fondée en* 1880. Ce drapeau a été exécuté par les Révérendes Sœurs du Bon Pasteur.

Bannière du Collége de Joliette.

Elle a sept pieds de haut sur cinq de large. La face principale en soie moire antique cramoisie, porte au centre une statue du Sacré-Cœur de Jésus, en relief, chairs peintes, au milieu de rayons lumineux en or. La robe est parsemée d'étoiles d'or. Le tout entouré d'une riche guirlande composée de raisins, de roses et de lys, brodés or et soie. Au-dessus, deux anges, les ailes déployées, supportant une couronne d'or sur la tête du Sacré-Cœur. Le revers en soie moire antique blanche, porte au centre un Ange-gardien, conduisant un enfant par la main, et de la droite, lui montrant le ciel : allégorie personnifiant la belle devise du collége : " *Sinite parvulos venire ad me.* " Une guirlande, semblable à celle de la face, entoure cet Ange-gardien. Comme couronnement, de magnifiques draperies en velours de soie cramoisie, aux lambrequins à crépines d'or. Le tout est enrichi de galons, franges et glands d'or. Cette bannière sort des ateliers de MM. Coulazou et Beullac de Montréal. Elle n'a coûté que la somme de cent cinquante piastres.

Bannière de Saint-Joseph de la Beauce.

Cette bannière a sept pieds de haut sur quatre et demi de large ; elle est en soie moire antique blanche, et porte au centre de sa face principale un saint Jean-Baptiste, en relief, sujet en pied, figures et chairs peintes à l'huile, sur toile ; toison naturelle, comme vêtement ; à ses pieds un mouton, avec toison naturelle et en relief. Le tout encadré de rameaux d'érable en velours vert, à tiges et nervures d'or, entremêlés de roses soulevées brodées en or fin ; la bannière est bordée de galons et franges avec vingt glands en or fin, le tout parsemé de diamants et pierreries. En tête, en lettres d'or guillochées et d'un fini parfait, l'inscription ; " *Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Joseph de la Beauce* ; » et en exergue « *Nos institutions, notre langue et nos lois.* »

Sur le revers, également en soie moire antique blanche, une peinture à l'huile, représentant le village de Saint-Joseph ; une plaine traversée par la rivière Chaudière ; au nord-est de la rivière, l'église et quelques maisons ; au centre de la plaine et en arrière-plan, un laboureur, avec charrue

attelée de bœufs ; au sud-est, une colline ombragée d'une forêt, et sur la lisière, un bucheron abattant des arbres. En tête, en lettres d'or, l'inscription : *Honneur aux colons et aux cultivateurs canadiens-français ;* en exergue, *Religion et Patrie*, et au-dessous, *Saint-Joseph de la Beauce.* Le tout encadré d'arabesques soulevées, brodées en or fin, et entremêlées de diamants et pierreries, et enrichies de franges et glands en or fin.

Cette splendide bannière a été exécutée par la maison française, R. Beullac, 220, rue Notre-Dame, à Montréal, et a coûté trois cents dollars.

Bannière de Fraserville (Rivière-du-Loup.)

Cette bannière qui a quatre pieds sur neuf, est en soie moire antique blanche, et porte au centre de sa face principale un saint Jean-Baptiste en relief, entouré de riches rameaux d'érable avec castor, et le tout brodé soie et or. Aux angles supérieurs, des touffes de feuilles d'érable en velours vert, brodées d'or. Dans les festons du bas de la bannière, qui sont terminés par des galons, franges et glands d'or, se trouvent aussi des feuilles d'érable. En tête une banderolle aux élégants contours, sur laquelle est tracée en lettres d'or l'inscription : « *Société Saint-Jean-Baptiste de Fraserville*, 1880 » En exergue, aussi sur une banderolle, la devise canadienne : « *Nos institutions, notre langue et nos lois.* » Au revers, qui est aussi en soie moire antique blanche, sont tracées au centre, en lettres d'or, les inscriptions : « *Que Dieu protège notre chère patrie.—Rallions-nous sous le même drapeau.* » Cette bannière a été exécutée par la maison française, R. Beullac, 220, rue Notre-Dame, Montréal.

Char de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, bannières et oriflammes qui l'ornaient.

Le comité de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, ayant décidé de faire construire un char allegorique, digne de la vieille cité de Champlain, s'adressa à un artiste bien connu à Québec, M. E. E. Taché, assistant-commissaire des Terres de la Couronne, pour en exécuter le plan et les dessins. Ce char, de l'aveu de tous, était le plus grandiose et le plus remarquable, par l'ampleur de ses formes et l'élégance de tous ses détails. Il avait la forme d'une nef antique, supportant une terrasse ou plateforme, imitant les bords du Jourdain, avec un rocher élevé, sur lequel était érigée, abritée d'un palmier, la statue de saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert, grandeur naturelle. A la proue, l'écusson de la Province de Québec, d'or à la face de gueules, chargée du lion passant d'or, accompagné en chef de deux fleurs de lys d'azur, et en pointe de trois feuilles d'erable de sinople ; timbré de la couronne royale. Encadrées dans la poupe, sur un médaillon sculpté, étaient représentées les armes de la cité de Québec avec sa devise : « *Natura fortis industriâ crescit,* » entourées de rameaux d'érable, avec guirlandes de chêne, festonnées, au feuillage doré. Les flancs ou côtes, portent des écus aux émaux de diverses couleurs, avec bandes de métal, sur lesquelles sont inscrits les noms des divers présidents de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec depuis sa fondation, savoir : Dr. P. M. Bardy, l'Hon. R. E. Caron, l'Hon. Ls. Panet, M. L. G. Baillairgé, l'Hon. Hector L. Langevin, l'Hon. I. Thibaudeau, M. P. G. Huot, M. G. H. Simard, M. J. E. Bolduc, M. J. P. Rhéaume, l'Hon. P. J. O. Chauveau, l'Hon. C. A. P. Pelletier, l'Hon. J. Cauchon, M. C. J. L. Lafrance, M. T. Ledroit, M. J. P. Rhéaume.

Sur la poupe, en arrière de la statue, la bannière principale de la Société, de quatre pieds par six, en soie glacée blanche et verte, au centre de

laquelle se trouve un médaillon en drap d'or, ornementé de galons et broderies de même, contenant un saint Jean-Baptiste, prêchant dans le désert, peinture à l'huile : œuvre d'un de nos artistes québecquois, M. A. Hamel. Comme coloris et expression, cette figure est splendide, le dessin est d'une grande perfection et le tout est un petit chef-d'œuvre qui fait honneur au peintre qui l'a exécuté. Autour de ce médaillon, des guirlandes de feuilles d'érable en velours vert, avec nervures en fils d'or, et tiges brodées en soie de couleurs. En tête, en lettres d'or, l'inscription : « *Société Saint-Jean-Baptiste de Québec* » ; en exergue, de même : « *Nos institutions, notre langue et nos lois* » ; au-dessous : « *Fondée en* 1842. » A la jonction des guirlandes d'érable, au-dessous de l'exergue, un splendide castor en relief brodé en or fin. Le revers est en même soie blanche et verte. Le tout bordé et terminé d'une riche frange en or fin, relevée de glands et de galons d'or. La bannière est attachée sur une barre horizontale terminée de lames dorées, et sur le milieu de laquelle est posé un rameau d'érable avec un castor, en bois sculpté et doré.—D'un coté de la bannière se trouvait l'oriflamme fleurdelisée de France, portant l'inscription en lettres d'or : « *Conserver religieusement la foi et la langue de la France de nos aïeux.* » De l'autre coté, un drapeau en forme d'oriflamme, aux couleurs d'Angleterre, avec l'inscription en lettres d'or « *Heureux et fiers de vivre sous l'égide des libertés Britanniques.* »

Ce char a été construit sous la surveillance de M. E. E. Taché, par M. J. B. Coté, sculpteur et statuaire, rue Richardson, Saint-Roch. Les peintures, émaux, et décorations, par MM. Gauthier et Frères, peintres-décorateurs, rue Saint-Joseph, Saint-Roch.

Ce char était suivi par les principaux officiers de la Société, et les autorités de la ville, accompagné, d'un splendide drapeau blanc en soie glacée, mesurant dix pieds et demi par six, au centre duquel se trouve un castor grandeur naturelle, en relief et brodé en or, posé sur un rocher au bord d'une rivière, le tout brodé en soie de couleur, or et argent etencadré dans une riche couronne de feuilles d'érable brodée en or et en relief. Le travail du castor et du rocher est splendide et est un véritable chef d'œuvre.

Bannière de Chicoutimi.

Cette bannière est en soie moire antique blanche de quatre pieds sur six. La face principale porte un saint Jean-Baptiste en relief, chairs peintes, et richement décoré, entouré de rameaux d'érable, brodés en or et soie. En tête, brodée en or fin, l'inscription : « *Société Saint-Jean-Baptiste de Chicoutimi.* » Au revers, une peinture à l'huile, représentant une forêt, sur la lisière de laquelle est un bucheron abattant des arbres, et en exergue, l'inscription en lettres d'or fin, « *Emparons-nous du sol.* » La bannière est surmontée de lambrequins en soie, ornés de franges et glands d'or très-riches. Elle a été fabriquée par la maison française, R. Beullac, 220, rue Notre-Dame, Montréal.

Bannière de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke.

Cette bannière, en soie moire antique blanche, à sa face principale, porte au centre un saint Jean-Baptiste, en relief, chairs peintes à l'huile ; à ses pieds un agneau toison naturelle, entouré de rameaux d'érable velours vert, tiges et nervures d'or ; à la jonction des rameaux, écusson aux trois couleurs françaises, frappé en pointe d'un castor naturel. Le tout agrémenté de courants formant arabesques, brodés en galons et chenille d'or, parse-

més de roses, lys et autres fleurs, brodées en relief, enrichies de pierreries et diamants. En tête, la devise en lettres d'or mat et guilloché, ombragées d'un trait rouge cramoisi « *Rendre le peuple meilleur.* » Le revers, en velours de soie, vert, porte au centre, en lettres d'or mat et guilloché, ombragées d'un trait rouge écarlate, l'inscription: *Association Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke,* » 1875. Le tout encadré par un magnifique galon d'or, chenillé et orne de pierreries.

Drapeau de l'Union Commerciale.

Ce drapeau a dix pieds de long sur cinq de haut, il est en soie bleue avec armes et devises entourées de feuilles d'érable en drap d'or fin. Au dessus de l'écusson les mots: *L'Union Commerciale,* brodés en or fin. Les armes de cet Institut portent: parti un de sable, à un dextrochère au naturel, tenant une plume de même et à un chef d'argent chargé de trois feuilles d'érable de sinople. Deux, d'azur à une ancre d'or. En exergue la devise: *Sugere tacito.* Ce drapeau a eté exécuté par les Révérendes Sœurs du Bon Pasteur à Québec.

Bannière de Saint-Césaire.

Cette bannière a quatre pieds de large sur huit de haut. La face principale est en drap d'or et porte un saint Jean-Baptiste en pieds, artistiquement peint à l'huile, surmonté d'une auréole d'azur, sur laquelle se lit en grosses lettres d'or ombragées, *Société Saint-Jean-Baptiste* et en exergue, sur auréole de même *de Saint-Césaire* Le tout encadré de franges d'or, relevées de quatre gros glands d'or fin —Le revers, en drap d'argent, porte au centre, deux cœurs unis enflammés, avec rayons lumineux, le tout en broderies d'or fin, guilloché et mat. En exergue, sur un castor broché, naturel, avec bandeau d'azur, sur lequel se lit en lettres d'or la devise « *Concordia Salus.* » le tout enrichi et terminé de franges et glands d'or fin. Cette splendide bannière admirée de tous, a été exécutée par les Révérendes Sœurs de l'Hôtel-Dieu de Montréal, sous la direction de Madame C. Pépin de Saint-Cesaire, et a coûté à la paroisse six cents piastres.

Char et Bannière des Charrons, peintres de voitures et Forgerons.

Sur une plateforme entourée de toiles peintes, représentant 1o. un ouvrier charron, montant une roue; 2me, un forgeron à son enclume; 3me, un peintre finissant une voiture; 4me, un bourreur piquant les coussins d'une voiture; en avant était placé un *Buggy,* manufacturé à Québec et d'un fini parfait. En arrière une bannière peinte sur toile, la face principale champ lilas, portant au centre un carosse, surmonté de l'inscription, « *Union des carrossiers de Québec* : » le tout encadré d'un filet d'or. Au revers, sur champ maron, une couronne de feuilles d'érable avec un castor sur le lien, et au centre « *Vive le Canada* » Le char et la bannière, ont eté exécutés par MM. Ruel et Dorval, d'après leur propre plan.

Bannière de Plessisville.

Cette bannière a quatre pieds sur neuf, en moire antique blanche, portant au centre de la face principale, un saint Jean-Baptiste, haut relief,

entouré d'une riche guirlande de feuilles d'érable, brodées soie et or, avec castor de même. Aux angles et dans les festons de la bannière, des feuilles d'erable velours vert, brodées d'or. En tête, sur une banderolle d'azur et tracée en lettres d'or, l'inscription « *Société Saint-Jean-Baptiste de Plessisville.* » En exergue, et de même, la devise, *Nos institutions, notre langue et nos lois.* Au revers, qui est aussi en soie moire antique blanche, un écu tricolore, charge d'une *foi*, et surmontée de la devise « *l'Union fait la force.* » Des galons, franges et glands d'or terminent cette bannière, et en rehaussent l'eclat. Elle a été exécutée, par la maison française, R. Beullac 220, rue Notre-Dame, Montreal,

Bannière du Chœur de la Congrégation de Saint-Roch de Québec.

Quatre pieds de large, par sept de haut; sa face principale, en soie glacée cramoisie, porte un médaillon, au centre duquel se trouve une lyre en drap d'or, ornée de perles blanches et de galons d'or et d'argent; le médaillon est encadré d'une jarretière en drap d'argent, avec filets d'or, portant à la partie supérieure la devise: « *Psalmum dicant Domino,* » et au bas « *Chœur de la Congrégation de Saint-Roch.* » Le tout entouré de rameaux d'érable velours vert, avec tiges et nervures en or A la jonction des branches, au bas, un magnifique castor, en relief, drap d'or. Le revers en soie moire antique blanche, porte au centre, une vierge immaculée, peinture à l'huile, œuvre de M. Genest, peintre-décorateur de Saint-Roch, avec l'inscription en exergue, lettres d'or soulevées: « *L'Immaculée Conception.* » Aux angles, des feuilles d'erable en velours vert avec nervures d'or. Au bas et au centre, une lyre en relief, drap d'or, avec castor brodé en peluche, au dessous. Cette bannière est rehaussée d'un couronnement composé de rameaux d'érable en métal doré, surmonté d'une lyre de même. Enfin le tout orné et enrichi de galons, franges et glands d'or.

Bannière de l'Union Musicale de Québec.

Cette bannière est en soie cramoisie à sa face principale et porte au centre une sainte Cécile, haut relief, d'après la peinture de Raphaël. Tête et chairs peints à l'huile sur toile; robe soie blanche, dalmatique étoffe d'or brochée. En tête, l'inscription: « *Cantantibus organis, Cæcilia Domino decantabat.* » Au revers en soie blanche, le cachet de la société; une jarretière or mat, sur laquelle se lit en lettres d'or poli, « *Union Musicale de Québec* »; au centre, une feuille de musique, avec la clef de *sol* et les notes *La, Ré,* 1866. Le tout timbré d'une lyre en drap d'or, et entouré de rameaux d'érable en velours vert, tiges et nervures d'or. En tête une banderole azur, sur laquelle se lit la devise: « *Psallite sapienter.* » Cette bannière a été exécutée par les Réverendes Sœurs du Bon Pasteur à Québec.

Bannière, drapeau et oriflamme de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.—Section Saint-Roch.

Cette section de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, était précédée d'un drapeau tricolore en soie, de quatre pieds et demi sur neuf, garni de galons, franges et glands d'or, et attaché à une hampe terminée d'une lance en métal doré. Ce drapeau a coûté quatre vingt piastres. Venait ensuite un magnifique oriflamme de sept pieds de long sur deux de large, en soie blanche gros grains, parsemé de fleurs de lys, en tête et en pointes. Au centre, un magnifique rameau d'érable brodé sur velours vert, soie et

or, soutenu, à sa tige, par un castor brodé en or et soie : au dessus, brodé en lettres d'or, avec filigranes, l'inscription : « *Section Saint-Roch* ».— Le revers est en soie verte glacée. Des galons, des franges et des glands d'or en rehaussent la beauté. Cette oriflamme a coûté soixante et dix piastres.

Apparaissait ensuite la bannière de la section. Elle a quatre pieds et demi de large sur sept pieds de haut, est en soie cordée blanche gros grains et porte au centre un saint Roch, en haut relief, tenant le bâton de pèlerin, vêtu d'une robe en drap d'or damasquiné, et drapé dans un manteau en velours cramoisi et pailleté d'or. La tête, les mains et les pieds sont aussi en relief peints à l'huile, sur bois. A côté du saint, son chien légendaire, en relief aussi, peint à l'huile sur bois. A ses pieds, un gazon de velours vert, avec fleurs des champs brodées en soies de couleurs. Le tout encadré dans des rameaux d'érable, d'un fini parfait et d'une richesse sans égale ; feuilles en velours vert, tiges et nervures en broderies d'or ; au bas, à la jonction des rameaux, un castor en relief brodé en or fin. En tête de la bannière, l'inscription en lettres soulevées d'or guilloché, « *Patriotisme* » et en exergue, formant de gracieux contours « *Honneur à Mgr Plessis et à notre digne curé de Saint-Roch. M. Z. Charest.* » Le revers, en même soie, porte au centre un magnifique paysage en broderies d'or, d'argent, de velours et de soie, représentant la rivière Saint-Charles, brodée en argent, sur laquelle flotte la *Petite Hermine*, brodée en or et en relief, et un canot monté d'un sauvage, aussi en relief et en or. Sur la rive, à droite, une hutte de sauvage, en relief et or, abritée par un érable brodé en soies vertes nuancées et de fils d'or ; l'érable est dans une prairie, parsemée de fleurs des champs, brodées en soies de toutes couleurs ; dans le lointain, les *Laurentides*, brodées en soies bleues nuancées, imitant très-bien le ton particulier de l'aspect de ces montagnes. Au dessus de ce paysage, en lettres d'or, soulevées et entremêlées d'arabesques de feuilles d'érable en velours vert avec courants d'or, la devise canadienne : *Nos institutions, notre langue et nos lois.* Au bas, en exergue, en lettres d'or guilloché « *Rivière Saint-Charles.* » Cette bannière est surmontée, des deux côtés, par de riches draperies en soie verte, aux lambrequins à crépines d'or. Elle a coûté la jolie somme de six-cent cinquante piastres. Le drapeau, l'oriflamme et la bannière, ont été exécutés par les Révérendes Sœurs du Bon Pasteur.

Char des Tanneurs, Corroyeurs et Mégissiers.

Ce char construit par M. Pierre Gauvin, maître charron de l'Ancienne Lorette, d'après les plans et sous la surveillance de M. Elz. Charest, architecte, avait la forme d'une conque romaine, placée sur des roues massives et ornementées. Sur les flancs se lisait : *Fête nationale du 24 juin* 1880 En avant, sur la proue, un moulin à tan, avec les outils nécessaires à la tannerie, surmonté d'une oriflamme, portant l'inscription « *Société des Tanneurs, Corroyeurs et Mégissiers de Québec.* Au centre, sur un piedestal mouluré et sculpté, la statue de saint Barthélemy, patron que les tanneurs ont adoptés, parceque l'écriture rapporte, qu'il fût écorché vif et drapé ensuite dans sa propre peau. Cette statue est l'œuvre de M. Jobin, statuaire à Québec. Sur les panneaux du piédestal et en relief, tous les outils dont se servent ces différents corps de métier. A la poupe, sur le plan le plus élevé, une pyramide disposée par degrés, composée d'une multitude d'échantillons des divers cuirs fabriqués à Québec, et surmonté d'un bouquet de fleurs de cuir de diverses couleurs, d'où sortait une hampe soutenant une oriflamme, avec l'inscription « *Rien de semblable au cuir* »

Bannière de Sainte-Marie de la Beauce.

La paroisse de Sainte-Marie de la Beauce, s'était fait un devoir, de faire l'acquisition d'une magnifique bannière, après avoir fondé une Société Saint-Jean-Baptiste, se proposant de fêter tous les ans la fête nationale. Elle est en soie moire antique blanche, très-riche. La face principale porte au centre un saint Jean-Baptiste, en relief, vêtu d'une toison naturelle, la figure et les chairs peintes à l'huile. De chaque côté, des rameaux d'érable, soie verte avec filigrammes d'or, parsemés de croix de malte en or, reliés entre eux par un castor en relief couleur naturelle, artistiquement brodé. Le revers qui est en même soie, porte au centre, un *Ave Maria* brodé en fil d'or, avec festons d'érable et croix de malte d'or. Des deux côtés, broderies en galon d'or fin, garnies de franges très-riches et de magnifiques glands avec pierreries. Les inscriptions n'étaient pas terminées pour la fête, mais elles le sont maintenant: les lettres ont été filées en or fin à Lyon (France). Sur la face principale on lit: *Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Marie de la Beauce.* Sur le revers *Honneur et Patrie.* Deux oriflammes, l'une en soie rouge et l'autre en soie bleue, accompagnaient la bannière principale; sur la première, *un Sacré-Cœur* naturel, au milieu de ramaux d'érable; sur le second, *Notre-Dame de Lourdes.* Ces sujets sont brodés à l'aiguille, en soie et or, et d'un grand prix artistique. Les inscriptions ne sont pas encore terminées et seront envoyées de France bientôt. Cette bannière et les oriflammes ont été exécutées par la maison française R. Beullac, 220 Rue Notre-Dame, à Montréal.

Char de la Société Française de Bienfaisance de Québec.

Cette société, fondée à Québec depuis quelques années, par M. A. Lefaivre consul-général de France au Canada, a voulu répondre dignement à la gracieuse invitation de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, étant la seule société, je dirais étrangère, parce qu'elle n'est pas canadienne, qui ait eu l'honneur d'être priée de prendre part à la démonstration du 24 Juin dernier.

Son char avait la forme d'une ruche, placée sur une plateforme, bourrée en drap gris et capitonnée à la française, avec soubassement en feutre rouge, agrementé de guirlandes de fleurs artificielles, relevées par des glands. Au sommet, abrité des drapeaux de la France et de l'Angleterre, l'écusson de la Province de Québec, sur lequel étaient appuyées deux femmes. L'une représentant la France, vêtue d'une robe à l'antique, de soie blanche, ornée de boucles et fleurs tricolores, et drappée dans une riche écharpe de soie aux couleurs nationales, avec franges et glands d'or; pour coiffure, une couronne de lauriers, surmontée d'une étoile d'or avec rayons en filigranes d'argent. L'autre femme représentait le Canada, et donnait la main à la France; elle était aussi vêtue d'une robe à l'antique, de soie blanche, garnie de rubans verts et blancs, avec festons d'érable, et drapée dans une riche écharpe en soie verte avec glands et franges d'or; pour coiffure, une couronne de feuilles d'érable, surmontée d'un castor. Sur un siège moins élevé, aux pieds des deux personnages allégoriques, trois jeunes filles habillées, l'une en bleue, l'autre en blanc et la troisième en rouge, couronnées de fleurs des mêmes couleurs, et tenant en mains les symboles de la devise canadienne. La première, une croix avec l'inscription *Nos institutions*, la religion catholique; la seconde, un cœur, *Notre langue*, la France; et enfin la troisième, une balance avec la main de justice, *Nos lois*, les anciennes lois françaises. Sur le devant de la plateforme, aux pieds des trois jeunes filles, un parterre de plantes natu-

relles, en pleine floraison ; en arrière du siége principal et des drapeaux, formant le fond du char, une immense *marguerite tricolore*, insigne de la société, ornée au centre, d'une guirlande de feuilles d'érable. Aux angles les écussons de Jacques-Cartier, le découvreur du Canada ; celui de Champlain, le fondateur de Québec ; celui de Mgr Laval, le premier évêque français au Canada, et enfin celui du Marquis de Montcalm, le dernier des généraux français qui ait combattu pour la France, sous les murs de Québec. Ce char, ainsi que les costumes ont été exécutés d'après les plans et les dessins de M. P. Cousin, architecte et secrétaire de la société La charpente et la bourrure, par M. Alf. Moisan, meublier, rue Saint-Olivier, la peinture par M. Masselotte, peintre-décorateur français.

Drapeau du Cercle Catholique de Québec.

Ce magnifique drapeau est en soie blanche gros grains, très-riche ; il porte au centre, un écusson au champ d'or, frappé d'un cœur saignant naturel, timbré d'une croix, velours et soie et ceint d'une couronne d'épines. Le tout entouré par des rameaux d'érable en velours vert, avec nervures et tiges d'or, d'une grande richesse ; à la jonction des tiges, un castor en relief, brodé en peluche. Au dessus, en lettres d'or tissé « *Cercle Catholique de Québec* » et en exergue la devise ; « *In manifestatione veritatis.* » La composition de ces armes est l'œuvre de M. Le Docteur Samson, membre du cercle, et le drapeau, qui a été fabriqué à Paris, est dû à la libéralité de P. V. Valin, Ecuier, M. P. qui en a fait cadeau au cercle.

Bannière, Oriflamme et Drapeau de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.—Section Saint-Jean.

En avant de cette section était porté un drapeau tricolore en soie, de cinq pieds par huit, orné de franges et glands d'or ; venait ensuite une oriflamme de deux pieds de large par sept de long, en soie cordée blanche, doublé en soie cordée verte et portant sur la face, une branche d'érable peint à l'huile avec dorures, et formant de gracieux contours ; au bas de la tige, un castor peint et doré. En tête, en lettres d'or « *Section Saint Jean.* » Enfin apparaissait la bannière de la section, qui a quatre pieds par sept, en soie moire antique blanche, portant au centre un médaillon peinture à l'huile, représentant une forêt, au milieu de laquelle se trouve saint Jean-Baptiste, assis sur un rocher, tenant d'une main une houlette d'où pend une oriflamme, sur lequel on lit : « *Ecce agnus Dei* » et de l'autre main montrant le ciel. A ses pieds un mouton. Ce médaillon est encadré d'arabesques aux élégants contours, formés de galons d'or, enrichis de broderies et pierreries, ainsi que de feuilles d'érable En tête, des rameaux d'érable, artistiquement contournés et au centre desquels se trouve un castor en relief brodé en or. Entrelacés dans les rameaux d'érable, en lettres d'or brodées, les deux mots ; *Dieu, Patrie.* En exergue, entrelacé dans des feuilles d'érable comme en tête, et brodé en or fin, « *Saint Jean.* » Le tout enrichi et terminé par des galons, franges et glands d'or. Le revers est en soie verte cordée. Au dessus de la bannière, un couronnement de feuilles d'erable avec castor au centre, en bois sculpté et doré. Le drapeau, l'oriflamme et la bannière ont été exécutés par les Révérendes Sœurs du Bon Pasteur, à Québec.

Drapeau de l'Institut Commercial, Union Saint-Louis.

Ce Drapeau a dix pieds sur cinq, en soie blanche glacée, bordé de galons d'or et relevé de glands d'or. Au centre, les armes de l'Institut, d'azur à

trois fleurs de lys d'or, posées une et deux, à dextre un canton d'or chargé d'un cœur de pourpre surmonté d'une croix: timbré de la couronne de Saint-Louis. En tête, en lettres brodées en or, « *Institut commercial Saint-Louis.* » En exergue, la devise de feu Sir Georges Cartier, « *Franc et sans dol.* Le revers, en même soie, porte un castor brodé en laine et soie, posé sur un tronc d'érable avec rameaux. Ce drapeau a été exécuté par les Révérendes Sœurs du Bon Pasteur de Québec.

Char des Imprimeurs Typographes.

Ce char construit sur les plans et dessins fournis par M. P. Cousin, architecte, d'après les instructions et les idées, que lui avait données le comité de l'Union Typographique No. 159 de Québec, était composé d'une plate-forme de quatorze pieds de long sur huit de large, posée sur un train, que cachait une tenture rouge, relevée par des galons et glands d'or, agrémentée de franges dorées. Au centre, sur un piédestal à cornes, un *fac simile* de la statue de Gutemberg, élevée à Strasbourg, en 1840, à la mémoire de l'inventeur de l'imprimerie. Cette statue est l'œuvre de M. J. Bte Côté, statuaire à Québec. Dans les panneaux de coté du piédestal, les armes de l'ancienne corporation des Imprimeurs en France, et celles de l'Union Typographique No. 159 de Québec Dans celui du devant l'inscription *Union Typographique No. 159 de Québec*, et en arrière, *Fête nationale du 24 Juin* 1880. Ce piédestal était en imitation de granit rouge et la statue en imitation de bronze vénitien, exécutés par MM. Gauthier et Frères, peintres-décorateurs. A la base du piédestal et à chaque angle, au dessous des cornes, étaient assises quatre jeunes filles habillées de costumes de fantaisie, très-élégants: la première enfant de M. J. B. Plamondon, huissier de la cour du Recorder; la seconde, de M. S. Carrier, restaurateur; la troisième de M. Chantal, boucher et enfin la dernière de M. Beau, mécanicien français. Elles distribuaient au public, la pièce de vers suivante, œuvre de M. P. Lemay, poète québecquois:

L'Imprimerie.

A l'œuvre, travailleurs, c'est Dieu qui vous convie.
Le sillon nous rendra, multiplié cent fois,
Au jour de la moisson, le grain qu'on lui confie;
Les plantes et les fleurs germent sous les grands bois.

Pour vaincre toute force et soulever le monde
L'homme a trouvé déjà le levier et le treuil.
La matière devient l'espoir où l'on se fonde;
Elle jette à l'esprit un défi plein d'orgueil.

A l'œuvre travailleurs! C'est bien au tour de l'âme
A dominer enfin notre vaste univers,
A verser sur nos fronts sa sentence de flamme!
Quel pouvoir merveilleux, en tant de lieux divers,
Semera les pensées comme, dans le ciel rose,
Le soleil qui revient sème les rayons d'or?
Quel pouvoir merveilleux, plus fort que toute chose,
Emportera l'esprit dans un sublime essor?

Gutemberg l'a trouvé. Le fer, dans sa fournaise,
Se change tout à coup en un rayon de feu,
Puis il se refroidit .....Gutenberg sourit d'aise,
Car des signes nouveaux surgissent peu à peu.
—Soyez bénis du Ciel! disent alors les anges
Qui veillent ici-bas sur l'humble humanité;
Vous porterez partout, sur vos ailes étranges,
A l'homme qui l'attend, la Sainte Verité!

—Soyez maudits!—Ce cri s'éleva de l'abîme,
Et l'enfer tressaillit dans ces feux éternels—
Vous servirez le mal. Que Dieu soit la victime
Des merveilleux dessins qu'il inspire aux mortels!
Signes mystérieux, publiez le mensonge;
Glissez adroitement le poison dans l'air pât;
Troublez les cœurs; soyez le ver impur qui ronge,
Et le fer du bourreau qui brûle le forçat!

Et, depuis ce temps-là, quel combat sur la terre,
Entre l'enfer et Dieu, pour le bien et le mal!
Et l'arme, c'est le livre. Il frappe avec mystère;
Il tue, il s'avance; il est pur, il est infernal.
Il se glisse partout, rampant dans la poussière,
Ou volant comme un trait: il est monstre et rayon.
Il franchit, humble et un, le seuil de la chaumière,
Il entre, tout doré, dans l'orgueilleux donjon!

A l'œuvre, travailleurs! Enfantez vos pensées!
Combattez sans merci, vous qui croyez en Dieu!...
Bardes, chantez pour lui vos stances cadencées,
Et que l'hymne d'amour retentisse en tout lieu!
Ecrivain, apprends-nous à servir la patrie,
A chérir les vertus, à défendre la foi!
La presse redira tes paroles de vie,
Le triomphe du bien s'accomplira par toi!

Aux angles de la plateforme, quatre jardinières, garnies de pensées naturelles en pleine floraison, fleurs symboliques de l'imprimeur, et du centre desquelles sortait un encrier surmonté de la traditionelle plume d'oie: allégorie de la pensée developpée par les écrivains et transmise à la postérité, par l'imprimerie. En avant, sur un plan plus élevé, une presse à levier en miniature, œuvre de M. P. Lizotte, maître pressier à *l'Evénement*, surmontée d'une auréole avec l'inscription: "*Et la lumière fut.*" En arrière, une étagère octogone, surmontée d'une lampe allumée, et garnie d'une grande variété d'ouvrages, ayant trait au Canada, et tous imprimés et reliés à Québec.

Bannière des Relieurs de Montréal.

Cette bannière était en soie blanche, sa face principale portait au centre un groupe, composé de tous les attributs et outils dont se servent les relieurs; il était brodé en relief, en velours et soies de couleurs, et entouré d'une riche guirlande de rameaux d'érable, brodée soie et or; en tête l'inscription *Association des Relieurs de Montréal*. Au revers, un livre, enrelief, représentant la plus riche reliure qui puisse se faire. Le cou-

ronnement de cette bannière est orné d'une dresse à papier, en relief, en velours rouge. Des galons, franges et glands d'or rehaussent l'éclat des ornementations. Cette bannière sort des ateliers de la maison française R. Beullac, 220 Rue Notre-Dame, Montréal.

Chars Historiques Montcalm.

(*Elèves de l'Académie Commerciale de Québec*)

Ces deux chars construits en gradins ou amphithéâtre, contenait les membres de ce cercle, costumés et représentant les principaux personnages, célèbres dans l'histoire du Canada. Les chers Frères des Ecoles chrétiennes, directeurs de l'Académie Commerciale, sont parvenus à force de sacrifices, et grâce au bon vouloir des parents de leurs élèves, à pouvoir faire confectionner tous ces costumes, avec la vérité la plus parfaite, c'est à dire, suivant les écrits et les relations, recherches qui leur ont causé beaucoup de travail et qui font honneur à leur patriotisme et à l'amour qu'ils portent à leur pays. Voici la liste des personnages représentés dans les deux chars. Jacques-Cartier, le découvreur du Canada.—Donnacona, chef de la bourgade de Stadaconé.—François de la Roque, sieur de Roberval, premier vice-roi de la Nouvelle France.—Le Marquis de la Roche, 2ème Vice-Roi de la Nouvelle France.—Pierre du Guast, sieur de Monts.—Samuel de Champlain, fondateur de Québec.—Le seigneur Louis Hébert.—Charles Amador de la Tour.—Le sieur de la Violette, fondateur de Trois-Rivières.—Charles Huart de Montmagny, gouverneur de la Nouvelle-France.—Paul Chomedey de Maisonneuve, fondateur de Montréal.—Lambert Closse.—Jean Nicolet, explorateur de l'Ouest.—Louis d'Aillebout de Coulonge, gouverneur de la Nouvelle France.—Pierre Boucher de Grosbois, gouverneur de Trois-Rivières.—Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson, gouverneur.—Adam Dollard, sieur des Ormeaux.—Le sieur DuBois, baron d'Avaugour, gouverneur.—Alexandre de Prouville, marquis de Tracy, lieutenant-général.—Jean Talon, intendant.—M. de Courcelles, gouverneur.—Charles LeMoyne, baron de Longueil, gouverneur de Montréal.—M. de Lamothe-Cadillac, fondateur de Détroit.—Louis de Buade, comte de Frontenac, gouverneur de la Nouvelle-France.—Robert Cavalier de la Salle.—Louis Joliet, découvreur du Mississipi.—Le Baron de Saint-Castin.—Pierre LeMoyne, sieur d'Iberville.—Joseph LeMoyne de Sérigny.—Kondiaronk, *le Rat*, chef sauvage.—Auger de Subercase.—J. B. LeMoyne, sieur de Bienville.—François Hertel de Rouville.—Le Marquis de Vaudreuil, gouverneur général.—Le Marquis de Beauharn is, son successeur.—Joseph Chaussegros de Léry, ingénieur.—Coulon de Villiers.—Daniel Liénard de Beaujeu, le héros de la Monongahéla.—Pierre Rigaud de Vaudreuil, dernier gouverneur de la Louisiane.—Marquis Louis Joseph de Montcalm.—De Lévis, brigadier général et vainqueur de Sainte-Foye.—Louis de Bougainville, navigateur.—Joseph Bouchette, lieutenant-colonel de milice.—Le colonel de Salaberry.—Louis Joseph Papineau.—Ludger Duvernay.—Dr. P. M. Bardy.—Sir George Etienne Cartier.

Bannière de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Cette bannière est un véritable monument, grandiose par l'élégance de ses formes, le fini et la richesse de ses ornementations. Malgré ses grandes proportions, huit pieds de large sur seize pieds de haut, et grâce à son système d'attache, six hommes peuvent facilement la porter. Elle sort des ateliers de M. R. Beullac, manufacturier français d'ornements d'église, 220, Rue Notre-Dame, Montréal. Cette maison, déjà très connue dans

tout le Canada, a exécuté une soixantaine de bannières pour les différentes paroisses de la Province de Québec. On peut dire que celle de l'association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dans laquelle M. Beullac a montré tant de bon goût et de connaissances artistiques, est son chef d'œuvre dans ce genre, et qu'elle prouve que dans cet établissement on peut tout exécuter, peinture, broderies, sculptures et décorations.

Le couronnement ou fronton est surmonté d'un écu timbré d'une croix, sur lequel sont les armes de l'association. Parti un d'argent, à un saint Jean-Baptiste de carnation; au deux d'azur à trois fleurs de lys d'or, posés deux et un; écartelé de gueules au lion d'or, le tout timbré d'un castor naturel, entouré de feuilles d'érable de sinople. De chaque côté, un agneau couché, portant une croix en orfèvrerie, et entouré de guirlandes d'érable en bronze doré, entremêlées de feuilles d'acanthe et autres ornements. Le tout en bois sculpté et doré. Cet écusson est répété des deux côtés de la bannière. Au dessous, et au centre du fronton, un grand médaillon, avec cadre, posé sur un trophée de drapeaux blancs fleurdelysés, réunis par une couronne, contenant sur un drap d'argent et un relief la noble figure du fondateur de Montréal, P. de Chomedey de Maisonneuve. A la frise, sont suspendues de riches draperies de soie blanche aux lambrequins à crépines d'or. De ces draperies, s'échappe la bannière elle-même. Au centre de la face principale, un médaillon contenant saint Jean-Baptiste, magnifique haut relief de trois pieds de hauteur, décoré aux couleurs naturelles et tenant dans la main la hampe d'une oriflamme en orfèvrerie, placé au milieu d'un paysage représentant le désert; le tout encadré d'une guirlande de feuilles d'érable en orfèvrerie: à la jonction des deux branches un castor en relief, brodé en or. Ce médaillon est entouré de cinq autres plus petits représentant en relief sur fonds d'or; aux deux angles inférieurs: 1° *le Révérend Dollier de Casson, P. S. S.*; 2° *la Révérende Sœur Ma guerite Bourgeois*; aux angles inférieurs et au centre *d'Iberville, Dollard, et de Salaberry*. Tous ces médaillons sont entourés de belles broderies guignées en or.

Au centre du revers, un médaillon entouré de guirlandes de feuilles d'érable en orfèvrerie et représentant: au premier plan, la ville de Montréal personnifiée par une grande et noble figure de femme, drapée à l'antique, couronnée de feuilles d'érable assise au milieu des attributs du commerce et de l'industrie et soutenant l'écusson de la grande ville dont elle est l'emblème, avec sa devise: «*Concordia Salus*». Le tout en haut relief et magnifiquement peint. Sur le fond en peinture, on aperçoit une perspective du Pont Victoria, d'où sort une locomotive, et sur le fleuve Saint-Laurent des navires à voiles et des vapeurs qui le sillonnent en tous sens. Sur ses rives, des quais encombrés de marchandises. Au dessus du médaillon, en lettres brodées en or, la devise de l'association: «*Rendre le peuple meilleur*,» et au dessous de la devise, sur une banderole en soie cramoisie, l'inscription *Association Saint-Jean-Baptiste*. Au dessus de ce médaillon, s'en trouve un autre plus petit dans lequel se détache sur fonds or, et en relief, le portrait de l'illustre fondateur de l'association, M. *Ludger Duvernay*. Cette bannière est terminée par des franges d'or fin, relevées de glands d'une très-grande richesse. Elle a coûté la somme de deux mille dollars.

Bannière de la Société Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa. Section Saint-Joseph.

Cette bannière a sept pieds de haut, par quatre et demi de large. Elle porte au centre de sa face principale, qui est en soie moire antique blanche

un saint Joseph, haut relief, vêtu d'une robe en drap d'argent et drapé dans un manteau en drap d'or damasquiné, enrichi de pierreries. La tête et les chairs en peinture; dans sa main, une branche de lys en or. De chaque côté du saint, sort du gazon, sur lequel il est placé, une tige de lys, feuilles en velours vert ornées d'or, et fleurs en relief brodées en or. Au dessus, en lettres soulevées et d'or, ces mots : « *Section Saint-Joseph.* » En tête de la bannière, de riches draperies en drap d'or, aux lambrequins à crépines d'or, ornées de glands très-riches. Le tout encadré et terminé sur les deux faces de galons, franges et glands d'or, parsemés de diamants et perles. Le revers en drap d'or, porte au centre un médaillon peint à l'huile, représentant saint Jean-Baptiste enfant, assis sur un rocher, un mouton à ses pieds, et portant en main une houlette avec banderole, sur laquelle on lit « *Ecce Agnus Dei* »; le tout encadré de gros galons d'or tordu et parsemé de chenilles d'or. Au dessus du médaillon, l'inscription en lettres d'argent, *Société Saint-Jean-Baptiste.* Au dessous un castor en relief, brodé en fils d'argent. En exergue, et en lettres d'argent, *Ottawa.* En tête, de riches draperies en drap d'argent aux lambrequins à crépines d'argent. Cette bannière est suspendue sur un couronnement sculpté en bois doré, et terminé par des lames en métal doré, et au cent re un castor aussi en métal doré. Elle a été faite en 1874, par les Révérendes Sœurs du Bon Pasteur et a coûté trois cent vingt cinq piastres. Cette société était aussi précédée d'un splendide drapeau de quinze pieds sur six en soie blanche gros grains, portant au centre un castor naturel, brodé en soie de couleurs et entouré de rameaux d'érable brodés, aussi en soie de couleurs avec tige et nervures en or. Ce drapeau a été exécuté à Ottawa en 1866 par les Révérendes Sœurs de la Charité. (Sœurs Grises.)

Drapeau du Cercle Musical de Québec.

Ce drapeau est en soie blanche gros grains; au centre un écusson à champ d'azur, frappé en chef, d'un trophée d'instruments de musique, naturel, entouré de rameaux d'érable, reliés par un castor naturel, et surmonté de l'inscription : « *Cercle musical de Québec* » En exergue, la devise : *Dulci inter nos jungimur harmonia.* Franges et glands d'or. Ce drapeau a été exécuté par les Révérendes Sœurs du Bon Pasteur.

Char des Sociétés Musicales.

Ce char a été éxécuté d'après les plans et sous la surveillance de M. P. Cousin, architecte, par M. Edmond Patry, maître menuisier; les peintures et décorations par M Masselotte, peintre-décorateur français Les statues sont l'œuvre de M. Jobin, statuaire, rue Claire-Fontaine. Sur une plateforme de 12 pieds de long et 8 de large, étaient placés aux angles, des pilastres, imitation de marbre, supportant des anges en renommée, sonnant de la trompe, et tenant d'une main, une banderole contournant les pilastres, et sur laquelle étaient inscrits les noms des grands compositeurs de musique. Ces pilastres étaient reliés entre eux, par une galerie couverte en damas cramoisi, orné de fleurs et de verdure, et sur les côtés avaient des écus avec les armes et devises des sociétés musicales : *L'Association musicale de Québec ; Le Cercle musical de Québec ; Chœur de l'Eglise Saint-Jean-Baptiste ; Société musicale de Sainte-Cécile ; Société Sainte-Cécile de Deschambeault ; Amateurs et amis de la musique.* En arrière une splendide couronne en fleurs artificielles, portant au centre, une lyre d'argent. En avant, une lyre canadienne, composée de deux énormes castors de trois pieds et demi de haut, assis et supportant de leurs pattes, une lyre orne-

mentée de feuilles d'érable. Au centre de la galerie et à son niveau, un talus où étaient plaqués des panneaux peints en relief imitation de bronze, représentant des instruments de musique, et sur lequel s'élevait un piédestal, imitation de marbre, avec sculptures et ornementations, panneaux bronzés, sur lesquels se liaient les noms de *Palestrina, Beethoven, Mozart, Bach,* et surmonté de la statue de Sainte-Cécile, patronne des musiciens, exécutée d'après la peinture de Raphaël. Des angles supérieurs du piédestal, partaient des guirlandes de verdure et de fleurs, qui allaient s'attacher aux pilastres supportant les renommées.

Société Saint-Jean-Baptiste de Québec.—Section Notre-Dame.

Cette section était précédée d'un magnifique drapeau en soie blanche glacée, mesurant huit pieds sur cinq, et avec lequel, la société se propose de faire confectionner un *fac simile* du drapeau de Carillon.

Venait ensuite la bannière de la section mesurant six pieds par quatre, en soie antique moirée blanche. Au centre, un riche haut relief, de deux pieds neuf pouces, représentant *Notre-Dame.* Les chairs sont peintes à l'huile, sur bois. La robe en drap d'argent est parsemée d'étoiles d'or et recouverte par un manteau en soie bleue tendre, cordée gros grains, relevée de fleurs brodées en argent. Le tout placé sur un coussinet formant console, en drap d'or garni de galons et broderies de même. De chaque coté, une colonette en drap d'or, entrelacée de feuilles d'érable en velours vert, avec filets, nervures en or, surmontée d'un vase garni de fleurs avec arabesques, brodés en or fin et mat. En tête et au bas de la bannière, de magnifiques arabesques brodées avec des galons d'or, relevées de massifs de fleurs brodées en filigranes d'or, parsemés de feuilles en velours vert d'un effet splendide par le contraste. En tête, l'inscription en lettre d'or soulevées, *Notre-Dame,* et en exergue de même «*Espérance et Patrie*» Le tout terminé d'une magnifique frange en or entrelacée de chenilles de même et relevée de glands d'or fin parsemés de pierreries.

Le revers est uni en soie cordée, moitié blanc, moitié vert, les couleurs de la société.

Cette magnifique bannière est l'œuvre des Dames du Bon Pasteur et a coûté trois cent piastres. Le drapeau blanc a été exécuté par les Révérendes Sœurs de la Charité.

A part les Drapeaux, Bannières et chars ci-dessus décrits, il y en avait d'autres que je n'ai pu décrire, faute de renseignements qui ne m'ont pas été donnés malgré les démarches que j'ai faites et les lettres que j'ai écrites. Ce sont:

Les matelots de la Canadienne, en costume, avec drapeau et char allégorique.

L'Union No. 4, avec bannière, et char allégorique.

Les Matelots de la marine canadienne avec char allégorique.

La bannière de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sorel.

" " " Baie Saint-Paul.

" " " Lac Saint-Jean.

" " " Conticooke.

" " " Nicolet

La bannière de la Société Saint-Jean Baptiste de Fall River. Les Drapeaux et bannières des séminaristes de Québec. Les drapeaux, bannières et chars des sociétés de Montréal, à qui j'ai écrit et desquelles je n'ai eu aucune réponse.

Je terminerai ce long rapport par une seule remarque. Dans mes descriptions et les quelques compliments que j'ai cru devoir faire, j'ai

eu la conviction de rendre justice à tout le monde, et si par hasard quelques erreurs s'y sont glissées, cela est faute de mauvaises données ou bien oubli involontaire de ma part.

P. Cousin, Architecte, et
Secrétaire du comité des chars allégoriques.

Afin de rendre justice au zèle et au talent déployés par les chers Frères des Ecoles Chrétiennes, directeurs de l'Académie Commerciale de Québec et aux généreux sacrifices que se sont imposés les parents de leurs élèves dans l'exécution des « Chars Historiques Montcalm, » dont nous avons parlé plus haut, nous publions ici une énumération plus complète des personnages représentés, accompagnés de notes historiques publiées dans le « *Canadien* » du 21 et du 23 juin 1880, en donnant aussi les noms des jeunes gens qui personnifiaient tous ces héros.

Premier Char Historique Montcalm.

Jacques-Cartier, l'illustre découvreur du Canada, naquit à Saint-Malo, le 31 décembre 1494. Il fit quatre voyages au Canada : le premier en 1534, le deuxième, qui fut le plus célèbre, en 1535, le troisième, sous Roberval, en 1541, et le quatrième, qu'on place en 1533, fut entrepris, dit-on, pour aller recueillir les débris de la colonie de Charlesbourg-Royal. Il mourut dans le voisinage de sa ville natale vers l'an 1554.

Il est représenté par M. Gustave Girard, fils de M. Girard, commis-voyageur pour la maison Thibaudeau.

Donnacona, chef de la bourgade de Stadaconé, et *seigneur du Canada*. Par ses qualités personnelles et ses rapports avec le grand navigateur de Saint-Malo, il est devenu le sauvage le plus célèbre de la première période de notre histoire.

Il est représenté par M. Linière Roy, de Sainte-Hénédine, Dorchester.

Roberval (François de la Roque, sieur de), le premier vice-roi de la Nouvelle France. Il conduisit, en 1541, une grande expédition au Canada, où il jeta les fondements de Charlesbourg-Royal ; il entreprit un autre voyage en 1549, mais on croit qu'il périt dans la traversée.

Représenté par M. Frédéric Girard, frère de Gustave.

La Roche (Le marquis de), deuxième vice-roi de la Nouvelle-France, descendait d'une ancienne famille de la Bretagne. Il avait été, dans sa jeunesse, page de Catherine de Médicis, qui eut toujours pour lui une grande affection et qui lui obtint en 1578 une commission pour aller à la découverte des nouvelles terres. Il partit vers le même temps pour reconnaître le pays et débarqua 50 colons à l'Ile de Sable. A son retour en France, il trouva des obstacles invincibles à un nouveau voyage d'exploration. Les troubles de la ligue ayant éclaté, il fut fait prisonnier par le duc de Mercœur et n'obtint sa liberté qu'en 1596. Deux ans après, il reçut une nouvelle commission de Henri IV, mais il n'en put profiter et mourut à un âge avancé en 1606.

Représenté par M. J. Lepage, fils de M. J. Lepage, marchand.

Monts (Pierre du Guast, sieur de) était natif de Brouage en Saintonge. Ayant été nommé lieutenant-général du roi en Acadie, il alla en 1605 commencer l'établissement du Port-Royal ; mais n'ayant essuyé que des déboires dans ses essais de colonisation, il tourna ses vues vers le Canada et envoya en 1608 Champlain asseoir la petite colonie de Québec. Peu après il abandonna les affaires de la Nouvelle-France et mourut gouverneur de Pons.

Représenté par M. Alfred Prendergast, fils de feu M. Prendergast, avocat.

Champlain (Samuel de), le grand fondateur de la colonie française, naquit à Brouage, en Saintonge, et mourut à Québec, le 25 décembre 1635. Il jeta les fondements de Québec en 1608 ; en 1613, il découvrit les grands lacs et explora une partie de la province d'Ontario. Il introduisit les Jésuites et les Récollets au Canada, fit construire en 1620 le château Saint-Louis. Il conduisit plusieurs expéditions contre les Iroquois, dans lesquelles il fut toujours victorieux.

Représenté par M. J. Rochette, fils de M. Olivier Rochette, marchand de cuir, de Saint-Roch.

Hébert (Louis), le patriarche des seigneurs du Canada, et le premier citoyen de la Haute-Ville. Il s'établit d'abord à Port-Royal en 1606, où il lia amitié avec Champlain, qu'il alla plus tard rejoindre à Québec. Il obtint dans la Haute-Ville une concession de terres et se livra à l'agriculture.

Représenté par M. C. Dupuis, de la Beauce.

La Tour (Charles Amador de), lieutenant-général du roi en Acadie, vint dans ce pays quelque temps après la fondation de Port-Royal. Il prit les rênes de l'administration acadienne après la mort de Biencourt et soutint, en 1630, dans son fort du Cap-Sable, un siège héroïque contre son père, Claude de la Tour, qui était venu avec des forces considérables pour soumettre le pays à la couronne d'Angleterre. Il fut célèbre surtout, par ses rivalités avec d'Aulnay, autre seigneur de l'Acadie, avec lequel il entretint une guerre de partisan longue et désastreuse, qui ne se termina qu'en 1650, par la mort de son rival. Il mourut quelque temps avant le traité de Bréda (1667).

Représenté par M. Eug. De Foy, fils de M. J. De Foy, avocat.

La Violette (le Sieur de) fut envoyé par Champlain en 1634, pour commencer l'établissement des Trois-Rivières, et mérita ainsi de devenir le fondateur de cette ville.

Représenté par M. V. Plante, fils de M. Plante, Basse-Ville.

Montmagny (Charles Huault de), chevalier de Malte, gouverneur de la Nouvelle-France (1646 à 1648), se fit remarquer par sa grande sagesse et sa profonde piété. Il vainquit les Iroquois dans un combat meurtrier près du fort Richelieu, qu'il venait de construire, réunit les Hurons domiciliés à Sillery, et fit régner parmi les colons de Québec une ferveur digne des plus beaux âges de l'Église.

Représenté par M. G. Giroux, fils de M. Giroux, pharmacien de la Basse-Ville.

Maisonneuve, (Paul Chomedey de), fondateur de Montréal, était natif de la Champagne. Il gouverna la petite colonie de Montréal de 1641 à 1663, et fut témoin des luttes glorieuses qui signalèrent son origine. Il gratifia cette société naissante de sages règlements et établit parmi ses membres une parfaite discipline. Il mourut à Paris en 1679.

Représenté par M. Gustave Rinfret, fils de feu le docteur Rinfret, de Saint-Jean.

Closse (Lambert), brave militaire, major de Montréal, était du diocèse de Trèves. Il se distingua par plusieurs faits-d'armes héroïques. En 1651, il soutint, dans l'hôpital de Ville-Marie, un siège en règle contre deux cents Iroquois; l'année suivante, à la tête de 24 hommes, il attaqua héroïquement une nuée de ces barbares, qu'il obligea de fuir, après leur avoir tué beaucoup de monde. Il périt victime de son courage le 6 février 1662, en volant au secours des travailleurs de Ville-Marie, attaqués par des Agniers.

Représenté par M. E. Poitras, fils de M. E. Poitras, de Sillery.

Nicolet (Jean), le premier explorateur des pays de l'Ouest, était natif de Cherbourg. Il vint à Québec en 1618. Il se rendit célèbre comme interprète sauvage et par ses voyages de découverte. Il visita vers 1639 (?) l'un des tributaires du Mississipi. Il est le prototype de la race caractéristique connue plus tard sous les noms de " coureurs des bois ", " voyageurs canadiens."

Représenté par M. Morin, fils de M. Morin, fabricant de chaussures.

D'Ailleboust de coulonge (Louis) gouverneur de la Nouvelle-France, passa au Canada en 1642 et fut chargé de fortifier l'habitation de Montréal. Nommé gouverneur en 1648, il s'appliqua, pendant les trois années que lui fut confiée l'administration, à conjurer les malheurs qui menaçaient la colonie. Il mourut à Montréal, en 1660.

Représenté par M. Ed. Gingras, fils de M. Ed. Gingras, agent sur le chemin de fer du Nord.

Boucher de Grosbois (Pierre), gouverneur des Trois-Rivières et ancêtre des De Boucherville, prit le commandement de cette ville, le 19 août 1652. L'année suivante, il défendit son fort assiégé par cinq cents Iroquois; cette belle action lui valut des lettres de noblesse. Il mourut en 1717, à l'âge de cent ans.

Représenté par M. H. Pelletier, fils de feu M. Chs. P. Pelletier et petit fils de feu l'Hon. R. E. Caron, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

D'argenson (Pierre de Voyer, vicomte), gouverneur de la Nouvelle-France, était d'une famille illustre. Il reçut le gouvernement de la colonie en 1651, fit des règlements sages, appropriés aux besoins du pays, et sut avec une poignée d'hommes faire face aux ennemis nombreux qui, à cette époque critique, avaient juré de faire disparaître le nom français de la terre canadienne. Il laissa la colonie le 17 septembre 1661.

Représenté par M. Boivin, fils de M. Boivin, maître-menuisier.

Dollard, sieur des Ormeaux (Adam), est connu par son dévouement héroïque au Long-Sault (1660), où il accomplit à la tête de dix-sept braves, l'un des plus beaux faits d'armes que nous offre l'histoire. Il était commandant de la garnison de Ville-Marie.

Représenté par M. Z. Genest, fils du sergent Genest.

D'Avaugour (le sieur Du Bois, baron) gouverneur de la Nouvelle-France, arriva à Québec en 1661. La durée de son administration, quoique fort abrégée, fut signalée par d'utiles réformes et de beaux projets de conquête, qu'il ne put malheureusement réaliser, car il fut rappelé en France, en 1668.

Représenté par M. J. Dubé, fils de M. J. Dubé, propriétaire de l'hôtel Dubé.

TRACY (Alexandre de Prouville, marquis de), lieutenant-général du roi au Canada, fut envoyé en ce pays en 1665 pour aplanir les difficultés qui s'étaient élevées entre les différents membres de l'autorité. L'année suivante, il porta la guerre chez les Agniers et détruisit complètement leurs bourgades. Il apporta quelques changements dans le gouvernement de la colonie, fit la paix avec les Iroquois, puis, sa mission étant accomplie, s'embarqua pour retourner en France en 1667.

Représenté par M. H. Verret, fils de M. H. Verret, secrétaire de la Comsion du Havre.

TALON, (Jean,) premier intendant de la Nouvelle-France, surnommé avec raison le Colbert du Canada, arriva dans la colonie avec le marquis de Tracy. Il rendit les plus grands services au pays : il encouragea l'agriculture, introduisit la culture du lin et du chanvre, fit examiner les richesses minières de la contrée, essaya de nouer des relations commerciales avec la France, les Antilles et même la Nouvelle-Angleterre, et fit explorer les pays de l'Ouest et le Labrador. Il quitta le Canada pour la France pendant l'année de 1672.

Représenté par M. L. Drolet, fils de M. Ls. Drolet, gérant de la maison Carrier, marchand.

DE COURCELLES, gouverneur de la Nouvelle-France, pris les rênes de l'administration après la mort de M. de Mésy. Il contribua largement à la renaissance de la colonie française ; par sa fermeté dans l'exercice de la justice et l'énergie qu'il déploya pour réprimer l'insolence des Tsonnonthouans, il fut le digne émule des Tracy et des Talon. Il abandonna le gouvernement du Canada dans l'automne de 1672.

Représenté par M. Tardif, fils de M. J. Tardif, commerçant de bois du Cap Blanc.

LE MOYNE (Charles), baron de Longueuil, gouverneur de Montréal, surnommé le Macchabée du Canada, était fils de Charles Lemoyne, ce brave colon de Normandie, dont tous les enfants devinrent des héros. Il naquit à Montréal en 1656. Il conduisit les volontaires à la défense de Québec, en 1690, et repoussa les Anglais au combat de la Canardière. Il fut chargé en 1711 de combattre Nicholson qui envahissait le Canada par le lac Champlain ; mais il rendit surtout de grands services au pays par l'influence qu'il avait acquise sur les Iroquois des cantons supérieurs. Il mourut en 1729.

Représenté par M. Garneau, fils de M. F. X. Garneau, gérant de la maison Garneau et Frères.

LAMOTHE-CADILLAC, fondateur de Détroit, s'établit d'abord dans l'Acadie vers 1680. Il alla en 1694, prendre le commandement du fort Mackinac ; il profita de sa nouvelle position pour attacher à la France les tribus remuantes de l'Ouest. Il jeta en 1700, les fondements du Détroit, dont il fut le gouverneur jusqu'en 1710, époque à laquelle on lui confia l'administration de la Louisiane.

Représenté par M. Lefebvre, de la Haute-Ville, Québec.

Second Char Historique Montcalm.

FRONTENAC (Louis de Buade, comte de), le plus illustre de nos gouverneurs, gouverne la colonie à deux époques différentes, la première de 1672 à 1682, et la seconde de 1690 jusqu'à sa mort arrivée en 1698. Sa première administration fut marquée par des dissensions avec l'intendant et quelques autres membres de l'autorité civile et religieuse, mais il sut

racheter ces défauts par les services qu'il rendit plus tard à la colonie qui lui dut plusieurs fois son salut. Il jeta les fondements du Fort-Frontenac, à Catarocoui, aujourd'hui Kingston, défendit Québec assiégé par Phipps, porta avec avantage la guerre à la Baie d'Hudson, à Terreneuve et jusque dans le cœur de la Nouvelle-Angleterre.

Représenté par M. Pierre Auld, fils de M. Auld, inspecteur des huiles et poissons.

De la Salle (Robert Cavalier), célèbre par ses projets de colonisation et de découvertes, était né à Rouen en 1644. Il vint au Canada sous le gouvernement de M. de Courcelles et se livra surtout au commerce des pelleteries; il construisit en 1678 les premiers navires qui aient été vus sur les lacs Erié et Ontario, et en 1682, il descendit le Mississipi jusqu'au Golfe du Mexique. Deux ans plus tard, il conduisit un armement considérable à la Louisiane, dans le dessein d'y fonder une colonie, mais il mourut assassiné par un de ses gens, le 20 mai 1687, avant que ses établissements eu sent pris quelque consistance.

Représenté par M. Eug. Trudel, fils de M. A. Trudel, commerçant de bois.

Joliet (Louis), l'illustre découvreur du Mississipi, naquit à Québec, en 1645, et fit un brillant cours d'études au collège des Jésuites. Envoyé par Frontenac, sur la recommandation de Talon, en 1672, à la découverte du Mississipi, il atteignit le grand fleuve, le 17 juin de l'année suivante. En récompense de ses services, il reçut l'île d'Anticosti.

Représenté par M. Noël, fils de M. Noël, gérant de la maison Beaudet & Chinic.

Saint-Castin (Le baron de), officier du régiment de Carignan, fut l'un des plus intrépides guerriers de cette époque. Il se fixa de bonne heure en Acadie, où il rétablit le fort de Pentagouet, dont il fit le siège de sa domination. Il s'allia par mariage aux Abénaquis, dont il épousa tous les intérêts. A la tête de ces redoutables sauvages, il fit une guerre acharnée aux habitants du Massachusetts. A lui seul, il retarda pendant plus de trente ans la chûte de l'Acadie. Il mourut dans le Béarn en 1722.

Représenté par M. Ls. Drouin, fils de M. L. Drouin, de Beauport.

D'Iberville (Pierre LeMoyne, sieur), le plus grand homme de guerre qu'ait produit le pays, naquit à Montréal en 1661. Il débuta dans ses exploits par l'expédition à la Baie d'Hudson (1686), dans laquelle il prit d'assaut plusieurs forts et s'empara d'immenses richesses. Il se distingua à la prise de Corlaer (1690), fut envoyé de nouveau à la baie d'Hudson, d'où il fit disparaître complètement la domination anglaise (1694). En 1696, il s'empara de Pemkuit et commença, cette même année, sa fameuse campagne de Terreneuve, où, à la tête d'une centaine de ses compatriotes, il parcourut l'île entière et détruisit presque tous les établissements des Anglais. L'année suivante, il embarqua ses hardis canadiens sur le *Pélican* et cingla vers la Baie d'Hudson, où, avec son unique vaisseau, il défit complètement l'escadre anglaise et reprit le fort Bourbon. Enchanté de ces succès, le roi lui donna une commission, en 1698, pour commencer la colonie de la Louisiane; il se rendit à l'embouchure du Mississipi et fonda la ville de Mobile (1700). Il mourut en mer en se rendant à la Havane, en 1706.

Représenté par M. F. X. Lepage, teneur de livres à la maison Dubeau.

DeSérigny (Joseph Le Moyne de), frère du précédent, officier plein de mérite, naquit à Montréal, le 22 juillet 1668. Il fit les deux campagnes de

la baie d'Hudson, sous d'Iberville ; mais il se signala surtout à la Louisiane : il enleva aux Espagnols la ville de Pensacola et défendit héroïquement l'île Dauphine, assiégée par des forces supérieures. En récompense de ses services, le roi le nomma capitaine de vaisseau et il devint, quelque temps après, gouverneur de Rochefort, position qu'il occupa jusqu'à sa mort, arrivée en 1734.

Représenté par M. J. Charest, fils de M. J. Charest, sellier.

Kondiaronk, surnommé *le Rat*, fut un des hommes les plus célèbres des tribus aborigènes du Canada; il était remarquable par son courage, son esprit et ses qualités oratoires. Il se donna d'abord aux Anglais, mais le marquis de Denonville réussit à le détacher des ennemis de la France et s'en fit un allié fidèle. Il contribua plus que tout autre à la conclusion de la paix de 1701, qui mit fin aux incursions sanguinaires des Iroquois. Il mourut à Montréal pendant que l'on travaillait aux préliminaires du traité.

Représenté par M. J. Pageau, fils de M. Chs. Pageau, notaire.

De Subercase (Auger), officier distingué, est, avec le baron de Saint-Castin, une des plus grandes figures de l'Acadie. Il vint au Canada vers 1687, et il obtint en 1702 le gouvernement de Plaisance, qu'il quitta peu après pour prendre celui de l'Acadie. Il se rendit célèbre surtout par sa belle défense de Port-Royal, assiégé à trois différentes reprises (1703, 1707, 1710).

Représenté par M. Alp. Germain, fils de M. Germain, corroyeur.

Bienville (Jean-Baptiste Le Moyne, sieur de), autre fils de Charles Le Moyne, vit le jour à Montréal, le 23 février 1680. Il fit plusieurs campagnes sous les ordres d'Iberville, qu'il suivit à la Louisiane, en 1699. Trois ans plus tard, il fut promu au gouvernement de ce pays et devint directeur de la compagnie d'Occident. Il fit avec bonheur la guerre avec les sauvages et les Espagnols. Il défit l'escadre d'Alonzo Carascosa et reprit Pensacola en 1717 ; il jeta les assises de la Nouvelle-Orléans. Il mourut en 1767.

Représenté par M. P. Dallaire, fils de M. P. Dallaire, entrepreneur.

Hertel de Rouville (François), l'un des plus illustres guerriers de la Nouvelle-France, naquit aux Trois-Rivières en 1641. Il se distingua d'abord à la prise de Salmon Falls, qu'il attaqua sous les ordres de son père en 1690. Il conduisit plusieurs partis de guerre dans la Nouvelle-Angleterre, où il causa tant de mal que les chroniques de ce pays sont remplies d'imprécations contre lui. Ses plus beaux exploits sont la prise de Deerfield en 1704, et celle de Haverhill en 1706. Il mourut à Boucherville en 1722.

Représenté par M. Alp. Roy, de Saint-Roch.

De Vaudreuil (Le Marquis) gouverneur-général de la Nouvelle-France, vint au Canada en 1687, en qualité de commandant des troupes que M. de Denonville devait conduire contre les Iroquois. Il s'était déjà distingué en France au siége de Valenciennes, où il avait attiré les regards de Louis XIV. Il se signala à la défense de Québec (1690), défit les Iroquois au Long-Sault en 1692, et commanda l'aile droite dans la grande expédition de Frontenac contre les Iroquois. En récompense de ses services, le roi le nomma, en 1700, au gouvernement de Montréal, et deux ans plus tard, il passa à celui de toute la colonie, qu'il administra pendant 21 ans, avec une grande sagesse et un rare bonheur.

Représenté par M. E. Lepage, fils de M. F. Lepage, huissier.

De Beauharnois (Le Marquis), gouverneur de la Nouvelle-France après la mort du Marquis de Vaudreuil, vint prendre possession de son gouver-

nement en 1726. Il était sage, courageux et habile. Pendant sa longue administration (de 1726 à 1746), il s'appliqua, de concert avec l'intendant, à développer les ressources du pays, et à répandre l'instruction dans les villes et dans les campagnes.

Représenté par M. Germain, fils de M. N. Germain, corroyeur.

De Léry (Joseph Chaussegros) fameux ingénieur et intrépide guerrier, reçut le jour à Québec, en 1721. Dès 1739, il fut chargé de préparer les voies pour la campagne contre les Chactas, et quelques années après, il construisit les forts de la frontière sud du Canada, et érigea quelques travaux dans l'Acadie. En 1756, il attaqua le fort Bull défendu par une bonne garnison, et s'en rendit maître au bout de quelques heures. Il assista aux grandes batailles qui signalèrent la chûte de la domination française et mourut à Québec en 1797.

Représenté par M. E. Bélanger, fils de M. V. Bélanger, marchand de quincaillerie.

Villiers (Coulon de), l'un des plus braves officiers de la colonie, fut chargé en 1754 de venger la mort de son frère, Villiers de Jumonville, assassiné par les soldats de Washington. Il s'empara du fort Nécessité où commandait le général virginien lui-même, et fit disparaître le drapeau anglais de la vallée de l'Ohio. Il contribua fortement à la prise de Chouaguen (1756) et à celle du fort George (1757). Le vainqueur de Washington mourut plusieurs années plus tard de la petite vérole. " Est-il possible, disait-il, pendant sa maladie, que moi, qui ai si souvent combattu les ennemis de mon roi, je sois obligé de mourir dans mon lit, comme un enfant!!

Représenté par M. P. Tessier, fils de M. P. Tessier, Haute-Ville.

De Beaujeu (Daniel Liénard de), capitaine des troupes de la colonie, est justement célèbre par la glorieuse victoire de la Monongahéla, qu'il remporta sur le général Braddock, le 9 juillet 1756 ; il mourut enseveli dans son triomphe.

Représenté par M. A. Paré, fils de M. A. Paré, épicier.

De Vaudreuil (Pierre Rigaud), dernier gouverneur français et fils du précédent gouverneur de ce nom, administrait la Louisiane depuis 1742, lorsqu'en 1755 il fut mis à la tête de la Nouvelle-France. Il était affable et avait de la noblesse et de la générosité, mais sa bonté dégénérait souvent en faiblesse. Néanmoins, il sut pendant cinq ans, avec des troupes bien inférieures, tenir en échec les armées considérables que l'Angleterre jetait chaque année sur le sol de notre patrie. Il passa en France à la conquête.

Représenté par M. Alp. Rochette, fils de M. Rochette, marchand de cuir, de Saint-Roch.

De Montcalm (Louis-Joseph marquis), commandant général des troupes de terre en l'Amérique du Nord, était d'une famille fertile en grands hommes. Il vint au Canada en 1756, pour remplacer le malheureux baron Dieskau, tué à l'attaque du fort Saint-Frédéric. Vainqueur à Oswégo, à Ontario, au fort George, à Carillon, et à Montmorency, il perdit la vie avec la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759.

Représenté par M. E. Saint-Pierre, fils de M. Saint-Pierre, marchand.

Lévis (Le brigadier-général, Chevalier de), le vainqueur de Sainte Foye, vint au Canada avec le marquis de Montcalm. Il se distingua au fort George, à Carillon et à Montmorency. Il prit le commandement de l'armée après la mort de Montcalm et battit le général Murray à Sainte-Foye. Après la conquête, il passa en France, où il obtint le bâton de maréchal et le titre de duc.

Représenté par M. Z. Turcotte, fils de M. Nazaire Turcotte, marchand de la Basse-Ville, Québec.

Bougainville (Louis de), navigateur célèbre, né à Paris en 1729, mort à Paris en 1774, était aide-de-camp du Général Chevert, lorsqu'il suivit Montcalm au Canada. Il se signala à la prise d'Oswégo, et travailla en 1759 aux redoutes qui devaient entourer le Camp de Beauport. Après la cession du Canada à l'Angleterre, il se jeta exclusivement dans la marine, et se rendit célèbre par son voyage autour du monde (1766 à 1769).

Représenté par M. A. Arcand, fils de M. A. Arcand, marchand.

Bouchette (Joseph), lieutenant-colonel de milice, arpenteur-général du Bas-Canada, devint fondateur de la société pour l'encouragement des arts et des sciences (1827), et s'avança rapidement, grâce aux services de son père et à ses talents extraordinaires. Il est l'auteur d'une foule de cartes du Canada et d'un grand nombre d'ouvrages topographiques.

Représenté par M. F. X. Beaudoin, fils de M. F. X. Beaudoin, commerçant.

DeSaladerry (Le colonel de), le héros de Châteauguay, appelé le Léonidas canadien, naquit à Beauport dans le siècle dernier. Il était d'une illustre famille de Navarre. Il embrassa de bonne heure la carrière des armes et se distingua dans les Indes. Il revint dans son pays natal, en 1810, et se couvrit de gloire dans la guerre de 1813, où à la tête de trois cents canadiens, il défit, à Châteauguay, l'armée du général Hampton, forte de 7000 hommes. Il mourut à Chambly en 1829.

Représenté par M. N. Joinette, fils de M. N. Joinette, agent du service secret.

Papineau (Louis-Joseph), éloquent orateur, tribun populaire, est né à Montréal en 1786. Il fit ses études au séminaire de Québec et servit comme capitaine dans la guerre de 1812-1813. Peu après il se livra exclusivement à la vie politique, dans laquelle il joua un rôle considérable. Il mourut à Montebello en 1871.

Représenté par M. J. Gauvin, fils de M. M. Gauvin, employé à la Douane.

Duvernay (Ludger), fonda le journal *La Minerve* en 1827, et dix ans plus tard donna naissance, à Montréal, à la fête de Saint-Jean-Baptiste.

Représenté par M. L. Couet, fils de M. A. Couet, maître-menuisier.

Dr Bardy (Pierre-Martial), naquit à Québec, le 30 novembre 1797. Après avoir fait des études aussi brillantes que solides et variées, au Séminaire de Québec, où le juge Isidore Bédard et lui, furent les élèves les plus distingués de la classe du Rév. Messire Jérôme Demers—classe cependant qui donna au clergé et à la magistrature, les hommes les plus éminents sous le double rapport des talents et des vertus—il fut licencié docteur en médecine, à Montréal, en novembre 1819. En 1834, le comté de Rouville lui confia le mandat de représentant à l'Assemblée Législative. Il remplit les différentes charges de confiance qu'il accepta de ses compatriotes, avec honneur, intégrité, et un talent uni à un dévouement peu ordinaire. Il fut le premier président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, en 1842. Réélu en 1859 et en 1860, il eut l'honneur de présider à l'érection du monument des braves de 1760, qui s'élève avec fierté sur les Plaines d'Abraham : œuvre nationale, s'il en fut jamais, due en grande partie à l'activité, au zèle et à l'énergique persévérance qu'il ne cessa de déployer durant sa présidence de la Société Saint-Jean-Baptiste. Mais certainement que la plus belle de ses œuvres, la preuve la plus éclatante de son patriotisme, c'est d'avoir présidé à Québec en 1842, à la fondation

de cette belle association qui s'est enrôlée sous l'étendard de Saint-Jean-Baptiste et dont on célèbre, aujourd'hui même avec tant de pompe, pour la 38ème fois, l'anniversaire de fondation. Le Dr Bardy après une longue et honorable carrière, mourut à Québec, le septième jour de novembre 1869, à l'âge de 72 ans.

Représenté par M. A. Lemieux, fils de M. Octave Lemieux, encanteur.

Cartier (Sir George Etienne), l'un de nos plus grands hommes d'état est né à Saint-Antoine du Richelieu, en 1814. Il entra dans le barreau en 1835 et se jeta dans la vie politique. Il fut procureur-général jusqu'en 1867, époque où il accepta le portefeuille de ministre de la milice. Il fut l'un des fondateurs de la Confédération et l'auteur d'un grand nombre de mesures importantes, dont les principales sont le bill de la tenure seigneuriale et celui de la codification des lois. Il mourut en Angleterre le 20 mai 1873.

Représenté par M. Geo. Etienne Mathieu, fils du député de Richelieu, et filleul du grand homme.

CHAPITRE II

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE MONTRÉAL

—

§ 1.—BANQUET DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE A MONTRÉAL EN 1834

(De la *Minerve* du 26 juin 1834)

Mardi dernier, jour de la Saint-Jean-Baptiste, eut lieu à Montréal une réunion nombreuse et respectable pour célébrer la fête patronale des Canadiens. Les convives étaient au nombre de soixante et se composaient d'Irlandais, d'Américains, et de Canadiens. M. Viger, maire, fut élu président, et M. John Turney, écuier, ci-devant membre du Conseil de Ville, vice-président.

Après la santé royale d'usage, les toasts suivants furent proposés par le président :

" 1. Le peuple, source primitive de toute autorité légitime.

2. Le jour que nous célébrons.

3. La Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, l'organe fidèle du peuple canadien.

4. L'Hon. Louis-Joseph Papineau, orateur de la Chambre d'Assemblée, habile et zélé défenseur des droits du peuple.

5. Louis Bourdages, écuier, doyen de la Chambre d'Assemblée, le Nestor canadien.

6. Elzéar Bédard, écuier, représentant du comté de Montmorency, premier maire de Québec, moteur des 92 résolutions sur la province, et les 56 membres qui ont formé la glorieuse majorité qui les a votées.

7. O'Connell et nos compatriotes irlandais.

8. Jocelyn Waller (en silence.)

9. Daniel Tracey, et les trois victimes du 21 mai (en silence.)

10. MM. D. B. Viger et A. N. Morin, nos agents en Angleterre.

11. MM. Hume et Roebuck et les autres membres libéraux de la Chambre des Communes qui soutiennent nos intérêts. MM. W. L. Mackenzie, Bodwell et les autres réformistes du Haut-Canada.

12. MM. Carson, Blanchard et Morris, et les autres réformistes des colonies anglaises. Le gouvernement des Etats-Unis : il excite l'admiration et l'envie de l'univers.

13. Le Gén. Lafayette (en silence.)

14. Joseph Papineau, écuier, doyen des notaires de cette province, et un des deux membres survivants du premier Parlement du Bas-Canada. A son âge patriarchal, 82 ans, jouissant encore de toute la force de son génie, il a le bonheur de voir son fils, l'orateur de la Chambre d'Assemblée, marcher sur ses traces dans la carrière parlementaire, et de voir le peuple

et la jeunesse du pays adopter et suivre les principes qu'il a soutenus dans le Parlement et hors de son enceinte.

15. Jacques Viger, premier maire de Montréal, et le Conseil-de-Ville de la cité de Montréal. Puissent-ils continuer aussi bien qu'ils ont commencé.

16. Bonaventure Panet, de Lachenaie, un des deux membres survivants du premier Parlement de ce pays. Nouveau Cincinnatus, après avoir servi son pays à la tribune et dans le camp, il consacre ses vieux jours à cultiver le sol qui le nourrit. W. L. Mackenzie, écr., premier maire du Haut-Canada et le Conseil-de-Ville de Toronto ; là comme ici et à Québec, le peuple s'est distingué par son choix judicieux dans la composition du premier corps municipal.

17. La liberté de la presse et les presses libérales du pays et des provinces voisines. Le *Canadien* de Quebec, seul organe fidèle des habitants de son district. Puisse-t-il par la jouissance de la vérité qu'il exprime si dignement, étouffer les faux exposés et les calomnies de ses antagonistes.

18. L'émigration : puissent les milliers de sujets britanniques qui viennent chercher chaque année sur nos plages un asile contre les abus et l'oppression qu'ils éprouvent dans leur pays natal, n'en pas créer parmi nous et trouver ici l'accueil qui leur est dû ! Ils formeront avec les habitants du Canada une phalange impénétrable et irrésistible contre la tyrannie.

19. Le clergé canadien et ses évêques.—Puissent-ils toujours être unis et donner le bon exemple à leurs ouailles. Ils seront soutenus et respectés en faisant cause commune avec la Chambre d'Assemblée et le peuple.

20. La Convention du District de Montréal—Le peuple a confié à ses membres le soin de veiller à ses intérêts qui ne seront pas négligés.

21. Les Assemblées constitutionnelles des trois districts qui ont soutenu les procédés de la Chambre d'Assemblée sur l'état du pays, et ceux qui ont fait signer la requête à l'appui des demandes de l'assemblée.—Honneur à ceux qui ont défendu les droits du peuple, avec autant de patriotisme, de zèle et de désintéressement."

Il est inutile de dire que ces toasts furent accueillis avec enthousiasme, ainsi que les toasts volontaires dont voici les principaux :

" 1. M. Duvernay, président de la société. « Aide-toi, le Ciel t'aidera, » qui a donné l'idée de cette fête et qui en a surveillé les préparatifs.

2. « Aide-toi, le Ciel t'aidera. » Cette société naissante, composée de l'élite de notre jeunesse, fait concevoir les plus flatteuses espérances.

3. Notre Vice-Président, John Turney, écuier, c'est à bon droit qu'il jouit de l'estime et de la confiance de ses concitoyens. Il leur a rendu des services éminents, et il le fera encore dans l'occasion.

4. La compagnie canadienne de commerce en commandite de Montréal. Puisse-t-elle continuer de recevoir l'appui qu'elle mérite.

5. Le Bureau médical de Montréal —Sa composition a reçu l'approbation du pays, et il faut l'espérer, la prochaine élection ne changera rien à l'esprit qui l'a dirigé et animé.

6. Le corps des Marchands détailleurs Canadiens de Montréal.—Il se distingue par son intégrité et son patriotisme. Les prêtres libéraux de ce district.—Ils sont heureusement pour le pays en grande majorité.

7. L'agriculture, principale source des richesses de ce pays. Honneur à ceux qui s'y livrent. Les colonies anglaises de l'Amérique du Nord.—Elles sortent de leur assoupissement pour réclamer leurs droits, puissent-elles les obtenir.

8. La 2me Compagnie des carabiniers de Montréal et M. de Bleury, son capitaine.—Leur belle discipline et l'esprit qui les animent offrent des garanties de leur conduite, lorsque le pays aura besoin de leur secours.

9. Les artisans et classes ouvrières de Montréal et de ce pays en général. Puisse l'éducation continuer de se répandre parmi les membres utiles de la société, et puissent-ils se procurer le bien-être et l'aisance que méritent leurs travaux.

10. M. Wm. Evans, cultivateur de la Côte Saint-Pierre.—Pendant plusieurs années il a occupé avec honneur et avec succès la place de secrétaire de la Société d'Agriculture de ce district. Le peuple et la classe agricole n'oublieront jamais ses grands services."

Ces toasts étaient entremelés de musique, et il fut prononcé plusieurs discours, entre autres par M. le Maire et par MM. T. S. Brown, C. O. Perrault, de Bleury, Lafontaine, E. E. Rodier, (ces trois derniers membres du parlement.) Dr. A. Callaghan, Létourneux membre de la maison canadienne Sicotte, Turney, Laberge, Dr. Laberge, Dr. Vallée et Gosselin. Le Président et MM. O'Callaghan et Baker eurent occasion de s'adresser plusieurs fois à l'assemblée.

Il fut chanté plusieurs chansons par le maire, M. Turney, et par plusieurs autres messieurs. M. George Cartier chanta aussi une chanson qu'il avait composée pour l'occasion. Les couplets suivants, dont l'auteur garde l'anonyme, furent livrés au président qui en fit la lecture.

Saint-Jean-Baptiste à ta mémoire,
Nous avons consacré ce jour ;
Nous voulons servir à ta gloire,
Tu dois nous servir à ton tour.
Nous demandons à ta puissance
D'aider nos efforts et nos vœux,
Quand nous aurons besoin d'implorer leur clémence,
Sois notre intercesseur entre nous et les cieux.

Le monde les dit redoutables,
Ces Français dont nous descendons ;
Mais si ce n'était pas des diables
Grâce à Saint-Jean nous les vaudrons ;
Ils ont frappé la tyrannie,
Nous saurons l'abattre comme eux.
Si le sort désignant une race ennemie,
Veille sur nous, Saint-Jean fais-nous victorieux.

L'honneur, la gloire et la patrie
N'emportent pas tous nos penchants,
Nous réservons à notre amie
Amour, plaisir, doux sentiments.
Au Canada, comme à sa belle
Chacun jure fidélité !
Et demande à Saint-Jean, que l'une soit fidèle
Et que l'autre s'éveille au cri de *Liberté !*

La plus grande gaieté régna pendant toute la soirée. Le dîner, préparé par Jehlen, était splendide. Ses tables étaient placées dans le jardin de M. McDonnell, avocat, qui avait eu la politesse de l'offrir pour cette fête champêtre. Ses lumières suspendues aux arbres, la musique, l'odeur

embaumée que répandaient les fleurs, la beauté du site, tout tendait à ajouter au charme du spectacle. Cette fête, dont le but est de cimenter l'union entre les Canadiens, ne sera pas sans fruit. Elle sera célébrée annuellement comme fête nationale, et ne pourra manquer de produire les plus heureux résultats. (1)

---

§ 2.—STATUTS ET RÈGLEMENTS DE L'ASSOCIATION SAINT-JEAN BAPTISTE DE MONTRÉAL.

A une assemblée des membres du Comité de l'Association Saint-Jean-Baptiste, tenue le 28 Février 1878, il fut unanimement résolu :

Que pour organiser et maintenir l'association d'une manière avantageuse et permanente, il est nécessaire d'adopter des statuts et règlements, auxquels tous les membres qui en feront partie seront tenus de se soumettre, sans restriction.

Le Comité de Régie, composé des différents officiers de l'Association, sera chargé de mettre ces règlements à exécution et de veiller à ce qu'ils soient strictement observés.

But de l'Association.

L'Association Saint-Jean-Baptiste a pour but :

1° D'unir entre eux tous les Canadiens ;

2° De leur fournir un motif de réunion et l'occasion de fraterniser et de se mieux connaître ;

3° De cimenter l'union qui doit règner entre les membres d'une même famille ;

4° De promouvoir par toutes les voies légitimes les intérêts nationaux et industriels de la population canadienne du pays et des membres de l'Association en particulier ;

5° De former, au moyen de souscriptions annuelles, un fonds qui sera employé à des œuvres de bienfaisance, à secourir les membres frappés par l'adversité ou la maladie, et à faire inhumer convenablement ceux d'entre eux qui mourraient pauvres.

6° Enfin, d'engager tous ceux qui en feront partie à pratiquer mutuellement tout ce que l'honneur et la fraternité prescrivent aux enfants d'une même patrie.

Et pour l'efficacité et la prospérité de ses travaux, l'Association se met sous la protection du Grand Saint-Jean-Baptiste, qu'elle adopte pour Patron, et qu'elle honorera solennellement le 24 Juin de chaque année.

RÈGLEMENT.

CHAPITRE PREMIER.—DES MEMBRES ET DE LEUR ADMISSION.

1° Tous les Canadiens d'origine française de père ou de mère, tout citoyen français naturalisé, tout citoyen d'autre origine qui aurait épousé

(1) Quelque soit le jugement que l'on porte sur les événements de 1837, il faut tenir compte de la surexcitation extraordinaire des esprits, passionnés pour une cause juste, l'émancipation politique. Il faut faire la part de l'irréflexion et de l'entraînement en lisant ces toasts quelque peu ampoulés qui énoncent des principes et des doctrines constestables, pour ne pas dire plus.—C.

une Canadienne-Française, ou qui serait considéré comme Canadien-Français, pourront devenir membres de cette Société, sur proposition de deux membres, adoptée à la majorité. Tous les membres du Clergé catholique d'origine française seront de droit membres de la Saint-Jean-Baptiste.

2° Pourra être admis comme menbre honoraire de l'Association, sur proposition de deux membres du comité, et avec l'assentiment de la majorité présente, tout citoyen de quelque origine que ce soit, et telle admission n'aura pour motif que des services rendus au pays. Elle sera regardée comme un hommage de reconnaissance. Les membres honoraires peuvent assister aux assemblées générales, sans voix délibérative.

3° L'Association St. Jean-Baptiste de Montréal se compose de tous les membres ainsi admis dans la Société, résidant dans la cité, les faubourgs et les paroisses formées de l'ancienne paroisse de Notre-Dame.

4° Toute personne, en devenant membre, s'engage, avant de faire partie de la Société, à se soumettre aux statuts et règlements de l'Association.

CHAPITRE DEUXIÈME.—DE LA RADIATION DES MEMBRES.

5° La Société pourra, à une majorité des trois quarts des voix présentes, rayer de la liste et exclure de l'Association tout membre qui aura compromis l'honneur, la dignité, la discipline ou les intérêts de cette Société, ou qui aura refusé ou négligé de se soumettre aux statuts et règlements qui la régissent.

6° Tout membre ainsi expulsé ne pourra redevenir membre de l'Association qu'à une majorité des trois-quarts des membres de l'Association réunis en assemblée générale.

7° Les causes exposant à la radiation sont :

1° Une diffamation publique.

2° Une conduite publique en opposition directe aux règlements, aux décisions ou aux délibérations de la Société.

3° Une affiliation à toute société désapprouvée par l'ordinaire du diocèse, ou dont le but serait en opposition à celui de la Société St. Jean-Baptiste.

CHAPITRE TROISIÈME.—DIVISION DE LA SOCIÉTÉ EN SECTIONS.

8° Afin de faciliter les réunions de la Société en évitant de trop grands déplacements des membres, la cité de Montréal sera divisée en autant de sections qu'il y aura de paroisses dans les limites de l'ancienne paroisse de Notre-Dame. Lors des processions et démonstrations publiques, la préséance sera déterminée par le degré d'ancienneté de chaque paroisse. Mais à tour de rôle, à commencer par la plus ancienne, chaque paroisse aura droit au premier rang.

CHAPITRE QUATRIÈME.—DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE LA SOCIÉTÉ.

9° Il y aura une assemblée générale de la Société le troisième lundi de février de chaque année.

10° Le Comité de Régie fera convoquer, le 1er de Juin ou le lendemain, si ce jour n'est pas un jour juridique, une assemblée générale qui devra s'occuper spécialement de la fête patronale de la Société et des arrangements qui y ont rapport.

11° Il y aura aussi des assemblées générales de la Société pour des fins spéciales chaque fois que la majorité du Comité Général de régie, convoqué en assemblée régulière, le jugera nécessaire. Telles assemblées seront convoquées par un avis public inséré dans deux journaux français quoti-

diens de la cité, indiquant le lieu, le jour, l'heure et le but de telle assemblée.

12° Le *quorum* des assemblées générales sera d'au moins vingt membres.

13° Toute assemblée pourra s'ajourner d'un jour à l'autre.

ASSEMBLÉES SECTIONNAIRES.

14° Outre les assemblées générales de la Société, il y aura des assemblées trimestrielles de chacune des sections, et dans le mois de Juin de chaque année, elles pourront de plus convoquer des assemblées spéciales. Les jours seront choisis par les présidents sectionnaires qui en feront donner avis par leurs secrétaires.

15° Les sections adopteront pour leur assemblées le mode de convocation qu'elles jugeront le plus convenable et le moins dispendieux.

16° Elles procèderont à la discussion des procédés qu'elles jugeront les plus propres à promouvoir le bien et l'intérêt de la section.

17° Elles tiendront une liste des membres qu'elles auront jugé à propos d'admettre et devront en donner une copie ainsi qu'un rapport de leurs procédés au Comité Général lorsque celui-ci en fera la demande.

18° Elles discuteront tout ce que leur soumettra leur président soit de la part du Comité Général de Régie, soit de celle de deux membres de la section.

19° Elles règleront les affaires de finance et autres qui regarderont la section.

20° Tout membre d'une section aura le droit d'assister aux assemblées d'une autre section mais seulement avec voix consultative et sans pouvoir y voter.

21° QUORUM.—Toute assemblée de section, pour avoir droit délibératif, devra se composer d'au moins dix membres.

CHAPITRE CINQUIÈME.—OFFICIERS GÉNÉRAUX DE LA SOCIÉTÉ.

22° La Société aura les officiers suivants dont l'élection se fera chaque année comme ci-après arrêté:

Un Président Général; deux Vice-Présidents; un Trésorier; un Assistant-Trésorier; un Secrétaire-Archiviste; un Assistant-Secrétaire-Archiviste; un Sécrétaire-Correspondant; et un Commissaire-Ordonnateur.

OFFICIERS SECTIONNAIRES.

23° Les officiers sectionnaires pour chaque paroisse seront:

Un Président; deux Vice-Présidents; un Secrétaire; un Trésorier; et un Commissaire-Ordonnateur.

24° Il y aura un Grand-Aumônier de la Saint-Jean-Baptiste, et dans chaque paroisse un Chapelain sectionnaire nommé par l'autorité ecclésiastique.

CHAPITRE SIXIÈME.—DE L'ÉLECTION DES OFFICIERS ET DE LEURS DEVOIRS.

25° Les officiers généraux seront élus par le Comité de Régie.

26° L'élection des officiers généraux se fera le deuxième lundi du mois de Février.

27° Les officiers sectionnaires seront élus par les membres de chaque section. Cette élection se fera le troisième lundi de Janvier et rapport devra être fait au secrétaire-général dans les huit jours qui suivront chaque telle élection.

28° Dans le cas où un officier sectionnaire serait nommé officier général il devra en donner avis au Comité de Régie de sa paroisse qui rayera son nom de la liste des officiers sectionnaires et lui nommera un remplaçant.

29° Les officiers généraux sortant de charge seront de droit membres du Comité de Régie pour l'année suivante.

30° Le *Président* devra présider toutes les assemblées générales ainsi que celles du Comité de Régie, y maintenir l'ordre, et veiller en général à l'exécution fidèle des règlements, statuts et procédés de la Société. C'est dans le but de faciliter sa tâche que les pouvoirs les plus étendues lui sont confiés. Il pourra en tout temps, de son propre chef, ou à la suggestion d'un autre membre, exiger l'exhibition des registres de chacun des officiers. En cas de division égale dans les votes, le président pourra donner sa voix qui sera prépondérante. Le président sera en toutes circonstances le représentant naturel de la Saint Jean-Baptiste, mais dans le cas où il prendrait sur lui de représenter officiellement la Société sans l'assentiment du Comité de Régie, il devra porter seul la responsabilité de sa démarche.

31° L'article précédent s'applique au premier vice-président en cas de mort, de résignation ou d'absence du président.

32° En cas d'absence du président et des vice-présidents le Comité de Régie nommera celui qui devra en remplir temporairement les fonctions.

33° En cas de résignation des officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste le Comité devra accepter ou rejeter la dite résignation et dans le premier cas, pourvoir au remplacement du démissionnaire.

34° Le *Trésorier* (ou à son défaut son assistant) choisira pour la collection des revenus de la Société, des personnes avec lesquelles il est autorisé à traiter pour leur salaire. Il devra recevoir les deniers qui lui seront confiés, les déposer dans une banque, en rendre compte chaque fois qu'il en sera requis par le Comité de Régie et ne s'en dessaisir que sur un vote du Comité certifié par le secrétaire. Il devra aussi soumettre à l'assemblée générale du troisième lundi de Février un état général des affaires de la Société certifié par deux auditeurs. Tous les effets appartenant à la Société lui seront confiés. Il devra les faire assurer et en prendre tout le soin possible.

35° Les trésoriers de chaque paroisse feront faire la collection des deniers dues à la Section.

36° Le *Secrétaire-Archiviste* (ou en son absence son assistant) rédigera, tiendra, conservera les procès-verbaux des assemblées générales, les minutes du Comité Général de Régie, et tous les documents qui ont rapport à la Société. Il entrera dans des livres séparés les procédés des assemblées générales et ceux du Comité de Régie.

37° Le *Secrétaire-Correspondant* sera chargé de la correspondance.

38° Le *Commissaire-Ordonnateur* agissant sous la direction du président et du Comité de Régie sera chargé de tous les arrangements d'intérieur et d'extérieur. Il aura à ses ordres dans les occasions solennelles deux députés-commissaires. Et il pourra en outre requérir les services d'autres membres de la Société pour l'aider dans ses fonctions.

CHAPITRE SEPTIÈME.—DU COMITÉ DE RÉGIE ; SES DEVOIRS ET SES POUVOIRS.

39° Le Comité de Régie se compose des officiers généraux de l'Association, des officiers des différentes paroisses, et des officiers généraux de l'année précédente.

40° Le Comité s'assemblera environ huit jours avant chacune des assemblées de la Société pour préparer les rapports ainsi que les questions qui y seront discutées. Il pourra aussi s'assembler en tout temps sur demande de cinq membres. Le quorum du Comité est de quinze membres.

41° Cinq membres du Comité en pourront convoquer une assemblée extraordinaire.

42° Toute question soumise à la décision du Comité ou d'une assemblée générale sera déterminée à la majorité des voix. Mais quand il s'agira de l'expulsion d'un membre ou de quelque autre question extraordinaire, cinq membres de l'Assemblée pourront exiger que telle question soit décidée au scrutin secret.

43° Le Comité de Régie aura la direction et l'administration de toutes les affaires de la Société, mais il ne pourra disposer des fonds de la Société, pour une somme excédant cent piastres, sans l'assentiment préalable de celle-ci. Il rendra compte de ses opérations à chaque assemblée générale. Dans le cas de malversation de la part de quelqu'un, le membre délinquant sera démis de sa charge par le Comité et remplacé jusqu'à l'élection générale.

44° Le Comité de Régie aura droit de nommer deux auditeurs qui devront examiner et vérifier les comptes du trésorier général.

COMITÉS DE RÉGIE SECTIONNAIRES

45° Les comités de régie sectionnaires seront composés des officiers de chaque section dont trois membres formeront un quorum. Ils rempliront par rapport à leur section les mêmes fonctions que le Comité Général vis-à-vis de la Société. Les mêmes règles devront les régir Ils surveilleront l'emploi des fonds qui auront été mis à la disposition de leur section. Les officiers généraux de la Société pourront assister aux délibérations des comités sectionnaires mais seulement avec voix consultative.

CHAPITRE HUITIÈME.—FONDS DE LA SOCIÉTÉ.

46° Les fonds de la Société ne pourront être employés que pour des fins de nécessité ou d'utilité générale et sur l'ordre du Comité Général de Régie. Les différentes paroisses pourront former des fonds de secours si elles le jugent convenable.

CHAPITRE NEUVIÈME.—DES BANNIÈRES, SCEAU ET INSIGNES DE L'ASSOCIATION.

47° La principale bannière de l'Association est de couleur blanche et verte, ayant sur un côté l'image de Saint-Jean-Baptiste, entourée d'une guirlande de feuilles d'érable avec un castor et la devise tirée de l'écriture: "RENDRE LE PEUPLE MEILLEUR," et sur le revers les armes de l'Association avec l'inscription : *Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.*

48° L'insigne des membres est un ruban blanc sur lequel sont gravés la feuille d'érable et le sceau de l'Association. Outre cet insigne, les officiers pourront porter d'autres marques distinctives qui seront réglées par le Comité.

49° Chaque section pourra avoir une ou plusieurs bannières distinctives de même que drapeaux avec inscriptions, emblèmes ou devises.

50° Les bannières, drapeaux, et autres insignes appartenant à la société, à part de la fête patronale, ne sortiront que dans les occasions importantes où la société jugerait à propos de sortir en corps.

51° L'Association adopte comme air national le chant canadien : *A la Claire Fontaine.*

CHAPITRE DIXIÈME.—DE L'AMENDEMENT OU MODIFICATION DES RÈGLEMENTS.

52° Tout amendement à ces règlements devra être soumis au Comité de Régie. Celui-ci en fera rapport sous trente jours à une assemblée de l'Association qui pourra rejeter ou adopter tel rapport.

CHAPITRE ONZIÈME.—DISSOLUTION DE LA SOCIÉTÉ.

53° La Société ne pourra se dissoudre qu'à la demande des sept-huitièmes des membres. Les fonds qui resteront à sa disposition, après les dettes payées, seront divisés par parties égales entre les établissements charitables Canadiens-Français Catholiques-Romains.

---

§ 3.—Convention Nationale de Montréal en 1874.

La réunion des Canadiens des Etats-Unis et du Canada n'avait pas seulement pour objet l'immense démonstration du 24 Juin 1874 elle en avait un autre au moins aussi important: celui de discuter les questions d'un intérêt général pour notre race. Après la fête officielle les membres des sociétés de Saint-Jean-Baptiste des Etats-Unis et du Canada, au nombre d'environ quatre cents se réunissaient dans la salle académique du Collège des Jésuites. M. Houde prit la parole pour expliquer qu'il y avait deux conventions présentes dans la salle et M. Gagnon proposa de les fusionner. Cette suggestion fut acceptée. L'orateur fit alors l'historique des conventions américaines successivement tenues depuis dix ans. Il établit les résultats bienfaisants de ces reunions ; avant elles les Canadiens étaient isolés et partant sans force. Depuis ils sont devenus puissants et capables de se défendre. Après le discours de M. Gagnon une résolution fut unanimement adoptée par laquelle l'assemblée s'intitula : « *Convention Générale des Canadiens-Français.* »

L'Hon. M. Chauveau, à la séance du matin traita en maître la question : « *De l'Instruction Publique en Canada.* »

M. Landry, de l'Acadie, adressa la parole, après le discours de l'Hono. M. Chauveau. Il traita particulièrement du pénible malaise dans lequel vivait les Acadiens depuis que les préjugés protestants avaient été soulevés jusqu'au fanatisme dans la déplorable question des écoles mixtes au Nouveau Brunswick.

Le Rev. Père Lacombe, missionnaire à Manitoba prononça après le délégué acadien une brillante allocution en faveur de l'immigration des Canadiens-Français des Etats-Unis dans les immenses territoires de l'Ouest.

Le saint missionnaire fut suivi par M. l'abbé Lamarche qui exprima le ferme espoir de voir le peuple canadien français demeurer la nation la plus catholique du monde, et la plus étroitement attachée par l'esprit et le cœur au Saint-Siège et à l'Eglise.

A la séance du soir, après le dépouillement des lettres de créance, le rapport du comité de la convention, rédigé par M. Beausoleil, fut alors soumis et pris en considération, une motion priant instamment les gouvernements local et fédéral d'établir des manufactures fut alors proposée par M. H. Beaugrand, secondé par L. O. David. Après une discussion intéressante cette motion fut adoptée. M. Stanislas Drapeau proposa alors, secondé par M. J. O. Dion, une motion en faveur du rapatriement et les moyens à prendre pour l'opérer, cette motion fut adoptée.

M. Chs. Thibault prit ensuite la parole et prononça un discours sur l'origine du peuple canadien-français, sur ses luttes religieuses, militaires et politiques. Il esquissa à grands traits un tableau des souffrances et du deuil des Canadiens-Français de la Province à la vue de l'emigration formidable de leurs compatriotes aux Etats-Unis, et termina par le récit enthousiaste des succès et des espérances de sa bien-aimée patrie. L'orateur lut subséquemment le Rapport des Délégués à la Convention sur les

réponses aux questions posées par le comité d'organisation de Montréal aux sociétés canadiennes des Etats-Unis.

La convention des Sociétés Nationales se réunit une dernière fois le 26 juin, la séance dura quatre heures. Elle débuta par une discussion assez oiseuse sur le nom que l'on devait donner à la Convention. Finalement, après certains pourparlers, aussi longs qu'acrimonieux, les résolutions suivantes furent adoptées :

Considérant qu'avec une organisation nationale puissante, les Canadiens-Français d'Amérique pourraient avoir une large part d'influence, il est proposé :

1° Qu'une association composée des Sociétés Nationales canadiennes-françaises et de Secours Mutuels de l'Amérique soit créée sous le nom d'*Union Nationale Canadienne Française de l'Amérique.*

2° Que le siége de cette association soit fixé à Montréal.

3° Qu'un bureau de direction provisoire soit nommé et qu'il soit composé des délégués, ou, à défaut des délégués, du président de chacune des Sociétés Nationales canadiennes-françaises en Amérique, de leurs sections, avec pouvoir d'adopter une constitution et de prendre des mesures nécessaires pour la faire fonctionner.

4° Que M. le Juge Coursol, F. Houde, H. Fabre, L. O. David, Loranger, Beaugrand, Gagnon, Drolet, Bélanger, Rév. Primeau, Lareau, Drapeau, Rév. Thérien, Rév. Père Lacombe, Landry, Marchand et le moteur forment un comité d'organisation chargé de se mettre immédiatement en rapport avec les différentes sociétés nationales, obtenir leur concours et appeler une convention de leurs délégués, chargés de l'adoption de la constitution.

M. Joseph Tassé propose ensuite la résolution suivante, secondé par M. J. C. Bélanger :

Considérant qu'un grand nombre de nos compatriotes émigrés désirent retourner au Canada et qu'ils sont pour la plupart employés dans les manufactures de la Nouvelle Angleterre ;

Considérant qu'ils ne reviendront en grand'nombre au pays que dans le cas où nous pourrions leur offrir le même travail qu'ils obtiennent dans ces manufactures ;

Considérant que nous ne saurions développer notre industrie manufacturière sans l'adoption du système protecteur qui a prévalu dans tous les pays où cette industrie a pris de l'importance et de l'extension ;

Il est résolu : " Que pour atteindre cette double fin, l'établissement des " manufactures et le repatriement de nos compatriotes émigrés, il importe " qu'une protection suffisante soit accordée à nos manufactures dans les " branches d'industries les plus propres au pays, pour leur permettre de " lutter avantageusement avec celles de l'étranger "

La motion de M. Tassé est alors mise aux voix et adoptée par une forte majorité.

La motion suivante est ensuite proposé par M. Ferd. Gagnon, secondé par M. Chs Thibault et adoptée à l'unanimité :

" Que cette convention générale des délégués du peuple canadien-fran- " çais désire affirmer solennellement les principes catholiques qui sont la " base de la nationalité canadienne française, il est résolu qu'une adresse " signée des noms des délégués de toutes les sociétés, par le président de " cette convention, soit envoyée au Saint-Père, le remerciant pour sa " bénédiction papale et lui offrant les vœux du peuple canadien pour son " bonheur et le prolongement de son existence, jusqu'à ce qu'il puisse " voir le jour de son triomphe ; " que le grand aumônier de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal soit prié de préparer et transmettre cette adresse au Souverain Pontife.

Le Rev. M. Thérien, curé de Notre-Dame du Désert, lut les résolutions suivantes :

" 1° Que le gouvernement de Québec soit respectueusement requis " d'ouvrir de nouveaux chemins de colonisation et d'améliorer ceux qui " existent déjà, spécialement sur la Gatineau et la Rivière aux Lièvres ;

" 2° Qu'on crée en divers endroits des établissements pour recevoir et " loger les nouveaux colons sans ressources comme on fait pour les émi- " grants européens ;

" 3° Que l'on donne avis dans les journaux du Canada et des Etats-Unis " de l'Etat des Terres Publiques, du prix, des conditions et des avantages " de la colonisation, de toutes les informations nécessaires contenant la " valeur des produits de la ferme, le salaire des travailleurs, et les moyens " d'arriver aux terres publiques ;

" 4° Que les agents des terres soient requis de visiter leurs sections et "de fournir des rapports sur la qualité du sol, les progrès de la colonisation " et les avantages que ces sections offrent.

Avec l'adoption de ces résolutions se terminèrent les Travaux de la Convention officiellement connue sous le vocable d'*Union Canadienne-Française d'Amérique*"

Dans l'après-midi du même jour eut lieu à l'Ile Sainte-Hélène un grand concert pique-nique. Les journaux de Montréal prétendirent dans le temps que ce jubilé national l'emporta par le succès *sur tout ce qui avait jamais encore été réalisé en Canada sous le rapport musical.* Près de 20,000 personnes assistèrent à cette démonstration artistique. Une cantate de M. Labelle organiste de la cathédrale de Notre-Dame fut exécutée par les fanfares des Etats-Unis.

Le même soir au Carré Viger, les corps de musique américains donnèrent un concert-promenade auquel une multitude innombrable assista. (1)

(1) Nous offrons nos remerciments à notre ami M. Ernest Myrand qui, à notre demande, a bien voulu faire ce résumé des travaux de la Convention de Montréal.—C.

CHAPITRE III

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE BIENFAISANCE DE NEW-YORK

§ 1.—STATUTS DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE BIENFAISANCE DE NEW-YORK

CONSTITUTION

Préambule

Les Canadiens de New-York, vivement pénétrés des avantages de l'association, et voulant rouvrir à leurs compatriotes, loin du pays de leur naissance, une seconde patrie et une autre famille, ont fondé une Société de Bienfaisance et de Secours Mutuels, destinée à les réunir sous ses lois fraternelles.

La Constitution et les Règlements, joints à l'Acte d'incorporation de la Société, consacrent, au moyen d'un droit d'entrée et de certaines cotisations annuelles, ces principes de philanthropie et de nationalité.

ARTICLE I.—NOM DE LA SOCIÉTÉ.

1. La Société sera connue sous le nom de SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE BIENFAISANCE DE NEW-YORK.

2. La Société ne pourra changer de nom dans aucune circonstance.

ARTICLE II.—EXISTENCE DE LA SOCIÉTÉ.

1. La Société ne pourra être dissoute ni disposer définitivement de ses fonds tant qu'il y aura cinq membres qui adhèreront au Préambule et à l'Article 1er de la Constitution.

ARTICLE III.—LANGUE OFFICIELLE.

1. Tous les procès-verbaux, motions, archives, etc., seront faits en français.

ARTICLE IV.—ASSEMBLÉES.

1. Il y aura au moins deux séances régulières par mois.

2. A la réquisition du Comité de régie, ou sur la demande par écrit signée de cinq membres et motivée, le Président convoquera une assemblée extraordinaire.

ARTICLE V.—QUALIFICATIONS DES MEMBRES.

1. Pour devenir membre, il faudra :

1° Que l'aspirant proposé ait atteint l'âge de seize ans et qu'il ne dépasse pas celui de soixante ;

2° Qu'il soit Canadien de naissance ou d'origine ;
3° Qu'il jouisse d'une bonne santé et qu'il possède l'estime universelle de ses compatriotes.

ARTICLE VI.—ADMISSION DES MEMBRES.

1. Personne ne pourra appartenir à cette Société sans payer un droit d'entrée et une cotisation trimestrielle.
2. Les aspirants seront ballottés avec des boules noires et blanches. Le ballottage sera secret.

ARTICLE VII.—MEMBRES ABSENTS.

1. Un membre qui s'éloigne, et qui désire continuer à faire partie de l'Association, devra payer ses cotisations, s'il veut avoir droit aux privilèges et aux secours dont peuvent jouir les membres présents.

ARTICLE VIII.—MEMBRES EN DÉFAUT.

Tout membre qui aura compromis l'honneur, la dignité ou les intérêts de l'Association, sera expulsé en conséquence.

ARTICLE IX.—OFFICIERS.

1. Les officiers de la Société seront :
Un Président ; un Vice-Président ; un Secrétaire-Archiviste ; un Secrétaire-Correspondant ; un Trésorier ; un Commissaire-Ordonnateur, et cinq Directeurs.

ARTICLE X.—ÉLECTION DES OFFICIERS.

1. Les officiers de la Société seront élus annuellement à la première séance régulière de décembre.
2. Les officiers élus entreront en fonction à la première séance régulière de janvier, au temps prescrit par l'ordre des affaires.

ARTICLE XI.—QUALIFICATIONS DES OFFICIERS.

1. Pour être élu officier, un candidat devra avoir été membre de cette Société au moins un an, à dater du jour où il a été élu membre ; être en règle avec la Société avant son élection, et être présent à la séance.

ARTICLE XII.—MODE D'ÉLECTION DES OFFICIERS.

1. L'élection des officiers se fera par bulletins fermés, à la majorité absolue, c'est-à-dire, à la moitié plus une des voix, ou, dans le cas d'une seule candidature, par acclamation.

ARTICLE XIII.—PRÉSIDENTS HONORAIRES.

1. Tout Président qui aura servi pendant trois termes consécutifs et qui aura bien mérité de la Société pourra, en sortant d'office, être élu Président Honoraire.

ARTICLE XIV.—COMITÉ DE RÉGIE.

1. Le Président, le Vice-Président, le Trésorier, les Secrétaires, et le Commissaire-Ordonnateur, formeront, avec les Directeurs, un Comité de régie chargé de l'administration générale de la Société.

ARTICLE XV.—SYNDICS.

1. Le Président, le Vice-Président, les deux Secrétaires et le Trésorier, seront les Syndics de la Société.

ARTICLE. XVI.—COMITÉ DE VISITE.

1. Il y aura un Comité de Visite qui se composera du Président, du Vice-Président, du Trésorier et des cinq Directeurs.

ARTICLE XVII.—COMITÉ D'ENQUÊTE.

1. Toute motion relative à l'admission de nouveaux membres sera soumise à un comité d'enquête.

ARTICLE XVIII.—FINANCES.

1. Les fonds appartenant à la Société seront déposés par le Trésorier dans une caisse d'épargnes ou autre institution désignée par la Société, et sous telles garanties qu'elle pourra fixer.
2. Les fonds ne seront prêtés à aucun individu, membre ou non de la Société, ni hasardés dans une spéculation quelconque—que ce soit bal, banquet, séance littéraire ou toute autre entreprise.
3. Aucun officier ou membre de la Société n'aura le droit de contracter aucune dette sans le consentement de la Société ou du comité de régie, autorisé par elle à cet effet.
4. La Société pourra approprier une somme n'excédant pas cent piastres ($100) pour payer les frais d'une délégation aux Conventions de l'Union Canadienne-Française de Secours Mutuels des Etats-Unis.
5. La Société devra payer à même les fonds de la Société, à l'époque fixée par le règlement fédéral, la cotisation annuelle de dix cents, ou de toute autre somme n'excédant pas cinquante cents, pour chaque membre de la Société, qui pourra être imposée par l'Union Canadienne-Française de Secours Mutuels des Etats-Unis.

ARTICLE XIX.—DROITS AUX SECOURS.

1. Aucun membre ne pourra retirer de secours qu'au bout d'un an, à dater du commencement du premier trimestre qu'il aura payé.

ARTICLE XX.—FONDS DES VEUVES ET ORPHELINS.

1. La Société pourra former un fonds spécialement affecté au secours des Veuves et Orphelins laissés par les membres décédés.

ARTICLE XXI.—DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

1. La Société pourra établir toute disposition qui sera jugée en harmonie avec le texte et l'esprit de la constitution.
2. La Société se réserve le droit de convoquer des réunions spéciales et de nommer elle-même ses comités, toutes les fois qu'elle le jugera à propos.
3. On ne devra introduire dans les débats aucun sujet qui touche à la religion ou à la politique.

ARTICLE XXII.—ASSOCIATIONS-SŒURS.

1. La Société pourra entretenir des relations avec d'autres Sociétés canadiennes fondées dans le même but.

ARTICLE XXIII.—ASSURANCE MUTUELLE SUR LA VIE.

La Société pourra instituer une assurance mutuelle sur la vie, soit entre ses membres, soit entre les diverses Sociétés formant l'Union Canadienne-Française de Secours Mutuels des Etats-Unis.

ARTICLE XXIV.—AMENDEMENTS.

1. Toute motion ayant pour but d'amender aucun des articles de la Constitution devra, avant d'être prise en considération, être lue pendant trois séances consécutives et discutée à la quatrième séance.
2. Toute motion pour reviser dans leur entier les statuts de la Société sera soumise aux formalités prescrites par la section précédente.
3. Aucun amendement de la Constitution ne pourra passer qu'avec la majorité des deux tiers des membres présents.

RÈGLEMENTS.

ARTICLE I.—ASSEMBLÉES.

1. Les assemblées auront lieu le premier et le troisième mercredi de chaque mois, à huit heures du soir.
2. Le quorum sera de sept membres.

ARTICLE II.—ORDRE DES AFFAIRES.

1. Appel des officiers et des membres.
2. Lecture et approbation des minutes de la séance précédente.
3. Rapports
   1° des Comités spéciaux ;
   2° du Comité de régie ;
   3° du Comité de visite ;
   4° du Comité d'enquête.
4. Ballottage des membres.
5. Proposition de nouveaux membres.
6. Liquidation des comptes et montant de la recette.
7. Election des officiers.
8. Installation des officiers.
9. Motions.
10. Revue des minutes de la séance.
11. Ajournement.

ARTICLE III.—QUESTIONS D'ORDRE.

1. A l'heure fixée pour la réunion de cette Association, le Président prendra le fauteuil, demandera le silence et appellera les membres à l'ordre.
2. Pendant la séance, les membres seront assis et découverts ; on devra garder le plus grand silence pour ne pas nuire aux délibérations. On s'abstiendra aussi de fumer.
3. Lorsqu'on demandera une division des voix sur une question quelconque, le Président pourra faire voter par assis et levé ou par tout autre moyen reconnu par les usages parlementaires.
4. Les résolutions et amendements seront présentés par écrit.
5. On ne s'écartera pas de l'ordre prescrit par l'ordre des affaires, à moins que cette irrégularité ne soit sanctionnée par la majorité des membres présents.

6. Aucun membre n'aura le droit de parler plus de deux fois sur la même question sans en avoir, au préalable, obtenu la permission du President.

7. Les usages parlementaires seront observés dans tous les cas non-prévus par ces questions d'ordre.

ARTICLE IV.—PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ.

1. Les membres pourront célébrer tous les ans, sous le patronage de la Société, l'anniversaire national des Canadiens, le 24 Juin, jour de la Saint-Jean-Baptiste.

2. On pourra s'autoriser de la précédente section pour donner le bal annuel.

3. La même autorisation s'étend aux séances littéraires et à toute célébration que la majorité des membres décidera de faire.

ARTICLE V.—ADMISSION DES MEMBRES.

1. Le droit d'entrée sera de quatre piastres.

2. Tout aspirant qui aura plus de cinquante ans sera tenu de payer, en sus de son droit d'entrée, les cotisations annuelles pour chaque année à partir de cinquante ans jusqu'à l'âge qu'il aura atteint lors de son admission.

3. Toute personne qualifiée suivant l'article V de la Constitution sera présentée par un membre, qui fera une motion écrite à cet effet, spécifiant le nom, l'âge, le genre d'occupation et la demeure de la personne qu'il présente.

4. En proposant un aspirant, tout membre devra verser deux piastres entre les mains du Secretaire-Archiviste.

5. Toute motion relative à l'admission des sociétaires sera renvoyée à un Comité d'enquête, composé d'au moins trois membres, qui devra faire son rapport à la séance suivante. Le proposant ne pourra faire partie du Comité d'enquête.

6. Quatre boules noires suffiront pour rejeter l'aspirant balloté.

7. Si un aspirant est rejeté, l'avance exigée sera remise au candidat qui l'aura faite.

8. Un aspirant rejeté après un ballottage, ne pourra être présenté de nouveau qu'au bout de six mois.

9. L'aspirant qui n'aura pas acquitté son droit d'entrée, à la sixième séance après son admission, perdra ses avances, et son nom sera rayé des régistres.

10. Aucune personne ne sera considérée comme membre tant qu'elle n'aura pas acquitté son droit d'entrée ni signé la Constitution.

ARTICLE VI.—MEMBRES ABSENTS.

1. Un membre qui veut quitter la ville devra en donner avis au Secrétaire-Archiviste.

2. Un membre absent, qui tomberait malade, devra en informer l'un des Secrétaires ou l'un des membres du Comité de Visite; et, s'il veut avoir droit aux secours, il devra envoyer un certificat du curé, médecin ou juge de paix de l'endroit où il se trouve.

ARTICLE VII.—MEMBRES EN DÉFAUT.

1. Aucun membre ne pourra voter aux élections générales, ni être élu officier à moins qu'il n'ait acquitté le montant entier de ses cotisations et amendes.

2. Tout membre qui cessera de faire partie de l'Association, pour une raison ou une autre, perdra sans retour ses cotisations antérieures.

3. Un membre qui négligera pendant un an de solder ses cotisations sera rayé de la liste des membres, à moins qu'il n'offre des raisons valables pour se justifier de ce retard.

4. Tout sociétaire qui aura été rayé du rôle pour arrérages ne pourra rentrer dans la Société qu'en se faisant proposer comme nouveau membre.

ARTICLE VIII.—MODE D'ÉLECTION DES OFFICIERS.

1. Il y aura un scrutin séparé pour chaque officier, excepté pour les cinq Directeurs qui seront portés sur un seul bulletin, et qui devront, autant que possible, être choisis parmi les personnes qui demeurent en différentes parties de New York et de ses environs.

2. Tout candidat, qui sera porté à aucun des emplois pourvus par l'article IX de la Constitution, devra être proposé par un autre membre, et son nom inscrit sur une liste tenue par le Secrétaire-Archiviste. On ne votera que pour les personnes qui auront reçu cette nomination préalable.

3. Le Président nommera au moins deux scrutateurs qui devront recevoir les bulletins, les dépouiller et les compter en présence de la Société, et transmettre le résultat du vote au Président.

4. S'il y a plus de trois candidats et qu'aucun d'eux ne réunisse la majorité absolue au premier tour de scrutin, on commencera l'opération en ne conservant sur la liste que les trois candidats les plus hauts ; si l'on ne réussit pas au second ballottage, on procédera à un troisième et dernier, en ne conservant, cette fois, que les deux plus hauts.

ARTICLE IX.—DEVOIRS DU PRÉSIDENT.

1. Le Président devra présider aux assemblées de la Société et y maintenir le bon ordre et le décorum.

2. Il veillera à ce que les officiers et les membres des comités s'acquittent de leurs devoirs.

3. Il nommera tout officier ou comité à l'élection desquels la Constitution n'a pas pourvu, sauf le cas prévu par l'article XXI, § 2, de la Constitution.

4. Il convoquera les assemblées extraordinaires.

5. Il inspectera et proclamera le résultat du ballottage et fera connaître toute autre décision de la Société.

6. Il ne prendra pas de part active aux débats et ne fera ni ne secondera aucune motion, sans quitter son siège.

7. Il ne votera qu'en cas de partage égal des voix.

8. Lorsqu'on en appellera de sa décision, le Président fera résoudre la question par l'assemblée.

9. Il se chargera des funérailles des membres qui n'auront pas autour d'eux de parents ou d'amis capables de s'en occuper ; il pourra, en ce cas, tirer à vue sur le Trésorier jusqu'au montant fixé par l'article XXIV, § 8, des Règlements, et en fera rapport à la séance suivante.

10. Il fera partie du Comité de Visite.

ARTICLE X.—DEVOIRS DU VICE-PRÉSIDENT.

1. En l'absence du Président, le Vice-Président le remplacera et aura les mêmes devoirs et les mêmes droits que le Président lui-même.

2. Il fera partie du Comité de Visite.

ARTICLE XI.—DEVOIRS DU SECRÉTAIRE-ARCHIVISTE.

1. Le Secrétaire-Archiviste tiendra les livres, comptes courants et procès-verbaux de la Société.
2. Il enregistrera le nom, l'âge, le genre d'occupation et la demeure des membres.
3. Avant d'enrégistrer le nom d'un aspirant, il exigera, de la part du membre qui le présente, le versement de deux piastres.
4. A l'échéance des trimestres, il fera l'appel nominal des membres pour les inviter à se mettre en règle avec la Société.
5. A la séance qui précédera celle ou doit se faire l'élection annuelle des officiers, il présentera une liste des membres qui ont des arrérages.
6. Il fera l'appel, pendant six séances consécutives, des aspirants élus qui n'auront pas acquitté leur droit d'entrée, ni signé la Constitution.
7. Ses livres seront accessibles, durant toutes les séances, aux membres de la Société.
8. Il recevra en première main les fonds provenant soit de dons faits à la Société, soit des cotisations des membres, et les remettra au Trésorier de qui il exigera des reçus.
9. Il devra donner des reçus pour toute cotisation et amende qu'il recevra des membres.
10. Il sera tenu de prendre un soin tout particulier des archives et de tous les livres et papiers qui sont de son ressort.
11. Il devra délivrer un exemplaire du règlement à tout nouveau sociétaire.
12. En sortant d'office, il remettra à son successeur tous les effets en sa possession qui appartiennent à la Société.

ARTICLE XII.—DEVOIRS DU SECRÉTAIRE-CORRESPONDANT.

1. Le Secrétaire-Correspondant sera chargé, sous la direction du Comité de régie, de toute la correspondance de la Société.
2. Il est chargé d'envoyer tous les avis relatifs aux membres, arrérages, assemblées, etc.
3. Chaque fois qu'un nouveau sociétaire sera admis, le Secrétaire-Correspondant sera tenu de le notifier immédiatement de son admission.
4. Le Secrétaire-Correspondant, enverra des avertissements pour la première séance de janvier, avril, juillet et octobre, ainsi que pour les élections annuelles.
5. Le Secrétaire-Correspondant, en l'absence du Secrétaire-Archiviste le remplacera et remplira les mêmes devoirs que lui.

ARTICLE XIII.—DEVOIRS DU TRÉSORIER.

1. Le Trésorier recevra les fonds versés entre ses mains par le Secrétaire-Archiviste et en donnera un reçu.
2. Il tiendra un compte en forme des fonds qu'il aura reçus et déboursés.
3. Il ne paiera que les comptes ou ordres approuvés par la Société, excepté pourtant ceux qui seront nécessités par des cas pressants de maladie ou pour frais d'enterrement, lesquells comptes ou ordres seront payés sur-le-champ.
4. Il déposera au nom de la Société, sous sa signature et sous celle des Syndics de la Société, dans une caisse d'épargnes désignée par la Société, tous les fonds qu'il en recevra, sauf la somme de cinquante piastres qu'il gardera en sa possession pour faire face aux dépenses éventuelles.

5. Il ne pourra retirer d'argent que sur une autorisation de la Société. Le mandat de paiement devra être contresigné par le Président, le Secrétaire et les autres Syndics, et rendu authentique par l'apposition du sceau de la Société.
6. Il devra présenter à la Société un rapport trimestriel de l'état des finances, à la première séance de janvier, avril, juillet et octobre.
7. Il fera partie du Comité de visite.

ARTICLE XIV.—DEVOIRS DU COMMISSAIRE-ORDONNATEUR.

1. Le Commissaire-Ordonnateur sera chargé de tout ce qui a rapport aux lieux de réunion et autres détails de ce genre.
2. Il sera le dépositaire de la boîte électorale, des bannières et autres effets dont la Société lui confiera le soin, et en tiendra une liste qu'il transmettra au Comité de régie.
3. Il veillera, sous la direction du Président, à ce que le bon ordre soit maintenu dans toutes les occasions.

ARTICLE XV.—DEVOIRS DES CINQ DIRECTEURS.

1. Les cinq Directeurs prendront note des charges qui pourraient s'élever contre aucun des officiers ou membres de la Société.
2. Ils devront concourir, avec le Commissaire-Ordonnateur, au bon ordre et à l'exécution fidèle des volontés de la Société.
3. Ils devront aider aux Secrétaires à distribuer les circulaires et avis, et rendre tels autres services que la Société pourra leur imposer.
4. Ils feront partie du Comité de visite.

ARTICLE XVI.—ABSENCE DES OFFICIERS.

1. En l'absence du Président et du Vice-Président, la Société nommera un Président provisoire.
2. En l'absence des deux Secrétaires, la Société nommera un Secrétaire provisoire.

ARTICLE XVII.—OFFICIERS EN DÉFAUT.

1. Si un officier s'absente durant quatre séances consécutives, sa place sera déclarée vacante, à moins que la Société n'en décide autrement.
2. En cas de résignation, ou pour toute autre cause que ce soit qui rendrait vacant le siège d'un officier, on procédera à son remplacement dans la première séance qui suivra telle démission.

ARTICLE XVIII.—DEVOIRS DU COMITÉ DE RÉGIE.

1. Le Comité de régie devra faire connaître les Canadiens qui viennent s'établir parmi nous et les aidera, autant qu'il est en lui, à se créer une existence honorable.
2. En sortant de charge, il présentera un rapport sur l'état dans lequel il laisse les affaires de la Société.

ARTICLE XIX.—DEVOIRS DES SYNDICS.

1. Les Syndics devront exiger caution ou garantie du Trésorier, suivant le montant fixé par la Société.
2. Ils seront responsables des propriétés de la Société.

ARTICLE XX.—DEVOIRS DU COMITÉ DE VISITE.

1. Le Comité de Visite devra visiter les membres malades, examiner s'ils ont droit aux secours et en fera rapport à la Société à la séance suivante; dans les cas urgents de maladie, il devra procurer toute l'assistance que la position des membres pourra exiger.

ARTICLE XXI.—DEVOIR DU COMITÉ D'ENQUÊTE.

1. Le Comité d'Enquête ne se composera pas de moins de trois sociétaires.

2. Le Comité d'Enquête devra prendre toutes les informations nécessaires pour s'assurer si l'aspirant proposé possède les qualifications voulues par l'article V de la Constitution, et en fera rapport à la séance suivante.

ARTICLE XXII.—COTISATIONS.

1. La cotisation annuelle sera de six piastres.

2. Pour mettre plus de régularité dans la perception des fonds, les rentrées se feront par trimestres, qui sont fixées à la première séance du mois de janvier, avril, juillet, et octobre.

3 Tout nouveau sociétaire, admis dans l'intervalle des termes, devra payer en entier le trimestre commencé et régler au premier quartier qui suivra son admission.

4. Le Secretaire-Archiviste et le Trésorier seront exempts de cette cotisation.

5. A l'échéance de chaque trimestre, tout membre aura trois séances de délai pour payer sa cotisation, y compris la séance du trimestre; à défaut de paiement au bout de ce temps-là, tel membre perdra ses droits aux secours pour trois mois à dater du jour où il aura payé ses arrérages.

ARTICLE XXIII.—AMENDES.

1. Un officier qui ne sera pas présent à la séance sera sujet à une amende de vingt-cinq cents.

2. Un membre faisant partie d'un comité, qui manquera à son devoir, sera passible d'une amende de vingt-cinq cents.

3. Un membre qui changera de demeure, et qui négligera d'en informer le Secrétaire-Archiviste durant trois séances consécutives, sera sujet à une amende de vingt-cinq cents.

4. Tout membre absent à l'élection des officiers sera passible d'une amende de cinquante cents.

5. Un membre qui n'assistera pas aux funérailles d'un décédé, après avoir été notifié, sera sujet à une amende de une piastre.

6. Les sections précédentes n'auront pas d'effet par rapport aux membres malades, en voyage, ou qui offriront des raisons légitimes à la Société.

7. Toutes les amendes seront acquittées avant et sans préjudice des cotisations.

ARTICLE XXIV.—SECOURS.

1. Tout membre malade recevra durant sa maladie une somme de quatre piastres par semaine.

2. Lorsque les fonds de la Société auront atteint le montant de mille cinq cents piastres, la Société accordera cinq piastres par semaine de secours aux membres malades.

3. Aucun membre malade n'aura droit aux secours sans avoir été visité au moins par un des membres du Comité de Visite, ou fourni un certificat de médecin.

4. Un membre malade perdra ses droits aux secours s'il est prouvé, par le Comité de Visite ou le médecin, que sa maladie provient d'intempérance ou de mauvaise conduite.

5. Un membre malade ne pourra recevoir de secours pour moins d'une semaine suivie et en plein de maladie.

6. Un sociétaire malade depuis quelque temps, qui n'aura pas fait connaître sa situation à la Société ne pourra réclamer de secours que pour la semaine qui précédera celle où il a fait application

7. Tout sociétaire malade qui négligera, pendant les deux séances qui suivront son rétablissement, de réclamer des secours, perdra le droit de les recevoir à moins, toutefois, qu'il ne puisse satisfaire la Société qu'il en a été empêché par des circonstances majeures.

8. Au décès d'un membre, la Société allouera cinquante piastres pour payer les frais de son enterrement.

ARTICLE XXV.—AMENDEMENTS.

1. Toute motion pour amender les règlements devra, avant d'être prise en considération, rester sur la table durant deux séances consécutives et être discutée à la troisième séance

2. Tout amendement des Règlements ne pourra passer qu'avec la majorité des deux tiers des membres présents.

Acte d'incorporation.

[Ce qui suit est une traduction aussi littérale que possible du texte anglais de l'Acte d'incorporation passé par la législature de l'Etat de New-York.]

CHAPITRE 193.

ACTE POUR INCORPORER « LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE BIENFAISANCE DE NEW-YORK. »

Passé le 12 avril 1870.

Le Peuple de l'Etat de New-York, représenté au Sénat et à l'Assemblée, décrète ce qui suit :

SECTION 1. L'Association volontaire, existant maintenant et connue sous le nom de « La Société Saint-Jean-Baptiste de Bienfaisance de New-York, » est par les présentes créée en un corps politique et incorporé par et sous le nom de « La Société Saint-Jean-Baptiste de Bienfaisance de New York, » est autorisée et a plein pouvoir de prendre, acquérir, posséder, vendre transférer et transporter toutes propriétés, meubles et immeubles, pour l'usage et profit de la dite Association, pour les objets pour lesquels elle a été créée ; mais telles propriétés, meubles et immeubles, ne devront en aucun temps excéder en montant la somme de dix mille dollars.

§ 2. Le titre à toutes propriétés maintenant en possession de la dite Association, n'excédant pas en valeur la somme spécifiée dans la section précédente, est par les présentes déclaré transmis en la possession de la Corporation créée par les présentes aussi amplement et complètement que si la dite Association eût possédé le pouvoir légal de prendre et posséder

les dites propriétés meubles comme un corps incorporé au temps qu'elles ont été acquises par la dite Asssociation.

§ 3. La Corporation aura le pouvoir, de temps en temps, de faire et établir tels règlements que les membres d'icelle jugeront à propos pour l'accomplissement de ses objets de bienfaisance ; pour l'élection de ses officiers ; pour prescrire les différentes fonctions des dits officiers et le mode de leur exécution ; pour l'admission des membres ; pour l'imposition et la collection des droits d'admission, cotisations, amendes et contributions des ses membres ; pour régler le temps et place des assemblées ; pour suspendre et expulser tels membres qui refuseront ou négligeront de se conformer aux dits règlements ; et, généralement, pour la transaction et conduite des affaires de la dite Corporation.

§ 4. Les officiers de la Corporation se composeront d'un Président, Vice-Président, Secrétaire-Archiviste, Secrétaire-Correspondant, Trésorier, et de tous autres officiers que la dite Corporation ou les membres d'icelle pourront, par les règlements de la dite Corporation, prescrire ou déterminer. Le Président, Vice-Président, les deux Secrétaires et le Trésorier, pour le temps d'alors, seront les Syndics de la dite Corporation et devront continuer en office pour une année à partir du temps de leur élection, et jusqu'à ce que d'autres aient été choisis à leur place.

§ 5. Les Syndics de la dite Corporation devront demander et prendre sécurité du Trésorier de temps en temps, pour l'exécution fidèle des devoirs qui lui sont imposés, et tout contrat ou obligation à cet effet seront valables en loi.

§ 6. En cas de mort, résignation, négligence ou refus d'agir d'aucun des officiers, les membres de la dite Corporation pourront, dans aucune assemblée régulière, élire par ballot aucun autre officier ou officiers à leur place qui posséderont l'office jusqu'à l'assemblée prescrite par les règlements pour l'élection des officiers qui suivra telle élection et jusqu'à ce que d'autres soient élus à leur place.

§ 7. La Corporation créée par les présentes possèdera tous les pouvoirs et sera sujette à toutes les restrictions et responsabilités prescrites dans le troisième titre du dix-huitième chapitre de la première partie des Statuts Revisés, et ne pourra être dissoute à cause de la perte de ses officiers ou membres, ou à cause de l'omission d'aucune des provisions ci-dessus mentionnées ou non usage des présentes, tant qu'il y aura cinq membres actifs de la dite Corporation.

§ 8. Cet acte prendra effet immédiatement. (1)

REMARQUES SUR LE TABLEAU IMPRIMÉ AUX PAGES 542-543 DE CET OUVRAGE.

Avant 1871, les élections avaient lieu tous les six mois, en juin et en décembre, de sorte que la dernière élection couvrait le mois de decembre de la même année et les cinq mois de l'année suivante.

Il y a eu quarante-six élections.

Pendant quatre ans consécutifs, la Société n'a pas élu de Directeurs.

(1) Ces statuts entreront en vigueur à la première séance de janvier 1875.

DÉLÉGUÉS AUX CONVENTIONS DE L'UNION.

Les trois premières Conventions eurent lieu en 1865, 1866 et 1867. Mais ce n'est qu'à partir de la Convention de 1868 que la Société a élu des Délégués pour la représenter aux Conventions de l'Union générale des Sociétés Canadiennes de Secours Mutuels des Etats-Unis.

A la 4e Convention, à Springfield, en 1868 :—MM. F. Boucher, J. B. Paradis et E. Prudhomme.

5e Convention, Détroit, 1869 :—MM. E. Prudhomme et C. Moussette.

6e Convention, St. Albans, 1870 :—MM. C. Moussette, F. Boucher et George Batchelor. M. E Prudhomme assistait à cette Convention d'office, comme Trésorier de la Commission Exécutive.

7e Convention, Worcester, 1871 :—MM. C. Moussette, et P. M. Leprohon. M. George Batchelor y assistait d'office, comme Secrétaire de la Commission Exécutive.

9e Convention, Biddeford, 1873 :—MM. C. Moussette, F. Boucher et George Batchelor.

10e Convention, New-York, 1874 :—MM. F. Boucher, P. C. Harbour et F. Moreau.

Bureau Central, 1874 ; M. George Batchelor, Président ; MM. P. A. Normandeau et F. Lefebvre, Secrétaires.

—

Quatre Constitutions.

PREMIÈRE CONSTITUTION.—1850.

La première Constitution qui a régi la Société, et dans laquelle on retrouve en germe celle d'aujourd'hui, n'a jamais été imprimée pour l'usage général des membres.

DEUXIÈME CONSTITUTION.—1851.

La Société Saint-Jean-Baptiste de Bienfaisance de New-York a été fondée, le 21 mai 1850, par une poignée de travailleurs canadiens.

Cette Association a pour objet principal de resserrer, loin de la terre natale, les liens qui réunissent là-bas, sans efforts, les enfants de la patrie canadienne.

Pour parvenir à ce but, nous avons adopté le principe des sociétés de secours mutuels : intéressé de plus près, par le mobile pécuniaire qui l'animera, à l'existence de l'Association, chaque membre s'efforcera alors de la maintenir sur un pied ferme et honorable.

Ce manuel des lois qui gouvernent la Société a été divisé en quatre parties :

1ère. La Constitution, qui contient les dispositions générales concernant le nombre des officiers, le droit aux secours, etc.

2e. Les Règlements, qui sont remplis de détails relatifs aux devoirs des officiers, à l'heure des réunions, etc., et qui complètent ce que la Constitution avait indiqué.

3e. Les Questions d'Ordre, qui prescrivent aux membres la manière dont ils doivent se tenir en présence de la Société.

4e. L'Ordre des Affaires, qui est le guide invariable que suivront nos délibérations.

Il y a onze officiers, nombre suffisant pour mettre en branle une société comme la nôtre. Ils sont élus tous les six mois.

OFFICIERS DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE NEW-YORK, DE 1850 A 1881.

Dates.	Présidents.	Vice-Présidents.	Secrétaires-Archivistes.	Secrétaires-Correspondants.	Trésoriers.	Commissaires-Ordonnateurs.
1850	G. Franchère	P. Larseneur	L. F. Glackmeyer	G. Batchelor	J. Robidoux	C. Cordellier.
	"	F. Moreau	"	"	"	"
1851	"	"	"	"	"	E. Labrie.
	"	C. Cordellier	"	E. Dorion	P. Larseneur	J. Laviolette.
1852	"	J. O. Besse	"	G. Batchelor	F. Moreau	"
	"	F. Robitaille	"	E. Dorion	C. Chabot	G. Bouthillet.
1853	"	J. Laviolette	"	E. Labrie	P. A. Guy	E. Welling.
	"	F. X. Michaud	"	J. O. Besse	"	F. Moisan.
1854	"	M. McAvoy	"	E. Talbot	"	J. B. Monarque.
	"	E. Welling	"	G. Batchelor	F. Moreau	C. Lafleur.
1855	"	J. Robidoux	"	"	"	C. Moussette.
	"	"	"	J. O. Besse	"	"
1856	"	C. Moussette	"	"	"	J. B. Monarque.
	"	"	"	"	"	I. Goulet.
1857	"	"	"	R. M. Leprohon	"	"
	"	J. Robidoux	"	"	"	"
1858	"	"	R. M. Leprohon	J. B. Ledoux	"	"
	"	C. Moussette	"	A. Delisle	J. Robidoux	"
1859	"	"	E. Bonin	"	"	P. M. Leprohon.
	"	"	A. Delisle	I. Goulet	"	"
1860	"	"	E. Bonin	F. X. Cloutier	"	P. Langevin.
	"	F. Boucher	"	G. Batchelor	"	"
1861	"	I. Goulet	"	"	"	G. Dillon.
	"	G. Dillon	"	"	"	C. Moussette.
1862	G. Dillon	E. Welling	"	P. M. Leprohon	"	"
	E. Welling	C. Moussette	F. X. Cloutier	G. Batchelor	"	J. O. Poitras.

1863	E. Welling	C. Moussette	F. X. Cloutier	G. Batchelor	J. Robidoux	F. Boucher.
	C. Moussette	F. Moreau	J. B. Ledoux	"	"	J. B. Bédard.
1864	"	"	"	"	"	"
	F. Moreau	G. Batchelor	F. Boucher	P. A. Normandeau	"	J. Robitaille.
1865	"	"	"	"	"	"
	G. Batchelor	F. Boucher	B. Giroux	P. M. Leprohon	E. Welling	C. Boucher.
1866	F. X. Cloutier	J. Robidoux	E. Bonin	H. Gosselin	C. Moussette	A. Moussette.
	"	E. Welling	"	"	"	G. Lévesque.
1867	F. Boucher	D. Langlois	"	P. A. Normandeau	"	P. Thériault.
	"	"	"	E. Prudhomme	"	J. Deslauriers.
1868	E. Wellling	P. M. Leprohon	E. Prudhomme	G. Batchelor	"	"
	H. Gosselin	E. Prudhomme	E. Bonin	A. Letarte	"	L. Moussette.
1869	E. Prudhomme	E. Bonin	J. Duval	"	"	E. Welling.
	"	"	"	"	"	J. B. Primeau.
1870	H. Gosselin	F. X. Cloutier	F. Lefebvre	E. Bonin	E. Welling	L. E. Demers.
	P. M. Leprohon	J. Robidoux	R. M. Leprohon	F. Lefebvre	"	J. Dalbec.
1871	"	F. Lefebvre	"	J. Duval	J. Robidoux	A. Malbœuf.
1872	J. B. Ledoux	Félix Moreau	A. Vertefeuille	J. B. Normandeau	"	J. Lauzon.
1873	F. Boucher	J Dufort	P. C. Harbour	P. Leblanc	"	"
1874	F. Moreau	"	"	"	"	C. Dufresne.
1875	"	"	"	"	"	"
1876	J. Dufort	L. J. B. Normandeau	E. Prudhomme	P. M Leprohon	S. Viau	J. Lauzon.
1877	"	"	E. Lebel	D. Bouchard	"	L. Cantin.
1878	L. J. B. Normandeau	G. Dillon	"	P M. Leprohon	"	J. Falardeau.
1879	P. M. Leprohon	L. Dumain	"	L. J B. Normandeau	"	M. Davis.
1880	"	L. J B Normandeau	J. Fournier	E. Lebel	"	"
1881	J. Robidoux	T. Lussier	H. J. Laurent	E. Viau	"	E. Normandeau.

TABLEAU STATISTIQUE des Sociétés Canadiennes.

Siége de la Société.	Nom de la Société.	Groupe canadien formé en	Société fondée en	Nombre des Canadiens dans cette localité.	Nombre de membres de la société.	Prêtres canadiens.	Ecoles canadiennes.	Eglises canadiennes.	Avoir de la société.
CONNECTICUT.									
Willimantic	Société St. J. Baptiste	.....	.....	.....	.....	...	...	...	.....
Jewett City.....	do	.....	1880	800	.....	...	...	...	.....
Grosvenor Dale ...	do	.....	.....	2,000	.....	1	1	1	.....
do ...	Club Dramatique.	.....	.....	2,000	.....	...	...	...	.....
Putnam	Société St. J. Baptiste	.....	.....	2,800	.....	1	1	...	.....
do	Club Dramatique.	.....	.....	.....	.....	...	...	...	.....
Danielsonville.....	Société St. J. Baptiste	.....	.....	1,731	.....	1	...	...	.....
Baltic	do	.....	.....	.....	.....	...	...	...	.....
Meriden (a).....	do	1840	1865	1,250	86	...	...	...	.....
Thompsonville.....	do	1870	1879	400	25	...	...	...	.....
Taftville	do	.....	1880	1,600	.....	...	...	...	.....
ILLINOIS.									
Chicago.....	Soc. St. J. Baptiste (b)	1848	1866	17,000	80	1	1	...	.....
Murphy's Borough	Institut Canadien.								
Manteno	do	.....	1874						
Bourbonnais Grove	do	1830	.....	1,600	.....	...	...	...	.....
Aurora	do	1840	1873	800	29	1	2	...	.....

(a) Meriden.—Un prêtre belge vient d'être chargé par Mgr de Hartford, couvent des Sœurs de la Miséricorde, un médecin canadien La plupart des

(b) Chicago.—Société St. Joseph. Ste. Anne. Société de Bienfaisance. Club de Chicago. Les Canadiens de Chicago sont dispersés par toute la ville.

Françaises établies dans les Etats-Unis.

Caractère de la Société.	Président.	Secrétaire.	Délégués à la Convention de Québec.
Bienfaisante	J. Archambault...	F. H. Allard.	
do	C. Duplessis	L. V. Fontaine.	
do	L. P. Lamoureux...	A. Faucher	Rév. H. Martial.
do			
do			
do			
do	F. Tetrault	E. Guertin.	
do			
....	R. T. Chalifour.		
Bienfaisante	Aug. Desrochers..	Edm. Legendre...	M. Desrochers—M. Hamel.
....	C. Duplessis.....	O. Rivière.	
Nat. et bienf.....	Chs. Huot.....	Ls. Vézina	Léon Labbé et 12 membres.
Secours Mutuel...	J. L. Goulet.....	Dr. Cyrier.	
do do	Bénoni Moisan.....	Elie Bissette.....	J. B. Chamberland.

Conn., de fonder une congrégation canadienne à Meriden. Il y a déjà un Canadiens sont des employés de commerce, ou des finisseurs dans les fabriques, dramatique. Dès 1810 il y avait quelques Canadiens établis sur l'emplacement

Tableau Statistique des Sociétés Canadiennes.

Siége de la Société.	Nom de la Société.	Groupe canadien formé en	Société fondée en	Nombre des Canadiens dans cette localité.	Nombre de membres de la société.	Prêtres canadiens.	Ecoles canadiennes.	Eglises canadiennes.	Avoir de la société.
ILLINOIS.—*Suite.*									
Kankakee (a).....	Société St. J. Baptiste	1852	1879	1,500	.....	1	2		
do	Union St. Joseph	1852	1879	1,500	60	1	2	...	.....
Bourbonnais Grove	Société du collége St. Viateur.								
MAINE.									
Biddeford (b).....	Société St. J. Baptiste	1850	1867	5,000	89	2	4	1	$1,500
do	Institut Can.-Français	1850	1868	5,900	60	...	...	...	.....
do	Cercle Catholique.....	1850	1878	5,000	40	...	...	...	.....
do	Club Démocratique ...	.....	1880	5,000					
Lewiston (c)	Institut Jac.-Cartier..	1865	1874	4,000	150	2	1	1	.....
do	Club Dramatique.....	1865	.....	4,000	.....	2	1		
Waterville (d)...	Société St. J.-Baptiste	1832	1875	2,000	60	1	...	...	.....
(e)									
MASSACHUSETTS.									
Holyoke	Société St. J.-Baptiste	.....	.....	6,000	.....	1	...	1	.....
East Douglass.....	do	.....	.....	2,300	.....	1	1	1	
Haverhill	do	1865	1870	1,500	65	1	1	1	.....
do	Cercle Littéraire.....	1865	.....	1,500	.....	1	1		

(a) Kankakee.—Fondé par Noël Levasseur, canadien. 1 couvent (Congs. sieurs marchands et un médecin canadien. Un journal canadien.

(b) Biddeford.—2 écoles supérieures dirigées par le Cercle Catholique: filles, renommées dans le Maine; 2 sociétés dramatiques; 1 salle de lecture; 3

(c) Lewiston.—Asile N. D. de Lourdes. Sœurs Grises. Union St. Joseph. 1

(d) Waterville.—1 société religieuse et bienfaisante: le Rosaire.

(e) Maine.—Cet Etat renferme une population canadienne-française, estimée mentionnés: Saccarappa, Oldtown, Scowheegan, Brunswick, la vallée de Mada-

Françaises établies dans les Etats-Unis.—*Suite.*

Caractère de la Société.	Président.	Secrétaire.	Délégués à la Convention de Québec.
Bienfaisante	Jos. Gélino	Phil. Létourneau	Dr. Fraser, Ed. Lanier, M. Lafond et 15 membres.
Bienfaisante	Daniel Côté	Simon Palardi.....	Dan. Côté, Alf. Paré.
Litt. et bienf.	Paul Labonté.....	Dr Bernier.....	Rév. M. Dupont, P. V. Labonté, M. Bernier.
....	Dr Martel.....	Elzéar Martineau	Dr Martel, Z. Blouin, B. Blanchet.
Bienfaisante	Ferd. Bolduc	....	Joseph Mathieu, Moïse Breton et 10 membres.
do	P. Bonvouloir	....	P. Bonvouloir.
do	Raphaël St. Onge..	Léon Marcotte.....	L. Marcotte, D. H. Houle et 25 membres.

N. D., Montréal). 250 élèves. 1 école des Frères Viateurs, 150 élèves. Plu-

82, garçons, 88; 3 écoles élémentaires; 2 sociétés de bienfaisance; 2 fanfares médecins; 2 pharmaciens.
journal : *Le Messager*, J. D. Montmarquet, directeur.

à environ 60,000. Il y a plusieurs centres canadiens en outre de ceux ci-dessus waska, sont des centres ayant prêtres, églises, écoles.

Tableau Statistique des Sociétés Canadiennes-

Siége de la Société.	Nom de la Société.	Groupe canadien formé en	Société fondée en	Nombre des Canadiens dans cette localité.	Nombre de membres de la société.	Prêtres canadiens.	Ecoles canadiennes.	Eglises canadiennes.	Avoir de la société.
MASSACHUSETTS—*Suite.*									
Lawrence	Société St. J. Baptiste	.....	.....	2,500	.....	1	1	1	.....
Salem (a).....	do	1873	1878	2,300	50	1	1	...	.....
do	Cercle Jacques Cartier	1873	....	2,300	....	1	1	...	.....
Boston (b)	Société St. J. Baptiste	.....	1874	.....	57	1	...	...	.....
do	Institut Canadien.....	.....	1880	.....	.....	...	...	...	.....
Lowell (c)	do ...	1868	1869	10,000	125	7	1	1	$1,775
do	Union St. Joseph	1868	1871	10,000	90	...	...	...	.....
Marlborough.....	Club Dramatique.....	1850	1868	1,500	60	1	3	1	.....
do	Club Social	1850	.....	1,500	20	1	3	...	.....
do	Société St. J. Baptiste	1850	.....	1,500	.....	1	3		.....
Hudson	do	.....	.....	1,500	.....				.....
do	Club Dramatique.....	.....	.....	1,500	.....				
West Boylston (d)	Société St. J. Baptiste	1835	1879	1,000	100	1	1	1	.....
Spencer (e)	do	1867	1875	3,000	275	1	2	...	.....
do	Club Dramatique.....	1867	....	3,000	.....	...	...	...	.....
Gardner.....	Société St. J. Baptiste	.....	1874	600	40	...	...	...	.....
Southbridge	do	.....	1870	3,200	88	1	1	1	
do	Cercle Canadien.	.....	.....	.....	.....	...	...	...	.....

(a) Salem.—2 couvents. 2 sociétés canadiennes. Cette société fait plusieurs
(b) Boston.—Un journal canadien protestant: *Le Républicain*; Une revue:
(c) Lowell.—La paroisse St. Joseph est desservie par huit Pères Oblats. Cette Société des jeunes gens catholiques: 150 membres. 5 ou 6 autres Sociétés
(d) West Boylston.—Antoine Laflèche et sa famille s'y établirent en 1835.
(e) Spencer est desservi par des prêtres irlandais parlant le français. Cercle

Françaises établies dans les Etats-Unis.—*Suite.*

Caractère de la Société.	Président.	Secrétaire.	Délégués à la Convention de Québec.
Bienfaisante.			
Litt. et bienf	Ls. Larose.	Placide Labrie...	Ls. Larose, S. Vincent.
Bienfaisante	P. Pelletier.		
....	Dr. Dassylva.		
Bienfaisante	J. H. Guillet.....	J. U. Paradis.....	Le président, le secrétaire, Z. Loranger.
do			
Litt. et bienf.....	Sévère Houde.....	F. X. Simard.....	
Nationale	Ls. Houde	J. B. Boudren.....	
....	G. Brouillet.....	Léon Bourgeois.	
....	N. Lacroix	E Desautels.	
Bienfaisante	F. X. Gosselin.....	Jacques Picard.	
Littéraire.....	J. B. Gendreau ...	Elie Barnard.....	D. Parent, E. Ledoux et 25 membres.
Bienfaisante	Dr. Fontaine.....	C. S. Trahan.	
do	Hilaire Fortin	H. L. Bordeleau.	
Littéraire.....			

suggestions importantes.
Les Annales Religieuses.
société fait plusieurs suggestions importantes. 1 Club dramatique : 50 membres ; 1 corps de musique. 1 fanfare. 1 orchestre. Un journal français : *L'Abeille.*
Aujourd'hui il y a là 155 familles canadiennes.
dramatique Ste. Cecile pour les demoiselles.

Tableau Statistique des Sociétés Canadiennes-

Siége de la Société.	Nom de la Société.	Groupe canadien formé en	Société fondée en	Nombre des Canadiens dans cette localité.	Nombre de membres de la société.	Prêtres canadiens.	Ecoles canadiennes.	Eglises canadiennes.	Avoir de la société.
MASSACHUSETTS—*Suite.*									
Worcester (a).....	Société St. J. Baptiste	1868	1869	3,500	450	2	2	1	$4,600
do	Association Montcalm	1868	1877	3,500	30	...	...	...	.....
do	Gardes-Lafayette.....	1868	1878	3,500	30	...	...	...	.....
Indian Orchard...	Société St. J. Baptiste	.....	.....	2,000	.....	1	1	1	
West Warren	do	1879	.....	500	37	...	...	...	.....
Springfield	do	.....	.....	3,000	.....	1	...	1	.....
Chicopee Falls....	do	1865	.....	.....	.....	...	...	...	.....
Chicopee (b)	Cercle Littéraire.....	1865	1874	1,500	11	1	1	1	.....
Northampton (c)..	Société St. J. Baptiste	.....	1870	1,000	35	...	1	...	.....
do ...	Union des Ouvriers ...	.....	.....	1,000					
Pittsfield	Société St. J. Baptiste	.....	.....	.....	.....	...	...	...	.....
do	Club Dramatique.								
North Adams.....	do	.....	.....	2,000	.....	1	...	1	.....
Fall River (3 sections).....	do	.....	1871						
do ...	Club Frechette	.....	1880	.....	.....	...	...	...	.....
do	Institut Montcalm.								
New Bedford (d)..	Société St. J. Baptiste	1874	1878	1,200	30	1	1	1	.....
Millbury	do	.....	1880	1,800	25	1			
Fitchburg	do	.....	1869	.....	30				

(a) Worcester.—2 journaux canadiens. 1 avocat. 4 médecins. Agence de
(b) Chicopee.—1 société de bienfaisance. 1 cercle d'éducation. 1 avocat.
(c) Northampton.—3 sociétés de bienfaisance. L'église desservie par deux
(d) New Bedford.—1 corps de musique.

Françaises établies dans les Etats-Unis.—*Suite.*

Caractère de la Société.	Président.	Secrétaire.	Délégués à la Convention de Québec.
Bienfaisante	J. E Rocheleau ...	J. B. Paquet	Dr F. D. Fontaine, T. G. Vaudreuil.
Littéraire	R. Jonnery	A. Lajoie.....	Ferdinand Gagnon.
Militaire.....	M. Wilmot	E. N. S. Biron.	
Bienfaisante	P. A. Benoit.....	Nap. Bellerose.	
.....	A. Hadd	J. B. Ayotte.	
Bienfaisante	A. Desautels.....	N. Houde.	
.....	S. J. Benoit.....	R. Lacerte	R. Lacerte, M. Desautels, P. Poivin.
Bienfaisante	Ad. Menard.....	Gasp. Marcille....	Cinq délégués.
.....	Ad. Meyard	J. Hébert.	
Bienfaisante	S. Vadenais.....	U. J. Leclerc.	
Dramatique.			
Religieuse	O. Brault	A. Dagesse	Rév. G. Pager et autres.

repatriement. Agence d'émigration au Manitoba.
2 médecins.
prêtres irlandais.

Tableau Statistique des Sociétés Canadiennes-

Siége de la Société.	Nom de la Société.	Groupe canadien formé en	Société formée en	Nombre des Canadiens dans cette localité.	Nombre de membres de la société.	Prêtres canadiens.	Ecoles canadiennes.	Eglises canadiennes.	Avoir de la société.
MASSACHUSETTS—*Suite.*									
Westborough	Société St. J. Baptiste	.....	1872	.....	32				
Webster.....	do	.....	1871	2,500	53	1			
North Brookfield..	do	.....	1879	1,000	.....	1	...	...	.....
Cambridge	do								
Ware	do	.....	.....	1,200	.....	...	1		
MICHIGAN.									
Etat du Michigan.	Association St. Jean-Baptiste.								
Détroit.....	Société de Bienfaisance Lafayette.....	1701	1851	8,000	107	...	2	2	.....
do (a).....	Société St. J. Baptiste, Comté de Wayne.....	.....	1879	10,000	100	1	2	...	.....
Alpena.....	do	.....	1879	500	51	...	...	...	.. ....
Muskegon (b).....	do	.....	1877	800	5	...	1	1	.....
Bay City	do	.....	.....	4,000	160	...	...	1	.....
do	Société St. Joseph.....	.....	.....	4,000	90	...	1	1	.....
do	Société Lafayette.....	.....	.....	4,000	.....	...	...	1	
Marquette.....	do	.....	1875	800	70	...	...	1	.....
Lake Lindon	Société St. J. Baptiste, Comté de Houghton.	.....	1879	.....	150	...	...	...	.....

(a) Détroit.—Fondé par Lamotte Cadillac. Deux sociétés de secours mutuels.
(b) Muskegon.—3 sociétés de bienfaisance. 1 médecin. 1 couvent. 1 prêtre
Le Patriote; Le Courrier.

Françaises établies dans les Etats Unis.—*Suite.*

Caractère de la Société.	Président.	Secrétaire.	Délégués à la Convention de Québec.
Bienfaisante	L. D. Robert.....	P. N. Berger.	
.....	J. L. Faure	C. J. Dossin.	
.....	Elie Leblanc.....	Z. Mâlo.	
Bienfaisante	Jos. V. Daigle.....	Eusèbe Ouellet...	Dr A. E. Gourdeau.
.....	Ol. Lambert	N. Charpentier.	
.....	C. Racette.....	F. X. Dubois.	
Secours Mutuel...	J. B. Leroux.....	J. Vallières.	
.....	A. M. Bernier.....	Albert Proulx.	
.....	P. Primeau.....	R. A. Goulet.	

irlandais. 1 école anglaise des Sœurs de la Charité. 2 journaux canadiens :

Tableau Statistique des Sociétés Canadiennes-

Siége de la Société.	Nom de la Société.	Groupe canadien formé en	Société fondée en	Nombre des Canadiens dans cette localité.	Nombre de membres de la société.	Prêtres canadiens.	Ecoles canadiennes.	Eglises canadiennes.	Avoir de la Société.
MINNESOTA.									
St. Paul (a).....	Société St. J. Baptiste								
do	Union Française.....	.....	1867	.....	225				
Annoka	Société St. J. Baptiste	.....	1872	.....	20				
Minnéapolis	de	.....	1873						
do	Société de Secours Mutuels.								
do	Union Can.-Française	.....	1871	.....	55				
Centreville	Société St. J. Baptiste	.....	.....	.....	.....	...	...	...	.....
Little Falls.....	do								
Mendota	Société de Secours Mutuels	.....	1872	.....	36				
NEW-HAMPSHIRE.									
Lebanon	Société St. J. Baptiste	.....	1873	700	23	...	...	1	.....
Concord	Association Canadienne-Française...	1860	1868	300	75	...	...	...	.....
Suncook.....	Société St. J. Baptiste	.....	.....	.....	.....	...	1	1	
Manchester (b)...	do	1865	1871	7,000	193	3	...	2	.....
do	Société St. Augustin..	1865	1878	7,000	125	3	2	2	.....
Nashua (c)	Union St. J. Baptiste.	1850	1870	3,200	100	1	1	1	.....
do	Société St. J. Baptiste	1850	1870	3,000	100	1	1		

(a) St. Paul.—Fondé par un canadien, Vital Guérin. Un journal, *Le*
(b) Manchester.—Paroisse canadienne fondée en 1871. Plusieurs médecins. *du Peuple.*
(c) Nashua.—Deux médecins. Bibliothèque paroissiale. Une société de

Françaises établies dans les Etats-Unis.—*Suite.*

Caractère de la Société.	Président.	Secrétaire.	Délégués à la Convention de Québec.
.....	L. Authier.....	A. Trudeau.	
Nationale.....	Géd. Benoit.....	O. B. Beaudet.	
.....	Jos. Phaneuf.....	Arthur Gauthier.	
.....	C. Robitaille.....	D. Pigeon.....	Rév. M. Chevalier.
.....	Ph. St. Cyr.....	F. N. Auger.	
Nationale.....	Alphonse Dion....	A. Doucet.	A. Dion, Jos. Lajoie.

Canadien. 1 conférence de St. Vincent de Paul.
Deux sociétés de bienfaisance. Un couvent. Une fanfare. Un journal, *L'Ami* bienfaisance. $500 de bannières et drapeaux. $1,100 en caisse.

Tableau Statistique des Sociétés Canadiennes-

Siége de la Société.	Nom de la Société.	Groupe canadien formé en	Société fondée en	Nombre des Canadiens dans cette localité.	Nombre de membres de la société.	Prêtres canadiens.	Ecoles canadiennes.	Eglises canadiennes.	Avoir de la Société.
NEW HAMPSHIRE. — *Suite.*									
Great Falls	Société St. J. Baptiste	.....	.....	3,000	.....	2	1	1	.....
Salmon Falls.....	do	.....	.....	.....	.....	1	...	1	
Rochester	do	.....	1880	500	.....	...	...	...	.....
NEW-YORK									
New-York (a).....	Société St. J. Baptiste	1837	1850	5,000	55	...	...	...	.....
Champlain (b)...	do	1838	1878	1,950	180	1	1	1	.....
Troy (c).....	do	.....	1870	2,500	63	1	1	1	.....
Cohoes (d).....	do	.....	1868	5,000	110	1	2	1	
do	Soc. de Tempérance...	.....	.....	5,000	.....	1	...	1	
do	Union St. Joseph.....	.....	.....	5,000	.....	1	...	1	
Albany	Société St. J. Baptiste	.....	1868	800	64	1	1	1	
do	Société de Secours Mutuels	.....	1870	800	147	1	1	1	
Glen's Falls (e)...	Société St. J. Baptiste	1830	1880	1,300	90	2	1	...	.....
do	Union Nationale.....	1830	1869	1,300	70	2	1	...	.....
do	République Canad.....	1830	1869	1,300	70	2	1	...	.....
Plattsburgh (f)...	Société St. J. Baptiste	1837	1863	3,000	30	1	1	...	.....
Oswego (g)	do	1837	1860	1,040	68	1	1	1	$ 650

(a) New-York.—Plusieurs sociétés de bienfaisance. Plusieurs avocats et
(b) Champlain.—1 école : 60 élèves. 1 société de tempérance : 250 membres.
(c) Troy.—Une société de bienfaisance. Trois médecins.
(d) Cohoes.—Un journal, *La Patrie Nouvelle*.
(e) Glen's Falls.—1 société de bienfaisance. 1 couvent projeté. 1 médecin.
(f) Platt-burgh.—Deux sociétés de bienfaisance. 1 couvent de Sœurs Grises.
(g) Oswego.—Ecole St. Louis. Couvent St. Louis.

Françaises établies dans les Etats-Unis.— *Suite.*

Caractère de la Société.	Président.	Secrétaire.	Délégués à la Convention de Québec.
.....	H. Castonguay	J. B. Dominique.	
Bienfaisante	C. Pagcette.....	E. Perrault.	
.....	Dr P. M. Leprohon.	Jos. Fournier.....	Sr. P. M. Leprohon.
.....	J. B. Richard	Ls. Lafontaine, fils	Rév. M. Chaperon et autres.
Nat. et bienf ...	C. Bissonnette.....	Ed. Dufault.....	B. Desrochers, F. Girard
.....	J. de St. Guay	Dr A. Vincelette.	L. B. Lyonnais, Dr. Vincelette.
Littéraire	E. Hébert	L. B. Lyonnais.	
.....	Joseph Mouette ...	Julien Beaudet...	H. de Bondy, B. Lanthier
.....	Paul Girard	Ed. Dufresne.....	P. Girard, Dr. Larocque et autres.
Secours Mutuels ..	H. H. Miller	D. Drouet.	

médecins.
Deux sociétés religieuses.

1 journal : *Le Drapeau National.*

Tableau Statistique des Sociétés Canadiennes-

Siége de la Société.	Nom de la Société.	Groupe canadien formé en	Société fondée en	Nombre des canadiens dans cette localité.	Nombre de membres de la Société.	Prêtres canadiens.	Ecoles canadiennes.	Eglises canadiennes.	Avoir de la société.
NEW-YORK.— *Suite.*									
Malone.....	Société St. J. Baptiste	.....	1874	.....	204	1	...	1	.....
Brooklyn.....	Union Papineau.								
Fort Edward.....	Société St. J. Baptiste								
Au Sable Forks ...	do								
Syracuse	Société St. Joseph.								
Keeseville	Soc. de Tempérance...	.....	.....	.....	.....	1	...	1	
do	Société St. J. Baptiste								
Ogdensburgh	do	.....	.....	.....	.....	1	...	1	
Rochester..	do	.....	.....	.....	.....	1	...	1	
Whitehall	do								
do	Union St. Joseph	1837	1867	980	50	...	1	1	.....
OHIO.									
Cincinnati.....	Société St. J. Baptiste								
RHODE ISLAND.									
Woonsocket (a)...	Société St. J. Baptiste	1860	.....	7,000	400	2	3	1	.....
do	Institut C.-Français...	1860	1876	7,000	140	...	...	...	.....
do	Soc. de Tempérance...	1860	.....	7,000					
Manville	Club Dramatique	.....	.....	.....	.....	1	1	1	
Central Falls	Société St. J. Baptiste	.....	.....	.....	.....	1	...	1	.....

(a) Woonsocket. — Une conférence St. Vincent de Paul. Un journal,

Françaises établies dans les Etats-Unis.—*Suite.*

Caractère de la Société.	Président.	Secrétaire.	Délégués à la Convention de Québec.
Bienfaisante.			
do	P. Normandin.....	Ls. Lacasse.....	Rév. L. T. Adam, Ls. Lacasse.
do	Dr J. Hills.....	G. Drainville.	
.....	Dr G. Archambault	L. Lacouture.	
.....	T. Marcotte.....	J. D. Ostigny.	

Le Courrier Canadien.

Tableau Statistique des Sociétés Canadiennes.

Siége de la Société.	Nom de la Société.	Groupe canadien formé en	Société fondée en	Nombre des Canadiens dans cette localité.	Nombre de membres de la société.	Prêtres canadiens.	Ecoles canadiennes.	Eglises canadiennes.	Avoir de la société.
RHODE ISLAND.—*Suite.*									
Arctic	Société St. J. Baptiste								
Centreville	do	.....	.....	.....	.....	1	...	1	
Warren	do	1868	1879	1,500	25	1	...	1	.....
VERMONT.									
Burlington	Société St. J. Baptiste	1850	1868	2,000	175	1	1	1	.....
do	Société St. Joseph.....	.....	.....	.....	.....	...	...	...	.....
St. Albans.....	Société St. J. Baptiste	.....	1866	.....	60	1	...	1	
do	Société Lafayette.....	.....	1874	.....	75	...	...	...	.....
Montpellier.....	Société St. J. Baptiste								
Vergennes.....	do								
St. Johnsbury.....	do	1835	1872	1,000	25	1	2	1	.....
Barton.....	do	.....	.....	.....	.....	...	...	...	.....
Middlebury	do								
Rutland.....	do	.....	.....	.....	.....	1			
Winooski.....	do	.....	.....	.....	.....	...	...	...	.....
WISCONSIN.									
Fond du Lac (a)..	Société St. Louis	1850	1871	2,300	50	2	1	1	.....
Chippewa Falls...	Société St. J. Baptiste	.....	1870	.....	90				
Stanfold	do	.....	1880	.....	90	...	...	...	.....

(a) Fond du Lac.—Deux sociétés de secours mutuels. 1 société d'éducation.

Françaises établies dans les Etats-Unis.—*Suite.*

Caractère de la Société.	Président.	Secrétaire.	Délégués à la Convention de Québec.
.....	H. De La Salle.....	C. Roussin.....	H. De La Salle, S. Bosquet.
Bienfaisante	J. E. Painchaud...	Israël Couture.	
.....	Arsène Nantel	Frs. Roy.	
Nat. et bienf.			
Nationale	Pierre Gosselin.....	Jacques Weber.	
.....	E. Nault	E. Paradis.	
.....	Ls. Desrosiers	O. Sheppard.	
Bienfaisante	N. Lamouche.....	Eugène Penjoin...	Alphonse Pouliot.
.....	O. Demers.....	E. Couture.	

Journaux Français publiés en Amérique.

Villes.	Journaux.	Editeurs-propriétaires.	Mensuel.	Hebdomadaire.	Semi-hebdomadaire	Semi-quotidien.	Quotidien.	Fondé en
ETATS-UNIS.								
CALIFORNIE.								
Los Angelos	L'Union	E	...	...	1	...	...	1876
San Francisco	Courrier de San Francisco	E. Derbec	...	1	...	...	1	1852
"	Le Petit Journal	G. Francfort	...	1	...	...	...	1871
ILLINOIS.								
Kankakee	Courrier de l'Illinois	A. Grandpré	...	1	...	...	...	1868
LOUISIANE.								
Abbeville	Meridional*	E. Addison	...	1	...	...	...	1856
Bonnet Carré	Le Meschacébé*	C. Lasseigne	...	1	...	...	...	1852
Couvent	Le Louisianais	I. Gentil	...	1	...	...	...	1864
Houma	Courrier *	E. F. Bazet	...	1	...	...	...	1878
Nouvelle Iberie	Iberia Journal *	A. Doré	...	1	...	...	...	1878
"	Louisiana Sugar Bowl *	I. T. Gilmore	...	1	...	...	...	1870
Nouvelle-Orléans	L'Abeille	Dufour & Limet	...	1	...	...	1	1827
"	Country Visitor *	A. Meynier, jr	...	1	...	...	...	1879
"	Le Propagateur Catholique	L. Lafargue	...	1	...	...	...	1810
Opelousas	Courrier *	L. & L. Landos	...	1	...	...	...	1852
Saint-Martinville	La Sentinelle des Attakapas *	A. Doré	...	1	...	...	...	1874
Thibodeaux	Sentinel *	S. T. Grisamore	...	1	...	...	...	1865
Vermillionville	Lafayette Advertiser *	W. B. Boily	...	1	...	...	...	1865
"	Louisiana Cotton Ball *	I. T. Gilmore	...	1	...	...	...	1872
MAINE.								
Lewiston	Le Messager	J. D. Montmarquette	...	...	...	...	...	.....
MASSACHUSETTS.								
Boston	Le Républicain	.....	...	...	...	...	...	.....
"	Les Annales Religieuses	.....	...	...	...	...	...	.....
Northampton	Le Jean Baptiste	P. C. Chatel	...	1	...	...	...	1875

* Ces journaux sont publiés partie en français, partie en anglais.

Journaux Français publiés en Amérique.—*Suite.*

Villes.	Journaux.	Editeurs-propriétaires.	Mensuel.	Hebdomadaire.	Semi-hebdomadaire	Semi-quotidien.	Quotidien.	Fondé en
MASSACHUSETTS. —*Suite.*								
Springfield	L'Ami du Peuple	H. P. Grise & Cie.	...	1	...	...	...	1878
Worcester	Le Bien Public	Chs. Gigault	...	...	...	1	...	1879
"	Le Travailleur	F. Gagnon	...	...	1	...	...	1874
"	Le Courrier	Bélanger & Cie.	...	1	...	...	...	1880
Lowell	L'Abeille	.....	...	...	...	...	...	.....
MICHIGAN.								
Bay City	Le Courrier	I. L. Harguell	...	1	...	...	...	1878
Détroit	Le Phare des Lacs	.....	...	...	...	...	...	.....
Muskégon	Le Patriote	.....	...	...	...	...	...	.....
"	Le Courrier	.....	...	...	...	...	...	.....
MINNESOTA.								
Saint-Paul	Le Canadien	D. Michaud	...	1	...	...	...	1871
MISSOURI.								
Saint-Louis	Le Patriote	The Patriote Publishing Co	...	1	...	...	...	1878
NEW HAMPSHIRE.								
Manchester	L'Ami du Peuple	.....	...	...	...	..	...	.....
NEW YORK.								
Cohoes	La Patrie Nouvelle	Authier & frère	...	1	...	...	...	1876
New York	Le Courrier des Etats-Unis	C. Lasalle & Cie	...	1	...	...	1	1827
"	Le Messager Franco Américain	H. de Marcil	...	1	...	...	1	1859
Glen's Falls	Le Drapeau National	.....	...	...	...	...	...	.....
RHODE ISLAND.								
Woonsocket	Courrier Canadien	Gagnon & Archambeault	...	1	...	...	...	1876
CANADA.								
MANITOBA.								
Saint-Boniface	Le Métis	E. Tassé	...	1	...	...	...	1871

Journaux Français publiés en Amérique.—*Suite.*

Villes.	Journaux.	Editeurs-propriétaires.	Mensuel.	Hebdomadaire.	Semi-hebdomadaire	Semi-quotidien.	Quotidien.	Fondé en
NOUVEAU-BRUNSWICK.								
Shediac	Le Moniteur Acadien	F. Robidoux	...	1	...	...	...	1867
...	L'Avenir	...	...	...	...	...	...	...
ONTARIO.								
Ottawa	Le Canada	C. D. Thériault	...	1	...	...	1	1879
"	Le Triboulet	Albert Grignard	...	1	...	...	...	1879
"	L'Album des Familles	...	1	...	...	...	...	1876
QUEBEC.								
Cap Rouge	Le Naturaliste Canadien	L. Provancher	1	...	...	...	...	1869
Joliette	La Gazette (de)	Cie. d'imprimerie de Joliette	...	...	1	...	...	1864
Louisville	Le Courrier (de)	L. H. Mineau	...	1	...	...	...	1878
Lévis	Le Quotidien	J.E. Mercier & Cie	...	...	...	...	...	1879
Montréal	La Minerve	Joseph Tassé	...	1	...	...	1	1828
"	La Patrie	H. Beaugrand	...	...	...	...	1	1879
"	Le Courrier (de)	Duvernay	...	...	...	...	1	1879
"	Le Monde	F. Houde	...	...	...	...	1	1867
"	Le Foyer Canadien	N. Houde	...	1	...	...	...	1873
"	L'Aurore	J. Dougall & Son	...	1	...	...	...	1866
"	Le Canadien Illustré	...	...	...	...	...	...	...
"	Le Canard	Godin, Mondou & Cie	...	1	...	...	...	1877
"	Le Feuilleton (Illustré).	...	...	...	...	...	...	...
"	L'Opinion Publique	Burland Litho. Co	...	1	...	...	...	1870
"	Bulletin de l'Union Allet	...	1	...	...	...	...	1873
"	La Revue Canadienne	...	1	...	...	...	...	1863
"	Le Journal d'Agriculture	E. A. Barnard	1	...	...	...	...	1877
"	L'Union Médicale du Canada	Lamarche & Lachapelle	1	...	...	...	...	1872
"	La Tribune	...	...	1	...	...	...	...
"	Le Vrai Canard	...	...	1	...	...	...	...
"	La Revue de Montréal	...	1	...	...	...	...	...

Journaux Français publiés en Amérique.—*Suite et fin.* (1)

Villes.	Journaux.	Editeurs-propriétaires.	Mensuel.	Hebdomadaire.	Semi-hebdomadaire	Semi-quotidien.	Quotidien.	Fondé en
QUEBEC.—*Suite.*								
Québec	Le Canadien	J. Demers & frère	...	...	...	1	1	1804
"	Le Courrier du Canada	Léger Brousseau	...	...	...	1	1	1857
"	L'Electeur	.....	...	1	...	...	1	
"	L'Evénement	S. Marcotte	...	...	...	...	1	1867
"	Le Journal de Québec	A. Côté	...	...	...	1	1	1842
"	Le Journal de l'Instruction Publique	.....	1	...	...	...	...	1857
"	Le Cultivateur	J. Demers & frère	...	1	...	...	...	1874
"	Le Nouvelliste	.....	...	...	...	...	1	
"	Le Provincial	.....	...	...	...	...	1	
"	Le Québecquois	.....	...	...	...	...	1	
"	L'Abeille	.....	...	1				
Sainte-Anne	La Gazette des Campagnes	.....	...	1				
Rimouski	Le Nouvelliste.							
Saint-Hyacinthe	Courrier de Saint-Hyacinthe	Boucher de la Bruére	...	1	...	1	...	1853
"	L'Union	L. F. Morison	...	1	...	1	...	1873
"	Le Collégien	.....	...	1	...	1		
Saint-Jean	L'Echo d'Iberville	F. Houde	...	1	...	...	...	1880
"	La Voix du Peuple	F. P. Hudon	...	1	...	...	...	1878
Saint-Lin	Les Laurentides	Louis Belair	...	1	...	...	...	1876
Sherbrooke	Le Pionnier de Sherbrooke	.....	...	1	...	...	...	1866
Sorel	La Gazette de Sorel	Morasse, Casaubon & Cie	...	...	1	...	...	1857
"	Le Sorellois	J. A. Chenevert	...	1	...	...	...	1859
Trois-Rivières	Le Constitutionnel	H. Trépanier	...	1	...	...	1	1868
"	La Concorde	.....	...	...	...	...	1	
"	Le Journal des Trois-Rivières	Gédéon Desilets	...	...	...	1	...	1865
Valleyfield	Le Progrès de Valleyfield	C. Verner	...	1	...	...	...	1878
Arthabaskaville	L'Union des Cantons de l'Est	P. L. Tousignant	...	1				

(1) Cette liste est peut-être incomplète. Elle est prise dans "*Rowell's American Newspaper Directory.*"

REMARQUES GÉNÉRALES.

Avant de fermer ce chapitre, nous croyons nécessaire de faire quelques remarques sur les notes historiques et les statistiques qui remplissent les tableaux qui précèdent. Il suffit d'y jeter un coup d'œil même rapide pour constater qu'elles ne sont pas aussi complètes que nous l'aurions désiré. Nous avions pourtant pris des mesures pour nous procurer les renseignements nécessaires ; nous avions écrit à CENT prêtres canadiens dont nous avons pris les noms dans *Sadlier's Catholic Directory*, de 1881 ; nous nous étions en outre adressé aux présidents et aux principaux membres de plus de CENT CINQUANTE sociétés canadiennes-françaises établies dans les Etats-Unis. Nous *n'osons* pas dire ici combien de réponses nous avons reçues. Les travaux de ce genre sont pourtant assez ingrats et difficiles pour mériter un autre accueil. En présence de pareils faits, que deviennent les plaintes et les récriminations qui retentissent si souvent, dans les Conventions et dans la presse, contre l'apathie, l'indifférence, l'oubli—pour ne pas dire plus.—de la Province de Québec, à l'égard des Canadiens des Etats-Unis? Quant à nous, ce résultat ne nous empêchera pas de continuer à étudier les questions importantes que soulève le fait de l'existence assurée, aujourd'hui, d'environ 500,000 de nos compatriotes dans les Etats-Unis.

Il nous reste à parler des travaux des Conventions canadiennes aux Etats-Unis. Les circonstances nous forcent de renvoyer à la fin de ce volume le résumé que notre ami, Monsieur Joseph Frémont avocat, de Québec, a eu l'obligeance de faire pour nous.

CHAPITRE IV.

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC.

I

LA SAINT JEAN-BAPTISTE.

§ 1.—*Assemblée préliminaire* —Assemblée préliminaire pour la célébration de la Saint-Jean-Baptiste et pour l'établissement d'une Société Nationale Canadienne.

Conformément à un avis donné par des petites circulaires, distribuées dimanche matin à l'issue de la messe, un grand nombre de citoyens se réunirent après les vêpres, à l'Hôtel de Tempérance de M. Maheux. M. le Dr. P. M Bardy, appelé au fauteuil, expliqua avec éloquence et patriotisme le but de l'assemblée.

Les résolutions suivantes furent proposées et adoptées unanimement :

1. Proposé par M. O. Fiset, seconde par M. P. Guinet :

Qu'afin de consolider de plus en plus les liens qui doivent unir entre eux les canadiens de toutes les classes sous une bannière nationale, il est désirable et même nécessaire de former une association pour célébrer la fête de saint Jean-Baptiste, patron adoptif des Canadiens, et que cette association prenne, dès ce jour, le nom de Société Saint-Jean-Baptiste.

2. Proposé par M. J. P. Plamondon, secondé par M. Taché :

Que M. le Dr. Bardy soit nommé président de la Société.

3. Proposé par M. S. Marmette, secondé par M. Joseph Cauchon :

Que M. Aubin soit nommé vice-président.

4. Proposé par M. W. Rowen, secondé par M. J. P. Plamondon :

Que MM. J. P. Rhéaume et J. Huston soient nommés secrétaires de cette association.

5. Proposé par M. Joseph Cauchon, secondé par M. Ovide Paradis :

Que M. P. Guinet soit nommé trésorier.

6. Proposé par M. L. Mathieu, secondé par M. Fournier :

Que la Société Saint-Jean-Baptiste assistera en corps au saint sacrifice de la messe, vendredi prochain, 24 juin courant, à 7 heures du matin, à la paroisse de Notre-Dame de Québec, et que les membres s'assembleront à l'Hôtel de Tempérance de Maheux, pour de là se rendre à l'église.

7 Proposé par M. Aubin, secondé par M. F. M. Dérome :

Que pour commencer l'œuvre de cette Société sous des auspices agréables et propres à réunir dès le premier abord le plus grand nombre possible de citoyens, il serait convenable de célébrer son établissement par un banquet auquel sont invités les Canadiens de toutes les classes qui désireraient en faire partie.

8. Proposé par M. R. T. Lévêque, secondé par M. T. Grenier :

Qu'un comité de sept membres soit nommé afin de prendre les arrangements nécessaires et recevoir les souscriptions au banquet, avec pouvoir d'ajouter à leur nombre, et que les messieurs suivants composent le comité : Messieurs les officiers de la Société, M. Fournier, Prétaboire, Dr. Tourangeau, Joseph Savard, H. Gingras, P. Gingras O. Fiset, P. Corriveau.

9. Proposé par M. le Dr. Tourangeau, secondé par M. L. Bureau :
Que chacun des membres de cette réunion qui désirerait prendre part au banquet aura à payer cinq chelins.
10. Proposé par M. P. A. Gagnon, secondé par M. Lévêque :
Que la présente association adopte la feuille d'érable pour son emblême distinctif.
11. Proposé par M. Fiset, secondé par M. E. Thivierge :
Que les messieurs du comité soient chargé de soumettre à M. le Maire les procédés de cette assemblée, et de le prier de se joindre à nous pour la célébration de la Saint-Jean-Baptiste.
12. M. Aubin ayant été appelé au fauteuil, il fut proposé par le Dr. Tourangeau, secondé par M. S. Marmette :
Que les remerciements de cette assemblée soient votés à M. le président. Aprés quoi l'assemblée s'ajourne.

(Signé,) RHÉAUME et HUSTON,
Secrétaires de la Société Saint-Jean-Baptiste.

Québec, 19 juin 1842.

PREMIÈRE CÉLÉBRATION DE LA FÊTE EN 1842. (1)

§ 2.—*Préparatifs.*—« Nous voyons avec plaisir que la Saint-Jean-Baptiste va être fêtée cette année à Québec, autant au moins que le permettra le peu de temps qu'on aura eu pour faire les préparatifs nécessaires. Hier, il a été annoncé au prône de la cathédrale qu'il serait célébré vendredi prochain, une grande messe avec sermon en l'honneur de saint Jean-Baptiste, recommandée par la société de tempérance, et le soir, comme on le verra par les procédés d'une assemblée qui eut lieu hier, et par l'annonce du comité nommé à cette assemblée, il y aura un banquet au *City Hotel*.

« On remarquera que le banquet a été mis à la portée de toutes les classes; l'objet de ceux qui l'ont organisé était de réunir en famille une fois dans l'année, les Canadiens de tous rangs sans distinction. Le repas ne se composera que de mets maigres, et il n'y aura pas de boisson. Ceux qui en voudront boire en feront venir à leur compte.

« Nous applaudissons à ce commencement, dans l'espérance qu'il jettera les fondements d'une organisation plus générale et plus étendue l'année prochaine, et qui nous mettra en état de célébrer notre fête nationale avec autant d'éclat que le font les autres origines.

« Outre le dîner qui doit avoir lieu au *City Hotel*, on remarquera qu'il en a été organisé un autre qui doit avoir lieu à l'Albion Hotel.

« Il serait à désirer que les messieurs qui ont organisé l'un et l'autre dîner s'abouchassent et s'entendissent ensemble pour qu'il n'y en eût qu'un, si pourtant la chose peut se faire sans dérangement pour personne.»

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Des listes de souscription au banquet national de la Saint-Jean-Baptitte qui doit avoir lieu vendredi 24 courant, à l'Hotel de la Cité, ci-devant occupé par M Lafontaine, rue Sainte-Anne, sont déposées au bureau du *Canadien*, à celui du *Fantasque*, et à l'Hotel de Tempérance de M. Maheux, rue du Parc.

(1) Du *Canadien* de 1842.—20, 22, 24, 27 juin.

Les personnes qui souscriront devront payer en inscrivant leurs noms ; elles recevront une carte d'admission. Souscription cinq chelins.—Diner maigre et de tempérance.

(Signé), J. P. RHÉAUME,
J. HUSTON.
Secrétaires.

N.-B. Les souscriptions seront reçues jusqu'à mercredi soir.

Québec, 20 juin 1842.

DINER DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.

Les Messieurs qui ont souscrit au diner de la Saint Jean-Baptiste à l'Albion Hotel sont priés de s'assembler demain, 21 courant, à sept heures du soir, pour compléter les arrangements.

Par ordre,
(Signé), F. X. BOIS.

Québec, 20 juin 1842.

Mercredi, 22 juin 1842.

Hier au soir, à l'assemblée des souscripteurs au diner qui devait avoir lieu à *l'Albion Hotel*, il a été résolu à la majorité des souscripteurs présents qu'il était à propos qu'ils se joignissent au banquet organisé par l'assemblée tenue à Saint-Roch, dimanche dernier.

En conséquence le comité de cette assemblée notifie aux souscripteurs du diner ci-dessus qu'ils pourront se procurer des billets au bureau du *Canadien*, à celui du *Fantasque*, et à l'Hôtel de Tempérance de M Maheux.

Il est peut être à propos de dire que les deux diners de la Saint-Jean-Baptiste avaient commencés à s'organiser simultanément et à l'aide des messieurs qui s'occupaient de la chose de chaque côté, et qu'il n'y a eu de part ni d'autre aucune intention de faire des distinctions ni de créer de la division.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE.

A une assemblée des comités tenue hier soir, il fut résolu que les deux banquets qui devaient avoir lieu se réuniraient dans un seul banquet national à l'Hôtel de la Cité, vendredi, 24 courant, à sept heures du soir. Les souscripteurs du banquet à l'Albion et autres personnes pourront se procurer des cartes d'admission au bureau du *Canadien*, à celui du *Fantasque* et à l'Hôtel de Tempérance de M. Maheux, près du Parc.

La procession pour se rendre à la messe, se formera à six heures du matin, à l'Hôtel de la Cité, et se mettra en marche à six heures et demie, elle descendra par la rue Saint-Stanislas (côte de la prison), et passera par les rues Saint-Jean et de la Fabrique pour se rendre à l'église.

Les Canadiens en général, souscripteurs ou non au banquet, sont invités à se joindre à la procession

Le départ de la procession n'aura point lieu de chez M. Maheux, mais de l'Hôtel de la Cité.

Par ordre du comité,
(Signé), J. P. RHÉAUME,
J. HUSTON,
Secrétaires.

Québec, 22 juin 1842.

Vendredi, 24 juin 1842.

LA SAINT JEAN-BAPTISTE.

§ 3.—*Compte-rendu de la fête.*—La célébration de cette fête nationale a commencé ce matin, sous les plus heureux auspices ; un temps charmant et une belle et longue très-longue procession, qui partit du *City Hotel* pour se rendre à l'église, où s'est célébrée une grande messe en l'honneur de saint Jean-Baptiste, recommandée par la Société de Tempérance.

La procession était précédée par la campagnie de musique de M. Sauvageau, qui joua en route l'air canadien : *Par derrière chez mon père.* Venait ensuite la bannière de la Société Saint-Jean-Baptiste portant un tableau du saint et les emblèmes du Canada, sur un fond tricolore, composé des couleurs canadiennes, rouge, blanc et vert.

Un peu en arrière s'élevait une autre bannière fond blanc avec l'inscription : *Nos institutions, notre langue, et nos lois !*

Cette dernière était au milieu de quatre drapeaux de la milice canadienne, et quelques autres drapeaux semblables étaient placés à certaines distances dans la ligne de la procession.

Tous ceux qui composaient la procession portaient à la boutonnière la feuille d'érable et un castor sur un ruban tricolore. Cette procession faisait le plus bel effet.

Après la messe, la procession s'est mise en marche par la rue Saint-Louis, de là par la rue d'Auteuil, d'où elle a défilé par la porte et la rue Saint-Jean pour se rendre à la rue de la Couronne, dans le faubourg Saint-Roch, et prenant la rue des Fossés elle s'est arrêtée à l'Hotel de Tempérance de M. Maheux, où elle s'est dispersée aux cris de : Vive la Reine, Vive la Saint-Jean-Baptiste !

La fête ayant été chômée par tout le personnel de notre établissement, nous sommes obligés d'être court.

Ce soir a lieu au City Hotel, le banquet qui doit couronner la fête, auquel banquet on ne prévoit qu'un inconvénient, c'est qu'il n'y aura pas de place pour tous ceux qui désireraient y assister. Une autre année, il sera pris à temps des mesures pour que tout le monde puisse prendre part à toutes les parties de la fête.

Cette année tout a été improvisé, et il est surprenant qu'avec si peu de temps et sans organisation on ait pu faire encore aussi bien.

M. l'Abbé Chiniquy a prêché à la messe ce matin, et délivré un sermon patriotique sur la tempérance, cause à laquelle il travaille avec un dévouement si méritoire depuis longtemps.

Lundi, 27 juin 1842.

LA SAINT JEAN-BAPTISTE.

Nous avons, dans notre dernière feuille, rendu compte de la première partie de la fête nationale canadienne, il nous reste encore à parler du banquet qui la termina.

A sept heures et demie, les souscripteurs se rendirent au *City Hotel*, au nombre de près de deux cents. Pour loger un aussi grand nombre de personnes, on avait été obligé d'avoir deux tables, l'une au second étage et l'autre à l'étage du rez-de-chaussée.

La salle principale était décorée de verdure et pavoisée de drapeaux. En arrière du fauteuil du président était suspendu la bannière Nationale

Canadienne, que nous avons décrite dans notre dernière feuille, et à une des extrémités un pavillon blanc avec la devise *Nos institutions, notre langue et nos lois !* M. le Maire de Québec assista au banquet en qualité de convive, et il occupait la droite du président, la compagnie de musique de M. Sauvageau joua pendant le repas des airs appropriés à l'occasion. Le tout se passa avec l'ordre et le décorum qu'on avait admiré dans la procession du matin et au milieu de cette franche et vive gaieté qui est un des traits caractéristiques des Canadiens-Français. On sortit de table vers onze heures et demie.

Malgré la modicité des prix qu'eurent à payer les souscripteurs, la table fut abondamment couverte de toutes les variétés de poissons que fournissent nos marchés, et l'on doit rendre à l'hôtellier la justice de dire qu'on n'avait droit d'attendre de lui rien de plus.

Les amis de la tempérance apprendront avec plaisir qu'il ne s'est bu à ce repas aucune boisson enivrante ; la limonade, la bière de gingembre, la bière d'esprit d'épinette et le sirop de citron ont fait tout les frais du boire, et l'on s'est amusé tout aussi bien, mieux peut-être, que si le vin eut ruisselé à flots sur la table ; et le lendemain l'on a pas eu à payer les plaisirs d'une veillée par aucun malaise, aucune indisposition.

Les procédés de vendredi dernier ont servi à démontrer une autre chose, (à part de la sobriété générale) : l'apparence d'ensemble, l'harmonie, l'air tout à fait comme il faut, qui a régné parmi cette foule, sans qu'on eut eu le temps de rien organiser régulièrement, tandis que tout était improvisé et que chacun était laissé nécessairement à sa propre inspiration, prouvent qu'il y a chez nos compatriotes des idées d'ordre et de convenance dont il est facile de tirer le meilleur parti.

Quand nous tenons ce langage, qu'on ne croit pas que nous écrivons, sous l'illusion de l'amour propre national, nous ne fesons que répéter le témoignage des autres origines, qui toutes n'ont pu s'empêcher d'admirer la régularité et la belle apparence de notre première sortie en public, « le tout a été extrêmement bien conduit, a dit le *Mercury*, et l'apparence des membres était des plus respectables. »

Si nous en jugeons d'après une communication qui a paru dans le *Quebec Gazette* de vendredi, et d'après les observations qui ne nous ont pas été faites à nous personnellement, mais qui l'ont été à d'autres, l'apparition du tricolore canadien, rouge, blanc et vert, aurait déplu à quelques-uns qui regardent les trois couleurs comme un emblème révolutionnaire. Nous avons lieu de croire cependant, que la partie réfléchie de la population britannique a eu le bon jugement et le bon esprit de ne pas donner une pareille interprétation au déploiement du tricolore canadien, et qu'elle ne l'a regardé comme il n'est en réalité, que comme un emblème national, et nullement comme un emblème de parti politique, encore moins comme un emblème révolutionnaire. Au reste la Société de la Saint-Jean-Baptiste en se portant en aussi grand nombre qu'elle l'a fait à la rencontre du gouverneur-général à son arrivée, samedi dernier, a manifesté publiquement l'innocence de son intention en adoptant les trois couleurs.

D'un autre côté, le tricolore canadien n'est pas d'adoption nouvelle ; il date déjà d'une douzaine d'années en arrière, nous pensons qu'il a été choisi à l'occasion des premières célébrations de la Saint-Jean-Baptiste à Montréal. Il est possible que le triomphe récent du drapeau tricolore français ait, alors par esprit d'imitation, contribué à faire adopter un tricolore aussi comme couleur canadienne, mais en attribuant à cette origine notre tricolore, les Bretons unis, ont moins que ces autres peuples lieu de voir d'un mauvais œil une imitation d'un drapeau qui leur a valu à eux le fameux acte de la réforme. N'est-il pas en effet reconnu que le triomphe

de la cause qu'a vengée le drapeau tricolore français, assure le triomphe de la réforme en Angleterre, révolution aussi importante que celle qui s'était opéré de l'autre côté de la Manche, et qui ne coûte pas une goutte de sang ? Oui, les Anglais, les plus amis de l'ordre, doivent absoudre le drapeau tricolore français des horreurs qu'il couvrit pendant la révolution de 92, en considération de l'honneur que l'humanité, et des avantages qu'en particulier ils ont retirés de la lutte glorieuse à laquelle il présida en 1830

En résumé, la Société Saint-Jean-Baptiste n'a eu, n'a pu avoir aucune intention illégitime en prenant les couleurs qu'elle avait déjà trouvées associables à sa fête nationale, elle n'a pu croire non plus que ces couleurs pussent raisonnablement donner lieu à des sentiments désagréables sur ces co-sujets des autres origines.

S'il arrivait cependant que cela dût jeter les moindres nuages sur les rapports qu'elle désire voir subsister entre elle et les autres classes, nous la croyons assez sage, assez bien disposée pour faire tout ce qui est en elle pour prévenir tout sujet de désagrément.

Dans quelque temps, dans quelques jours, nous l'espérons, il va être pris des démarches pour organiser sur une plus large base la Société Saint-Jean-Baptiste, qui n'en est encore qu'au provisoire. En attendant nous invitons la presse anglaise à s'expliquer franchement, à exposer ses répugnances, à nous dire si son origine se trouve blessée en quelqu'endroit, et nous pouvons l'assurer que ses sentiments auront toute la considération, tous les égards qu'ils méritent. Nous n'aimons pas plus à blesser les autres qu'à être blessés nous-mêmes, quand il s'agit de points indifférents en eux-mêmes, comme le serait le choix de nos couleurs nationales.

II.—STATUTS DE LA SOCIÉTÉ SAINT JEAN-BAPTISTE DE LA CITÉ DE QUÉBEC. (1)

ARTICLE I.—La Société Saint-Jean-Baptiste met ses travaux et ses espérances de prospérité sous la protection du saint qu'elle adopte pour patron et qu'elle honorera et fêtera solennellement le 24 juin de chaque année.

ARTICLE II.—Le but de la Société Saint-Jean-Baptiste est, au moyen d'une organisation régulière et permanente :

D'unir entre eux les Canadiens de tous les rangs ;

De les faire se fréquenter, se mieux connaître, et par là s'entr'estimer de plus en plus ;

De promouvoir, par toutes les voix légales et légitimes, les intérêts nationaux, scientifiques, industriels et sociaux, de la masse de la population du pays en général et de cette ville en particulier ;

De venir en aide à ceux de ses membres que la maladie ou des accidents obligeraient de s'adresser à elle pour quelques secours ;

D'engager enfin tous ceux qui en feront partie, à pratiquer mutuellement tout ce que la confraternité, la philantropie et l'honneur national prescrivent aux enfants d'une même patrie.

(1) Adoptés et approuvés par des assemblées générales des membres de la Société, tenues en conformité à l'Acte d'incorporation, le 18 mai 1852, le 29 avril 1857, le 5 septembre 1859, le 9 avril 1860, le 14 octobre 1861, le 7 septembre 1868, et le 2 septembre 1872. Ces règlements sont actuellement en force, sauf quelques légères modifications qui ont fait disparaître la limitation du nombre des membres honoraires de la Société.

ARTICLE III.—Pourront devenir membres de cette Société tous les Canadiens au dessus de 16 ans, d'origine française, paternelle ou maternelle, *ou de l'un et l'autre côté*, qui s'engageront à souscrire aux règlements adoptés et paieront la contribution voulue.

ARTICLE IV.—La Société, en assemblée générale, pourra, moyennant une majorité des trois quarts des voix présentes, rayer des régistres et rejeter de son sein, tout membre qui compromettrait l'honneur ou l'intérêt de la Société, pourvu toujours qu'avis préalable de tel procédé ait été donné régulièrement à l'assemblée générale précédente, ou aux assemblées de sections qui auront précédé celle où devra se discuter l'élimination, de même qu'au membre incriminé, auquel on donnera ainsi l'occasion de se justifier.

ARTICLE V.—Un membre une fois rejeté ne pourra rentrer dans la Société qu'à la majorité des trois quarts des membres présents lorsqu'il briguera l'honneur d'une réadmission.

ARTICLE VI.—1. Une diffamation publique.

2. Une conduite publique en opposition directe aux règlements, aux décisions, ou aux délibérations de la Société.

3. Une affiliation à toute société ou association quelconque dont le but serait en opposition à celui de la Société Saint-Jean-Baptiste.

ARTICLE VII.—Afin de faciliter les réunions de la Société en évitant de trop grands déplacements des membres, la cité de Québec sera divisée en trois sections, savoir :

La *Section Notre-Dame*, comprenant la haute-ville et la basse-ville jusqu'à la rue Saint-Roch.

La *Section Saint-Jean*, comprenant les faubourgs Saint-Jean et Saint-Louis ;

La *Section Saint-Roch*, comprenant les faubourgs Saint-Roch et Saint-Valier ;

Les parties de la banlieue non comprises dans les limites de la cité légale appartiendront à la section qui les avoisine.

ARTICLE VIII.—Il y aura une assemblée générale de la Société le premier lundi du mois de septembre de chaque année.

ARTICLE IX.—Le comité de régie fera convoquer une assemblée générale en juin, laquelle devra s'occuper spécialement de la fête patronale de la Société et des arrangements qui y ont rapport.

ARTICLE X.—Il y aura aussi des assemblées générales de la Société, pour des fins spéciales, chaque fois que la majorité du comité général de régie le jugera nécessaire. Telles assemblées seront convoquées par le président, ou en son absence, ou sur son refus de ce faire, par le président-adjoint, ou par un des vice-présidents, par avis publié dans les journaux français de la cité, indiquant le lieu, le jour, l'heure, et le but de telle assemblée, sous la signature du secrétaire-archiviste.

ARTICLE XI.—Le *quorum* des assemblées générales sera composé d'au moins vingt-cinq membres.

ARTICLE XII.—Lorsqu'un des jours désignés pour assemblée ou célébration sera fête chômée par l'Eglise Catholique ou un dimanche, la réunion aura lieu le lendemain.

ARTICLE XIII.—Toute assemblée pourra s'ajourner d'un jour à l'autre.

ARTICLE XIV.—A la mort d'un officier ou d'un des membres du comité de régie de la Société Saint-Jean-Baptiste, le secrétaire devra notifier chaque membre du comité d'avoir à assister, avec insignes, aux funérailles du membre défunt.

ARTICLE XV.—Outre les assemblées générales de la Société, il y aura des assemblées trimestrielles de chacune des sections. Et dans le mois de juin de chaque année, elles pourront de plus convoquer deux assemblées spéciales. Les jours seront choisis par les présidents sectionnaires qui en feront donner avis par leurs secrétaires.

ARTICLE XVI.—Les assemblées sectionnaires adopteront pour leurs convocations le mode qu'elles jugeront le plus convenable et le moins dispendieux.

ARTICLE XVII.—Elles procèderont à la discussion des procédés qu'elles jugeront propres à promouvoir le bien et l'intérêt de la Société.

ARTICLE XVIII.—Elles pourront inscrire des membres dont elles devront demander l'admission à l'assemblée générale suivante, qui rejettera ou confirmera leur réception.

ARTICLE XIX.—Elles discuteront tout ce que leur offrira leur président, soit de la part du comité général de régie, soit de celle de deux membres de la section.

ARTICLE XX.—Elles règleront les affaires de finance et autres qui regarderont la section

ARTICLE XXI.—Elles devront faire rapport de leurs procédés par la voie de leurs secrétaires en assemblée générale.

ARTICLE XXII.—Tout membre d'une section aura le droit d'assister aux assemblées d'une autre section, mais seulement avec voix consultative et sans pouvoir y voter.

ARTICLE XXIII.—Toute assemblée de section pour avoir droit délibératif devra se composer d'au moins dix membres.

ARTICLE XXIV.—La Société aura les officiers suivants, dont l'élection se fera chaque année comme plus bas arrêté :

Un Président,
Un Assistant-Président,
Six Vice-Président, (2 dans chaque section),
Un Trésorier,
Un Assistant-Trésorier,
Trois Sous-Trésoriers, (1 dans chaque section),
Un Secrétaire-Archiviste,
Un Assistant-Secrétaire-Archiviste,
Un Commissaire-Ordonnateur,
Six Sous-Secrétaires, (2 dans chaque section),
Six Sous-Commissaires-Ordonnateurs, (2 dans chaque section),
Neuf Percepteurs, (3 dans chaque section).
Et six Députés-Auditeurs, (2 dans chaque section).

ARTICLE XXV.—Le comité de régie choisira parmi les auditeurs deux d'entre eux qui devront auditer les comptes du trésorier-général.

ARTICLE XXVI.—L'élection des officiers de la Société et des membres formant le comité de régie aura lieu à l'assemblée générale qui se tiendra le premier lundi du mois de septembre chaque année, après avis des jour, lieu et heure de la dite assemblée, donné huit jours avant celui de la dite assemblée, par le secrétaire-archiviste.

ARTICLE XXVII.—L'élection des officiers de chaque section de la Société Saint-Jean-Baptiste se fera par les membres de chaque section respective, et sera rapportée à l'assemblée générale convoquée pour le premier lundi de septembre de chaque année, selon l'article VIII des statuts et règlements de la Société.

ARTICLE XXVIII.—Le président devra présider toutes les assemblées générales, ainsi que celles du comité de régie, y maintenir l'ordre, et veiller en général à l'exécution fidèle des règlements, statuts et procédés de la Société. C'est dans le but de faciliter sa tâche que les pouvoirs les plus étendus lui sont confiés; ainsi il pourra en tout temps, de son propre chef, ou à la suggestion d'un autre membre, exiger l'exhibition des régistres de chacun des officiers. En cas de division égale dans les votes, le président pourra donner sa voix qui sera prépondérante.

ARTICLE XXIX.—L'article précédent s'applique à l'assistant-président en cas de mort, de résignation ou d'absence du président.

ARTICLE XXX.—En cas d'absence des deux présidents le comité de régie, ou l'assemblée générale, nommera celui qui devra en remplir temporairement les fonctions.

ARTICLE XXXI.—Les vice-présidents agissent dans leur section comme le fait le président dans les assemblées générales, le plus âgé des deux prenant le nom et les fonctions de président sectionnaire.

ARTICLE XXXII.—Les dispositions des trois articles précédents s'appliquent aux autres officiers.

ARTICLE XXXIII.—En cas de résignation d'un des officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste, le comité devra accepter ou rejeter la dite résignation.

ARTICLE XXXIV.—Le trésorier (ou à son défaut son assistant) choisira pour la collection des revenus de la Société, des personnes avec lesquelles il est autorisé à traiter pour leur salaire. Il délivrera aux sous-trésoriers des cartes d'admission pour être distribuées aux membres de la Société sur paiement de leurs contributions; devra recevoir les deniers qui lui seront confiés, les déposer dans une banque d'épargne, en rendre compte à l'assemblée générale du premier lundi de septembre, et chaque fois qu'il en sera requis par le comité de régie, et ne s'en désaisir que sur un vote du comité de régie, certifié par le seing du secrétaire. Il devra aussi remettre les pièces à l'appui de ses comptes au secrétaire-archiviste qui les certifiera et les conservera.

ARTICLE XXXV.—Les sous-trésoriers feront faire la collection des argents dûs à la Société, sous la direction du trésorier général, tel que réglé par l'article précédent. Ils devront lui rendre compte du nombre de cartes qu'ils en auront reçues ainsi que des argents qu'ils auront perçues, chaque fois qu'ils en seront requis par le trésorier-général ou par le comité de régie. Ils transmettront aussi dans le même temps un rapport de l'état des affaires de leur section pour l'année expirée.

ARTICLE XXXVI.—Le secrétaire-archiviste (ou en son absence son assistant) rédigera, tiendra, conservera, les procès-verbaux des assemblées générales, les minutes du comité général de régie, et tous les documents qui ont rapport à la Société. Il entrera dans des livres séparés les procédés des assemblées générales et ceux du comité de régie. Il tiendra aussi un livre dans lequel seront transcrits les comptes rendus du trésorier-général.

ARTICLE XXXVII.—Les sous-secrétaires agiront comme secrétaires dans les assemblées de leur section, le plus âgé des deux devenant alors le principal. Ils devront tenir régistre et copies des documents ayant rapport aux procédés de leur section et remettre les originaux au secrétaire-archiviste qui les conservera. Les sous-secrétaires feront parvenir les convocations aux membres de leur section, selon l'ordre que leur en donnera le vice-président de section. Ils seront aux ordres des vice-présidents et du comité de leur section. Ils seront aussi tenus de se conformer aux ordres qu'ils recevront du président et du comité général de régie.

ARTICLE XXXVIII.—Le commissaire-ordonnateur agissant sous la directions du président et du comité de régie, sera chargé de tous les arrangements d'intérieur et d'extérieur. Il aura à ses ordres dans les occasions solennelles, les sous-commissaires et les percepteurs Et il pourra en outre requérir les services d'autres membres de la Société pour l'aider dans ses fonctions.

ARTICLE XXXIX —Les sous-commissaires (le plus âgé ayant la préséance) agiront dans leur section comme le commissaire-ordonnateur en assemblée générale.

ARTICLE XL.—Les députés-auditeurs serviront à remplacer, à aider les sous-commissaires dans les occasions solennelles; mais leurs fonctions essentielles et particulières seront de collationner les livres des trésoriers et des secrétaires, de l'état desquels ils devront faire un rapport annuel à leur section et à l'assemblée générale.

ARTICLE XLI.—Le comité général de régie sera composé des présidents, trésorier, secrétaire-archiviste, du commissaire-ordonnateur et de leurs assistants, des vice-présidents, des sous-secrétaires, des sous-trésoriers, des sous-commissaires-ordonnateurs, des percepteurs et des députés-auditeurs, et de quinze autres membres de la Société. Le *quorum* du dit comité sera de neuf membres. Il aura la direction et l'administration des affaires, de même que des fonds de la Société. Il devra rendre compte de ses opérations à l'assemblée générale du premier lundi de septembre. Dans le cas de malversations de la part de quelqu'un de ses membres, il sera du devoir du comité de le rapporter à l'assemblée générale pour y être jugé. Le comité général de régie sera tenu de se conformer aux règles de conduite qu'il recevra de la Société en assemblée générale, dont en un mot il fera exécuter les ordres et les résolutions. Le comité de régie sera convoqué sur l'ordre du président ou, en cas d'absence de celui-ci, sur l'ordre de l'assistant-président, ou à la réquisition de six membres du comité, adressée au secrétaire.

ARTICLE XLII.—Le comité général de régie aura droit de faire les règlements nécessaires pour la bonne administration de la Société.

ARTICLE XLIII.—Les comités de régie sectionnaires seront composés des officiers de chaque section dont cinq formeront un *quorum*. Ils rempliront par rapport à leur section les mêmes fonctions que le comité général vis-à-vis de la Société. Les mêmes règles devront les régir. Ils surveilleront l'emploi des fonds qui auront été mis à la disposition de leur section pour être distribués en œuvres de charité et de bienfaisance. Les officier généraux de la Société pourront assister aux délibérations des comités sectionnaires, mais seulement avec voix consultative

ARTICLE XLIV.—Tout membre de la Société sera tenu de payer une contribution de un écu par année, payable d'avance.

ARTICLE XLV.—La Société délivrera à chaque membre une carte d'admission qui servira de preuve du paiement de la contribution. Et tout membre qui n'aurait pas payé sa contribution avant le 24 juin de chaque année, ne pourra assister aux assemblées de la Société, ni marcher dans ses rangs lorsqu'elle sortira en corps pour la célébration de la fête patronale, ou pour quelque autre objet que ce soit.

ARTICLE XLVI.—Tout membre qui laisserait arriver l'assemblée générale du premier lundi de septembre sans payer sa contribution, devra être rayé des registres de la Société.

ARTICLE XLVII.—Un membre ainsi rayé en vertu de l'article précédent ne pourra faire de nouveau partie de la Société qu'en suivant les formalités

voulues pour l'admission des membres et en payant d'avance sa contribution.

ARTICLE XLVIII.—Tout membre s'engage à se soumettre aux décisions de la majorité, aux règlements de la Société, aux ordres justes et légitimes de ses officiers.

ARTICLE XLIX.—La Société aura le droit et pouvoir de choisir et nommer vingt-cinq (25) membres à vie seulement, lesquels auront les mêmes droits que les autres membres et paieront une fois pour toutes la somme de dix piastres ($10) chacun, cette somme tenant lieu de la contribution annuelle. Les membres à vie seront remplacés par d'autres à leur décès.

ARTICLE L.—La Société aura le droit et pouvoir d'élire douze (12) membres honoraires, ce nombre ne devant jamais être augmenté, ce qui donnera une valeur réelle à cette charge honorifique. Ces douze membres devront être choisis parmi les Canadiens de distinction en dehors de Québec.

ARTICLE LI.—Il sera nommé un chapelain général de la Société ainsi que des chapelains sectionnaires.

ARTICLE LII.—Les fonds de la Société, provenant des contributions obligatoires, ne pourront être employés que pour des fins de nécessité ou d'utilité générale et sur l'ordre du comité général de régie, sauf les cas mentionnés dans les deux articles suivants.

ARTICLE LIII.—A l'avenir, chaque section de la Société aura droit aux argents versés par elle, entre les mains du trésorier-général, pour en former un fonds de secours separé, que chacune d'elle consacrera à des actes de bienfaisance envers ceux de ses membres que la maladie ou des accidents auraient rendus pour un temps incapables de pourvoir à leur subsistance et à celle de leur famille. Pour former le dit fonds de secours, chaque dite section chargera en sus de la contribution annuelle une somme de vingt-cinq centins à chacun de ses membres.

ARTICLE LIV.—Afin que les secours puissent être accordés avec toute la célérité possible, les vice-présidents de section sont chargés, sur demande à eux faite par écrit, de s'informer de l'état des membres requérant des secours et de leur faire payer sur le fonds de leur section, par le trésorier de la Société, en vertu d'un ordre signé par eux, les sommes qu'ils auront jugé convenable d'accorder. Ils feront rapport de leurs procédés à l'assemblée de leur section.

ARTICLE LV.—La bannière principale de la Société sera de couleur verte et blanche, et portera représentés : saint Jean-Baptiste et un castor, entourés d'une guirlande de feuilles d'érable, avec l'inscription : *Société Saint-Jean-Baptiste de Québec*, et la devise : *Nos institutions, notre langue et nos lois.*

ARTICLE LVI.—Chaque section pourra avoir une ou plusieurs bannières distinctives, de même que drapeaux avec inscriptions, emblèmes ou devises approuvés par le comité général de régie. Le fond de ces bannières devra être des mêmes couleurs que celui de la bannière principale.

ARTICLE LVII.—Les bannières, drapeaux et autres insignes appartenant à la Société, à part de la fête patronale, ne sortiront que dans les occasions importantes où la Société jugerait à propos de sortir en corps.

ARTICLE LVIII.—Le sceau de la Société portera un Jean-Baptiste et un castor entouré d'une guirlande de feuilles d'érable, avec les mots : *Société*

Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec, et la devise : *Nos institutions, notre langue et nos lois.* Ce sceau sera confié au président et au secrétaire-archiviste.

ARTICLE LIX.—Les insignes que devra porter chaque membre dans les occasions solennelles consisteront en un ruban *vert* et *blanc* portant le castor et les mêmes inscriptions que celles du sceau de la société. On y ajoutera en été une feuille d'érable.

ARTICLE LX.—Les officiers, outre l'insigne particulier à chaque membre, porteront des marques distinctives qui seront indiquées par le comité de régie.

ARTICLE LXI.—Les correspondances devront être adressées au secrétaire-archiviste qui les communiquera au comité de régie à la première assemblée après leur réception.

ARTICLE LXII.—La Société adopte comme national le chant Canadien connu vulgairement sous le nom de : *A la Claire Fontaine.*

ARTICLE LXIII.—La Société ne pourra se dissoudre qu'à la demande des sept-huitièmes des membres. Les fonds qu'elle aurait à sa disposition après les dettes payées, seront divisés par parties égales entre les établissements charitables canadiens-français, catholiques romains.

ARTICLE LXIV.—Les statuts de la Société Saint-Jean-Baptiste adoptés à une assemblée générale des membres tenue à Québec le 16 août 1842, ainsi que tous autres statuts et règlements de la dite Société relatifs aux matières contenues dans les présents règlements et contraires à iceux, sont et demeureront révoqués.

III.—ACTES DU PARLEMENT DU CANADA RELATIFS A LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC.

§ 1.—*Acte d'incorporation* (1).—Attendu qu'il existe dans la cité de Québec, en cette province, une association sous le nom de Société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec, formée de Canadiens d'origine française, soit du côté de leur père ou de leur mère, ou de l'un et de l'autre, qui se sont associés ensemble dans le but de promouvoir par toutes les voies légales, les intérêts nationaux, industriels et sociaux de la masse de la population du Canada en général et de cette cité en particulier, et d'engager tous ceux qui en feront partie à pratiquer mutuellement tous les actes de bienfaisance et de philantropie que la confraternité et l'honneur national prescrivent aux enfants d'une même patrie ; et attendu que l'honorable René Edouard Caron, président, l'honorable Louis Panet, président-adjoint, et Messieurs Ulric Joseph Tessier, Abraham Hamel, Joseph Hamel, jeune, François Edouard Hamel, Georges Honoré Simard, Pierre V. Bouchard, Amable Pelletier, Thomas J. Gauvin, Charles Pierre Pelletier, Hypolite Dubord, Ives Tessier, Flavien Babineau, Eugène Chinic, François-Xavier Frenette, François Parent, Isaïe Gaudry, Isaïe Gingras, Pierre Dorion, Pierre G. Huot, Philéas Méthot, Gaspard Lortie, Louis Balté, Joseph Allard, Pierre Antoine Gagnon, Etienne Michon, François DeFoy, Mathias Marcotte, Julien Chouinard, A. T. LeDroit et Jean-Baptiste Adjutor Chartier, officiers de la dite association maintenant en exercice, ont, par leur pétition

(1) Canada, 12 Victoria, chapitre 148, (30 mai 1849).

à la législature, représenté que la dite association a déjà acquis des droits à la reconnaissance publique pour les actes de bienfaisance et de philantropie qu'elle a exercés pour atteindre le but que se propose la dite association; et attendu qu'ils ont en outre représenté qu'afin d'obtenir plus efficacement les avantages résultant de cette association, il est nécessaire que la dite association soit incorporée; et attendu qu'il convient d'accéder à la demande des pétitionnaires, sujette néanmoins aux dispositions ci-après établies; qu'il soit en conséquence statué par la Très-Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un acte passé dans le Parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, intitulé: *Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada*; et il est par le présent statué, par la dite autorité, que les dits officiers, et toutes autres et telles personnes qui sont maintenant ou qui deviendront ci-après membres de la dite association, en conformité aux dispositions de cet acte et des règlements passés et en vigueur en conformité aux dispositions d'icelui, seront et sont par le présent constitués en un corps politique et incorporé sous le nom de «Société Saint Jean-Baptiste de la cité de Québec,» et sous le dit nom, auront succession perpétuelle, avec un sceau commun, s'ils jugent à propos d'en avoir un, lequel sceau, ils pourront changer et altérer chaque fois qu'ils le jugeront convenable, et ils pourront poursuivre et être poursuivis dans toutes les cours de loi ou d'équité, et pourront acquérir et posséder des propriétés mobilières à aucun montant, et aussi des propriétés immobilières d'une valeur qui n'excédera pas, en aucun temps, dix mille louis courant, et ils pourront les aliéner et en acquérir d'autres à la place, n'excédant pas la valeur susdite, et auront tous les autres pouvoirs nécessaires pour mettre cet acte à effet, conformément à son vrai sens et teneur; et toute propriété mobilière et immobilière qui appartient maintenant à la dite association, ou qu'elle possède en fideicommis pour la dite associat on, ou pour sa propre utilité, deviendra, après la passation du présent acte, la propriété de la corporation constituée par le présent; et toutes les dettes dues à la dite association, ou toutes les obligations contractées en sa faveur, ou en la faveur d'aucun officier de la dite Société, ou d'aucune personne agissant en son nom, seront, à compter du même temps, censées dues à la dite corporation, et avoir été contractées en sa faveur; et toutes les dettes dues à la dite association, et toutes les obligations contractées par elle, ou par aucun de ses officiers ou personne agissant en son nom, seront à compter du même temps, censées dues par la dite corporation, et avoir été contractées par elle; et la dite corporation pourra exiger et poursuivre et obtenir le recouvrement des dits biens, dettes et obligations, tout comme elle pourra être poursuivie pour les mêmes fins.

II. Pourvu toujours, et qu'il soit statué, que la dite corporation n'aura le droit de posséder aucune propriété, ni d'en jouir pour elle et en son nom, en fidéicommis, à moins que la dite propriété ne provienne des sources suivantes ou qu'elle n'ait été achetée à même les deniers provenant des dites sources, savoir: des propriétés de la Société qui sont transportées par le présent à la dite corporation; des honoraires d'admission des membres qui n'excèderont en aucun cas deux louis courant, par chaque membre; des souscriptions annuelles des membres pour les fins générales de la corporation, qui n'excèderont en aucun cas deux louis courant par année; des contributions des membres au fonds de bienfaisance de la dite corporation; des donations ou legs faits à la dite corporation; des deniers provenant des amendes et pénalités légalement imposées par les règlements;

et pourvu toujours que les propriétés et fonds de la dite corporation, soient employés exclusivement aux fins suivantes, savoir: à défrayer les dépenses courantes de la corporation pour les fins de son institution, et au secours des personnes que la corporation croira devoir secourir, conformément aux règlements de la corporation alors en force et aux dispositions du présent acte.

III. Et qu'il soit statué, que les officiers de la dite association seront un président, un président-adjoint, six vice-présidents, un trésorier, un trésorier-adjoint, trois sous-trésoriers, un secrétaire-archiviste, un secrétaire-adjoint, six sous-secrétaires, un commissaire-ordonnateur, six sous-commissaires-ordonnateurs, neuf percepteurs, six députés-auditeurs; et les affaires de la dite corporation seront transigées par un comité général de régie composé des président, trésorier, secrétaire-archiviste, et de leurs adjoints, du commissaire-ordonnateur, des vice-présidents et sous-secrétaires, et de quinze autres membres de la dite corporation, lesquels dits officiers et comité général de régie seront choisis, et élus par motion à la majorité des voix des membres présents dans l'assemblée générale qui se tiendra le premier lundi du mois de septembre de chaque année qui suivra la présente, et avis suffisant des jour, lieu et heure de la dite assemblée générale et annuelle, sera donné huit jours avant celui de la dite assemblée, par le secrétaire-archiviste; pourvu toujours que si la dite élection n'a pas lieu, dans le cours d'aucune année, au jour ci-dessus fixé, le Président, ou, en son absence, ou sur son refus de ce faire, le président-adjoint, ou l'un des vice-présidents de la corporation, pour le temps d'alors, convoquera à cet effet, une assemblée générale, pour quelque autre jour subséquent, en la manière susdite; et pourvu aussi que la première assemblée pour l'élection des officiers et du comité générale de régie, aura lieu dans les trois mois qui suivront immédiatement la passation du présent acte, laquelle assemblée sera convoquée par le secrétaire-archiviste, et sera annoncée huit jours d'avance dans deux ou plusieurs journaux publiés dans la Cité de Québec.

IV. Et qu'il soit statué, que le comité général de régie de la dite Corporation aura droit de faire les règlements nécessaires pour la bonne administration d'icelle, lesquels devront être approuvés dans une assemblée générale des membres de la dite corporation, et après telle approbation les dits règlements ne pourront être changés, altérés, modifiés ou abrogés, qu'après qu'il aura été donné avis de tel changement, altération, modification ou abrogation, un mois au moins avant le jour auquel on se proposera de les faire, et à moins qu'il n'aient été approuvés par les deux tiers des membres présents à l'assemblée à laquelle ils seront mis aux voix; pourvu toujours, que les dits règlements ne soient en aucune manière contraires aux lois du Bas-Canada, ou aux dispositions du présent acte.

V. Et qu'il soit statué, que toutes les fois que la majorité du Comité général de régie aura décidé qu'il est nécessaire de convoquer une assemblée générale des membres de la dite corporation pour une fin spéciale autre que celle de l'élection des officiers, telle assemblée pourra être valablement convoquée par le président, ou, en son absence, ou sur son refus de ce faire, par le président-adjoint, ou par un des vice-présidents, par un avis publié dans les journaux de la cité de Québec, indiquant le lieu, le jour, l'heure et le but de telle assemblée, sous la signature du secrétaire-archiviste.

VI. Et qu'il soit statué, que les règlements de la dite association, en autant qu'ils ne répugneront pas au présent acte, ou aux lois du Bas-Canada, seront les règlements de la corporation établie par le présent, jusqu'à ce qu'ils soient abrogés ou changés comme susdit.

VII. Et qu'il soit statué, que les officiers actuels de la dite association seront les officiers de la corporation jusqu'à ce que d'autres officiers soient élus à leur place, à l'assemblée qui aura lieu, tel que pourvu plus haut.

VIII. Et qu'il soit statué, que dans toutes les poursuites ou actions contre la dite corporation, la signification de procédures au domicile du secrétaire-archiviste d'icelle, sera une signification suffisante des dites procédures pour toutes les fins de la loi.

IX. Et qu'il soit statué, qu'aucune personne, qui ne sera sous aucun autre rapport disqualifiée comme témoin dans une action ou poursuite à laquelle la dite corporation sera partie, ne sera considérée disqualifiée comme tel, à raison de ce qu'elle est, ou qu'elle a été, en aucun temps, membre, officier ou serviteur de la dite corporation.

X. Et qu'il soit statué, que les membres de la dite corporation ne seront pas responsables personnellement d'aucune dette de la dite corporation.

XI. Et qu'il soit statué, que la dite corporation ne sera dissoute, ni ses biens partagés, entre les membres ou autrement, à moins que ce ne soit en vertu des dispositions des règlements adoptés par les sept-huitièmes au moins des membres de la corporation, ni à moins que les dits règlements ne le prescrivent, et que les fonds de la dite corporation ne suffisent pleinement pour payer les réclamations existantes contre la dite corporation ; pourvu toujours, que rien de contenu dans le présent ne s'interprètera de manière à empêcher aucun membre de se retirer, en aucun temps, de la dite corporation, après avoir payé les arrérages qu'il devra à la caisse de la dite corporation, y compris sa souscription annuelle pour l'année courante.

XII. Et qu'il soit statué, que le dit comité général de régie de la dite corporation, publiera annuellement dans le mois de janvier, dans quelque journal de la cité de Québec, un état du montant des fonds, biens, dettes et obligations de la dite corporation, certifié par le trésorier d'icelle; et que l'abrogation ou modification du présent acte ne sera pas considérée comme une infraction des droits de la dite corporation.

XIII. Et qu'il soit statué, que le présent acte sera considéré comme acte public, et comme tel, il en sera pris connaissance dans toute cour de justice, par tous juges, juges de paix, et tous autres qu'il appartiendra, sans qu'il soit spécialement allégué.

§ 2.—*Amendements à l'acte d'incorporation* (1).—Attendu que certains officiers et membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec ont, dans leur pétition à la législature, exposé qu'en conséquence de la prédominance du choléra à Québec, pendant la durée presqu'entière des trois mois qui ont suivi la date de l'acte passé dans la douzième année de Sa Majesté, intitulé : *Acte pour incorporer la Société Saint-Jean-Baptiste de la cité de Québec*, et pour d'autres causes, la première assemblée pour l'élection des officiers et du comité général de régie de la corporation n'a pas eu lieu, tel que voulu par la troisième section du dit acte, et ont demandé d'être relevés des conséquences résultant du défaut de telle assemblée et aussi certaines modifications au dit acte : à ces causes, qu'il soit statué par la Très-Excellente Majesté de la Reine, par et de l'avis et consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative de la province du Canada, constitués et assemblés en vertu et sous l'autorité d'un acte passé dans le parlement du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et intitulé : *Acte pour réunir les provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le gouvernement du Canada*, et il est

(1) Canada, 13-14 Victoria, chapitre 128, (24 juillet 1850).

par le présent statué par l'autorité susdite, que les troisième et septième sections de l'acte ci-dessus en premier lieu mentionné, soient et elles sont par le présent abrogées.

II. Et qu'il soit statué, que les officiers de la dite corporation consisteront en un président, un assistant-président, six vice-présidents, un trésorier, un assistant-trésorier, trois sous-trésoriers, un secrétaire-archiviste, un assistant-secrétaire, un commissaire-ordonnateur, un assistant-commissaire-ordonnateur, et six sous-secrétaires, et de tels autres officiers qu'il deviendra nécessaire de nommer, et que les affaires de la dite corporation seront conduites par un comité général de régie qui se composera des officiers ci-dessus et de quinze membres adjoints, lesquels officiers et comité général de régie, seront élus annuellement d'après les règlements de la dite association et aux époques fixées par les dits règlements, et les officiers, de même que le comité, ainsi élus en aucun temps, demeureront en charge jusqu'à ce qu'il en soit élu d'autres en leur place, et les assemblées générales à cet effet seront convoquées au moyen d'avertissements dans un ou plusieurs journaux publiés dans la cité de Québec.

III. Et qu'il soit statué, que nonobstant tout ce que peut contenir le dit acte mentionné en premier lieu, nul acte fait en sa qualité officiel, depuis l'expiration des trois mois qui ont suivi la passation du dit acte, par une personne qui, au temps de la passation du dit acte, était officier de la dite association incorporée en vertu d'icelui, ne sera pris ou considéré comme illégal ou invalide, mais il sera pris et considéré comme aussi régulier, valide et efficace à toutes fins et attentions, que s'il eût été fait par un officier élu à cette assemblée tenue pendant les dits trois mois.

IV. Et qu'il soit déclaré et statué, que tous ceux qui étaient officiers de l'association incorporée sous l'autorité du dit acte, au temps de la passation d'icelui, ont toujours continué à être et sont encore actuellement officiers de la dite corporation dans leurs différentes qualités respectives, et continueront comme tels jusqu'à ce qu'il en soit élu d'autres à la place, à une assemblée tenue en la manière pourvue plus haut.

§ 3.—*Acte déclarant propriété publique le monument des braves de* 1760, *érigé à Sainte-Foye* (1) —Considérant que la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec a, dans sa pétition à la législature, représenté que cette Société, voulant perpétuer la mémoire des Braves, français et anglais, vainqueurs et vaincus, qui succombèrent dans la bataille dite « La bataille de Sainte-Foye, » le vingt-huit avril, mil sept cent soixante, elle résolut, dès l'année mil huit cent cinquante-quatre, de leur élever un monument sur le lieu même où fut livré le combat en question, et aussi près que possible du « moulin de Dumont, » si célèbre dans l'histoire de cette bataille ; que la dite Société, désireuse de mettre à exécution un aussi noble projet, acheta en mil huit cent cinquante-cinq le terrain nécessaire pour y asseoir et ériger ce monument, et que le dix-huit juillet de la même année, eut lieu la pose de la pierre angulaire par Son Excellence le général Rowan, C. B., alors administrateur du gouvernement du Canada, et qu'au moyen de souscriptions volontaires fournies par diverses localités de la province, et par les sujets de Sa Majesté appartenant à toutes les classes et à toutes les origines, la Société a vu ses vœux se réaliser, et a pu élever sur la plaine historique de Sainte-Foye, une colonne couronnée aujourd'hui par la Statue due à la munificence de Son Altesse Impériale le prince Napoléon Bonaparte ; et que le dix-neuf octobre mil huit cent soixante-et-trois, le monument fut inauguré par Son Excellence le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte

(1) Canada, 27-28 Victoria, chapitre 55, (30 juin 1864).

Monk, Gouverneur-Général de l'Amérique Britannique du Nord, et que la Société, considérant qu'un monument ainsi érigé au moyen de souscriptions recueillies dans différentes parties de la province, et fournies par les canadiens en général, sans distinction de classes ni d'origines, doit être regardé comme monument essentiellement national, et qu'elle désire qu'il soit déclaré propriété publique, et qu'elle a demandé qu'il soit passé une loi à cette fin ; et qu'il est juste d'accéder aux conclusions de sa demande : à ces causes, Sa Majesté, par et de l'avis et du consentement du conseil législatif et de l'assemblée législative du Canada, décrète ce qui suit :

1. Le monument décrit au préambule, avec ses dépendances et le terrain sur lequel il est élevé, c'est-à-savoir : un lopin de terre acheté par la Société Saint-Jean-Baptiste de demoiselle Julie Henriette Guillet dit Tourangeau, par acte fait et passé par-devant Mtre Philippe Huot et son confrère, notaires, à Québec, le dix-neuf juin, mil huit cent cinquante-cinq, et situé dans la Banlieue de la cité de Québec, sur le chemin de Sainte-Foye, formant autrefois partie de la propriété de la dite demoiselle Tourangeau, et contenant soixante pieds de front sur soixante de profondeur, mesure française, borné en front, vers le sud, par le chemin de Sainte-Foye, en arrière, vers le nord, et à l'est et à l'ouest, par la terre de la dite demoiselle Tourangeau, étant le dit lopin de terre, situé à la distance de cent vingt-six pieds de la terre de Julien Chouinard, écuyer, et ses lignes latérales courant parallèlement avec la ligne de division entre la dite demoiselle Tourangeau et le dit Julien Chouinard, écuyer, tel qu'indiqué sur le plan annexé au dit acte.—cesseront en vertu du présent, d'appartenir à la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, et seront et sont par le présent transférés à Sa Majesté, comme propriété publique, à toujours ; pourvu que rien de contenu au présent acte ne préjudiciera aux droits de tout créancier de la dite Société, dont les réclamations proviennent de la construction de ce monument, et que le dit monument et les appartenances d'icelui seront tenus en état de réparation par la dite Société et à ses frais.

2. Le présent sera réputé acte public.

IV.—TRANSLATION DES RESTES MORTELS DES BRAVES DE 1760.

§ 1.—MANIFESTE DE LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE AU PEUPLE CANADIEN.

Compatriotes,

La Société Saint-Jean-Baptiste se propose de faire, dans le cours de mai prochain, une solennité imposante ; elle doit aller relever en grande pompe des ossements humains qu'on a découverts, il y a quelques années, dans un champ qui borde le chemin de Sainte-Foye, à une demi-lieue de Québec. Vous dire quels sont ces restes, c'en est assez pour nous assurer votre concours le plus généreux et le plus efficace. Ces restes sont ceux de vos pères qui ont succombé dans une mémorable bataille, livrée en ce lieu même le 28 avril 1760.

L'armée française, commandée par le Chevalier de Lévis et composée en grande partie des milices canadiennes de Montréal et de Quebec, venait mettre le siège devant notre ville, occupée depuis plusieurs mois par les Anglais. Les deux armées se rencontrèrent sur la terre de Monsieur Dumont, appartenant aujourd'hui partie à M. Chouinard, partie aux héritiers Tourangeau. Après un combat acharné, après des prodiges de

valeur, la victoire se déclara en notre faveur, mais elle fut chèrement achetée, car on estime qu'environ quinze cents des nôtres tombèrent victimes de leur dévouement à la plus sainte des causes, ils luttaient contre l'invasion étrangère.

La bataille terminée, on creusa, sur le champ de bataille même, une fosse immense, où furent enfouis les morts, et parmi eux l'histoire signale le brave Colonel Rhéaume, commandant un bataillon de la milice de Montréal. Or, depuis plus de quatre vingt dix ans, ces glorieux restes gisent là exposés aux profanations des passants et foulés aux pieds par les animaux. Et c'est en les voyant balayés par les pluies et mêlés au limon des ruisseaux, que la Société Saint-Jean-Baptiste a cru que c'était une obligation pour nous de les relever et de les transporter dans un lieu plus convenable, par exemple dans le cimetière de l'Hôpital-Général, où reposent déjà ceux de leurs compagnons d'armes, morts dans cette asile des suites de leurs blessures. Ce pieux devoir sera l'occasion d'une grande démonstration à laquelle tous sans exception vous êtes appelés à prendre part. Dites-le, Canadiens, est-ce en vain que nous aurons compté sur vous? Songez que, pour plusieurs d'entre vous, ce sera un acte de piété filiale, car parmi ceux qui liront ces lignes il s'en trouvera plus d'un dont le père ou l'aïeul a succombé dans cette bataille.

Mais, si la Société Saint-Jean-Baptiste a pris l'initiative de ce projet, elle n'a pas de ressources assez puissantes pour faire seule les frais de son exécution, et elle se voit forcée de faire un appel à votre générosité. Des percepteurs nommés par elle vous visiteront à domicile et on ose espérer que vous leur ferez le meilleur accueil. Quels que soient vos moyens, donnez quelque chose. Si vous ne pouvez donner une piastre, donnez un écu ; si vous ne pouvez donner un écu donnez trente sols, quinze sols. Nous recevrons le denier du pauvre, l'obole de la veuve ; ce à quoi nous tenons surtout c'est que pas une seule famille ne nous refuse sa contribution toute légère qu'elle soit.

Et sachez-le, votre honneur national est intéressé à ce que cette fête ait lieu avec le plus grand éclat. Donnez afin de montrer que vous estimez le dévouement et la valeur de vos pères, donnez pour témoigner votre reconnaissance à ceux qui versèrent pour vous jusqu'à la dernière goutte de leur sang.

Si vos contributions répondent à notre attente, nous nous proposons, d'abord d'élever dans le cimetière de l'Hôpital-Général une colonne funéraire en mémoire de la cérémonie ; ensuite, nous poserons sur l'emplacement du champ de bataille les bases d'un monument, que nous pourrons montrer avec orgueil aux étrangers.

PH. J. JOLICŒUR,
Secrétaire-archiviste.

Québec, 3 avril 1854.

---

§ 2.—PROGRAMME DE LA FÊTE EN L'HONNEUR DES BRAVES DE 1760.

Cette grande solennité aura lieu lundi, le 5 juin 1854, à l'Eglise Notre-Dame de Québec.

Marche de la procession.

En tête—Un maréchal.
Une escouade de six sapeurs, marchant de front.

Un corps d'artilleurs, au centre le drapeau anglais, et le drapeau français, surmonté de l'aigle impérial, avec trois pièces d'artillerie, commandé par le capitaine Marceau.

Une division de carabiniers en trois compagnies ; la première commandée par le capitaine Martinette ; la deuxième, commandée par le capitaine Letarte ; et la troisième, commandée par le capitaine Gamache, sous le commandement immédiat de M. Louis LeMoine ; au centre de ces trois divisions sera placé le drapeau de Carillon.

La garde d'honneur militaire.

La bande Saint-Jean-Baptiste.

Le commissaire-ordonnateur avec quatre aides à cheval.

Neuf porteurs des coins du poële

Le char funéraire, tiré par six chevaux, escorté de deux drapeaux de la milice canadienne et haches d'armes.

Neuf porteurs des coins du poële.

L'honorable président de la Société, accompagné des présidents des autres Sociétés Saint-Jean-Baptiste.

Les officiers et sous-officiers de la garnison.

La bannière principale avec quatre lanciers.

L'honorable président-adjoint, accompagné par MM. le trésorier-général et le secrétaire-archiviste.

Les autres officiers généraux de la Société.

Le comité de régie.

Les présidents, vice-présidents et les officiers généraux de la Société, sortis d'office.

Les diverses députations des Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Canada.

La bannière de la section Saint-Jean, avec lanciers.

La section Saint-Jean, précédée des vice-présidents et des officiers de la section, avec un drapeau de la milice canadienne et lanciers au milieu de la section.

La bannière de la section Notre-Dame, avec lanciers.

La section Notre-Dame précédée des vice-présidents et officiers généraux de la section, avec le grand drapeau blanc et lanciers au milieu de la section.

La bannière de la section Saint-Roch, avec lanciers.

La section Saint-Roch, précédée des vice-présidents et officiers de la section, avec un drapeau de la milice canadienne et lanciers au milieu de la section.

La bannière des séminaristes externes, avec lanciers.

La section des séminaristes, précédée des vice-présidents et officiers de la section avec leurs drapeaux blancs et lanciers au milieu de la section.

Les sections se réuniront à huit heures et demie précises, savoir :

La section Saint-Jean à l'Institut Saint-Jean.

La section Notre-Dame, à l'Institut Canadien.

La section Saint-Roch, à la Chambre de Lecture de Saint-Roch.

La section des séminaristes, à leur lieu respectif.

De là, toutes les sections se rendront sur l'Esplanade où elles devront être réunies à neuf heures précises.

Les compagnies des pompiers canadiens s'assembleront au lieu de leurs réunions respectives pour se trouver à neuf heures sur l'Esplanade.

A neuf et demie précises la procession se mettra en marche et débouchera par les rues Saint-Louis, du Trésor et Buade, pour se rendre à l'église métropolitaine, où un *Dies Iræ* de Mozart, et un *Libera* solennel sera chanté par la Société Musicale des Amateurs Saint-Jean, sous la direction de M. Stanislas Drapeau, qui s'est adjoint pour la circonstance le

concours d'un grand nombre d'amateurs, qui formera un chœur d'environ 150 personnes, exercé par M. Ernest Gagnon, organiste de l'église Saint-Jean, qui touchera l'orgue, assisté d'un nombreux orchestre sous la direction de M. Ant. Belleau, professeur de musique.

Aussitôt après la cérémonie, la procession formera ses rangs et suivra les rues suivantes : Fabrique, Saint-Jean jusqu'à la porte, Saint-François, Aiguillon, Saint-Augustin, Saint-Jean pour se rendre sur la propriété de Julien Chouinard, écuyer ; là les restes des Braves de 1760 seront déposés à l'endroit où un monument sera erigé par les citoyens de Québec. Un discours de circonstance sera prononcé, par l'honorable colonel Taché. Le canon tirera 19 coups et il y aura trois décharges de mousqueterie. La cérémonie terminée, la société reviendra en corps et dans le même ordre. Arrivée à l'encoignure des rues Saint-Jean et Saint-Augustin, la Société se séparera. Chaque membre devra être muni de sa décoration et marchera avec ordre par rang de deux.

Adopté, OL. ROBITAILLE,
Commissaire-Ordonnateur.

PH. J. JOLICŒUR,
Secrétaire-Archiviste.

V.—POSE DE LA PIERRE ANGULAIRE DU MONUMENT DES BRAVES, SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ SAINT JEAN-BAPTISTE, LE 18 JUILLET, 1855.

Programme de la procession :

En tête—Un corps de police.

Une oriflamme aux couleurs de la Société, portée par un voltigeur à cheval.

Deux trompettes à cheval.

Un escadron de cavalerie des voltigeurs pompiers.

Le corps de l'Artillerie Royale, avec trois pièces de canon.

La bande du 16me régiment.—Le 16me régiment.

Un détachement des marins de la corvette française la *Capricieuse*.

Les Sociétés Nationales.

La Société Saint-Georges.—La Société Saint-Patrice.—La Société Saint-André.

Société Saint-Jean-Baptiste.

La bannière de la section des Frères, avec lanciers.

La section des élèves des Frères, avec drapeau au centre de la section.

Les élèves des Frères de la Pointe-Lévis.

La bannière blanche avec lanciers.

La section des séminaristes avec drapeaux et lanciers au centre de la section.

Une députation des descendants des Hurons en costume de guerre.

Le drapeau anglais et le drapeau français surmonté de l'aigle impérial, tous deux unis par une banderolle, portant les mots : Alma, Balaklava, Inkermann, et escortés d'une garde d'honneur.

La bande Saint-Jean-Baptiste.

Le commissaire-ordonnateur, avec ses députés, à cheval.

La bannière principale, avec quatre lanciers.

Les drapeaux de la Milice Canadienne, portés par les miliciens décorés de 1812 et 1813.

L'honorable président de la société.

Les officiers généraux de la Société.—Le comité de régie.

Les ministres, les juges, les conseillers législatifs, les membres de l'assemblée législative, le maire de Québec et les membres de la corporation, les magistrats, l'état major de la garnison et l'état major de la corvette française.

Les colonels et officiers de la Milice Canadienne.

Les présidents, ler vice-présidents et officiers généraux de la Société, sortis d'office.

Le drapeau de Carillon, avec une garde d'honneur.

La bannière de la section Notre-Dame, avec lanciers.

La section Notre-Dame, précédée des vice-présidents et officiers de la section, avec drapeaux de la milice canadienne et lanciers au milieu de la section.

La bannière de la section Saint-Roch.

La section Saint-Roch, précédée des vices-présidents et officiers de la section, avec le grand drapeau blanc et quatre haches d'armes au milieu de la section.

La bannière de la section Saint-Jean.

La section Saint-Jean, précédée des vices-présidents et officiers de la section, avec drapeau de la milice canadienne et lanciers au milieu de la section.

La bannière de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Foye, avec lanciers.

Le président, les officiers, et les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Foye.

Le corps typographique.

Le corps des pompiers, sous le commandement immédiat de M N. Wells, inspecteur du feu.—La compagnie du capitaine Martinette, la compagnie du capitaine Gleeson, la compagnie du capitaine Letarte, la compagnie du capitaine Wright, la compagnie du capitaine Boomer, la compagnie du capitaine Craig, la compagnie du capitaine Gamache, la compagnie du capitaine Corneil, la compagnie du capitaine Burns et la compagnie du capitaine Marceau.

La procession se formera sur l'Esplanade à une heure précise, P. M., d'où elle partira en débouchant par la barrière Saint-Louis, rue d'Auteuil, porte Saint-Jean, rue Saint-Jean dans toute sa longueur jusqu'à l'emplacement où le monument doit être érigé. Arrivés sur le terrain, les divers corps prendront la place qui leur sera assignée de manière à former un large carré dans le centre duquel se placeront tous les officiers.

Alors commencera la cérémonie de la pose de la pierre angulaire par Son Excellence le Gouverneur-Général. Après quoi, un discours de circonstance sera prononcé par l'honorable P. J. O. Chauveau.

Il y aura une salve d'artillerie de 21 coups de canon, trois décharges de mousqueterie et trois hourras en l'honneur de l'armée anglaise et de l'armée française.

La procession formera ses rangs dans le même ordre pour se rendre sur l'Esplanade où elle se séparera.

Les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste devront être munis de leur décoration.

N. B. Pendant la cérémonie de la pose de la pierre angulaire, on fera une collecte en faveur du monument.

Dans le cas de mauvais temps la procession aura lieu le lendemain.

Approuvé, Ol. Robitaille,
Commissaire-Ordonnateur.

Ph. J. Jolicœur,
Secrétaire-Archiviste.

VI.—LA SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE DE QUÉBEC ET LORD DUFFERIN.

§.—*Adresse présentée le 26 juin 1876.*

A Son Excellence le comte de Dufferin, Gouverneur Général de la Puissance du Canada.

« Qu'il plaise à Votre Excellence,

« Les membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec saisissent, avec empressement l'heureuse occasion qui leur est offerte de saluer en votre personne le représentant de Sa Majesté la Reine de la Grande Bretagne et d'Irlande, Impératrice des Indes. Votre présence au milieu de nous est un gage de l'intérêt qu'Elle nous porte, et nous sommes fiers de lui en témoigner aujourd'hui, par votre entremise, notre sincère reconnaissance.

« Loyaux sujets de l'Angleterre, nous remplissons ici un devoir dont vos éminentes qualités personnelles nous rendent l'accomplissement facile.

« Citoyens de Québec, nous ne pouvons oublier les nombreuses marques de votre bon vouloir pour notre vieille cité, nous aimons à voir dans vos efforts pour l'embellir la preuve de votre sympathie pour la race canadienne-française, dont Québec fut le berceau, et dont il reste le principal boulevard ; et nous sommes heureux qu'il nous soit donné de vous en exprimer notre gratitude, pendant la journée solennelle où nous nous réunissons pour célébrer notre fête nationale, et témoigner de notre attachement inébranlable à nos institutions, à notre langue et à nos lois.

« Que Votre Excellence veuille bien accepter nos plus sincères remerciements pour l'honneur insigne qu'Elle nous fait aujourd'hui ; nous vous prions en même temps, au nom de tous les Canadiens-Français représentés par la Société Saint-Jean-Baptiste, d'agréer l'expression des vœux que nous formons pour votre bonheur, celui de votre gracieuse compagne, madame la comtesse de Dufferin, et de toute votre honorable famille. »

« C. J. L. LAFRANCE,

« Président de la Société Saint Jean-Baptiste de Québec.

« J. O. FONTAINE,

« Secrétaire. »

§ 2.—*Réponse de Lord Dufferin.*

« Messieurs,

« Je dois vous remercier de la chaleureuse bienvenue que vous avez bien voulu me faire comme représentant de Sa Majesté la Reine, notre très-gracieuse Souveraine.

« Je sais bien que dans aucune de nos colonies, pas même en Angleterre, elle n'a des sujets plus dévoués que ceux que je vois autour de moi, des sujets dont la loyauté repose non sur un sentiment capricieux, mais sur une noble appréciation des droits de liberté et de gouvernement constitutionnel dont ils jouissent sous son régime. Je puis vous assurer, au nom de mes compatriotes de l'autre côté de l'Atlantique, qu'il est bien peu d'événements historiques dont ils soient plus fiers que de celui qui a pu décider la population canadienne-française de ce continent à s'unir à eux, sur un pied d'égalité, pour fonder ici une grande nationalité, sous la protection de la Couronne britannique.

» On ne pouvait espérer un tel résultat que du respect que les deux nations éprouvaient l'une pour l'autre, alors qu'il y a cent ans, elles étaient deux généreuses rivales. Si l'une peut indiquer du doigt les Plaines d'Abraham, l'autre avec non moins de fierté peut rappeler les lignes de Montmorency et le Plateau de Sainte-Foye, tandis que des deux côtés les enfants léguaient comme inséparables l'un de l'autre les noms immortels de Montcalm et de Wolfe.

» Toujours admirateur moi-même du génie français, j'ai goûté un plaisir tout particulier à remarquer avec quelle facilité ce génie a su fondre dans ses propres perfections ces aptitudes pour le gouvernement parlementaire que la race anglaise, à tort ou à raison, revendique comme trait caractéristique qui lui est particulier ; et j'ai rarement ressenti un plaisir plus vif, que lorsque j'ai eu occasion de rendre témoignage devant mes compatriotes, en Angleterre, à l'intelligence avec laquelle les Français du Canada avaient pris l'initiative de l'introduction du gouvernement du peuple par lui-même, en ce pays.

» C'est donc de tout cœur, messieurs, que je vous remercie de l'accueil cordial que vous m'avez fait en cette occasion. Personne ne souhaite plus chaleureusement et plus sincèrement que moi prospérité à votre ville, à votre commerce, à vos manufactures, à votre construction de navires et à votre nationalité dont il y a déjà de si honorables traces de sa valeur, de son esprit d'entreprise, et de son intelligence, non pas seulement le long des rives du Saint-Laurent et dans les prairies du Nord-Ouest, mais sur toute l'étendue des immenses vallées du Mississipi, comme sur les rivages du golfe du Sud.»

(Signé) DUFFERIN.

§ 3.—*Adresse présentée à Lord Dufferin le 14 septembre 1878.*

» A Son Excellence le très-honorable Sir Frédéric Temple, comte de Dufferin, vicomte et baron Clandeboye de Clandeboye, dans le comté de Down, dans la pairie du Royaume-Uni, baron de Dufferin et Clandeboye de Balleyleidy et Killeleagh, dans le comté de Down, dans la pairie d'Irlande, l'un des membres du très-honorable Conseil Privé de Sa Majesté, et baronnet, chevalier du très-illustre Ordre de saint Patrice et chevalier commandeur du très-honorable Ordre du Bain, gouverneur-général du Canada, et gouverneur et commandeur-en-chef de l'Ile du Prince-Edouard, et vice-amiral du Canada et de l'Ile du Prince-Edouard.

» *Qu'il plaise à Votre Excellence,*

» La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec est heureuse de profiter de cette circonstance solennelle pour vous présenter ses respectueux hommages, et pour vous remercier de l'honneur que vous lui faites en vous rendant à son invitation.

» Votre présence ici ce soir est un précieux témoignage de l'intérêt que vous nous portez, et c'est avec une légitime fierté que notre Société Nationale enregistre cette nouvelle marque de votre bienveillance envers elle.

» Mais à la joie de vous revoir parmi nous, se mêle un sentiment de tristesse que nous avons peine à réprimer au milieu de l'allégresse de cette fête qui présage déjà une séparation. Les regrets que le départ prochain de Votre Excellence fait naître dans tout le pays ont été exprimés avec éloquence par nos concitoyens des cantons de l'Est, par la presse, et par la voix unanime de nos représentants.

» Mais, nous osons le dire, Excellence, nulle part ailleurs, dans la Puissance du Canada, la tristesse des adieux ne sera plus vivement sentie que dans Québec, dont vous aviez fait votre résidence préférée, dans Québec qui vous devra des monuments et des promenades destinés non-seulement à l'embellir mais encore à conserver des souvenirs militaires et des traditions héroïques, chers à tous ses habitants.

» Conserver parmi nous le culte du passé, rappeler souvent au peuple les événements dramatiques de notre histoire et graver profondément dans sa mémoire les noms des grands citoyens qui ont aimé et servi la patrie, voilà entre autres choses, la mission que la Société Saint-Jean-Baptiste s'est donnée parmi nous.

» Si nos pères, dont nous aimons à évoquer les ombres dans toutes nos fêtes, si nos pères pouvaient assister avec nous à la réunion de ce soir, sans doute ils applaudiraient à la pensée de reconnaissance qui l'a inspirée. Peut-être seraient-ils étonnés des prodigieux accroissements de cet heritage arrosé de leurs sueurs et fecondé de leur sang, mais ils seraient agréablement surpris de voir que la fortune de la guerre, en changeant notre drapeau, nous a permis de garder notre foi et notre langue, et nous a dotés des franchises de la constitution britannique. Et cédant comme nous à la puissance de souvenirs qui se presseraient en foule dans leur mémoire, ils saisiraient, sans peine, entre les événements dont ils furent les témoins, et les différents épisodes de votre administration, des points de ressemblance qu'ils ne manqueraient pas de signaler.

» Les uns, contemporains du fondateur de Québec, rappelleraient ces soins vigilants, cette sollicitude inquiète avec lesquels il recrutait dans la mère-patrie des amis et des protecteurs pour sa chère colonie.

» D'autres rediraient les acclamations joyeuses qui accueillirent M. de Montmagny à son arrivée, et les regrets universels dont il fut l'objet à la fin d'une carrière bien remplie, mais trop courte, au gré de ses administrés.

» Nous entendrions louer tour à tour la suprême élégance et le faste éblouissant du marquis de Tracy, et l'initiative éclairée de son intendant Talon qui honorait de sa présence les fêtes littéraires de nos maisons d'education et récompensait avec une libéralité princière les travaux de la jeunesse studieuse.

» Ces hardis explorateurs, qui ont sillonné en tous sens le continent américain, goûteraient, comme nous, le charme des récits du voyageur qui, pour mieux connaître le peuple confié à ses soins, a visité les points les plus reculés de ce vaste domaine

» Et l'immense popularité du marquis de Vaudreuil, les vastes connaissances de M. de la Gallissonnière, la savante diplomatie de M. de Callière seraient tour à tour le sujet de leur entretien.

» Mais ils parleraient avec bien plus d'enthousiasme encore de la brillante administration du comte de Frontenac, et prompts à saisir les contrastes comme les ressemblances, ils ne manqueraient pas de signaler comme une ombre à ce tableau les chagrins et les ennuis de l'illustre vieillard que le succès ne put jamais consoler dans l'isolement où le laissait sa femme, la comtesse Anne de la Grange Trianon

» Pardonnez, Excellence, si nous nous laissons entraîner dans le domaine des souvenirs. Mais est-ce notre faute, à nous, si, dans votre trop court séjour parmi nous, vous avez fait revivre à nos yeux, dans votre personne, les brillantes qualités de ces hommes illustres, et si notre peuple, que vous avez aimé, inscrit déjà votre nom et celui de madame la comtesse de Dufferin sur la longue liste des bienfaiteurs et des amis de la Nouvelle-France?

» Plus heureux que Frontenac, vous avez pu nous donner l'exemple d'une vie partagée entre les soins de l'Etat et les joies du foyer domestique. Nos pères uniraient leurs voix aux nôtres, pour payer un juste tribut d'hommages à madame la comtesse de Dufferin, qui a mêlé tant de grâce et tant de charmes à la carrière publique que vous avez fournie avec tant d'éclat, et ils souhaiteraient comme nous que rien ne vienne interrompre le cours de vos brillantes destinées »

» Signé,

» T. LEDROIT,

» Président.

» H. J. J. B. CHOUINARD,

» Secretaire-général »

§ 4.—*Réponse de Lord Dufferin.*

Monsieur le Président et Messieurs,

» Il est inutile pour moi de vous exprimer tout le plaisir que j'éprouve en me retrouvant encore une fois au milieu de vous, pour prendre part à ces fêtes distinguées et artistiques, dont la race française aime à occuper ses loisirs, aujourd'hui surtout, où je me vois au milieu des membres patriotes et loyaux de la Société Saint-Jean-Baptiste.

» Un des traits caractéristiques de votre nationalité, a toujours été celui de pouvoir égayer les occupations sérieuses de la vie, et d'introduire comme contraste, à côté de l'ombre monotone des labeurs de chaque jour, cette diversité et cet éclat de couleurs qui donnent un cachet unique à vos relations sociales.

» Cette heureuse disposition de votre caractère s'étend non-seulement sur votre existence sociale, mais se retrouve partout où vous avez passé ; dans votre architecture, dans votre littérature et dans votre histoire qui brillent d'une individualité toute sympathique.

» L'éclat, la puissance dramatique et une inspiration chevaleresque sont les traits dominants qui, dès le commencement, ont donné aux premières annales du Canada, ce cachet romanesque que l'on ne rencontre nulle part ailleurs sur ce continent.

» Le génie de Washington Irvine et de Hawthorne a sans doute essayé de faire pour la Nouvelle Angleterre et les contrées voisines, ce que Sir Walter Scott avait fait pour son pays, mais chacun de ces auteurs a été obligé d'imaginer des décors presque fantastiques ; et grâce au charme de leur style, ils ont pu un moment faire illusion. Fermez leurs livres, et vous vous éveillez en face de la réalité, qui hélas ! est loin d'être ce qu'ils ont décrit.

» De fait, plusieurs influences ont concouru à décider nos voisins de l'autre côté de la frontière à se séparer complètement de leur passé anti-révolutionnaire, et à laisser dans l'oubli les sombres annales des premiers jours de leur colonie.

» Mais chez vous, la chose est toute différente. Votre passé n'a pas voulu mourir, n'a pas voulu s'effacer ; sa vitalité était trop exhubérante, trop remplie par les exploits glorieux et brillants dus à la douce et gracieuse influence des dames ; par les œuvres des hommes d'état, par le martyre des saints missionnaires et le dévouement des femmes ; tout cela ne pouvait rester enseveli dans l'oubli des âges, ou être étouffé dans le bruit des événements qui se succédaient.

» Bien que l'arrivée de vos compatriotes anglais parmi vous et les changements politiques qui ont accompagné leur établissement à Québec,

eussent dû peut-être élever une barrière entre le présent et le passé du Canada ; la solution de la continuité historique a été bien moins définie dans ce pays qu'elle ne l'a été aux Etats-Unis.

» Et sans vouloir faire une époque dans l'histoire de cette colonie du changement de régime, le gouvernement et le peuple anglais, par un sentiment qui les honore autant qu'il vous honore vous-mêmes, ont préféré adopter votre passé, à condition que vous partagiez leur avenir ; et il n'y a pas un Canadien d'origine anglaise, de nos jours, qui n'éprouve pas autant d'orgueil et de plaisir à la vue des exploits militaires des capitaines français du 17e et 18e siècle :—dans les découvertes héroïques et périlleuses des Pères Jésuites ;—dans les entreprises et les efforts qui furent couronnés par la fondation de Québec et de Montréal ;—dans les splendeurs semi-féodales de vos vice-rois, qu'aucun Canadien-français parmi vous. De plus, dans le charmant poème d'Evangéline ; dans les romans émouvants de Fenimore Cooper ; dans les pages pittoresques, dramatiques et si bien écrites de Parkman, on voit que c'est au Canada, que le poëte, le romancier et l'historien, même des Etats-Unis, doivent recourir pour trouver le sujet de leurs romans et l'intérêt de leurs récits.

» Quant à moi, je puis vous assurer, que chaque fois que je parcours la plate-forme garnie de canons de votre citadelle, ou que je fais le tour de vos remparts ; ou bien encore, quand je passe devant vos maisons, ayant pignon sur rue, je me crois instinctivement, être aussi bien le successeur direct de ces braves et chevaleresques vice-rois qui ont présidé à l'origine de votre colonie, que je suis le successeur de Lord Lisgar, Lord Monk ou Lord Elgin.

» Comment donc pourrai-je ne pas apprécier l'honneur que vous m'avez fait, en joignant mon nom d'une manière aussi flatteuse que vous le faites aujourd'hui, à la mémoire de ces hommes illustres ? ou quelle plus douce assurance puis-je désirer que votre affection me conservera une place dans ces annales honorables ? Il est vrai que mes prétentions à un tel honneur sont bien moindres et moins engageantes que les leurs.

» Ce sont eux qui vous ont conduits sur le champ de bataille et vous ont rendus victorieux. Ce sont eux qui ont partagé vos souffrances, et qui, dans mille occasions, dans les temps d'épidémie et de famine, de siége et d'invasion, ont exposé leur vie pour vous

» Tout ce que j'ai pu faire pour vous, a été de vous prouver mes sympathies pour vos aspirations, mon respect pour votre caractère et votre génie ; mon espoir dans votre avenir, selon que les circonstances l'ont permis.

» Mais croyez-moi, en quittant ce pays, et en énumérant les divers motifs de reconnaissance que je dois au peuple canadien, la courtoisie, la bienveillance, l'hospitalité que j'ai reçues de la part de mes concitoyens canadiens-français, ne s'effaceront jamais de ma mémoire, et je suis fier de penser, que sous mes auspices et à mon humble suggestion, les remparts de Québec sont destinés à renaître à une nouvelle splendeur, et à perpétuer le souvenir de la tendre sollicitude que j'ai toujours portée à la plus belle cité de ce continent et à ses aimables citoyens. »

14 septembre 1873.

(Signé) DUFFERIN.

VII.—Convention des sociétés de bienfaisance Canadiennes-Françaises : Saint-Sauveur de Québec, le 25 juin 1880.

Nom de la société.	Siège de la société.	Délégués.	Qualité des délégués.
ETATS-UNIS.			
Union française.....	St-Paul, Minnesota	F. X. Gravel.....	Secrétaire.
CANADA.			
Union St-Thomas...	Ottawa, Ontario.....	Vincent Cloutier...	
		Ed. Béland.....	
		J. J. Barbeau	
Union St-Pierre.....	"	Louis Z. Chabot...	
		Thomas Pruneau..	
		J. Barbeau..	
Union St-Joseph....	"	Alfred L. Pinaud.	Président.
		G. Asselin	
		Jacques Dufresne..	
Union des Secours Mutuels des Franco-Canadiens.	"	F. K. E. Campeau.	"
		J. C. Taché	
		Auguste Levesque	
Union St-Joseph.....	Montréal, P. Q	Thomas Gaultais..	"
		Alphonse Gosselin	Secrétaire.
		Pascal Leclerc.....	Sec.-correspondant.
		J. B. Allard	
"	West Farnham, P.Q.	Joseph Seguin	Président.
		Charles Boivin.....	
		Norbert Robidoux	
"	N.-D. de Beauport..	Isaïe Tessier dit Laplante	"
		François Marcoux..	Vice-président.
		Jos. O. Hardy.....	
"	Lachine, P. Q.....	Joseph Metras.....	Président.
Congrégation St-Michel.	Sorel, P. Q.....	J. O. Dauphinais...	1er vice-président.
		Michel Gervais.....	2nd "
		Edouard Letendre..	Trésorier.
Union St-Joseph.....	Sherbrooke, P. Q.....	H. C. Cabana.....	1er président.
		F. X. Simoneau.....	Président actif.
		L. H. Guay.....	Trésorier.
		Elisée Noël.....	Rédacteur du "Pionnier."
		Ulderic Lavallée...	Secrétaire.

VII.—Convention des sociétés de bienfaisance Canadiennes-Françaises : Saint-Sauveur de Québec, le 25 juin 1880.

Nom de la société.	Siège de la société.	Délégués.	Qualité des délégués.
CANADA.—*Suite.*			
Union St-Joseph.....	Sorel, P. Q	.....	Président.
		Olivier Frechette...	Trésorier.
		Alfred Mainguy...	Secrétaire.
"	St-Joseph de Lévis, P. Q.	R. G. Bourget.....	Président.
		Ferd. Lachance...	
		Hubert Moore.....	
		Thomas Pouliot.....	
		Cyrille Samson.....	Secrétaire-trésorier.
Union Ste-Anne.....	"	Edouard Samson...	Vice-président.
		François Bourassa	
		C. Samson....	Secrétaire.
Union St-Joseph.....	N.-D. de Lévis, P. Q.	Firmin Trudel.....	Président.
		Damase Latulippe	
		Alex. Paquet.....	"
"	St-Colomb de Sillery, P. Q.	A. H. Falardeau...	1er vice-président.
		Et. Poitras.....	2nd "
		Dr. E. Rochette...	Médecin.
		Jos. Morissette.....	Secrétaire.
"	St-Félix du Cap Rouge.	Norbert Evrell.....	Président.
		Hamel.....	
		Adolphe Robitaille	
		Godfroi Bédard.....	
"	Pointe aux Trembles	Edmond Gauvin ...	
"	St-Hyacinthe	Camille Lussier.....	
		Louis Simoneau...	
"	Trois-Rivières, P. Q.	J. G. A. Frigon.....	
		N. L. Denoncourt ..	
		O. Casgrain.....	
Union St-Jean Baptiste.	St-Joseph de Lévis..	M. Verreault.....	
		M. Bourassa.....	
		M. Samson.....	
Union St-Joseph.....	St-Sauveur de Québec.	Frs. Kirouac.....	Président.
		Marcel Rochette...	Vice-président.
		Pierre Giroux.....	"
		J. B. Lapointe.....	Secrétaire.
		Et. Legaré.....	Trésorier.
		F. A. Dion, M. D...	
		R. P. Vallée, M. P.	
		J. F. Patry.....	
		Ed. Dolbec.....	
		Cyrille Gingras.....	

VII.—Convention des sociétés de bienfaisance Canadiennes-Françaises : Saint-Sauveur de Québec, le 25 juin 1880 (1).

Nom de la société.	Siège de la société.	Délégués.	Qualité des délégués.
CANADA.—*Suite.*			
Union St-Joseph.....	St-Roch de Québec..	Rév. J. P. Sexton..	Chapelain.
		Ephrem Dugal.....	Président.
		J. E. Martineau...	Vice-président.
		J. B. Drouin.....	Secrétaire.
		L. T. Bernier.....	Trésorier.
		J. E. Latulippe. ...	
Union des Menuisiers.	Québec	Joseph Labrecque.	Président.
		Joseph Corbin.....	Vice-président.
		Michel Gauvreau..	Secrétaire-trésorier.
		Salem Lecomte.....	Asst. "
		Th. Lebel.....	Président du comité
Société Amicale.....	"	J. F. Peachy	
		Chs. St. Michel.....	
		Chs. Langlois.....	
		Elz. Giroux, N. P..	
		O. Vallée.....	
Union St-Valier.....	"	L. Gravel.....	Président.
		Jos. Plamondon.....	Trésorier.
		Jos. Blondeau	Secrétaire.
		W. Davidson.....	
		Ant. Bonhomme...	
Société des Cordonniers.	"	F. Bolduc.....	
		Jos. Lachance.....	
		G. Paquet.....	
		M. Rochette.....	
Société Bienveillante des Ouvriers	"	S. Marcotte.....	
		Frs. T. Seguin.....	
		J. P. Tardivel.....	

(1) Les délibérations de cette Convention sont rapportées à la page 234 de ce volume.

VIII.—TABLEAU historique et statistique de la Société

Année.	Président Général.	Vice-président général.	Sécrétaire.	Trésorier.	Commissaire Ordonnateur.
1842..... Juin 18, 19, 24. Août 16..	Dr. P.M.Bardy	N. Aubin.....	J. P. Rhéaume.....	....	....
1843.....	L'hon. R. E. Caron.	....	N. Aubin.....	L'hon. Massue.	L. G. Baillairgé.
1844.....	"	....	"	"	"
1845 * (Mars)	"	L'hon. L. Panet.	"	"	"
1846 † (Sept. 3)	"	"	U. J. Tessier	"	"
1847..... (Sept.) ..	"	"	"	"	"
1848.....	"	"	"	"	"
1849 (Nov. 15)	"	"	"	"	"

* En 1845, 1846, la fête ne fut pas célébrée. Voir *Supra*, page 30.

† Années 1843, 1844, 1845, 1846—Le trésorier, l'honorable L. Massue, rendit ses

Saint Jean-Baptiste de Québec, 1842-1880.

Présidents de sections.			Membres.	Procession.	Banquet.	Messe célébrée à	Recettes	Dépenses.
Notre-Dame.	Saint-Jean.	Saint-Roch.						
							$ cts.	$ cts.
....	....	....	.....	1	1	N. D. Juin 1842		
....	....	....	.....	...	.....	N. D. Juin 1843		
....	....	....	800	1	1	N. D. Juin 1844		
Jos. Légaré.	Jos. Hamel...	Dr. Blais.....						
Jul. Chouinard.	P. G. Tourangeau.	Jos. Laurin..						
Jul. Chouinard.	Jos. Hamel.	F. X. Paradis						
Jos. Légaré.	Dr. O. Robitaille.	J. P. Rhéaume.	.....	...	.....	N. D. Juin 1847	482 30	481 41
P. Dorion...	Dr. O. Robitaille.	Ls. Prévost.	805	1	1	N. D. 25 juin 1848	739 38	418 52
Ol. Fiset.....	J. Robitaille.	J. P. Rhéaume.			Concert.			
Ed. Glackmeyer.	Dr. O. Robitaille.	Ls. Prévost.	882	1	1	Saint-Jean 25 juin 1849	1088 07	531 70
A. Hamel....	R. G. Belleau	F. X. Paradis						
J. Carrier...	Dr. O. Robitaille.	Dr. Rousseau	.....	...	.....	N. D. 24 juin 1850	1189 39	747 85
J. B. Trudel	R. G. Belleau	J. P. Rhéaume.						

comptes pour 4 ans.

VIII.—Tableau historique et statistique de la Société

Année.	Président Général.	Vice-président général.	Secrétaire.	Trésorier.	Commissaire Ordonnateur.
1850..... Sept. 5	L'hon. R. E. Caron.	L'hon. L. Panet.	P. G. Huet...	L'hon. L. Massue.	L. G. Baillairgé.
1852..... Fév. 26	"	"	T. Fournier..	"	Dr. O. Robitaille.
1853..... Sept. 14	L'hon. Ls. Panet.	L'hon. L. Massue.	P. J. Jolicœur	G. H. Simard	"
1854..... Sept. 4	"	Dr. Rousseau	"	"	"
1855..... Sept. 3	M. L. G. Baillairgé.	Dr. O. Robitaille.	"	Ls. Prévost...	T. Fournier..
1856..... Sept. 1	"	T. Fournier..	J.B. A. Chartier.	G. Darveau..	Jos. Savard.
1857.....	"	"	L. J. C. Fiset	Jean Bureau	N. Légaré...
1858..... Oct. 2	"	P. J. Jolicœur	F. R. Lapointe.	F. Vézina.....	"

(1) Compte rendus le 15 décembre 1851. (2) Compte rendus le 3

Saint-Jean-Baptiste de Québec, 1842-1880.—*Suite.*

PRÉSIDENTS DE SECTIONS.			Membres.	Procession.	Banquet.	Messe célébrée à	Recettes	Dépenses.
Notre-Dame.	Saint-Jean.	Saint-Roch.						
							$ cts.	$ cts.
G. H. Simard	Dr. Robitaille.	Dr. Rousseau	478	1	.....	Saint-Roch 24 juin 1851	884 51	321 22
J. B. Fréchette.	R. G. Belleau	J. P. Rhéaume.						
C. Delagrave	R. G. Belleau	G. Guay.....	.....	...	.....	Juin 1852	791 06	557 47
							1121 38	857 62
I. Gaudry...	Jos. Savard..	J. B. Martel	.....	...	.....	Juin 1853		(1)
L. Bilodeau..	G. Darveau..	P. Vallée.....	409	1	.....	.....	665 74	422 35
								(2)
S. Marchildon.	J. B. Bureau	J. B. Martel	.....	...	.....	Juin 1854		
F. Lemieux..	J. B. Bureau	J. P. Rhéaume.						
Laur. Têtu..	C. Langlois..	Ol. Vallée	.....	...	.....	Juin 1855		
C. Delagrave	F. Dussault..	J. P. Rhéaume.	305	...	.....	Saint-Jean Juin 1856	683 15	668 15
F. E. Hamel	Jos. Moisan..	L. E. Blais						
A. Lapointe.	P. Chateauvert.	P. Tourangeau.	307	...	1	Saint-Roch Juin 1857	165 10	445 30
P. J. Jolicœur.	U. J. Tessier	J.B. Pruneau						
P. J. Jolicœur.	L. Amiot	J.B. Pruneau	484	1	1	Juin 1858		
D. Mercier..	S. Drapeau..	G. Garneau			Concert-promenade.			
Isaïe Gaudry.	J. N. Duquet	Jos. Hamel...	.....	...		Juin 1859		
G. Drolet...	Jos. Larose...	Isaac Dorion						

septembre 1853.

VIII.—TABLEAU historique et statistique de la Société

Année.	Président Général.	Vice-président général.	Secrétaire.	Trésorier.	Commissaire Ordonnateur.
1859..... Sept. 5..	Dr. P.M.Bardy	O. Crémazie..	D. J. Montambault..	J. E. Bolduc.	J. P. Rhéaume.
1860..... Sept. 3..	"	J. P. Rhéaume.	L. J. Pitau...	"	N. Legaré...
1861..... Sept. 2..	L'hon. H. L. Langevin.	L'hon. I. Thibaudeau.	"	"	J. N. Duquet
1862..... Sept. 1..	"	"	"	"	"
1863..... Sept. 7..	L'hon. I. Thibaudeau.	P. G. Huot...	"	"	L. T. Suzor..
1864..... Sept. 5..	P. G. Huot.....	L. Bourget...	Dr. Dussault.	"	J. N. Duquet
1865..... Sept. 5..	G. H. Simard .	J. E. Bolduc	H. T. Taschereau.	T. E. Roy.....	Ed. Gingras..
1866..... Sept. 3..	J. E. Bolduc...	J. P. Rhéaume.	C. J. L. Lafrance.	J. A. Tapin..	"

Saint-Jean-Baptiste de Québec, 1842-1880.—*Suite.*

Présidents de sections.			Membres.	Procession.	Banquet.	Messe célébrée à	Recettes	Dépenses.
Notre-Dame.	Saint-Jean.	Saint-Roch.						
							$ cts.	$ cts.
J. G. Barthe	P. Gauvreau	P. Vallée.....	453	...	.....	Juin 1860	269 00	260 00
Th. Hamel..	G. St. Pierre	W. Venner...						
F. Baby.....	G. H. Simard	P. Vallée....	535	...	.....	Saint-Roch Juin 1861	606 34	597 58
F. Evanturel	G. St. Pierre	Dr. Bardy,fils						
H. Deslauriers.	G. H. Simard	P. Vallée.....	367	1	Concert.	Saint-Jean 21 juin 1862	310 70	295 10
Ls. Bourget.	Z. Chartré.....	Dr. Bardy,fils						
J. C. Taché..	G. H. Simard	Wm. Venner.	380	...	.....	Juin 1863	685 15	674 15
E. Rémillard	Jos. Breton...	F. Jobin.....						
C. Dion.....	Jos. Breton...	F. Jobin.....	378	...	.....	Saint-Sauveur 24 juin 1864	342 40	286 00
N. Légaré...	P. Darveau..	N. Trudel.....						
P. Giroux...	J. B. Alain...	Abdon Côté..	485	...	Concert-promenade.	Notre-Dame 26 juin 1865	1168 37	1162 74
J. Lefebvre..	G. Boivin.....	Jean Trudel..						
L. T. Suzor..	P. J. Jolicœur.	T. Samson...	348	...	.....	Juin 1866	526 25	449 25
T. Ledroit...	Sylla Côté...	Jos. Julien...						
L. B. Caron..	P. J. Jolicœur.	E. Lemieux..	357	...	Concert.	Saint-Roch 25 juin 1867	459 00	357 25
J. B. C. Hébert.	Sylla Côté...	Jos. Roussin.						

VIII.—Tableau historique et statistique de la Société

Année.	Président Général.	Vice-président général.	Secrétaire.	Trésorier.	Commissaire Ordonnateur.
1867..... Sept. 3..	J. P. Rhéaume	P. Garneau..	C. J. L. Lafrance.	J. A. Tapin..	Ed. Gingras..
1868..... Sept. 7..	"	P. Gauvreau.	"	"	G. Amyot.....
1869.. ... Sept. 6..	L'hon. P. J. O. Chauveau ...	C. A. P. Pelletier.	"	"	J.B.Blanchet
1870..... Sept. 5..	"	"	"	"	"
1871..... Sept. 4	L'hon. C. A. P. Pelletier.	Ed. Lemieux.	"	"	J. N. Duquet
1872..... Sept. 2..	"	"	"	"	"
1873..... Sept. 7..	L'hon. J. Cauchon.	C. J. L. Lafrance.	Ls. Leclerc...	"	A. Parent.....
1874..... Sept. 7..	"	"	"	"	Oct. Lemieux
1875..... Sept. 6..	C. J. L. Lafrance.	T. Ledroit...	J.O. Fontaine	Philéas Huot	"

Saint-Jean-Baptiste de Québec, 1842-1880.—*Suite.*

Présidents de sections.			Membres.	Procession.	Banquet.	Messe célébrée à	Recettes.	Dépenses.
Notre-Dame.	Saint-Jean.	Saint-Roch.						
							$ cts.	$ cts.
T. Ledroit...	P. J. Jolicœur.	Ed. Lemieux	368	...	Concert.	Notre-Dame Juin 1868	448 50	461 75
N. Légaré.....	S. Drapeau...	M. P. Letarte						
C. Delagrave	O. Délorier...	Ed. Lemieux	435	...	"	Saint-Sauveur 24 juin 1869	539 03	338 57
Vital Têtu...	J. Darveau...	J. Carrier.....						
Dr. Tessier...	O. Délorier...	F. Falardeau	460	...	"	Saint-Jean 24 juin 1870	674 75	425 50
Dr. H. Blanchet.	J. Darveau...	J. Chamberland.						
Dr. Tessier...	J. Darveau...	J. A. Mailloux.	402	...	.....	Saint-Roch 24 juin 1871	645 23	795 41
Dr. H. Blanchet.	Ls. Marcotte	E. Turcotte..						
Dr. Tessier...	"	L. H. Huot...	383	...	.....	Notre-Dame 24 juin 1872	820 45	545 27
Dr. H. Blanchet.	C. T. Suzor...	N. Germain..						
J. B. C. Hébert.	"	L. A. Côté...	313	...	.....	Saint-Sauveur 24 juin 1873	236 78	229 78
E. C. E. Gauthier.	J. Soulard...	I. Dorion						
"	F. Gingras...	L. A. Côté...	361	...	1	Saint-Roch 24 juin 1874	177 50	173 50
D. J. Montambault.	J. Soulard...	Isaac Dorion						
Ls. Bourget..	F. Gingras...	G. Bresse	342	...	.....	Saint-Jean 24 juin 1875	318 13	302 13
Jos. Hamel...	S. Marcotte..	N. Trudel.....						
Ls. Bourget..	F. Peachy...	J. P. Rhéaume.	417	...	.....	Notre-Dame Juin 1876	253 80	233 80
E. Rémillard	L. P. Lemay	N. Trudel.....						

VIII.—Tableau historique et statistique de la Societé

Année.	Président Général.	Vice-président général.	Secrétaire.	Trésorier.	Commissaire Ordonnateur.
1876..... Sept. 4..	C. J. L. Lafrance.	T. Ledroit...	H. J. J. B. Chouinard.	Philéas Huot	Jules Tessier
1877..... Sept. 3.	T. Ledroit.....	Philéas Huot	"	A. Racine.....	A. Robitaille
1878..... Sept. 2..	"	"	"	"	"
1879. .... Sept. 2..	J. P. Rhéaume.	S. LeSage.....	Alph. Pouliot	"	J. N. Duquet
1880 (1) Sept. 0..	"	"	"	"	Ls. Drolet..... Jos. Marcotte

(1) Le 24 juin 1880, la messe fut célébrée en plein air, sur les Plaines
Le 24 juin 1881, il n'y a pas eu de fête extérieure, à cause de l'incendie du 8
Jean a perdu sa bannières, ses drapeaux et insignes. La messe solennelle qui
Roch, et une messe basse à la Basilique. Le soir il y a eu concert au *Pavillon*
Gouverneur-Général, Marquis de Lorne, etc.

Saint-Jean-Baptiste de Québec, 1842-1880.—*Suite.*

Présidents de sections.			Membres.	Procession.	Banquet.	Messe célébrée à	Recettes.	Dépenses.
Notre-Dame.	Saint-Jean.	Saint-Roch.						
							$ cts.	$ cts.
T. E. Roy...	F. Peachy.....	J. P. Rhéaume.	600	...	Concert.	Saint-Sauveur Juin 1877	602 35	587 57
D. J. Montambault..	O. Lemieux..	Ls. Leclerc...						
S. LeSage...	O. Lemieux..	J. P. Rhéaume.	270	...	.....	Saint-Roch Juin 1878	602 35	562 70
A. Chauveau	F. Rinfret.....	J. Labrecque						
S. LeSage..	Dr. Rinfret...	J. C. Chamberland.	375	...	.....	Saint-Jean Juin 1879	334 69	323 41
J. Tessier ..	J. O. Fontaine	J. B. Arial...						
"	Jos. Nadeau..	J. E. Martineau.	308	1	1	Plaines d'Abraham.	718 14	711 66
C. I. Robitaille.	Ths. Pamphalon.							
Hon. A. Chauveau	....	....	2659	...	.....	.....	4247 42	6957 02
E. C. E. Gauthier.								

d'Abraham.
juin, qui à détruit la moitié des quartiers St. Jean et St. Louis. La section St.
devait être célébrée à St. Sauveur a été remplacée par une messe chantée à St.
des Patineurs, au profit des incendiés, sous le patronage de Son Excellence le

IX.—Sociétés St. Jean-Baptiste du Canada.—*Juin* 1880.

Nom de la Société.	Date de sa fondation.	Nombres de membres.	Présidents.	Secrétaires.
Manitoba.				
St. Boniface	.....	.....	L'hon. J. Royal.	
Ontario.				
Amhertsburg (Comté Essex)	1871	300	A. B. Burns.....	Patrice Ouellette.
Windsor do				
Sandwich.				
La Fontaine (Comté Terry).				
St. François.				
Comté de Prescott	.....	.....	Félix Routhier.	
Ottawa	.....	.....	Dr. F. X. Valade.	Alph. Benoit.
Québec.				
Montréal	1834	.....	Hon. T. J. J. Loranger.....	Lacroix.
Québec	1842	.....	J. P. R. Rhéaume.	A. Pouliot.
Trois-Rivières.				
Sherbrooke	.....	.....	L. E. Panneton...	E. Chartier.
Rimouski	1880	60	A. S. Billy.....	L. Bérubé.
Nicolet	1850	400	A. P. Cressé.....	Dr. H. Trudel.
St. Sauveur	1862	500	Dr. M. Fiset.....	J. B. Caouette.
Plessisville (Mégantic)	1856	150	L. J. Pitau.....	F. DeGuise.
Carleton	1872	150	P. C. Blanchène..	P. J. Ruel.
Hull	.....	.....	Chs. Leduc.	
St. Hyacinthe.				
Collège Joliette.				

IX.—Sociétés St. Jean-Baptiste du Canada.—*Juin* 1880.

Nom de la Société.	Date de la fondation.	Nombres de membres.	Présidents.	Secrétaires.
Québec.—*Suite.*				
Chicoutimi	1880	350	A. A. Hudon	Dr. Lacombe.
St. Colomb de Sillery	1880	350	J. B. Gilbert	E. Poitras.
N.-D. de Bonsecours de l'Islet	1880	150	F. C. Caron	J. E. Casgrain.
St. Georges (Beauce)	1869	190	A. G. Bussières	Ls. Moisan.
N.-D. du Lac St. Jean	1880	115	Euloge Ménard	C. Martineau.
Fraserville	1880	200	J. B. Pouliot	A. Bouchard.
Stanstead	1876	40	C. Marceau	G. M. St. Pierre.
Paquetville	1876	150	Dr. E. Tremblay	L. Lazure.
La Patrie	1875	125	Jos. Dubreuil	R. H. Dumoulin.
Baie St. Paul	1865	150	P. N. Bois	Jos. Gauthier.
St. Joseph (Beauce)	1880	200	Z. Vézina	J. E. Roy.
Charlesbourg	1858	300	B. Parent	P. Villeneuve.
St. Sébastien d'Aylmer	1880	.....	Damase Paradis	Ls. Paradis.
Lachine.				
Ste. Julie de Somerset	1880	.....	C. O. Genest.	
Section des élèves externes du Séminaire de Québec	1852	250	S. Jolicœur.	
Ste. Marie (Beauce.)				
St. Césaire.				
Ottawa.				
Coaticook.				
St. Jean d'Iberville.				
St. Michel de Bellechasse.				

X.—PIÈCES JUSTIFICATIVES.

§ 1.—LES FRANÇAIS DE LA LOUISIANE.

(Extrait de *La Minerve*, du 1er Décembre 1880.)

On nous communique une livraison de l' " Athénée Louisianais " revue publiée par l'institution du même nom à la Nouvelle-Orléans. Cette Société Littéraire a plusieurs membres honoraires au Canada, au nombre desquels se trouve M. Chauveau.

Nous extrayons du procès-verbal de la dernière séance de l'*Athénée* ce qui suit :

" M. le Président a reçu du Canada un journal contenant le discours prononcé par M. Chauveau, membre honoraire, à la convention nationale réunie à Québec le 24 juin dernier : il signale à l'attention de l'assemblée le passage où l'orateur exprime le regret de ne pas voir la Louisiane représentée à ce Congrès des Américains d'origine française. Notre éminent collègue s'exprime en ces termes :

" Nous voici réunis ici de toutes les parties de l'Amérique et il n'a manqué à l'appel qu'une seule des branches de la famille franco-américaine ! La Louisiane où un véritable réveil de l'idée nationale s'est produit à la suite des malheurs de la guerre civile, la Louisiane, par un malentendu inexplicable, n'est point représentée dans cette Salle. Elle tient cependant au Canada par des liens bien chers, elle a été comme une longue et lointaine expansion de la Nouvelle-France, sa population, (ses premiers colons), ont été pour nos pères comme la chair de leur chair, comme le sang de leur sang. Ses villes portent encore le nom des héros de notre histoire. Deux des fils de M. LeMoine que l'on a si justement appelés les Macchabées Canadiens, Bienville et d'Iberville s'y sont illustrés et y ont laissé de glorieux souvenirs.

" La fondation comparativement récente d'un Athénée français et quelques articles bienveillants des journaux Louisianais, nous avait fait espérer que notre appel avait été entendu et nous croyons au moins qu'il n'a pas été dédaigné. Cette réunion ne sera pas la dernière de ce genre, je l'espère, et nous devons former des vœux pour que la convention n'ait pas à regretter une semblable lacune. "

" Cette communication produit une douloureuse surprise parmi tous les membres, l'Athénée n'ayant jamais reçu aucune invitation au sujet de cette amphictyonie franco-américaine. Un seul journal nous arrive du Canada et aucun membre ne se souvient d'y avoir vu un appel qu'on fut en droit d'appliquer à notre Société. Le secrétaire est prié d'écrire au nom de tous ses collègues à M. Chauveau pour lui donner une nouvelle assurance des sympathies des Louisianais d'origine française pour leurs frères du Canada et de l'intérêt qu'ils portent à tout ce qui concerne l'avenir d'un pays auquel les liens du sang et les souvenirs d'une même mère-patrie rattachent l'ancienne population de la Louisiane. "

M. Chauveau a répondu comme suit à la lettre du Secrétaire :

Montréal 29 novembre 1880.

Monsieur et honoré collègue,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre et de la livraison de l' " Athénée Louisianais " qui l'accompagne.

Je m'empresse de vous dire que l'Athénée qui est exempt de tout blâme en ce qui concerne notre fête nationale du vingt-quatre juin dernier. On

m'informe que l'on avait fait appel à la presse louisianaise : mais il ne serait pas juste de comprendre dans la presse proprement dite une revue comme celle que vous publiez.

Si les démarches qui ont été faites pour nous assurer du concours de nos frères de la Louisiane n'ont pas été aussi complètes que je l'avais cru et qu'il eût été désirable, il n'en est pas moins malheureux qu'elles soient restées sans résultats malgré le bon vouloir réciproque. Espérons qu'une autre fois nous serons de part et d'autre plus heureux.

Je ne manquerai pas de faire publier dans nos journaux l'extrait des délibérations de l'Athénée sur lequel vous avez attiré mon attention, et je ne doute pas qu'on ne soit ici bien touché des sentiments qui y sont exprimés.

J'ai l'honneur d'être,

Cher monsieur et collègue,

Votre tout devoué serviteur,

PIERRE J. O. CHAUVEAU.

---

§ 2.—LETTRE DE M. JULES TESSIER. (1)

La *Patrie*, de Montréal, publie la lettre suivante de M. Jules Tessier, et se déclare satisfaite des explications. Ceci met fin à un regrettable malentendu :

« MONSIEUR,

« Dans un récent numéro de votre journal, vous prétendez que les organisateurs de la Convention Nationale ont voulu en exclure les membres du parti libéral.

« Permettez-moi de vous dire qu'aucune idée d'exclusivisme n'a été le mobile du comité de la Convention. Le programme publié dans le *Canada* et dans quelques journaux n'est pas le programme officiel. Ce n'est qu'un programme inachevé quant au personnel de la Convention, contenant quelques noms suggérés au hasard dans le comité. J'attire votre attention sur la cinquième clause des règlements que contient ce projet : « Jusqu'à « la réunion des commissions, le nombre des membres pourra être aug- « menté *ad libitum* par le comité et les invités seront priés de faire con- « naître au comité les noms des personnes qu'ils croiront compétentes à « faire partie de chaque commission. » Ceci démontre bien clairement que le comité avait l'intention d'ajouter d'autres noms à ceux qui y sont déjà.

« Le comité n'a jamais autorisé la publication de ce projet de programme qui a été adressé seulement à quelques-uns des orateurs invités à prendre la parole, afin de leur donner une idée du travail que veut faire la Convention.

« Quant aux officiers dont les noms figurent en tête du projet de programme, dont la plupart sont en dehors de la politique active, ils n'ont pas été choisis à cause de leur *couleur politique*, mais bien parce qu'ils représentent des groupes importants de nos compatriotes ou bien parce qu'ils sont présidents de quelques-unes des associations qui prennent part à la célébration du 24 juin prochain.

« Le programme officiel sera publié lorsqu'il sera complet.

« J'ai l'honneur d'être,

« JULES TESSIER,

« Un des secrétaires de la Convention Nationale. »

(1) Voir ci-haut, page 258.

PROGRAMME.

§ 3.—*Instructions pour les commissaires-ordonnateurs et les adjoints, etc., préparées par M. J.-N. Duquet.*—Le commissaire-ordonnateur en chef aura comme aides son assistant et les six commissaires des trois sections. Tous les ordres seront transmis aux commissaires-adjoints par l'entremise de son assistant et des commissaires de sections.

Chaque commissaire-adjoint aura le contrôle d'une division composée de deux cent cinquante à trois cents personnes, à quatre de front. Le nombre des commissaires de division sera de cinquante à soixante.

A l'arrivée de chaque société sur le terrain où la messe sera célébrée, le commissaire-adjoint, à qui sera confiée cette société ou division, après son introduction au président, dirigera cette association au poste qu'elle devra occuper tel qu'indiqué d'avance par un numéro correspondant à celui du programme général, et ainsi de suite jusqu'à l'arrivée de la dernière société.

Tous les commissaires-adjoints devront être rendus sur le terrain dès sept heures du matin, le 24 juin, afin de pouvoir répondre à l'appel et empêcher toute confusion dans le placement des différentes sociétés qui devront être toutes rendues à leur poste pour huit heures.

Toutes les sociétés formeront deux ailes: l'une à droite et l'autre à gauche de l'autel, et le centre sera réservé pour l'épiscopat, le clergé, les personnages distingués et tous ceux qui auront reçu une invitation spéciale de la part de la Société.

Deux grandes allées seront laissées libres à droite et à gauche du corps du centre, afin de permettre à la procession de défiler, en tournant sur elle-même, en présence de tous les personnages distingués qui occuperont le centre.

La fin de la messe s'annoncera par un coup de canon. La présentation des adresses, par un second coup de canon. Puis le troisième coup de canon annoncera le défilé de la procession, à commencer par la tête de l'aile droite, qui sera suivie par l'aile gauche, dans l'ordre qui sera indiqué dans le programme général.

Il y aura quatre signaux à observer par les commissaires-adjoints durant la procession, à l'aide d'un petit pavillon à couleur voyante, en cas d'urgence, sur un appel fait par un sifflet. Voici ces signaux :

1. Pour arrêter la marche de la procession, le commissaire-adjoint, après avoir fait l'appel, abaissera son pavillon à ses pieds. 2. Pour la faire partir, il l'élèvera au-dessus de sa tête. 3. Pour accélérer la marche, il le renversera à sa droite. 4. Pour en diminuer la vitesse, il le renversera à sa gauche. Chacun de ces signaux devra être répété avec la plus grande rapidité par tous les commissaires-adjoints, et cela dans les deux sens, en arrière comme en avant de celui qui en donnera le commandement, afin d'empêcher tout conflit dans les rangs de la procession.

S'il arrivait, durant la marche de la procession, quelque accident, à un char allégorique par exemple, le commissaire-adjoint, après s'être assuré que la réparation entrainerait un retard de plus de dix minutes, le fera sortir immédiatement des rangs et donnera de suite l'ordre de se mettre en marche.

Les commissaires-adjoints ne permettront à aucun autre cavalier de se placer sur leur ligne, à droite de la procession, afin d'empêcher toute erreur dans la transmission des signaux.

Le grand maréchal, qui tiendra la tête de la procession, conjointement avec la cavalerie du Cercle Frontenac, devra suivre à la lettre tous les ordres qui seront transmis, à l'aide de signaux, par les commissaires-

adjoints, afin de maintenir l'harmonie la plus parfaite dans l'ordre régulier de cette immense procession.

Au détour de chaque rue, un commissaire-adjoint restera en position de pouvoir embrasser la procession sur les deux rues à la fois, afin de pouvoir être en état de répondre et transmettre un signal s'il était donné, et là attendre l'arrivée du commissaire suivant, qui occupera à son tour la même position, et ainsi de suite jusqu'à la fin du défilé.

Toutes les sociétés, sans distinction, seront dirigées, durant la procession, par les commissaires-ordonnateurs et les commissaires-adjoints de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, qui auront seuls le contrôle dans la direction de la procession générale, sous le commandement immédiat du commissaire en chef.

Par ordre,

Le commissaire-ordonnateur en chef de la Convention Canadienne-Française du 24 juin 1880,

J. N. DUQUET.

9 juin 1880.

---

§ 4.—LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ CHARGÉ D'ORGANISER LA CONVENTION CANADIENNE-FRANÇAISE DE QUÉBEC, EN JUIN 1880.

Arel, Léon; Amyot, major; Amyot, G.; Allard, J.; Allard, J.; Arial, J. B.; Arel, J. F.; Auger, Elzéar.

Bolduc, Dr. J. E.; Beaubien, F. O.; Baillairgé, le chevalier Charles; Baillairgé, L. G.; Bouchard, Jos.; Brousseau, Docile; Blais, Jacques; Blouin, Ls.; Bolduc, J. E.; Boivin, Ls.; Bussière, S.; Blondeau, Jos.; Baby, lieut.-col. Wm; Brunet, W. E.; Bertrand, J. B.; Bilodeau, L. P.; Brunet, Ph.; Bilodeau, Ls.; Blais, E.; Bezeau, D.; Bernier, L. T.; Bresse, Guil.; Bouchard, Guil.; Boucher, Achille; Boivin, Frs; Bédard, T. P.; Berlinguet, Thos; Berlinguet, F. X.

Caron, A. P., M.P.; Caouette, J. B.; Chouinard, H. J. J. B.; Chartré, Z.; Chamberland, Jos.; Consigny, N., sr.; Campeau, F. O.; Chauveau, A.; Cousin, Paul; Carrier, J. E.; Couture, P.; Côté, Sylla; Côté, Chs, sr.; Casgrain, Dr Ed.; Consigny, N., jr.

Darveau, Jos; Drouyn, J. B.; Dignard, Philippe; Dugal, Ephrem; Duquet, J. N.; Déry, J. E.; Desjardins, L. G.; Dion, Ls.; Dion, A.; Dion, Narcisse; Dolbec, Edm.; Duchesnay, lieut.-col. Thos; Duquet, Cyr.; Dorval, P.; Dechêne, F. M.; Dussault, Frs.; Drolet, Ls.; Drolet, F. X.; Drouin, Frs.; Dugal, Ed.; Dery, F. X.; Dorion, Is.; Dufresne, J.; Dutil, J. B.; Delisle, F.; Delisle, Geo.; DeVarennes, F.; Déry, Jos; Delisle, Clod.; Dugal, Ed.; Demers, L. J.

Fiset, Dr. M.; Fortin, Félix; Frémont, J.; Fortin, Hon. P.; Fiset, L. J. C.

Germain, N.; Garneau, Henri; Gaboury, Félix; Gingras, Hon. J. E.; Garneau, Hon. Pierre; Giroux, Edm.; Gingras, Frs.; Garneau, capt.; Gagnon, Gust.; Gastonguay, Geo.; Gosselin, Jonas; Grégoire, Jos.; Gagnon, H.; Garneau, Dr J. A.; Guay, Germ.; Gauthier, Jos.; Goulet, Chs.; Guay, Jean F.; Gingras, Jos.; Gagnon, Phil.; Gauvreau, Dr.; Garon, A. P.; Gauvreau; Grenier, Geo.; Grenier, Geo.; Gourdeau, Félix; Guay, Désiré; Gilbert, Jos; Gingras, Ph.; Gauvreau, Onéz.; Gagnon, Ernest; Gauthier, E. C. E.

Hamel, Ferdinand; Huot, Ph.; Hardy, A.; Houde, B.; Hamel, J. B.; Hébert, Toussaint; Hamel, Eug.; Huot, Ad.

Lemelin, Geo.; Lavoie, Dr. Jos. F. X. P.; ; Lesage, S.; de Léry, Chaussegros; Lyonnais, Léon Bossue dit; Ledroit, Théo.; Lafrance, C. J. L.; Lemieux,

Oct.; Laliberté, J. B.; Laberge, Auguste; Langlais, J. A.; Leclerc, Cléophas; Labrecque, Cyr.; Labrie, F. X.; Levasseur, A. T. J.; Lacroix, Frs.; Languedoc, W.C.; Lyonnais, Roch; Lamontagne, lieut.-col.; Laforce, N.; Lavigne, A.; Levasseur, N.; Larocque, Dr.; Livernois, J. E.; Lafrance, G. A.; Lemieux, T.; Larivière, Ths.; Leclerc, Ls.; Létourneau, Valère; Lefrançois, Jos.; Lemieux, Dr E.; Larose, Louis; Lemay, P.; Lachance, Jos.; Livernois, Vic.; Langlois, Jos.; de Léry, Gus.

Martineau, J. E.; Marcotte, Siméon; Marcotte, Louis; Marcoux, Cyrille; Morency, Cléophas; Malouin, Jacques; Morin, Dr. E.; Métivier, J.; Marmen, capt.; Morin, Ls.; Morency, Ls.; Michaud, C. R.; Michaud, J. V.; Migner, Oct.; Monpetit, A. N.; Montminy, Chs.; Marcotte, Ls.; Morissette, Prosper; Morisette, J. B.

Nadeau, Jos.; Nadeau, Jos.

Pouliot, Alph.; Pampalon, Ths.; Pelletier, l'Hon. C. A. P.; Peachy, J. F.; Patry, J. H; Plamondon, Jos.; Paradis, Ls.; Paré, A.; Paquet, Jos.; Parent, C. A.; Paré, Geo.; Pouliot, C.; Paris, J.; Pourtier, Dr. M.; Plamondon, Petrus; Plamondon, Jos.; Picard, Ov.

Rhéaume, J. P.; Racine, A.; Robitaille, Chs.; Rouillard, E.; Rochette, Marcel; Robitaille, Amédée; Renaud, J. B.; Rinfret, Dr. R. F.; Roy, major Thos; Rhéaume, P. F.; Rousseau, Dr. Ed.; Reeio. Levy; Rochette, Ed.; Rochette, Olivier; Rochette, Cléophas; Roy, Geo.; Roy, Herménégilde; Robitaille, le chevalier O.; Rémillard, Hon. Ed.; Roy, Jos.

Samson, C. I.; Soulard, Jos. (père); Soulard, J. (fils); Sirois, L. P.; St. Laurent, Alfred.

Tessier, Jules; Thibaudeau, Hon. Isidore; Tardivel, J. P.; Tourangeau, P.; Tarte, I.; Taché, E. E.; Trudelle, Nic.; Turcotte, N.; Trudel, Jean; Trudel, Edm.; Tessier, Cyr.; Tremblay, G. T.; Tapin, J A.; Talbot, Cicéron; Trudel, Chs.; Toussaint, A.; Têtu, Vital; Turcotte, Buteau; Thibaudeau, J. B.; Turcotte, H. A.; Terroau, Roch; Trudel, Benjamin; Têtu, L.

Vincelette, le chevalier; Valin, P. V.; Vallée, R. P.; Vallée, Dr. A.; Vallière, Philippe; Vennor, Wm.; Vandry, Z.; Valléo, Oliv.; Vézina, Ls.; Verge, Dr. Chs.; Vallerand, F. O.; Vézina, V.; Vézina, Jos.; Vézina, Alf.; Vohl, lieut.col.; Vallée, L. P.

---

§ 5.—RÉSUMÉ DES TRAVAUX DES CONVENTIONS CANADIENNES AUX ÉTATS-UNIS.

« Nous avons parlé ailleurs des diverses Conventions canadiennes tenues dans les Etats-Unis. Il nous reste à dire quels ont été leurs travaux et les sujets qui ont absorbé leur attention. Nous laissons parler Monsieur Frémont.

« Le grand défaut de l'administration des affaires de l'Union était le manque d'entente; les sept membres de la Commission exécutive, disséminés dans différentes parties du pays, ne pouvaient agir en commun; mais la création d'un bureau central a réparé ce défaut. Aussi la dixième Convention ouvre-t-elle une ère nouvelle, celle de l'expansion. Les conventions devront poursuivre cet objet jusqu'à ce que toutes les sociétés soient entrées dans l'Union.

« Et maintenant, quelques mots sur le travail fait par les Conventions nationales aux Etats-Unis. Grâce à leurs Conventions, les Canadiens des Etats-Unis ont réussi à former entre eux une société de secours mutuels et d'assurance sur la vie, dans les différents Etats de la République. La

constitution de cette société a été révisée et corrigée plusieurs fois, et chaque Convention cherche les moyens de rendre l'Union plus prospère, en y faisant entrer toutes les sociétés nationales canadiennes-françaises des États-Unis. Mais ce n'est pas toute l'œuvre des Conventions. On y étudie toutes les questions qui peuvent promouvoir le bien-être de nos compatriotes des Etats-Unis. Les résolutions suivantes, passées dans différentes Conventions font connaître l'intérêt et l'utilité de ces Conventions.

» Résolutions de la neuvième convention canadienne, tenue à Biddeford en 1873.

» 9. Les sociétés de secours mutuels ne pourraient entreprendre une » œuvre plus méritoire que celle d'une croisade contre l'intempérance, qui » fait partout de si terribles ravages.

» 10. Fonder des écoles françaises, monter des bibliothèques, organiser » des sociétés de discussion et une série de conférences, qui offriraient des » moyens efficaces de maintenir et de propager notre langue, tout cela est » digne de la vive sollicitude des sociétés.

» 11. Il est indispensable que la meilleure entente règne dans les cercles » canadiens, grands et petits, et nous conjurons nos compatriotes de dé- » ployer en toutes circonstances l'esprit de conciliation qui seul peut » mettre un terme aux difficultés qui s'élèvent au milieu d'eux.

» 13. Tout le monde devrait s'empresser de seconder les efforts que nous » faisons pour donner un nouvel élan à nos sociétés d'assurance mutuelle » qui aspirent à moraliser nos populations canadiennes par l'épargne et la » charité.

» Résolutions de la quatorzième convention canadienne, Boston, Mass. 1879.

» 1° Nous devons nous féliciter de ce que l'organisation de nos forces » nationales, aux Etats-Unis, commencée en 1865, se poursuive d'année en » année avec un courage et une persévérance dignes de succès.

» 3° En présence des profonds dissentiments qui règnent au milieu de nos » compatriotes du Canada, en présence de l'acharnement incroyable à » s'entre déchirer que déploient la presse, la tribune et les hommes les » plus éminents de notre pays, il devient pour nous un devoir urgent de » donner les premiers le bon exemple et de faire cesser nos propres divi- » sions. Nous recommandons en conséquence aux sociétés et aux membres, » lorsqu'il surgit quelque difficulté, d'avoir recours à l'arbitrage, afin » d'éviter par là les disputes et les procès.

» 4° Nous recommandons aux sociétés qui appartiennent à des centres » avoisinants de se grouper à l'occasion de nos fêtes nationales ; cela don- » nerait plus d'éclat à ces manifestations.

» 8° Nos sociétés devraient insister sur l'organisation et la fréquentation » des écoles du soir, qui favoriseraient si grandement l'avancement intel- » lectuel et les intérêts pécuniaires de leurs membres.

» 9° On devrait prêter main forte à la presse canadienne des Etats-Unis » qui a tant d'obstacles à surmonter pour se soutenir et surtout à ces jour- » naux qui n'ont eu que des paroles de bienveillance et d'encouragement » pour notre Union.

» Résolutions de la deuxième Convention tenue à Cohoes, N.-Y., 1879

» 1° Attendu qu'à raison de leur séjour prolongé dans ce pays, les Cana- » diens de cet Etat perdent beaucoup sous le rapport religieux et national,

» et parce qu'ils ne possèdent point un nombre suffisant d'écoles où les » enfants puissent puiser les principes de notre foi et les rudiments de » notre langue :—Résolu que nous recommandons au peuple canadien de » chaque localité de s'unir comme un seul homme aux élections des syndics » des écoles communes afin de pouvoir les engager à y faire enseigner le » français. De plus, que nous engagions tous les Canadiens à ouvrir des » écoles françaises, sous la direction de leur pasteur, dans leur localité » respective ; à dresser et envoyer des pétitions aux municipalités et à la » législature de l'Etat, afin d'en obtenir une allocation pour les faire sub- » ventionner.

» 2e Considérant que l'abus des spiritueux est contraire à l'avancement » religieux, moral et intellectuel de nos nationaux :—Résolu que la Con- » vention est parfaitement convaincue qu'il est de la plus urgente nécessité » d'établir des sociétés de tempérance sous la direction des prêtres chargés » de la desserte des différentes congrégations canadiennes :—Résolu que » nous reconnaissons que ces sociétés ne produiront les heureux résultats » que l'on doit en attendre que dans le cas où les MM. du clergé voudront » bien se charger de leur direction.

» 3e Considérant le peu d'entente et de protection mutuelle qui existe » chez nos nationaux :—Résolu qu'un comité soit nommé dans chaque » centre canadien pour procurer des données statistiques, touchant leur » localité respective, à un bureau principal stationnaire, choisi par cette » Convention, afin de fournir tous les renseignements qui pourraient être » utiles aux Canadiens-Français ; les induisant par là, à s'encourager réci- » proquement dans leur commerce, profession ou industrie particulière.

» 4o Considérant qu'il est impossible pour nos nationaux de ne jamais » obtenir leur part légitime d'influence dans cet Etat, tant qu'ils ne seront » pas devenus citoyens de ce pays :—Résolu, que dans chaque centre cana- » dien, nos compatriotes prennent tous les moyens légitimes pour faire » naturaliser tous ceux des nôtres qui ne le sont point.

» 5o. Considérant que la presse en général est une puissance nécessaire » dans l'état de la société actuelle, et qu'il est d'une souveraine importance » qu'elle soit employée à promouvoir les principes religieux et nationaux : » —Résolu, que nous sommes convaincus, que nous devons nous en servir, » surtout pour répandre le goût de la lecture française, comme étant le » moyen le plus efficace pour conserver notre belle langue, et afin de reven- » diquer nos droits et privilèges, nous engageons aussi les Canadiens qui » ont à cœur l'avancement de leurs compatriotes et le succès de la presse, » de correspondre avec les journaux français, et de faire connaître tout ce » qui peut intéresser le public canadien.»

§ 6.—Liste des présidents de la Société Saint-Jean-Baptiste, à Montréal, depuis 1843 à 1881.

9 juin	1843.....	L'honorable D. B. Viger.
2 "	1845.....	L'honorable J. Masson.
1 "	1846.....	L'honorable A. N. Morin.
5 "	1848.....	L'honorable Joseph Bourret.
3 "	1850.....	M. E. R. Fabre.
2 "	1851.....	M. Ludger Duvernay.
6 "	1853.....	M. C. S. Cherrier.
5 "	1854.....	Sir Georges Cartier.
2 "	1856.....	Le commandeur Jacques Viger.
1 "	1857.....	Le docteur J. B. Meilleur.
7 "	1858.....	M. Damase Masson.
6 "	1859.....	Le docteur P. Beaubien.
4 "	1860.....	L'honorable F. A. Quesnel.
3 "	1861.....	M. R. Trudeau.
2 "	1862.....	L'honorable G. R. S. de Beaujeu.
1 "	1863.....	M. O. Berthelet.
7 "	1864.....	M. T. Bouthillier.
5 "	1865.....	L'honorable P. J. O. Chauveau.
5 "	1867.....	M. C. A. Leblanc.
4 "	1869.....	L'honorable Gédéon Ouimet.
"	1871.....	M. Charles S. Rodier, jr.
"	1872.....	Son Honneur C. J. Coursol.
"	1875.....	M. Jacques Grenier.
"	1876.....	M. Ls. Archambault.
"	1877.....	Dr. J. P. Rottot.
"	1879.....	M. J. B. Rolland.
"	1880.....	L'honorable T. J. J. Loranger.
"	1881.....	M. Nap. Bourassa.

SUPPLÉMENT.

TROISIÈME COMMISSION.—RAPPORT DE M. J. O. FONTAINE SUR LA COLONISATION.

Dans cette grande convention des représentants de la race canadienne, où toutes les questions qui se rattachent à notre prospérité sont traitées tour à tour, deux surtout méritent une étude toute particulière, car elles sont la base de notre grandeur : ce sont l'agriculture et la colonisation. Parler de ces deux sujets, c'est rappeler toute notre histoire. Avec le premier colon venu de France, commença cette lutte contre la forêt qui se continue toujours, et qui ne cessera que lorsque la conquête sera complète et que nous serons devenus une grande nation.

On m'a imposé la tâche de vous parler de colonisation, et je l'ai acceptée tout en regrettant que des personnes plus compétentes ne fussent choisies pour traiter devant vous cette grande question.

Je devrais peut-être me borner à vous parler de la colonisation actuelle, et mon sujet serait déjà assez vaste, cependant je ne puis résister au désir de vous parler du passé de la colonisation.

En venant créer une France nouvelle en Amérique, les rois de France s'étaient proposé deux buts, le premier, digne d'une époque où la foi était encore si vive, c'était d'aider l'Eglise à répandre l'Evangile, et à convertir les sauvages infidèles : aussi la croix fût-elle le premier étendard qu'ils firent planter sur la terre d'Amérique, pour prendre possession, au nom de Dieu, des royaumes du Saguenay et du Canada. Ce rôle de coopérateurs de l'Eglise, qu'ils avaient accepté, les rois ne le répudièrent jamais, et c'est ainsi qu'en Canada s'est réalisé, presque sans secousse, ce rêve des papes du moyen âge, l'alliance intime de l'Eglise et de l'Etat pour travailler au bien commun du peuple ; cette alliance qui a fait notre force et qui, dans l'épreuve, a été notre salut, se continue encore, malgré les changements politiques qui se sont opérés dans notre pays.

L'autre but des rois de France, c'était de prendre leur part des immenses richesses qu'offrait l'Amérique, et en fondant, comme l'Angleterre, l'Espagne et le Portugal, des colonies puissantes, d'accroître leur force et leur grandeur.

Malheureusement les guerres européennes, dans lesquelles la France se trouvait sans cesse engagée, ne permettaient pas au chef de l'Etat de s'occuper directement de la colonisation ; suivant l'usage suivi à cette époque, il confia à des compagnies particulières le soin de peupler de colons, ses nouvelles possessions, leur accordant en échange le privilège de la traite avec les sauvages. Ces compagnies marchandes s'occupèrent plutôt de leur négoce, et ne remplirent jamais leurs engagements d'envoyer des colons s'établir en Amérique ; aussi pendant longtemps le Canada ne fût-il qu'un comptoir, et bien des années s'écoulèrent avant que l'on y fît des établissements sérieux.

La Providence avait pourtant suscité un homme d'énergie, plein de zèle, et de religion, Samuel de Champlain, qui fonda Québec, en 1608. Il fit tous ses efforts pour créer un établissement durable, mais entravé par les compagnies dont il était le représentant, il ne put jamais faire le bien qu'il désirait ; et à sa mort, en 1635, Québec n'était encore qu'un poste de commerce avec quelques colons. Toutefois il avait préparé le levain, contracté des alliances durables avec les sauvages et tracé à ses successeurs un magnifique programme.

En 1615, les Récollets arrivaient en Canada ; trois ans plus tard (1618) se construisit la première chapelle, devenue aujourd'hui Notre-Dame des

Victoires, et à sa mort se trouvaient remplies toutes les conditions nécessaires, encore aujourd'hui, à l'établissement d'une colonie canadienne ; les hardis pionniers avaient au milieu d'eux le prêtre et l'autel, le prêtre pour être leur père, leur guide et leur soutien, la maison de Dieu pour les réunir et retremper leur courage.

Parmi les privilèges dont jouissaient les compagnies, il en était un qu'il importe de mentionner c'était celui de concéder les domaines en seigneuries. Elevés sous le régime féodal, nos ancêtres ne pouvaient concevoir un système différent, n'imaginaient l'existence de la moindre bourgade qui n'eût un seigneur avec droit de haute et basse justice sur ses vassaux, et ce fut le rêve d'une foule de familles nobles appauvries, de venir en Amérique, pour relever leurs maisons, en y acquérant d'immenses domaines, et de reconquérir la gloire et le prestige que l'infortune leur avait ôtés.

Dans son intéressant ouvrage, " *Une colonie féodale en Amérique,*" M. Rameau, a très-bien développé ce trait de notre histoire primitive. Ainsi dans l'intention des premiers pionniers venus d'outre-mer, le Canada devait voir revenir tout le système du moyen âge, avec ses barons, comtes et marquis, souverains et vassaux.

Comment se fait-il que les Canadiens, qui, remarquons-le bien, sont restés longtemps attachés au système féodal, soient devenus, en pratique du moins, le plus démocratique des peuples ? voilà une question qui doit frapper le penseur !

L'Europe s'est développée autrefois sous l'empire des institutions sociales païennes, et nous y trouvons presqu'en tout temps le peuple divisé en deux classes séparées, et séparées par un abîme ; le vainqueur et le vaincu, l'homme libre et l'esclave, plus tard, le seigneur et le serf.

La noblesse prend donc sa source dans la conquête ; le noble, c'est le conquérant ; c'est le franc, le gaulois, et le romain ; c'est le fier normand, qui domine, qui s'élève au-dessus du saxon terrassé. Le vaincu est regardé comme étant d'une race inférieure.

En Amérique nous avons vu la même chose. Les indigènes ont été presque partout réduits en esclavage, et écartés pour faire place aux conquérants.

Mais les Européens venus sur le sol d'Amérique ne se trouvaient plus, vis-à-vis les uns des autres, dans la même position que dans le vieux monde ; ils étaient tous des conquérants, et sur leurs terres nouvelles, où le talent, l'énergie personnelle, le travail de chacun, étaient sans cesse requis pour le bien de tous, le principe de l'égalité, mais de l'égalité chrétienne, s'imposa de suite et fit disparaître les préjugés de nouveau. Nous avons eu des seigneurs, jamais des nobles, une hiérarchie sociale respectée, jamais de castes.

Cependant ce fut la pensée de créer ici une noblesse puissante qui fut le plus grand mobile dans l'établissement de notre pays ; le système féodal, a été longtemps le seul système de colonisation appliqué dans ce pays.

Les compagnies, et, plus tard le roi lui-même, concédaient de vastes étendues de terres à des particuliers, gentilshommes ou riches marchands, où à de fidèles serviteurs, comme aux LeMoine, aux Boucher, aux Marsollet, à la charge d'y établir des colons. Le nombre de ces concessions avant la conquête est de plus de deux cents.

Le Seigneur avait un intérêt immense à coloniser, car ces demaines ne pouvaient valoir que par la culture. Il concédait à son tour aux colons, des terres en général de trois arpents de front, sur trente arpents de profondeur, à charge de rente ou cens perpétuels, droits de lods et vente, moulin banal, four banal, pouvoir d'eau réservés.

La plupart du temps, il avait à supporter pendant des années ses censitaires, et à pourvoir à leur entretien jusqu'à ce qu'ils pussent récolter assez pour leur subsistance.

Le premier seigneur canadien fut le médecin Robert Giffard, qui, ayant obtenu une concession au nord de Québec, vint en 1634 avec des émigrés du Perche, jeter les fondements de la paroisse de Beauport.

Les concessions se multiplièrent rapidement, mais cependant la colonisation ne fit que peu de progrès dans la première partie du dix-septième siècle. En 1642, il n'y avait encore en Canada que cinquante familles, d'établies autour de Québec. Cependant la colonie possédait déjà quatre communautés religieuses : les Jésuites, les Récollets, les Ursulines, et les Hospitalières.

Mais la Providence inspira alors à des personnes pieuses le projet de fonder un établissement en Canada, non plus pour l'amour du gain, mais pour la plus grande gloire de Dieu. Inconnues d'abord les unes aux autres et rapprochées comme par une puissance mystérieuse, elles créèrent cette compagnie des Associés de Montréal, qui devait jouer un si grand rôle dans la Nouvelle-France Cette société était une véritable société de colonisation, basée sur le dévouement et l'abnégation, et ses chefs, loin de rechercher un gain personnel, préféraient même cacher aux yeux des hommes les sacrifices qu'ils s'imposaient. Ils obtinrent la seigneurie de l'Isle de Montréal. Au moment où ils désespéraient presque de trouver un homme capable de diriger la nouvelle entreprise, parût M. de Maisonneuve, homme providentiel, destiné à jouer dans la Nouvelle-France un rôle obscur peut-être aux yeux de ses contemporains, mais dont l'importance commence à être appréciée de plus en plus. Avec lui et sous sa direction intelligente commence sérieusement la colonisation du Canada.

Les associés de Montréal firent d'immenses sacrifices pour leur nouvelle colonie et la soutinrent pendant de longues années. Ils y envoyèrent à diverses reprises des convois de colons choisis, fondèrent à Montréal des communautés religieuses, et toute l'Ile s'établit rapidement. Pendant ce temps Trois-Rivières était fondée, et devenait le centre d'un noyau de colons.

Enfin, en 1665, Louis XIV résolut de prendre une part personnelle dans la colonie naissante, et choisit M. Talon pour diriger le mouvement qu'il voulait créer. Talon est l'un des hommes qui a le plus fait pour la colonisation du pays. Homme à vues larges, il ne cessa de travailler à développer l'agriculture, le commerce et l'industrie. Il fit venir près de mille colons dans ce pays, ouvrit les premiers chemins de colonisation sur la rivière Chambly, et lorsque le régiment de Carignan fut licencié, il veilla à l'établissement des officiers et des soldats décidés à se fixer dans ce pays.

Après Talon, qui quitta la colonie en 1672, il n'y eut plus de mouvement général d'émigration ni d'envoi régulier de colons. Les familles déjà établies attirèrent leurs parents et leurs amis; une partie des soldats engagés pour défendre le pays restèrent au Canada, et la population grandit peu à peu malgré ses pertes continuelles. On plaint beaucoup le sort des colons d'aujourd'hui, mais pourtant il est heureux comparé à celui de leurs devanciers.

Nos ancêtres, outre les misères et les souffrances, compagnes inséparables du colon dans tous les temps, avaient encore à se défendre contre un ennemi terrible, l'Iroquois. Laboureurs et soldats, ils n'avaient aucun repos, et près d'un tiers d'entre eux, surtout dans le district de Montréal, moururent sous les coups du tomahawk des sauvages, dans les tortures et sur les bûchers. A côté des célèbres martyrs Jogues, Brébœuf, Lallemand, on compte bien des humbles pionniers et de pauvres femmes, des jeunes filles et même des enfants, et chaque famille canadienne, si elle remonte à sa source, trouve un blason arrosé du sang de héros.

En ce temps-là, le gouvernement offrait une prime aux époux qui avaient beaucoup d'enfants. Bientôt cette mesure devint inutile.

Les enfants, dit le psalmiste, sont une récompense du Seigneur. Nos pères, chrétiens fidèles, citoyens dévoués, méritaient cette bénédiction pour leurs foyers, et la fécondité des Canadiennes est encore proverbiale. Quelques pauvres que nous soyons, nous sommes toujours riches en enfants. Ils ne sont pas rares ceux qui en comptent plus que Jacob, et ces enfants, disons-le tout bas, sont plus sages que ceux du vieux patriarche et nous ne les voyons pas vendre Joseph.

En 1721 se fit la division régulière des paroisses de la Nouvelle-France. Quatre-vingts furent érigées. La population totale du pays était alors de vingt-cinq mille âmes, disséminées sur ce qui compose aujourd'hui les districts de Québec, Montréal et Trois-Rivières.

Malgré les guerres du 18ème siècle, malgré les famines, malgré l'abandon de la France, cette population s'accrut rapidement, et quand, en 1760, le drapeau fleurdelisé cessa de flotter sur les murs de Stadacona pour faire place au drapeau anglais, elle était de soixante-dix mille âmes.

Isolé désormais de la mère-patrie, ce petit peuple, ou plutôt cette tribu canadienne, n'avait plus à compter que sur elle-même pour conserver son autonomie, pour s'agrandir et devenir une nation. Il entreprit bravement cette tâche, sous la conduite du clergé, son protecteur, son guide naturel, et triompha de tous les efforts qu'on fit pour l'anéantir.

La domination anglaise lui offrait une paix qu'il n'avait jamais connue, et lui donnait, on peut l'avancer aujourd'hui, plus de liberté que la France, toujours despote et jalouse avec ses colonies, ne lui en avait jamais accordé. Sans doute, il regretta longtemps la mère-patrie, espéra le retour *de nos gens*, mais il accepta franchement la nouvelle allégéance et se montra fidèle à son nouveau roi. La seule immigration française en Canada, à partir de 1760, nous vint de l'Acadie; je n'ai pas à vous en parler, une autre personne est chargée de vous dire ce que sont devenus les Acadiens dans notre pays.

Depuis la conquête jusqu'à 1820 la colonisation se fit dans les anciennes seigneuries, le long du fleuve ; chaque année voyait surgir des paroisses nouvelles, sans qu'il y eût de centres ou le progrès fût plus marqué. Les familles établissaient leurs enfants autour d'elles.

En 1820 la population était de 330 mille âmes, vivant dans les mêmes limites que les 70 mille de 1760. « Aujourd'hui, disait, M. McKenzie, de Terrebonne, à deux cents ans du premier établissement sur le fleuve Saint-Laurent, un homme peut monter à cheval à partir du bord du fleuve et atteindre en moins de trois heures la dernière maison, dans quelque partie que ce soit du pays. »

Ainsi resserrés, les habitants durent morceler leurs terres, et leur système de culture étant bien imparfait, bientôt la misère frappa à leur porte. En vain le gouvernement anglais ouvrait des townships, les Canadiens refusaient de s'y établir. Cet état de choses occupa enfin l'attention de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada et un comité fut nommé en 1820 pour chercher les moyens de remédier au mal qui nous menaçait. Les travaux du comité durèrent jusqu'en 1823.

Le rapport des opérations de ce comité publié en 1824 est très-intéressant, et nous fait connaître les vues générales des Canadiens de cette époque sur la colonisation. Ils avaient une profonde répugnance à s'établir dans les nouveaux townships pour trois raisons principales :

1ère raison. L'éloignement de tout secours religieux. « Les habitudes religieuses et sociales des cultivateurs canadiens, lit-on, dans une réponse au comité, les empêchent d'émigrer aux terres incultes. Là il est privé des

principales consolations de sa religion, son enfant ne peut être baptisé ni instruit et sur le bord de sa fosse il ne peut recevoir aucune consolation religieuse, il n'a aucun moyen d'assister au service divin, » et l'on conclut en disant qu'on n'aura d'établissement permanent s'il n'y a des chapelles et des prêtres Ajoutons en passant que c'est encore la même chose aujourd'hui.

2ème raison. Tenure des terres. Les anciens Canadiens ignoraient la tenure en franc et commun soccage et la redoutaient. Elle n'était pas au reste aussi avantageuse que l'ancienne tenure seigneuriale. Les seigneurs concédaient sans aucun paiement en argent. Les rentes ne commençaient à courir qu'au bout de trois à quatre années, et le censitaire recevait à ses débuts de l'assistance, tandis que sur les terres de la couronne, il fallait faire des déboursés et payer son lot dans un laps de temps déterminé. Il y avait en outre les réserves du clergé dans chaque township qui ne pouvaient se vendre, en sorte que les colons avaient à y faire des chemins et à les entretenir à leur dépens. En outre le gouvernement avait concédé des townships entiers, ou des parties de townships, à des loyalistes américains, à d'anciens officiers ou soldats. Bientôt une partie de ces terres fut accaparée par un petit nombre de propriétaires qui les vendaient à des prix élevés. Comme le bureau en charge des terres publiques se tenait à Québec, il était impossible la plupart du temps d'obtenir des renseignements, et il arriva que des personnes s'établirent dans la forêt, firent des défrichements, et furent chassées par les propriétaires qui apparaissaient tout à coup et profitaient seuls du produit de leurs labeurs.

3ème raison. Enfin les Canadiens craignaient de se mêler aux étrangers, avec raison peut-être. L'intention évidente de leurs conquérants était de noyer la race française. Dans ce but, poursuivi longtemps, ils avaient entouré notre population d'une ceinture d'étrangers qui en s'agrandissant devaient nous absorber. En arrière de chaque seigneurie, on plaçait un établissement de langue anglaise. Dans le district de Terrebonne, pour parler le langage d'aujourd'hui, on fondait les colonies de Grenville, Harington, Mille Iles, Abercrombie, Glasgow; dans le district de Joliette, Rawdon, Kilkenny, Kildare, Cathcart, Brandon; dans celui des Trois-Rivières, Peterborough, Hunterstown, Caxton; autour de Québec, Sainte-Catherine, Gosford, Valcartier, Stoneham; dans Charlevoix, la colonie de Murray Bay; au Sud, nous voyons les colonies anglaises: dans la Gaspésie, dans Rimouski, Dorchester, la Beauce et les Cantons de l'Est. Pendant des années, les seuls travaux de colonisation faits par le Gouvernement furent à l'avantage de ces étrangers à qui l'on accordait des privilèges et une protection spéciales; des sommes considérables furent accordées surtout en 1815 et en 1816 pour leur ouvrir des chemins L'avenir a prouvé l'inutilité de ces efforts, mais alors on avait raison de s'alarmer.

« Si l'on eût voulu, écrivait M. Gibert, curé d'Yamaska, empêcher les Canadiens de s'établir sur ces terres, on n'aurait pu trouver de moyen plus efficace. »

M. Brodeur, curé de Saint-Roch des Aulnets, disait: « Nous aimerons toujours mieux voir nos enfants dans la pauvreté ou s'éloigner de nous pour s'établir dans nos vieilles seigneuries que de les voir puissamment riches au milieu de tels dangers pour leur éducation et leur religion.

M. Faleau, curé de Boucherville, indique deux moyens d'attirer les colons dans les townships. « Le gouvernement libéral que nous avons, disait-il, ne refuserait pas une partie de la réserve faite pour son clergé pour y placer leur église canadienne, leur cimetière, leur maison d'école canadienne, car pour encourager et conserver les Canadiens, il faut leur donner tout du canadien. »

Les premiers résultats du comité furent l'exploration des terres du Lac Saint-Jean, du Saint-Maurice et de l'Ottawa, mais il se passa quelques années sans que la colonisation progressât. Cependant la misère redoublait. D'un autre côté, les seigneurs ne remplissaient plus les obligations de leurs contrats primitifs. Ils augmentaient les cens, refusaient même de concéder, afin de conserver les forêts. On avait vu dans plusieurs seigneuries, des concessions à charge de payer une rente, en rosaire et en *de profundis*, mais ces temps étaient déjà loin, et ces prières cessaient d'avoir valeur marchande. Dans le district de Québec surtout, il était impossible d'acquérir des terres à des taux raisonnables, ce qui occasionna une immigration dans tout le district de Montréal où les messieurs du Séminaire de St. Sulpice et quelques autres s'en tenaient aux anciennes conditions et ne demandaient que le même cens. Cependant le mal augmentait toujours et le clergé dut se faire violence et se mettre à la tête du mouvement colonisateur. Ce fut dans les Cantons de l'Est, et en 1835 que furent fondées les premières colonies, et dans cette région la population canadienne s'agrandit rapidement sous la direction intelligente des Racine, des Marquis, Provençal, Bélanger, O'Reilly, Trudelle. Jusqu'alors les Canadiens n'émigraient pas, sauf pour aller comme on disait alors, soit dans les pays d'en haut, c'est-à-dire, soit dans les comtés d'Ottawa et de Pontiac, soit dans le Haut-Canada ; mais après la révolution de 1837-38, le mouvement vers les Etats-Unis commença pour ne plus cesser. En face d'un mal qui s'accroissait toujours, le clergé redoubla d'efforts. Vers 1843, les terres du Lac Saint-Jean, inaccessibles jusqu'alors à cause des privilèges accordés à la Compagnie de la Baie d'Hudson, furent ouvertes à la colonisation. Les Révérends Pères Oblats s'établirent près de Chicoutimi. Bientôt le clergé des comtés de Charlevoix, de l'Islet et de Kamouraska, fonda des sociétés pour créer des établissements au Lac Saint-Jean. M. Hébert, aujourd'hui curé de Kamouraska, en fondant la paroisse d'Hébertville, près du Lac Saint-Jean, inaugura l'ère de développement de cette vaste et riche région.

D'un autre côté l'Ottawa, centre d'un immense commerce de bois, attirait chaque année une foule de jeunes gens dans ces chantiers ; plusieurs y devinrent colons, et lorsque les Oblats fondèrent leurs missions du Désert, ils colonisèrent par là même toute la Gatineau. Le vénérable Père Deléage, qui pendant près de trente ans fut le père des colons de la Haute Gatineau, mérita par son zèle et son dévouement le titre de "Roi du Désert".

Le gouvernement commença à s'occuper plus sérieusement de l'établissement des terres et fit ouvrir des chemins. A la suite des délibérations d'un comité nommé en 1849, pour s'enquérir des causes de l'émigration et des moyens de l'arrêter, on décida de créer un bureau de colonisation. Ce bureau fut établi en 1852, et dès lors la législature accorda régulièrement chaque année des subsides pour la colonisation.

Enfin, en 1867, le Bas-Canada recouvrait son autonomie et les intérêts les plus chers de la race française l'éducation, l'agriculture et la colonisation tombaient sous le contrôle d'un cabinet composé de ministres presque tous français. C'était une révolution heureuse pour nous, les œuvres opérées dans les treize années qui se sont écoulées depuis cette époque en sont la preuve. Débarrassé du poids des grandes questions commerciales, le gouvernement de la Province de Québec s'occupa avec plus d'attention des réformes à faire dans le système agricole, et l'établissement du domaine de la Couronne, la colonisation tomba sous le contrôle du département de l'Agriculture et des Travaux Publics qui fut organisé par l'hon. Louis Archambault. Pendant les sept années que M. Archambault resta ministre, il ne cessa de s'occuper de colonisation ; chaque année il fit

voter des subsides considérables, qu'il employa à ouvrir des routes nouvelles par toute la Province. Il prit des mesures pour bien connaître les richesses de notre colonie, visita lui-même les principaux centres. Beaucoup de travaux qu'il ordonna furent déclarés inutiles, mais aujourd'hui que nos finances ne permettent plus de consacrer d'aussi forts octrois à la colonisation, on reconnait la sagesse de ses plans et de ses vues. Sans son énergie et sa prevoyance, sans ce qu'il a fait faire, nous serions arrêtés aujourd'hui devant des obstacles infranchissables. Aussi son nom restera-t-il, avec celui de son assistant dévoué, M. LeSage, dans les annales de la colonisation.

Cependant malgré tous les efforts du gouvernement, l'émigration ne cessait de faire ses ravages. La prospérité commerciale, dans son apogée, fascinait tout le monde. Les habitants des campagnes, préféraient gagner leur vie dans les manufactures, et au lieu de se diriger vers les townships, ils gagnaient nos villes ou les Etats-Unis. Cet état de choses dura jusqu'en 1874. Le clergé, il faut le dire, ne nous a fourni depuis quelques années que quelques prêtres colonisateurs ; dans plusieurs campagnes même, je regrette d'avoir à le constater, plusieurs d'entre eux dissuadent les jeunes gens de s'établir dans les townships, et c'est à cause de cette regrettable opposition qu'un grand nombre de paroisses n'ont pas fourni un seul colon depuis plusieurs années.

Les apôtres de la colonisation faisant défaut, la Providence elle-même se chargea de nous éclairer ; notre prospérité commerciale cessa en 1874, et il est survenu une crise terrible qui a jeté la misère dans les villes et fait fermer les manufactures, et c'est à peine si l'on entrevoit la fin de cette calamité.

Si je dis calamité c'est pour employer l'expression ordinaire, car si l'on considère la chose de plus haut, et que l'on se rende compte des résultats qu'a produits la crise sur la colonisation, on constate après tout que la crise commerciale a ramené à la cause de l'agriculture et de la colonisation de nouveaux adhérents qui ont compris et mis en pratique cette vérité incontestable que l'agriculture doit être la base sur laquelle nous devons asseoir notre grandeur et notre prospérité futures. Ce sont nos agriculteurs et nos colons qui continuent parmi nous la lignée des conquérants.

(Signé) J. O. FONTAINE.

Nous sommes profondément chagrin de constater que l'état de santé de M. Fontaine ne lui permet pas d'achever son magnifique travail. Nous voulons tâcher de suppléer, aux statistiques qu'il devait renfermer, par les données suivantes, dont nous garantissons l'exactitude.

« Le défrichement de nos terres vacantes, favorisé comme il l'est par le gouvernement et par la volonté énergique de la population, s'accroit chaque année dans une progression étonnante. On en jugera par les chiffres suivants : le recensement de 1851 constatait que le nombre d'âcres de terre en culture dans la province était de 3,605,157 ; celui de 1861 le porte à 4,804,325, soit une augmentation de 1,199,068 acres en dix ans. Aujourd'hui (1873) nous pouvons dire, sans craindre de nous tromper, que le nombre d'acres en culture est double de ce qu'il était en 1851.

» Autres chiffres non moins significatifs : l'étendue collective des terres concédées dans les townships ou domaines de la Couronne était, en 1851, de 6,696,569 acres ; au commencement de l'année 1869, le rapport du Commissaire des Terres de la Couronne établissait que l'étendue des terres alors concédées dans les townships, était de 8,950,953 acres, soit une augmentation de 2,254,384 acres en huit ans.

» Les principaux centres de colonisation sont la vallée du Saguenay, celle du Saint-Maurice et celle de l'Ottawa, au Nord du Saint-Laurent, puis les cantons de l'Est, le Bas Saint-Laurent et la Gaspésie au sud du fleuve. » (1)

Le recensement de 1881 n'étant pas publié, voici les chiffres que nous avons pu obtenir du département de la colonisation, et que nous mettons en regard des chiffres de 1851, 1861, 1869.

Année.	Nombre d'acres pris par des colons.	Augmentation.
1851	6,696,519	
1869	8,950,953	2,254,384
1879	10,271,953	1,321,000

1870-1879.

Octrois de colonisation	$8,488,812.73
Nombre de milles de chemins faits	2,710 milles.
Nombre de pieds de ponts faits	101,207 pieds.
Nombre de lots de 100 âcres pris par des colons	13,210 lots.
Formant un total de	1,321,000 âcres.

Souvenirs de 1842.

Au moment de fermer le dernier chapitre de cet ouvrage, notre pensée se reporte involontairement au berceau de notre Société Nationale.

Nous avons dit ailleurs (2) que les seuls survivants de la célébration de 1842 étaient ; MM. J. P. Rhéaume, T. E. Roy, N. Aubin, Dr Tourangeau, Dr J. C. Taché, Olivier Vallée, Joseph Picard, Jacques Sauviat, père. A ces noms il faut ajouter ceux de MM. Antoine Dallaire, Vocelle, père, Joseph Chamberland et Frs. Vézina.

La fondation de la Société Saint-Jean-Baptiste a répondu à un besoin vivement ressenti par tout le monde : tous les Canadiens-Français d'alors étaient unanimes à proclamer la nécessité d'une association nationale qui les ralliât tous sous un même drapeau, pour combattre les envahissements continuels de l'oligarchie anglaise. Parmi les hommes éminents d'alors, MM. Etienne Parent et F. X. Garneau, encouragèrent les débuts de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. M. Etienne Parent, surtout, donna le signal du mouvement avec M. Jacques Huston, son élève et son collaborateur, et le personnel du *Canadien*, qui avait fondé un club d'amateurs dramatiques dirigé par M. N. Aubin, et qui devint la pépinière des fondateurs de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec. A côté des chefs :

(1) *La Province de Québec et l'Emigration Européenne*, Québec, 1873.

(2) Voir ci-haut, page 29.

Parent, Aubin, Huston, Rhéaume, Bardy et les autres, à qui nous avons fait la part de louanges qui leur revient, nommons ici les travailleurs modestes, moins connus mais non moins méritants : M. Thivierge, tailleur, M. Joseph Savard, M. Prisque Bédard, M. F. Bélanger, père du Révérend M. F. X. Bélanger, vicaire à la Basilique, et M. Chs. Bertrand, typographes, et dont le zèle infatigable et le dévouement éclairés contribuèrent à faire jeter à la Société Saint-Jean-Baptiste de profondes racines dans les classes populaires.

Et que de dévouements et de sacrifices ignorés que nous n'avons pas le temps de raconter !

Il y avait encore Sauvageau et Vézina, peintre, chefs du premier corps de musique de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec ; M. Vezina, surtout, (celui-là vit encore) qui fit pendant des années des sacrifices énormes de temps et d'argent pour soutenir l'honneur et la réputation de la fanfare.

Enfin, qui ne se rappelle M. Louis Blanc, l'imposant tambour-major, qui pendant plus de vingt ans en tête de la musique, tous les ans, le 24 juin, ressuscitait dans la mémoire du peuple le souvenir toujours cher du grand Napoléon ? Mais nous n'en finirions pas, si nous voulions parler d'hommes moins anciens. Les bornes de cette ouvrage nous forcent de nous arrêter ici.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

DÉDICACE v

LETTRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC vi

PRÉFACE vii

PREMIERE PARTIE.

LIVRE PREMIER.

Origines, fondation et développement de la Société St. Jean-Baptiste.

CHAPITRE I.—Les origines de la St.-Jean-Baptiste, par M. Benjamin Sulte 1

CHAPITRE II.—Fondation des Sociétés St.-Jean-Baptiste de Québec et de Montréal, par M. H. J. J. B. Chouinard 21

CHAPITRE III.—Notice Historique sur la Société St.-Jean-Baptiste de Québec, par M. H. J. J. B. Chouinard 34

I.—1843—1853 34

II.—1853—1863 39

III.—1863—1874 40

IV.—1874. La St. Jean-Baptiste à Montréal 42

V.—1874—1879 47

CHAPITRE IV.—Le Monument des Braves, par le Dr Olivier Robitaille, Chevalier de St. Sylvestre 50

I.—5 juin 1854.—1. Translation des restes mortels des Braves de 1760 51

2. Discours de Sir E. P. Taché ... 63

3. Honneurs rendus aux Braves de 1760 71

II.—18 juillet 1855.—Pose de la première pierre du Monument des Braves, à Ste. Foye 72

1. Préparatifs de la fête 73

2. Discours de l'Hon. P. J. O. Chauveau 81

3. Erection du Monument des Braves 89

III.—19 octobre 1863.—Inauguration de la Statue de la Victoire qui couronne le monument de Ste. Foye 90

LIVRE SECOND.

Préliminaires des fêtes du 24 juin 1880, à Québec, par M. H. J. J. B. Chouinard.

PAGES.

CHAPITRE I.—Projets.—Résolutions 93
Le Manifeste 97
Grande assemblée publique à St. Roch de Québec, le 26 octobre 1879 106
CHAPITRE II.—Approbations et encouragements 111
I.—Lettre de Mgr Taschereau, Archevêque de Québec 112
Lettre de Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières 113
Lettre de Mgr Langevin, évêque de Rimouski 116
Lettre de M. le Grand-Vicaire Moreau, administrateur de Montréal 117
Lettre de Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke 118
Lettre de Mgr Duhamel évêque d'Ottawa 119
Lettre de Mgr Moreau, évêque de St. Hyacinthe. 120
Lettre de Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi 121
II.—Lettre du Rév. M. Primeau, curé de Worcester .. 124
Discours du Rév. M. Georges Coté 126
CHAPITRE III.—Plan général d'organisation.—Composition des comités. Leurs travaux 130
I.—1. Comité général de régie de la Société St.-Jean-Baptiste de Québec 131
2. Comité central d'organisation 131
3, 4, 5. Comités de régie des Sections Notre-Dame, St. Jean et St. Roch 131
6. Comité du Manifeste 132
7. Comité des Finances 132
8. Comité de la Correspondance 134
9. Comité spécial de la Convention 135
10. Comité du Banquet 135
11. Comité des Chars Allégoriques 136
12. Comité de Musique 138
13. Comité de Réception 141
14. Comité des Commissaires-Ordonnateurs 144
II.—Embarras et difficultés 145
CHAPITRE IV.—I.—Les approches de la fête 149
II.—Bénédiction des bannières à Sillery 150
Discours de M. Thomas Chapais 156
III.—Le 23 juin 159

DEUXIEME PARTIE.

Le Vingt-Quatre Juin, par M. Amédée Robitaille.

MESSE. — PROCESSION. — BANQUET. — ÉCHOS DE LA FÊTE.

	PAGES.
CHAPITRE I.—Le 24 juin. La Messe	161
Discours de Mgr Racine, Evêque de Sherbrooke	167
CHAPITRE II.—La Procession	188
Programme	188
Le Départ.—Défilé	195
La Terrasse Frontenac	196
Fin du programme	197
CHAPITRE III.—Le Banquet	199
1. Toast: *A Sa Majesté la Reine*	201
2 Toast: *A Son Excellence le Gouverneur-Général et à Son Altesse Royale la Princesse Louise.* Réponse de Son Excellence le Marquis de Lorne.	201
3. Toast: *A Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec*	203
Paroles de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur Robitaille	203
4. Toast: *A NN. SS. les Archevêques et Evêques: Au Clergé*	204
Réponse par Mgr l'Archevêque de Québec	204
5. Toast: *Le jour que nous célébrons.* Discours de M. LeSage. Lettre de M. E. Rameau	205
Discours de M. J. P. Rhéaume	207
6. Toast: *A la France, patrie de nos aïeux*	211
Discours de l'Honorable Juge M. A. Plamondon.	211
7. Toast: *Aux Etats-Unis.* Discours de l'Honorable M. Wasson, Consul des Etats-Unis à Québec	215
8. Toast: *Au Canada.* Discours de l'Hon. Hector L. Langevin	216
Discours de l'Hon. Wilfrid Laurier	220
9. Toast: *A la Province de Québec.* Discours de l'Hon. J. A. Chapleau	221
10. Toast: *Les Dames*	225
11. Toast: *Les Acadiens*	225
12. Toast: *A nos frères les Canadiens des Etats-Unis.* Discours de M. F. Gagnon, etc., etc	225
CHAPITRE IV.—Echos de la Fête	230
L'Union Allet	232
Fête de Beauport	233
Congrès de St. Sauveur	234
Bureaux de renseignements, etc	237
Messe à l'église St. Jean-Baptiste	238
Télégrammes	240

TROISIÈME PARTIE.

—

LIVRE PREMIER.

LA CONVENTION NATIONALE.

PAGES.

CHAPITRE I.—Des Conventions Canadiennes-Françaises en général. La Convention de Québec..... 241
I.—Liste des Conventions Canadiennes-Françaises tennes au Etats-Unis depuis 1865 243
II.—1. Comité spécial de la Convention..... 244
2. Projet de Convention soumis par M. H. J. J. B. Chouinard..... 244
3. Programme de la Convention de Québec..... 249
Réponse à certaines accusations..... 257

CHAPITRE II.—Première séance de la Convention 261
Procès-verbal 261
Discours d'inauguration, par l'Hon. P. J. O. Chauveau, président général de la Convention 261
Projet d'une adresse de la Convention Nationale au Souverain-Pontife 279
Discours de l'Hon. Juge Routhier, sur le *" Rôle de la race française en Amérique "* 282
Discours de l'Hon. P. A. Landry, sur *" La situation des Acadiens "* 296
Discours du Rév. M. Pager, sur *" Le Rôle des Canadiens-Français aux Etats-Unis "*..... 302
Discours du Rév. M. Bédard, sur le même sujet 307
Résolutions. Avis..... 310

CHAPITRE III.—Deuxième séance solennelle de la Convention 311
Procès-verbal 311
Rapport de la première Commission : *" Nos intérêts politiques et sociaux. Projet d'une Union Canadienne-Française."*—Résolutions : l'Hon. H. G. Mailhot.. 311
Rapport de la troisième Commission : *" De l'Agriculture,"* M. E. Barnard 313
Discours de M. Mallet, sur *" La situation actuelle des Canadiens-Français aux Etats-Unis."*..... 314
Discours de Mgr Laflèche, sur *Les causes de l'émigration aux Etats-Unis* 326

CHAPITRE IV.—Troisième séance solennelle de la Convention 334
Procès-verbal 334
Fragments du discours de l'Hon. W. Laurier, sur *Notre Langue* 334
Discours du Rév. Père Bourgeois, sur *La situation présente et l'avenir des Acadiens*..... 336

PAGES.

Rapport de la cinquième Commission, *Lettres, Sciences, Beaux-Arts*, par l'hon. F. G. Marchand 346
Discours de M. S. LeSage, sur *L'Agriculture* 350
Discours de M. Jos. Tassé, sur *L'Émigration canadienne aux Etats-Unis* 359
Discours de M. L. P. LeMay, sur *La Littérature canadienne-française et sa mission* 374
Remercîments par M. le président-général à M. LeMay... 383
Résolutions 384
Clôture de la Convention.—Remarques de M. le président-général 386

—

LIVRE SECOND.

Travaux des Commissions.

Chapitre I.—§ I.—Première Commission : *Intérêts politiques et sociaux.* 387
I.—Première séance de la première commission, le 25 juin 1880 387
1. Membres présents ....
2. Rapport de la première commission, par l'Hon. H. G. Mailhot 387
Résolutions 391
Projet de Mgr Laflèche, pour une Union Canadienne-Française 392
Projet de M. Jos. Perreault 393
II.—Seconde séance de la première commission ... 396
§ II.—Deuxième Commission : *Industrie et Commerce*..... 396
Procès-verbal 396
Rapport de l'Hon. Ls. Beaubien 397
Chapitre II.—I.—Troisième Commission : *De la Colonisation* 402
1. Procès-verbal..... 402
Conventions de colonisation 402
Lac St. Jean 403
Roberval 405
Chicoutimi 406
Résolutions transmises de Rimouski 406
2. *Mémoire sur la Colonisation*, par M. le Grand-Vicaire Langevin 407
II.—Quatrième Commission : *De l'Agriculture*..... 412
Chapitre III.—Cinquième Commission : *Sciences. Lettres. Beaux-Arts* ... 413
I.—1. Procès-verbal de la première séance... 413
2. Rapport de M Benjamin Sulte sur *Les Lettres*..... 414
3. Rapport de M. L'abbé Laflamme sur *Les Sciences* .. 416
4. Rapport de M. C. Baillairgé sur *L'Art de bâtir*..... 429
II.—1. Procès-verbal de la deuxième séance. Résolutions. 436

PAGES.

CHAPITRE IV.—Sixième Commission : *Des Canadiens des Etats-Unis et de Manitoba* 439
1. Procès-verbal 439
2. Rapport de M. Chs. Thibault, sur *Les Canadiens des Etats-Unis* 440
3. Rapport de M. T. A. Bernier, sur *Les Canadiens du Manitoba* 442

CHAPITRE V.—Septième Commission : *Des Acadiens* 445
1. Procès-verbal 445
2. Rapport de M. Paschal Poirier sur *La situation des Acadiens dans la Confédération* 446
3. Rapport de M. L. U. Fontaine sur *Les Acadiens de la Province de Québec* 461
Pièce de vers de M. J. A. Poisson 479
Délégués acadiens à la Convention 477
Liste des délégués à la Convention 478
Liste des officiers et directeurs de la Société St. Jean-Baptiste de Québec, pour 1879-80 482
Adresse de la Convention à Son Excellence le Gouverneur-Général 483
Réponse de Son Excellence le gouverneur-général 484

QUATRIEME PARTIE.

HISTOIRE.—STATISTIQUES.—DOCUMENTS.

CHAPITRE I.—Chars allégoriques, drapeaux et bannières, par M. Paul Cousin 485
Chars Historiques Montcalm avec notes biographiques 508

CHAPITRE II.—Société St-Jean-Baptiste de Montréal 517
1. Banquet de la St.-Jean-Baptiste à Montréal, en 1834 .. 517
2. Statuts et règlements de l'association Saint-Jean-Baptiste de Montréal 520
Convention nationale de Montréal, en 1874 525

CHAPITRE III.—Société St.-Jean-Baptiste de Bienfaisance de New-York .. 528
1. Statuts de la Société Saint Jean-Baptiste de Bienfaisance de New York 528
Acte pour incorporer " La Société Saint-Jean-Baptiste de Bienfaisance de New-York " 537
Constitutions : 1850, 1851, 1861, 1874 539
Officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste de New-York, de 1850 à 1881 542
Tableau Statistique des Sociétés Canadiennes-Françaises établies dans les Etats-Unis 544
Journaux français publiés en Amérique 562
Remarques générales 566

CHAPITRE IV.—Société St-Jean-Baptiste de Québec..... 567
I.—La St-Jean-Baptiste en 1842..... 567
1. Assemblée préliminaire..... 567
2. Préparatifs 568
3. Compte-rendu de la fête 570
II.—Statuts de la Société St-Jean-Baptiste de la Cité de Québec 572
III.—Actes du Parlement du Canada relatifs à la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec 578
1. Acte d'incorporation..... 578
2. Amendements à l'acte d'incorporation..... 581
3. Acte déclarant propriété publique, le monument des Braves de 1760, érigé à Ste. Foye..... 582
IV.—Translation des restes mortels des Braves de 1760..... 583
1. Manifeste de la Société SaintJean-Baptiste au peuple canadien 583
2. Programme de la fête des Braves de 1760..... 584
V.—Pose de la pierre angulaire du monument des Braves, le 18 juillet 1855..... 586
VI.—La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec et Lord Dufferin 588
1. Adresse présentée le 26 juin 1876..... 588
2. Réponse..... 588
3. Adresse présentée le 14 septembre 1878 589
4. Réponse 591
VII—Convention des Sociétés de bienfaisance canadiennes-françaises : St-Sauveur de Québec, 25 juin 1881. 593
VIII.—Tableau historique et statistique de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, 1842-1880..... 596
IX.—Sociétés Saint-Jean-Baptiste du Canada, juin 1880.. 606
X.—Pièces justificatives..... 608
1. Les Français de la Louisiane..... 608
Article de la *Minerve* 608
Lettre de l'Hon. P. J. O. Chauveau..... 608
2. Lettre de M. Jules Tessier..... 609
3. Instructions pour les commissaires-ordonnateurs et les adjoints, préparées par M. J. N. Duquet.. 610
4. Liste des membres du comité chargé d'organiser la Convention de Québec..... 611
5. Résumé des travaux des Conventions Canadiennes aux Etats-Unis..... 612
6. Liste des présidents de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal de 1843 à 1881..... 615
7. SUPPLÉMENT.—Troisième Commission.—Rapport de M. J. O. Fontaine, sur *la Colonisation* 616
Souvenirs de 1842..... 623
Table des matières..... 62
Errata..... 632

ERRATA

—

Il reste encore des oublis que nous tenons à réparer :

A la page 125 de ce volume, il faut ajouter aux noms des membres du comité conjoint des Etats-Unis, ceux de M. Authier, de *La Patrie Nouvelle*, de Cohoes, N.-Y. ; et D. Michaud, du *Canadien* de Saint-Paul, Minesota.

A la page 200, après les mots : " Les fanfares de Beauport et du 9e bataillon," il faut ajouter : " et celle de Fall-River, Massachusetts, E.-U."

Enfin, au moment de mettre sous presse la dernière forme de ce livre, nous apprenons qu'il existe encore d'autres survivants de la fête de 1842. Ce sont : M. Jacques Parent, menuisier ; M. Thomas Trudel, alors typographe du *Canadien*, aujourd'hui le plus vieil employé du *Chronicle ;* M. Jos. Duprat, autrefois du *Canadien*. Ces noms doivent s'ajouter à la fin de la page 624.

Peut-être en existe-t-il encore d'autres, mais nos renseignements ne vont pas au-delà.